PARIS OUEST LA DÉFENSE

Levallois VILLE

Ville de Levallois-Perret

Département des Hauts-de-Seine

Plan local d'urbanisme

PLU

PLU Levallois-Perret

Pièce n° 6.1.1.

Les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation et l'utilisation des sols

Pièces écrites et arrêtés

Mise à jour du 10 septembre 2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRIEA IF / UD 92
Service Planification et Aménagement Durables
Pôle Urbanisme et Planification
167 à 177, avenue Joliot-Curie
B.P. 102
92013 NANTERRE cedex

COMMUNE DE LEVALLOIS-PERRET

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ANNEXES

Édition du : 17/09/2019

Table des matières

Préambule

I - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Patrimoine culturel

AC1 (protection des monuments historiques classés ou inscrits).....4

II - SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

I1 (maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et assimilé)..8
I3 (transport de gaz naturel et assimilé).....11
I4 (transport d'énergie électrique).....15
A5 (canalisations publiques d'eau et d'assainissement).....22
EL3 (halage et marchepied).....25
T1 (voies ferrées).....27
T3 (tréfonds).....42
T5 (dégagement aéronautique).....44
PT1 (protection radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques).....46
PT2 (protection radioélectrique contre les obstacles).....48
PT3 (réseaux de télécommunications).....50

III - SERVITUDES RELATIVES A LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

PM1 (plans de prévention des risques naturels et miniers).....52

Préambule

Les servitudes d’utilité publique intéressant le territoire de la commune de **LEVALLOIS-PERRET** sont répertoriées aux plans des servitudes.

Les servitudes ont été créées et rendues opposables par des procédures particulières et indépendantes de celles suivies pour l’élaboration du PLU.

Les servitudes d'utilité publique, figurées au plan, entraînent :

- soit des mesures conservatoires et de protection
- soit des interdictions
- soit des règles particulières d'utilisation ou d’occupation du sol qui peuvent nécessiter la consultation préalable d’un service technique du département ministériel concerné, en application de textes législatifs ou réglementaires spécifiques.

I SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

Patrimoine culturel

SERVITUDES DE TYPE AC1

MESURES DE CLASSEMENT ET D'INSCRIPTION D'IMMEUBLES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine
B - Patrimoine culturel
a) Monuments historiques

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Mesures de classement d'immeubles ou parties d'immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public et faisant obligation aux propriétaires d'immeubles classés de n'effectuer aucuns travaux de construction, modification ou démolition sur ces immeubles sans autorisation préalable du préfet de Région ou du ministre chargé de la culture.

Mesures d'inscription sur un inventaire supplémentaire d'immeubles ou parties d'immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation, mesures faisant obligation pour les propriétaires d'immeubles inscrits de ne procéder à aucune modification de ces immeubles sans déclaration préalable auprès du service départemental de l'architecture et du patrimoine.

Périmètres de protection autour des monuments historiques au titre des abords à l'intérieur desquels aucune construction nouvelle, aucune démolition, aucun déboisement, aucune transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble ne peut être réalisé sans autorisation préalable comprenant l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) :

- **périmètres délimités des abords (PDA)**
- **à défaut, périmètres de droit commun de 500 mètres**

1.2 Références législatives et réglementaires

■ **Concernant les mesures de classement :**

Anciens textes :

Articles 1 à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques (abrogée par l'ordonnance 2004 – 178 du 20 février 2004, à l'exception de dispositions à caractère réglementaire),

Décret du 18 mars 1924 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (abrogé par le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager),

Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 (abrogé) relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager **(articles 9 à 18).**

Textes en vigueur :

- **Code du patrimoine : articles L. 621-1 à L. 621-22,**
- **Décret n°2017-456 du 29 mars 2017** relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

■ **Concernant les mesures d'inscription :**

Anciens textes :

Articles 1 à 5 de la loi précitée du 31 décembre 1913 modifiée, notamment, par la loi du 23 juillet 1927 instaurant la mesure d'inscription,

Décret précité du 18 mars 1924 modifié.

Décret n°2007-487 du 30 mars 2007 (abrogé) relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (**articles 34 à 40**).

Textes en vigueur :

- **Code du patrimoine : articles L. 621-25 à L. 621-29,**
- **Décret n°2017-456 du 29 mars 2017** relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

■ **Concernant les périmètres délimités des abords (PDA) :**

Textes en vigueur :

- **Code du patrimoine : articles L. 621-30-II (1er alinéa) et L. 621-31.**

■ **Concernant le périmètre de protection de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit :**

Anciens textes :

- **Dispositions combinées des articles 1er (2ème alinéa) et 13 bis de la loi précitée du 31 décembre 1913 modifiée.**

Textes en vigueur :

- **Code du patrimoine : articles L. 621-30-II (2ème alinéa).**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Catégories de servitudes	Bénéficiaires	Gestionnaires	Instances consultées
Mesures de classement et d'inscription	- Ministère chargé des affaires culturelles, - Préfet de région, - Propriétaires des immeubles classés ou inscrits.	- Conservation régionale des monuments historiques, -Service régional de l'archéologie, - Service départemental de l'architecture et du patrimoine (ABF).	- Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine (CNPA) - Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA)
Périmètres de protection	- Ministère chargé des affaires culturelles, - Préfet du département, - Commune.	- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine (ABF) - Commune.	

Coordonnées des services intéressés :

Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France
45-47, rue Le Peletier
75009 PARIS
Tél : 01.56.06.50.00
Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH)
Tél : 01.56.06.50.30
Service Régional de l'Archéologie (SRA)
Tél : 01.56.06.51.51

Architecte des Bâtiments de France
Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine
Domaine National de Saint-Cloud
avenue de la Grille d'Honneur
92210 SAINT-CLOUD
Tél : 01.46.02.03.96

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS

Désignation	**Protection**	**Date de protection**
Église reformée "La Petite Étoile" *81, rue Anatole France*	Classement	arrêté du 08/09/1995
Maison Mauresque : façades et toitures ; au rez-de-chaussée : vestibule, salon et salle à manger avec leur décor *11,13,13 bis Villa Chaptal*	Classement	arrêté du 05/07/1993
Hôpital anglais "Hertford Bristish Hospital Corporation" : façades et toitures	Inscription	arrêté du 09/06/1987

48-52, rue de Villiers
rue Barbès
2, rue Voltaire
75, rue Chaptal

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

à COURBEVOIE (92) :		
Façade du pavillon central à fronton sculpté du XVIIIe siècle de l'ancienne caserne Charras	Inscription	arrêté du 22/03/1929
à COURBEVOIE (92) :		
Pavillon de la Suède et de la Norvège *rue Jean-Basptiste Charcot* *176, boulevard Saint-Denis*	Inscription	arrêté du 27/05/1987
à COURBEVOIE (92) :		
Pavillon Indien *142, boulevard Saint Denis*	Inscription	arrêté du 27/05/1987
à NEUILLY-SUR-SEINE (92) :		
Hôtel : façade et toiture sur rue *68, boulevard Bourdon*	Inscription	arrêté du 25/05/1976
à PARIS 17ème (75) :		
Atelier de décors de l'Opéra : bâtiment central et pavillon d'entrée *32, boulevard Berthier*	Inscription	arrêté du 09/05/1990
à PARIS 17ème (75) :		
Hôtel particulier : façades, toiture, hall d'entrée et escaliers *23 ter, boulevard Berthier*	Inscription	arrêté du 04/05/1990
à PARIS 17ème (75) :		
Chapelle de la Compassion *1, boulevard d'Aurelle de Paladines*	Classement	arrêté du 21/01/1929 modifié par arrêté du 07/11/2016
à PARIS 17ème (75) :		
Église Sainte-Odile : église en totalité et façade sur rue du presbytère *2-2A, avenue Stéphane Mallarmé*	Inscription	arrêté du 14/05/2001

II - SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

SERVITUDES DE TYPE I1

SERVITUDES RELATIVES A LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION AUTOUR DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES ET DE CERTAINES CANALISATIONS DE DISTRIBUTION DE GAZ

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
C – Canalisations
a) Transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Lorsqu'une canalisation de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques en service, ou dans certains cas une canalisation de distribution de gaz, est susceptible de créer des risques, notamment d'incendie, d'explosion ou d'émanation de produits toxiques, menaçant gravement la santé ou la sécurité des personnes, la construction ou l'extension de certains établissements recevant du public (ERP) ou d'immeubles de grande hauteur sont interdites ou subordonnées a la mise en place de mesures particulières de protection par le maître d'ouvrage du projet en relation avec le titulaire de l'autorisation.

En application de l'article R. 555-30-1 du code de l'environnement, dans ces zones les maires ont l'obligation de porter à la connaissance des transporteurs concernés toute demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager.

A l'intérieur des zones grevées par la SUP I1, les contraintes varient en fonction de la capacité d'accueil de l'ERP et de la zone d'implantation :

- dans les zones d'effets létaux en cas de phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R. 555-10-1 du code de l'environnement[1], la délivrance d'un permis de construire relatif a un ERP susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou a un immeuble de grande hauteur et son ouverture sont subordonnées à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur, ou à défaut du préfet[2]. A cette fin, le CERFA 15 016 doit être utilisé par le pétitionnaire pour demander a l'exploitant de l'ouvrage les éléments de l'étude de dangers.

L'analyse de compatibilité présente la compatibilité du projet avec l'étude de dangers relative à la canalisation concernée. La compatibilité s'apprécie à la date d'ouverture de l'ERP ou d'occupation de l'immeuble de grande hauteur. L'analyse fait mention, le cas échéant, de la mise en place par le maître d'ouvrage du projet en relation avec le titulaire de l'autorisation de mesures particulières de protection de la canalisation

- dans les zones d'effets létaux en cas de phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R. 555-10-1 du code de l'environnement[3], l'ouverture d'un ERP susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite;

- dans les zones d'effets létaux significatifs en cas de phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R. 555-10-1 du code de l'environnement[4], l'ouverture d'un ERP susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Lorsque l'analyse de compatibilité prévoit des mesures particulières de protection de la canalisation, le maire ne peut autoriser l'ouverture de l'établissement recevant du public ou l'occupation de l'immeuble de grande hauteur qu'après réception d'un certificat de vérification de leur mise en place effective fourni par le transporteur concerne (CERFA n°15 017).

En application de l'article R. 555-30-1, ces servitudes s'appliquent également :

- aux canalisations de distribution de gaz dont les caractéristiques dépassent l'un ou l'autre des seuils mentionnés au 2° du II de l'article R. 554-41 et qui ont été mises en service avant le 1er juillet 2012;
- aux canalisations mentionnées aux articles L. 153-8 et L. 153-15 du code minier implantées à l'extérieur du périmètre défini par le titre minier et qui ont été mises en service avant le 1er juillet 2017.

A noter également qu'à l'intérieur des servitudes types I1, peuvent également être présentes des servitudes type I3 qui peuvent être consultées auprès de la mairie ou du transporteur concerné.

(1) Cette zone correspond à la SUP 1 dans l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(2) Si l'avis du transporteur est défavorable, le pétitionnaire peut saisir un organisme habilité afin d'expertiser l'analyse de compatibilité. Il mentionne l'avis de cet organisme sur l'analyse de compatibilité et y annexe le rapport d'expertise. Il transmet l'analyse de compatibilité, l'avis du transporteur et le rapport d'expertise au préfet qui donne son avis dans un délai de deux mois. A défaut de réponse dans ce délai, cet avis est réputé défavorable.
(3) Cette zone correspond à la SUP 2 dans l'arrêté du 5 mars 2014 précité.
(4) Cette zone correspond à la SUP 3 dans l'arrêté du 5 mars 2014 précité.

1.2 Références législatives et réglementaires

textes en vigueur :

Articles L. 555-16, R. 555-30 b), R. 555-30-1 et R. 555-31 du code de l'environnement.

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Bénéficiaires	Gestionnaires
Les transporteurs de gaz naturel.	- les bénéficiaires, - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) - Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT) - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Coordonnées des services intéressés :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
12, Cours Louis Lumière
94307 VINCENNES cedex
Tél : 01.87.36.45.00

GRT Gaz
Région Val de Seine - Agence Île-de-France Nord
2, rue Pierre Timbaud
92238 GENNEVILLIERS cedex
Tél : 01.40.85.20.18

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

L'Arrêté Préfectoral du 07/12/2015 institue des SUP autour des canalisations de transports de matières dangereuses sur la commune de LEVALLOIS-PERRET.

1.5 Avertissements portant sur les versions imprimables conformément à la circulaire BSEI n°09-128 du 22 juillet 2009

Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé : elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [des] transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques. Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aérien, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou [des] opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement.

SERVITUDES DE TYPE I3

SERVITUDES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ, D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS CHIMIQUES

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
A - Énergie
a) Électricité et gaz
b) Hydrocarbure

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Il s'agit des servitudes relatives :

- au transport de gaz naturel,
- à la construction et à l'exploitation de pipelines par la société d'économie mixtes des transports pétroliers par pipelines (TRAPIL),

et dont les effets sont prévus aux articles L. 555-27 à L. 555-29 du code de l'environnement.

Le titulaire de l'autorisation de construire et d'exploiter une ou plusieurs canalisations dont les travaux sont déclarés d'utilité publique est autorisé :

1° Dans une bande de terrain appelée "bande étroite" ou "bande de servitudes fortes" : à enfouir dans le sol les canalisations avec les accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection, à construire en limite de parcelle cadastrale les bornes de délimitation et les ouvrages de moins d'un mètre carré de surface nécessaires à leur fonctionnement et à procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages, essartages et élagages des arbres et arbustes nécessités pour l'exécution des travaux de pose, de surveillance et de maintenance des canalisations et de leurs accessoires ;

2° Dans une bande appelée "bande large" ou "bande de servitudes faibles" dans laquelle sera incluse la bande étroite : à accéder en tout temps audit terrain notamment pour l'exécution des travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la maintenance et l'amélioration continue de la sécurité des canalisations.

La largeur des bandes de servitudes prévues à l'article L. 555-27 est fixée par la déclaration d'utilité publique, selon la demande du pétitionnaire, sans pouvoir être inférieure à 5 mètres pour la "bande étroite" ou "bande de servitudes fortes", ni dépasser 20 mètres pour la "bande étroite" et 40 mètres pour la "bande large" ou "bande de servitudes faibles".

Les propriétaires des terrains traversés par une ou plusieurs des bandes de servitudes mentionnées à l'article L. 555-27, ou leurs ayants droit, doivent :

- réserver le libre passage des agents chargés de la surveillance et de l'entretien de la conduite, ainsi que des agents de contrôle ;
- s'abstenir de tout fait de nature à nuire à la construction, l'exploitation et la maintenance des canalisations concernées ;
- s'abstenir d'édifier, dans la bande étroite, toute construction durable et façon culturale dépassant 0,60 mètre de profondeur, et toute plantation d'arbres ou d'arbustes.

1.2 Références législatives et réglementaires

Chronologie des textes :

- **Loi du 15 juin 1906 (article 12)** modifiée sur les distributions d'énergie – *abrogé,*
- **Décret du 29 juillet 1927** portant règlement d'administration publique (RAP) pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie (**articles 52 et 53** modifiés concernant l'enquête relative aux servitudes de l'article 12) - *abrogé par le décret n°50-640 du 7 juin 1950,*
- **Loi n°46-628 du 8 avril 1946 (article 35)** modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz – *abrogé,*
- **Décret n°50-640 du 7 juin 1950** portant RAP pour l'application de l'article 35 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, en ce qui concerne la procédure de déclaration d'utilité publique en matière d'électricité et de gaz et pour l'établissement des servitudes prévues par la loi - *abrogés par le décret n°70-492 du 11 juin 1970,*
- **Décret n°64-81 du 23 janvier 1964** portant RAP en ce qui concerne le régime des transports de gaz combustibles par canalisations (article 25) - *abrogé par le décret n°85-1108 du 15 octobre 1985,*
- **Décret n°70-492 du 11 juin 1970** – *abrogé,*
- **Décret n°85-1108 du 15 octobre 1985** relatif au régime des transports de gaz combustibles par canalisations modifié (**articles 5 et 29**) – *abrogé,*
- **Loi 2003-8 du 3 janvier 2003** relative au marché du gaz et de l'électricité et aux services publics de l'énergie (**article 24**) – *abrogée.*

Textes de référence en vigueur :

- **Code de l'environnement : articles L. 555-27 à L. 555-29, R. 555-30-a, R. 555-34 et R. 555-35,**
- **Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (articles 1 à 4).**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Bénéficiaires	Gestionnaires
Les transporteurs de gaz naturel	- les bénéficiaires, - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) - Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT) - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Les constructeurs et exploitants de pipelines	Ministère de l'Industrie Direction générale de l'énergie et des matières premières Direction des hydrocarbures

Coordonnées des services intéressés :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
12, Cours Louis Lumière
94307 VINCENNES cedex
Tél : 01.87.36.45.00

GRT gaz
Région Val de Seine - Agence Île-de-France Nord
2, rue Pierre Timbaud
92238 GENNEVILLIERS cedex
Tél : 01.40.85.20.18

En ce qui concerne les canalisations d'hydrocarbures, les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), doivent être adressées à l'exploitant de l'ouvrage concerné :
Société TRAPIL – Division Maintenance
1, rue Charles-Édouard Jeanneret, dit le Corbusier
78300 POISSY

Correspondances relatives au document d'urbanisme :
Société TRAPIL – DT/SIC/LIG
7-9, rue des Frères Morane
75738 PARIS Cedex 15

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

Les listings des canalisations de transport de gaz naturel et assimilés traversant et impactant la commune de LEVALLOIS-PERRET sont répertoriés en article 1er dans l'arrêté préfectoral du 07/12/2015.

1.5 Recommandations du gestionnaire TRAPIL

La servitude consentie par les propriétaires des terrains concernés par la construction des canalisations de transport visées en objet, donne à **TRAPIL**, le **DROIT** :

1-Dans une bande de terrain de 5 mètres de largeur, qui est portée à 10 mètres en zones forestières :

a) d'enfouir dans le sol une ou plusieurs canalisations avec accessoires, une hauteur de 0,80 mètre minimum, devant être respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après les travaux; Il est précisé que cette hauteur de 0,80 mètre s'entend pour la traversée des ruisseaux et canaux tels que canaux d'irrigation, de drainage, sans que cette énumération soit limitative, de la génératrice supérieure des canalisations à la surface du lit présumé curé.

b) de construire, mais en limite de route et chemin ou en limite culturale seulement, les bornes de délimitation et les ouvrages de moins de 1 m² de surface, nécessaires au fonctionnement de la conduite;

2- Dans une bande de terrain de 15 mètres de largeur – dans laquelle est incluse la bande ci-dessus de 5 mètres (ou de 10 mètres en zones boisées) – d'accéder en tout temps, et d'exécuter les travaux nécessaires à la réalisation du pipeline et, ultérieurement, à l'exploitation, la surveillance, l'entretien et la réparation de la ligne;

3- De procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages ou essartages des arbres ou arbustes, nécessités par l'exécution ou l'entretien des ouvrages.

et **OBLIGE** les dits **PROPRIÉTAIRES** ou leurs ayants droit :

a) à ne procéder, sauf accord préalable de la société TRAPIL, dans la bande de 5 mètres où sont localisées les canalisations, à aucune construction, plantation d'arbres ou d'arbustes, ni à aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 mètre de profondeur; il est précisé que ces interdictions ne s'étendent pas

à la bande complémentaire de 10 mètres de largeur, sauf dans les zones boisées où l'interdiction de planter des arbres ou arbustes s'étendra sur la bande de 10 mètres comprenant la bande de 5 mètres susvisée ;

b) à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage ;

c) en cas de mutation, à titre gratuit ou onéreux, d'une ou de plusieurs parcelles considérées, à dénoncer au nouvel ayant droit, les servitudes dont elles sont grevées, en obligeant expressément celui-ci à les respecter en ses lieu et place.

d) à dénoncer, en cas de changement d'exploitant, ou occupant éventuel les servitudes concédées avec toutes les conséquences qui en résultent.

Sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transports ou de distribution D.T/D.I.C.T (Art. L. et R. 554-1 et suivants du code de l'environnement) :
Depuis le 1er juillet 2012, de nouvelles règles encadrent la préparation et l'exécution des travaux à proximité du réseau TRAPIL (articles L. 554-1 et suivants, et articles R. 554-20 à R. 554-38 et articles L. 555-19 et L. 555-21 du code de l'environnement) suite à la publication d'un arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

De manière synthétique et dans les grandes lignes, ces nouvelles dispositions :

- définissent les obligations de consultation du guichet unique et les obligations déclaratives à la charge du responsable de projet et de l'exécutant de travaux ainsi que les règles de préparation des projets de travaux afin de fournir aux exécutants de travaux des informations précises sur la localisation des réseaux et sur les précautions à prendre,

- prévoient l'encadrement des techniques de travaux appliquées à proximité immédiate des réseaux,

- imposent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux,

- définissent les modalités d'arrêt des travaux en cas de risque constaté,

- fixent les sanctions administratives et pénales encourues en cas d'infraction ou de non-respect de ces obligations.

Pour la sécurité de tous, la société TRAPIL attire l'attention sur la nécessité de respecter scrupuleusement les obligations en cas de projets de travaux au voisinage de ses ouvrages.

Pour plus d'informations, possibilité de consulter le site : www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

SERVITUDES DE TYPE I4

SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
A - Énergie
a) Électricité et gaz

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Il s'agit de deux catégories de servitudes dont les effets sont prévus par les articles L. 323-3 et suivants du Code de l'énergie.

a) Les servitudes d'établissement et d'entretien prévues aux articles L. 323-3 à L. 323-9 du Code de l'énergie.

Ces servitudes bénéficient aux travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages de la concession de transport ou de distribution d'électricité qui ont été déclarés d'utilité publique.

Les travaux d'entretien des ouvrages incluent les travaux de surveillance périodique, de réparation suite à une avarie, de remplacement d'éléments de l'ouvrage ayant des fonctionnalités ou caractéristiques similaires, d'adaptation pour répondre à des exigences fonctionnelles ou techniques, etc.

Ces servitudes permettent au bénéficiaire :

- d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité, soit à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique, soit sur les toits et terrasses des bâtiments, dans les conditions de sécurité prescrites par les règlements administratifs **(servitude d'ancrage)** ;

- de faire passer les conducteurs d'électricité au-dessus des propriétés privées, sous les mêmes conditions que ci-dessus, peu importe que les propriétés soient, ou non, closes ou bâties **(servitude de surplomb)** ;

- d'établir à demeure des canalisations souterraines, ou des supports pour conducteurs aériens, sur des terrains privés non bâtis, qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes **(servitude d'implantation)** ;

- de couper les arbres et branches d'arbres qui, se trouvant à proximité des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages **(servitude d'élagage et d'abattage d'arbre)**.

En application des principes du code civil, chacune de ces servitudes emporte nécessairement un droit de passage (article 696 du code civil) **(servitude d'occupation temporaire)**.

Les servitudes d'établissement et d'entretien n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire un mois avant de démarrer les travaux.

Il est fait obligation aux propriétaires de réserver le libre passage et l'accès aux agents du gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, ainsi qu'à ceux des entreprises accréditées par lui pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.

b) <u>Les servitudes pour voisinage prévues à l'article L. 323-10 du Code de l'énergie concernent l'utilisation du sol et l'exécution de travaux soumis au permis de construire, au voisinage d'une ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts.</u>

Ces servitudes comportent, en tant que de besoin, la limitation ou l'interdiction du droit d'implanter des bâtiments à usage d'habitation et des établissements recevant du public. Elles ne peuvent faire obstacle aux travaux d'adaptation, de réfection ou d'extension de constructions existantes édifiées en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur avant l'institution de ces servitudes, à condition que ces travaux n'entraînent pas d'augmentation significative de la capacité d'accueil d'habitants dans les périmètres où les servitudes ont été instituées.

1.2 Références législatives et réglementaires

<u>Chronologie des textes</u> :

- **Loi du 15 juin 1906 (article 12)** sur les distributions d'énergie (articles abrogés et codifiés par l'ordonnance 2011-504),

- **Décret du 3 avril 1908** portant RAP pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique (abrogé par le décret du 29 juillet 1927),

- **Décret du 24 avril 1923** portant RAP pour l'application de la loi du 15 juin 1906 en ce qui concerne les concessions de transport d'énergie électrique à haute tension accordées par l'État (abrogé par le décret du 29 juillet 1927),

- **Loi de finances du 13 juillet 1925 (article 298)** (abrogé par l'ordonnance 2011-504),

- **Décret du 29 juillet 1927** portant RAP pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie(**articles 52 et 53** modifiés concernant l'enquête relative aux servitudes de l'article 12) (abrogé par le décret 50-640),

- **Loi n°46-628 du 8 avril 1946 (article 35)** modifiée, sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (abrogé et codifié par l'ordonnance 2011-504),

- **Décret n°50-640 du 7 juin 1950** portant RAP pour l'application de l'article 35 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, en ce qui concerne la procédure de DUP en matière d'électricité et de gaz et pour l'établissement des servitudes prévues par la loi. (abrogés par le décret 70-492),

- **Décret n°67-886 du 6 octobre 1967** portant RAP pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique (articles 1 à 4 relatifs aux conventions de reconnaissance des servitudes de l'article 12),

- **Décret n°70-492 du 11 juin 1970** (abrogé au 1er janvier 2016) pris pour l'application de l'article 35 modifié de la loi du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes, modifié par :
  décret n°85-1109 du 15 octobre 1985 modifiant le décret du 11 juin 1970,
  décret n°93-629 du 25 mars 1993 modifiant le décret du 11 juin 1970,
  décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12bis de la loi du 15juin 1906 sur les distributions d'énergie,
  décret n°2009-368 du 1er avril 2009 relatif aux ouvrages électriques à haute et très haute tension réalisés en technique souterraine,

- **Loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article 5)** introduisant un article 12bis dans la loi du 15 juin 1906,

- **Ordonnance n°2011-504 du 9 mai 2011** portant codification de la partie législative du code de l'énergie.

Textes de référence en vigueur :

- **Code de l'énergie :**
  articles L. 323-3 à L. 323-9 sur la traversée des propriétés privées par les ouvrages de transport et de distribution,
  article L. 323-10 sur les servitudes pour voisinage des ouvrages de transport et de distribution,
  article L. 323-11 pour ce qui concerne l'approbation du projet de détail des tracés,

- **Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (articles 1 à 4).**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Bénéficiaires	Gestionnaires
a) Concernant les servitudes d'établissement et d'entretien : - les concessionnaires ou titulaires d'une autorisation de transport d'énergie électrique.	**a) Concernant les servitudes d'établissement et d'entretien :** - les bénéficiaires, - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), - Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT) - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
b) Concernant les servitudes pour voisinage : - l'État, - les communes, - les exploitants.	**b) Concernant les servitudes pour voisinage :** - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), - Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT) - Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Coordonnées des services intéressés :

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
12, Cours Louis Lumière
94307 VINCENNES cedex
Tél : 01.87.36.45.00

RTE Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité
Transport Électricité Normandie-Paris
Immeuble « Le Fontanot »
21-29, rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE cedex
Tél. : 01.49.01.33.25

RTE Groupe Maintenance Réseau Sud-Ouest
7, avenue Eugène Freyssinet
78286 GUYANCOURT cedex
Tel : 01 30 96 30 80, 01 30 96 31 70

ERDF Électricité, Réseau Distribution France
Place Marcel Paul
92000 NANTERRE cedex
Tél : 01.47.25.81.32

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES à 225 kV :
n°1 ALSACE – PERRET
n°1 ARGENTEUIL – PERRET
n°1 BATIGNOLLES – PERRET
n°1 BAUDRY – PERRET
n°1 CORMEILLES - PERRET
n°2 CORMEILLES - PERRET
n°1 LEVALLOIS - PERRET
n°2 LEVALLOIS - PERRET
n°3 LEVALLOIS - PERRET
n°1 PERRET - TERNES

Postes de transformation :
LEVALLOIS : 225 kV
PERRET : 225 kV

1.5 Recommandations du gestionnaire RTE

À titre d'information RTE, recommande aux abords des lignes électriques souterraines :

de conserver le libre accès à leurs installations,

de ne pas implanter de supports (feux de signalisation, bornes, etc…) sur leurs câbles, dans le cas contraire, prévoir du matériel de type démontable,

de ne pas noyer leurs ouvrages dans la bétonite de manière à ne pas les endommager et à en garantir un accès facile,

de prendre toutes les précautions utiles afin de ne pas endommager leurs installations pendant les travaux.

Concernant tous travaux :

Chaque entreprise devant réaliser des travaux sur la commune devra appliquer le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux…), ainsi que l'arrêté du 15 février 2012 pour son application.

Toute déclaration devra obligatoirement être précédée d'une consultation du guichet unique auprès de l'INERIS, afin d'obtenir la liste et les coordonnées des exploitants des ouvrages en service concernés par les travaux.

Concernant les indications de croisement :

Dans tous les cas cités ci-après et conformément à l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, il est obligatoire de respecter une distance minimum de 0,20 mètre en cas de croisement avec nos ouvrages.

Croisement avec les fourreaux :

Préférer les croisements par le dessous en évitant impérativement que les différentes installations reposent l'une sur l'autre.

Croisement avec les caniveaux :

Préférer les croisements par le dessous. Le croisement devra être réalisé à une distance conseillée de 0,5 mètres au-dessus ou au-dessous. Veiller à effectuer un soutènement efficace de nos ouvrages pour les croisements que vous ferez au-dessous.

Croisement avec un ouvrage brique et dalles :

Préférer les croisements par le dessous. L'accessibilité de ces ouvrages doit rester libre en respectant une distance conseillée de 0,40 mètre minimum pour les croisements qui seront effectués au-dessus.

Veiller à maintenir efficacement ces ouvrages et à éviter tout mouvement de terrain qui entraînerait leur affaissement lors des croisements qui seront effectués au-dessous.

Effectuer, à proximité des ouvrages, un sondage à la main sur une profondeur de 1,50 mètres afin de les localiser et ne pas les endommager.

Dans le cas où une canalisation serait parallèle à la liaison souterraine électrique, une distance minimum de 0,30 mètres est conseillée entre les deux génératrices.

Concernant les plantations:

ne pas implanter d'arbres à moins de 1,50 mètres de l'axe des ouvrages dans le cas d'essences à racines pivots et de 3 mètres dans le cas d'essences à racines traçantes,

en cas d'essouchage, en présence d'ouvrages électriques, découper les racines et les laisser en terre,

lors de la pause de jardinières, bacs à fleurs, etc…, l'accès aux ouvrages électriques devra être conservé en toutes circonstances, il est donc interdit de poser des bacs à fleurs « non démontables » au-dessus de ces derniers.

Particularité C.P.C.U.

Dans le cas d'un parcours parallèle ou d'un croisement avec les ouvrages :

Les parcours au-dessus et au-dessous des ouvrages ainsi que les croisements au-dessus des ouvrages sont fortement déconseillés. Tout parallélisme ou croisement **à moins de 4 mètres** devra faire l'objet d'une étude d'élévation thermique des ouvrages électriques. Il faudra veiller à maintenir efficacement les ouvrages électriques et à éviter tout mouvement de terrain qui entraînerait leur affaissement lors des croisements que vous réaliserez au-dessous.

Dans tous les cas :

- Une ventilation du caniveau vapeur à l'aide de bouches d'aération disposées de part et d'autre des câbles haute tension est nécessaire. La longueur ventilée, la plus courte possible, est déterminée en tenant compte du fait que ces bouches d'aération doivent être implantées, si possible, sous trottoir,

- Obturation du caniveau vapeur à l'aide de laine de verre à chaque extrémité de la longueur ventilée,

- Renforcement éventuel du calorifugeage des conduites de vapeur,

- Une pose éventuelle de thermocouple pour contrôler la température de la gaine extérieure des câbles ou la température à proximité de ceux-ci,

Les études réalisées doivent prendre en compte le respect de la dissipation thermique des ouvrages et l'échauffement éventuel produit par vos conduites.

Votre responsabilité restant entière dans le cas d'une contrainte d'exploitation des ouvrages électriques due à un échauffement provoqué par les canalisations. Il en va de même dans le cas de dommages occasionnés aux ouvrages électriques lors de l'exécution des travaux.

Si le marché de travaux ou la commande des travaux n'est pas signé dans les trois mois suivant la date de la consultation du guichet unique, le responsable du projet renouvelle sa déclaration sauf si le marché de travaux prévoit des mesures techniques et financières permettant de prendre en compte d'éventuels ouvrages supplémentaires ou modifications d'ouvrages, et si les éléments nouveaux dont le responsable de projet a connaissance ne remettent pas en cause le projet.

A titre d'information, RTE recommande aux abords des lignes électriques aériennes :

Pour les aménagements paysagers - voirie et réseaux divers :

- Les arbres de hautes tiges seront à prohiber sous l'emprise des conducteurs,
- La hauteur de surplomb entre les conducteurs et les voies de circulation ne devra pas être inférieure à 9 mètres,
- Le franchissement de la traversée doit se faire en une seule portée,
- Le surplomb longitudinal des voies de communication dans une partie normalement utilisée pour la circulation des véhicules ou la traversée de ces voies sous un angle inférieur à 7° sont interdits,
- L'accès aux pieds de supports doit rester libre dans un rayon de 5 mètres autour de ces derniers,
- Les canalisations métalliques transportant des fluides devront éviter les parcours parallèles aux conducteurs et respecter une distance de 3 mètres vis-à-vis des pieds de supports.
- En cas de voisinage d'un support de ligne électrique aérienne très haute tension et d'une canalisation métallique de transport de gaz combustible, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés ou d'autres fluides dont la dissémination présente des risques particuliers, des dispositions sont à prendre pour que l'écoulement de défaut éventuel par le pied du support ne puisse entraîner le percement de la canalisation.

Pour les constructions :

- L'article R. 4534-108 du code du travail interdit l'approche soit directement soit à l'aide d'engins ou de matériaux d'un conducteur nu dans le domaine de la haute et très haute tension HTB (>50 000 volts) à une distance inférieure à 5 mètres hors balancement des câbles,
- L'article 12 de l'arrêté du 17 mai 2011 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, interdit l'approche soit directement soit à l'aide d'engins ou de matériaux d'un conducteur nu dans le domaine de la Très Haute Tension (400 000 volts) à une distance inférieure à 6 mètres hors balancement des câbles,
- Une distance supplémentaire de 2 mètres est recommandée en cas de surplomb accessible (terrasse, balcon, etc.),
- L'article 20 de l'arrêté du 17 mai 2001 fixe à 100 mètres la distance de voisinage entre un établissement pyrotechnique ou de l'aplomb extérieur de la clôture qui entoure le magasin et l'axe du conducteur le plus proche (balancement du conducteur non compris),
- L'article 71 de l'arrêté du 17 mai 2001 interdit l'implantation de supports au voisinage d'un établissement d'enseignement, d'une installation d'équipement sportif ou d'une piscine en plein air,

- Au cas où l'article 71 ne pourrait être appliqué, toutes les dispositions seront prises pour que les abords du pylône implanté sur la parcelle soient rendus inaccessibles (suppression de l'échelle d'accès sur une hauteur de 3 mètres),

- La nécessité de prescrire au-dessus de tous les terrains dans lesquels peut être pratiquée l'irrigation par aspersion, un dégagement suffisant sur les lignes, fixé à 6 mètres pour les conducteurs nus. Toutefois, dans le cas d'utilisation de gros diamètre d'ajutage près de lignes haute tension (>50 000 volts), il convient, pour éviter tout risque pour les personnes, de les placer, par rapport à l'aplomb des câbles, à :
  20 mètres si le diamètre d'ajustage est compris entre 26 et 33 mm limites comprises,
  25 mètres si le diamètre est supérieur à 33 mm

D'où interdiction aux services de secours (pompiers, etc…) de se servir de jets canon.

Les terrains de sport :

L'arrêté du 17 mai 2001 fixe :

- une distance de 9 mètres minimum entre le conducteur le plus proche et le terrain de sport,

- un surplomb longitudinal de celui-ci par les lignes Haute Tension est autorisé sous réserve que l'angle de traversée soit supérieur à 5° par rapport à l'axe des conducteurs,

- tout sport de lancers ou tirs à distance devront s'effectuer dans la moitié de terrain non surplombé par la ligne afin d'éviter d'agresser les câbles,

- les charpentes métalliques devront être reliées à la terre.

ATTENTION : les terrains d'installations d'équipements sportifs comprennent, notamment, les terrains d'éducation physique et sportive ainsi que les terrains pour les jeux d'équipes et l'athlétisme. Des distances minimales plus importantes peuvent être imposées selon le mode d'utilisation et la fréquentation des installations, en application de l'article 99 (chapitre 3) de l'arrêté technique du 17 mai 2011. L'usage des cerfs-volants, ballons captifs, modèles réduits aériens commandés par fils est très dangereux à proximité de lignes aériennes. Il y a lieu de tenir compte de la présence de ces lignes pour les lancers et les tirs à distances (disques, javelot, marteau, pigeons d'argile, etc …).

Chaque entreprise devant réaliser des travaux sur la commune devra impérativement appliquer le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (déclaration de projets de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux…), ainsi que l'arrêté du 15 février 2012 pour son application.

Afin que RTE puisse répondre avec exactitude et dans les plus brefs délais à la faisabilité de certains projets, les éléments ci-après devront être fournis :
- la côte N.G.F. du projet,
- un plan du projet sur lequel l'axe de la ligne existante sera représenté,
- un point de référence coté en mètre par rapport à un des pylônes de la ligne concernée,
- un plan d'évolution des engins (grues, engins élévateurs, camions avec bennes basculantes, etc…) qui seront impérativement mis à la terre,
- l'entreprise devra tenir compte, lors de l'évolution de ces engins, de l'élingage des pièces qu'elle devra soulever.

Cette liste n'est pas exhaustive (voir documents de référence arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, les dispositions réglementaires du code du travail article R. 4534-707 et suivants, le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution) ainsi que l'arrêté du 15 février 2012 pour son application.

SERVITUDES DE TYPE A5

SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
C – Canalisations
b) Eaux et assainissement

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Il est institué au profit des collectivités publiques, des établissements publics ou des concessionnaires de services publics qui entreprennent des travaux d'établissement de canalisations d'eau potable ou d'évacuation d'eaux usées ou pluviales une servitude leur conférant le droit d'établir à demeure des canalisations souterraines dans les terrains privés non bâtis, excepté les cours et jardins attenant aux habitations.

La servitude donne à son bénéficiaire le droit :

- d'enfouir une ou plusieurs canalisations;
- d'essarter les arbres susceptibles de nuire à l'établissement et à l'entretien de la canalisation;
- d'accéder au terrain dans lequel la conduite est enfouie, les agents chargés du contrôle bénéficiant du même droit d'accès;
- d'effectuer tous travaux d'entretien et de réparation (La date du commencement des travaux est portée à la connaissance des propriétaires et exploitants 8 jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux. Un état des lieux doit, si cela est nécessaire, être dressé contradictoirement en vue de la constatation éventuelle des dommages pouvant résulter des dits travaux).

Les propriétaires et leurs ayants droit doivent s'abstenir de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage.

L'établissement de cette servitude ouvre droit à indemnité dont les contestations sont jugées comme en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Si le rejet d'une demande de permis de construire a pour motif l'exercice du droit de servitude dans la parcelle considérée, son propriétaire peut requérir l'acquisition totale de la parcelle par le maître de l'ouvrage, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation. Si le permis de construire est accordé sous réserve d'un déplacement des canalisations, les frais de ce déplacement sont à la charge du bénéficiaire de la servitude.

1.2 Références législatives et réglementaires

Anciens textes :

- **Loi n°62-904 du 4 août 1962** instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau ou d'assainissement.

- **Décret n°64-153 du 15 février 1964** relatif à l'application de la loi n°62-904 du 4 août 1962 instituant une servitude sur les fonds privés pour la pose des canalisations publiques d'eau ou d'assainissement

Textes en vigueur :

- **Code rural et de la pêche maritime : articles L. 152-1, L. 152-2 et R. 152-1 à R. 152-15.**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

- Maîtres d'ouvrage et concessionnaires des canalisations

Coordonnées des services intéressés :

eau potable :

SUEZ
Eaux de la banlieue de Paris
300, avenue Paul-Vaillant Couturier
BP 712
92007 NANTERRE cedex

Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG)
300, avenue Paul-Vaillant Couturier
92000 NANTERRE

assainissement :

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
Direction des réseaux
Service des Grands Projets
2, rue Jules César
75589 PARIS cedex 12
DDR-gestion-patrimoine@siaap.fr

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

Le SIAAP possède sur le territoire de la commune de LEVALLOIS-PERRET les ouvrages suivants :

- **Collecteur d'Asnières**
- **Collecteur Marceau**
- **Regards des collecteurs**

1.5 Recommandations du gestionnaire SIAAP

Afin de protéger les ouvrages du SIAAP contre tout risque d'endommagement, tout projet d'aménagement d'ouvrage dans le voisinage d'un ouvrage du SIAAP doit respecter les dispositions suivantes :

- maintien d'une distance de sécurité entre l'extrados de l'ouvrage projeté et l'extrados de l'ouvrage du SIAAP égale à deux fois le diamètre de l'ouvrage du SIAAP,

- interdiction de modifier le système de charges de l'ouvrage du SIAAP pour lequel il a été dimensionné.

Ces mêmes dispositions sont à observer lors de l'exécution des travaux, en particulier lors des travaux de fondations, d'excavation de fouille, de rabattement de nappe. En outre, les travaux ne devront pas provoquer

de vibrations, de modification de caractéristiques de la nappe aquifère, ou toute sollicitation nouvelle susceptible de nuire à la stabilité et à l'intégrité d'un ouvrage du SIAAP.

Dans le cas où ces dispositions ne pourraient être respectées, le projet devra faire l'objet d'une présentation spécifique aux services du SIAAP afin de soumettre à leur approbation les mesures de sauvegarde envisagées vis-à-vis de l'ouvrage du SIAAP concerné.

En outre pendant le déroulement des travaux, l'ensemble des **accès aux ouvrages du SIAAP sera préservé** (regards, trappes, puits ou locaux techniques…). En cas d'impossibilité, la question devra être soumise à l'approbation des services du SIAAP.

SERVITUDES DE TYPE EL3

SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipement
D - Communications
a) Cours d'eau

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Servitude de marchepied :

Les propriétés riveraines d'un cours d'eau ou d'un lac domanial sont grevées sur chaque rive d'une servitude de 3,25 mètres, dite servitude de marchepied. Cette servitude interdit, dans cette bande de 3,25 mètres, aux propriétaires riverains de planter des arbres ou de se clore par des haies ou autrement.

Servitude de halage :

Servitude concernant les cours d'eau domaniaux où il existe un chemin de halage ou d'exploitation présentant un intérêt pour le service de la navigation. La servitude grève les propriétés dans un espace de 7,80 mètres de largeur le long des bords des-dits cours d'eau domaniaux, ainsi que sur les îles où il en est besoin.

Les propriétaires riverains ne peuvent planter des arbres ni se clore par des haies ou autrement qu'à une distance de 9,75 mètres sur les bords où il existe un chemin de halage ou d'exploitation.

Servitude à l'usage des pêcheurs :
Il existe sur les terrains grevés des servitudes de marchepied et de halage, une servitude dite « à l'usage des pêcheurs». En effet, l'article L. 2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dispose que « Tout propriétaire, locataire, fermier ou titulaire d'un droit réel, riverain d'un cours d'eau ou d'un lac domanial est tenu de laisser les terrains grevés de cette servitude de marchepied à l'usage du gestionnaire de ce cours d'eau ou de ce lac, des pêcheurs et des piétons. » En outre « Le long des canaux de navigation, les pêcheurs et les piétons peuvent user du chemin de halage et de la portion de berge faisant partie du domaine public, dans la mesure où le permet l'exploitation de la navigation. »

Sur décision de l'autorité administrative, le droit visé à l'alinéa précédent peut exceptionnellement être supprimé soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour des raisons de sécurité lorsque les berges sont incluses dans des établissements industriels.

1.2 Références législatives et réglementaires

Anciens textes :

- **Code du domaine public fluvial : articles 15, 16 et 28 abrogés,**
- **Code rural et de la pêche maritime : articles 424 du Code rural et L. 235-9 abrogés.**

Textes en vigueur :

- **Code général de la propriété des personnes publiques : articles L. 2131-2 à L. 2131-6**.

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Bénéficiaires	Gestionnaires
Gestionnaires du cours d'eau ou lac domanial, pêcheurs et piétons.	- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) - Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT) et services déconcentrés compétents

Coordonnées des services intéressés :

Autorités gestionnaires visées par le CGPPP : VNF (et/ou Ports de Paris)

Voies Navigables de France
175, rue Ludovic Boutleux
BP 820
62408 BÉTHUNE cedex

Voies Navigables de France
Subdivision Territoriale de Suresnes
5 bis, rue Édouard Nieuport
92153 SURESNES cedex
suresnes.abs.sn-seine@developpement-durable.gouv.fr

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

Une servitude de halage, ou à minima de marchepied, instituée par l'article L. 2131-2 du CGPPP, s'applique sur la totalité des berges de la commune de LEVALLOIS-PERRET.

SERVITUDES DE TYPE T1

SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
D - Communications
c) Voies ferrées et aérotrains

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Il s'agit de servitudes concernant les propriétés riveraines des chemins de fer et instituées dans des zones définies par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et par l'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques à savoir :

- **interdiction de procéder à l'édification de toute construction**, autre qu'un mur de clôture, dans une distance de deux mètres d'un chemin de fer (article 5 de la loi du 15 juillet 1845),

- **interdiction de pratiquer, sans autorisation préalable, des excavations** dans une zone de largeur égale à la hauteur verticale d'un remblai de chemin de fer de plus de trois mètres, largeur mesurée à partir du pied du talus (article 6 de la loi du 15 juillet 1845),

- **interdiction d'établir des couvertures en chaume, des meules de paille, de foin, et tout autre dépôt de matières inflammables**, à une distance de moins de vingt mètres d'un chemin de fer desservi par des machines à feu, largeur mesurée à partir du pied du talus (article 7 de la loi du 15 juillet 1845),

- **interdiction de déposer, sans autorisation préfectorale préalable, des pierres ou des objets non inflammables** à moins de cinq mètres d'un chemin de fer (article 8 de la loi du 15 juillet 1845),

- Servitudes de visibilité au croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée (article 6 du décret-loi du 30 octobre 1935 et article R. 114-6 du code de la voirie routière), servitudes définies par un plan de dégagement établi par l'autorité gestionnaire de la voie publique et pouvant comporter, suivant le cas conformément à l'article 2 du décret) :

- **l'obligation de supprimer** les murs de clôtures ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes, de ramener et de tenir le terrain et toute superstructure à un niveau au plus égal niveau qui est fixé par le plan de dégagement précité,

- **l'interdiction absolue de bâtir**, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations quelconques au-dessus du niveau fixé par le plan de dégagement.

1.2 Références législatives et réglementaires

Textes abrogés :

- **Décret-loi du 30 octobre 1935** modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques, abrogé par la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière (partie législative) et par le décret n°89-631 du 4 septembre 1989 relatif au code de la voirie routière (partie réglementaire).

Textes en vigueur :

- **Loi du 15 juillet 1845** sur la police des chemins de fer - Titre Ier : mesures relatives à la conservation des chemins de fer (articles 1 à 11) ;

- **Code de la voirie routière** (créé par la loi n°89-413 et le décret n°89-631) et notamment les articles :
  L. 123-6 et R. 123-3 relatifs à l'alignement sur les routes nationales,
  L. 114-1 à L. 114-6 relatifs aux servitudes de visibilité aux passages à niveau,
  R. 131-1 et suivants ainsi que R. 141-1 et suivants pour la mise en œuvre des plans de dégagement sur les routes départementales ou communales.

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Catégories de servitudes	Bénéficiaires	Gestionnaires
Servitudes instituées par la loi du 15 juillet 1845	- SNCF - RATP	- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) Direction des infrastructures terrestres (DIT) - Ministère de la Cohésion des Territoires (MCT) Directions régionales de SNCF
Servitudes de visibilité	Gestionnaire de la voie publique : - le préfet, - le département, - la commune.	

Coordonnées des services intéressés :

SNCF Réseau
Direction Régionale d'Île-de-France
174, avenue de France
75013 PARIS

SNCF Mobilités
Délégation Territoriale Immobilière de la Région Parisienne
5-7, rue du Delta
75009 PARIS

SNCF – Direction Immobilière Île-de-France
Pôle Gestion et Optimisation - Urbanisme
10, rue Camille Moke
CS 20012
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS

RATP
Département Gestion des Infrastructures
LAC VC13
40 bis, rue Roger Salengro
94724 FONTENAY-SOUS-BOIS cedex

1.4 Liste des transports ferroviaires présents sur la commune

Ligne J (Paris Saint-Lazare - Mantes via Argenteuil)
Ligne souterraine de métro n°3 (Pont de Levallois-Bécon / Galliéni)

1.5 Information du gestionnaire

I. - CONSULTATION DU GESTIONNAIRE

Il est nécessaire de consulter systématiquement SNCF Mobilités pour les permis de construire ou lotissement jouxtant la plate-forme ferroviaire.
Cette demande de consultation, fondée d'une part sur l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme, vise à prohiber la réalisation de constructions qui peuvent causer un danger pour la sécurité publique, ou être elles-mêmes soumises à un danger, et d'autre part sur l'article L. 2231-5 du Code des Transports qui prévoit une servitude interdisant la construction de bâtiments à moins de deux mètres de la limite légale du chemin de fer.

A cet effet, il convient d'adresser les dossiers en rapport avec des travaux à réaliser en bordure des emprises ferroviaires à :
SNCF – Direction Immobilière Île-de-France
Pôle Conservation du Patrimoine
10, rue Camille Moke
CS 20012
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS

II. - GÉNÉRALITÉS

Servitudes relatives aux chemins de fer.

A. Servitudes de grande voirie :

- alignement
- occupation temporaire des terrains en cas de réparation
- distance à observer pour les plantations et l'élagage des arbres plantés
- mode d'exploitation des mines, carrières et sablières.

Servitudes spéciales pour les constructions, les excavations et les dépôts de matières inflammables ou non.

Servitudes de débroussaillement.

B. Références des textes législatifs qui permettent de les instituer :

- Loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer - Décret du 22 mars 1942.
- Code minier, articles 84 (modifié) et 107.
- Code Forestier, articles L. 322-3 et L. 322-4.
- Loi du 29 décembre 1892 (occupation temporaire).
- Décret-loi du 30 octobre 1935 modifié en son article 6 par la loi du 27 octobre 1942 relatif à la servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau.
- Décret n°59.962 du 31 juillet 1959 modifié concernant l'emploi des explosifs dans les minières et carrières
- Décret du 14 mars 1964 relatif aux voies communales.
- Décret n°69.601 du 10 juin 1969 relatif à la suppression des installations lumineuses de nature à créer un danger pour la circulation des trains.
- Décret n°80.331 du 7 mai 1980 portant règlement général des industries extractives et circulaire d'application du 7 mai 1980 et documents annexes à la circulaire.

- Fiche note 11.18.BIG - n°78.04 du 30 mars 1978.

Services intéressés :

Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM)

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCT)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF)

III. - PROCÉDURE D'INSTITUTION

A. PROCÉDURE

Application des dispositions de la loi du 15 juillet 1845 modifiée sur la police des chemins de fer, qui a institué des servitudes à l'égard des propriétés riveraines de la voie ferrée.

Sont applicables aux chemins de fer :

- les lois et règlements sur la grande voirie qui ont pour objet d'assurer la conservation des fossés, talus, haies et ouvrages, le passage des bestiaux et les dépôts de terre et autres objets quelconques (articles 2 et 3 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée)

- les servitudes spéciales qui font peser des charges particulières sur les propriétés riveraines afin d'assurer le bon fonctionnement du service public que constituent les communications ferroviaires (articles 5 et suivants de la loi du 15 juillet 1845 modifiée)

- les lois et règlements sur l'extraction des matériaux nécessaires aux travaux publics (loi du 29 décembre 1892 sur l'occupation temporaire).

Les servitudes de grande voirie s'appliquent dans des conditions un peu particulières :

Alignement

L'obligation d'alignement s'impose aux riverains de la voie ferrée proprement dite et à ceux des autres dépendances du domaine public ferroviaire telles que les gares, les cours de gares et avenues d'accès non classées dans une autre voirie ;

L'obligation d'alignement ne concerne pas les dépendances qui ne font pas partie du domaine public où seule existe une obligation éventuelle de bornage à frais communs.

L'alignement, accordé et porté à la connaissance de l'intéressé par arrêté préfectoral, a pour but essentiel d'assurer le respect des limites des chemins de fer.

L'administration ne peut pas, comme en matière de voirie, procéder à des redressements, ni bénéficier de la servitude de reculement (Conseil d'État, 3 juin 1910, arrêt Pourreyron).

Mines et carrières

Les travaux de recherche et d'exploitation de mines et carrières à ciel ouvert et de mines et carrières souterraines effectués à proximité d'un chemin de fer ouvert au service public doivent être exécutés dans les conditions prévues par les articles 1er et 2 du titre « Sécurité et salubrité publique » du règlement général des industries extractives, institué par le décret n°80-331 du 7 mai 1980 modifié et complété par les documents annexes à la circulaire d'application du 7 mai 1980.

La modification des distances limites et des zones de protection peut être effectuée par le Préfet après avis du Directeur interdépartemental de l'industrie, dans la limite où le permettent ou le commandent la sécurité et la salubrité publiques (art. 3, alinéa 1, du titre« Sécurité et salubrité publiques »).

La police des mines et des carrières est exercée par le Préfet, assisté à cet effet par le Directeur interdépartemental de l'industrie (article 3 du décret n°80-331 du 7 mai 1980 modifié portant règlement général des industries extractives).

B. - INDEMNISATION

L'obligation de procéder à la suppression de constructions existantes au moment de la promulgation de la loi de 1845 ou lors de l'établissement de nouvelles voies ferrées ouvre droit à indemnité fixée comme en matière d'expropriation (article 10 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

L'obligation de procéder à la suppression de plantations, excavations, couvertures en chaumes, amas de matériaux existants au moment de la promulgation de la loi de 1845 ou lors de l'établissement de nouvelles voies ferrées ouvre aux propriétaires un droit à indemnité déterminée par la juridiction administrative, selon les règles prévues en matière de dommages de travaux publics.

L'obligation de débroussaillement, conformément aux termes des articles L. 322-3 et L. 322-4 du Code Forestier, ouvre aux propriétaires un droit à indemnité. En cas de contestation, l'évaluation sera faite en dernier ressort par le Tribunal d'Instance.

Une indemnité est due aux concessionnaires de mines établies antérieurement, du fait du dommage permanent résultant de l'impossibilité d'exploiter des richesses minières dans la zone prohibée.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, les servitudes applicables aux riverains du chemin de fer n'ouvrent pas droit à indemnité.

C. - PUBLICITÉ

En matière d'alignement, délivrance de l'arrêté d'alignement par le Préfet.

IV. - EFFET DE LA SERVITUDE

A. - PRÉROGATIVES DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

1 - Prérogatives exercées directement par la puissance publique

Possibilité pour la SNCF ou la RATP, quand le chemin de fer traverse une zone boisée, d'exécuter à l'intérieur d'une bande de 20 mètres de largeur calculée du bord extérieur de la voie, et après en avoir avisé les propriétaires, les travaux de débroussaillement de morts-bois (articles L. 322-3 et L. 322-4 du Code Forestier).

2 - Obligations de faire imposées au propriétaire

Obligation pour le riverain, avant tous travaux, de demander la délivrance de son alignement.

Obligation pour les propriétaires riverains de procéder à l'élagage des plantations situées sur une longueur de 50 mètres de part et d'autre des passages à niveau ainsi que de celles faisant saillie sur la zone ferroviaire, après intervention pour ces dernières d'un arrêté préfectoral (loi des 16 et 24 août 1970). Sinon intervention d'office de l'Administration.

Obligation pour les riverains d'une voie communale, au croisement avec une voie ferrée, de maintenir, et ce sur une distance de 50 mètres de part et d'autre du centre du passage à niveau, les haies, à une hauteur de 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées et les arbres de haut jet à 3 mètres (décret du 14 mars 1964 relatif aux voies communales).

Application aux croisements à niveau non munis de barrières d'une voie publique et d'une voie ferrée des dispositions relatives à la servitude de visibilité figurant au décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942.

Obligation pour les propriétaires, sur ordre de l'Administration, de procéder, moyennant indemnité, à la suppression des constructions, plantations, excavations, couvertures de chaume, amas de matériaux combustibles ou non, existants dans les zones de protection édictées par la loi du 15 juillet 1845 modifiée, et pour l'avenir lors de l'établissement de nouvelles voies ferrées (article 10 de la loi du 15 juillet 1845).

En cas d'infraction aux prescriptions de la loi du 15 juillet 1845 modifiée, réprimée comme en matière de contravention de grande voirie, les contrevenants sont condamnés par le Juge Administratif à supprimer, dans un certain délai, les constructions, plantations, excavations, couvertures en chaume, dépôts contraires aux prescriptions; faute de quoi la suppression a lieu d'office aux frais du contrevenant (article 11, alinéas 2 et 3 de la loi du 15 juillet 1845).

B. - LIMITATION AU DROIT D'UTILISER LE SOL

1 - Obligations passives

Obligation pour les riverains voisins d'un passage à niveau de supporter les servitudes résultant d'un plan de dégagement établi en application du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié le 27 octobre 1942 concernant les servitudes de visibilité.

Interdiction aux riverains des voies ferrées de procéder à l'édification d'aucune construction autre qu'un mur de clôture, dans une distance de 2 mètres d'un chemin de fer. Cette distance est mesurée soit de l'arête supérieure de déblai, soit de l'arête inférieure du talus de remblai, soit du bord extérieur des fossés du chemin et à défaut d'une ligne tracée à 1,50 mètre à partir des rails extérieurs de la voie de fer. L'interdiction s'impose aux riverains de la voie ferrée proprement dite et non pas aux dépendances du chemin de fer non pourvues de voies ; elle concerne non seulement les maisons d'habitation mais aussi les hangars, magasins, écuries etc. (article 5 de la loi du 15 juillet 1845).

Interdiction aux riverains des voies ferrées de planter des arbres à moins de 6 mètres et des haies vives à moins de 2 mètres de la limite de la voie ferrée constatée par un arrêté d'alignement. Le calcul de la distance est fait d'après les règles énoncées ci-dessus en matière de constructions (application des règles édictées par l'article 5 de la loi du 9 ventôse, an VIII).

Interdiction d'établir aucun dépôt de pierres ou objets non inflammables pouvant être projetés sur la voie à moins de 5 mètres. Les dépôts effectués le long des remblais sont autorisés lorsque la hauteur du dépôt est inférieure à celle du remblai (article 8 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

Interdiction d'établir aucun dépôt de matières inflammables et des couvertures en chaume à moins de 20 mètres d'un chemin de fer.

Interdiction aux riverains d'un chemin de fer qui se trouve en remblai de plus de 3 mètres au-dessus du terrain naturel de pratiquer des excavations dans une zone de largeur égale à la hauteur verticale du remblai, mesurée à partir du pied du talus (article 6 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

Interdiction aux riverains de la voie ferrée de déverser leurs eaux résiduelles dans les dépendances de la voie ferrée (article 3 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

2 - Zone sensible du tunnel ferroviaire :

La limite de cette zone se situe à 30 m de part et d’autre des piedroits du tunnel du chemin de fer.

Dans cette zone, des dispositions particulières devront être prises, après avis de la SNCF ou la RATP, dans le cas où les constructions à édifier ou les travaux à exécuter, seraient de nature à affecter la solidité de l’ouvrage souterrain ou à mettre en cause la sécurité publique.

3 - Droits résiduels du propriétaire

Possibilité pour les propriétaires riverains d'obtenir, par arrêté préfectoral, une dérogation à l'interdiction de construire à moins de 2 mètres du chemin de fer lorsque la sûreté publique, la conservation du chemin de fer et la disposition des lieux le permettent, (article 9 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

Possibilité pour les riverains propriétaires de constructions antérieures à la loi de 1845 ou existantes lors de la construction d'un nouveau chemin de fer de les entretenir dans l'état où elles se trouvaient à cette époque (article 5 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

Possibilité pour les propriétaires riverains d'obtenir, par décision du Préfet, une dérogation à l'interdiction de planter des arbres (distance ramenée de 6 mètres à 2 mètres) et des haies vives (distance ramenée de 2 mètres à 0,50 mètre).

Possibilité pour les propriétaires riverains d'exécuter des travaux concernant les mines et carrières, à proximité des voies ferrées, à conditions d'en avoir obtenu l'autorisation du Préfet, déterminant dans chaque cas la distance à observer entre le lieu des travaux et le chemin de fer.

Possibilité pour les propriétaires riverains de procéder à des excavations en bordure de voie ferrée en remblai de plus de 3 mètres dans la zone d'une largeur égale à la hauteur verticale du remblai mesurée à partir du pied du talus, à condition d'en avoir obtenu l'autorisation préfectorale délivrée après consultation de la SNCF ou la RATP.

Possibilité pour les propriétaires riverains de procéder à des dépôts d'objets non inflammables dans la zone de prohibition lorsque la sûreté publique, la conservation du chemin de fer et la disposition des lieux le permettent et à condition d'en avoir obtenu l'autorisation préfectorale.

Les dérogations accordées à ce titre sont toujours révocables (article 9 de la loi du 15 juillet 1845 modifiée).

NOTICE TECHNIQUE DES SERVITUDES GREVANT LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES DU CHEMIN DE FER

Le présent document a pour objet, d'une part, de définir les principales servitudes s'imposant aux propriétaires riverains du Chemin de Fer qui se proposent d'édifier des constructions et d'autre part, d'attirer l'attention des constructeurs sur la question des prospects susceptibles d'affecter le domaine ferroviaire.

1/ SERVITUDES GREVANT LES PROPRIÉTÉS RIVERAINES DU CHEMIN DE FER

L'article 3 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer rend applicable aux propriétés riveraines de la voie ferrée les servitudes prévues par les lois et règlements de la grande voirie et qui concernent notamment :

- l'alignement,
- l'écoulement des eaux,
- la distance à observer pour les plantations et l'élagage des arbres plantés.

D'autre part, les articles 5 et 6 de ladite loi instituent des servitudes spéciales en ce qui concerne les distances à respecter pour les constructions et les excavations le long de la voie ferrée.

De plus, en application du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942, des servitudes peuvent grever les propriétés riveraines du chemin de fer en vue d'améliorer la visibilité aux abords des passages à niveau.

Les distances fixées par la loi du 15 juillet 1845 sont calculées à partir de la limite légale du chemin de fer, laquelle est indépendante de la limite réelle du domaine concédé à la SNCF ou la RATP.

Selon l'article 5 de cette loi, la limite légale du chemin de fer est déterminée de la manière suivante :

a) voie en plate-forme sans fossé :

Une ligne idéale tracée à 1,50 mètre du bord du rail extérieur (figure 1)

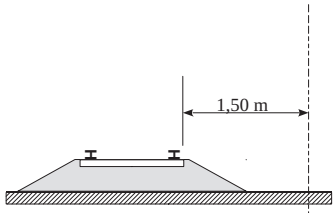

figure 1

b) voie en plate-forme avec fossé :

Le bord extérieur du fossé (figure 2)

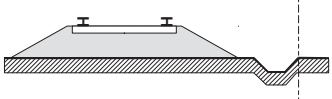

figure 2

c) <u>voie en remblai</u> :

L'arête inférieure du talus de remblai (figure 3)

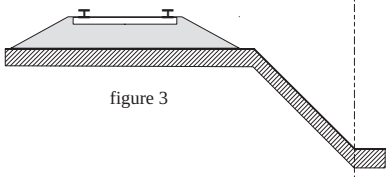

figure 3

<u>ou</u>

le bord extérieur du fossé si cette voie en comporte un (figure 4)

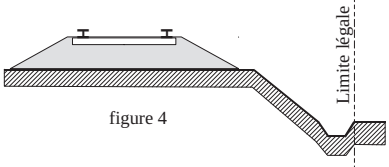

figure 4

d) <u>voie en déblai</u> :

L'arête supérieure du talus de déblai (figure 5)

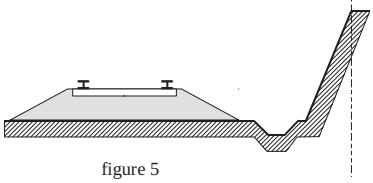

figure 5

Dans le cas d'une voie posée à flanc de coteau, la limite légale à considérer est constituée par le point extrême des déblais ou remblais effectués pour la construction de la ligne et non la limite du talus naturel (figures 6 et 7)

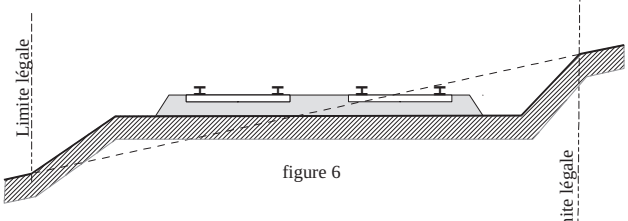

figure 6

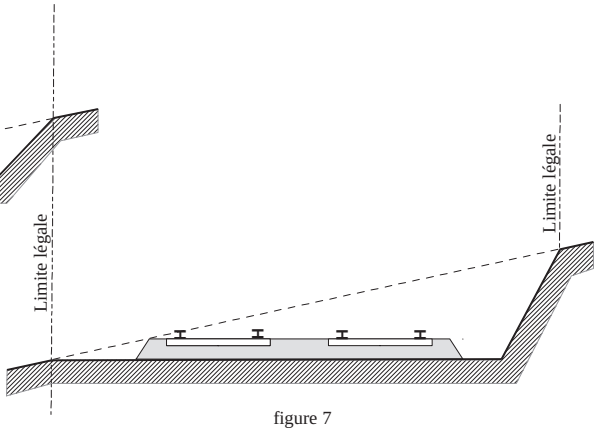

figure 7

Lorsque le talus est remplacé par un mur de soutènement, la limite légale est, en cas de remblai, le pied et, en cas de déblai, la crête de ce mur (figures 8 et 9).

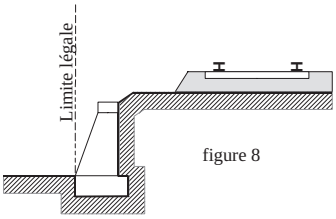

figure 8

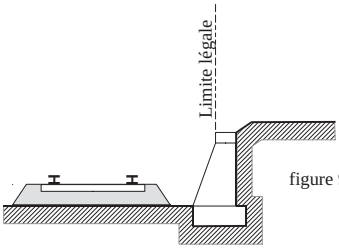

figure 9

Lorsque le chemin de fer est établi en remblai et que le talus a été rechargé ou modifié par suite d'apport de terre ou d'épuration de ballast, la limite légale pourra être déterminée à partir du pied du talus primitif, à moins toutefois que cet élargissement de plate-forme ne soit destiné à l'établissement prochain de nouvelles voies.

En bordure des lignes à voie unique dont la plate-forme a été acquise pour 2 voies, la limite légale est déterminée en supposant la deuxième voie construite avec ses talus et fossés.

Il est, par ailleurs, fait observer que les servitudes prévues par la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer n'ouvrent pas droit à indemnité.

Enfin, il est rappelé qu'indépendamment des servitudes énumérées ci-dessus - dont les conditions d'application vont être maintenant précisées - les propriétaires riverains du chemin de fer doivent se conformer, le cas échéant, aux dispositions de la loi de 1845, concernant les dépôts temporaires et l'exploitation des mines et carrières à proximité des voies ferrées.

1 - ALIGNEMENT

L'alignement est la procédure par laquelle l'administration détermine les limites du domaine public ferroviaire.

Tout propriétaire riverain du chemin de fer qui désire élever une construction ou établir une clôture, doit demander l'alignement. Cette obligation s'impose non seulement aux riverains de la voie ferrée proprement dite, mais encore à ceux des autres dépendances du domaine public ferroviaire telles que gares, cours de gares, avenues d'accès, etc.

L'alignement est délivré par arrêté préfectoral. Cet arrêté indique aussi les limites de la zone de servitudes à l'intérieur de laquelle il est interdit, en application de la loi du 15 juillet 1845, d'élever des constructions, d'établir des plantations ou d'effectuer des excavations.

L'alignement ne donne pas droit aux riverains du chemin de fer les droits qu'il confère le long des voies publiques, dits « aisances de voirie ». Ainsi, aucun accès ne peut être pris sur la voie ferrée.

2 - ÉCOULEMENT DES EAUX

Les riverains du chemin de fer doivent recevoir les eaux naturelles telles qu'eaux pluviales, de source ou d'infiltration provenant normalement de la voie ferrée; ils ne doivent rien entreprendre qui serait de nature à gêner leur libre écoulement ou à provoquer leur refoulement dans les emprises ferroviaires.

D'autre part, si les riverains peuvent laisser écouler sur le domaine ferroviaire les eaux naturelles de leurs fonds, dès l'instant qu'ils n'en modifient ni le cours ni le volume, par contre il leur est interdit de déverser leurs eaux usées dans les dépendances du chemin de fer.

3 - PLANTATIONS

a) <u>arbres à hautes tiges</u> : aucune plantation d'arbres à haute tige ne peut être faite à moins de 6 mètres de la limite légale du chemin de fer. Toutefois, cette distance peut être ramenée à 2 mètres de la limite réelle par autorisation préfectorale (figure 10).

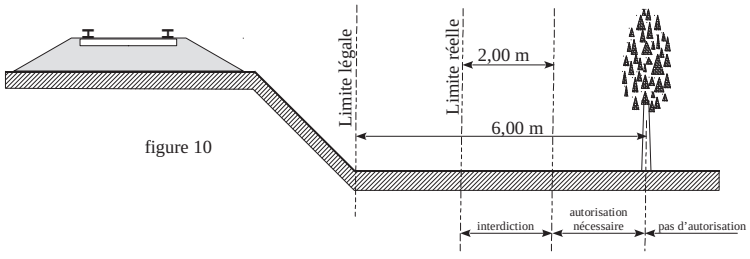

figure 10

b) <u>haies vives</u> : elles ne peuvent êtres plantées à l'extrême limite des propriétés riveraines, une distance de 2 mètres de la limite légale doit être observée, sauf dérogation accordée par le Préfet qui peut réduire cette distance jusqu'à 0,50 mètre de la limite réelle (figure 11).

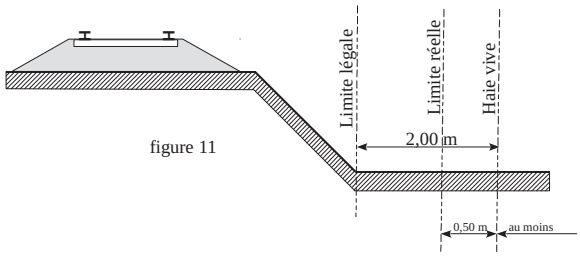

figure 11

4 - CONSTRUCTIONS

Indépendamment des marges de reculement susceptibles d'être prévues dans les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) ou dans les cartes communales pour les communes dépourvues de P.L.U., aucune construction autre qu'un mur de clôture, ne peut être établie à moins de 2 mètres de la limite légale du chemin de fer.

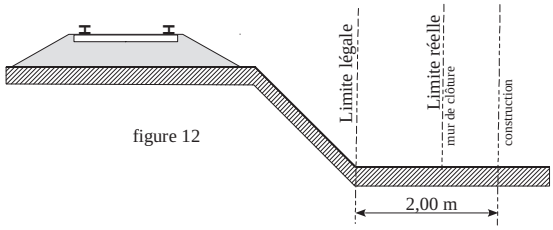

figure 12

Il résulte des dispositions précédentes que si les clôtures sont autorisées à la limite réelle du chemin de fer, les constructions doivent être établies en retrait de cette limite dans le cas où celle-ci est située à moins de 2 mètres de la limite légale.

Cette servitude de reculement ne s'impose qu'aux propriétés riveraines de la voie ferrée proprement dite, qu'il s'agisse d'une voie principale ou d'une voie de garage ou encore de terrains acquis pour la pose d'une nouvelle voie.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit aux propriétaires riverains du chemin de fer d'édifier, sans l'autorisation de la SNCF ou la RATP, des constructions qui, en raison de leur implantation, entraîneraient, par application des dispositions d'urbanisme, la création de zones de prospect sur le domaine public ferroviaire (cf. 2ème partie ci-après).

5 - EXCAVATIONS

Aucune excavation ne peut être édifiée en bordure de la voie ferrée lorsque celle-ci se trouve en remblai de plus de 3 mètres au-dessus du terrain naturel, dans une zone de largeur égale à la hauteur du remblai, mesurée à partir du pied de talus (figure 13).

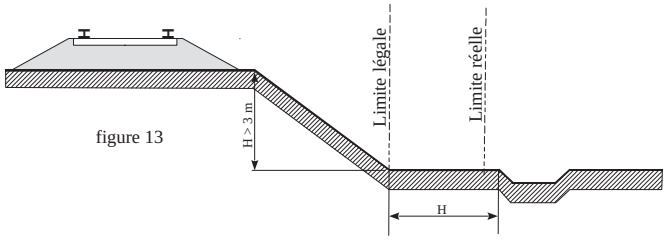

figure 13

Est à considérer comme dangereux pour le chemin de fer, une excavation dont le fond de fouille entamerait un talus fictif dont la crête serait située à 1,50 mètre du rail le plus proche et ayant une inclinaison de 45° par rapport à la verticale, lorsque le terrain naturel a un coefficient de frottement(1) supérieur à 1 (figure 13bis) et une inclinaison de 60° par rapport à la verticale lorsque le terrain naturel, peu stable, a un coefficient de frottement inférieur à 1 (figure 13ter).

(1) coefficient de frottement

sable fin et sec	0,60
sable très fin	0,65
terre meuble très sèche	0,81
terre ordinaire bien sèche	1,07
terre ordinaire humectée	1,38
terre forte très compacte	1,43

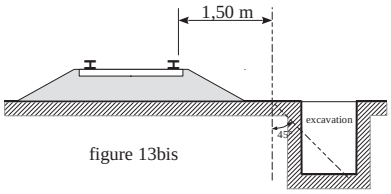

figure 13bis

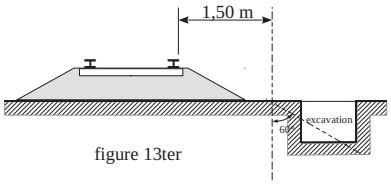

figure 13ter

Sont considérés comme carrières les gîtes de matériaux de construction, de matériaux d'empierrement et de viabilité, de matériaux pour l'industrie de céramique, de matériaux d'amendement pour la culture des terres et d'autres substances analogues, le tout exploité à ciel ouvert ou avec des galeries souterraines.

L'exploitation d'une carrière doit être déclarée au Maire qui transmet la déclaration au Préfet. Elle est soumise à la réglementation édictée par le décret 56.838 du 16 août 1956 portant code minier, et aux décrets pris en application de l'article 107 de ce code.

Lors de l'exploitation à ciel ouvert, les bords de fouilles ou excavations sont établies et tenues à une distance horizontale de 10 mètres au moins des bâtiments ou constructions quelconques, publics ou privées, des routes ou chemins, cours d'eau, canaux, fossés, rigoles, conduites d'eau, etc. L'exploitation de la masse est arrêtée, à compter des bords de la fouille, à une distance horizontale réglée à 1 mètre pour chaque mètre d'épaisseur des terres de recouvrement, s'il s'agit d'une masse solide (figure 14) ou à 1 mètre pour chaque mètre de profondeur totale de fouille, si cette masse, par sa cohésion, est analogue à ces terres de recouvrement (figure 15).

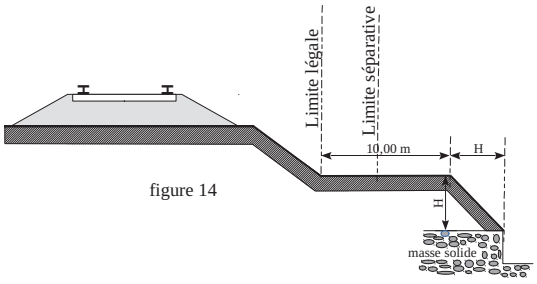

figure 14

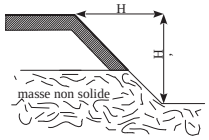

figure 15

L'exploitation d'une carrière souterraine ne peut être poursuivie que jusqu'à une distance horizontale de 10 mètres des bâtiments et constructions quelconques, des routes et des chemins, etc. Cette distance est augmentée d'1 mètre pour chaque mètre de hauteur de l'excavation (figure 16).

Si l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert ou d'une carrière souterraine à proximité du chemin de fer a pour effet de compromettre la solidité de la voie, la SNCF conserve la possibilité d'intervenir pour faire modifier les conditions de cette exploitation ou faire rapporter l'arrêté préfectoral qui l'a autorisée. Il appartient au chef de district d'alerter ses supérieurs et au Directeur d'Établissement d'intervenir auprès du Préfet.

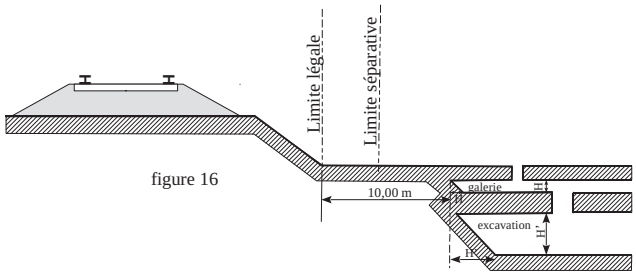

figure 16

6 - DÉPÔTS

Dépôts de matières inflammables :

Les dépôts de matières inflammables ne peuvent être établis à moins de 20 mètres de la limite légale du chemin de fer (figure 17).

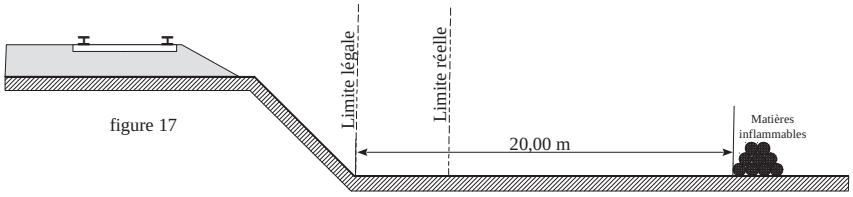

figure 17

Cette interdiction ne s'applique pas aux dépôts provisoires de récoltes établis pendant le temps de moisson, et, par assimilation, aux dépôts de fumier et de gadoue pendant le laps de temps nécessaire à leur enfouissement.

Les principales matières inflammables sont :

- les meules de céréales et de pailles diverses,
- les fumiers, les dépôts d'ordures et gadoues,
- les bois de mines, les bois de sciage, les planches de bois tendre, tels que pin, sapin, peuplier,
- les planches de bois dur d'une épaisseur inférieure à 26 mm, les déchets de bois, copeaux et sciures,
- les couvertures en chaume,
- les broussailles et herbes sèches coupées provenant spontanément du sol et amoncelées ou réunies, etc.
- les hydrocarbures même enfermés dans des réservoirs hermétiquement clos,
- les dépôts de vieux pneus à l'air libre.

Ne sont pas considérées comme matières inflammables :

- les couvertures en carton bitumé et sablé,
- les bois en grumes, les planches de bois dur d'une épaisseur au moins égale à 26 mm, les poutrelles et chevrons à condition que les dépôts ne contiennent pas de déchets, de sciures, fagots ou autres menus bois.

D'une manière générale, le caractère inflammable des dépôts s'apprécie d'après la consistance physique et non d'après une référence à un règlement ministériel. Cette liste n'a pas pour objet d'être exhaustive.

Dépôts de matières non-inflammables :

Aucun dépôt de matières non-inflammables ne peut être constitué à moins de 5 mètres de la limite légale du chemin de fer (figure 18), sauf dérogation accordée par le Préfet, préalablement à l'installation du dépôt.

Ces propositions sont applicables même dans le cas où il existe un mur séparatif entre le chemin de fer et une propriété riveraine.

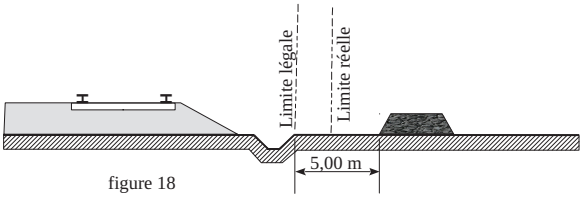

figure 18

Les dépôts de matières non-inflammables peuvent être constitués à la limite réelle du chemin de fer sans dérogation seulement dans les deux cas suivants :

- si le chemin de fer est en remblai à la condition que la hauteur du dépôt n'excède pas la hauteur du remblai du chemin de fer (figure 19),
- s'il s'agit d'un dépôt temporaire d'engrais ou autres objets nécessaires à la culture des terres.

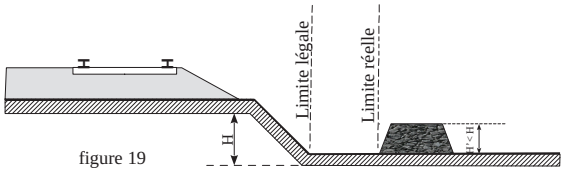

figure 19

7 – SERVITUDES DE VISIBILITÉ AUX ABORDS DES PASSAGES À NIVEAU

Les propriétés riveraines ou voisines du croisement à niveau d'une voie publique et d'une voie ferrée sont susceptibles d'être frappées de servitudes de visibilité en application du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié par la loi du 27 octobre 1942.

Ces servitudes peuvent comporter, suivant les cas :

- l'obligation de supprimer les murs de clôtures ou de les remplacer par des grilles, de supprimer les plantations gênantes, de ramener et de tenir le terrain et toute superstructure à un niveau déterminé,

- l'interdiction de bâtir, de placer des clôtures, de remblayer, de planter et de faire des installations au-dessus d'un certain niveau,

- la possibilité, pour l'administration, d'opérer la résection des talus, remblais et tous obstacles naturels, de manière à réaliser des conditions de vue satisfaisantes.

Un plan de dégagement soumis à enquête détermine, pour chaque parcelle, la nature des servitudes imposées, lesquelles ouvrent droit à indemnité.

A défaut de plan de dégagement, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France (DRIEA IdF) soumet à la SNCF ou la RATP, pour avis, les demandes de permis de construire intéressant une certaine zone au voisinage des passages à niveau non gardés.

Cette zone est teintée en gris sur le croquis ci-dessous (figure 20).

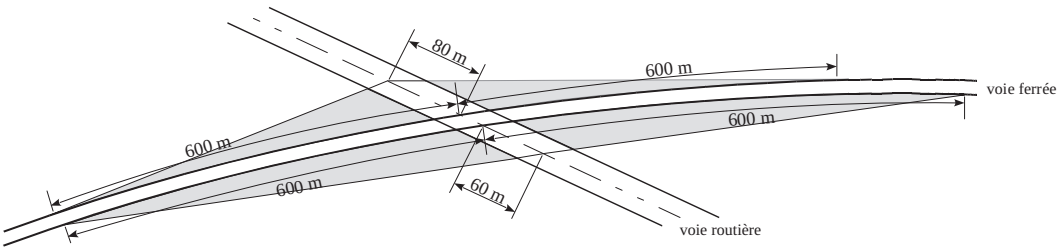

figure 20

2/ PROSPECTS SUSCEPTIBLES D'AFFECTER LE DOMAINE FERROVIAIRE

L'attention des constructeurs est appelée sur le fait qu'au regard de l'application des règlements d'urbanisme, le domaine ferroviaire doit être assimilé, non pas à la voie routière, mais à une propriété privée, sous réserve, le cas échéant, des particularités tenant au régime de la domanialité publique.

Les constructeurs ne peuvent, par conséquent, constituer sur le domaine ferroviaire les prospects qu'ils sont en droit de prendre sur la voie routière. Ils sont tenus de se conformer aux dispositions relatives à l'implantation des bâtiments par rapport aux fonds voisins, telles qu'elles sont prévues par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), ou à défaut, par le règlement national d'urbanisme. En outre, compte tenu des nécessités du service public du chemin de fer, des prospects ne peuvent grever les emprises ferroviaires que dans la mesure où ils sont compatibles avec l'affectation donnée à ces emprises.

Dès lors, tout constructeur qui envisage d'édifier un bâtiment qui prendrait prospect sur le domaine ferroviaire, doit se rapprocher de la SNCF et, à cet effet, s'adresser au Chef de la Direction Déléguée infrastructure de la Région. La SNCF examine alors si les besoins du service public ne s'opposent pas à la création du prospect demandé. Dans l'affirmative, elle conclut, avec le propriétaire du prospect intéressé, une convention aux termes de laquelle elle accepte, moyennant le versement d'une indemnité, de constituer une servitude de non ædificandi sur la partie du domaine ferroviaire frappée du prospect en cause.

Si cette servitude affecte une zone classée par sa destination dans le domaine public ferroviaire, la convention précitée ne deviendra définitive qu'après l'intervention d'une décision ministérielle ayant pour objet de soustraire cette zone au régime de la domanialité publique.

SERVITUDES DE TYPE T3

SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
D - Communications
c) Transport ferroviaire ou guidé

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Le maître d'ouvrage d'une infrastructure souterraine de transport public ferroviaire ou guidé déclarée d'utilité publique, ou la personne agissant pour son compte, peut demander à tout moment à l'autorité administrative compétente d'établir une servitude d'utilité publique en tréfonds.

La servitude en tréfonds confère à son bénéficiaire le droit d'occuper le volume en sous-sol nécessaire à l'établissement, à l'aménagement, à l'exploitation et à l'entretien de l'infrastructure souterraine de transport. Elle oblige les propriétaires et les titulaires de droits réels concernés à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage.

La servitude en tréfonds ne peut être établie qu'à partir de quinze mètres au-dessous du point le plus bas du terrain naturel, sous réserve du caractère supportable de la gêne occasionnée.

La servitude en tréfonds ouvre droit au profit des propriétaires et des titulaires de droits réels concernés à une indemnité compensatrice du préjudice direct et certain en résultant. Elle est fixée par accord amiable entre son bénéficiaire et les propriétaires ou titulaires de droits réels ou, à défaut, dans les conditions prévues au livre III du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Si le propriétaire ou le titulaire de droits réels concerné estime que son bien n'est plus utilisable dans les conditions normales, il peut demander, dans les dix ans suivant l'établissement de la servitude, l'acquisition de tout ou partie de sa propriété ou de ses droits par le bénéficiaire de la servitude en tréfonds. En cas de refus du bénéficiaire de la servitude ou de désaccord sur le prix d'acquisition, il demande au juge de l'expropriation, si celui-ci admet le bien-fondé de la demande, de fixer le prix d'acquisition. La décision du juge emporte transfert de propriété dans les conditions de droit commun en ce qui concerne le bien ou la partie du bien acquis par le bénéficiaire de la servitude en tréfonds.

1.2 Références législatives et réglementaires

Textes en vigueur :

- Articles L. 2113-1 à L. 2113-5 du code des transports
- Décret n° 2015-1572 du 2 décembre 2015 relatif à l'établissement d'une servitude d'utilité publique en tréfonds

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

RATP
Département Gestion des Infrastructures
LAC VC13
40 bis, rue Roger Salengro
94724 FONTENAY-SOUS-BOIS cedex

1.4 Liste des transports ferroviaires présents sur la commune

Ligne souterraine de métro n°3 (Pont de Levallois-Bécon / Galliéni)

SERVITUDES DE TYPE T5

SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE DÉGAGEMENT

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
D - Communications
e) Circulation aérienne

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Afin d'assurer la sécurité de la circulation des aéronefs, il est institué des servitudes aéronautiques de dégagement comportant :

- l'interdiction de créer ou l'obligation de supprimer les obstacles susceptibles de constituer un danger pour la circulation aérienne ou nuisibles au fonctionnement des dispositifs de sécurité établis dans l'intérêt de la navigation aérienne;

- l'interdiction d'effectuer des travaux de grosses réparations ou d'amélioration exempté du permis de construire sur les bâtiments et autres ouvrages frappés de servitude sans l'autorisation de l'autorité administrative.

Les articles L. 55 et L. 56 du code des postes et des communications électroniques sont applicables aux servitudes aéronautiques de dégagement.

Les servitudes de dégagement sont établies autour :

➢ des aérodromes suivants :

• aérodromes destinés à la circulation aérienne publique ou créés par l'État ;

• aérodromes non destinés à la circulation aérienne publique et créés par une personne autre que l'État ;

• aérodromes situés en territoire étranger pour lesquels des zones de dégagement doivent être établies sur le territoire français ;

➢ des installations d'aides à la navigation aérienne, de télécommunications aéronautiques et aux installations de la météorologie intéressant la sécurité de la navigation aérienne ;

➢ de certains emplacements correspondant à des points de passages préférentiels pour la navigation aérienne.

Les servitudes donnent lieu à l'établissement d'un plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA). En cas d'urgence, des mesures provisoires de sauvegarde peuvent également être mises en œuvre. Ces mesures cessent d'être applicables si, dans un délai de deux ans à compter de leur adoption, elles n'ont pas été reprises dans un PSA régulièrement approuvé.

1.2 Références législatives et réglementaires

L'ordonnance n°2010-1307 du 28 octobre 2010 relative à la partie législative du code des transports, a abrogé le titre IV du livre II du code de l'aviation civile relatif aux servitudes aéronautiques pour l'intégrer en

« 6ème partie : aviation civile » du code des transports, sous le titre V « Sujétions aux abords des aérodromes ». Si, les dispositions législatives relatives aux servitudes aéronautiques de dégagement figurent depuis cette ordonnance dans le code des transports, les dispositions réglementaires figurent toujours dans le code de l'aviation civile.

Anciens textes :

- Loi du 4 juillet 1935 (articles 12 et 13) établissant des servitudes spéciales, dites servitudes dans l'intérêt de la navigation aérienne (abrogée par la loi n°58-346 lui substituant le Code de l'aviation civile et commerciale)
- Décret n°59-92 du 3 janvier 1959 relatif au régime des aérodromes et aux servitudes aéronautiques
- Titre IV du livre II relatif aux servitudes aéronautiques du code de l'aviation civile, notamment les articles R. 241-1, R. 241-2 et R. 242-1 à R. 242-3.

Textes en vigueur :

- **Code des transports : articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10,**
- **Code de l'aviation civile : articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7,**
- **Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Bénéficiaires	Gestionnaires
- Les créateurs des catégories suivantes d'aérodromes : - tous les aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, - les aérodromes à usage restreint créés par l'État, - dans des conditions fixées par voie réglementaire, certains aérodromes à usage restreint créés par une personne autre que l'État. **- Les exploitants de ces mêmes aérodromes** (personnes publiques ou privées).	**- les services de l'aviation civile :** - Direction du Transport Aérien (DTA) à la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), - Directions inter-régionales de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC-IR). **- les services de l'aviation militaire.**

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

PSA de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget (Seine-Saint-Denis) : approuvé par décret en date du 28/06/2018.

SERVITUDES DE TYPE PT1

SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
E – Télécommunications

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux, des servitudes sont instituées en application des articles L. 57 à L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques afin de protéger les centres radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques pouvant résulter du fonctionnement de certains équipements, notamment électriques.

Il convient de distinguer deux régimes :

- les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique (articles L. 57 à L. 62 du code des postes et des communications électroniques);

- les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques appartenant à des opérateurs privés (article L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques). Cependant, en l'absence de décret d'application de l'article L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, les exploitants des réseaux de communications électroniques ouverts au public ne peuvent bénéficier de servitudes radioélectriques à ce jour.

La servitude a pour conséquence :

- l'obligation de faire cesser les perturbations électromagnétiques : Tout propriétaire ou usager d'une installation électrique produisant ou propageant des perturbations gênant l'exploitation d'un centre de réception est tenu de se conformer aux dispositions qui lui seront indiquées par le ministre en charge de l'exploitation ou du contrôle du centre en vue de faire cesser le trouble;

- l'interdiction faite, **dans les zones de protection radioélectrique**, aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec son exploitation;

- l'interdiction, **dans les zones de garde radioélectrique**, de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques ou d'y apporter des modifications sans l'autorisation du ministre en charge de l'exploitation du centre.

1.2 Références législatives et réglementaires

Textes en vigueur :

- **Code des postes et des communications électroniques :**
  articles L. 57 à L. 62-1,
  articles R. 27 à R. 39,

- **Code de la défense : article L. 5113-1,**

- **Arrêté du 21 août 1953 modifié relatif à l'établissement de la liste et des caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique.**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Ministères et exploitants publics de communications électroniques

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

ZONES DE PROTECTION RADIOÉLECTRIQUE

centre de Paris 17e (33, rue Poncelet) (0750220010)
(classement du centre en 2ème catégorie par arrêté du 07/03/1986)
décret du 30/03/1989
zone de protection radioélectrique, rayon = 1500 mètres

centre de Paris 18e (Hôpital Bichat) (0750220012)
(classement du centre en 1ère catégorie par arrêté du 04/06/1987)
décret du 05/11/1991
zone de protection radioélectrique, rayon = 3000 mètres

Tableau récapitulatif :

n°ANFR	nom et numéro de la station	date du décret	gestionnaire
10396	PARIS 17e/33, RUE PONCELET 075022001	30/03/1989	FRANCE TELECOM Unité Pilotage Réseau IDF 110, rue Édouard Vaillant 94815 VILLEJUIF cedex
10397	PARIS 18e / HÔPITAL BICHAT 0750220012	05/11/1991	FRANCE TELECOM Unité Pilotage Réseau IDF 110, rue Édouard Vaillant 94815 VILLEJUIF cedex

1.5 Remarques de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)

Les servitudes radioélectriques dont bénéficient France Télécom et Télédiffusion de France, instituées avant le changement de statut de ces deux entreprises sur la base des articles L. 54 et L. 57 du code des postes et des communications électroniques, n'ont plus de base légale et doivent être abrogées.
Dans l'attente de ces abrogations qui doivent intervenir par décrets, ces servitudes demeurent listées dans le présent document et représentées sur le plan des SUP.

SERVITUDES DE TYPE PT2

SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II - Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
E – Télécommunications

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Afin d'assurer le bon fonctionnement des réseaux, des servitudes sont instituées en application des **articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques** afin **de protéger les centres radioélectriques contre les obstacles physiques susceptibles de gêner la propagation des ondes .**

Il convient de distinguer **deux régimes :**

- **les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique** (articles L. 54 à L. 56 du code des postes et des communications électroniques);

- **les servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques appartenant à des opérateurs privés** (article L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques). Cependant, en l'absence de décret d'application de l'article L. 62-1 du code des postes et des communications électroniques, les exploitants des réseaux de communications électroniques ouverts au public ne peuvent bénéficier de servitudes radioélectriques à ce jour.

Un plan d'établissement des servitudes approuvé par décret fixe les zones qui sont soumises à servitudes. **Quatre types de zone** peuvent être créées :

- **des zones primaires de dégagement** et/ou zones secondaires de dégagement autour de chaque station émettrice ou réceptrice d'ondes radioélectriques utilisant des aériens directifs, ainsi qu'autour des laboratoires et centres de recherches radioélectriques;

- **des zones spéciales de dégagement** entre deux centres assurant une liaison radioélectrique par ondes de fréquence supérieure à 30 mégahertz (c'est-à-dire de longueur d'onde inférieure à 10 mètres);

- **des secteurs de dégagement** autour des stations de radio repérage ou de radionavigation d'émission ou de réception.

La servitude a pour conséquence :

- l'obligation, **dans toutes ces zones**, pour les propriétaires de procéder si nécessaire à la suppression ou la modification de bâtiments constituant des immeubles par nature en application des articles 518 et 519 du code civil. A défaut d'accord amiable, l'administration pourra procéder à l'expropriation de ces immeubles;

- l'interdiction, **dans toutes ces zones**, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes fixées par le décret de servitudes sans autorisation du ministre qui exploite ou contrôle le centre;

- l'interdiction, **dans la zone primaire de dégagement** :
  - d'une station de sécurité aéronautique ou d'un centre radiogoniométrique, de créer ou de conserver tout ouvrage métallique fixe ou mobile, des étendues d'eau ou de liquides de toute nature pouvant perturber le fonctionnement de cette installation ou de cette station;
  - d'une station de sécurité aéronautique, de créer ou de conserver des excavations artificielles pouvant perturber le fonctionnement de cette station.

- l'interdiction, **dans la zone spéciale de dégagement**, de créer des constructions ou des obstacles situés au-dessus d'une ligne droite située à 10 mètres au-dessous de celle joignant les aériens d'émission et de réception, sans cependant que la limitation de hauteur imposée à une construction puisse être inférieure à 25 mètres.

1.2 Références législatives et réglementaires

Textes en vigueur :

- **Code des postes et des communications électroniques :**
  articles L. 54 à L. 56-1;
  articles R. 21 à R. 26 et R. 39

- **Code de la défense : article L. 5113-1.**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Ministères et exploitants publics de communications électroniques

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

ZONE SPÉCIALE DE DÉGAGEMENT

n°ANFR	nom et numéro de la station	extrémité FH : nom et numéro de la station	altitude maximale constructible des obstacles	date du décret	gestionnaire
10386	PARIS 19e/34-36 RUE DES ALOUETTES 0750130002	BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE 0780130004	140 à 143 m NGF	06/01/1969	TDF-DO Paris 4, avenue Ampère Montigny-le-Bretonneux 78897 ST-QUENTIN-EN-YVELINES

1.5 Remarques de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)

Les servitudes radioélectriques dont bénéficient France Télécom et Télédiffusion de France, instituées avant le changement de statut de ces deux entreprises sur la base des articles L. 54 et L. 57 du code des postes et des communications électroniques, n'ont plus de base légale et doivent être abrogées.
Dans l'attente de ces abrogations qui doivent intervenir par décrets, ces servitudes demeurent listées dans le présent document et représentées sur le plan des SUP.

SERVITUDES DE TYPE PT3

SERVITUDES ATTACHÉES AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements
E – Télécommunications

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Servitudes **sur les propriétés privées** instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication (communication électronique) ouverts au public en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles :

- sur et dans les parties des immeubles collectifs et des lotissements affectées à un usage commun, y compris celles pouvant accueillir des installations ou équipements radioélectriques ;

- sur le sol et dans le sous-sol des propriétés non bâties, y compris celles pouvant accueillir des installations ou équipements radioélectriques ;

- au-dessus des propriétés privées dans la mesure où l'exploitant se borne à utiliser l'installation d'un tiers bénéficiant de servitudes sans compromettre, le cas échéant, la mission propre de service public confiée à ce tiers.

L'installation des ouvrages du réseau de télécommunication (communication électronique) ne peut faire obstacle au droit des propriétaires ou copropriétaires de démolir, réparer, modifier ou clore leur propriété. Toutefois, les propriétaires ou copropriétaires doivent, au moins trois mois avant d'entreprendre des travaux de nature à affecter les ouvrages, prévenir le bénéficiaire de la servitude.
Les agents des opérateurs autorisés doivent être munis d'une attestation signée par le bénéficiaire de la servitude et de l'entreprise à laquelle appartient cet agent pour accéder à l'immeuble, au lotissement ou à la propriété non bâtie. Lorsque, pour l'étude, la réalisation et l'exploitation des installations, l'introduction de ces agents dans les propriétés privées est nécessaire, elle est, à défaut d'accord amiable, autorisée par le président du tribunal de grande instance, statuant comme en matière de référé, qui s'assure que la présence des agents est nécessaire.
Le bénéficiaire de la servitude est responsable de tous les dommages qui trouvent leur origine dans les équipements du réseau. Il est tenu d'indemniser l'ensemble des préjudices directs et certains causés tant par les travaux d'installation et d'entretien que par l'existence ou le fonctionnement des ouvrages. A défaut d'accord amiable, l'indemnité est fixée par la juridiction de l'expropriation saisie par la partie la plus diligente.

1.2 Références législatives et réglementaires

Anciens textes :

- Code des postes et des télécommunications : L. 46 à L. 53 et D. 408 à D. 411,

- L. 45-1 du code des postes et des communications électroniques transféré à l'article L. 45-9 du même code par la loi n°2011-302 du 22 mars 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques.

Textes en vigueur :

- **Code des postes et des communications électroniques : L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62.**

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Les exploitants de réseaux de télécommunication (communication électronique) ouverts au public.

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

Le territoire de la commune de LEVALLOIS-PERRET est traversé en conduites multiples par les liaisons souterraines des Télécommunications du Réseau National suivantes :

N° des câbles	Désignation
253	**PARIS - SAINT-OUEN L'AUMÔNE**
270	**PARIS - BESSANCOURT**
271	**PARIS – ÉVREUX - ROUEN**
389	**PARIS - SAINT-OUEN L'AUMÔNE - MANTES**
444	**PARIS - SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Certaines conduites existantes ont été représentées sur le plan 1/2.

Tous ces câbles sont entretenus par le CCRN de SAINT-OUEN L'AUMÔNE. Ils sont posés en conduites multiples, gérés par la Direction Opérationnelle de NANTERRE.

III - SERVITUDES RELATIVES A LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

SERVITUDES DE TYPE PM1

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRNP) ET PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

Servitudes reportées en annexe de l'article R. 151-51 du Code de l'urbanisme dans les rubriques :

IV- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques
B - Sécurité publique

1 Fondements juridiques

1.1 Définition

Il s'agit des servitudes résultant de l'établissement des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM) établis en application des articles L. 562-1 et suivants du code de l'environnement.

Les PPRNP sont destinés à la prévention des risques naturels tels que les inondations, les mouvements de terrain, les avalanches, les incendies de forêt, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones.

Les PPRM sont quant à eux destinés à la prévention des risques miniers suivants : affaissements, effondrements, fontis, inondations, émanations de gaz dangereux, pollutions des sols ou des eaux, émissions de rayonnements ionisants.

Ces plans délimitent :

- les zones exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à conditions;
- les zones non directement exposées aux risques dans lesquelles les constructions, ouvrages, aménagements et exploitations sont interdites ou soumises à conditions car susceptibles d'aggraver les risques ou d'en provoquer de nouveaux.

Dans ces zones, les plans définissent :

- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent être prises, par les collectivités publiques dans le cadre de leurs compétences, ainsi que celles qui peuvent incomber aux particuliers;
- les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.

1.2 Références législatives et réglementaires

Anciens textes :

Pour les PPRNP :

- **Article 5 (paragraphe 1)** de la **Loi n°82-600 du 13 juillet 1982** relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, modifié par la **Loi n°87-565 du 22 juillet 1987** relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs et abrogé par la **Loi n°95-101 du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

- **Décret n°84-328 du 3 mai 1984** relatif à l'élaboration des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles en application de l'article 5 de la **Loi n°82-600 du 13 juillet 1982** précitée, abrogé et remplacé par le **Décret n°93-351 du 15 mars 1993** relatif aux plans d'exposition aux risques naturels prévisibles, abrogé et remplacé par le **Décret n°95-1089 du 5 octobre 1995** relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Pour les PPRM :

- **Article 94 du code minier** créé par la **Loi n°99-245 du 30 mars 1999** relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation modifié par la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et abrogé par **l'ordonnance n°2011-91 du 20 janvier 2011** portant codification de la partie législative du code minier.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose *« L'État élabore et met en œuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. »*

- **Code de l'environnement : articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11;**

- **Décret n°2000-547 du 16 juin 2000** modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

1.3 Bénéficiaires et gestionnaires

Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES)

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCT)

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF)

1.4 Liste des servitudes présentes sur la commune

Risque inondation :

La commune de LEVALLOIS-PERRET est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine approuvé par Arrêté préfectoral DRCT/1 n°2004-01 du 09/01/2004 et modifié par Arrêté préfectoral DRIEE/PPRN 2017 n°153 du 07/07/2017.
Le règlement du PPRI est annexé au PLU.

Commune de LEVALLOIS-PERRET

ACTES INSTITUANT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

MINISTERE DE LA CULTURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E n°MH.95-IMM. 117 ,

COPIE POUR INFORMATION ET EXÉCUTION
A Mr ...LE..CORRE.....
CONSERVATEUR REGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES

portant classement parmi les monuments historiques de l'église réformée « La Petite Etoile » , située 81 rue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine)

Le Ministre de la Culture ,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 modifié instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 95-770 du 8 juin 1995 relatif aux attributions du Ministre de la Culture ;

VU l'arrêté en date du 9 juin 1993 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en totalité, de l'église réformée « La Petite Etoile » , sise 81 rue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine) ;

VU l'avis la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile-de-France entendue en sa séance du 4 février 1993 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 11 octobre 1994 ;

VU l'adhésion au classement parmi les monuments historiques donnée le 1er février 1995 par Monsieur SAUVAGE, président de l'Association Cultuelle de l'Eglise Réformée de l'Etoile, propriétaire ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT la qualité d'exécution de cet édifice cultuel datant du début du XXème siècle, marqué à la fois par le style régionaliste et le style néogothique, et qui comprend des dispositions intérieures intéressantes, notamment une remarquable charpente ;

ARRETE

ARTICLE 1er.- Est classée parmi les monuments historiques en totalité l'église réformée « La Petite Etoile » située 81 rue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine), sur la parcelle n° 128 d'une contenance de 3 a 38 ca, figurant au cadastre Section M et appartenant à l'Association Cultuelle de l'Eglise Réformée de l'Etoile (association loi de 1905), fondée le 27 avril 1906, ayant son siège social 54 avenue de la Grande Armée à PARIS (17e) et pour représentant responsable Monsieur SAUVAGE Bernard, Président du Conseil Presbytéral, demeurant 14 rue Eugène Flachat à PARIS (17e).

Cette association en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 9 juin 1993.

ARTICLE 3.- Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 4.-Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le - 8 SEP. 1995

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur du Patrimoine empêché
Le Sous-Directeur des monuments historiques

Michel REBUT-SARDA

Pour ampliation
Le Chef du bureau de la protection
des monuments historiques

Francis JAMOT

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COPIE POUR INFORMATION ET EXÉCUTION
A Mr ..L.E...C.O.R.R.E.....
CONSERVATEUR REGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES

A R R E T E N° MH.93-IMM. 111

portant classement parmi les monuments historiques de certaines parties de la maison mauresque située 11-13-13 bis Villa Chaptal à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine)

Le Ministre de la Culture et de la Francophonie,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié portant réglement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU le décret n° 93-797 du 16 avril 1993 relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Francophonie ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Ile-de-France en date du 20 mars 1991 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 10 février 1992 ;

VU la délibération en date du 5 juin 1991 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés propriétaire, portant adhésion au classement.

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la conservation de la maison mauresque située 11-13-13 bis Villa Chaptal à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison du témoignage remarquable du style néomauresque au XIXe siècle qu'elle constitue, et de son lien avec les décors d'exposition universelle ;

A R R E T E

ARTICLE 1er.- Sont classés parmi les monuments historiques les façades et toitures, ainsi qu'au rez-de-chaussée, le vestibule, le salon et la salle à manger, avec leur décor, de la maison mauresque située 11-13-13 bis Villa Chaptal à LEVALLOIS-PERRET (Hauts-de-Seine), sur la parcelle n° 40 d'une contenance de 10 a 75 ca figurant au cadastre section M et appartenant à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés, établissement Public National ayant son siège 110 rue de Flandre à PARIS 19e et pour représentant responsable Madame Christiane FLOUQUET, directrice chargée de la Gestion Immobilière ;

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés en est propriétaire par acte notarié du 22 novembre 1934 passé devant Maître SERVIN, avoué, et publié au 6e bureau des hypothèques de la Seine le 8 novembre 1935, volume 820, n°7.

ARTICLE 2.-Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ARTICLE 3.- Il sera notifié au Préfet des Hauts-de-Seine, au maire de Levallois-Perret et au propriétaire, intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le - 5 JUIL. 1993

Pour le Ministre et par délégation
le Directeur du Patrimoine

Christian DUPAVILLON

Pour ampliation
Le Chef du bureau de la protection
des monuments historiques

Francis JAMOT

LA REGION D'ILE DE FRANCE

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PARIS ILE-DE-FRANCE
11. JUIN 1987

ARRÊTÉ n° 87-563

portant inscription des façades et toitures de l'Hôpital Anglais" Hertford British Hospital Corporation" à LEVALLOIS PERRET (Hauts de Seine) sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Préfecture des Hts de Seine
Administration Générale
15. JUIL. 1987
3e Bureau

LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régional du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile-de-France entendue, en sa séance du *7 avril 1987* ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

.../...

CONSIDERANT que l'Hôpital anglais "Hertford British Hospital Corporation" est une oeuvre néogothique intéressante de Paul Ernest SANSON et présente de ce fait un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

SUR Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile de France ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et toitures de l'Hôpital nglais "Hertford British Hospital Corporation", rue de Villier, n° 48 à 52 rue Barbès sans numéro, rue Voltaire n° 2, rue Chaptal n° 75 à LEVALLOIS PERRET (Hauts de Seine) situé sur la parcelle n° 1 d'une contenance de 72 a 22 ca figurant au cadastre, Section T et appartenant au Minister of Public Building and Works du Gouvernement du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

Celui-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956. (voir plan annexé).

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile de France.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département des Hauts de Seine, au Maire de la commune de LEVALLOIS-PERRET et au représentant légal de l'hôpital, M. LONGLEY, président de la commission pour le développement du Hertford British Hospital Corporation, 83 Bld Suchet à PARIS XVIe, ainsi qu'à M. l'Ambassadeur de Grande Bretagne, sous-couvert de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, l'hôpital appartenant à l'Etat anglais qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 09 JUIN 1987

Pour le Préfet Commissaire de la République de Région,
et par délégation
le Préfet, Secrétaire Général

Rémy PAUTRAT

Pour ampliation, pour
le Directeur Régional
des Affaires Culturelles de Paris-Ile-de-France,
et par Subdélégation
M. CHARLES BOURELY
Conservateur Régional
des Monuments Historiques de Paris

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Le Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement Technique et des Beaux-Arts
~~Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La façade du pavillon central à fronton sculpté du XVIII° siècle de la caserne Charras, à COURBEVOIE (Seine)

appartenant à l'Etat (Ministère de la Guerre)

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Courbevoie et au Ministre de la Guerre (Direction du Génie),

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 22 MAR 1929

Signé : André F. Roncet

T. S. V. P.

8 184-1927 10713

LA REGION D'ILE DE FRANCE

ARRETE N° 87.526

portant inscription du Pavillon de la Suède et de la Norvège situé rue Jean Baptiste Carnot (sans numéro) et Bld St Denis n° 176 à COURBEVOIE (Hauts de Seine) sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

Préfecture des Hts de Seine
Administration Générale
- 3. JUIL. 1987
3e Bureau

LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régional du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile-de-France entendue, en sa séance du *10 Février 1987*,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

.../...

CONSIDERANT que les Pavillons de la Suède et de la Norvège constituent une des rares témoins subsistant de l'Exposition Universelle de 1878 et présentent de ce fait un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

SUR Proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Région d'Ile de France ;

A R R Ê T E

Charcot

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, le Pavillon de la Suède et de la Norvège, rue Jean Baptiste Carnot (sans numéro) et Boulevard St Denis n° 176, à COURBEVOIE (Hauts-de-Seine) situé sur la parcelle n° 3 d'une contenance de 29 a 82 ca figurant au cadastre, Section BF et appartenant à la commune de Courbevoie depuis une date antérieure au 1er Janvier 1956. (voir plan annexé).

ARTICLE 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département des Hauts de Seine et au maire de la Commune de COURBEVOIE propriétaire, intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour la Préfet Commissaire de la République
et par délégation
le Préfet, Secrétaire Général

Pour la Préfet, Commissaire de la République
et par délégation
le Préfet, Secrétaire Général
des Affaires Culturelles de la Région d'Ile-de-France
et par délégation
M. CHARLES SOURLY
Conservateur Régional
des Monuments Historiques à Paris

Fait à Paris, le 27 MAI 1987

Pour ampliation
P/le Préfet

PRÉFECTURE
E LA REGION D'ILE DE FRANCE

A R R Ê T É N° 87.525

portant inscription du pavillon Indien situé 142 Bld St Denis à COURBEVOIE (Hauts de Seine) sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile-de-France entendue, en sa séance du *10 Février 1987* ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

.../...

CONSIDERANT que le Pavillon Indien est un des rares témoins subsistant de l'Exposition Universelle de 1878 et présente de ce fait un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Région Ile de France ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, le Pavillon Indien, 142 Bld St Denis à COURBEVOIE (Hauts de Seine) situé sur la parcelle n° 52 d'une contenance de 3 a 03 ca figurant au cadastre, Section BD, et appartenant à la commune de Courbevoie depuis une date antérieure au 1er Janvier 1956. (voir plan annexé).

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile de France.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département des Hauts de Seine et au Maire de la Commune de COURBEVOIE propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation, pour
le Directeur Régional
des Affaires Culturelles de Paris-Ile-de-France,
et par délégation
M. CHARLES BOURELY
Conservateur Régional
des Monuments Historiques à Paris

Fait à PARIS, le 27 MAI 1987

Pour le Préfet Commissaire de la République de Région,
et par délégation
le Préfet, Secrétaire Général

Rémy PAUTET

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES CULTURELLES

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
À LA CULTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et notamment son article 4, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1947, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

La commission supérieure des monuments historiques entendue,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er - Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques la façade et la toiture sur rue de l'hôtel situé 15 rue Bourdon à BOULOGNE-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), figurant au cadastre section H, sous le n° 52 d'une contenance de 79 m, 5 ca et appartenant à la Société Anonyme dite "Le Bourdon S.A.", constituée le 9 février 1965 à GENÈVE (Suisse), ayant son siège social, 1 passage des Lions à GENÈVE (Suisse).
Cette société en est propriétaire, par acte passé à une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, LE 26 MAI 1976

P/le Secrétaire d'Etat et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint de l'Architecture

R. BOCQUET

15 JUIN 1976

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE DE FRANCE

A R R E T E N° 90-315

portant inscription des ateliers de décors de l'Opéra ainsi que du pavillon d'entrée situés 32 bld Berthier à PARIS 17ème sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

L E P R E F E T D E L A R E G I O N I L E
D E F R A N C E
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Ile-de-France entendue, en sa séance du 22 novembre 1989 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT, la qualité des volumes, le jeu des matériaux de surface, la rigueur de la modénature de l'oeuvre de Charles Garnier et l'utilisation de charpentes de type Polonceau ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la région d'Ile-de-France ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les ateliers de décors de l'Opéra (bâtiment central et pavillon d'entrée) situés conformément au plan annexé au présent arrêté, sur la parcelle section 1703 CW n° 3/9 d'une contenance de 1 ha 15 a appartenant à l'Etat (ministère chargé des Affaires culturelles).

Cette parcelle résulte du sectionnement de la parcelle 1703 CW Bd Berthier n° 14 à 48 conformément au document d'arpentage joint du 19 août 1988.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles concernés et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet, secrétaire général du département de Paris, et au maire de Paris, responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 29 AVR. 1990

Pour le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris et, par délégation, Le Chef du Bureau du Cabinet et des Affaires Régionales

Francine ALBERT

Le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris,

Olivier PHILIP

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

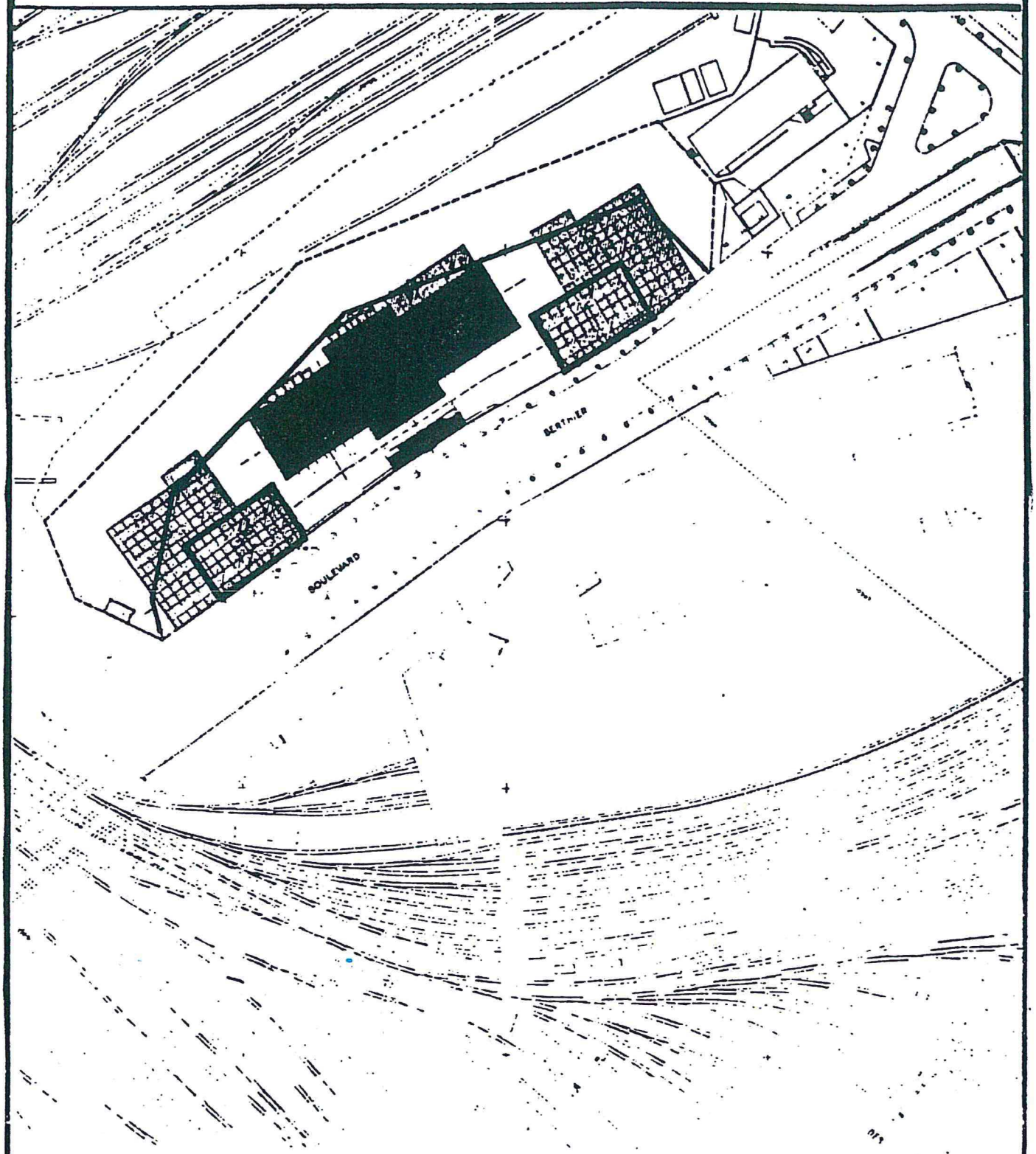

N

1/ 2000°

REFERENCE CADASTRALE

Section : C W

Parcelle : n° 3

N° Feuille Cadastrale : 49/A.

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies ou extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

N° 3265

cerfa

N° 30-1796

BUREAU DES HYPOTHÈQUES

TAXE

DÉPÔT

DATE

Vol. N°

SALAIRES

Réglementation applicable :
- Décret n°55-22 du 04.01.1955, art. 3, 5, 6, 7, 34, 50-3.
- Décret n° 55-1350 du 14.10.1955, art. 32, 35, 36, 37, 38, 67-3, 68-1, 68-2, 75, 76, 76-1.
- Décret n° 70-548 du 22.06.1970, art. 2, 10, 11

Ne rien écrire dans la partie foncée réservée à l'Administration et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION (1)

LE PREFET DE LA REGION ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la Région Ile de France en sa séance du 24 Janvier 1990;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier

CONSIDERANT l'originalité et la qualité du décor sculpté ;

(1) Les renvois sont obligatoirement portés à la suite du texte de l'expédition, copie ou extrait.

En cas d'insuffisance de la présente formule, ajouter des *feuilles intercalaires du modèle n° 3266.*

Si le texte de l'expédition, copie ou extrait est *dactylographié*, l'exemplaire destiné à être conservé au bureau des hypothèques doit être obtenu par impression directe.

NATURE DU DOCUMENT DESTINÉ À ÊTRE PUBLIÉ AU BUREAU DES HYPOTHÈQUES

Sont publiés :

— des **expéditions** ou des extraits littéraux d'actes authentiques ou de décisions judiciaires *(les extraits analytiques ne sont pas acceptés)* ;

— des **copies** : ce sont principalement, celles des *actes d'huissier de justice* et celles des *actes sous seing privé* exceptionnellement admis à la formalité.

Remarques et recommandations

Voir pages suivantes en marge

N° 3265 - IN 6477231.M.01 [50] - Février 1986

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la région Ile de France ;

ARRETE

ARTICLE Ier - Sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les façades et les toitures ainsi que le hall d'entrée et l'escalier de l'hôtel particulier - 23 ter boulevard Berthier à PARIS (17e) située sur la parcelle n° 15 d'une contenance de 3 a 28 ca figurant au cadastre - Section 1702 BW et appartenant aux co-propriétaires de l'immeuble, ayant pour représentant responsable Monsieur Yves de FONTENAY, Syndic, demeurant 73, boulevard Serrurier à PARIS (XIXe).

L'immeuble a fait l'objet d'un règlement de co-propriété transcrit au 3ème bureau des hypothèques de la Seine le 19 septembre 1947, volume 1538, n° 2.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Le Conservateur

NEUVIÈME BUREAU DES HYPOTHÈQUES DE PARIS

Dépôt n° : 10.601

ENREGISTRÉ et PUBLIÉ le 22 OCT. 1990 Vol 90P Nº 5668

Reçu Cinquante francs

DROITS	1
Salaires	50
TOTAL	50

A) CAS DES ACTES SOUMIS A LA FORMALITÉ UNIQUE (ENREGISTREMENT ET PUBLICITÉ).

1re hypothèse : Immeubles situés en totalité dans le ressort du bureau.

• Dépôt de deux expéditions (ou éventuellement copies) intégrales de l'acte à publier, dont l'une sera restituée au déposant).

2e hypothèse : Immeubles situés dans le ressort de plusieurs bureaux.

• Dans la conservation où la formalité est demandée en premier, dépôt d'une expédition (ou copie) intégrale qui sera restituée au déposant et d'un extrait littéral limité aux immeubles situés dans le ressort du bureau.

• Dans les autres conservations, dépôt d'un extrait littéral, en double exemplaire, limité aux immeubles situés dans le ressort de chacun des dits bureaux.

B) CAS DES ACTES SOUMIS A LA SEULE FORMALITÉ DE PUBLICITÉ ET DES DÉCISIONS JUDICIAIRES.

1re hypothèse : Immeubles situées en totalité dans le ressort du bureau.

• Dépôt de deux expéditions (ou éventuellement copies) intégrales ou de deux extraits littéraux, suivant que la formalité est requise pour l'ensemble ou une partie de l'acte ou de la décision judiciaire.

2e hypothèse : Immeubles situés dans le ressort de plusieurs bureaux.

• Dépôt d'un extrait littéral en double exemplaire limité aux immeubles situés dans le ressort de chaque conservation.

DÉSIGNATION DES PARTIES

Les parties doivent être désignées dans l'acte (ou la décision judiciaire), par l'indication des éléments suivants :

Personnes physiques : nom, prénoms (dans l'ordre de l'état civil), date et lieu de naissance, nom du conjoint, domicile, profession.

Personnes morales : dénomination — avec, pour les sociétés : forme juridique et siège social ; les sociétés commerciales : n° d'immatriculation au registre du commerce ; les associations : siège, date et lieu de déclaration ; les syndicats : siège, date et lieu de dépôt des statuts.

Le nom patronymique ou la dénomination est obligatoirement porté en lettres majuscules d'imprimerie ; chaque prénom, en lettres minuscules.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

Dans l'acte (ou la décision judiciaire), les immeubles doivent être **désignés individuellement par l'indication des éléments suivants).**

— commune, section et n° du plan cadastral ; le cas échéant, voie et n° de l'immeuble dans cette voie et n° de lot avec quote-part dans la propriété du sol ;

— nature, lieu-dit, contenance.

APPLICATION DE L'EFFET RELATIF DE LA PUBLICITÉ

Désigner dans l'acte (ou la décision judiciaire) le titre du disposant (ou l'attestation notariée de la transmission ou constitution par décès) en donnant la date et les références (vol. n°) de la formalité correspondante.

Le cas échéant, préciser que la publication du titre est requise simultanément.

Si le droit grevé a été acquis sans titre ou avant le 1er janvier 1956, se conformer aux dispositions de l'article 35 du décret du 14 octobre 1955.

Acte dressé ou décision rendue sans le concours du titulaire du droit : voir art. 36 et 37 du même décret.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet, secrétaire général du département de Paris et au maire de Paris, et aux co-propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

PARIS, LE 4 MAI 1990

Pour le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris et par délégation,
le Préfet, Secrétaire Général,

Bruno FONTENAIST

Je soussigné Charles BOURELY, conservateur régional des monuments historiques, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute destinée à recevoir la mention de transcription.

PARIS, le _9 OCT. 90- 02261

Le Conservateur Régional des Monuments Historiques
Charles Bourely

Je soussigné Charles BOURELY, conservateur régional des monuments historiques, certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée à la page 2, 3ème alinéa, lignes 26 à 51, lui a été régulièrement justifiée.

PARIS, le _9 OCT. 90- 02262

Le Conservateur Régional des Monuments Historiques
Charles Bourely

CERTIFICATS DE COLLATIONNEMENT ET D'IDENTITÉ

1°) RÈGLES GÉNÉRALES

a) **Le certificat de collationnement** doit contenir l'indication des nom, prénoms, profession et domicile du signataire ; l'approbation des renvois et des mots rayés ; la signature manuscrite de son auteur, précédée de l'énonciation du lieu et de la date de la certification et accompagnée, le cas échéant, de l'empreinte du sceau de l'officier public.

D'autre part, si les parties ne sont pas des personnes physiques nées en France métropolitaine ou dans l'un des départements d'Outre-Mer, le certificat d'identité doit *énoncer les pièces ou les renseignements* au vu desquels il est établi.

b) Lorsque le signataire du certificat de collationnement a qualité pour certifier l'identité des parties les deux certificats peuvent être réunis en un seul, du modèle suivant (à adapter si les deux documents déposés ne sont pas de la même nature).

« Le soussigné... certifie exactement collationnés et conformes à la minute (ou : à l'original) les deux exemplaires de la présente expédition (ou : *copie ;* ou : *du présent extrait) établi(e) sur... feuille(s) et approuve...*

« (Il certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête, à la suite de leur nom (ou : *dénomination)* (1), *lui a été régulièrement justifiée* (2).

« A..., le... »

c. Dans le cas contraire, la seconde certification doit être faite distinctement par une personne habilitée.

2°) CAS PARTICULIERS

Actes ou décisions complémentaires. Dépôt simultané. *Certificat de collationnement unique (décret du 14 octobre 1955, art. 67-3, al. 2).*

Possibilité de faire figurer le certificat d'identité à la fin des minutes *(même décret, art. 38, § 1, al. 2).*

---

(1) Ou : *« telle qu'elle est indiquée à la page..., ainsi... ligne... ».*
Ou encore : *« et désignées ci-après ».*
(2) Ajouter, s'il le faut : *« par la production d... ».*

DGP/SP/SDMHEP/BPMH/XX/2016-29300

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 34 portant modification de l'arrêté du 21 janvier 1929 portant classement au titre des monuments historiques de la chapelle de la Compassion à Paris XVII (anciennement à Neuilly-sur-Seine)

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 21 janvier 1929 portant classement au titre des monuments historiques de la chapelle de la Compassion, boulevard de Verdun, à Neuilly-sur-Seine,

considérant que cette chapelle a été déplacée depuis le boulevard Pershing à Paris XVII (anciennement boulevard de Verdun, à Neuilly-sur-Seine), au 1 boulevard d'Aurelle de Paladines à Paris XVII,

arrête :

Article 1er : l'article 1er de l'arrêté susvisé du 21 janvier 1929 portant classement au titre des monuments historiques de la chapelle de la Compassion est modifié comme suit :

Les mots « boulevard de Verdun à Neuilly-sur-Seine (Seine) » sont remplacés par les mots : « située 1 boulevard d'Aurelle de Paladines à Paris XVII »

Le reste demeure inchangé.

article 2 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, à la maire de Paris et à la fondation Saint-Louis, propriétaire, château royal d'Amboise, BP 371 37403 Amboise, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le : 07 NOV. 2016

Emmanuel ETIENNE

Sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Plan annexé à l'arrêté modificatif de classement
au titre des monuments historiques
de la Chapelle de la Compassion
N°
En date du

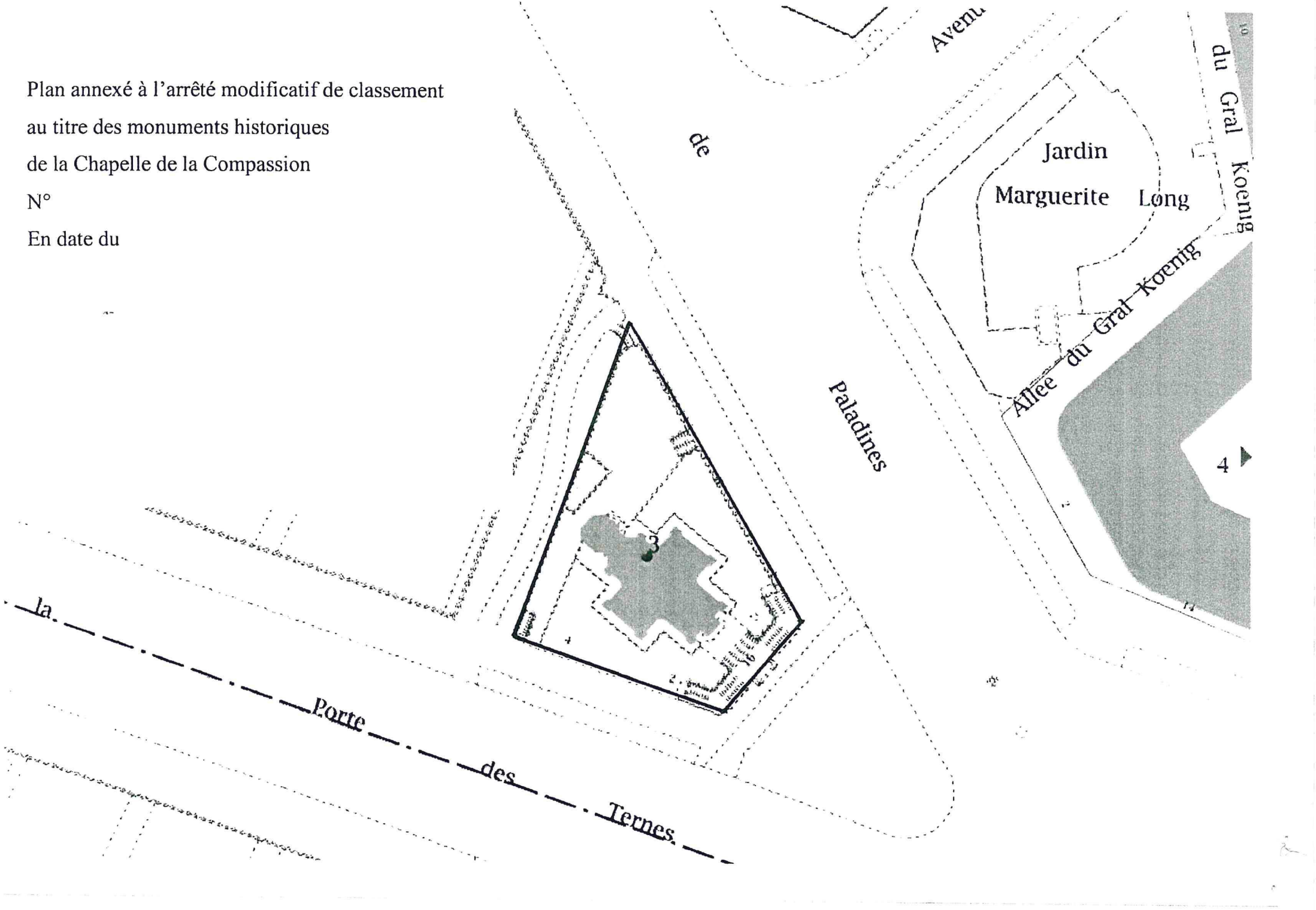

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Arrêté.

Le Ministre d'État de l'Enseignement Technique et des Beaux-Arts

Le Ministre

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 Mars 1924, déterminant les conditions d'application de la dite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 15 Décembre 1928;

Vu le consentement donné le 12 Juillet 1928 par M. le Directeur de la Société Civile du Domaine de DREUX propriétaire;

Arrête :

Article premier:

La Chapelle de la Compassion, Boulevard de Verdun, à NEUILLY S/SEINE (Seine).

est *classé*e *parmi les monuments historiques.*

158-484-1922. [24365]

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département de la Seine,

et au Maire de la commune de Neuilly s/Seine et à M. le Directeur de la Société Civile du Domaine de Dreux propriétaire, ayant son siège 102 rue de Miromesnil à Paris,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 21 JAN 1929 192

Signé André François Poncet

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

PREFECTURE D'ILE-DE-FRANCE

Paris, le

ARRETE N° 2001-841

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'église Sainte-Odile en totalité et de la façade sur rue du presbytère sis 2 et 2A avenue Stéphane Mallarmé à PARIS (17e) ;

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile-de-France entendue en sa séance du 5 décembre 2000 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Sainte-Odile et son presbytère présentent un intérêt public d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'originalité du plan et de l'implantation urbaine, l'usage maîtrisé du béton et le jeu des matériaux, la grande qualité du décor et le caractère exceptionnel des vitraux de François Décorchemont qui font de l'œuvre de Jaques Barge l'un des ensembles religieux les plus réussis des années 1930 à Paris ;

SUR proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France ;

.../...

Préfecture d'Ile-de-France - 29, rue Barbet de Jouy - 75700 Paris
Téléphone : 01 44 42 63 75 Télécopie : 01 45 55 47 02

ARRETE

ARTICLE Ier - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'église Sainte-Odile en totalité et la façade sur rue du presbytère sis 2 et 2A avenue Stéphane Mallarmé à PARIS (17e), situés sur les parcelles n° 21 et n° 28 d'une contenance respective de 02 a 02 ca et de 19 a 86 ca, figurant au cadastre section 17-01 AY.

- L'église appartient à la Ville de Paris depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

- Le presbytère appartient aux H.L.M. réunis, société anonyme ayant son siège social 6-8, rue André Voguet à IVRY-SUR-SEINE (Val-de-Marne) et pour représentant responsable Monsieur Yves CORVAISIER, président du conseil d'administration, demeurant à la même adresse. Les H.L.M. réunis en sont propriétaires depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3- Il sera notifié au préfet, secrétaire général de la préfecture de PARIS, au maire de PARIS et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 14 MAI 2001

Pour ampliation
Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris
Le Chef du Bureau du Cabinet

Jean-Louis CLOUARD

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean-Pierre DUPORT

ORIGINAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Transports

Décret du 28 JUIN 2018
approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget (Seine-Saint-Denis)

NOR : TRAA1726915D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 241-3 et R. 242-1 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 6350-1 à L. 6351-5 ;

Vu le procès-verbal de clôture de la conférence entre les services intéressés en date du 12 août 2016 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-0156 du 20 janvier 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de l'aérodrome de Paris-Le Bourget, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne ;

Vu le dossier soumis à l'enquête, le rapport, les conclusions et l'avis de la commission d'enquête en date du 27 avril 2017 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète :

Article 1er

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget annexé au présent décret est approuvé.

JO N° 149 DU 30 JUIN 2018

Article 2

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget concerne le territoire des communes suivantes :

Ville de Paris (16ème, 17ème, 18ème et 19ème arrondissements)

Département de la Seine-et-Marne (77) :

CLAYE-SOUILLY	COMPANS
GRESSY	MITRY-MORY
VILLEPARISIS	

Département des Hauts-de-Seine (92) :

ASNIERES-SUR-SEINE	BOIS-COLOMBES
CLICHY	COLOMBES
COURBEVOIE	LA GARENNE-COLOMBES
GENNEVILLIERS	LEVALLOIS-PERRET
NANTERRE	NEUILLY-SUR-SEINE
PUTEAUX	SURESNES
VILLENEUVE-LA-GARENNE	

Département de la Seine-Saint-Denis (93) :

AUBERVILLIERS	AULNAY-SOUS-BOIS
LE BLANC-MESNIL	BOBIGNY
BONDY	LE BOURGET
LA COURNEUVE	DRANCY
DUGNY	EPINAY-SUR-SEINE
L'ILE-SAINT-DENIS	NOISY-LE-SEC
PANTIN	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
PIERREFITTE-SUR-SEINE	ROMAINVILLE
SAINT-DENIS	SAINT-OUEN
SEVRAN	STAINS
TREMBLAY-EN-FRANCE	VILLEPINTE
VILLETANEUSE	

Département du Val-d'Oise (95) :

ARGENTEUIL	ARNOUVILLE
BEZONS	BONNEUIL-EN-FRANCE
BOUQUEVAL	DEUIL-LA-BARRE
ECOUEN	GARGES-LES-GONESSE
GONNESSE	GOUSSAINVILLE
GROSLAY	MONTMAGNY
ROISSY-EN-FRANCE	SAINT-BRICE-SOUS-FORET
SARCELLES	LE THILLAY
VAUDHERLAND	VILLIERS-LE-BEL

Article 3

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget comprend :

- un plan d'ensemble n° PSA/STAC/ACE/LFPB/PLAN D'ENSEMBLE/25/1 à l'échelle 1/25 000 ;

- un plan de détails n° PSA/STAC/ACE/LFPB/PLAN DE DETAILS/10/1 à l'échelle 1/10 000 ;

- un plan des surfaces OFZ (seuil 07) n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OFZ07/10/1 à l'échelle 1/10 000 ;

- un plan des surfaces OFZ (seuil 27) n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OFZ27/10/1 à l'échelle 1/10 000 ;

- un plan des surfaces OCS n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OCS/25/1 à l'échelle 1/25 000 ;

- un plan de cotation des adaptations n° PSA/STAC/ACE/LFPB/ADAPTATIONS/2 ;

- un plan des installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public n° PSA/STAC/ACE/LFPB/INSTALLATIONS/10/1 à l'échelle 1/10 000 ;

- un plan des obstacles remédiables n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OBSTACLES/10/1 à l'échelle 1/10 000 ;

- un plan de protection des voies routières n° PSA/STAC/ACE/LFPB/PROTECTION VR/10/2 à l'échelle 1/10 000 ;

- une note annexe, comprenant notamment une notice explicative, une liste indicative des obstacles dépassant les cotes limites et un état des bornes de repérage de l'axe de la piste.

Article 4

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget est tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels, dans la mairie de chacune des communes mentionnées à l'article 2.

Article 5

Le décret du 27 novembre 1969 instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de Paris-Le Bourget est abrogé.

Article 6

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 JUIN 2018

Par le Premier ministre :

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de
la transition écologique et solidaire,
chargée des transports,

Elisabeth BORNE

Le ministre d'Etat, ministre de
la transition écologique et solidaire,

Nicolas HULOT

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Décret du 28 juin 2018 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget (Seine-Saint-Denis)

NOR : *TRAA1726915D*

Par décret en date du 28 juin 2018, en application des dispositions de l'article L. 6351-1 du code des transports, des servitudes aéronautiques de dégagement sont approuvées au bénéfice de l'aérodrome de Paris-Le Bourget.

Ces servitudes aéronautiques affectent le territoire des communes suivantes : 16e, 17e, 18e et 19e arrondissements de la Ville de Paris, (75) ; Claye-Souilly, Compans, Gressy, Mitry-Mory, Villeparisis, dans le département de la Seine-et-Marne (77) ; Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne, dans le département des Hauts-de-Seine (92) ; Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, La Courneuve, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Pantin, Les Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Saint-Denis, Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Villepinte, Villetaneuse, dans le département de la Seine-Saint-Denis (93) ; Argenteuil, Arnouville, Bezons, Bonneuil-en-France, Bouqueval, Deuil-la-Barre, Ecouen, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Groslay, Montmagny, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Sarcelles, Le Thillay, Vaudherland, Villiers-le-Bel, dans le département du Val-d'Oise (95).

En application des dispositions de l'article R. 242-1 du code de l'aviation civile, est approuvé le plan de servitudes aéronautiques de dégagement caractérisé par les documents annexés au présent décret : un plan d'ensemble n° PSA/STAC/ACE/LFPB/PLAN D'ENSEMBLE/25/1 à l'échelle 1 /25 000 ; un plan de détails n° PSA/STAC/ACE/LFPB/PLAN DE DETAILS/10/1 à l'échelle 1/10 000 ; un plan des surfaces OFZ (seuil 07) n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OFZ07/10/1 à l'échelle 1/10 000 ; un plan des surfaces OFZ (seuil 27) n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OFZ27/10/1 à l'échelle 1/10 000 ; un plan des surfaces OCS n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OCS/25/1 à l'échelle 1/25 000 ; un plan de cotation des adaptations n° PSA/STAC/ACE/LFPB/ADAPTATIONS/2 ; un plan des installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public n° PSA/STAC/ACE/LFPB/INSTALLATIONS/10/1 à l'échelle 1/10 000 ; un plan des obstacles remédiables n° PSA/STAC/ACE/LFPB/OBSTACLES/10/1 à l'échelle 1/10 000 ; un plan de protection des voies routières n° PSA/STAC/ACE/LFPB/PROTECTION VR/10/2 à l'échelle 1 / 10 000 ; une note annexe, comprenant notamment une notice explicative, une liste indicative des obstacles dépassant les cotes limites et un état des bornes de repérage de l'axe de la piste (1).

Le décret du 27 novembre 1969 modifié instituant des servitudes aéronautiques pour la protection des dégagements de l'aérodrome de Paris-Le Bourget est abrogé.

---

(1) Les plans et la note annexe sont déposés à la mairie de chacune des communes sur le territoire desquelles sont assises les servitudes, conformément aux dispositions de l'article D. 242-6 du code de l'aviation civile.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETÉ PRÉFECTORAL

instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Commune de Levallois-Perret
Le Préfet des Hauts-de-Seine,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.555-16, R.555-30 et R.555-31 ;

Vu le code de l'urbanisme notamment ses articles L.121-1, L.121-2, L.122-1, L.123-1 et R.431-16 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.122-22 et R.123-46 ;

Vu le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu l'arrêté MCI n° 2015-44 du 15 Octobre 2015 portant délégation de signature à Monsieur Thierry BONNIER, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le rapport de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, en date du 31 août 2015;

Vu l'avis émis par le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des Hauts-de-Seine en date du 17 novembre 2015;

Considérant que les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques, en service à la date de l'entrée en vigueur des articles R.555-1 et suivants du code de l'environnement, doivent faire l'objet d'institution de servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients qu'elles présentent ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

ARRETE

Article 1er

Selon l'article L.555-16 du code de l'environnement, les périmètres à l'intérieur desquels les dispositions en matière de maîtrise de l'urbanisation s'appliquent sont déterminés par les risques susceptibles d'être créés par une canalisation de transport en service, notamment les risques d'incendie, d'explosion ou d'émanation de produits toxiques, menaçant gravement la santé ou la sécurité des personnes.

En application de l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire à partir des canalisations de transport décrites ci-après, conformément aux distances figurant dans les tableaux ci-dessous et reproduites sur la carte annexée au présent arrêté (1)

Seules les distances SUP1 sont reproduites dans la carte annexée au présent arrêté. Les restrictions supplémentaires fixées par l'article 2 pour les projets d'urbanisme dont l'emprise atteint les SUP 2 ou 3 sont mises en œuvre dans le cadre de l'instruction de l'analyse de compatibilité obligatoire pour tout projet dont l'emprise atteint la SUP 1.

NOTA :En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Ouvrages concernant la commune de Levallois-Perret (92044) :

1. **CANALISATIONS DE TRANSPORT DE DE GAZ NATUREL ET ASSIMILE EXPLOITÉES PAR LA SOCIETE GRTGAZ dont le siège social est situé 6, rue Raoul Nordling, 92270 BOIS-COLOMBES,**

Type d'ouvrage	Nom	Implantation	PMS	DN	Longueur dans la commune (en km)	Distances SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)			Influence
						SUP1	SUP2	SUP3	
Canalisation	DN600/500/300/150-1964-MEUDON-GENNEVILLIERS	ENTERRE	23.9	500	1.33673	110	5	5	traversant
Canalisation	DN300-1969-BRT_PARIS_PORTE_D'ASNIERES	ENTERRE	23.9	300		50	5	5	impactant
Canalisation	DN300/150-1969-BRT_CLICHY_LA_GARENNE_LES_CHASSES	ENTERRE	23.9	300		50	5	5	impactant
Canalisation	DN300-1969-BRT_PARIS_PORTE_D'ASNIERES	ENTERRE	23.9	300	0.185609	50	5	5	traversant
Canalisation	DN300/150-1969-BRT_CLICHY_LA_GARENNE_LES_CHASSES	ENTERRE	23.9	300		50	5	5	impactant
Canalisation	DN100-1970-BRT_LEVALLOIS_PERRET_CES	ENTERRE	23.9	100	0.885198	10	5	5	traversant
Canalisation	DN300-1969-BRT_PARIS_PORTE_D'ASNIERES	ENTERRE	23.9	300	1.33408	50	5	5	traversant
Canalisation	DN100-1970-BRT_LEVALLOIS_PERRET_CES	ENTERRE	23.9	100	0.00435361	10	5	5	traversant
Canalisation	DN300-1969-BRT_PARIS_PORTE_D'ASNIERES	ENTERRE	23.9	300		50	5	5	impactant
Canalisation	DN100-1992-BRT_LEVALLOIS_PERRET_SUD	ENTERRE	23.9	100	0.0220731	10	5	5	traversant
Canalisation	DN600/500/300/150-1964-MEUDON-GENNEVILLIERS	ENTERRE	23.9	500	0.0259923	110	5	5	traversant
Canalisation	DN100-1992-BRT_LEVALLOIS_PERRET_SUD	ENTERRE	23.9	100	0.00823667	10	5	5	traversant

Type d'ouvrage	Nom	Implantation	PMS	DN	Longueur dans la commune (en km)	Distances SUP en mètres (de part et d'autre de la canalisation)			Influence
						SUP1	SUP2	SUP3	
Installation Annexe	LEVALLOIS-PERRET CES - 92044					12	8	8	traversant
Installation Annexe	LEVALLOIS-PERRET SUD - 92044					12	8	8	traversant

Article 2
Conformément à l'article R.555-30 b) du code de l'environnement, les servitudes sont les suivantes, en fonction des zones d'effets :

Servitude SUP1 :
La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R.555-31 du code de l'environnement.
L'analyse de compatibilité, prévue à l'article R431-16 j) du code de l'urbanisme, est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 susvisé.

Servitude SUP2 :
L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Servitude SUP3 :
L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur est interdite.

Article 3

Conformément à l'article R.555-46 du code de l'environnement, le maire informe le transporteur de tout permis de construire ou certificat d'urbanisme délivré dans l'une des zones définies à l'article 2.

Article 4

Les servitudes instituées par le présent arrêté sont annexées aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales des communes concernées conformément à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme.

Article 5

En application de l'article R.555-53 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Préfecture des HAUTS-DE-SEINE et adressé au maire de la commune de Levallois-Perret.

Article 6

Le présent arrêté de mise en demeure est susceptible de faire l'objet d'un :
Recours contentieux
Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise- 2/4, bd de l'Hautil- BP 30322- 95027 CERGY-PONTOISE Cedex- dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le présent arrêté peut également, dans le même délai de deux mois, faire l'objet d'un :
Recours non contentieux
- soit d'un recours gracieux devant l'autorité qui a signé la présente décision : Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine 167, avenue Joliot Curie-92013 NANTERRE Cedex,
- soit d'un recours hiérarchique auprès de Mme le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, La Grande Arche Paroi sud- 92055 LA DEFENSE Cedex.

Article 7

Le Secrétaire Général de la Préfecture des HAUTS-DE-SEINE, le maire de la commune de Levallois-Perret, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée, ainsi qu'au Directeur Général de GRTgaz.

Fait à NANTERRE, le - 7 DEC. 2015

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

(1) La carte des servitudes d'utilité publique annexée au présent arrêté peut être consultée dans les services de la Préfecture des HAUTS-DE-SEINE et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie ainsi que dans la mairie de la commune concernée.

ANNEXE 1 : Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses concernant la commune de Levallois-Perret

ANNEXE 2 : Définitions

PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation

DN : Diamètre Nominal de la canalisation.

Distances SUP : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique. En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans le(s) tableau(x) de l'article 1 du présent arrêté et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté (annexe 1), les valeurs du(es) tableau(x) font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Distance SUP 1 : cette distance correspond à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement

Distance SUP 2 : cette distance correspond à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement

Distance SUP 3 : cette distance correspond à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

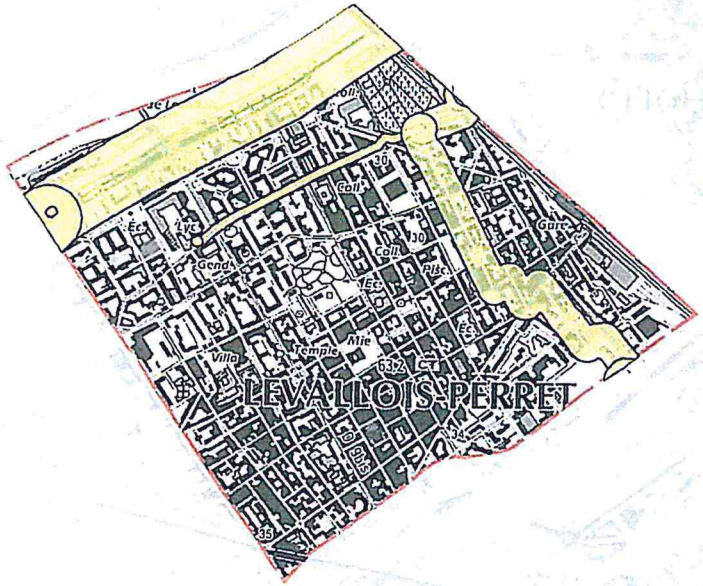

Levallois-Perret

Limites SUP1 :

GRTgaz

© Scan 25 IGN, BD Topo - IGN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

0 0,5 1 km

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ESPACE

N° 0155
Pour Ampliation
P. Le Chef du Bureau du Cabinet,

NOR PTT 1 8 9 0 0 0 1 8 D

Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement
Pascal HERMANN

DÉCRET du 30 MARS 1989

fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage des centres émetteurs-récepteurs des faisceaux hertziens Paris-Tour-Maine-Montparnasse ⇔ Paris-Poncelet et Paris-Tour-Maine-Montparnasse ⇔ Paris-Montsouris pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

Secrétariat Général du

LE PREMIER MINISTRE

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire et du ministre des postes, des télécommunications et de l'espace,

Vu le code des postes et télécommunications, articles L. 57 à L. 62 et L. 64 et articles R. 27 à R. 38 instituant des servitudes et obligations pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;

Vu l'arrêté du 21 août 1953 établissant la liste et les caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectriques ;

Vu l'arrêté du 16 mars 1962 donnant la liste et les caractéristiques des installations électriques dont la mise en exploitation sur l'ensemble du territoire est soumise à autorisation préalable ;

Vu l'arrêté n° 661 du 7 mars 1986 classant le centre de Paris-Tour-Maine-Montparnasse (Paris) en 1ère catégorie ;

Vu l'arrêté n° 662 du 7 mars 1986 classant les centres de Paris-Montsouris et de Paris-Poncelet (Paris) en 2ème catégorie ;

Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications en date des 31 mai et 14 juin 1988,

Décrète :

Art. 1er - sont approuvés les plans ci-joints fixant les limites des zones de protection et des zones de garde, instituées autour des centres radioélectriques de Paris-Tour-Maine-Montparnasse, Paris-Poncelet et Paris-Montsouris (Paris).

J.O.N° 0 8 9 05 AVR. 1989

Art. 2 - les zones de protection sont définies par les tracés en bleu, les zones de garde sont définies par les tracés en jaune.

Les servitudes applicables à ces zones sont celles fixées par l'article R. 30 du code des postes et télécommunications.

Dans les zones de garde radioélectrique, les installations, matériels et appareils désignés par l'arrêté du 21 août 1953, existant à la date du présent décret et qui perturbent les réceptions radioélectriques devront être modifiés ou transformés dans le délai maximal d'un an à compter de la notification faite aux propriétaires ou usagers.

Art. 3 - le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire et le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à PARIS, le 30 MARS 1989

Michel ROCARD

Par le Premier ministre :

Le ministre des postes,
des télécommunications et de l'espace,

Paul QUILÈS

Le ministre de l'industrie,
et de l'aménagement
du territoire,

Roger FAUROUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement

Henri CARRÈRE

N° 0132
Pour Ampliation
P. Le Chef du Bureau du Cabinet,

DÉCRET du 05 NOV. 1991

fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables autour des centres récepteurs du Blanc-Mesnil-CTU (Seine-Saint-Denis) et de Paris-Bichat (Paris) pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.

NOR PTTS9100229D

LE PREMIER MINISTRE

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, du ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, et du ministre délégué aux postes et télécommunications ;

Vu le code des postes et télécommunications, articles L. 45-1, L. 57 à L. 62 et L. 64 et articles R. 27 à R. 38 instituant des servitudes et obligations pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques ;

Vu l'arrêté du 21 août 1953 établissant la liste et les caractéristiques du matériel électrique dont la mise en service, la modification ou la transformation sont soumises à autorisation préalable dans les zones de garde radioélectrique ;

Vu l'arrêté du 16 mars 1962 donnant la liste et les caractéristiques des installations électriques dont la mise en exploitation sur l'ensemble du territoire est soumise à autorisation préalable ;

Vu les arrêtés n° 2342 et 2341 du 4 juin 1987 classant, respectivement, les centres du Blanc-Mesnil-CTU (Seine-Saint-Denis) et de Paris-Bichat (Paris) en 1ère catégorie ;

Vu l'avis du comité de coordination des télécommunications en date du 14 novembre 1990 ,

Décrète :

Art. 1er - sont approuvés les plans ci-joints fixant les limites des zones de protection et des zones de garde instituées autour des centres de réception radioélectriques du Blanc-Mesnil-CTU (Seine-Saint-Denis) et de Paris-Bichat (Paris).

.../...

J.O. N° 263 10 NOV 1991

Art. 2 - Les zones de protection sont définies par les tracés en bleu, les zones de garde sont définies par les tracés en jaune.

Ces zones intéressent les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

Les servitudes applicables à ces zones sont celles fixées par l'article R. 30 du code des postes et télécommunications.

Dans les zones de garde radioélectrique, les installations, matériels et appareils désignés par l'arrêté du 21 août 1953, existant à la date du présent décret et qui perturbent les réceptions radioélectriques devront être modifiés ou transformés dans le délai maximal d'un an à compter de la notification faite aux propriétaires ou usagers.

Art. 3 - Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur, et le ministre délégué aux postes et télécommunications, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 05 NOV. 1991

Edith CRESSON

Par le Premier ministre :

Le ministre délégué
aux postes et télécommunications,

Jean-Marie RAUSCH

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Pierre BEREGOVOY

Le ministre délégué à l'industrie
et au commerce extérieur,

Dominique STRAUSS-KAHN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE CHEF du B.C.I.D.S.R.

MENTIONNE AU JOURNAL OFFICIEL DU 11 JANVIER 1969 - page 404

- INFORMATION -

Décret du 6 janvier 1969 portant annulation et remplacement de deux des plans de servitudes annexés au décret du 31 août 1966 relatif au faisceau hertzien PARIS-RENNES.

-:-

LE PREMIER MINISTRE

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'Information;

Vu le Code des Postes et Télécommunications, articles L 54 à L 56 et L 63 et articles R 21 à R 26 instituant des servitudes pour la protection radioélectrique contre les obstacles;

Vu le décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour des stations et sur le parcours du faisceau hertzien PARIS - RENNES;

Vu l'avis du Comité technique de l'électricité en date du 13 mai 1968;

Vu l'accord préalable du Ministre de l'Agriculture en date du 23 juillet 1968;

Vu l'accord préalable du Ministre de l'Industrie en date du 11 juin 1968;

Vu l'avis du Comité de coordination des télécommunications en date du 14 juin 1968;

Décrète :

Art. 1er. - Les plans de servitudes annexés au décret du 31 août 1966 sus-visé et numérotés 758/216 et 758/217, sont annulés et remplacés par les plans ci-joints, n° 758/216bis et n° 758/217bis.

Art. 2. - Le Ministre de l'Equipement et du Logement et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 1969.

Maurice COUVE DE MURVILLE.

Le Ministre de l'Equipement et du Logement

Albin CHALANDON

POUR AMPLIATION
Pour le Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Française
N° 652

Par le Premier Ministre

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Information

Joël LE THEULE.

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange

NOR : *ECOI2106326A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1er. – Sont abrogés les décrets instituant, au profit de France Télécom devenue Orange, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques ou des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexes I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1er mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. COURBE

ANNEXES

ANNEXE I

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE DES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE FRANCE TÉLÉCOM

1. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/POSTE ÉLECTRIQUE, N° ANFR 0010220056
2. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIVIERES/ALLÉE DU ROY, N° ANFR 0020220002
3. Décret PTTS9200260D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
4. Décret PTTS9200260D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D, N° ANFR 0020220007
5. Décret MIPP9500743D du 30 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER, N° ANFR 0020220009
6. Décret INDP9500442D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAON/ALL J. MARTINOT, N° ANFR 0020220011
7. Décret MIPP9600053D du 29 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY, N° ANFR 0020220013
8. Décret INDP9500442D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station d'URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE, N° ANFR 0020220021
9. Décret INDP9400611D du 16 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GOUSSANCOURT/LES PÂTIS, N° ANFR 0020220028
10. Décret MIPP9600190D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTCORNET/R ARISTIDE BRIAND, N° ANFR 0020220029
11. Décret INDP9400769D du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURBOIN/HAUCHE, N° ANFR 0020220030

12. Décret PTTS9100208D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CENTRAL TÉLÉPHON, N° ANFR 0020220031
13. Décret PTTS9100208D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CTRE PRINCIPAL D, N° ANFR 0020220032
14. Décret INDI9401447D du 28 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD, N° ANFR 0030220004
15. Décret PTTT9001045D du 28 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREIGNAT/CIMETIERE DU BOURG, N° ANFR 0030220005
16. Décret PTTT9001045D du 28 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DESIRE/GOËLAT D943, N° ANFR 0030220006
17. Décret PTTS9100314D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTLUCON/VIEUX CHATEAU TOUR, N° ANFR 0030220021
18. Décret PTTS9100334D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-YORRE/R DU 8 MAI 1945, N° ANFR 0030220023
19. Décret PTTS9100334D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/PENARD, N° ANFR 0030220024
20. Décret PTTS9100334D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GANNAT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0030220025
21. Décret INDP9401447D du 28 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTLUCON/R DU GOUR DU PUY-PYL, N° ANFR 0030220028
22. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-LES-ALPES/PONT DES, N° ANFR 0040220001
23. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COLMARS/MONT LAUPON, N° ANFR 0040220002
24. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARS-COLMARS/RTE DU PUY, N° ANFR 0040220003
25. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLOS/7319, R DE LA SALLE DES , N° ANFR 0040220004
26. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARCELONNETTE/LA SALCE, N° ANFR 0040220005
27. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES/SOMME, N° ANFR 0040220007
28. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOLONNE/INCONNU, N° ANFR 0040220008
29. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/INC, N° ANFR 0040220009
30. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAP/BRÉMONT, N° ANFR 0050220001
31. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THEUS/MONT COLOMBIS, N° ANFR 0050220002
32. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RISOUL/L'HOMME DE PIERRE, N° ANFR 0050220003
33. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/BOU, N° ANFR 0050220004
34. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIANCON/PL DU CHAMP DE MARS, N° ANFR 0050220005
35. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-SUR-MER/MONT LEUZ, N° ANFR 0060220001
36. Décret du 18 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NICE/36,R GOUNOD, N° ANFR 0060220002
37. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station d'UTELLE/CRETE DE LA MADONE, N° ANFR 0060220004
38. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/PL DE RIO, N° ANFR 0060220008

39. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/INCONNU, N° ANFR 0060220009
40. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PUGET-THENIERS/RTE DE LEOUVE, N° ANFR 0060220010
41. Décret du 18 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REVEST-LES-ROCHES/MONT VIAL, N° ANFR 0060220018
42. Décret du 17 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NICE/44 AV. CYRIL BESSET, N° ANFR 0060220092
43. Décret du 22 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALLAURIS/RIQUEBONNE, N° ANFR 0060220122
44. Décret du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUGINS/TRANSFORMATEUR, N° ANFR 0060220176
45. Décret du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NICE/LINGOSTIÈRE, N° ANFR 0060220178
46. Décret du 06 février 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA TURBIE/1581 RTE DE LA TÊTE , N° ANFR 0060220191
47. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS/LA CHAVA, N° ANFR 0070220001
48. Décret PTTT9000435D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERNOUX-EN-VIVARAIS/LE VIVIER, N° ANFR 0070220012
49. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COLOMBIER-LE-JEUNE/LES TROIS C, N° ANFR 0070220031
50. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOZAS/LA GARENNE, N° ANFR 0070220032
51. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-FELICIEN/LE PETIT MÉDIER, N° ANFR 0070220033
52. Décret PTTT9000881D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIAL/LA SCIERIE, N° ANFR 0070220036
53. Décret PTTS9100421D du 25 février 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRUAS/INCONNU, N° ANFR 0070220044
54. Décret PTTS9100421D du 25 février 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRUAS/CENTRALE ÉLECTRIQUE DE C, N° ANFR 0070220045
55. Décret PTTT9000881D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NONIERES/LE VILLAGE, N° ANFR 0070220058
56. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VICTOR/GENEST, N° ANFR 0070220067
57. Décret PTTT9000140D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRIVAS/QUARTIER GRATENAS, N° ANFR 0070220068
58. Décret PTTT9000881D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DORNAS/CH DE NOIROLS, N° ANFR 0070220074
59. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CRESTET/SERRE DE COCU, N° ANFR 0070220076
60. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EMPURANY/LA PLACE, N° ANFR 0070220077
61. Décret PTTT9000881D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARIAC/BOIS EXTREMAS, N° ANFR 0070220083
62. Décret PTTT9000881D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARCENS/LA CAIRISSE, N° ANFR 0070220084
63. Décret PTTT9000447D du 01 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBON-D'ARDECHE/LE VILLAGE/D 4, N° ANFR 0070220091
64. Décret PTTT9000447D du 01 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBON-D'ARDECHE/LE CAYRE, N° ANFR 0070220092
65. Décret PTTT9000447D du 01 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POURCHERES/CHAUMEL, N° ANFR 0070220093
66. Décret PTTT9000435D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CIERGE-LA-SERRE/SERRE DE, N° ANFR 0070220094

67. Décret PTTS9100239D du 12 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LAGER-BRESSAC/LE VILLAGE, N° ANFR 0070220102
68. Décret PTTS9100239D du 12 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHOMERAC/SERRE BOURET, N° ANFR 0070220103
69. Décret PTTS9100239D du 12 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FLAVIAC/MORTEVIEILLE, N° ANFR 0070220104
70. Décret INDP9330378D du 26 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RETHEL/LA POTENCE, N° ANFR 0080220001
71. Décret INDP9330378D du 26 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOUZIERS/BELLEVUE PROLONGÉE, N° ANFR 0080220002
72. Décret INDP9330378D du 26 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BALAIVES-ET-BUTZ/BOIS D'ENELLE, N° ANFR 0080220003
73. Décret PTTT8901081D du 05 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SIGNY-LE-PETIT/LE PRÉ HUGON, N° ANFR 0080220006
74. Décret INDP9330378D du 26 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CARIGNAN/20 R DE LA BATTERIE, N° ANFR 0080220009
75. Décret PTTS9100231D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FUMAY/AV JEAN JAURÈS, N° ANFR 0080220013
76. Décret PTTS9100231D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAYBES/BOIS DES AURAINS, N° ANFR 0080220020
77. Décret PTTS9100231D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBRIVES/BOIS DE HIERGES, N° ANFR 0080220021
78. Décret PTTS9100231D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GIVET/LE MONT D'HAURS, N° ANFR 0080220022
79. Décret PTTS9100231D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GIVET/R THIERS, N° ANFR 0080220023
80. Décret PTTT8901081D du 05 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RUMIGNY/L'ETOT, N° ANFR 0080220024
81. Décret PTTT8901081D du 05 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RUMIGNY/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0080220025
82. Décret INDP9300255D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIQUENAY/MONT D'ARSON, N° ANFR 0080220031
83. Décret INDP9300255D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FLEVILLE/LA FORGE, N° ANFR 0080220032
84. Décret INDP9300255D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUZANCY/R DE LA GARE, N° ANFR 0080220033
85. Décret MIPP9500480D du 03 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRAYOLS/CAP DE LA COUME DE L'O, N° ANFR 0090220001
86. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVELANET/LE BAC DE MONTSEC, N° ANFR 0090220002
87. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVELANET/PRAIRIE DE MADAME, N° ANFR 0090220003
88. Décret du 03 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERENS-LES-VALS/BOIS LA SOULAN, N° ANFR 0090220006
89. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAMIERS/25, RUE DES CARMES, N° ANFR 0090220012
90. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARTIX/PECH DE LIMOUZY, N° ANFR 0090220013
91. Décret du 28 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELESTA/ROC DE LA GRENOUILLE, N° ANFR 0090220016
92. Décret du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIREPOIX/CHEM DE LA MESTRISE, N° ANFR 0090220021
93. Décret du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEZAT-SUR-LEZE/LE BIAC CHATEAU, N° ANFR 0090220038
94. Décret du 28 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROQUEFIXADE/LE VILLAGE, N° ANFR 0090220043

95. Décret du 28 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/REGONIS, N° ANFR 0090220044
96. Décret du 10 avril 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEIX/LES LAOUZÈRES, N° ANFR 0090220047
97. Décret du 13 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORGIBET/TOMBE, N° ANFR 0090220054
98. Décret du 13 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORGIBET/FORET D'ORGIBET, N° ANFR 0090220055
99. Décret INDP9330427D du 25 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUYERES/LES VERMILLONNES, N° ANFR 0100220002
100. Décret PTTT8901061D du 29 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCILLY-LE-HAYER/LES CENT ARP, N° ANFR 0100220003
101. Décret INDP9330427D du 25 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU, N° ANFR 0100220011
102. Décret du 18 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHESLEY/LA CROIX THIEBAULT, N° ANFR 0100220012
103. Décret PTTT8901078D du 29 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERREY-SUR-ARCE/LA CROIX DES P, N° ANFR 0100220013
104. Décret PTTT8900384D du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERY-SUR-SEINE/CHEM RURAL N°3 , N° ANFR 0100220014
105. Décret PTTT8901078D du 29 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES RICEYS/44, R DU PONT, N° ANFR 0100220015
106. Décret PTTT8901078D du 29 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES RICEYS/LA BORNE, N° ANFR 0100220016
107. Décret PTTS9100370D du 06 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/PL D'ARMES, N° ANFR 0100220017
108. Décret PTTT8901061D du 29 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE, N° ANFR 0100220019
109. Décret PTTT8901061D du 29 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-SAVINE/8 R DU CHAPEAU R, N° ANFR 0100220020
110. Décret PTTS9200344D du 28 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/NOTRE DAME DE, N° ANFR 0100220022
111. Décret PTTS9200344D du 28 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/LE CARDINAL, N° ANFR 0100220023
112. Décret PTTS9200344D du 28 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-SUR-SEINE/VIDE GRANGE, N° ANFR 0100220024
113. Décret du 18 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ERVY-LE-CHATEL/R DENFERT ROCHE, N° ANFR 0100220025
114. Décret MIPP9600181D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRENEY-PRES-TROYES/LES BOULINS, N° ANFR 0100220028
115. Décret MIPP9600181D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERY-SUR-SEINE/D 7, N° ANFR 0100220029
116. Décret du 15 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BERCENAY-EN-OTHE/LE TRILLIER, N° ANFR 0100220037
117. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUSSAN/DOMAINE DE LEVRETTE, N° ANFR 0110220001
118. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TUCHAN/LA TOUR DES GÉOGRAPHES, N° ANFR 0110220002
119. Décret du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARDEBELLE/LILLO, N° ANFR 0110220042
120. Décret MIPP9600299D du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTFRANC/LOU PIOCH, N° ANFR 0120220012
121. Décret du 22 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE, N° ANFR 0120220059

122. Décret INDP9500212D du 22 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIEUPEYROUX/LA CHAPELLE, N° ANFR 0120220071
123. Décret MIPP9600134D du 30 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BARREZ/MONTAGNE DE SINH, N° ANFR 0120220094
124. Décret du 22 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUNAC/LES RIALS, N° ANFR 0120220095
125. Décret du 22 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GALGAN/LE FOIRAL, N° ANFR 0120220096
126. Décret du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE TRUEL/LE POUGET, N° ANFR 0120220101
127. Décret du 28 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOIL, N° ANFR 0130220001
128. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES PENNES-MIRABEAU/LA TÊTE D', N° ANFR 0130220003
129. Décret PTTT9001028D du 28 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAURENARD/R ROGER SALENGRO, N° ANFR 0130220042
130. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CONTEST/INCONNU, N° ANFR 0140220005
131. Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-GRIMOULT/LA BRUYERE, N° ANFR 0140220006
132. Décret PTTT9000345D du 18 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE, N° ANFR 0150220001
133. Décret PTTT9000064D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AURILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0150220002
134. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAURS/ALLÉE ARCAMBE, N° ANFR 0150220005
135. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAURS/BOIS MIGIE, N° ANFR 0150220006
136. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAURIAC/2 R AMPERE, N° ANFR 0150220007
137. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MONTEIL/LAZEROUX, N° ANFR 0150220008
138. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIOM-ES-MONTAGNES/HÔTEL DES PO, N° ANFR 0150220009
139. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIOM-ES-MONTAGNES/LE SEDOUR, N° ANFR 0150220010
140. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARPAJON-SUR-CERE/IMBERT, N° ANFR 0150220011
141. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIC-SUR-CERE/PL CARLADES, N° ANFR 0150220012
142. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRUNET/LE GARRIC, N° ANFR 0150220013
143. Décret PTTS9200509D du 03 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VABRES/MONTAFFÉ, N° ANFR 0150220014
144. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GERONS/MARONCLE, N° ANFR 0150220016
145. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VICTOR/COSTERESTE, N° ANFR 0150220017
146. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NIEUDAN/A.C.R., N° ANFR 0150220018
147. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-FLOUR/R BLAISE PASCAL, N° ANFR 0150220019

148. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MURAT/FONT DE NEISSO, N° ANFR 0150220020
149. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JABRUN/LE TRAVERS DES BESSES, N° ANFR 0150220021
150. Décret PTTS9200319D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTVERT/LA CROIX DE BONNET, N° ANFR 0150220022
151. Décret PTTT8900338D du 08 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de APCHON/LE GROS MONT, N° ANFR 0150220023
152. Décret PTTS9200505D du 04 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUGARDE/LES VACHERS, N° ANFR 0150220024
153. Décret PTTT8900338D du 08 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCENAT/LE BOURG, N° ANFR 0150220025
154. Décret PTTT9000345D du 18 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTOINE/LE BOURG, N° ANFR 0150220027
155. Décret PTTS9200509D du 03 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MASSIAC/R DE L'HOSPITAL, N° ANFR 0150220028
156. Décret PTTS9200509D du 03 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BONNAC/LE SUC DE VEDRINE, N° ANFR 0150220029
157. Décret du 09 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANVILLE/LES SEUILS, N° ANFR 0160220001
158. Décret du 19 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTBRON/AV DU GAL DE GAULLE, N° ANFR 0160220018
159. Décret PTTT9000698D du 19 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCILLAC-LANVILLE/CHARRONS MI, N° ANFR 0160220020
160. Décret PTTT8900928d du 17 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MANSLE/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0160220022
161. Décret PTTT9000088D du 01 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BLANZAC-PORCHERESSE/AU TÉLÉGRA, N° ANFR 0160220023
162. Décret du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHARRAS/CHEZ FREQUANT, N° ANFR 0160220024
163. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT, N° ANFR 0170220007
164. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARS-EN-RE/GRIGNON, N° ANFR 0170220008
165. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARS-EN-RE/LES FAUX, N° ANFR 0170220012
166. Décret PTTT8900293D du 09 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOURAS/LES ROSIERS, N° ANFR 0170220023
167. Décret INDP9330323D du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES PORTES-EN-RE/R DES PEUPLIE, N° ANFR 0170220025
168. Décret PTTT8900293D du 09 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0170220028
169. Décret PTTT8900293D du 09 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT/AV ANDRÉ, N° ANFR 0170220029
170. Décret PTTT8900389D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS-SUR-MATHA/R DE L'IMAG, N° ANFR 0170220031
171. Décret PTTT8900389D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ANGELY/MOULIN D'A, N° ANFR 0170220032
172. Décret PTTT8900389D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES EDUTS/R DU CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0170220034
173. Décret PTTS00256D du 21 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COZES/LE MOULIN DE LA GÎTE, N° ANFR 0170220035

174. Décret PTTT9000213D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES NOUILLERS/BOIS CHAPEAU, N° ANFR 0170220036

175. Décret PTTS9100325D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-D'OLERON/LA CASSAR, N° ANFR 0170220037

176. Décret PTTS9200256D du 21 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERIGNAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0170220038

177. Décret PTTS9200593D du 17 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TONNAY-BOUTONNE/R FAUBOURG ST , N° ANFR 0170220039

178. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SETIERS/MONT ANDOUZE, N° ANFR 0190220010

179. Décret du 21 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEILHAC/PUY DES FERRIERES, N° ANFR 0190220011

180. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AURIAC/LE PUY DU BASSIN, N° ANFR 0190220017

181. Décret du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD/LE PI, N° ANFR 0190220021

182. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TARNAC/LE BOURG, N° ANFR 0190220041

183. Décret du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LE BOURG, N° ANFR 0190220045

184. Décret du 21 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/AV POINCARE, N° ANFR 0190220046

185. Décret du 21 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBAZINES/LE CHASTANET, N° ANFR 0190220047

186. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOURSAC/POSTE DE BREUIL, N° ANFR 0190220050

187. Décret INDP9330445D du 28 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAINBLANC/FORET TARBET, N° ANFR 0210220001

188. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE, N° ANFR 0210220005

189. Décret du 28 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MEIX/LA VENDUE, N° ANFR 0210220008

190. Décret du 28 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAVILLY-MANDELOT/LA CROUZE, N° ANFR 0210220016

191. Décret INDP9330445D du 28 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIJON/12 B AV ALBERT 1ER, N° ANFR 0210220019

192. Décret du 28 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAULIEU/CHAMP DU MOULIN À VENT, N° ANFR 0210220027

193. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREDANIEL/BEL AIR, N° ANFR 0220220001

194. Décret PTTT8900776D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOUDEAC/LIMPIGUET, N° ANFR 0220220002

195. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANNION/C.N.E.T, N° ANFR 0220220007

196. Décret du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREGUEUX/QUÉRÉ, N° ANFR 0220220009

197. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAMBALLE/LE SEHUET, N° ANFR 0220220010

198. Décret du 23 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEHON/LE CLOS GASTEL, N° ANFR 0220220015

199. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD, N° ANFR 0220220016

200. Décret du 08 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERDRIGNAC/R DU CHANOINE LE TE, N° ANFR 0220220017

201. Décret du 08 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERDRIGNAC/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0220220018

202. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROSTRENEN/LE MINIOU, N° ANFR 0220220023

203. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANFAINS/LE MORBOUX, N° ANFR 0220220024

204. Décret du 03 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AGATHON/PARK AR GUER, N° ANFR 0220220029

205. Décret PTTT9000473D du 03 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SENVEN-LEHART/LA CROIX, N° ANFR 0220220046

206. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COHINIAC/LA LANDE DU CLOS RUIS, N° ANFR 0220220047

207. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOEUC-SUR-LIE/HERVELIN, N° ANFR 0220220050

208. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MOUSTOIR/KEROUVRIEN - D49, N° ANFR 0220220051

209. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREBRIVAN/COAT GLAZ, N° ANFR 0220220052

210. Décret PTTT8900776D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BRETAGNE/KERGUILLAUME, N° ANFR 0220220053

211. Décret PTTT8900776D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BRETAGNE/R DE LA FONTAI, N° ANFR 0220220054

212. Décret PTTT8900456D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GOUENO/LES QUATRE ROUTES, N° ANFR 0220220055

213. Décret du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOURHAN/LA VILLE JOSSE, N° ANFR 0220220056

214. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ILLIFAUT/R DU PEINTRE, N° ANFR 0220220059

215. Décret du 29 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HILLION/VENELLE DES PORTES, N° ANFR 0220220060

216. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANGOURLA/TRECOMAR, N° ANFR 0220220061

217. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VRAN/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0220220062

218. Décret du 23 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUASNE/LE BOIS DE LA ROCHE, N° ANFR 0220220063

219. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA, N° ANFR 0230220001

220. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUSSAC-BOURG/MERVERANGES, N° ANFR 0230220002

221. Décret MIPP9600207D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DUN-LE-PALESTEL/LE PUY BREVIER, N° ANFR 0230220011

222. Décret INDP9500253D du 14 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EVAUX-LES-BAINS/LES COLOMBES, N° ANFR 0230220013

223. Décret MIPP9600207D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRESSELINES/BEAUREGARD, N° ANFR 0230220023

224. Décret MIPP9600207D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBUSSON/123, R JEAN JAURÈS, N° ANFR 0230220031

225. Décret INDP9500253D du 14 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALLIERE/LES CHABANNES, N° ANFR 0230220033

226. Décret INDP9500253D du 14 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARFEUILLE-CHATAIN/ARFEUILLE, N° ANFR 0230220034

227. Décret MIPP9600207D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-CHATEAU/PEU DE CH, N° ANFR 0230220035
228. Décret INDP9500454D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES/PUY , N° ANFR 0230220036
229. Décret INDP8801436D du 29 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VYT-LES-BELVOIR/SOUS LES GEOIS, N° ANFR 0250220004
230. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTJOYER/SERRE DU GRAY, N° ANFR 0260220001
231. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/LA BEAU, N° ANFR 0260220002
232. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROMANS-SUR-ISERE/CTRE DE TÉLÉC, N° ANFR 0260220003
233. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/AV DES , N° ANFR 0260220004
234. Décret PTTT9000564D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PEYRUS/LES CHARIGNONS, N° ANFR 0260220018
235. Décret du 25 février 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA COUCOURDE/CARREFOUR RN7 ET , N° ANFR 0260220025
236. Décret PTTT9000068D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VALLIER/AV EUGENE BUISSO, N° ANFR 0260220037
237. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALDROME/PIÉ BACOU, N° ANFR 0260220044
238. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALDROME/SERRE DES PRORETS, N° ANFR 0260220045
239. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DIZIER-EN-DIOIS/CHAMPIA, N° ANFR 0260220047
240. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-EN-DIOIS/CHEM DEPAR, N° ANFR 0260220048
241. Décret du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALENCE/BD VAUBAN - AV DU PRES, N° ANFR 0260220063
242. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE , N° ANFR 0270220003
243. Décret INDP9330458D du 11 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MESNIL-SIMON/LE HAUT ARBRE, N° ANFR 0280220002
244. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CROZON/R DU CHALOTAIS, N° ANFR 0290220001
245. Décret du 05 décembre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORLAIX/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0290220002
246. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON, N° ANFR 0290220004
247. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BREST/R DU VERCORS, N° ANFR 0290220005
248. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de QUIMPER/28 RTE DE MORLAIX, N° ANFR 0290220006
249. Décret du 22 décembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-POL-DE-LEON/CENTRAL TÉLÉ, N° ANFR 0290220008
250. Décret PTTS9200320D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de QUIMPER/PENHARS, N° ANFR 0290220017
251. Décret INDP9330404D du 20 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/R DU GLÉDI, N° ANFR 0290220022
252. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUGASTEL-DAOULAS/CENTRAL TÉL, N° ANFR 0290220032
253. Décret PTTI9000220D du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN, N° ANFR 0290220037
254. Décret PTTS9100313D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMBRIT/MENEZ VIEL AVEL, N° ANFR 0290220064
255. Décret PTTT9000475D du 01 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEVEZ/R DE KERILIS, N° ANFR 0290220065

256. Décret PTTT9000475D du 01 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREMEVEN/KERLOU, N° ANFR 0290220066

257. Décret PTTS9100313D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOUESNANT/BEG-MEIL, N° ANFR 0290220067

258. Décret PTTS9100242D du 18 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOGOFF/RTE DE KERVRERGARD, N° ANFR 0290220068

259. Décret PTTI9000220D du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/TRÉBEUZEC, N° ANFR 0290220069

260. Décret PTTS9200060D du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ILE-DE-BATZ/AR RU, N° ANFR 0290220071

261. Décret PTTS9200320D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORAY/PORS-CLOS, N° ANFR 0290220072

262. Décret PTTS9300017D du 23 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUEGAT-GUERAND/PEN MES RIOU, N° ANFR 0290220073

263. Décret PTTS9100244D du 25 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC/TY, N° ANFR 0290220074

264. Décret PTTS9200630D du 21 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GUISSENY/6 R DE LESNEVEN, N° ANFR 0290220075

265. Décret PTTS9200320D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANNEDERN/TY JAFFRE, N° ANFR 0290220076

266. Décret IND30316D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOELAN-SUR-MER/VC N°21, N° ANFR 0290220077

267. Décret INDP30316D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA MARTYRE/TY GARDE, N° ANFR 0290220078

268. Décret IND30316D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HANVEC/CROAS AR HALVE, N° ANFR 0290220079

269. Décret P00009D du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOPERHET/R DE LA GARE, N° ANFR 0290220080

270. Décret P9600073D du 19 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANDEVENNEC/BELLEVUE, N° ANFR 0290220084

271. Décret P9600073D du 19 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE FAOU/RTE DE CHÂTEAULIN, N° ANFR 0290220085

272. Décret du 24 avril 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALLERAUGUE/MONT AIGOUAL, N° ANFR 0300220023

273. Décret PTTT9000958D du 26 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA, N° ANFR 0310220004

274. Décret INDP9401409D du 28 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAUTIGNAC/LABATUT, N° ANFR 0310220005

275. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CASTELMAUROU/PÉREILLE, N° ANFR 0310220006

276. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEMUR-SUR-TARN/AUTOCOMMUTAT, N° ANFR 0310220008

277. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COLOMIERS/65 CHEM D'EN SIGAL, N° ANFR 0310220012

278. Décret PTTS9100344D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE/SUZOR, N° ANFR 0310220013

279. Décret ptts9100327d du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CADOURS/RUE NAPOLÉON, N° ANFR 0310220014

280. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESSIERES/LE CLOS, N° ANFR 0310220027

281. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRONTON/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0310220028

282. Décret INDP9230283D du 23 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERFEIL/PUITS DU PLA, N° ANFR 0310220029

283. Décret INDP9230283D du 23 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARIES/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0310220030

284. Décret PTTTS9200290 du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/77/79 CHEM DES COURSE, N° ANFR 0310220031

285. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MURET/9 R ST SERNIN, N° ANFR 0310220041

286. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MURET/LA FERRANE, N° ANFR 0310220042

287. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CALMONT/MENJOUNE ET GALINAT, N° ANFR 0310220043

288. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOULOC/BOUDON, N° ANFR 0310220044

289. Décret INDP9330530D du 18 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/44 CHEM DUROUX, N° ANFR 0310220049

290. Décret INDP9330530D du 18 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CARAMAN/LES OULIERS, N° ANFR 0310220050

291. Décret INDP9330530D du 18 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUVILLE/LA TOUR, N° ANFR 0310220051

292. Décret PTTS9100327D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRAGAYRAC/CHEM DUBERT, N° ANFR 0310220054

293. Décret INDP9300316D du 17 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GAUDENS/17 R DE L'INDÉPE, N° ANFR 0310220058

294. Décret INDP9330530D du 18 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TARABEL/LES GOURDOUS, N° ANFR 0310220062

295. Décret INDP9230283D du 23 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LARRA/LA PLAINE DE CAVAILLE, N° ANFR 0310220063

296. Décret PTTS9200290D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/44, AV DE MURET, N° ANFR 0310220065

297. Décret INDP9500197D du 21 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEZINS-GARRAUX/MAIL LONG, N° ANFR 0310220066

298. Décret INDP9500197D du 21 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CIERP-GAUD/CAP DE LAS AGOUAOUX, N° ANFR 0310220067

299. Décret INDP9401315D du 08 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERFEIL/BORDE ROUGE, N° ANFR 0310220069

300. Décret du 04 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ASPET/BOUT DE FONTAGNERES, N° ANFR 0310220070

301. Décret du 04 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAZECUEILLE/LE PICON, N° ANFR 0310220071

302. Décret du 04 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUTX/COULEDOUX, N° ANFR 0310220072

303. Décret INDP9300316D du 17 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOUGARON/MONT ARAGNOUÉ, N° ANFR 0310220073

304. Décret MIPP9300404D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAZARIL-TAMBOURES/LES NAUDES, N° ANFR 0310220074

305. Décret MIPP9600137 du 30 avril 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/LA BARIGOUDE, N° ANFR 0310220077

306. Décret du 09 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C, N° ANFR 0330220001

307. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARCACHON/CAMICAS, N° ANFR 0330220003

308. Décret MIPP9600401D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BORDEAUX/MERIADEC, N° ANFR 0330220025
309. Décret du 18 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID, N° ANFR 0330220034
310. Décret du 18 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SAVIN/R CÉLESTIN JOUBERT, N° ANFR 0330220050
311. Décret du 07 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARCACHON/22, R ST-ELME, N° ANFR 0330220057
312. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST, N° ANFR 0330220061
313. Décret du 21 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PESSAC/AV DE MAGELLAN, N° ANFR 0330220064
314. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FLOIRAC/12 R ARISTIDE BERGES, N° ANFR 0330220065
315. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/760 R DES GREZES, N° ANFR 0340220002
316. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AGDE/MONT ST LOUP, N° ANFR 0340220003
317. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LONGAULNAY/LA BARRE, N° ANFR 0350220001
318. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAIMPONT/CARREFOUR DU ROX, N° ANFR 0350220002
319. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LECOUSSE/LA BUTTE, N° ANFR 0350220003
320. Décret PTTT9000862D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD, N° ANFR 0350220005
321. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-JANSON/LE PETIT PL, N° ANFR 0350220008
322. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR, N° ANFR 0350220009
323. Décret PTTT8900172D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VITRE/6 R DE PLAGUÉ, N° ANFR 0350220015
324. Décret du 13 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAIN-DE-BRETAGNE/LA LANDE MEL, N° ANFR 0350220035
325. Décret PTTT8900172D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE/R DES L, N° ANFR 0350220036
326. Décret PTTT8900172D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE/R FRÉDÉ, N° ANFR 0350220037
327. Décret PTTT9000198D du 09 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLEUGUENEUC/RUE BROUSSAIS, N° ANFR 0350220038
328. Décret PTTT9000209D du 09 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MELESSE/AV LAËNNEC, N° ANFR 0350220039
329. Décret PTTT9000862D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLEURTUIT/LA VILLE ROCHER, N° ANFR 0350220041
330. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOUVIGNE-DU-DESERT/11 R LARIBO, N° ANFR 0350220043
331. Décret du 13 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARTIGNE-FERCHAUD/3 R DU MARÉC, N° ANFR 0350220044
332. Décret du 26 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAZOUGES-LA-PEROUSE/LA VALLÉE, N° ANFR 0350220045
333. Décret du 19 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CREVIN/ECOLE PUBLIQUE, N° ANFR 0350220046
334. Décret du 09 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMBRAY-LES-TOURS/INCONNU, N° ANFR 0370220001
335. Décret du 26 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMROUSSE/LA CROIX DE CHAMROU, N° ANFR 0380220001
336. Décret du 26 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HUEZ/CITRIERE ET SAGNE, N° ANFR 0380220003

337. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BOURG-D'OISANS/RUE GAMBETTA, N° ANFR 0380220004
338. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONT-DE-LANS/L'ALPE DE MONT DE, N° ANFR 0380220006
339. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRENOBLE/4, PL PASTEUR, N° ANFR 0380220007
340. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLEVARD/BRAME FARINE, N° ANFR 0380220008
341. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES/LE R, N° ANFR 0380220009
342. Décret PTTS9200504D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MAURICE-L'EXIL/PIVOZ COR, N° ANFR 0380220099
343. Décret du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERRIGNY/MONT CHENEVIÈRE, N° ANFR 0390220001
344. Décret du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARCHELANGE/MONT CHATAIN, N° ANFR 0390220005
345. Décret INDP9400707D du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARD-SAINT-SAUVEUR/FORÊT DU, N° ANFR 0390220008
346. Décret INDP9400707D du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CLAUDE/8 R REYBERT, N° ANFR 0390220009
347. Décret du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMPAGNOLE/ALLÉE GABRIEL RIPO, N° ANFR 0390220014
348. Décret du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LENT/LES MONLAISSUTS, N° ANFR 0390220015
349. Décret du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAC-DES-ROUGES-TRUITES/LE MONT, N° ANFR 0390220018
350. Décret INDP9400707D du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORBIER/LOGE A FAYET, N° ANFR 0390220019
351. Décret IND9400707D du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOREZ/SOUS LES CARRIÈRES, N° ANFR 0390220020
352. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DU-MONT/LAREIGNE, N° ANFR 0400220006
353. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOUSTONS/LE POT DE RÉSINE, N° ANFR 0400220027
354. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE/CASAB, N° ANFR 0400220028
355. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MEZOS/INCONNU, N° ANFR 0400220030
356. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIELLE-SAINT-GIRONS/MOT, N° ANFR 0400220035
357. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DU-MONT/AV ST SEV, N° ANFR 0400220036
358. Décret du 09 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUFFRY/LES FERRANDIÈRES, N° ANFR 0410220001
359. Décret du 09 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HERBAULT/R DE LA PIGEARDIERE, N° ANFR 0410220002
360. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERANNE/LES TROIS DENTS, N° ANFR 0420220008
361. Décret PTTT8901010D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PUY-EN-VELAY/LES CARMES, N° ANFR 0430220003
362. Décret PTTS9100250D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER, N° ANFR 0430220004
363. Décret PTTT8901010D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAISE-DIEU/SIGNAL DE ST CL, N° ANFR 0430220005
364. Décret PTTT8901010D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRAPONNE-SUR-ARZON/CHAMP FAUGI, N° ANFR 0430220006

365. Décret PTTT8901010D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEMBADEL/LA GARE, N° ANFR 0430220007

366. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUZAC/LA DENT, N° ANFR 0430220009

367. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de YSSINGEAUX/AV GEORGES CLÉMENCE, N° ANFR 0430220010

368. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CHAMBON-SUR-LIGNON/BOIS DE , N° ANFR 0430220011

369. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FAY-SUR-LIGNON/LE GARAY, N° ANFR 0430220012

370. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAPTE/CHAMP DAPPE, N° ANFR 0430220013

371. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RETOURNAC/LES TOURILLES, N° ANFR 0430220014

372. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTFAUCON-EN-VELAY/LE BOURG, N° ANFR 0430220015

373. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PAL-DE-CHALENCON/TANLAS, N° ANFR 0430220016

374. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT/LA COMBE, N° ANFR 0430220018

375. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOREY/LA SIGNOLE HAUTE, N° ANFR 0430220019

376. Décret PTTT8900464D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANGEAC/LE GRAIL, N° ANFR 0430220020

377. Décret PTTT8900464D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANGEAC/AV DE L AUVERGNE, N° ANFR 0430220021

378. Décret du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-DE-TARTAS/ROCHEFOUR, N° ANFR 0430220022

379. Décret PTTT8900646D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALETTES/BORDEYRAC, N° ANFR 0430220023

380. Décret PTTT8900432D du 29 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIOUDE/85 AV D'AUVERGNE, N° ANFR 0430220024

381. Décret PTTT8900781D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBAZAT/LA PIERRE PLANTÉE, N° ANFR 0430220025

382. Décret PTTT9000040D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-D'ALLIER/L'ESPERON, N° ANFR 0430220026

383. Décret du 20 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROCHE-EN-REGNIER/POUSSAC, N° ANFR 0430220027

384. Décret du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VAZEILLES-PRES-SAUGUES/SOURGIR, N° ANFR 0430220028

385. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS, N° ANFR 0440220010

386. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-HERBLAIN/1, R AMBROISE C, N° ANFR 0440220011

387. Décret INDP9330249D du 17 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CELLIER/R DU RECTEUR JACQUE, N° ANFR 0440220048

388. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS/LES, N° ANFR 0450220002

389. Décret du 16 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAHORS/24, AV DE FREYCINET, N° ANFR 0460220032

390. Décret du 16 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAHORS/PUECH DE ROLLES, N° ANFR 0460220033

391. Décret INDP9400500D du 06 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DU-CASSE/LA TUQUETTE, N° ANFR 0470220011

392. Décret INDP9400500D du 06 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-LOT/18, R JEAN , N° ANFR 0470220028

393. Décret du 24 avril 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHASTEL-NOUVEL/BARRAQUE, N° ANFR 0480220002

394. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ/LA HOUS, N° ANFR 0500220001

395. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LITHAIRE/La pièce de la Tour, N° ANFR 0500220002

396. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA GLACERIE, N° ANFR 0500220003

397. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAULIEU/LE BOURG, N° ANFR 0500220007

398. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VRIGNY/LA MONTAGNE, N° ANFR 0510220003

399. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUSSY-LE-CHATEAU/LE RADAR, N° ANFR 0510220004

400. Décret PTTS9100343D du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-MENEHOULD/LA HAUTE JUST, N° ANFR 0510220005

401. Décret MIPP9600240D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR, N° ANFR 0510220007

402. Décret du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GLANNES/MONT VIGNEREUX, N° ANFR 0510220008

403. Décret MIPP9800240D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTEPREUX/MONT À L'ASSAUT, N° ANFR 0510220010

404. Décret PTTT8900479D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERMAIZE-LES-BAINS/LA COUCHE, N° ANFR 0510220015

405. Décret INDP9330377D du 27 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REIMS/PONT ASSY, N° ANFR 0510220018

406. Décret PTTT8900479D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VANAULT-LES-DAMES/RN 382, N° ANFR 0510220020

407. Décret PTTT9000438D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERTUS/LA MADELEINE, N° ANFR 0510220021

408. Décret PTTT9000438D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERTUS/R DES LORIOTS, N° ANFR 0510220022

409. Décret PTTS9100370D du 06 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE, N° ANFR 0510220023

410. Décret PTTS9100343D du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIENNE-LE-CHATEAU/LA CÔTE DES , N° ANFR 0510220024

411. Décret PTTS9100343D du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIENNE-LE-CHATEAU/INCONNU, N° ANFR 0510220025

412. Décret PTTT9000353D du 18 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JOINVILLE/BOIS DE L'HOSPICE, N° ANFR 0520220013

413. Décret PTTT8900591D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARNOY-EN-BASSIGNY/R NEUVE PAR, N° ANFR 0520220015

414. Décret PTTT9000353D du 18 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DOULAINCOURT-SAUCOURT/R DE VER, N° ANFR 0520220016

415. Décret PTTT9000353D du 18 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DOULAINCOURT-SAUCOURT/LE CHATE, N° ANFR 0520220017

416. Décret du 18 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTIER-EN-DER/CÔTE BARDIN, N° ANFR 0520220018

417. Décret du 18 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOMMEVOIRE/LE MARCHAT, N° ANFR 0520220019

418. Décret du 18 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOMMEVOIRE/R DE L'AUDITOIRE, N° ANFR 0520220020

419. Décret du 24 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HUILLIECOURT/SUR LA RÉSERVE, N° ANFR 0520220021

420. Décret du 24 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PREZ-SOUS-LAFAUCHE/COTE DES HA, N° ANFR 0520220022
421. Décret du 24 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PREZ-SOUS-LAFAUCHE/CD148 OUTRE, N° ANFR 0520220023
422. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R, N° ANFR 0530220001
423. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RUILLE-LE-GRAVELAIS/LA TOUCHE, N° ANFR 0530220002
424. Décret du 31 janvier 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUDRES/LA GRANDE FRAISE, N° ANFR 0540220010
425. Décret INDP9700064D du 31 janvier 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MALAVILLERS/L'EPINETTE, N° ANFR 0540220011
426. Décret MIPP9500840D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY/13 R, N° ANFR 0540220036
427. Décret MIPP9500840D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLERS-LES-NANCY/8R VERSIGNY, N° ANFR 0540220037
428. Décret MIPP9500835D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEZAUMONT/EN TRÊLE, N° ANFR 0540220038
429. Décret MIPP9500835D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOISY/CHAUFOUR, N° ANFR 0540220039
430. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RARECOURT/FORET DE RARECOURT, N° ANFR 0550220005
431. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES, N° ANFR 0550220006
432. Décret MIP9600171 du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH, N° ANFR 0550220007
433. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MELIGNY-LE-GRAND/LES COUCHOTS, N° ANFR 0550220008
434. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTERBLANC/PALHOUARN, N° ANFR 0560220001
435. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOERMEL/LE HARDA, N° ANFR 0560220002
436. Décret PTT9000897D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUHARNEL/KERGAVAT, N° ANFR 0560220003
437. Décret PTTS9100222D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE , N° ANFR 0560220005
438. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONTIVY/31 R DE L'ABBÉ MARTIN, N° ANFR 0560220007
439. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAUD/KERMESTR, N° ANFR 0560220008
440. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MALGUENAC/QUELVEHEN, N° ANFR 0560220009
441. Décret INDP9500207D du 08 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GROIX/LA POSTE, N° ANFR 0560220011
442. Décret PTTS9200500D du 24 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LORIENT/R GASTON LELAIN, N° ANFR 0560220021
443. Décret PTTS9200500D du 24 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SULNIAC/QUIBAN, N° ANFR 0560220024
444. Décret PTTT9000897D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOCMARIA/LE JARDIN, N° ANFR 0560220048
445. Décret PTTS9200575D du 15 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROUDOUALLEC/CASTEL DOUR, N° ANFR 0560220050
446. Décret PTTS9200500D du 24 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/MANEGUEN, N° ANFR 0560220051
447. Décret PTTS9200644D du 29 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AURAY/LA VILLE NEUVE, N° ANFR 0560220052

448. Décret PTTS9200644D du 29 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BADEN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220053

449. Décret PTTS9200627D du 28 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ILE-D'ARZ/GRANDE RUE, N° ANFR 0560220054

450. Décret PTTS9200500D du 24 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLUMELEC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220055

451. Décret INDP9330345D du 16 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLUVIGNER/R DE LA DILIGENCE, N° ANFR 0560220056

452. Décret INDP9330345D du 16 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAND-CHAMP/R DE LA RÉSISTANCE, N° ANFR 0560220057

453. Décret INDP9330345D du 16 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANESTER/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220058

454. Décret INDP9330345D du 16 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOCMARIAQUER/KERVERESSE, N° ANFR 0560220059

455. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SCY-CHAZELLES/LE MONT ST QUENT, N° ANFR 0570220007

456. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DABO/LA HOUBE, N° ANFR 0570220009

457. Décret INDP9830376D du 16 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIONVILLE/OETRINGER SEITE, N° ANFR 0570220018

458. Décret PTTT9000714D du 19 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOUVIGNY/LA HAYE AU PALON, N° ANFR 0570220039

459. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE, N° ANFR 0580220001

460. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEVERS/22, R DU LAVOIR, N° ANFR 0580220002

461. Décret du 27 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS/BOIS, N° ANFR 0580220003

462. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLANCHEZ/LES CHENEREES, N° ANFR 0580220004

463. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-CHINON(CAMPAGNE)/INCON, N° ANFR 0580220005

464. Décret du 27 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COSNE-COURS-SUR-LOIRE/CHEM RUR, N° ANFR 0580220010

465. Décret du 27 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLAMECY/BOIS DES COUDRES, N° ANFR 0580220011

466. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CASSEL/MONT CASSEL, N° ANFR 0590220001

467. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOOS/FLEQUIERES, N° ANFR 0590220006

468. Décret PTTS9200119D du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANZIN/AV LÉO LAGRANGE, N° ANFR 0590220008

469. Décret PTTS9200119D du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONS-EN-PEVELE/LE MONT, N° ANFR 0590220009

470. Décret INDP9330248D du 16 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAUDRY/42 R GUSTAVE DELORY, N° ANFR 0590220011

471. Décret MIPP9500834D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLERS-POL/DESSUS DU PAVÉ, N° ANFR 0590220015

472. Décret PTTS9200119D du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE, N° ANFR 0590220017

473. Décret MIPP00259D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOURMIES/LA MALIÈRES, N° ANFR 0590220018

474. Décret MIPP9500834D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUTMONT/LA BATTERIE, N° ANFR 0590220020

475. Décret PTTS9200339D du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAVELINES/CHEM DE LA CENTRALE, N° ANFR 0590220022
476. Décret PTTS9200339D du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURBOURG/ROUTE DE GRAVELINES, N° ANFR 0590220023
477. Décret PTTS9200339D du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUBOURDIN/R BOCQUIAU, N° ANFR 0590220027
478. Décret PTTT9000328D du 28 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOLLEZEELE/ALLÉE DES FLEURS, N° ANFR 0590220029
479. Décret PTTT9000488D du 03 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LILLE/LE CALVAIRE, N° ANFR 0590220033
480. Décret PTTS9200119D du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DOUAI/128 R DE CANTELEU, N° ANFR 0590220035
481. Décret PTTT9000215D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RONCQ/26, R DU DRONKAERT, N° ANFR 0590220040
482. Décret PTTT9000488D du 03 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEQUEDIN/LA PIERRETTE, N° ANFR 0590220041
483. Décret PTTT9000488D du 03 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AVELIN/HAMEAU DU CROQUET, N° ANFR 0590220042
484. Décret PTTT9000111D du 09 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORCHIES/LE FAUBOURG DE DOUAI, N° ANFR 0590220043
485. Décret PTTS9000020D du 23 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PROVIN/67 69 R NATIONALE, N° ANFR 0590220045
486. Décret INDP9330248D du 16 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CATEAU-CAMBRESIS/R FONTEEAY, N° ANFR 0590220049
487. Décret INDP9500429D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WASQUEHAL/HAUT VINAGE, N° ANFR 0590220051
488. Décret INDP9500429D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WAVRIN/LES ANSEREUILLES, N° ANFR 0590220052
489. Décret INDP9500422D du 18 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDE-SYNTHE/R DU ROOSEBOOMST, N° ANFR 0590220053
490. Décret INDP9500422D du 18 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURBOURG/WARANDE EDF CV 17, N° ANFR 0590220054
491. Décret MIPP00834D du 29 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOUVROIL/MAUBEUGE, N° ANFR 0590220055
492. Décret INDP9300140D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAND-FORT-PHILIPPE/CITÉ BODOT, N° ANFR 0590220058
493. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORTEFONTAINE/MONTMELIAN, N° ANFR 0600220001
494. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA NEUVILLE-D'AUMONT/3 R VERTE, N° ANFR 0600220002
495. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER/BOI, N° ANFR 0600220003
496. Décret INDP9401051D du 04 octobre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARGNY-LES-COMPIEGNE/LES OUINE, N° ANFR 0600220004
497. Décret du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-BELLEVILLE/R DES AC, N° ANFR 0600220006
498. Décret du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ, N° ANFR 0600220009
499. Décret du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS/93 R DE PARIS, N° ANFR 0600220010
500. Décret du 19 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAUMONT-EN-VEXIN/L'AILLERIE, N° ANFR 0600220012
501. Décret du 18 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLERMONT/BOIS DU FAY, N° ANFR 0600220013

502. Décret du 18 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COIVREL/INCONNU, N° ANFR 0600220014
503. Décret du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERU/BOSQUET, N° ANFR 0600220016
504. Décret du 01 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CATILLON-FUMECHON/LA GARENNE, N° ANFR 0600220018
505. Décret du 28 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE, N° ANFR 0600220020
506. Décret du 28 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERIFONTAINE/BOIS MARIE, N° ANFR 0600220021
507. Décret du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDVILLIERS/RTE DE ROUEN, N° ANFR 0600220024
508. Décret du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUX MARAIS/BUTTE DES MARAIS, N° ANFR 0600220025
509. Décret du 23 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMPIEGNE/GAMBETTA, N° ANFR 0600220029
510. Décret du 23 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMPIEGNE/ZAC MERCIÈRES, N° ANFR 0600220030
511. Décret du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ECUVILLY/LATENA, N° ANFR 0600220031
512. Décret du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SARCUS/R MARÉCHAL LECLERC, N° ANFR 0600220032
513. Décret du 14 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLONNE/ZI ALLONE, N° ANFR 0600220034
514. Décret du 14 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WARLUIS/MÉCACONCEPT, N° ANFR 0600220035
515. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CETON/BEL AIR, N° ANFR 0610220002
516. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FIENNES/LE MONT DE FIENNES, N° ANFR 0620220002
517. Décret du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BETHUNE/37 R LÉON BLUM, N° ANFR 0620220003
518. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT, N° ANFR 0620220005
519. Décret PTTT8900357D du 08 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM, N° ANFR 0620220008
520. Décret pttt8900063d du 04 avril 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LENS/21 R LAVOISIER, N° ANFR 0620220014
521. Décret PTTT8900357D du 08 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BLENDECQUES/BOIS DE L'HERMITAG, N° ANFR 0620220021
522. Décret du 11 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEMPY/LE MONT MIROUX, N° ANFR 0620220023
523. Décret PTTT8900357D du 08 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALQUINES/FROMENTEL, N° ANFR 0620220029
524. Décret INDP9500444D du 19 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCK/LES ATTAQUES, N° ANFR 0620220074
525. Décret PTTT9000009D du 09 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARLANC/LE BOURG, N° ANFR 0630220005
526. Décret du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ELOY-LES-MINES/86 AV JEA, N° ANFR 0630220009
527. Décret du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA MONTAGNE, N° ANFR 0630220012
528. Décret PTTT8900779D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA FAGE, N° ANFR 0630220013
529. Décret du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBIERE/LES CEZEAUX, N° ANFR 0630220020
530. Décret du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ISSOIRE/45 RTE DE ST GERMAIN L, N° ANFR 0630220024
531. Décret du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERNET-LA-VARENNE/LE BOIS BRUN, N° ANFR 0630220025

532. Décret du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANZAT-LE-LUGUET/LES CLAZELLES, N° ANFR 0630220026
533. Décret du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARAT/LA GRANGE DE FRADAS, N° ANFR 0630220028
534. Décret PTTS9100227D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BRUGERON/LE VILLAGE, N° ANFR 0630220029
535. Décret PTTT8900745D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIOM/IMP DU TACOT DES BATIGNOL, N° ANFR 0630220030
536. Décret PTTT8900745D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ANCIZES-COMPS/CD 19, N° ANFR 0630220031
537. Décret PTTT8900779D du 20 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DONAT/LE BOURG, N° ANFR 0630220033
538. Décret PTTT8901027D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATELDON/LE CHÂTAIGNIER, N° ANFR 0630220036
539. Décret PTTT8901027D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERMENTIZON/RICOU, N° ANFR 0630220037
540. Décret PTTT8901027D du 20 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIERS/29, AV DES ETATS-UNIS, N° ANFR 0630220038
541. Décret PTTT9000041D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE/SUPER, N° ANFR 0630220040
542. Décret PTTT9000041D du 22 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMBON-SUR-LAC/LE PUY DE LA P, N° ANFR 0630220041
543. Décret PTTT9000114D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONDAT-EN-COMBRAILLE/INCONNU, N° ANFR 0630220042
544. Décret PTTT9000961D du 26 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CELLES-SUR-DUROLLE/LES LEVADES, N° ANFR 0630220043
545. Décret PTTT9000961D du 26 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VISCOMTAT/LE CLAPET, N° ANFR 0630220044
546. Décret PTTS9200499D du 20 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PARDOUX/LE VILLAGE, N° ANFR 0630220046
547. Décret du 15 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE, N° ANFR 0640220001
548. Décret INDP9401314D du 19 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JURANCON/CLOS BÉARNAIS, N° ANFR 0640220004
549. Décret du 05 décembre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAULEON-LICHARRE/INCONNU, N° ANFR 0640220005
550. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEMBEYE/GALAA, N° ANFR 0640220008
551. Décret du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OLORON-SAINTE-MARIE/4 AV DE LA, N° ANFR 0640220011
552. Décret du 08 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEVIGNACQ-MEYRACQ/DOUSSINE, N° ANFR 0640220026
553. Décret PTTS9100002D du 08 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LARUNS/LES GRANGES DE 5 MONTS, N° ANFR 0640220044
554. Décret PTTS9100002D du 08 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LARUNS/64 AVENUE GARE, N° ANFR 0640220045
555. Décret PTTS9100002D du 08 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EAUX-BONNES/GOURETTE ABRI DE L, N° ANFR 0640220046
556. Décret PTTS9100002D du 08 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EAUX-BONNES/LE VALENTIN, N° ANFR 0640220047

557. Décret MIPP9600407D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OSSE-EN-ASPE/TOURON DE LA BIGU, N° ANFR 0640220058

558. Décret MIPP9600407D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ACCOUS/LE TUQUET, N° ANFR 0640220059

559. Décret MIPP9600407D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de URDOS/LE ROUGLAN, N° ANFR 0640220065

560. Décret MIPP00407D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de URDOS/QUARTIER BIOULA, N° ANFR 0640220076

561. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BASTIDE-CLAIRENCE/ISCARROT, N° ANFR 0640220077

562. Décret INDP9401314D du 19 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OS-MARSILLON/R DU GAVE, N° ANFR 0640220080

563. Décret MIPP00404D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RECURT/CLOS DE LA GARENE, N° ANFR 0650220007

564. Décret du 10 juin 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAHO/CAMI-DE-LA-PEDRERA, N° ANFR 0660220001

565. Décret du 10 juin 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS/LANS, N° ANFR 0660220002

566. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MILLAS/FORÇA REAL, N° ANFR 0660220003

567. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LESQUERDE/CRETE DE LESQUERDE, N° ANFR 0660220004

568. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET/RUE D, N° ANFR 0660220005

569. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERPIGNAN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0660220006

570. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARBOUSSOLS/PIC DE BAU, N° ANFR 0660220018

571. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOURNIA/RTE DE PRADES, N° ANFR 0660220063

572. Décret INDI0401052D du 30 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUBOIS/ROCHER DU COUCOU, N° ANFR 0670220021

573. Décret PTTT8900599D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COLMAR/8 RTE DE SELESTAT, N° ANFR 0680220002

574. Décret INDP9300572D du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALTKIRCH/HALSWEG, N° ANFR 0680220028

575. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THANN/R DU GL DE GAULLE, N° ANFR 0680220041

576. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FESSENHEIM/WALDKOEPELE, N° ANFR 0680220042

577. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WINTZENHEIM/LACH, N° ANFR 0680220043

578. Décret du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ILLZACH/25 R DE HOLLANDE, N° ANFR 0680220044

579. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND, N° ANFR 0690220007

580. Décret du 12 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LYON-3E/131, AV FÉLIX FAURE, N° ANFR 0690220023

581. Décret PTTS9100258D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LYON-3E/9 R DES CUIRASSIERS, N° ANFR 0690220026

582. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LENTILLY/CHARPENAY, N° ANFR 0690220042

583. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUHANS-ET-FEURG/LE TREMBLE, N° ANFR 0700220002

584. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMBERJON/GRAND BOIS COMBERJON, N° ANFR 0700220003

585. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GOUHENANS/SUR LE MONT, N° ANFR 0700220008

586. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUXEUIL-LES-BAINS/INCONNU, N° ANFR 0700220011

587. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BRESSON/LE HOUSSOT, N° ANFR 0700220012

588. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CUSSY-EN-MORVAN/GRAND BOIS D' , N° ANFR 0710220001

589. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUTUN/CHEM ST MARTIN, N° ANFR 0710220002

590. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de IGE/LE MONT DE MANDÉ, N° ANFR 0710220003

591. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUZERON/EN VARANT, N° ANFR 0710220004

592. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRAGNES/LA FORÊT, N° ANFR 0710220005

593. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MACON/LA GRISIÈRE, N° ANFR 0710220010

594. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NAVILLY/LA GRANGE DE BOIS, N° ANFR 0710220012

595. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CREUSOT/LES HAUTS DE BAUDOT, N° ANFR 0710220013

596. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTCEAU-LES-MINES/R BEL AIR, N° ANFR 0710220014

597. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARTIGNY-LE-COMTE/CHAMP BLANC, N° ANFR 0710220017

598. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARAY-LE-MONIAL/LES GRENETIÈRE, N° ANFR 0710220018

599. Décret du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CURGY/LES CRAYS DE COLLONGES, N° ANFR 0710220035

600. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MANS/LA FORÊTERIE, N° ANFR 0720220001

601. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMBERY/991 CHEM DES MONTS, N° ANFR 0730220001

602. Décret du 14 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PALLUD/SOUS LANCON, N° ANFR 0730220003

603. Décret PTTT8900118D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARIS-15E/33 AV DU MAINE, N° ANFR 0750220005

604. Décret PTTT9000329D du 28 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARIS-3E/CERN ARCHIVES, N° ANFR 0750220008

605. Décret PTTT8900118D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARIS-13E/90 BD KELLERMAN, N° ANFR 0750220009

606. Décret PTTT8900118D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARIS-17E/33, R PONCELET, N° ANFR 0750220010

607. Décret du 05 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARIS-18E/HOP BICHAT, N° ANFR 0750220012

608. Décret PTTT9000588D du 15 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARIS-11E/42,46 AV PHILIPPE AU, N° ANFR 0750220013

609. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL, N° ANFR 0760220001

610. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE HAVRE/R GÉNÉRAL FERRIE D'AP, N° ANFR 0760220003

611. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/LE M, N° ANFR 0770220001

612. Décret INDP00772D du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/CH, N° ANFR 0770220002
613. Décret PTTS9200338D du 22 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMPILLON/BEAUGUICHET, N° ANFR 0770220003
614. Décret INDP9330457D du 12 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CREGY-LES-MEAUX/FERME DE CHAIL, N° ANFR 0770220006
615. Décret PTTS9200327D du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NANGIS/LA SABLIÈRE, N° ANFR 0770220007
616. Décret PTTS9100346D du 11 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAGNY-SUR-MARNE/6-8 R CAVALLO , N° ANFR 0770220008
617. Décret PTTS00327D du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUROUX/MONTBLU, N° ANFR 0770220009
618. Décret PTTS00327D du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOURNAN-EN-BRIE/5 R GUSTAVE EI, N° ANFR 0770220022
619. Décret INDP9330403D du 19 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROZAY-EN-BRIE/INCONNU, N° ANFR 0770220027
620. Décret PTTS9200344D du 28 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUSSEAUX-LES-BRAY/LE BOIS MAR, N° ANFR 0770220031
621. Décret PTTS00327D du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-DU-GATINAIS/INCONNU, N° ANFR 0770220046
622. Décret PTTS00327D du 14 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOUPPES-SUR-LOING/INCONNU, N° ANFR 0770220047
623. Décret PTTT9000605D du 01 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EGREVILLE/LE BOCAGE, N° ANFR 0770220049
624. Décret PTTT9000605D du 01 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREUZY-LEVELAY/LE BOIS À LA PL, N° ANFR 0770220050
625. Décret PTTS9200344D du 28 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRAY-SUR-SEINE/ETANG BRODA, N° ANFR 0770220052
626. Décret PTTS9100254D du 21 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COULOMBS-EN-VALOIS/LE BUISSON , N° ANFR 0770220057
627. Décret INDP9330403D du 19 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VAUDOY-EN-BRIE/GRANDE RUE, N° ANFR 0770220059
628. Décret du 09 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POIGNY-LA-FORET/LA GROSSE HAIE, N° ANFR 0780220002
629. Décret PTTS9300010D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VELIZY-VILLACOUBLAY/INCONNU, N° ANFR 0780220003
630. Décret PTTS9300010D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAMBAIS/LES QUATRE PILIERS, N° ANFR 0780220005
631. Décret PTTT9000721D du 15 novembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMBOUILLET/11 R DE LA GIRODER, N° ANFR 0780220007
632. Décret PTTT8801146D du 22 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MANTES-LA-JOLIE/R DES CLOSEAUX, N° ANFR 0780220018
633. Décret INDP9330458D du 11 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ALLUETS-LE-ROI/LE CHEMIN D, N° ANFR 0780220027
634. Décret INDP9500407D du 10 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ELANCOURT/BUTTE DE LA REVANCHE, N° ANFR 0780220028
635. Décret PTTT8900543D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de L'ABSIE/R DE LA MORINIÈRE, N° ANFR 0790220005
636. Décret PTTT8900543D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MENIGOUTE/4 PL DES CLOITRES, N° ANFR 0790220006

637. Décret PTTS9200571D du 17 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARTHENAY/2, R JEAN MACÉ, N° ANFR 0790220007
638. Décret PTTT9000280D du 09 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS/PL DU, N° ANFR 0790220009
639. Décret PTTT8900589D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAUZE-VAUSSAIS/INCONNU, N° ANFR 0790220010
640. Décret PTTT8900399D du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BUSSEAU/LE SUCHAUD, N° ANFR 0790220011
641. Décret PTTT8900589D du 31 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CERIZAY/LONGCHAMP, N° ANFR 0790220012
642. Décret PTTT9000280D du 09 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-THOUET/LA BRESSA, N° ANFR 0790220013
643. Décret PTTS9100235D du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHIZE/LES TROIS JOURNAUX, N° ANFR 0790220015
644. Décret PTTS9200573D du 17 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THENEZAY/IMP DERRIERE L'EGLISE, N° ANFR 0790220016
645. Décret PTTS00366D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUTHEUX/LES VINGT QUATRE, N° ANFR 0800220001
646. Décret MIPP9600238D du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROYE/FAUBOURG ST PIERRE, N° ANFR 0800220002
647. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEUSE, N° ANFR 0800220003
648. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTDIDIER/MOULIN CARDENIER, N° ANFR 0800220005
649. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUSSU/LA FLAQUE, N° ANFR 0800220006
650. Décret du 19 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE, N° ANFR 0800220007
651. Décret du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DURY/MONT MARTIN, N° ANFR 0800220008
652. Décret MIPP9500013D du 23 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAM/CHEM D'ACCÈS AU PORT, N° ANFR 0800220014
653. Décret MIP00400D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBERT/LA JUSTICE, N° ANFR 0800220016
654. Décret du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMIENS/PAUL CLAUDEL, N° ANFR 0800220017
655. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE, N° ANFR 0800220018
656. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIGNIERES-CHATELAIN/TERRAIN DE, N° ANFR 0800220019
657. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUCAMPS-LE-VIEUX/AUTOCOMMUTA, N° ANFR 0800220020
658. Décret PTTS9200335D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOLLIENS-DREUIL/LA VALLÉE BIOT, N° ANFR 0800220021
659. Décret INDP9400736D du 26 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SENARPONT/LA REDERIE, N° ANFR 0800220031
660. Décret MIPP 00400D du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CURLU/LES BAUDES, N° ANFR 0800220032
661. Décret INDP9500381D du 14 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CROTOY/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0800220035
662. Décret PTTS00366D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARGOEUVES/LE MONT COURSELLE, N° ANFR 0800220036

663. Décret MIPP9600189D du 14 août 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OUTREBOIS/R DU HAUT CD 59, N° ANFR 0800220038

664. Décret MIPP9600299D du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PUYLAURENS/BOSSE DE MONTAUT, N° ANFR 0810220003

665. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRASSAC/CROUZIGUES, N° ANFR 0810220024

666. Décret du 09 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRASSAC/PL DU PETIT TRAIN, N° ANFR 0810220025

667. Décret MIPP9600052D du 21 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOULARES/PUECH DEL FAU, N° ANFR 0810220026

668. Décret MIPP9600052D du 21 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBI/17 R CIRON, N° ANFR 0810220027

669. Décret MIPP9600052D du 21 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBAN/R DE LA HALLE, N° ANFR 0810220028

670. Décret MIPP9600052D du 21 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALENCE-D'ALBIGEOIS/CHEM DE GI, N° ANFR 0810220029

671. Décret MIPP9600052D du 21 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REALMONT/PUECH DE CAYLOU, N° ANFR 0810220033

672. Décret INDP30528D du 02 décembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CADALEN/ST JEAN DU VIGAN, N° ANFR 0810220035

673. Décret INDP30528D du 02 décembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAULHET/9, BD DE LA LIBERTÉ, N° ANFR 0810220036

674. Décret du 21 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU, N° ANFR 0820220002

675. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUDOU/ESCALIER, N° ANFR 0820220003

676. Décret MIPP9600132D du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVIT/LE BOURG, N° ANFR 0820220004

677. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRASSAC/AL PECH, N° ANFR 0820220005

678. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAUZERTE/BEAUCAIRE, N° ANFR 0820220006

679. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAIGU-DE-QUERCY/MOULIN DE G, N° ANFR 0820220007

680. Décret S9200247D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G, N° ANFR 0820220008

681. Décret du 06 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALEILLES/CENTRAL, N° ANFR 0820220013

682. Décret du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTRICOUX/LA NAUZE, N° ANFR 0820220022

683. Décret du 30 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOUFFAILLES/TUQUE SE ST GERVAI, N° ANFR 0820220031

684. Décret du 21 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/LALAUZE, N° ANFR 0820220033

685. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRISOLLES/L'ESQUIVE, N° ANFR 0820220034

686. Décret du 13 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DONZAC/BERNESES, N° ANFR 0820220035

687. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE REVEST-LES-EAUX/MONT CAUME, N° ANFR 0830220001

688. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GONFARON/NOTRE DAME DES ANGES, N° ANFR 0830220002

689. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FREJUS/MONT VINAIGRE, N° ANFR 0830220003

690. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CASTELLET-EN-LUBERON/MOURE NEG, N° ANFR 0840220002

691. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-DU-VENTOUX/MONT VE, N° ANFR 0840220009
692. Décret du 18 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE/R RICHER, N° ANFR 0850220001
693. Décret INDP9400025D du 28 janvier 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-MONTS/LA PAREE J, N° ANFR 0850220005
694. Décret INDP9400025D du 28 janvier 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de L'ILE-D'YEU/R DU COIN DU CHAT, N° ANFR 0850220006
695. Décret PTTS9200296D du 12 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAIGU/INCONNU, N° ANFR 0850220014
696. Décret PTTS00411D du 12 février 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TALMONT-SAINT-HILAIRE/LE QUERR, N° ANFR 0850220044
697. Décret PTTT9000138D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de L'ISLE-JOURDAIN/PL DU CHAMP DE, N° ANFR 0860220007
698. Décret PTTT8900352D du 08 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POITIERS/LA CROIX GALIPEAU, N° ANFR 0860220010
699. Décret PTTT8900477D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE/FOUGÉR, N° ANFR 0860220014
700. Décret PTTT8900477D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CIVRAY/LES CHAMPS LAMIRANDE, N° ANFR 0860220015
701. Décret PTTT8900477D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUSIGNAN/LA PLAINE, N° ANFR 0860220016
702. Décret PTTT8900477D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAUNAY/INCONNU, N° ANFR 0860220017
703. Décret PTTT9000138D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLEUMARTIN, N° ANFR 0860220018
704. Décret PTTT9000138D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOUILLE/CTRE VILLE, N° ANFR 0860220020
705. Décret PTTT8900477D du 20 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIVONNE/INCONNU, N° ANFR 0860220022
706. Décret PTTT9000138D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIREBEAU/INCONNU, N° ANFR 0860220023
707. Décret PTTT9000138D du 12 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERRIERES/R JULES BERRY, N° ANFR 0860220026
708. Décret PTTT9000074D du 01 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CIVAUX/INCONNU, N° ANFR 0860220028
709. Décret PTTT9000973D du 27 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIGUEIL-LE-CHANTRE/CIMETIERE, N° ANFR 0860220030
710. Décret PTTS9200285D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE VIGEN/LE BAS FAURE, N° ANFR 0870220001
711. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES CARS/FORÊT DES CARS, N° ANFR 0870220009
712. Décret du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CROISILLE-SUR-BRIANCE/LA VI, N° ANFR 0870220022
713. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JUNIEN/LA VERGNE, N° ANFR 0870220026
714. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VEYRAC/LA BARRE, N° ANFR 0870220036
715. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CIEUX/R DU COLLÈGE, N° ANFR 0870220037
716. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIMOGES/8 R DU CLOS LA BREGERE, N° ANFR 0870220042
717. Décret du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIMOGES/30 R VICTOR DURUY, N° ANFR 0870220047
718. Décret du 16 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PANAZOL/LES VIGNES, N° ANFR 0870220048

719. Décret du 03 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AVALLON/LES CENSIES, N° ANFR 0890220001
720. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREIGNY/MOULIN À VENT, N° ANFR 0890220003
721. Décret du 03 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JOIGNY/BOIS DES QUATRE CENTAIN, N° ANFR 0890220006
722. Décret du 03 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOUCY/CHAMPS DES VERGERS, N° ANFR 0890220008
723. Décret du 03 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S, N° ANFR 0890220009
724. Décret INDP9400539D du 03 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR, N° ANFR 0890220012
725. Décret INDP9400539D du 03 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIZY/LA PERRIÈRE DE THIZY, N° ANFR 0890220013
726. Décret INDP9400311D du 16 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELFORT/FORT DU SALBERT, N° ANFR 0900220001
727. Décret PTTT9000827D du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERMAISE/MONTFLIX, N° ANFR 0910220005
728. Décret PTTT8801135D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ETAMPES/CHE DU LARRIS, N° ANFR 0910220017
729. Décret du 19 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOIGNEVILLE/R DE ST VAL, N° ANFR 0910220027
730. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MEUDON/ETOILE DU PAVE DE MEUDO, N° ANFR 0920220001
731. Décret PTTT8900140D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PUTEAUX/12 R LOUIS POUEY, N° ANFR 0920220013
732. Décret PTTT9000326D du 28 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBERVILLIERS/21 R DE LA MOTTE, N° ANFR 0930220004
733. Décret PTTT9000326D du 28 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNOLET/LES MERCURIALES EST, N° ANFR 0930220006
734. Décret INDP01011D du 12 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE, N° ANFR 0940220001
735. Décret PTTS9200234D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES/8 AVE, N° ANFR 0940220002
736. Décret PTTT8900092D du 30 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FONTENAY-SOUS-BOIS/12, AV RABE, N° ANFR 0940220003
737. Décret du 11 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANDILLY/FORT DE MONTLIGNON, N° ANFR 0950220004
738. Décret du 27 septembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ERAGNY/GRAND CENTRAL INTERURBA, N° ANFR 0950220005
739. Décret du 21 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ENNERY/INCONNU, N° ANFR 0950220007
740. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARLY-LA-VILLE/LE CHAMP DES PA, N° ANFR 0950220008
741. Décret du 16 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARMAIN/LES SABLONS, N° ANFR 0950220009
742. Décret du 16 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-SUR-OISE/R DE PARIS, N° ANFR 0950220021
743. Décret PTTT8900068D du 04 avril 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN, N° ANFR 9710220001
744. Décret PTTT8900068D du 04 avril 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAND-BOURG/LA TREILLE, N° ANFR 9710220008
745. Décret PTTT8900068D du 04 avril 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POINTE-NOIRE/MORNE-À-LOUIS, N° ANFR 9710220010

746. Décret PTTT8900801D du 27 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIEUX-FORT/MORNE CACA, N° ANFR 9710220013

747. Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAND-BOURG/BEAUREGARD, N° ANFR 9710220015

748. Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ABYMES/MORNE MIQUEL, N° ANFR 9710220016

749. Décret PTTT9000723D du 15 novembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GROS-MORNE/MORNE VERT PRÉ, N° ANFR 9720220001

750. Décret du 12 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CASE-PILOTE/MORNE ROSE, N° ANFR 9720220006

751. Décret du 12 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MORNE-ROUGE/MORNE CALLEBASS, N° ANFR 9720220007

752. Décret du 12 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/R DE LA PRISON, N° ANFR 9720220008

753. Décret 00154D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ANSES-D'ARLET/MORNE BIGOT, N° ANFR 9720220010

754. Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MARIGOT/MORNE BELLEVUE, N° ANFR 9720220021

755. Décret du 11 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MARIN/POINTE BORGNESSE, N° ANFR 9720220026

756. Décret INDI0320500D du 15 octobre 2003 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAYENNE/TROU BIRAN, N° ANFR 9730220001

757. Décret PTTT8900426D du 29 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REMIRE-MONTJOLY/MONTAGNE DU TI, N° ANFR 9730220011

758. Décret PTTT8900800D du 26 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-MARIE/RIVIÈRE DES PLUIE, N° ANFR 9740220001

759. Décret PTTT8700062D du 02 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/186 R MARIUS ET A, N° ANFR 9740220003

760. Décret PTTT8801140D du 21 mars 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BENOIT/R DE LA MAIRIE, N° ANFR 9740220006

761. Décret pttt9000651d du 01 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LEU/LE PLATE, N° ANFR 9740220013

762. Décret PTTT8801007D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-SUZANNE/BAGATELLE, N° ANFR 9740220031

763. Décret PTTT8901018D du 10 janvier 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON TEXTOR, N° ANFR 9740220033

764. Décret PTTT8801143D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALAZIE/BELOUVE, N° ANFR 9740220052

765. Décret du 08 août 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/LE PAIN DE SUCRE, N° ANFR 9750220001

766. Décret du 08 août 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/L'ANSE À PIERRE, N° ANFR 9750220002

767. Décret INDP0401058D du 04 octobre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAMANDZI/CTRE DE TELECOMMUNICA, N° ANFR 9760220002

768. Décret PTTT8900068D du 04 avril 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BARTHELEMY/MORNE LURIN, N° ANFR 9770220005

769. Décret PTTT8900801D du 27 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN/PIC DU PARADIS FT, N° ANFR 9780220007

770. Décret du 29 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAPEETE/PLATEAU DE PAPENOO, N° ANFR 9870220001

771. Décret du 29 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAPEETE/POINTE FARE UTE, N° ANFR 9870220003

772. Décret du 26 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOUMEA/ILE NOU, N° ANFR 9880220001

773. Décret du 21 mai 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AJACCIO/R LORENZO VERO, N° ANFR 02A0220001

774. Décret du 21 mai 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COTI-CHIAVARI/PUNTA DI PINSELL, N° ANFR 02A0220002

775. Décret du 21 mai 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SARTENE/INCONNU, N° ANFR 02A0220003

ANNEXE II

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE DES OBSTACLES INSTITUÉES AU PROFIT DE FRANCE TÉLÉCOM

1. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEU-D'IZENAVE/CRÊT DE L'AVOCA, N° ANFR 0010220002

2. Décret du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIEU-D'IZENAVE/CRÊT DE L'AVOCA à PLATEAU D'HAUTEVILLE/BELLIGNEU

3. Décret du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIEU-D'IZENAVE/CRÊT DE L'AVOCA à ARANC/SALANDROU

4. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/1011, R LÉON, N° ANFR 0010220004

5. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLATEAU D'HAUTEVILLE/BELLIGNEU, N° ANFR 0010220005

6. Décret du 14 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLATEAU D'HAUTEVILLE/PLANACHAT, N° ANFR 0010220006

7. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEX/R DES ACACIAS, N° ANFR 0010220007

8. Décret INDP6400920D du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEX/R DES ACACIAS, N° ANFR 0010220007

9. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEX/R DES ACACIAS, N° ANFR 0010220007

10. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010220008

11. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEY/60 R PAUL CHASTEL, N° ANFR 0010220009

12. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEY/60 R PAUL CHASTEL, N° ANFR 0010220009

13. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEY/60 R PAUL CHASTEL à SAINT-GENIX-LES-VILLAGES/LESRI

14. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIJOUX/BUREAU DE POSTE, N° ANFR 0010220010

15. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LELEX/EN CHAPELLON, N° ANFR 0010220011

16. Décret du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOGNENEINS/LE BOIS DIEU, N° ANFR 0010220013

17. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARANC/MAUPRA, N° ANFR 0010220014

18. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARANC/SALANDROU, N° ANFR 0010220015

19. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGLEFORT/BEZONNE, N° ANFR 0010220018

20. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANGLEFORT/BEZONNE à AIX-LES-BAINS/2 R DES MARQUISA

21. Décret du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-EN-BRESSE/R JULIETTE RÉC, N° ANFR 0010220019

22. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010220020

23. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD à CURCIAT-DONGALON/CD 97
24. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD à MONTREVEL-EN-BRESSE/LES CARRON
25. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEREVERSURE/ST-ALBAN, N° ANFR 0010220021
26. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURCIAT-DONGALON/CD 97, N° ANFR 0010220023
27. Décret PTTT8700615D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREVEL-EN-BRESSE/LES CARRON, N° ANFR 0010220024
28. Décret PTTT8800715D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONCIN/INCONNU, N° ANFR 0010220025
29. Décret PTTT8900291D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORTAN/R DE LA ROCHE, N° ANFR 0010220026
30. Décret PTTT8900291D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORTAN/BOIS DE CHATELARD, N° ANFR 0010220027
31. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERRIERES-DE-BRIORD/LE PETIT S, N° ANFR 0010220028
32. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERRIERES-DE-BRIORD/LE PETIT S à CREYS-MEPIEU/CNPE CREYS MALVIL
33. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERRIERES-DE-BRIORD/LE PETIT S à PARMILIEU/LE SERVERIN
34. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBUTRIX/LES BROSSES, N° ANFR 0010220029
35. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMBUTRIX/LES BROSSES à PARMILIEU/LE SERVERIN
36. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARVES ET NATTAGES/MONTPELLAZ, N° ANFR 0010220030
37. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARVES ET NATTAGES/MONTPELLAZ à CULOZ/BEL AIR
38. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CULOZ/BEL AIR, N° ANFR 0010220031
39. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CULOZ/INCONNU, N° ANFR 0010220032
40. Décret PTTT8700645D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORVEISSIAT/AUX GENIÈVRES, N° ANFR 0010220035
41. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VULBAS/LA MIERE, N° ANFR 0010220040
42. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREGNIER-CORDON/LA BRUYÈRE, N° ANFR 0010220041
43. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/5 R B, N° ANFR 0010220053
44. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/LE SO, N° ANFR 0010220054
45. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de INJOUX-GENISSIAT/LES ILETTES, N° ANFR 0010220055
46. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/POSTE ÉLECTRIQUE, N° ANFR 0010220056
47. Décret du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOISSE/COTE FONTAINE, N° ANFR 0010220057
48. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLLONGES/CRET D'EAU, N° ANFR 0010220061
49. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRECY-SUR-SERRE/CHEM VICINAL D, N° ANFR 0020220001

50. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CRECY-SUR-SERRE/CHEM VICINAL D à LAON/ALL J. MARTINOT
51. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIVIERES/ALLÉE DU ROY, N° ANFR 0020220002
52. Décret du 01 juin 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIVIERES/ALLÉE DU ROY à MARGNY-LES-COMPIEGNE/LES OUINE
53. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIVIERES/ALLÉE DU ROY à CREPY-EN-VALOIS/BLD VICTOR HUG
54. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
55. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR, N° ANFR 0020220003
56. Décret INDP9400610D du 07 juillet 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à GOUSSANCOURT/LES PÂTIS
57. Décret INDP9400844D du 06 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à COURBOIN/HAUCHE
58. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY
59. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER
60. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-THIERRY/54 ROUTE D'ETR à GANDELU/LES GRANGES
61. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GANDELU/LES GRANGES, N° ANFR 0020220005
62. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D, N° ANFR 0020220007
63. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D à BOHAIN-EN-VERMANDOIS/R MARTHE
64. Décret PTTT8800779D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D à CHAUNY/CHEM DE GRAISSET
65. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVILLE-SAINT-AMAND/COUTURE D à GUISE/LE BOIS DES HAYETTES
66. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VINCY-REUIL-ET-MAGNY/LA MOTTE, N° ANFR 0020220008
67. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIELS-MAISONS/MONT-CEL-ENGER, N° ANFR 0020220009
68. Décret PTTT8800779D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUNY/CHEM DE GRAISSET, N° ANFR 0020220010
69. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAON/ALL J. MARTINOT, N° ANFR 0020220011
70. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAON/ALL J. MARTINOT à MARLE/AV DE VERDUN
71. Décret INDP8401467D du 18 janvier 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAON/ALL J. MARTINOT à URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE
72. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARLE/AV DE VERDUN, N° ANFR 0020220012
73. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY, N° ANFR 0020220013
74. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUILLY-SAINT-FRONT/MAUBRY à FERE-EN-TARDENOIS/CH DE SERING

75. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FERE-EN-TARDENOIS/CH DE SERING, N° ANFR 0020220014
76. Décret PTTT8900003D du 28 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FERE-EN-TARDENOIS/4 R DU CHATE, N° ANFR 0020220015
77. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUISE/LE BOIS DES HAYETTES, N° ANFR 0020220016
78. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUISE/LE BOIS DES HAYETTES à ETREUX/LA GRANDE RUE
79. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUISE/LE BOIS DES HAYETTES à HIRSON/LA DÉRAUDERIE
80. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HIRSON/LA DÉRAUDERIE, N° ANFR 0020220017
81. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOHAIN-EN-VERMANDOIS/R MARTHE, N° ANFR 0020220018
82. Décret PTTT8900173D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETREUX/LA GRANDE RUE, N° ANFR 0020220019
83. Décret INDP8401467D du 18 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URCEL/C R DERRIÈRE L'HOTESSE, N° ANFR 0020220021
84. Décret INDP9400610D du 07 juillet 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOUSSANCOURT/LES PÂTIS, N° ANFR 0020220028
85. Décret INDP9400844D du 06 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURBOIN/HAUCHE, N° ANFR 0020220030
86. Décret PTTT9100009D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CENTRAL TÉLÉPHON, N° ANFR 0020220031
87. Décret PTTT9100009D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN/CTRE PRINCIPAL D, N° ANFR 0020220032
88. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YZEURE/LES JABOTS, N° ANFR 0030220001
89. Décret PTTT8801021D du 09 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à FRANCHESSE/LES PLACES
90. Décret PTTT8800835D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à DOMPIERRE-SUR-BESBRE/LES MISER
91. Décret PTTT8900136D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à CHATEL-DE-NEUVRE/LES REBOURSES
92. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à NADES/BOIS DES MENUS
93. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à LE VERNET/LES HURLEVENTS
94. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de YZEURE/LES JABOTS à SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE
95. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VERNET/LES HURLEVENTS, N° ANFR 0030220002
96. Décret PTTT8800915D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VERNET/LES HURLEVENTS à SAINT-CLEMENT/LES AYES
97. Décret PTTS0100333D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VERNET/LES HURLEVENTS à GANNAT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE
98. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NADES/BOIS DES MENUS, N° ANFR 0030220003
99. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NADES/BOIS DES MENUS à SAINT-ELOY-LES-MINES/86 AV JEA

100. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NADES/BOIS DES MENUS à SAINT-ANGEL/LE CHATELARD
101. Décret INDPD du 22 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD, N° ANFR 0030220004
102. Décret PTTT8800921D du 06 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD à COMMENTRY/R DU CREUX DU LAC
103. Décret PTTT9001046D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD à TREIGNAT/CIMETIERE DU BOURG
104. Décret PTTT8800691D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD à MONTMARAULT/A.C.R
105. Décret PTTT9001046D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ANGEL/LE CHATELARD à SAINT-DESIRE/GOËLAT D943
106. Décret PTTT9001046D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREIGNAT/CIMETIERE DU BOURG, N° ANFR 0030220005
107. Décret PTTT9001046D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DESIRE/GOËLAT D943, N° ANFR 0030220006
108. Décret PTTS9100324D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMBERAT/PARDEUX à MONTLUCON/VIEUX CHATEAU TOUR
109. Décret PTTT8800921D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMMENTRY/R DU CREUX DU LAC, N° ANFR 0030220008
110. Décret PTTT8900136D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEL-DE-NEUVRE/LES REBOURSES, N° ANFR 0030220009
111. Décret PTTT8800835D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOMPIERRE-SUR-BESBRE/LES MISER, N° ANFR 0030220010
112. Décret PTTT8800835D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DOMPIERRE-SUR-BESBRE/LES MISER à BEAULON/LA CURESSE
113. Décret PTTT8800691D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTMARAULT/A.C.R, N° ANFR 0030220011
114. Décret PTTT8800691D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTMARAULT/A.C.R à COSNE-D'ALLIER/CHAMPBERNARD
115. Décret PTTT8800691D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COSNE-D'ALLIER/CHAMPBERNARD, N° ANFR 0030220012
116. Décret PTTT8800835D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAULON/LA CURESSE, N° ANFR 0030220013
117. Décret PTTT8800915D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/LES AYES, N° ANFR 0030220015
118. Décret PTTS9100333D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CLEMENT/LES AYES à SAINT-CLEMENT/PENARD
119. Décret PTTT8800915D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAPRUGNE/RTE DE LE ROY JEAN, N° ANFR 0030220016
120. Décret PTTT8800915D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAPRUGNE/RTE DE LE ROY JEAN à SAINT-CLEMENT/LES AYES
121. Décret PTTT8801021D du 09 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VEURDRE/LE CHAMP ROUSSEAU, N° ANFR 0030220017
122. Décret PTTT8801021D du 09 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VEURDRE/LE CHAMP ROUSSEAU à FRANCHESSE/LES PLACES
123. Décret PTTT8801021D du 09 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRANCHESSE/LES PLACES, N° ANFR 0030220018
124. Décret PTTS9100324D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTLUCON/VIEUX CHATEAU TOUR, N° ANFR 0030220021

125. Décret PTTS9100333D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-YORRE/R DU 8 MAI 1945, N° ANFR 0030220023
126. Décret PTTS9100333D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/PENARD, N° ANFR 0030220024
127. Décret PTTS9100333D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GANNAT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0030220025
128. Décret INDP94002D du 22 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTLUCON/R DU GOUR DU PUY-PYL, N° ANFR 0030220028
129. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-LES-ALPES/PONT DES, N° ANFR 0040220001
130. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ANDRE-LES-ALPES/PONT DES à COLMARS/MONT LAUPON
131. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLMARS/MONT LAUPON, N° ANFR 0040220002
132. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLMARS/MONT LAUPON à ALLOS/7319, R DE LA SALLE DES
133. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARS-COLMARS/RTE DU PUY, N° ANFR 0040220003
134. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLOS/7319, R DE LA SALLE DES , N° ANFR 0040220004
135. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARCELONNETTE/LA SALCE, N° ANFR 0040220005
136. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES/SOMME, N° ANFR 0040220007
137. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOLONNE/INCONNU, N° ANFR 0040220008
138. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VOLONNE/INCONNU à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/INC
139. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/INC, N° ANFR 0040220009
140. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-LES-ALPES/SOMMET D, N° ANFR 0040220015
141. Décret INDP9330452D du 14 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANOSQUE/2 R DE L'EDEN, N° ANFR 0040220017
142. Décret PTTS9200306D du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANOSQUE/2 R DE L'EDEN, N° ANFR 0040220017
143. Décret du 10 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIEZ/PLAINE DE BARBARO, N° ANFR 0040220021
144. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FORCALQUIER/PL DU BOURGUET, N° ANFR 0040220028
145. Décret PTTT9000683D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ENTREVAUX/SOCOTEL, N° ANFR 0040220032
146. Décret du 15 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAP/BRÉMONT, N° ANFR 0050220001
147. Décret du 15 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THEUS/MONT COLOMBIS, N° ANFR 0050220002
148. Décret du 15 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RISOUL/L'HOMME DE PIERRE, N° ANFR 0050220003
149. Décret du 15 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/BOU, N° ANFR 0050220004
150. Décret du 15 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIANCON/PL DU CHAMP DE MARS, N° ANFR 0050220005
151. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GRAVE/LE PAQUIER, N° ANFR 0050220006
152. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GRAVE/LE BOURG, N° ANFR 0050220007
153. Décret S00287D du 02 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAP/60 AV JEAN JAURÈS, N° ANFR 0050220008

154. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARAGNE-MONTEGLIN/LE PORCIER, N° ANFR 0050220012
155. Décret INDP0330444D du 06 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARAGNE-MONTEGLIN/LE PORCIER, N° ANFR 0050220012
156. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERRES/13 R RAYMOND VARANFRAIN, N° ANFR 0050220014
157. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROSANS/LA LONGEAGNE, N° ANFR 0050220016
158. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FIRMIN/LES PRÉS HAUTS, N° ANFR 0050220017
159. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FIRMIN/LES PRÉS HAUTS à TREFFORT/LES GRIVETS
160. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FIRMIN/LES PRÉS HAUTS à JARJAYES/PUY MAUREL
161. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JARJAYES/PUY MAUREL, N° ANFR 0050220018
162. Décret PTTS8200289D du 03 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EMBRUN/LA ROBEYERE, N° ANFR 0050220020
163. Décret INDP9330444D du 06 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTGENEVRE/R DE LA DURANCE, N° ANFR 0050220048
164. Décret INDP9330444D du 06 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RISOUL/LES CHALPS, N° ANFR 0050220052
165. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-SUR-MER/MONT LEUZ, N° ANFR 0060220001
166. Décret du 18 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/36,R GOUNOD, N° ANFR 0060220002
167. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UTELLE/CRETE DE LA MADONE, N° ANFR 0060220004
168. Décret PTTT9000288D du 28 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/CARRAS, N° ANFR 0060220005
169. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/PL DE RIO, N° ANFR 0060220008
170. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/INCONNU, N° ANFR 0060220009
171. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUGET-THENIERS/RTE DE LEOUVE, N° ANFR 0060220010
172. Décret PTTT9000683D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUGET-THENIERS/RTE DE LEOUVE, N° ANFR 0060220010
173. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUGET-THENIERS/RTE DE LEOUVE, N° ANFR 0060220010
174. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CROIX-SUR-ROUDOULE/TÊTE DE , N° ANFR 0060220011
175. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUILLAUMES/STE CLAIRE, N° ANFR 0060220012
176. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUILLAUMES/STE CLAIRE, N° ANFR 0060220012
177. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALBONNE/SIGNAL DE CLAUSSONES, N° ANFR 0060220017
178. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REVEST-LES-ROCHES/MONT VIAL, N° ANFR 0060220018
179. Décret du 18 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REVEST-LES-ROCHES/MONT VIAL à SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE/LE SEU
180. Décret PTTT9000630D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUCERAM/PEIRA CAVA, N° ANFR 0060220022
181. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAGNES-SUR-MER/R THOMAS EDISON, N° ANFR 0060220023
182. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAGNES-SUR-MER/R THOMAS EDISON à COURSEGOULES/COL DE COURSEGOUL

183. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURSEGOULES/COL DE COURSEGOUL, N° ANFR 0060220024
184. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOSPEL/AV FRANCOIS IMBERTI, N° ANFR 0060220025
185. Décret du 14 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOSPEL/AV FRANCOIS IMBERTI, N° ANFR 0060220025
186. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREIL-SUR-ROYA/CIME DU TRON, N° ANFR 0060220026
187. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREIL-SUR-ROYA/CIME DU TRON à BREIL-SUR-ROYA/R COMMANDANT HA
188. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREIL-SUR-ROYA/R COMMANDANT HA, N° ANFR 0060220027
189. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TENDE/ST DALMA, N° ANFR 0060220029
190. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TENDE/ST DALMA à BREIL-SUR-ROYA/L'ARPETTE
191. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BRIGUE/LE LOUBAIRA, N° ANFR 0060220030
192. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TENDE/ROUTE DU LAC DES MESCHES, N° ANFR 0060220031
193. Décret du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREIL-SUR-ROYA/L'ARPETTE, N° ANFR 0060220032
194. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE/ST ROC, N° ANFR 0060220033
195. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISOLA/CIME DE SESPOUL, N° ANFR 0060220034
196. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISOLA/11 R SAINT ANTOINE, N° ANFR 0060220035
197. Décret PTTT9001022D du 25 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISOLA/ISOLA 2000, N° ANFR 0060220036
198. Décret PTTT9000288D du 28 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASPREMONT/MONT CHAUVE, N° ANFR 0060220037
199. Décret du 18 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE/LE SEU, N° ANFR 0060220039
200. Décret PTTT9000513D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VALLIER-DE-THIEY/AUTOCOM, N° ANFR 0060220040
201. Décret PTTT9000513D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDON/MONTAGNE DE THIEY, N° ANFR 0060220041
202. Décret PTTT9000513D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUSSOLS/ST LAMBERT, N° ANFR 0060220042
203. Décret du 13 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUSSOLS/ST LAMBERT, N° ANFR 0060220042
204. Décret PTTT9001022D du 25 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISOLA/TÊTE DE L'AUTARET, N° ANFR 0060220043
205. Décret PTTT9001022D du 25 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE/AURON, N° ANFR 0060220044
206. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRASSE/ST MARGUERITE, N° ANFR 0060220045
207. Décret PTTT9001034D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRASSE/ST MARGUERITE à SAINT-VALLIER-DE-THIEY/MONT DO
208. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRASSE/BOIS DE LA MARBRIÈRE, N° ANFR 0060220046
209. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRASSE/BOIS DE LA MARBRIÈRE à ROQUEFORT-LES-PINS/LE PLAN
210. Décret du 01 avril 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-LES-PINS/LE PLAN, N° ANFR 0060220047
211. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-LES-PINS/LE PLAN, N° ANFR 0060220047

212. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDON/THORENC, N° ANFR 0060220048
213. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MAS/LE COLLET REDON, N° ANFR 0060220049
214. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AUBAN/BUREAU DE POSTE, N° ANFR 0060220050
215. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAUZE/RTE DE SAUZE, N° ANFR 0060220055
216. Décret PTTT9000684D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEONE/VALBERG, N° ANFR 0060220056
217. Décret PTTT9000486D du 28 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BENDEJUN/AV DU 8 MAI 45, N° ANFR 0060220057
218. Décret PTTT9000486D du 28 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEVENS/CHAINE DE FÉRION BAS, N° ANFR 0060220058
219. Décret PTTT9000486D du 28 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEVENS/MAIRIE, N° ANFR 0060220059
220. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-VESUBIE/GIANDOLEN, N° ANFR 0060220060
221. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARIE/CAÏRE GROS, N° ANFR 0060220061
222. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALDEBLORE/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0060220062
223. Décret PTTT9000630D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULINET/BAISSE DE BECCAS, N° ANFR 0060220064
224. Décret PTTT9000630D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULINET/PRATI, N° ANFR 0060220065
225. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUESTERON/BUREAU DE POSTE, N° ANFR 0060220066
226. Décret du 14 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAUSASC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0060220067
227. Décret PTTT9000541D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CANNES/LA SOURCE, N° ANFR 0060220068
228. Décret PTTT9000850D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIROLS/PONT DE CLANS, N° ANFR 0060220069
229. Décret PTTT9000850D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLANS/MONT CHALANCHE, N° ANFR 0060220070
230. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERANON/LA GRANGE DE VERDET, N° ANFR 0060220075
231. Décret PTTT9000833D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/LES CROTTES DE LODA, N° ANFR 0060220079
232. Décret PTTT9000833D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANTOSQUE/LE SUQUET, N° ANFR 0060220080
233. Décret PTTT9000814D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARS-SUR-VAR/BONNARDEL, N° ANFR 0060220082
234. Décret PTTT9000814D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARS-SUR-VAR/AUTOCOMMUTATEU, N° ANFR 0060220083
235. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARROS/PL ANTOINE COLMARS, N° ANFR 0060220084
236. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GILETTE/CHAPELLE ST PANCRACE, N° ANFR 0060220086
237. Décret PTTT9000507D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDON/LE CHATEAU, N° ANFR 0060220087
238. Décret PTTT9000507D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDON/PAS DE LA MULE, N° ANFR 0060220088
239. Décret PTTT9000507D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALDEROURE/PL J DAVID, N° ANFR 0060220089
240. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/9 BD FRANÇOIS GROSSO, N° ANFR 0060220090
241. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/44 AV. CYRIL BESSET, N° ANFR 0060220092

242. Décret PTTT9080813D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/CENTRAL BERLIOZ, N° ANFR 0060220093
243. Décret PTTT9000825D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GAUDE/LES COLLES, N° ANFR 0060220094
244. Décret PTTT9000825D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GATTIERES/LA BESSIÈRE, N° ANFR 0060220095
245. Décret PTTT9000825D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DU-VAR/156 AV PI, N° ANFR 0060220096
246. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BAR-SUR-LOUP/BOUSCARLE, N° ANFR 0060220097
247. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE ROURET/CAMP ROMAIN, N° ANFR 0060220098
248. Décret du 13 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUSSOLS/PLATEAU DE CALERN, N° ANFR 0060220107
249. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALBONNE/R DE L'EGLISE, N° ANFR 0060220108
250. Décret du 14 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BIOT/LE BOIS FLEURI, N° ANFR 0060220109
251. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENTON/LA MADONE, N° ANFR 0060220116
252. Décret du 29 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIERREFEU/LE VILLARS, N° ANFR 0060220119
253. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLAURIS/RIQUEBONNE, N° ANFR 0060220122
254. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLAURIS/AV JAUBERT, N° ANFR 0060220123
255. Décret du 19 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE/VILLAGE, N° ANFR 0060220125
256. Décret du 19 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE/FORNELS, N° ANFR 0060220126
257. Décret du 19 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE/LE BOUR, N° ANFR 0060220127
258. Décret du 19 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRASSE/PETIT PARIS, N° ANFR 0060220141
259. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CANNES/ST NICOLAS, N° ANFR 0060220152
260. Décret PTTT9001027D du 22 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT/CAP FERR, N° ANFR 0060220155
261. Décret du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GORBIO/ST ROCH CHAPELLE, N° ANFR 0060220162
262. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUGINS/TRANSFORMATEUR, N° ANFR 0060220176
263. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/ST ISIDORE, N° ANFR 0060220177
264. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NICE/ST ISIDORE à SAINT-VALLIER-DE-THIEY/MONT DO
265. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/LINGOSTIÈRE, N° ANFR 0060220178
266. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TURBIE/1581 RTE DE LA TÊTE , N° ANFR 0060220191
267. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS/LA CHAVA, N° ANFR 0070220001
268. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS/LA CHAVA à MONTJOYER/SERRE DU GRAY
269. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-ROMAIN-DE-LERPS/LA CHAVA à ACCONS/SERRE EN DON
270. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESPERON/SUC DES BOSSES, N° ANFR 0070220002

271. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LESPERON/SUC DES BOSSES à MONTS-DE-RANDON/TRUC DE FORTUN
272. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LESPERON/SUC DES BOSSES à LANGOGNE/INCONNU
273. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBENAS/R DU DR LOUIS PARGOIRE, N° ANFR 0070220003
274. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUBENAS/R DU DR LOUIS PARGOIRE à SAMPZON/LE ROCHER
275. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAMPZON/LE ROCHER, N° ANFR 0070220004
276. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAMPZON/LE ROCHER à SAINT-PAUL-LE-JEUNE/L'ESTRADE
277. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAMPZON/LE ROCHER à CHANDOLAS/MAISONNEUVE
278. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAMPZON/LE ROCHER à LABASTIDE-DE-VIRAC/SOUS LA VIE
279. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLON-PONT-D'ARC/MAS DE JAULE, N° ANFR 0070220005
280. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHANDOLAS/MAISONNEUVE, N° ANFR 0070220006
281. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-LE-JEUNE/L'ESTRADE, N° ANFR 0070220007
282. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUOMS/INCONNUE, N° ANFR 0070220008
283. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ACCONS/SERRE EN DON, N° ANFR 0070220009
284. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ACCONS/SERRE EN DON à SAINT-MARTIAL/LAULAGNET
285. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ACCONS/SERRE EN DON à LAMASTRE/ST CIERGE
286. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ACCONS/SERRE EN DON à SAINT-AGREVE/LA VOUTE
287. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHEYLARD/RTE DE L'EYRIEUX, N° ANFR 0070220010
288. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBOUSSIERE/LE VILLAGE, N° ANFR 0070220011
289. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNOUX-EN-VIVARAIS/LE VIVIER, N° ANFR 0070220012
290. Décret PTTT9000436D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNOUX-EN-VIVARAIS/LE VIVIER, N° ANFR 0070220012
291. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERNOUX-EN-VIVARAIS/LE VIVIER à VERNOUX-EN-VIVARAIS/LA JUSTICE
292. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNOUX-EN-VIVARAIS/LA JUSTICE, N° ANFR 0070220013
293. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AGREVE/LA VOUTE, N° ANFR 0070220014
294. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMASTRE/ST CIERGE, N° ANFR 0070220015
295. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMASTRE/ST CIERGE à DESAIGNES/L'HUBAC DE LONGEFAYE
296. Décret du 29 mars 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIVIERS/LE CHAMP DE L'AGNEL, N° ANFR 0070220016

297. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVEYRUNE/LE BES, N° ANFR 0070220017
298. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVEYRUNE/LE BES à LANGOGNE/LIGNOLAS
299. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVEYRUNE/LE BES à VILLEFORT/CHAPELAS
300. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SATILLIEU/BLACHE DU VERNET, N° ANFR 0070220019
301. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SATILLIEU/BLACHE DU VERNET à LALOUVESC/RASE DE JAILLON
302. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LALOUVESC/RASE DE JAILLON, N° ANFR 0070220020
303. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LALOUVESC/28 R DES CÉVENNES, N° ANFR 0070220021
304. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-DE-VIRAC/SOUS LA VIE, N° ANFR 0070220022
305. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOURNON-SUR-RHONE/R RONSARD, N° ANFR 0070220029
306. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOURNON-SUR-RHONE/R RONSARD à PLATS/TERRES DE PAGARAND
307. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLATS/TERRES DE PAGARAND, N° ANFR 0070220030
308. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLATS/TERRES DE PAGARAND à DESAIGNES/L'HUBAC DE LONGEFAYE
309. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLATS/TERRES DE PAGARAND à BOZAS/LA GARENNE
310. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLATS/TERRES DE PAGARAND à ETABLES/CREMOLIERE - CHERE
311. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLATS/TERRES DE PAGARAND à SAINT-FELICIEN/LE PETIT MÉDIER
312. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLOMBIER-LE-JEUNE/LES TROIS C, N° ANFR 0070220031
313. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLOMBIER-LE-JEUNE/LES TROIS C, N° ANFR 0070220031
314. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOZAS/LA GARENNE, N° ANFR 0070220032
315. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOZAS/LA GARENNE, N° ANFR 0070220032
316. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FELICIEN/LE PETIT MÉDIER, N° ANFR 0070220033
317. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FELICIEN/LE PETIT MÉDIER, N° ANFR 0070220033
318. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETABLES/CREMOLIERE - CHERE, N° ANFR 0070220034
319. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIAL/LAULAGNET, N° ANFR 0070220035
320. Décret PTTT9000882D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIAL/LA SCIERIE, N° ANFR 0070220036
321. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIAL/LA SCIERIE, N° ANFR 0070220036
322. Décret PTTT9000224D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARGENTIERE/LE GINESTET, N° ANFR 0070220037
323. Décret PTTT9000224D du 14 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LARGENTIERE/LE GINESTET à SANILHAC/LES BARTRES DU ROCHER

324. Décret PTTT9000224D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANILHAC/LES BARTRES DU ROCHER, N° ANFR 0070220038
325. Décret PTTT9000224D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SABLIERES/FONTANILLE, N° ANFR 0070220039
326. Décret PTTT9000224D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MELANY/LE VILLARD, N° ANFR 0070220040
327. Décret PTTT9000224D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALGORGE/LE VILLARD, N° ANFR 0070220041
328. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DESAIGNES/L'HUBAC DE LONGEFAYE, N° ANFR 0070220042
329. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DESAIGNES/LE PONT DE SIALLE, N° ANFR 0070220043
330. Décret PTTS9100401D du 14 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRUAS/INCONNU, N° ANFR 0070220044
331. Décret PTTS9100401D du 14 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRUAS/CENTRALE ÉLECTRIQUE DE C, N° ANFR 0070220045
332. Décret du 23 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEYSSE/LA PAUSETTE, N° ANFR 0070220057
333. Décret PTTT9000882D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NONIERES/LE VILLAGE, N° ANFR 0070220058
334. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VICTOR/GENEST, N° ANFR 0070220067
335. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VICTOR/GENEST à LE CRESTET/SERRE DE COCU
336. Décret PTTT9000139D du 23 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRIVAS/QUARTIER GRATENAS, N° ANFR 0070220068
337. Décret PTTT9000139D du 23 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON/CRÊT, N° ANFR 0070220069
338. Décret PTTT8900444D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALARCE-SUR-LA-THINES/LA PLANT, N° ANFR 0070220070
339. Décret PTTT8900444D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAVIERES/LE MOGNARD, N° ANFR 0070220071
340. Décret PTTT8900444D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIERES/LE MOGNARD à PAYZAC/L'ESTOUREL
341. Décret PTTT8900444D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAYZAC/L'ESTOUREL, N° ANFR 0070220072
342. Décret PTTT9000882D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORNAS/CH DE NOIROLS, N° ANFR 0070220074
343. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CRESTET/SERRE DE COCU, N° ANFR 0070220076
344. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EMPURANY/LA PLACE, N° ANFR 0070220077
345. Décret PTTT9000882D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARIAC/BOIS EXTREMAS, N° ANFR 0070220083
346. Décret PTTT9000882D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCENS/LA CAIRISSE, N° ANFR 0070220084
347. Décret PTTT9000446D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBON-D'ARDECHE/LE VILLAGE/D 4, N° ANFR 0070220091
348. Décret PTTT9000446D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBON-D'ARDECHE/LE CAYRE, N° ANFR 0070220092
349. Décret PTTT9000446D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ALBON-D'ARDECHE/LE CAYRE à POURCHERES/CHAUMEL
350. Décret PTTT9000446D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POURCHERES/CHAUMEL, N° ANFR 0070220093
351. Décret PTTT9000436D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CIERGE-LA-SERRE/SERRE DE, N° ANFR 0070220094
352. Décret PTTS9100238D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAGER-BRESSAC/LE VILLAGE, N° ANFR 0070220102

353. Décret PTTS9100238D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHOMERAC/SERRE BOURET, N° ANFR 0070220103

354. Décret PTTS9100238D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLAVIAC/MORTEVIEILLE, N° ANFR 0070220104

355. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RETHEL/LA POTENCE, N° ANFR 0080220001

356. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RETHEL/LA POTENCE à CHAUMONT-PORCIEN/LE SIROTY

357. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RETHEL/LA POTENCE à BALAIVES-ET-BUTZ/BOIS D'ENELLE

358. Décret PTTT8901020D du 29 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RETHEL/LA POTENCE à BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE

359. Décret INDP9100256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOUZIERS/BELLEVUE PROLONGÉE, N° ANFR 0080220002

360. Décret INDP9100256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VOUZIERS/BELLEVUE PROLONGÉE à BRIQUENAY/MONT D'ARSON

361. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALAIVES-ET-BUTZ/BOIS D'ENELLE, N° ANFR 0080220003

362. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARLEVILLE-MEZIERES/41, AV. L, N° ANFR 0080220004

363. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARLEVILLE-MEZIERES/41, AV. L à BOURG-FIDELE/CENSES BAUDUIN

364. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARLEVILLE-MEZIERES/41, AV. L à JOIGNY-SUR-MEUSE/LES CHÉNOIS

365. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARVAUX-VIEUX/OBRE MAGET, N° ANFR 0080220005

366. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARVAUX-VIEUX/OBRE MAGET à BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE

367. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARVAUX-VIEUX/OBRE MAGET à BREHEVILLE/L'ARBRE SEC

368. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIGNY-LE-PETIT/LE PRÉ HUGON, N° ANFR 0080220006

369. Décret PTTT8901080D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIGNY-LE-PETIT/LE PRÉ HUGON, N° ANFR 0080220006

370. Décret PTTT8901080D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SIGNY-LE-PETIT/LE PRÉ HUGON à RUMIGNY/L'ETOT

371. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SIGNY-LE-PETIT/LE PRÉ HUGON à BOURG-FIDELE/CENSES BAUDUIN

372. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-FIDELE/CENSES BAUDUIN, N° ANFR 0080220007

373. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURG-FIDELE/CENSES BAUDUIN à REVIN/RÉÉMETTEUR TDF

374. Décret PTTT8700680D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REVIN/R BLANQUI, N° ANFR 0080220011

375. Décret PTTT8700680D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REVIN/CHEM DE LA HAUTE FACHERE, N° ANFR 0080220012

376. Décret PTTT8700680D du 15 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REVIN/CHEM DE LA HAUTE FACHERE à FUMAY/AV JEAN JAURÈS

377. Décret du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FUMAY/AV JEAN JAURÈS, N° ANFR 0080220013

378. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FUMAY/AV JEAN JAURÈS, N° ANFR 0080220013

379. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOIGNY-SUR-MEUSE/LES CHÉNOIS, N° ANFR 0080220014

380. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOIGNY-SUR-MEUSE/LES CHÉNOIS à THILAY/BOIS ROYAUX DE LINCHAMP

381. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOUZONVILLE/CENTRAL TÉLÉPHONIQ, N° ANFR 0080220015

382. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMONT-PORCIEN/CENTRAL TÉLÉP, N° ANFR 0080220016

383. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMONT-PORCIEN/LE SIROTY, N° ANFR 0080220017

384. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES HAUTES-RIVIERES/PL DE LA M, N° ANFR 0080220018

385. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THILAY/BOIS ROYAUX DE LINCHAMP, N° ANFR 0080220019

386. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAYBES/BOIS DES AURAINS, N° ANFR 0080220020

387. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAYBES/BOIS DES AURAINS à AUBRIVES/BOIS DE HIERGES

388. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBRIVES/BOIS DE HIERGES, N° ANFR 0080220021

389. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUBRIVES/BOIS DE HIERGES à GIVET/LE MONT D'HAURS

390. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIVET/LE MONT D'HAURS, N° ANFR 0080220022

391. Décret PTTS9100230D du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIVET/R THIERS, N° ANFR 0080220023

392. Décret PTTT8901080D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUMIGNY/L'ETOT, N° ANFR 0080220024

393. Décret PTTT8901080D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUMIGNY/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0080220025

394. Décret INDP9300256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIQUENAY/MONT D'ARSON, N° ANFR 0080220031

395. Décret INDP9300256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIQUENAY/MONT D'ARSON à BUZANCY/R DE LA GARE

396. Décret INDP9300256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIQUENAY/MONT D'ARSON à FLEVILLE/LA FORGE

397. Décret INDP9300256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLEVILLE/LA FORGE, N° ANFR 0080220032

398. Décret INDP9300256D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUZANCY/R DE LA GARE, N° ANFR 0080220033

399. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRAYOLS/CAP DE LA COUME DE L'O, N° ANFR 0090220001

400. Décret PTTT8700689D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRAYOLS/CAP DE LA COUME DE L'O, N° ANFR 0090220001

401. Décret PTTT8700689D du 15 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRAYOLS/CAP DE LA COUME DE L'O à FOIX/7 T AV DE FERRIÈRES

402. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVELANET/LE BAC DE MONTSEC, N° ANFR 0090220002

403. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVELANET/PRAIRIE DE MADAME, N° ANFR 0090220003

404. Décret PTTT8700689D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVELANET/PRAIRIE DE MADAME, N° ANFR 0090220003

405. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVELANET/PRAIRIE DE MADAME, N° ANFR 0090220003

406. Décret PTTT8700689D du 15 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVELANET/PRAIRIE DE MADAME à BELESTA/ROC DE LA GRENOUILLE
407. Décret du 21 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/3 RTE DE FOIX, N° ANFR 0090220005
408. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/3 RTE DE FOIX, N° ANFR 0090220005
409. Décret du 03 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/3 RTE DE FOIX, N° ANFR 0090220005
410. Décret du 21 mai 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GIRONS/3 RTE DE FOIX à ORGIBET/FORET D'ORGIBET
411. Décret du 03 novembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GIRONS/3 RTE DE FOIX à SAINT-GIRONS/SAUDECH
412. Décret du 10 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERENS-LES-VALS/BOIS LA SOULAN, N° ANFR 0090220006
413. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERENS-LES-VALS/BOIS LA SOULAN, N° ANFR 0090220006
414. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MERENS-LES-VALS/BOIS LA SOULAN à PORTA/COMAS DE PRADOS
415. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERP/PLAGNE D'EROS, N° ANFR 0090220007
416. Décret PTTT8900915D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ERP/PLAGNE D'EROS à AULUS-LES-BAINS/BICOSTE ET TAI
417. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOULAN/CAP DES ESPINASSIERES, N° ANFR 0090220008
418. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MASSAT/LAISLE, N° ANFR 0090220009
419. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUST/CAP DEL POUNT, N° ANFR 0090220010
420. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUERIGUT/CAMP DU PAL, N° ANFR 0090220011
421. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUERIGUT/CAMP DU PAL à BESSEDE-DE-SAULT/LA SERRE
422. Décret du 29 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAMIERS/25, RUE DES CARMES, N° ANFR 0090220012
423. Décret du 29 mars 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAMIERS/25, RUE DES CARMES à ARTIX/PECH DE LIMOUZY
424. Décret du 29 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARTIX/PECH DE LIMOUZY, N° ANFR 0090220013
425. Décret PTTT8800825D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIX/PECH DE LIMOUZY à MIREPOIX/CHEM DE LA MESTRISE
426. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIX/PECH DE LIMOUZY à LEZAT-SUR-LEZE/LE BIAC CHATEAU
427. Décret PTTT8700689D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOIX/7 T AV DE FERRIÈRES, N° ANFR 0090220015
428. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELESTA/ROC DE LA GRENOUILLE, N° ANFR 0090220016
429. Décret PTTT8800876D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARIGNAC/ROC DU TRAUCADOU, N° ANFR 0090220017
430. Décret PTTT8800876D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TARASCON-SUR-ARIEGE/AV SAINT R, N° ANFR 0090220018
431. Décret PTTT8900459D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AX-LES-THERMES/BOIS DES PLANES, N° ANFR 0090220019

432. Décret PTTT8900459D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AX-LES-THERMES/LA COURNEILLE, N° ANFR 0090220020
433. Décret PTTT8800825D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIREPOIX/CHEM DE LA MESTRISE, N° ANFR 0090220021
434. Décret PTTT8801105D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/PORTA D'ABAIL, N° ANFR 0090220022
435. Décret PTTT8801105D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/GIROL, N° ANFR 0090220023
436. Décret PTTT8801105D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFERRIER/GIROL à MONTFERRIER/LES MONTS D'OLMES
437. Décret PTTT8801105D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/LES MONTS D'OLMES, N° ANFR 0090220024
438. Décret PTTT8900915D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AULUS-LES-BAINS/RUE DE LA POST, N° ANFR 0090220028
439. Décret PTTT8900915D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AULUS-LES-BAINS/RUE DE LA POST à USTOU/GUZET NEIGE
440. Décret PTTT8900915D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AULUS-LES-BAINS/BICOSTE ET TAI, N° ANFR 0090220029
441. Décret PTTT8900915D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de USTOU/GUZET NEIGE, N° ANFR 0090220030
442. Décret du 15 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de USTOU/FARAGUCH, N° ANFR 0090220032
443. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAROQUE-D'OLMES/GRAOUSSEL, N° ANFR 0090220033
444. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAROQUE-D'OLMES/GRAOUSSEL à LAVELANET/LE SOULA
445. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVELANET/LE SOULA, N° ANFR 0090220034
446. Décret du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSEGUR/LE FOURNIEL, N° ANFR 0090220037
447. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEZAT-SUR-LEZE/LE BIAC CHATEAU, N° ANFR 0090220038
448. Décret du 29 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRAYOLS/PRAT DE REDON, N° ANFR 0090220040
449. Décret INDP9330483D du 03 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/SAUDECH, N° ANFR 0090220041
450. Décret du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEFIXADE/LE VILLAGE, N° ANFR 0090220043
451. Décret du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/REGONIS, N° ANFR 0090220044
452. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERCE/SAOUZINQUETS, N° ANFR 0090220045
453. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERCE/AUREILLE POUECH, N° ANFR 0090220046
454. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ERCE/AUREILLE POUECH à ERP/PLAGNE D'EROS
455. Décret du 15 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEIX/LES LAOUZÈRES, N° ANFR 0090220047
456. Décret du 29 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOIX/10 R RHIN ET DANUBE, N° ANFR 0090220049
457. Décret du 21 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORGIBET/TOMBE, N° ANFR 0090220054
458. Décret du 21 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORGIBET/FORET D'ORGIBET, N° ANFR 0090220055
459. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CABANNES/LA BEIXANNE, N° ANFR 0090220057
460. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES CABANNES/LA BEIXANNE à PECH/LAS COSTE ET LA SERRE

461. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PECH/LAS COSTE ET LA SERRE, N° ANFR 0090220058
462. Décret ECOI9120047D du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCONVILLE/BOIS DES CHENIES, N° ANFR 0100220001
463. Décret PTTT8900004D du 13 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARCONVILLE/BOIS DES CHENIES à CHAUMONT/FERME DES EPREUVES
464. Décret PTTT8800745D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARCONVILLE/BOIS DES CHENIES à MERREY-SUR-ARCE/LA CROIX DES P
465. Décret PTTT8800745D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARCONVILLE/BOIS DES CHENIES à BAR-SUR-AUBE/FERME STE GERMAIN
466. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUYERES/LES VERMILLONNES, N° ANFR 0100220002
467. Décret ECOI9120047D du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUYERES/LES VERMILLONNES, N° ANFR 0100220002
468. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à MONTEPREUX/MONT À L'ASSAUT
469. Décret ECOI9120047D du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à MARCILLY-LE-HAYER/LES CENT ARP
470. Décret PTTT9000979D du 25 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU
471. Décret PTTT8900126D du 13 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à ARCIS-SUR-AUBE/R MAIL DE PLAIS
472. Décret PTTT8901062D du 12 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à SAINTE-SAVINE/8 R DU CHAPEAU R
473. Décret PTTT8700285D du 21 avril 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à BAR-SUR-AUBE/FERME STE GERMAIN
474. Décret PTTT8700441D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUYERES/LES VERMILLONNES à CHESLEY/LA CROIX THIEBAULT
475. Décret ECOI9120047D du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCILLY-LE-HAYER/LES CENT ARP, N° ANFR 0100220003
476. Décret PTTT9000416D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARCILLY-LE-HAYER/LES CENT ARP à ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU
477. Décret PTTT8901062D du 12 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARCILLY-LE-HAYER/LES CENT ARP à NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE
478. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIENNE-LE-CHATEAU/LA LOGES AU, N° ANFR 0100220005
479. Décret PTTT8900126D du 13 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCIS-SUR-AUBE/R MAIL DE PLAIS, N° ANFR 0100220009
480. Décret du 21 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAR-SUR-AUBE/FERME STE GERMAIN, N° ANFR 0100220010
481. Décret PTTT8900090D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU, N° ANFR 0100220011
482. Décret PTTT8900383D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU à MERY-SUR-SEINE/CHEM RURAL N°3
483. Décret PTTS9100369D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU à MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE
484. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU à NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE

485. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU à NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE

486. Décret du 23 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHESLEY/LA CROIX THIEBAULT, N° ANFR 0100220012

487. Décret du 23 juin 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHESLEY/LA CROIX THIEBAULT à ERVY-LE-CHATEL/R DENFERT ROCHE

488. Décret PTTT8800745D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERREY-SUR-ARCE/LA CROIX DES P, N° ANFR 0100220013

489. Décret PTTT8901077D du 12 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MERREY-SUR-ARCE/LA CROIX DES P à LES RICEYS/LA BORNE

490. Décret PTTT8900383D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERY-SUR-SEINE/CHEM RURAL N°3 , N° ANFR 0100220014

491. Décret PTTT8901077D du 12 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES RICEYS/44, R DU PONT, N° ANFR 0100220015

492. Décret PTTT8901077D du 12 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES RICEYS/LA BORNE, N° ANFR 0100220016

493. Décret PTTS9100369D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/PL D'ARMES, N° ANFR 0100220017

494. Décret PTTS9100369D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOGENT-SUR-SEINE/PL D'ARMES à MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE

495. Décret PTTT8901062D du 12 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE, N° ANFR 0100220019

496. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE à NOGENT-SUR-SEINE/LE CARDINAL

497. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE à ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU

498. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE à MOUSSEAUX-LES-BRAY/LE BOIS MAR

499. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE à ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU

500. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOGENT-SUR-SEINE/LA PRÉE à MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE

501. Décret PTTT8901062D du 12 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-SAVINE/8 R DU CHAPEAU R, N° ANFR 0100220020

502. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/NOTRE DAME DE, N° ANFR 0100220022

503. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOGENT-SUR-SEINE/LE CARDINAL, N° ANFR 0100220023

504. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-SUR-SEINE/VIDE GRANGE, N° ANFR 0100220024

505. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONT-SUR-SEINE/VIDE GRANGE à MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE

506. Décret du 23 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERVY-LE-CHATEL/R DENFERT ROCHE, N° ANFR 0100220025

507. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRENEY-PRES-TROYES/LES BOULINS, N° ANFR 0100220028

508. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CRENEY-PRES-TROYES/LES BOULINS à LUYERES/LES VERMILLONNES

509. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERY-SUR-SEINE/D 7, N° ANFR 0100220029
510. Décret MIPP9600182D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MERY-SUR-SEINE/D 7 à ROMILLY-SUR-SEINE/LES HAUTS BU
511. Décret du 18 juillet 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERCENAY-EN-OTHE/LE TRILLIER, N° ANFR 0100220037
512. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUSSAN/DOMAINE DE LEVRETTE, N° ANFR 0110220001
513. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOUSSAN/DOMAINE DE LEVRETTE à TREBES/LE TÉLÉGRAPHE
514. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TUCHAN/LA TOUR DES GÉOGRAPHES, N° ANFR 0110220002
515. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TUCHAN/LA TOUR DES GÉOGRAPHES, N° ANFR 0110220002
516. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TUCHAN/LA TOUR DES GÉOGRAPHES à MOUTHOUMET/LE CLOT
517. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TUCHAN/LA TOUR DES GÉOGRAPHES à BAHO/CAMI-DE-LA-PEDRERA
518. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NARBONNE/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0110220003
519. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NARBONNE/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE à NARBONNE/MONT DE LA CLAPE
520. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NARBONNE/MONT DE LA CLAPE, N° ANFR 0110220004
521. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DURBAN-CORBIERES/CHAMMA, N° ANFR 0110220007
522. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREBES/LE TÉLÉGRAPHE, N° ANFR 0110220008
523. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREBES/LE TÉLÉGRAPHE à MAS-SAINTES-PUELLES/LABAILLOU
524. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAS-SAINTES-PUELLES/LABAILLOU, N° ANFR 0110220009
525. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAS-SAINTES-PUELLES/LA-BAILLOU à PRAYOLS/CAP DE LA COUME DE L'O
526. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAS-SAINTES-PUELLES/LA-BAILLOU à RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA
527. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARCASSONNE/78 ALLÉE D'IÉNA, N° ANFR 0110220010
528. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CARCASSONNE/78 ALLÉE D'IÉNA à CUXAC-CABARDES/CAZELLES
529. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAUDARY/LA RELENQUE, N° ANFR 0110220013
530. Décret du 09 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAUDARY/LA RELENQUE, N° ANFR 0110220013
531. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELNAUDARY/LA RELENQUE à FENOUILLET-DU-RAZES/PECH DU MU
532. Décret du 09 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELNAUDARY/LA RELENQUE à MONTREAL/MONT NAUT
533. Décret PTTT8900281D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FENOUILLET-DU-RAZES/PECH DU MU, N° ANFR 0110220014
534. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FENOUILLET-DU-RAZES/PECH DU MU, N° ANFR 0110220014

535. Décret PTTT8900281D du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FENOUILLET-DU-RAZES/PECH DU MU à GAJA-LA-SELVE/ROUTE DE CASTELN

536. Décret du 11 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUTHOUMET/LE CLOT, N° ANFR 0110220019

537. Décret du 09 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARCASSONNE/99, AV FRANKLIN RO, N° ANFR 0110220020

538. Décret du 09 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CARCASSONNE/99, AV FRANKLIN RO à MONTREAL/MONT NAUT

539. Décret PTTT8800858D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREAL/MONT NAUT, N° ANFR 0110220021

540. Décret PTTT8800858D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTREAL/MONT NAUT à LIMOUX/VILLE PLANE ET LUGUEL

541. Décret PTTS9200229D du 24 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUILLAN/MONTICAL, N° ANFR 0110220024

542. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUILLAN/MONTICAL, N° ANFR 0110220024

543. Décret PTTS9200229D du 24 juin 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUILLAN/MONTICAL à ALET-LES-BAINS/ST SALVAYRE

544. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUILLAN/MONTICAL à QUIRBAJOU/COUILLET DE LA GOURG

545. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIRBAJOU/COUILLET DE LA GOURG, N° ANFR 0110220025

546. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIRBAJOU/COUILLET DE LA GOURG à BESSEDE-DE-SAULT/LA SERRE

547. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIRBAJOU/COUILLET DE LA GOURG à ESPEZEL/LAS BOUICHES

548. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPEZEL/LAS BOUICHES, N° ANFR 0110220026

549. Décret PTTT8900074D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESSEDE-DE-SAULT/LA SERRE, N° ANFR 0110220027

550. Décret PTTT8900281D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAJA-LA-SELVE/ROUTE DE CASTELN, N° ANFR 0110220030

551. Décret PTTT9000448D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRADELLES-CABARDES/PIC DE NORE, N° ANFR 0110220031

552. Décret PTTT9000448D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRADELLES-CABARDES/PIC DE NORE à CASTRES/ALLÉE ALPHONSE JUIN

553. Décret PTTT9000448D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRADELLES-CABARDES/PIC DE NORE à ANGLES/ROUTE DE CASTRES

554. Décret PTTT8800858 du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMOUX/VILLE PLANE ET LUGUEL, N° ANFR 0110220032

555. Décret du 24 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMOUX/VILLE PLANE ET LUGUEL, N° ANFR 0110220032

556. Décret du 24 juin 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIMOUX/VILLE PLANE ET LUGUEL à ALET-LES-BAINS/ST SALVAYRE

557. Décret du 24 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALET-LES-BAINS/ST SALVAYRE, N° ANFR 0110220037

558. Décret du 13 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMOUX/LES ENCANTADOS, N° ANFR 0110220041

559. Décret du 13 octobre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIMOUX/LES ENCANTADOS à VILLARDEBELLE/LILLO

560. Décret du 13 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARDEBELLE/LILLO, N° ANFR 0110220042

561. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORLHON-LE-HAUT/PUECH GRAND, N° ANFR 0120220001

562. Décret PTTS9200310D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORLHON-LE-HAUT/PUECH GRAND, N° ANFR 0120220001

563. Décret PTTS9200310D du 19 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORLHON-LE-HAUT/PUECH GRAND à VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE/PL FO

564. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORLHON-LE-HAUT/PUECH GRAND à RIEUPEYROUX/LA CHAPELLE

565. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORLHON-LE-HAUT/PUECH GRAND à NOAILHAC/LE PARGADOU

566. Décret PTTS9200310D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE/PL FO, N° ANFR 0120220002

567. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOAILHAC/LE PARGADOU, N° ANFR 0120220003

568. Décret du 28 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOAILHAC/LE PARGADOU à OLEMPS/LA GARRIGUE

569. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOAILHAC/LE PARGADOU à FIRMI/FONTEILLEN

570. Décret PTTT9000845D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DECAZEVILLE/PL. DECAZES, N° ANFR 0120220005

571. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DECAZEVILLE/PL. DECAZES à FIRMI/FONTEILLEN

572. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLEMPS/LA GARRIGUE, N° ANFR 0120220006

573. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OLEMPS/LA GARRIGUE à CASTELNAU-PEGAYROLS/LA VERNHET

574. Décret PTTT8901002D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OLEMPS/LA GARRIGUE à SAINTE-EULALIE-D'OLT/PUY DE CA

575. Décret PTTT9000292D du 28 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OLEMPS/LA GARRIGUE à MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE

576. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BARREZ/PL DE LA CORETTE, N° ANFR 0120220007

577. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MUR-DE-BARREZ/PL DE LA CORETTE à MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE

578. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MUR-DE-BARREZ/PL DE LA CORETTE à SAINTE-GENEVIEVE-SUR-ARGENCE/P

579. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-GENEVIEVE-SUR-ARGENCE/P, N° ANFR 0120220008

580. Décret du 14 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPALION/LA BARTHE, N° ANFR 0120220009

581. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPALION/LA BARTHE, N° ANFR 0120220009

582. Décret PTTS8200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPALION/LA BARTHE, N° ANFR 0120220009

583. Décret du 14 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ESPALION/LA BARTHE à GOLINHAC/ANCIENNE ÉCOLE

584. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ESPALION/LA BARTHE à LE CAYROL/PALAYS

585. Décret du 14 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOLINHAC/ANCIENNE ÉCOLE, N° ANFR 0120220010

586. Décret du 14 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GOLINHAC/ANCIENNE ÉCOLE à ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE/LA ROUS

587. Décret du 14 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE/LA ROUS, N° ANFR 0120220011

588. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFRANC/LOU PIOCH, N° ANFR 0120220012

589. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFRANC/LOU PIOCH à PUYLAURENS/BOSSE DE MONTAUT

590. Décret MIPP9900356D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFRANC/LOU PIOCH à SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU/LE BOS

591. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAU-PEGAYROLS/LA VERNHET, N° ANFR 0120220013

592. Décret PTTT9000377D du 09 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELNAU-PEGAYROLS/LA VERNHET à LA CAVALERIE/21 R GRAND CHEM

593. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELNAU-PEGAYROLS/LA VERNHET à SAINT-AFFRIQUE/LA QUILLE

594. Décret PTTT8700758D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELNAU-PEGAYROLS/LA VERNHET à MILLAU/LA MARTINERIE

595. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELNAU-PEGAYROLS/LA VERNHET à MONTFRANC/LOU PIOCH

596. Décret du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAU/LA MARTINERIE, N° ANFR 0120220014

597. Décret PTTT9000377D du 09 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MILLAU/LA MARTINERIE à SAINT-ROME-DE-TARN/LES ESPIERE

598. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/LA QUILLE, N° ANFR 0120220015

599. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/BD DE LA CAPELL, N° ANFR 0120220016

600. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEONS/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0120220017

601. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LEONS/AUTOCOMMUTATEUR à RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT

602. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEONS/LAVADE, N° ANFR 0120220018

603. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT, N° ANFR 0120220019

604. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT à MILLAU/R LUCIEN COSTES

605. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT à LANUEJOLS/LA ROQUARIE

606. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT à LE ROZIER/CAPLUC

607. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEYRELEAU/RD 29, N° ANFR 0120220020

608. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANT/LES CUNS, N° ANFR 0120220021

609. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANT/LES CUNS à LANUEJOLS/LA ROQUARIE

610. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANT/ALLÉE CHAUDE, N° ANFR 0120220022

611. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAU/R LUCIEN COSTES, N° ANFR 0120220023
612. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAU/64 AV CHARLES DE GAULLE, N° ANFR 0120220024
613. Décret PTTT9000391D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARAQUEVILLE/LE LAC à SALLES-CURAN/PUECH DE MONACO
614. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARAQUEVILLE/LE LAC à RODEZ/R EUGÈNE LOUP
615. Décret PTTT8901002D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPALION/CROIX ROUGE, N° ANFR 0120220026
616. Décret PTTT8901002D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ESPALION/CROIX ROUGE à SAINTE-EULALIE-D'OLT/PUY DE CA
617. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-EULALIE-D'OLT/PUY DE CA, N° ANFR 0120220027
618. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-EULALIE-D'OLT/PUY DE CA à RODEZ/R EUGÈNE LOUP
619. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-EULALIE-D'OLT/PUY DE CA à LAVERNHE/PUECH DE CAPDENAT
620. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CAYROL/PALAYS, N° ANFR 0120220028
621. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CAYROL/RTE DE BARRUGUES, N° ANFR 0120220029
622. Décret PTTT9000604D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CAYROL/RTE DE BARRUGUES à BOZOULS/BADET
623. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CAYROL/RTE DE BARRUGUES à LAGUIOLE/PUECH DU LOUP
624. Décret PTTT8800714D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CAYROL/RTE DE BARRUGUES à SAINT-AMANS-DES-COTS/LE BOURG
625. Décret PTTT87089D du 10 février 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CAYROL/RTE DE BARRUGUES à SAINT-CHELY-D'AUBRAC/JALASOU
626. Décret PTTT9000604D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CAYROL/RTE DE BARRUGUES à MOURET/PLAINE DE LOYRE
627. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAGUIOLE/PUECH DU LOUP, N° ANFR 0120220030
628. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAGUIOLE/CA DTRN, N° ANFR 0120220031
629. Décret PTTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RODEZ/R EUGÈNE LOUP, N° ANFR 0120220032
630. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RODEZ/R EUGÈNE LOUP, N° ANFR 0120220032
631. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RODEZ/R EUGÈNE LOUP, N° ANFR 0120220032
632. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RODEZ/R EUGÈNE LOUP à GABRIAC/LES ROUQUETS
633. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RODEZ/R EUGÈNE LOUP à MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE
634. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RODEZ/R EUGÈNE LOUP à MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE
635. Décret PTTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RODEZ/R EUGÈNE LOUP à AURIAC-LAGAST/PYRAMIDE DE L'AG

636. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALRANCE/LE FALGAS, N° ANFR 0120220033
637. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DE-PANAT/CAMP DEL, N° ANFR 0120220034
638. Décret PTTT3800714D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANS-DES-COTS/LE BOURG, N° ANFR 0120220036
639. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GENIEZ-D'OLT/LA GLACIÈRE, N° ANFR 0120220037
640. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GENIEZ-D'OLT/R DE L'HÔTE, N° ANFR 0120220038
641. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVERNHE/PUECH DE CAPDENAT, N° ANFR 0120220039
642. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEVERAC-LE-CHATEAU/PRÉ COSTE, N° ANFR 0120220040
643. Décret PTTT87089D du 10 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHELY-D'AUBRAC/JALASOU, N° ANFR 0120220041
644. Décret PTTT87089D du 10 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHELY-D'AUBRAC/RTE DE BO, N° ANFR 0120220042
645. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/LES COMBES, N° ANFR 0120220043
646. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GISSAC/PUECH BALIE, N° ANFR 0120220044
647. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONDAMENTE/CATIÈRE, N° ANFR 0120220045
648. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAMARES/PLACE DU DOCTEUR ELYSÉ, N° ANFR 0120220046
649. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELMONT-SUR-RANCE/LE CLAPAYROL, N° ANFR 0120220047
650. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTCLAR/LE BOUIS, N° ANFR 0120220048
651. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALAGUIER-SUR-RANCE/LA FOUON D, N° ANFR 0120220049
652. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SERNIN-SUR-RANCE/RTE DE , N° ANFR 0120220050
653. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUPIAC/LE MAS DE PUEL, N° ANFR 0120220051
654. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUPIAC/PRÈS LOT RANDOU, N° ANFR 0120220052
655. Décret PTTT8900887D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROQUIES/VILLE, N° ANFR 0120220053
656. Décret PTTT9000604D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOZOULS/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0120220054
657. Décret PTTT9000604D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOZOULS/BADET, N° ANFR 0120220055
658. Décret PTTT9000604D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLECOMTAL/LE FOIRAIL, N° ANFR 0120220056
659. Décret PTTT9000604D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOURET/PLAINE DE LOYRE, N° ANFR 0120220057
660. Décret PTTT8800778D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE NAYRAC/ROUTE DÉPARTEMENTALE, N° ANFR 0120220058
661. Décret PTTT9000628D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE, N° ANFR 0120220059
662. Décret PTTS9200120D du 26 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE, N° ANFR 0120220059
663. Décret PTTS9200120D du 26 mai 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE à BOUILLAC/LE COUTAL
664. Décret PTTS9200120D du 26 mai 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE à RIGNAC/LES LANDES

665. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE à SAINT-CYPRIEN-SUR-DOURDOU/LE P

666. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CYPRIEN-SUR-DOURDOU/LE P, N° ANFR 0120220060

667. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CYPRIEN-SUR-DOURDOU/RTE , N° ANFR 0120220061

668. Décret PTTT9000391D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALLES-CURAN/PUECH DE MONACO, N° ANFR 0120220062

669. Décret PTTT9000845D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DECAZEVILLE/VIVIOLE, N° ANFR 0120220063

670. Décret PTTT9000845D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUILLAC/LE COUTAL, N° ANFR 0120220064

671. Décret PTTT9000845D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUSSE-ET-DIEGE/LE PUECH, N° ANFR 0120220065

672. Décret PTTT9000845D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUSSE-ET-DIEGE/LOUPIAC , N° ANFR 0120220066

673. Décret PTTT9000391D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAISSAC/IMP DES COMBES, N° ANFR 0120220067

674. Décret PTTT9000377D du 09 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ROME-DE-TARN/LES ESPIERE, N° ANFR 0120220068

675. Décret PTTT9000377D du 09 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ROME-DE-TARN/ST FERREOLS, N° ANFR 0120220069

676. Décret PTTT9000377D du 09 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CAVALERIE/21 R GRAND CHEM, N° ANFR 0120220070

677. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIEUPEYROUX/LA CHAPELLE, N° ANFR 0120220071

678. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIEUPEYROUX/LA CHAPELLE à NAJAC/LA PLANQUETTE

679. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIEUPEYROUX/LA CHAPELLE à LA SALVETAT-PEYRALES/VOIE COMM

680. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPALION/R DU DR TREMOLIERE, N° ANFR 0120220074

681. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ESPALION/R DU DR TREMOLIERE à GABRIAC/LES ROUQUETS

682. Décret PTTT9000658D du 29 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GABRIAC/LES ROUQUETS, N° ANFR 0120220075

683. Décret PTTS9200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRADES-D'AUBRAC/ROUSTIGOREN, N° ANFR 0120220076

684. Décret PTTS9200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRADES-D'AUBRAC/ROUSTIGOREN à CONDOM-D'AUBRAC/LE PLAGNOL

685. Décret PTTS9200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONDOM-D'AUBRAC/LE PLAGNOL, N° ANFR 0120220077

686. Décret PTTS9200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAU-DE-MANDAILLES/LA BOU, N° ANFR 0120220078

687. Décret PTTS9200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LASSOUTS/PUECH DE GARDES, N° ANFR 0120220079

688. Décret PTTS9200007D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAU-DE-MANDAILLES/MANDAI, N° ANFR 0120220080

689. Décret PTTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAU/CERN, N° ANFR 0120220081

690. Décret PTTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MILLAU/CERN à CREISSELS/MANMONT

691. Décret PTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREISSELS/MANMONT, N° ANFR 0120220082

692. Décret PTTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CREISSELS/MANMONT à AURIAC-LAGAST/PYRAMIDE DE L'AG

693. Décret PTTT9000343D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURIAC-LAGAST/PYRAMIDE DE L'AG, N° ANFR 0120220083

694. Décret PTTS9200120D du 26 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIGNAC/LES LANDES, N° ANFR 0120220085

695. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA SALVETAT-PEYRALES/VOIE COMM, N° ANFR 0120220086

696. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NAJAC/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0120220087

697. Décret PTTS9100247D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NAJAC/LA PLANQUETTE, N° ANFR 0120220088

698. Décret MIPP9600133D du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BARREZ/MONTAGNE DE SINH, N° ANFR 0120220094

699. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUNAC/LES RIALS, N° ANFR 0120220095

700. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUNAC/LES RIALS à RIEUPEYROUX/LA CHAPELLE

701. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GALGAN/LE FOIRAL, N° ANFR 0120220096

702. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GALGAN/LE FOIRAL à MAYRAN/LA CHAPELLE DU BUENNE

703. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU/LE BOS, N° ANFR 0120220100

704. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TRUEL/LE POUGET, N° ANFR 0120220101

705. Décret PTTT8800725D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOIL, N° ANFR 0130220001

706. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARSEILLE/NÉDÉLEC, N° ANFR 0130220002

707. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARSEILLE/NÉDÉLEC à LES PENNES-MIRABEAU/LA TÊTE D'

708. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES PENNES-MIRABEAU/LA TÊTE D', N° ANFR 0130220003

709. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES PENNES-MIRABEAU/LA TÊTE D' à AIX-EN-PROVENCE/10 AV. PAUL CÉ

710. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES PENNES-MIRABEAU/LA TÊTE D' à CASTELLET-EN-LUBERON/MOURE NEG

711. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES PENNES-MIRABEAU/LA TÊTE D' à LE REVEST-LES-EAUX/MONT CAUME

712. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIX-EN-PROVENCE/10 AV. PAUL CÉ, N° ANFR 0130220015

713. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EYGUIERES/21 AV ST VEREDEME, N° ANFR 0130220024

714. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALON-DE-PROVENCE/BD DE LA REI, N° ANFR 0130220026

715. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FARE-LES-OLIVIERS/AV RENÉ S, N° ANFR 0130220028

716. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANS/MAUCASTEAU, N° ANFR 0130220030

717. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIRAMAS/8, R ABBE COUTURE, N° ANFR 0130220031

718. Décret PTTT9001026D du 25 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAURENARD/R ROGER SALENGRO, N° ANFR 0130220042

719. Décret PTTT9001026D du 25 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAURENARD/R ROGER SALENGRO à LE PONTET/297 AVE ST JEAN

720. Décret INDP9400639D du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDIOL/MAS SAINT JEAN ST, N° ANFR 0130220067

721. Décret PTTT8900121D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAEN/38, R DES COUTURES, N° ANFR 0140220001

722. Décret du 20 janvier 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAEN/38, R DES COUTURES à PARFOURU-SUR-ODON/LES BRUYERES

723. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CONTEST/INCONNU, N° ANFR 0140220005

724. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CONTEST/INCONNU à SAINT-VIGOR-LE-GRAND/RÉSERVOIR

725. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CONTEST/INCONNU à DIVES-SUR-MER/LE PRE VARIN

726. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CONTEST/INCONNU à VILLERS-CANIVET/LA PIERRE LÉVE

727. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CONTEST/INCONNU à PARFOURU-SUR-ODON/LES BRUYERES

728. Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-GRIMOULT/LA BRUYERE, N° ANFR 0140220006

729. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-CANIVET/LA PIERRE LÉVE, N° ANFR 0140220008

730. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLERS-CANIVET/LA PIERRE LÉVE à LE MERLERAULT/LE PARC CARDIN

731. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-DE-LIVET/LE POT , N° ANFR 0140220009

732. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GERMAIN-DE-LIVET/LE POT à SAINT-DESIR/LE LIEU PAISANT

733. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GERMAIN-DE-LIVET/LE POT à GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN

734. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GERMAIN-DE-LIVET/LE POT à LIVAROT/INCONNU

735. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIVES-SUR-MER/LE PRE VARIN, N° ANFR 0140220010

736. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CABOURG/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0140220011

737. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DESIR/LE LIEU PAISANT, N° ANFR 0140220012

738. Décret du 29 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-DESIR/LE LIEU PAISANT à MEULLES/AUTOCOMMUTATEUR

739. Décret PTTT8800D47D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-HONORINE-DES-PERTES/BIC, N° ANFR 0140220013

740. Décret PTTT8800747D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-HONORINE-DES-PERTES/BIC à ISIGNY-SUR-MER/TERRAIN DE SPOR

741. Décret PTTT8800747D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-HONORINE-DES-PERTES/BIC à SAINT-VIGOR-LE-GRAND/RÉSERVOIR

742. Décret du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-HONORINE-DES-PERTES/BIC à GRANDCAMP-MAISY/TERRAIN DE SPO

743. Décret PTTT8800747D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VIGOR-LE-GRAND/RÉSERVOIR, N° ANFR 0140220014
744. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VIGOR-LE-GRAND/RÉSERVOIR, N° ANFR 0140220014
745. Décret du 10 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEZIDON-CANON/CENTRAL TÉLÉPHON, N° ANFR 0140220015
746. Décret PTTT8800747D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISIGNY-SUR-MER/TERRAIN DE SPOR, N° ANFR 0140220016
747. Décret du 10 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FALAISE/GUIBRAY, N° ANFR 0140220017
748. Décret du 10 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FALAISE/GUIBRAY à L'OUDON/LE HAUT D'ECLOTS
749. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIVAROT/INCONNU, N° ANFR 0140220018
750. Décret PTTT8800844D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDCAMP-MAISY/TERRAIN DE SPO, N° ANFR 0140220019
751. Décret PTTT8900121D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARFOURU-SUR-ODON/LES BRUYERES, N° ANFR 0140220023
752. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARFOURU-SUR-ODON/LES BRUYERES à CURCY-SUR-ORNE/LES PÉRRÉES
753. Décret PTTT8900121D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-BOCAGE/CENTRAL TÉLÉPHO, N° ANFR 0140220024
754. Décret du 29 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEULLES/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0140220025
755. Décret du 10 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'OUDON/LE HAUT D'ECLOTS, N° ANFR 0140220026
756. Décret du 10 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de L'OUDON/LE HAUT D'ECLOTS à MEZIDON-CANON/CENTRAL TÉLÉPHON
757. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURCY-SUR-ORNE/LES PÉRRÉES, N° ANFR 0140220028
758. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUFFIERES/LE GRAND AUNAY, N° ANFR 0140220029
759. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE, N° ANFR 0150220001
760. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE à MAURS/BOIS MIGIE
761. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE à AURILLAC/LE GAZARD
762. Décret PTTT9000344D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTSALVY/PUY DE L'ARBRE à SAINT-ANTOINE/CAP DEL COSTE
763. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0150220002
764. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE à ARPAJON-SUR-CERE/IMBERT
765. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURILLAC/LE GAZARD, N° ANFR 0150220003
766. Décret PTTT8800890D du 01 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURILLAC/LE GAZARD à SAINT-GERONS/MARONCLE
767. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURILLAC/LE GAZARD à AURIAC/LE PUY DU BASSIN
768. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURS/ALLÉE ARCAMBE, N° ANFR 0150220005

769. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAURS/ALLÉE ARCAMBE à MAURS/BOIS MIGIE
770. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURS/BOIS MIGIE, N° ANFR 0150220006
771. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURIAC/2 R AMPERE, N° ANFR 0150220007
772. Décret PTTT8900857D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURIAC/2 R AMPERE, N° ANFR 0150220007
773. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAURIAC/2 R AMPERE à AURIAC/LE PUY DU BASSIN
774. Décret PTTT8900857D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAURIAC/2 R AMPERE à LE MONTEIL/LAZEROUX
775. Décret PTTT8900857D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MONTEIL/LAZEROUX, N° ANFR 0150220008
776. Décret PTTT8900857D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MONTEIL/LAZEROUX à RIOM-ES-MONTAGNES/LE SEDOUR
777. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIOM-ES-MONTAGNES/HÔTEL DES PO, N° ANFR 0150220009
778. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIOM-ES-MONTAGNES/HÔTEL DES PO à APCHON/LE GROS MONT
779. Décret PTTT8900857D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIOM-ES-MONTAGNES/LE SEDOUR, N° ANFR 0150220010
780. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARPAJON-SUR-CERE/IMBERT, N° ANFR 0150220011
781. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARPAJON-SUR-CERE/IMBERT à VIC-SUR-CERE/PL CARLADES
782. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARPAJON-SUR-CERE/IMBERT à PRUNET/LE GARRIC
783. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIC-SUR-CERE/PL CARLADES, N° ANFR 0150220012
784. Décret PTTT8800817D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRUNET/LE GARRIC, N° ANFR 0150220013
785. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VABRES/MONTAFFÉ, N° ANFR 0150220014
786. Décret PTTS9200503D du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VABRES/MONTAFFÉ, N° ANFR 0150220014
787. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VABRES/MONTAFFÉ à JABRUN/LE TRAVERS DES BESSES
788. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VABRES/MONTAFFÉ à MURAT/FONT DE NEISSO
789. Décret PTTS9200503D du 19 octobre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VABRES/MONTAFFÉ à BONNAC/LE SUC DE VEDRINE
790. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VABRES/MONTAFFÉ à SAINT-FLOUR/R BLAISE PASCAL
791. Décret PTTT8800890D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERONS/MARONCLE, N° ANFR 0150220016
792. Décret PTTT8800890D du 01 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GERONS/MARONCLE à SAINT-VICTOR/COSTERESTE
793. Décret PTTT8900379D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GERONS/MARONCLE à MONTVERT/LA CROIX DE BONNET

794. Décret PTTT8800890D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VICTOR/COSTERESTE, N° ANFR 0150220017

795. Décret PTTT8800890D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIEUDAN/A.C.R., N° ANFR 0150220018

796. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FLOUR/R BLAISE PASCAL, N° ANFR 0150220019

797. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MURAT/FONT DE NEISSO, N° ANFR 0150220020

798. Décret PTTT8801018D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JABRUN/LE TRAVERS DES BESSES, N° ANFR 0150220021

799. Décret PTTT8900379D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTVERT/LA CROIX DE BONNET, N° ANFR 0150220022

800. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de APCHON/LE GROS MONT, N° ANFR 0150220023

801. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de APCHON/LE GROS MONT à MARCENAT/LE BOURG

802. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de APCHON/LE GROS MONT à LUGARDE/LES VACHERS

803. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUGARDE/LES VACHERS, N° ANFR 0150220024

804. Décret PTTT8900492D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCENAT/LE BOURG, N° ANFR 0150220025

805. Décret PTTT9000344D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTOINE/CAP DEL COSTE, N° ANFR 0150220026

806. Décret PTTT9000344D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTOINE/LE BOURG, N° ANFR 0150220027

807. Décret PTTS9200503D du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MASSIAC/R DE L'HOSPITAL, N° ANFR 0150220028

808. Décret PTTS9200503D du 19 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BONNAC/LE SUC DE VEDRINE, N° ANFR 0150220029

809. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANVILLE/LES SEUILS, N° ANFR 0160220001

810. Décret PTTT8800917D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANVILLE/LES SEUILS à DIRAC/LA PERRIERE

811. Décret PTTT9000914D du 04 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANVILLE/LES SEUILS à SAINT-DENIS-DU-PIN/BOIS D ESSO

812. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIRAC/LA PERRIERE, N° ANFR 0160220007

813. Décret PTTT8700405D du 06 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIRAC/LA PERRIERE à MARCILLAC-LANVILLE/CHARRONS MI

814. Décret du 07 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIRAC/LA PERRIERE à CHARRAS/BORDERIE DU MOULIN À V

815. Décret du 10 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIRAC/LA PERRIERE à ROUILLAC/LE BREUIL

816. Décret PTTT9000087D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIRAC/LA PERRIERE à BLANZAC-PORCHERESSE/AU TÉLÉGRA

817. Décret PTTT8800917D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIRAC/LA PERRIERE à MONTBRON/LE GRAND PLANTIER

818. Décret PTTT8700339D du 18 mai 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIRAC/LA PERRIERE à VITRAC-SAINT-VINCENT/LA BRANDE

819. Décret PTTT8700339D du 18 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VITRAC-SAINT-VINCENT/LA BRANDE, N° ANFR 0160220012

820. Décret PTTT8700339D du 18 mai 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VITRAC-SAINT-VINCENT/LA BRANDE à LA ROCHEFOUCAULD/LES COURRES

821. Décret PTTT8700339D du 18 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHEFOUCAULD/LES COURRES, N° ANFR 0160220013

822. Décret PTTT8700339D du 18 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHEFOUCAULD/CENTRAL PTT, N° ANFR 0160220014

823. Décret PTTT8700724D du 10 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUILLAC/LE BREUIL, N° ANFR 0160220016

824. Décret PTTT8800974D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTBRON/LE GRAND PLANTIER, N° ANFR 0160220017

825. Décret PTTT8800974D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTBRON/AV DU GAL DE GAULLE, N° ANFR 0160220018

826. Décret PTTT8700405D du 06 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCILLAC-LANVILLE/CHARRONS MI, N° ANFR 0160220020

827. Décret PTTT8900927D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARCILLAC-LANVILLE/CHARRONS MI à PUYREAUX/LES PASTOURETS

828. Décret PTTT8900927D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUYREAUX/LES PASTOURETS, N° ANFR 0160220021

829. Décret PTTT8900927D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANSLE/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0160220022

830. Décret PTTT9000087D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLANZAC-PORCHERESSE/AU TÉLÉGRA, N° ANFR 0160220023

831. Décret du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARRAS/CHEZ FREQUANT, N° ANFR 0160220024

832. Décret du 07 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARRAS/BORDERIE DU MOULIN À V, N° ANFR 0160220025

833. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-RE/LE BREUIL, N° ANFR 0170220003

834. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DE-RE/LE BREUIL à SAINT-XANDRE/LA RIBOTELIERE

835. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DE-RE/LE BREUIL à LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT

836. Décret PTTT8700626D du 18 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-D'OLERON/LES COLO, N° ANFR 0170220004

837. Décret PTTS9100271D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-D'OLERON/LES COLO à SAINT-DENIS-D'OLERON/LA CASSAR

838. Décret PTTT8700626D du 18 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-D'OLERON/LES COLO à SAINT-XANDRE/LA RIBOTELIERE

839. Décret PTTT9000914D du 04 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-DU-PIN/BOIS D ESSO, N° ANFR 0170220005

840. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROYAN/LES TRES NORD, N° ANFR 0170220006

841. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROYAN/LES TRES NORD à SOULAC-SUR-MER/DUNE DE LESPINE

842. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT, N° ANFR 0170220007

843. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT, N° ANFR 0170220007

844. Décret du 28 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT, N° ANFR 0170220007

845. Décret du 28 février 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT à SURGERES/FIEF BARABIN

846. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT à ARS-EN-RE/LES FAUX

847. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHELLE/169 BLV ANDRÉ SAUT à COURCON/FIEF BREUILLET

848. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARS-EN-RE/GRIGNON, N° ANFR 0170220008

849. Décret INDP9330324D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARS-EN-RE/GRIGNON, N° ANFR 0170220008

850. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARS-EN-RE/GRIGNON à SAINT-XANDRE/LA RIBOTELIERE

851. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTES/LES SIGNAUX, N° ANFR 0170220009

852. Décret du 02 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTES/LES SIGNAUX, N° ANFR 0170220009

853. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à SAINT-DENIS-DU-PIN/BOIS D ESSO

854. Décret PTTS9100257D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à PERIGNAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

855. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à ANVILLE/LES SEUILS

856. Décret PTTS9100257D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à COZES/LE MOULIN DE LA GÎTE

857. Décret PTTT8900292d du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à PONT-L'ABBE-D'ARNOULT/MOULIN D

858. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à ROCHEFORT/BELIGON LES QUATRE A

859. Décret PTTT9000212D du 14 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTES/LES SIGNAUX à LES NOUILLERS/BOIS CHAPEAU

860. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ANGELY/FIEF DE CH, N° ANFR 0170220010

861. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-D'ANGELY/FIEF DE CH à SAINT-DENIS-DU-PIN/BOIS D ESSO

862. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ANGELY/HÔTEL DES, N° ANFR 0170220011

863. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARS-EN-RE/LES FAUX, N° ANFR 0170220012

864. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT/BELIGON LES QUATRE A, N° ANFR 0170220014

865. Décret PTTT8700620D du 18 janvier 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROCHEFORT/BELIGON LES QUATRE A à SAINT-XANDRE/LA RIBOTELIERE

866. Décret PTTT8700482D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-XANDRE/LA RIBOTELIERE, N° ANFR 0170220015

867. Décret du 28 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SURGERES/FIEF BARABIN, N° ANFR 0170220017

868. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURCON/R DE LA PROCESSION, N° ANFR 0170220021

869. Décret PTTT8900541D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURCON/FIEF BREUILLET, N° ANFR 0170220022

870. Décret PTTT8900292D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOURAS/LES ROSIERS, N° ANFR 0170220023

871. Décret PTTT8900292D du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FOURAS/LES ROSIERS à ROCHEFORT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

872. Décret PTTT8900292D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILE-D'AIX/MAIRIE, N° ANFR 0170220024

873. Décret INDP9330324D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES PORTES-EN-RE/R DES PEUPLIE, N° ANFR 0170220025

874. Décret PTTS9100271D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-TROJAN-LES-BAINS/L'OBSER, N° ANFR 0170220026

875. Décret PTTT8900292D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0170220028

876. Décret PTTT8900292D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT/AV ANDRÉ, N° ANFR 0170220029

877. Décret PTTT8900292D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT/MOULIN D, N° ANFR 0170220030

878. Décret PTTT8900390D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS-SUR-MATHA/R DE L'IMAG, N° ANFR 0170220031

879. Décret PTTT8900390D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUVAIS-SUR-MATHA/R DE L'IMAG à SAINT-JEAN-D'ANGELY/MOULIN D'A

880. Décret PTTT8900390D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ANGELY/MOULIN D'A, N° ANFR 0170220032

881. Décret PTTS92D du 15 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ANGELY/MOULIN D'A, N° ANFR 0170220032

882. Décret PTTS92D du 15 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-D'ANGELY/MOULIN D'A à LES NOUILLERS/BOIS CHAPEAU

883. Décret PTTT8900390D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-D'ANGELY/MOULIN D'A à LES EDUTS/R DU CHÂTEAU D'EAU

884. Décret PTTT8900390D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES EDUTS/R DU CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0170220034

885. Décret PTTS9100257D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COZES/LE MOULIN DE LA GÎTE, N° ANFR 0170220035

886. Décret PTTT9000212D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES NOUILLERS/BOIS CHAPEAU, N° ANFR 0170220036

887. Décret PTTS92D du 15 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES NOUILLERS/BOIS CHAPEAU, N° ANFR 0170220036

888. Décret PTTS92D du 15 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES NOUILLERS/BOIS CHAPEAU à TONNAY-BOUTONNE/R FAUBOURG ST

889. Décret PTTS9100271D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-D'OLERON/LA CASSAR, N° ANFR 0170220037

890. Décret PTTS9100257D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERIGNAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0170220038

891. Décret PTTS92D du 15 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNAY-BOUTONNE/R FAUBOURG ST , N° ANFR 0170220039

892. Décret ECOI0020084D du 20 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEGENON/LES BEURTES, N° ANFR 0180220001

893. Décret ECOI0020084D du 20 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLEGENON/LES BEURTES à AUBIGNY-SUR-NERE/R ST LIGORI

894. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIERZON/LE PETIT RATEAU, N° ANFR 0180220002

895. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIERZON/LE PETIT RATEAU à BOURGES/LES DAMES BLANCHES

896. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIERZON/LE PETIT RATEAU à LAMOTTE-BEUVRON/LES BOIS

897. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANCERRE/LA PIERRE COUPILIÈRE, N° ANFR 0180220004

898. Décret PTTT8801044D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SANCERRE/LA PIERRE COUPILIÈRE à LERE/LES BLONDEAUX

899. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SANCERRE/LA PIERRE COUPILIÈRE à SANCERGUES/LES SABLONS

900. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NERONDES/LE CHENE CREUX, N° ANFR 0180220005

901. Décret ECOI0120251D du 01 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NERONDES/LE CHENE CREUX, N° ANFR 0180220005

902. Décret PTTT8900457D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NERONDES/LE CHENE CREUX à SANCOINS/R. DU CIMETIÈRE

903. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NERONDES/LE CHENE CREUX à BOURGES/LES DAMES BLANCHES

904. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NERONDES/LE CHENE CREUX à SANCERRE/LA PIERRE COUPILIÈRE

905. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURGES/LES DAMES BLANCHES, N° ANFR 0180220006

906. Décret PTTT8800875D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURGES/LES DAMES BLANCHES à CHAROST/LE BUISSON MONSIEUR

907. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURGES/LES DAMES BLANCHES à SAINT-AMAND-MONTROND/CHAMPS DE

908. Décret PTTT8800884D du 20 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIGNY-SUR-NERE/R ST LIGORI, N° ANFR 0180220007

909. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMAND-MONTROND/CHAMPS DE, N° ANFR 0180220008

910. Décret PTTT8800979D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AMAND-MONTROND/CHAMPS DE à CHATEAUMEILLANT/LES VALETTES

911. Décret PTTT8800939D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AMAND-MONTROND/CHAMPS DE à LIGNIERES/LES SABLONS

912. Décret PTTT8800939D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIGNIERES/LES SABLONS, N° ANFR 0180220009

913. Décret PTTT8800979D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUMEILLANT/LES VALETTES, N° ANFR 0180220010

914. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANCERGUES/LES SABLONS, N° ANFR 0180220011

915. Décret PTTT9000049D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEVILLE-SUR-LOIRE/CENTRALE, N° ANFR 0180220012

916. Décret PTTT9000049D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEVILLE-SUR-LOIRE/CENTRALE à GIEN/LES BRIQUEMEAUX

917. Décret PTTT8800875D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAROST/LE BUISSON MONSIEUR, N° ANFR 0180220013

918. Décret PTTT8801044D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LERE/LES BLONDEAUX, N° ANFR 0180220014

919. Décret PTTT8800889D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LERE/LES BLONDEAUX, N° ANFR 0180220014

920. Décret PTTT8800889D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LERE/LES BLONDEAUX à BELLEVILLE-SUR-LOIRE/CENTRALE

921. Décret PTTT8800889D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEVILLE-SUR-LOIRE/CENTRALE, N° ANFR 0180220015

922. Décret PTTT8900457D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANCOINS/R JEAN BAPTISTE TOURE, N° ANFR 0180220019

923. Décret PTTT8900457D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANCOINS/R. DU CIMETIÈRE, N° ANFR 0180220020

924. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UZERCHE/LA BORIE BLANCHE, N° ANFR 0190220001

925. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de UZERCHE/LA BORIE BLANCHE à LE LONZAC/INCONNU

926. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de UZERCHE/LA BORIE BLANCHE à TREIGNAC/LE CALVAIRE

927. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de UZERCHE/LA BORIE BLANCHE à LUBERSAC/MAURY

928. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de UZERCHE/LA BORIE BLANCHE à ARNAC-POMPADOUR/LA FORET

929. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARNAC-POMPADOUR/LA FORET, N° ANFR 0190220002

930. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUBERSAC/MAURY, N° ANFR 0190220003

931. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBERET/INCONNU, N° ANFR 0190220004

932. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMBERET/INCONNU à TREIGNAC/LE CALVAIRE

933. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREIGNAC/LE CALVAIRE, N° ANFR 0190220005

934. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE LONZAC/INCONNU, N° ANFR 0190220006

935. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE/R D, N° ANFR 0190220007

936. Décret du 07 novembre 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE/R D à MARCILLAC-LA-CROISILLE/GARTELA

937. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE/R D à SAINT-HILAIRE-FOISSAC/LARVAUD

938. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HILAIRE-FOISSAC/LARVAUD, N° ANFR 0190220008

939. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-HILAIRE-FOISSAC/LARVAUD à LAPLEAU/AV DU STADE

940. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAPLEAU/AV DU STADE, N° ANFR 0190220009

941. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SETIERS/MONT ANDOUZE, N° ANFR 0190220010

942. Décret MIPP9800011D du 07 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SETIERS/MONT ANDOUZE à TARNAC/PUY DE DEVEIX

943. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEILHAC/PUY DES FERRIERES, N° ANFR 0190220011

944. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEILHAC/PUY DES FERRIERES à LA PORCHERIE/BEAUSOLEIL

945. Décret du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEILHAC/PUY DES FERRIERES à CHAMBOULIVE/LA VAYSSIÈRE

946. Décret du 26 juin 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEILHAC/PUY DES FERRIERES à TULLE/LE GRAND MIRAT

947. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEILHAC/PUY DES FERRIERES à CRESSENSAC/BOIS NAUDIÈRE

948. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/LES ESCROZE, N° ANFR 0190220012

949. Décret du 08 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIVE-LA-GAILLARDE/LES ESCROZE à BEYSSAC/LA NOAILLE

950. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIVE-LA-GAILLARDE/LES ESCROZE à NOAILHAC/PUY DE LA RAMIÈRE

951. Décret PTTT890028d du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIVE-LA-GAILLARDE/LES ESCROZE à AYEN/PUY D'AYEN

952. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIVE-LA-GAILLARDE/LES ESCROZE à JUILLAC/LE CHATENET

953. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOAILHAC/PUY DE LA RAMIÈRE, N° ANFR 0190220013

954. Décret PTTT8800945D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOAILHAC/PUY DE LA RAMIÈRE à TULLE/LE GRAND MIRAT

955. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOAILHAC/PUY DE LA RAMIÈRE à SIONIAC/CANTEGRIL

956. Décret du 07 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCILLAC-LA-CROISILLE/GARTELA, N° ANFR 0190220014

957. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIONIAC/CANTEGRIL, N° ANFR 0190220015

958. Décret du 05 juillet 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JUILLAC/LE CHATENET, N° ANFR 0190220016

959. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURIAC/LE PUY DU BASSIN, N° ANFR 0190220017

960. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURIAC/LE PUY DU BASSIN, N° ANFR 0190220017

961. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURIAC/LE PUY DU BASSIN à SOURSAC/POSTE DE BREUIL

962. Décret PTTT8800916D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURIAC/LE PUY DU BASSIN à TULLE/LE GRAND MIRAT

963. Décret du 25 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURIAC/LE PUY DU BASSIN à SAINT-SULPICE/MONTSEPY

964. Décret du 08 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEYSSAC/LA NOAILLE, N° ANFR 0190220018

965. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTEFAGE/LA CANTINE, N° ANFR 0190220019

966. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUTEFAGE/LA CANTINE à GOULLES/LES PERRIÈRES HAUTES

967. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOULLES/LES PERRIÈRES HAUTES, N° ANFR 0190220020

968. Décret du 05 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD/LE PI, N° ANFR 0190220021

969. Décret PTTT8700635D du 05 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARGENTAT/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0190220022

970. Décret PTTT8900280D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FREJOUX/BIGNE, N° ANFR 0190220023

971. Décret du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FREJOUX/BIGNE à SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS/BUSSEJO

972. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FREJOUX/BIGNE à BELLECHASSAGNE/LA PRADOTTE

973. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLECHASSAGNE/LA PRADOTTE, N° ANFR 0190220024

974. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS/BUSSEJO, N° ANFR 0190220025

975. Décret du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TULLE/LE GRAND MIRAT, N° ANFR 0190220026

976. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TULLE/LE GRAND MIRAT à CORREZE/LES PRADELLES

977. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AYEN/PUY D'AYEN, N° ANFR 0190220028

978. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBOULIVE/LA VAYSSIÈRE, N° ANFR 0190220029

979. Décret PTTT8900280D du 16 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORREZE/LES PRADELLES, N° ANFR 0190220030

980. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TARNAC/PUY DE DEVEIX, N° ANFR 0190220040

981. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TARNAC/LE BOURG, N° ANFR 0190220041

982. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LA GRÉZE, N° ANFR 0190220044

983. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PRIVAT/LA GRÉZE à LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD/LE PI

984. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LE BOURG, N° ANFR 0190220045

985. Décret du 08 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/AV POINCARE, N° ANFR 0190220046

986. Décret du 08 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIVE-LA-GAILLARDE/AV POINCARE à AUBAZINES/LE CHASTANET

987. Décret du 08 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBAZINES/LE CHASTANET, N° ANFR 0190220047

988. Décret du 08 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUBAZINES/LE CHASTANET à SEILHAC/PUY DES FERRIERES

989. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOURSAC/POSTE DE BREUIL, N° ANFR 0190220050

990. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAINBLANC/FORET TARBET, N° ANFR 0210220001

991. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAINBLANC/FORET TARBET à FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE

992. Décret PTTT8700607D du 25 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUXONNE/LA COLOMBIÈRE, N° ANFR 0210220002

993. Décret du 25 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUXONNE/LA COLOMBIÈRE à TART-LE-HAUT/BOIS DU CHANUET

994. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEURRE/LE MAIL, N° ANFR 0210220003

995. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEURRE/LE MAIL à MAVILLY-MANDELOT/LA CROUZE

996. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE, N° ANFR 0210220005

997. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE à BOUZERON/EN VARANT

998. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE à LE MEIX/LA VENDUE

999. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLAVIGNEROT/-MONT-AFRIQUE à BOUHANS-ET-FEURG/LE TREMBLE

1000. Décret PTTT8900409D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE à DIJON/13 R DU JARDIN DES PLANT

1001. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE à MONT-SAINT-JEAN/SUR LES PIÈCES

1002. Décret pttt8900409D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE à TROUHAUT/TERRE DE LA CHAPELLE

1003. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIX-LES-ARNAY/LA RAQUET, N° ANFR 0210220006

1004. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POUILLY-EN-AUXOIS/LES LAVIÈRES, N° ANFR 0210220007

1005. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MEIX/LA VENDUE, N° ANFR 0210220008

1006. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MEIX/LA VENDUE à BREMUR-ET-VAUROIS/EN BRICARD

1007. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-SAINT-JEAN/SUR LES PIÈCES, N° ANFR 0210220009

1008. Décret PTTT8800898D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONT-SAINT-JEAN/SUR LES PIÈCES à THIZY/LA PERRIÈRE DE THIZY

1009. Décret PTTT8700725D du 08 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONT-SAINT-JEAN/SUR LES PIÈCES à SAULIEU/CHAMP DU MOULIN À VENT

1010. Décret du 02 décembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONT-SAINT-JEAN/SUR LES PIÈCES à SAINT-THIBAULT/VILLAGE

1011. Décret PTTT8900719D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONT-SAINT-JEAN/SUR LES PIÈCES à CHATEAUNEUF/LE VILLAGE

1012. Décret du 15 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTBARD/LES JUSTICES, N° ANFR 0210220010

1013. Décret du 15 février 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTBARD/LES JUSTICES à MASSINGY-LES-SEMUR/SUR CRAIE

1014. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTBARD/LES JUSTICES à BAIGNEUX-LES-JUIFS/LA PERRIÈRE

1015. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IVRY-EN-MONTAGNE/VILLAGE, N° ANFR 0210220011

1016. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IVRY-EN-MONTAGNE/CHAMP COUVERT, N° ANFR 0210220012

1017. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IVRY-EN-MONTAGNE/CHAMP COUVERT à MAVILLY-MANDELOT/LA CROUZE

1018. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIGNOLES/ZI BEAUNE VIGNOLES, N° ANFR 0210220013

1019. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIGNOLES/ZI BEAUNE VIGNOLES à MAVILLY-MANDELOT/LA CROUZE

1020. Décret du 02 décembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIGNOLES/ZI BEAUNE VIGNOLES à NUITS-SAINT-GEORGES/LES GUIDEN

1021. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLIGNY-SUR-OUCHE/AU GROS TAURE, N° ANFR 0210220014

1022. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLIGNY-SUR-OUCHE/SOUS LA PATRI, N° ANFR 0210220015

1023. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLIGNY-SUR-OUCHE/SOUS LA PATRI à MAVILLY-MANDELOT/LA CROUZE

1024. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAVILLY-MANDELOT/LA CROUZE, N° ANFR 0210220016

1025. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREMUR-ET-VAUROIS/EN BRICARD, N° ANFR 0210220017

1026. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREMUR-ET-VAUROIS/EN BRICARD à CHATILLON-SUR-SEINE/CRÈVE PANS

1027. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREMUR-ET-VAUROIS/EN BRICARD à AIGNAY-LE-DUC/LA PRAULE

1028. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-SEINE/CRÈVE PANS, N° ANFR 0210220018

1029. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATILLON-SUR-SEINE/CRÈVE PANS à RECEY-SUR-OURCE/LE GRAND FOISE

1030. Décret du 13 septembre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATILLON-SUR-SEINE/CRÈVE PANS à MONTBARD/LES JUSTICES

1031. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIJON/12 B AV ALBERT 1ER à TART-LE-HAUT/BOIS DU CHANUET

1032. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TART-LE-HAUT/BOIS DU CHANUET, N° ANFR 0210220020

1033. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RECEY-SUR-OURCE/LE GRAND FOISE, N° ANFR 0210220022

1034. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIGNAY-LE-DUC/LA PRAULE, N° ANFR 0210220023

1035. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIGNEUX-LES-JUIFS/LA PERRIÈRE, N° ANFR 0210220026

1036. Décret du 08 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAULIEU/CHAMP DU MOULIN À VENT, N° ANFR 0210220027

1037. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAULIEU/CHAMP DU MOULIN À VENT à SAINT-PRIX-LES-ARNAY/LA RAQUET

1038. Décret du 02 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NUITS-SAINT-GEORGES/LES GUIDEN, N° ANFR 0210220029

1039. Décret du 02 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-THIBAULT/VILLAGE, N° ANFR 0210220030

1040. Décret du 15 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MASSINGY-LES-SEMUR/SUR CRAIE, N° ANFR 0210220031

1041. Décret du 15 février 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MASSINGY-LES-SEMUR/SUR CRAIE à SEMUR-EN-AUXOIS/CHAMP DE PIERR

1042. Décret du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPOISSES/R DE SEMUR, N° ANFR 0210220032

1043. Décret du 22 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EPOISSES/R DE SEMUR à MASSINGY-LES-SEMUR/SUR CRAIE

1044. Décret du 15 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEMUR-EN-AUXOIS/CHAMP DE PIERR, N° ANFR 0210220033

1045. Décret PTTT8900409D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIJON/13 R DU JARDIN DES PLANT, N° ANFR 0210220034

1046. Décret PTTT8900409D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TROUHAUT/TERRE DE LA CHAPELLE, N° ANFR 0210220035

1047. Décret PTTT8900409D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TROUHAUT/TERRE DE LA CHAPELLE à MASSINGY-LES-VITTEAUX/POROY

1048. Décret PTTT8900409D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MASSINGY-LES-VITTEAUX/POROY, N° ANFR 0210220036

1049. Décret du 04 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERREY-SOUS-SALMAISE/LA SOUILL, N° ANFR 0210220037

1050. Décret du 04 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERREY-SOUS-SALMAISE/LA SOUILL à TROUHAUT/TERRE DE LA CHAPELLE

1051. Décret PTTT8900719D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF/LE VILLAGE, N° ANFR 0210220038

1052. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIJON/LA TROUHAUDE, N° ANFR 0210220041

1053. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIJON/LA TROUHAUDE à DIJON/PORTE D'OUCHE

1054. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMPIERRE-ET-FLEE/CHAMP PAQUIE, N° ANFR 0210220042

1055. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DAMPIERRE-ET-FLEE/CHAMP PAQUIE à FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE

1056. Décret du 21 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DU-MONT/CHAMP TOY, N° ANFR 0210220046

1057. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIGNY-LES-SOMBERNON/LA VERSE, N° ANFR 0210220047

1058. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREDANIEL/BEL AIR, N° ANFR 0220220001

1059. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREDANIEL/BEL AIR à TREGUEUX/QUÉRÉ

1060. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUDEAC/LIMPIGUET, N° ANFR 0220220002

1061. Décret PTTT8900777D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOUDEAC/LIMPIGUET à MUR-DE-BRETAGNE/KERGUILLAUME

1062. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOUDEAC/LIMPIGUET à SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD

1063. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILE-DE-BREHAT/SEMAPHORE DE L I, N° ANFR 0220220004

1064. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ILE-DE-BREHAT/SEMAPHORE DE L I à PAIMPOL/LA LANDE BLANCHE

1065. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILE-DE-BREHAT/CREC'H BRIAN, N° ANFR 0220220005

1066. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNION/C.N.E.T, N° ANFR 0220220007

1067. Décret PTTT8800983D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANNION/C.N.E.T à PLOUNEVEZ-MOEDEC/GOAS HALEC

1068. Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANNION/C.N.E.T à PLUFUR/KOMANANT DANIEL

1069. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREGUEUX/QUÉRÉ, N° ANFR 0220220009

1070. Décret du 20 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREGUEUX/QUÉRÉ à PLOURHAN/LA VILLE JOSSE

1071. Décret PTTT8800940D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREGUEUX/QUÉRÉ à TREBRY/LE CLOS BOUCOUET

1072. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREGUEUX/QUÉRÉ à LANFAINS/LE MORBOUX

1073. Décret PTTT8800782D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREGUEUX/QUÉRÉ à TRESSIGNAUX/R DU BOIS DU CHÂTE

1074. Décret PTTT8700690D du 05 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREGUEUX/QUÉRÉ à ERQUY/LA JESNIÈRE

1075. Décret du 06 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREGUEUX/QUÉRÉ à HILLION/VENELLE DES PORTES

1076. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMBALLE/LE SEHUET, N° ANFR 0220220010

1077. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMBALLE/LE SEHUET à SAINT-GOUENO/LES QUATRE ROUTES

1078. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAIMPOL/LA LANDE BLANCHE, N° ANFR 0220220011

1079. Décret PTTT8700316D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAIMPOL/LA LANDE BLANCHE à PLOUHA/R DU 11 NOVEMBRE

1080. Décret PTTT8700179D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAIMPOL/LA LANDE BLANCHE à PENVENAN/ARS LION

1081. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEHON/LE CLOS GASTEL, N° ANFR 0220220015

1082. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEHON/LE CLOS GASTEL à MATIGNON/CHATEAU D'EAU

1083. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEHON/LE CLOS GASTEL à CAULNES/CHANTREL

1084. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEHON/LE CLOS GASTEL à BROONS/LES GRANDS HAUTS

1085. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEHON/LE CLOS GASTEL à PLOUASNE/LE BOIS DE LA ROCHE

1086. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEHON/LE CLOS GASTEL à PLOUBALAY/LA MAINGUAIS

1087. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD, N° ANFR 0220220016

1088. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD, N° ANFR 0220220016

1089. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD à PLESSALA/R DE LA FONTAINE ST P

1090. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD à MERDRIGNAC/R DU CHANOINE LE TE

1091. Décret du 08 juin 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VRAN/CROIX BOUILLARD à ILLIFAUT/R DU PEINTRE

1092. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERDRIGNAC/R DU CHANOINE LE TE, N° ANFR 0220220017

1093. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERDRIGNAC/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0220220018

1094. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUBALAY/LA MAINGUAIS, N° ANFR 0220220019

1095. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUBALAY/R DE DINAN, N° ANFR 0220220020

1096. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MATIGNON/CHATEAU D'EAU, N° ANFR 0220220021

1097. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MATIGNON/CDM, N° ANFR 0220220022

1098. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROSTRENEN/LE MINIOU, N° ANFR 0220220023

1099. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROSTRENEN/LE MINIOU à CORLAY/LE BOT

1100. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROSTRENEN/LE MINIOU à LANFAINS/LE MORBOUX

1101. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROSTRENEN/LE MINIOU à LE MOUSTOIR/KEROUVRIEN - D49

1102. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANFAINS/LE MORBOUX, N° ANFR 0220220024

1103. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANFAINS/LE MORBOUX, N° ANFR 0220220024

1104. Décret du 14 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANFAINS/LE MORBOUX à COHINIAC/LA LANDE DU CLOS RUIS

1105. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANFAINS/LE MORBOUX à PLOEUC-SUR-LIE/HERVELIN

1106. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANFAINS/LE MORBOUX à MALGUENAC/QUELVEHEN

1107. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAULNES/CHANTREL, N° ANFR 0220220025

1108. Décret du 06 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAULNES/10 R MATHIEU AURY, N° ANFR 0220220026

1109. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROONS/LES GRANDS HAUTS, N° ANFR 0220220028

1110. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AGATHON/PARK AR GUER, N° ANFR 0220220029

1111. Décret PTTT8900374D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AGATHON/PARK AR GUER à SAINT-CLET/AR QUATRE VENTS

1112. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AGATHON/PARK AR GUER à PLOUGONVER/MENEZ KERESPERS

1113. Décret PTTT9000472D du 29 août 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AGATHON/PARK AR GUER à SENVEN-LEHART/LA CROIX

1114. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGONVER/MENEZ KERESPERS, N° ANFR 0220220030

1115. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUGONVER/MENEZ KERESPERS à CARNOET/COSQUER VIHAN

1116. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARNOET/COSQUER VIHAN, N° ANFR 0220220031

1117. Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLUFUR/KOMANANT DANIEL, N° ANFR 0220220032

1118. Décret du 05 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERQUY/LA JESNIÈRE, N° ANFR 0220220034

1119. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORLAY/LE BOT, N° ANFR 0220220035

1120. Décret PTTT8700179D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PENVENAN/ARS LION, N° ANFR 0220220036

1121. Décret PTTT8700316D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHA/R DU 11 NOVEMBRE, N° ANFR 0220220037

1122. Décret PTTT8700316D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHA/12 AV LAENNEC, N° ANFR 0220220038

1123. Décret PTTT8800983D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUNEVEZ-MOEDEC/GOAS HALEC, N° ANFR 0220220039

1124. Décret PTTT8800983D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUNEVEZ-MOEDEC/KERAMANACH, N° ANFR 0220220040

1125. Décret PTTT8800885D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEUBIAN/6,8 R DE RIBISCIA, N° ANFR 0220220041

1126. Décret PTTT8800885D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLEUBIAN/6,8 R DE RIBISCIA à PAIMPOL/LA LANDE BLANCHE

1127. Décret PTTT8800885D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEUBIAN/RTE DE L'ARMOR, N° ANFR 0220220042

1128. Décret PTTT8800782D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TRESSIGNAUX/R DU BOIS DU CHÂTE, N° ANFR 0220220043

1129. Décret PTTT8900374D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTRIEUX/R DU QUAI, N° ANFR 0220220044

1130. Décret PTTT8900374D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLET/AR QUATRE VENTS, N° ANFR 0220220045

1131. Décret PTTT9000472D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENVEN-LEHART/LA CROIX, N° ANFR 0220220046

1132. Décret PTTS9100253D du 14 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COHINIAC/LA LANDE DU CLOS RUIS, N° ANFR 0220220047

1133. Décret PTTT8800940D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREBRY/LE CLOS BOUCOUET, N° ANFR 0220220048

1134. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLESSALA/R DE LA FONTAINE ST P, N° ANFR 0220220049

1135. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOEUC-SUR-LIE/HERVELIN, N° ANFR 0220220050

1136. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MOUSTOIR/KEROUVRIEN - D49, N° ANFR 0220220051

1137. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREBRIVAN/COAT GLAZ, N° ANFR 0220220052

1138. Décret PTTT8900777D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BRETAGNE/KERGUILLAUME, N° ANFR 0220220053

1139. Décret PTTT8900777D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BRETAGNE/R DE LA FONTAI, N° ANFR 0220220054

1140. Décret PTTT8900455D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GOUENO/LES QUATRE ROUTES, N° ANFR 0220220055

1141. Décret PTTS9200430D du 01 octobre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GOUENO/LES QUATRE ROUTES à LANGOURLA/TRECOMAR

1142. Décret du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOURHAN/LA VILLE JOSSE, N° ANFR 0220220056

1143. Décret du 08 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILLIFAUT/R DU PEINTRE, N° ANFR 0220220059

1144. Décret du 06 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HILLION/VENELLE DES PORTES, N° ANFR 0220220060

1145. Décret du 01 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGOURLA/TRECOMAR, N° ANFR 0220220061

1146. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUASNE/LE BOIS DE LA ROCHE, N° ANFR 0220220063

1147. Décret du 01 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUASNE/PASSAGE DE LA MOTTE, N° ANFR 0220220064

1148. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA, N° ANFR 0230220001

1149. Décret du 28 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA à NOUZIERS/BELLEVUE

1150. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA à BOUSSAC-BOURG/MERVERANGES

1151. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA à CHATELUS-MALVALEIX/BOUCHARDIER

1152. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA à DUN-LE-PALESTEL/LE PUY BREVIER

1153. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUSSAC-BOURG/MERVERANGES, N° ANFR 0230220002

1154. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUSSAC-BOURG/MERVERANGES à EVAUX-LES-BAINS/LES COLOMBES

1155. Décret du 28 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUSSAC-BOURG/MERVERANGES à SANNAT/INCONNUE

1156. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAUSSADE/LE MAS, N° ANFR 0230220003

1157. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA CHAUSSADE/LE MAS à SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ/BUIGE

1158. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA CHAUSSADE/LE MAS à MERINCHAL/SEAUVE

1159. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERINCHAL/SEAUVE, N° ANFR 0230220004

1160. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MERINCHAL/SEAUVE à ROUGNAT/INCONNUE

1161. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUGNAT/INCONNUE, N° ANFR 0230220005

1162. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATELUS-MALVALEIX/BOUCHARDIER, N° ANFR 0230220006

1163. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ/BUIGE , N° ANFR 0230220007

1164. Décret du 28 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOUZIERS/BELLEVUE, N° ANFR 0230220009

1165. Décret ECOI0020080D du 09 mai 2000 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GOUSSAUD/BOIS DE ROCHE, N° ANFR 0230220010

1166. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DUN-LE-PALESTEL/LE PUY BREVIER, N° ANFR 0230220011

1167. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DUN-LE-PALESTEL/LE PUY BREVIER à LA SOUTERRAINE/PEUROCHE

1168. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DUN-LE-PALESTEL/LE PUY BREVIER à CROZANT/LA MALTIÈRE

1169. Décret INDP9500251D du 22 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EVAUX-LES-BAINS/LES COLOMBES, N° ANFR 0230220013

1170. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EVAUX-LES-BAINS/LES COLOMBES, N° ANFR 0230220013

1171. Décret INDP9500251D du 22 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EVAUX-LES-BAINS/LES COLOMBES à ARFEUILLE-CHATAIN/ARFEUILLE

1172. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROYERE-DE-VASSIVIERE/JARJAVALY, N° ANFR 0230220014

1173. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROYERE-DE-VASSIVIERE/-JARJAVALY à BOURGANEUF/LA PERRIÈRE

1174. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROYERE-DE-VASSIVIERE/-JARJAVALY à ROYERE-DE-VASSIVIERE/INCONNUE

1175. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROYERE-DE-VASSIVIERE/-JARJAVALY à LE MONTEIL-AU-VICOMTE/LES QUAT

1176. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURGANEUF/LA PERRIÈRE, N° ANFR 0230220015

1177. Décret PTTT9000757D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURGANEUF/LA PERRIÈRE à CHATELUS-LE-MARCHEIX/BOISSIEUX

1178. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MONTEIL-AU-VICOMTE/LES QUAT, N° ANFR 0230220018

1179. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROYERE-DE-VASSIVIERE/INCONNUE, N° ANFR 0230220019

1180. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CROZANT/LA MALTIÈRE, N° ANFR 0230220020

1181. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA SOUTERRAINE/PEUROCHE, N° ANFR 0230220021

1182. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA SOUTERRAINE/-PEUROCHE à SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES/1 R

1183. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA SOUTERRAINE/-PEUROCHE à BESSINES-SUR-GARTEMPE/LES LAND

1184. Décret du 28 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANNAT/INCONNUE, N° ANFR 0230220022

1185. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRESSELINES/BEAUREGARD, N° ANFR 0230220023

1186. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FRESSELINES/BEAUREGARD à DUN-LE-PALESTEL/LE PUY BREVIER

1187. Décret PTTT9000757D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATELUS-LE-MARCHEIX/LE BOURG, N° ANFR 0230220025

1188. Décret PTTT9000757D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATELUS-LE-MARCHEIX/LE BOURG à CHATELUS-LE-MARCHEIX/BOISSIEUX

1189. Décret PTTT9000757D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATELUS-LE-MARCHEIX/BOISSIEUX, N° ANFR 0230220026

1190. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROYERE-DE-VASSIVIERE/JARJAVALY, N° ANFR 0230220029

1191. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBUSSON/123, R JEAN JAURÈS, N° ANFR 0230220031

1192. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBUSSON/LES REDONDETS, N° ANFR 0230220032

1193. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUBUSSON/LES REDONDETS à VALLIERE/LES CHABANNES

1194. Décret INDP9500251D du 22 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLIERE/LES CHABANNES, N° ANFR 0230220033

1195. Décret INDP9500251D du 22 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARFEUILLE-CHATAIN/ARFEUILLE, N° ANFR 0230220034

1196. Décret INDP9500251D du 22 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARFEUILLE-CHATAIN/ARFEUILLE à VALLIERE/LES CHABANNES

1197. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-CHATEAU/PEU DE CH, N° ANFR 0230220035

1198. Décret MIPP9600201D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-CHATEAU/PEU DE CH à ROYERE-DE-VASSIVIERE/JARJAVALY

1199. Décret INDP9500779D du 11 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES/PUY , N° ANFR 0230220036

1200. Décret INDP9500779D du 11 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES/PUY à ROYERE-DE-VASSIVIERE/JARJAVALY

1201. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPCEVINEL/LA GRANGE NORD, N° ANFR 0240220001

1202. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMPCEVINEL/LA GRANGE NORD à DOURNAZAC/LE GRAND PUYCONNIEUX

1203. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMPCEVINEL/LA GRANGE NORD à SAVIGNAC-LES-EGLISES/SH

1204. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMPCEVINEL/LA GRANGE NORD à SAINT-ASTIER/AUX COURROIES

1205. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERGERAC/PUYPEZAC, N° ANFR 0240220003

1206. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERGERAC/PUY-PEZAC à SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL/AUX

1207. Décret PTTT8800925D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERGERAC/PUYPEZAC à MONMARVES/LE VIGNAL

1208. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NONTRON/9 AV JULES FERRY, N° ANFR 0240220004

1209. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NONTRON/9 AV JULES FERRY à BIRAS/LE TREUIL

1210. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NONTRON/9 AV JULES FERRY à SAINT-SAUD-LACOUSSIERE/LES MAR

1211. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NONTRON/9 AV JULES FERRY à MAREUIL/MONTBRETON

1212. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIVIERS/PL DE LA RÉPUBLIQUE, N° ANFR 0240220005

1213. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THIVIERS/PL DE LA RÉPUBLIQUE à JUMILHAC-LE-GRAND/LE BOST

1214. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THIVIERS/PL DE LA RÉPUBLIQUE à CLERMONT-D'EXCIDEUIL/AUTREVIAL

1215. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARLAT-LA-CANEDA/LE PECH ETERN, N° ANFR 0240220006

1216. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SARLAT-LA-CANEDA/LE PECH ETERN à SALIGNAC-EYVIGUES/LE FOIRAIL V

1217. Décret du 06 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUZE-ET-SAINT-FRONT/COSTE PÉR, N° ANFR 0240220009

1218. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUZE-ET-SAINT-FRONT/COSTE PÉR, N° ANFR 0240220009

1219. Décret du 06 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COUZE-ET-SAINT-FRONT/COSTE PÉR à LIMEUIL/LA GUERLERIE

1220. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COUZE-ET-SAINT-FRONT/COSTE PÉR à CAPDROT/MOULIN À VENT

1221. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAPDROT/MOULIN À VENT, N° ANFR 0240220010

1222. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DUSSAC/LES CHAMPS, N° ANFR 0240220011

1223. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DUSSAC/LES CHAMPS à LANOUAILLE/MALOUBIER

1224. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALIGNAC-EYVIGUES/LE FOIRAIL V, N° ANFR 0240220013

1225. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAMPAGNAC-LES-QUERCY/POUCHOU, N° ANFR 0240220016

1226. Décret du 18 juillet 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAMPAGNAC-LES-QUERCY/POUCHOU à LANZAC/LES BRUGES

1227. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAMPAGNAC-LES-QUERCY/POUCHOU à TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE

1228. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAMPAGNAC-LES-QUERCY/POUCHOU à CRESSENSAC/BOIS NAUDIÈRE

1229. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIBERAC/LES MONTILLOUX, N° ANFR 0240220017

1230. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIBERAC/LES MONTILLOUX à SAINT AULAYE-PUYMANGOU/LE CLOS

1231. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VELINES/LES RÉAUX, N° ANFR 0240220019

1232. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VELINES/LES RÉAUX à SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL/AUX

1233. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLERMONT-D'EXCIDEUIL/AUTREVIAL, N° ANFR 0240220020

1234. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CLERMONT-D'EXCIDEUIL/AUTREVIAL à EXCIDEUIL/5 AVENUE GÉNÉRAL CLE

1235. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EXCIDEUIL/5 AVENUE GÉNÉRAL CLE, N° ANFR 0240220021

1236. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAVIGNAC-LES-EGLISES/SH, N° ANFR 0240220022

1237. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ASTIER/AUX COURROIES, N° ANFR 0240220023

1238. Décret du 06 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMEUIL/LA GUERLERIE, N° ANFR 0240220024

1239. Décret du 06 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIMEUIL/LA GUERLERIE à LE BUISSON-DE-CADOUIN/CDM

1240. Décret du 06 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BUISSON-DE-CADOUIN/CDM, N° ANFR 0240220025

1241. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT AULAYE-PUYMANGOU/LE CLOS, N° ANFR 0240220026

1242. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT AULAYE-PUYMANGOU/LE CLOS à LA ROCHE-CHALAIS/LAVÈQUE

1243. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHE-CHALAIS/LAVÈQUE, N° ANFR 0240220027

1244. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANOUAILLE/MALOUBIER, N° ANFR 0240220028

1245. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOURZAC/CHANTEREINE, N° ANFR 0240220030

1246. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SOURZAC/CHANTEREINE à NEUVIC/AUTOCOM

1247. Décret PTTS9000259D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SOURZAC/CHANTEREINE à DOUVILLE/LE CLOS DU SOURD

1248. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SOURZAC/CHANTEREINE à MONTPON-MENESTÉROL/20 R JEAN M

1249. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVIC/AUTOCOM, N° ANFR 0240220031

1250. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPON-MENESTEROL/20 R JEAN M, N° ANFR 0240220032

1251. Décret PTTT8800925D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONMARVES/LE VIGNAL, N° ANFR 0240220033

1252. Décret PTTT8800825D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONMARVES/LE VIGNAL à EYMET/FRAISSE VC N° 2

1253. Décret PTTT8800925D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EYMET/FRAISSE VC N° 2, N° ANFR 0240220035

1254. Décret PTTT8800848D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BIRAS/LE TREUIL à CREYSSAC/LA BARDE

1255. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BIRAS/LE TREUIL à CHAMPAGNAC-DE-BELAIR/ST MARC

1256. Décret PTTT8800741D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPAGNAC-DE-BELAIR/ST MARC, N° ANFR 0240220038

1257. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAREUIL/CT, N° ANFR 0240220040

1258. Décret PTTT8901143D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REI, N° ANFR 0240220041

1259. Décret PTTS9200622D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REI à THENON/AV DE LA LIBÉRATION

1260. Décret PTTS9100223D du 29 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REI à LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL/LE

1261. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAREUIL/MONTBRETON, N° ANFR 0240220042

1262. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JUMILHAC-LE-GRAND/LE BOST, N° ANFR 0240220043

1263. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JUMILHAC-LE-GRAND/LE BOST à LA COQUILLE/CT

1264. Décret PTTT890559D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA COQUILLE/CT, N° ANFR 0240220044

1265. Décret PTTS9100223D du 29 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL/LE, N° ANFR 0240220045

1266. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE/LES MAR, N° ANFR 0240220048

1267. Décret PTTT8800803D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAUD-LACOUSSIERE/PL DU C, N° ANFR 0240220049

1268. Décret PTTT8800848D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREYSSAC/LA BARDE, N° ANFR 0240220050

1269. Décret PTTS9000259D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUVILLE/PONT ST MAMET, N° ANFR 0240220053

1270. Décret PTTS9000259D du 20 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUVILLE/LE CLOS DU SOURD, N° ANFR 0240220055

1271. Décret PTTS9200622D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THENON/AV DE LA LIBÉRATION , N° ANFR 0240220056

1272. Décret PTTS9200025D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE FLEIX/AUTOCOM, N° ANFR 0240220057

1273. Décret PTTS9200825D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE FLEIX/AUTOCOM à SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL/AUX

1274. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFAUCON/FORT DE MONTFAUCON, N° ANFR 0250220001

1275. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFAUCON/FORT DE MONTFAUCON à BAUME-LES-DAMES/SUR LE MONT

1276. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFAUCON/FORT DE MONTFAUCON à VYT-LES-BELVOIR/SOUS LES GEOIS

1277. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTARLIER/FORT LARMONT, N° ANFR 0250220002

1278. Décret PTTS9200645D du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONTARLIER/FORT LARMONT à BOUJAILLES/LA FAVIÈRE

1279. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONTARLIER/FORT LARMONT à PONTARLIER/INCONNU

1280. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONTARLIER/FORT LARMONT à MOUTHE/FORÊT NOIR MONT

1281. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VYT-LES-BELVOIR/SOUS LES GEOIS, N° ANFR 0250220004

1282. Décret MIPP9500753D du 11 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VYT-LES-BELVOIR/SOUS LES GEOIS, N° ANFR 0250220004

1283. Décret PTTT8700899D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VYT-LES-BELVOIR/SOUS LES GEOIS à PIERREFONTAINE-LES-VARANS/LA P

1284. Décret PTTT8800739D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VYT-LES-BELVOIR/SOUS LES GEOIS à L'ISLE-SUR-LE-DOUBS/SUR LES MU

1285. Décret ECOI0120082D du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMANCEY/LES PERRIÈRES, N° ANFR 0250220006

1286. Décret MIPP9508780D du 02 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMANCEY/LES PERRIÈRES, N° ANFR 0250220006

1287. Décret MIPP958780D du 02 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMANCEY/LES PERRIÈRES à COURCELLES/CHAMPS SOUS LES RAN

1288. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAUME-LES-DAMES/SUR LE MONT, N° ANFR 0250220007

1289. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAUME-LES-DAMES/R DES JONQUILL, N° ANFR 0250220008

1290. Décret PTTT8700899D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIERREFONTAINE-LES-VARANS/LA P, N° ANFR 0250220009

1291. Décret PTTT8800739D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ISLE-SUR-LE-DOUBS/SUR LES MU, N° ANFR 0250220015

1292. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUTHE/FORÊT NOIR MONT, N° ANFR 0250220017

1293. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARC-ET-SENANS/LE VERNOI, N° ANFR 0250220018

1294. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAMSON/VOLNICHON, N° ANFR 0250220019

1295. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAMSON/VOLNICHON à SAINT-THIEBAUD/MONT POUPET

1296. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUINGEY/LES CARONS, N° ANFR 0250220020

1297. Décret PTTT8700881D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTECHEROUX/LES FONTENYS, N° ANFR 0250220022

1298. Décret PTTT8700881D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTECHEROUX/LA FORET, N° ANFR 0250220023

1299. Décret PTTT8700881D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HIPPOLYTE/3 R DE MONTBEL, N° ANFR 0250220024

1300. Décret PTTT8700881D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTECHEROUX/COMMUNAL DE LA SA, N° ANFR 0250220025

1301. Décret PTTT8700881D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTECHEROUX/R DU DR QUELET, N° ANFR 0250220026

1302. Décret du 28 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESANCON/105 R DE VESOUL, N° ANFR 0250220027

1303. Décret du 29 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUCLANS/DERRIÈRE LA CROIX, N° ANFR 0250220028

1304. Décret PTTT9000945D du 04 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MOUTHEROT/INCONNU, N° ANFR 0250220032

1305. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENISE/BOIS DE LA GRANDE CÔTE, N° ANFR 0250220033

1306. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VENISE/BOIS DE LA GRANDE CÔTE à ROUGEMONT/SOUS LES GRATTERIES

1307. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VENISE/BOIS DE LA GRANDE CÔTE à CHAUCENNE/SOCOTEL

1308. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEILLEY/LES TAREILLOTS, N° ANFR 0250220034

1309. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUGEMONT/SOUS LES GRATTERIES , N° ANFR 0250220035

1310. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUSSEY-SUR-L'OGNON/SOCOTEL, N° ANFR 0250220036

1311. Décret PTTT8700212D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUCENNE/SOCOTEL, N° ANFR 0250220037

1312. Décret PTTT8800980D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORTEAU/R ST MICHEL, N° ANFR 0250220038

1313. Décret PTTT8800980D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES FINS/LE BOIS DU GEAY, N° ANFR 0250220039

1314. Décret PTTT8800980D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES FINS/LE TANTILLON, N° ANFR 0250220040

1315. Décret PTTT8800980D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES FINS/LE TANTILLON à ORCHAMPS-VENNES/SOCOTEL

1316. Décret PTTT8800980D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORCHAMPS-VENNES/SOCOTEL, N° ANFR 0250220041

1317. Décret PTTT8800980D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-LE-LAC/GRAND ROND BUCH, N° ANFR 0250220043

1318. Décret PTTS9100326D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NODS/GRANDE RUE, N° ANFR 0250220047

1319. Décret PTTS9200645D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PASSAVANT/CHEM RURAL N°14, N° ANFR 0250220051

1320. Décret MIPP9500753D du 11 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLERVAL/PL DE L'HÔTEL DE VILLE, N° ANFR 0250220052

1321. Décret PTTS9200645D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUJAILLES/LE GROS CARD, N° ANFR 0250220054

1322. Décret PTTS9200645D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUJAILLES/LA FAVIÈRE, N° ANFR 0250220055

1323. Décret PTTS9200645D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETERNOZ/LE VILLAGE, N° ANFR 0250220056

1324. Décret PTTS9200645D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANS-SOUS-SAINTE-ANNE/L'ILE, N° ANFR 0250220058

1325. Décret MIPP9588780D du 02 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURCELLES/CHAMPS SOUS LES RAN, N° ANFR 0250220063

1326. Décret MIPP9500745D du 02 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MYON/LA ROCHE, N° ANFR 0250220064

1327. Décret MIPP00385D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CESSEY/EN SAVOGNERET, N° ANFR 0250220066

1328. Décret MIPP00385D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ATHOSE/AU SAPEY, N° ANFR 0250220067

1329. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTJOYER/SERRE DU GRAY, N° ANFR 0260220001

1330. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTJOYER/SERRE DU GRAY à SAINT-LEGER-DU-VENTOUX/MONT VE

1331. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/LA BEAU, N° ANFR 0260220002

1332. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/LA BEAU à SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES/LE R

1333. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROMANS-SUR-ISERE/CTRE DE TÉLÉC, N° ANFR 0260220003

1334. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROMANS-SUR-ISERE/CTRE DE TÉLÉC à SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES/LE R

1335. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/AV DES , N° ANFR 0260220004

1336. Décret du 29 mars 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALENCE/PLATEAU DE LAUTAGNE, N° ANFR 0260220006

1337. Décret PTTT8700171D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALENCE/PLATEAU DE LAUTAGNE à LIVRON-SUR-DROME/IMP DES 3 ROI

1338. Décret PTTT9000441D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALENCE/PLATEAU DE LAUTAGNE à PEYRUS/LES CHARIGNONS

1339. Décret du 29 mars 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NYONS/7 R CAMILLE BRECHET, N° ANFR 0260220007

1340. Décret du 29 mars 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NYONS/GARDE GROSSE, N° ANFR 0260220008

1341. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NYONS/GARDE GROSSE à CHALANCON/MICHELON

1342. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NYONS/GARDE GROSSE à VALREAS/INCONNU

1343. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NYONS/GARDE GROSSE à LE PONTET/297 AVE ST JEAN

1344. Décret PTTT8800725d du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORIOL-EN-ROYANS/MONTAGNE DE MU, N° ANFR 0260220009

1345. Décret PTTT8800725D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIEULEFIT/ST MAURICE, N° ANFR 0260220010

1346. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALANCON/MICHELON, N° ANFR 0260220012

1347. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHALANCON/MICHELON à SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT/BRAME

1348. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMUZAT/LES MAZELIÈRES, N° ANFR 0260220013

1349. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MOTTE-CHALANCON/STE CATHERI, N° ANFR 0260220014

1350. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT/BRAME , N° ANFR 0260220015

1351. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT/LE VIL, N° ANFR 0260220016

1352. Décret PTTT8700171D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIVRON-SUR-DROME/IMP DES 3 ROI, N° ANFR 0260220017

1353. Décret PTTT9000441D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEYRUS/LES CHARIGNONS, N° ANFR 0260220018

1354. Décret du 14 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA COUCOURDE/CARREFOUR RN7 ET , N° ANFR 0260220025

1355. Décret du 29 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALENCE/AV. VICTOR HUGO, N° ANFR 0260220026

1356. Décret du 23 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-MONTEUX/LES RAISINIER, N° ANFR 0260220031

1357. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VALLIER/PITTANCERIE, N° ANFR 0260220036

1358. Décret PTTT9000067D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VALLIER/AV EUGENE BUISSO, N° ANFR 0260220037

1359. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALDROME/PIÉ BACOU, N° ANFR 0260220044

1360. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALDROME/SERRE DES PRORETS, N° ANFR 0260220045

1361. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALDROME/SERRE DES PRORETS à VALDROME/ROSSAS

1362. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALDROME/ROSSAS, N° ANFR 0260220046

1363. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DIZIER-EN-DIOIS/CHAMPIA, N° ANFR 0260220047

1364. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-DIZIER-EN-DIOIS/CHAMPIA à BELLEGARDE-EN-DIOIS/CHEM DEPAR

1365. Décret du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-EN-DIOIS/CHEM DEPAR, N° ANFR 0260220048

1366. Décret du 29 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALENCE/BD VAUBAN - AV DU PRES, N° ANFR 0260220063

1367. Décret PTTT8800836D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AJOU/LA MARE VITIGNY, N° ANFR 0270220001

1368. Décret PTTT8800836D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AJOU/LA MARE VITIGNY à GRAVIGNY/OUTREBOIS

1369. Décret PTTT8800922D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNEUIL-SUR-AVRE/CENTRAL TÉLÉ, N° ANFR 0270220002

1370. Décret PTTT8800922D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERNEUIL-SUR-AVRE/CENTRAL TÉLÉ à SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE

1371. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE , N° ANFR 0270220003

1372. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE à SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE/La

1373. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE à BOURG-ACHARD/LES HONGUEMARETTE

1374. Décret du 09 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE à GIVERVILLE/INCONNU

1375. Décret du 09 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE à MENNEVAL/TOUSSUE

1376. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GISORS/LES MATHURINS, N° ANFR 0270220004

1377. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISORS/LES MATHURINS à LES THILLIERS-EN-VEXIN/INCONNU

1378. Décret du 16 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNON/LA DEMI LUNE, N° ANFR 0270220005

1379. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN, N° ANFR 0270220006

1380. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à GRAVIGNY/OUTREBOIS

1381. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à SAINT-SULPICE-SUR-RISLE/LA GUI

1382. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à LA NEUVE-LYRE/PL BOURGEOIS

1383. Décret du 18 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à SAINT-GERMAIN-LA-CAMPAGNE/LE C

1384. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à LA FERTE-FRENEL/INCONNU

1385. Décret du 18 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à GUERNANVILLE/INCONNU

1386. Décret du 27 mai 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à BOIS-ARNAULT/RTE DE BOURTH

1387. Décret du 29 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à GROSLEY-SUR-RISLE/CONCHEZ

1388. Décret du 29 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à LA BARRE-EN-OUCHE/LA MOTTE

1389. Décret du 29 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GISAY-LA-COUDRE/ST OUEN DE MAN à MENNEVAL/TOUSSUE

1390. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAVIGNY/OUTREBOIS, N° ANFR 0270220007

1391. Décret du 15 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT/INC

1392. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL

1393. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à CONCHES-EN-OUCHE/CENTRAL TÉLÉP

1394. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à LE MESNIL-SIMON/LE HAUT ARBRE

1395. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à SAINT-ANDRE-DE-L'EURE/CENTRAL

1396. Décret du 21 décembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à DAMVILLE/LE BOIS DE LA CHAPELL

1397. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à TREMBLAY-LES-VILLAGES/BOIS DE

1398. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE

1399. Décret du 12 novembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à ROMILLY-LA-PUTHENAYE/LES FOSSE

1400. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à LA CROIX-SAINT-LEUFROY/PLANTE

1401. Décret PTTT8800922D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAVIGNY/OUTREBOIS à VITOT/LA FORIERES DE VITOT

1402. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE/La , N° ANFR 0270220008

1403. Décret du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE/La à BOISSEY-LE-CHATEL/CENTRAL TÉLÉ

1404. Décret du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE/La à LE HAVRE/R GÉNÉRAL FERRIE D'AP

1405. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ANDELYS/LA MARE AUX SAULES, N° ANFR 0270220010

1406. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES ANDELYS/LA MARE AUX SAULES à LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL

1407. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-ACHARD/LES HONGUEMARETTE, N° ANFR 0270220011

1408. Décret du 18 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURG-ACHARD/LES HONGUEMARETTE à FLANCOURT-CATELON/ROUTE DE BOU

1409. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-L'ARCHE/LA STE ANNE, N° ANFR 0270220012

1410. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONT-DE-L'ARCHE/LA STE ANNE à LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL

1411. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENNEVAL/TOUSSUE, N° ANFR 0270220013

1412. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MENNEVAL/TOUSSUE à BEAUMESNIL/LE BOURG

1413. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MENNEVAL/TOUSSUE à MONTREUIL-L'ARGILLE/BOIS DE MO

1414. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MENNEVAL/TOUSSUE à NASSANDRES/FEUGUEROLLES

1415. Décret PTTT8800922D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VITOT/LA FORIERES DE VITOT, N° ANFR 0270220014

1416. Décret du 16 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VITOT/LA FORIERES DE VITOT à EMANVILLE/MARE EN VILLE

1417. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONCHES-EN-OUCHE/CENTRAL TÉLÉP, N° ANFR 0270220015

1418. Décret du 21 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMVILLE/LE BOIS DE LA CHAPELL, N° ANFR 0270220016

1419. Décret du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAINVILLE/LES MUTTES, N° ANFR 0270220017

1420. Décret du 03 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAINVILLE/LES MUTTES à LES HOGUES/LE CLOS FILLATRE

1421. Décret du 03 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAINVILLE/LES MUTTES à PITRES/AUTOCOMMUTATEUR

1422. Décret du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PITRES/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0270220018

1423. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA NEUVE-LYRE/PL BOURGEOIS, N° ANFR 0270220019

1424. Décret PTTT8700271D du 13 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AQUILIN-DE-PACY/LA JUSTI, N° ANFR 0270220020

1425. Décret du 27 septembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AQUILIN-DE-PACY/LA JUSTI à CHAMBRAY/LE CHAMP GUÉRIN

1426. Décret PTTT8700271D du 13 avril 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AQUILIN-DE-PACY/LA JUSTI à IVRY-LA-BATAILLE/LES CLOSETS

1427. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AQUILIN-DE-PACY/LA JUSTI à BOISSET-LES-PREVANCHES/LA MARE

1428. Décret PTTT8700271D du 13 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IVRY-LA-BATAILLE/LES CLOSETS, N° ANFR 0270220021

1429. Décret PTTT8700271D du 13 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IVRY-LA-BATAILLE/CENTRAL TÉLÉP, N° ANFR 0270220022

1430. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRETEUIL/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0270220023

1431. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRETEUIL/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE à SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE

1432. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-DE-L'EURE/CENTRAL , N° ANFR 0270220025

1433. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CROIX-SAINT-LEUFROY/R DE LO, N° ANFR 0270220027

1434. Décret PTTT8700331D du 13 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CROIX-SAINT-LEUFROY/PLANTE , N° ANFR 0270220028

1435. Décret PTTT8900283D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONTEVILLE/CENTRAL TÉLÉPHONIQU, N° ANFR 0270220029

1436. Décret PTTT8900283d du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CONTEVILLE/CENTRAL TÉLÉPHONIQU à LE HAVRE/R GÉNÉRAL FERRIE D'AP

1437. Décret PTTT8900283D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOISSEY-LE-CHATEL/CENTRAL TÉLÉ, N° ANFR 0270220032

1438. Décret du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBRAY/LE CHAMP GUÉRIN, N° ANFR 0270220033

1439. Décret du 27 septembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBRAY/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0270220034

1440. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREUIL-L'ARGILLE/BOIS DE MO, N° ANFR 0270220035

1441. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREUIL-L'ARGILLE/CHEMIN DE , N° ANFR 0270220036

1442. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUMESNIL/LE BOURG, N° ANFR 0270220037

1443. Décret du 17 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERNAY/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0270220038

1444. Décret du 29 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BARRE-EN-OUCHE/LA MOTTE, N° ANFR 0270220039

1445. Décret du 29 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROSLEY-SUR-RISLE/CONCHEZ, N° ANFR 0270220040

1446. Décret du 09 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIVERVILLE/INCONNU, N° ANFR 0270220041

1447. Décret du 18 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLANCOURT-CATELON/ROUTE DE BOU, N° ANFR 0270220042

1448. Décret du 16 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EMANVILLE/MARE EN VILLE, N° ANFR 0270220043

1449. Décret du 18 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-LA-CAMPAGNE/LE C, N° ANFR 0270220044

1450. Décret du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES HOGUES/LE CLOS FILLATRE, N° ANFR 0270220045

1451. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLEURY-LA-FORET/LA BOULAIE, N° ANFR 0270220046

1452. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEURY-LA-FORET/LA BOULAIE à MORGNY/LE PETIT CHAMP

1453. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEURY-LA-FORET/LA BOULAIE à LES THILLIERS-EN-VEXIN/INCONNU

1454. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORGNY/LE PETIT CHAMP, N° ANFR 0270220047

1455. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES THILLIERS-EN-VEXIN/INCONNU, N° ANFR 0270220048

1456. Décret du 18 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUERNANVILLE/INCONNU, N° ANFR 0270220049

1457. Décret du 15 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT/INC, N° ANFR 0270220050

1458. Décret du 27 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUGLES/R DU MOULIN, N° ANFR 0270220052

1459. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOISSET-LES-PREVANCHES/LA MARE, N° ANFR 0270220053

1460. Décret du 16 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRIQUEBEUF-SUR-SEINE/LA PLAINE, N° ANFR 0270220054

1461. Décret du 06 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE/FRETTE, N° ANFR 0270220055

1462. Décret du 06 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE/FRETTE à FONTAINE-BELLENGER/LA GROSSE P

1463. Décret du 06 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINE-BELLENGER/LA GROSSE P, N° ANFR 0270220056

1464. Décret du 27 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOIS-ARNAULT/RTE DE BOURTH, N° ANFR 0270220057

1465. Décret du 12 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCILLY-LA-CAMPAGNE/BEAUCÉ, N° ANFR 0270220058

1466. Décret du 12 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARCILLY-LA-CAMPAGNE/BEAUCÉ à CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE/BOIS MAS

1467. Décret du 12 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROMILLY-LA-PUTHENAYE/LES FOSSE, N° ANFR 0270220059

1468. Décret du 12 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROMILLY-LA-PUTHENAYE/INCONNU, N° ANFR 0270220060

1469. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NASSANDRES/LA RIVIÉRE THIBOURV, N° ANFR 0270220062

1470. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NASSANDRES/FEUGUEROLLES, N° ANFR 0270220063

1471. Décret du 12 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE/BOIS MAS, N° ANFR 0270220065

1472. Décret du 12 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE/LE FIEF, N° ANFR 0270220066

1473. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCHEVILLE/L'ACHÈRE, N° ANFR 0280220001

1474. Décret ECOI0020199D du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MESNIL-SIMON/LE HAUT ARBRE, N° ANFR 0280220002

1475. Décret PTTT8801046D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-SIMON/LE HAUT ARBRE à VERNOUILLET/LES BOIS DU SEIGNE

1476. Décret ECOI0020199D du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENONCHES/ROND DE CONDÉ, N° ANFR 0280220003

1477. Décret du 17 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIABON/CHEM DES ANES, N° ANFR 0280220004

1478. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIABON/CHEM DES ANES à TREMBLAY-LES-VILLAGES/BOIS DE

1479. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIABON/CHEM DES ANES à FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD

1480. Décret PTTT8800996D du 20 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PELLERIN/LA BASILIÈRE, N° ANFR 0280220006

1481. Décret PTTT8800996D du 20 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PELLERIN/LA BASILIÈRE à LA CHAPELLE-DU-NOYER/LA FRINGA

1482. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREMBLAY-LES-VILLAGES/BOIS DE , N° ANFR 0280220008

1483. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREMBLAY-LES-VILLAGES/BOIS DE à CHARTRES/RUE JULES COURTOIS

1484. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREMBLAY-LES-VILLAGES/BOIS DE à VERNOUILLET/LES BOIS DU SEIGNE

1485. Décret du 10 juin 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-DU-NOYER/LA FRINGA, N° ANFR 0280220009

1486. Décret du 10 juin 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA CHAPELLE-DU-NOYER/LA FRINGA à FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD

1487. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARTRES/RUE JULES COURTOIS, N° ANFR 0280220010

1488. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARTRES/RUE JULES COURTOIS à EPERNON/R DES QUATRE FILLES -

1489. Décret PTTT8900480D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARTRES/RUE JULES COURTOIS à VOVES/PL MAUNOURY

1490. Décret PTTT8900480D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARTRES/RUE JULES COURTOIS à AUNEAU/R DE L' EPARGNE

1491. Décret PTTT8801017D du 06 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARTRES/RUE JULES COURTOIS à ILLIERS-COMBRAY/R DU CHATEAU D

1492. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNOUILLET/LES BOIS DU SEIGNE, N° ANFR 0280220011

1493. Décret PTTT8801046D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERNOUILLET/LES BOIS DU SEIGNE à BREZOLLES/LE BOIS DE LA FRICHE

1494. Décret du 03 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPERNON/R DES QUATRE FILLES - , N° ANFR 0280220013

1495. Décret PTTT8801017D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILLIERS-COMBRAY/R DU CHATEAU D, N° ANFR 0280220017

1496. Décret PTTT8901019D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILLIERS-COMBRAY/R DU CHATEAU D, N° ANFR 0280220017

1497. Décret PTTT8901019D du 21 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ILLIERS-COMBRAY/R DU CHATEAU D à COURVILLE-SUR-EURE/LA GARENNE

1498. Décret PTTT8900480D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUNEAU/R DE L' EPARGNE, N° ANFR 0280220021

1499. Décret PTTT8900480D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOVES/PL MAUNOURY, N° ANFR 0280220022

1500. Décret PTTT8801046D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREZOLLES/LE BOIS DE LA FRICHE, N° ANFR 0280220024

1501. Décret PTTT8901019D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURVILLE-SUR-EURE/LA GARENNE , N° ANFR 0280220025

1502. Décret PTTT8800842D du 13 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CROZON/R DU CHALOTAIS, N° ANFR 0290220001

1503. Décret PTTT8800842D du 13 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CROZON/R DU CHALOTAIS à CAST/MENEZ QUELC'H

1504. Décret du 05 décembre 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORLAIX/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE à PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON

1505. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON, N° ANFR 0290220004

1506. Décret PTTS9300014D du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à PLOUEGAT-GUERAND/PEN MES RIOU

1507. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à LANDIVISIAU/AUTOCOMMUTATEUR

1508. Décret PTTT8900430D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à SCRIGNAC/R FRANCIS KERVOELEN

1509. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à CARHAIX-PLOUGUER/R DES OISEAUX

1510. Décret PTTT8900382D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à PLOUGASNOU/PEN AN NEAC'H

1511. Décret PTTS9100233D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC/TY

1512. Décret PTTT8800832D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à CARANTEC/R DE KERROT

1513. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREST/R DU VERCORS, N° ANFR 0290220005

1514. Décret PTTT8700636D du 05 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à SAINT-RENAN/PENDOULLIC

1515. Décret PTTT8900803D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à LOPERHET/CORRE MÉNEZ

1516. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à PLOUGONVELIN/TRÉMEUR

1517. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à LANNILIS/LA CROIX ROUGE

1518. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à LESNEVEN/STREAT VEUR

1519. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à PLOUDALMEZEAU/ST ROCH

1520. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à PLOUGASTEL-DAOULAS/CENTRAL TÉL

1521. Décret PTTT8800709D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREST/R DU VERCORS à BOURG-BLANC/CROAS HENT COATANE

1522. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIMPER/28 RTE DE MORLAIX, N° ANFR 0290220006

1523. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIMPER/28 RTE DE MORLAIX à SCAER/KERVENELEC

1524. Décret du 22 décembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-POL-DE-LEON/CENTRAL TÉLÉ, N° ANFR 0290220008

1525. Décret PTTS9200062D du 27 mai 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-POL-DE-LEON/CENTRAL TÉLÉ à ILE-DE-BATZ/AR RU

1526. Décret du 22 décembre 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-POL-DE-LEON/CENTRAL TÉLÉ à PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON

1527. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-POL-DE-LEON/CENTRAL TÉLÉ à PLOUNEVEZ-LOCHRIST/BELLE-VUE

1528. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESNEVEN/STREAT VEUR, N° ANFR 0290220009

1529. Décret PTTS9200629D du 21 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LESNEVEN/STREAT VEUR à GUISSENY/6 R DE LESNEVEN

1530. Décret PTTT8700286D du 21 avril 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LESNEVEN/STREAT VEUR à LANDERNEAU/PENHOAT

1531. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLONEOUR-LANVERN/KERSONIS VIHA, N° ANFR 0290220011

1532. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLONEOUR-LANVERN/KERSONIS VIHA à PENMARCH/AUTOCOMMUTATEUR

1533. Décret PTTT9000289D du 23 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLONEOUR-LANVERN/KERSONIS VIHA à PLOZEVET/CHEM DU CIMETIÈRE

1534. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLONEOUR-LANVERN/KERSONIS VIHA à QUIMPER/PENHARS

1535. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SCAER/KERVENELEC, N° ANFR 0290220012

1536. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SCAER/KERVENELEC à QUIMPER/PENHARS

1537. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARHAIX-PLOUGUER/R DES OISEAUX, N° ANFR 0290220014

1538. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDIVISIAU/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0290220015

1539. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNILIS/LA CROIX ROUGE, N° ANFR 0290220016

1540. Décret PTTT8801042D du 14 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANNILIS/LA CROIX ROUGE à PLOUGUERNEAU/R DU CIMETÈRE

1541. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIMPER/PENHARS, N° ANFR 0290220017

1542. Décret PTTS9200325D du 10 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIMPER/PENHARS à CORAY/PORS-CLOS

1543. Décret PTTT8900137D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIMPER/PENHARS à COMBRIT/MENEZ VIEL AVEL

1544. Décret du 10 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIMPER/PENHARS à PONT-L'ABBE/21 R PEN ENEZ

1545. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIMPER/PENHARS à ROSPORDEN/CHÂTEAU D'EAU

1546. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIMPER/PENHARS à GUILVINEC/R DE LAGAT-YAR

1547. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUILVINEC/R DE LAGAT-YAR, N° ANFR 0290220018

1548. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PENMARCH/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0290220019

1549. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MELGVEN/AGGLOMÉRATION ROSPORDE, N° ANFR 0290220020

1550. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAULIN/CENTRAL TÉLÉPHONIQU, N° ANFR 0290220021

1551. Décret INDP9500264D du 21 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/R DU GLÉDI, N° ANFR 0290220022

1552. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/R DU GLÉDI, N° ANFR 0290220022

1553. Décret INDP9500264D du 21 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/R DU GLÉDI à CAST/MENEZ QUELC'H

1554. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/R DU GLÉDI à CHATEAULIN/TY ALLANOU

1555. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUNEVEZ-LOCHRIST/BELLE-VUE, N° ANFR 0290220023

1556. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROSPORDEN/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0290220024

1557. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAULIN/TY ALLANOU, N° ANFR 0290220025

1558. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREST/R DUQUESNE, N° ANFR 0290220027

1559. Décret du 02 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ILE-DE-SEIN/R FERNAND CROUTON à BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN

1560. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ILE-MOLENE/RUE D'ARMORIQUE à PLOUGONVELIN/TRÉMEUR

1561. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUESSANT/KERMEÏN, N° ANFR 0290220030

1562. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OUESSANT/KERMEÏN à PLOUGONVELIN/TRÉMEUR

1563. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUDALMEZEAU/ST ROCH , N° ANFR 0290220031

1564. Décret PTTT8900803D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUDALMEZEAU/ST ROCH à PLOUARZEL/KERNEVEZ

1565. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGASTEL-DAOULAS/CENTRAL TÉL, N° ANFR 0290220032

1566. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGASTEL-DAOULAS/CENTRAL TÉL, N° ANFR 0290220032

1567. Décret du 02 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUDIERNE/INCONNU/CENTRAL TÉLÉP, N° ANFR 0290220035

1568. Décret du 02 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/ST JEAN, N° ANFR 0290220036

1569. Décret du 02 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUHINEC/ST JEAN à BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN

1570. Décret PTTS9100243D du 01 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN, N° ANFR 0290220037

1571. Décret du 02 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN, N° ANFR 0290220037

1572. Décret PTTS9100243D du 01 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN à PLOGOFF/RTE DE KERVRERGARD

1573. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN à DOUARNENEZ/KERVIGNAC

1574. Décret PTTT9000219D du 23 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEUZEC-CAP-SIZUN/KERRIEN à PLOUHINEC/TRÉBEUZEC

1575. Décret du 10 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-L'ABBE/21 R PEN ENEZ, N° ANFR 0290220038

1576. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGONVELIN/TRÉMEUR, N° ANFR 0290220039

1577. Décret du 12 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGONVELIN/TRÉMEUR, N° ANFR 0290220039

1578. Décret PTTT8700338D du 18 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGONVELIN/TRÉMEUR, N° ANFR 0290220039

1579. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREST/LES QUATRE MOULINS, N° ANFR 0290220040

1580. Décret PTTT8900382D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGASNOU/PEN AN NEAC'H, N° ANFR 0290220042

1581. Décret PTTT8900382D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGASNOU/R DE L'ABESSE, N° ANFR 0290220043

1582. Décret PTTT8800842D du 13 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAST/MENEZ QUELC'H, N° ANFR 0290220044

1583. Décret PTTS9200325D du 10 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAST/MENEZ QUELC'H à LANNEDERN/TY JAFFRE

1584. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUARNENEZ/KERVIGNAC, N° ANFR 0290220045

1585. Décret PTTT8700636D du 05 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RENAN/R CHEMANT, N° ANFR 0290220046

1586. Décret PTTT8700636D du 05 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RENAN/PENDOULLIC, N° ANFR 0290220047

1587. Décret PTTT8700286D du 21 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDERNEAU/R DE LA TOUR D'AUVE, N° ANFR 0290220048

1588. Décret PTTT8700286D du 21 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDERNEAU/PENHOAT, N° ANFR 0290220049

1589. Décret PTTT8700338D du 18 mai 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CONQUET/R LE GONIDEC, N° ANFR 0290220050

1590. Décret PTTT8800832D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARANTEC/R DE KERROT, N° ANFR 0290220054

1591. Décret PTTT8800709D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-BLANC/CROAS HENT COATANE, N° ANFR 0290220055

1592. Décret PTTT9000289D du 23 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOZEVET/CHEM DU CIMETIÈRE, N° ANFR 0290220056

1593. Décret PTTT8900430D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SCRIGNAC/R FRANCIS KERVOELEN, N° ANFR 0290220057

1594. Décret PTTT8801042D du 14 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUGUERNEAU/R DU CIMETÈRE, N° ANFR 0290220058

1595. Décret PTTT8900803D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUARZEL/KERNEVEZ, N° ANFR 0290220059

1596. Décret PTTT8900803D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMPAUL-PLOUARZEL/PLACE DE LA , N° ANFR 0290220060

1597. Décret PTTT8900803D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOPERHET/CORRE MÉNEZ, N° ANFR 0290220063

1598. Décret PTTT8900137D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBRIT/MENEZ VIEL AVEL, N° ANFR 0290220064

1599. Décret PTTS9100315D du 29 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COMBRIT/MENEZ VIEL AVEL à FOUESNANT/BEG-MEIL

1600. Décret PTTT9000474D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEVEZ/R DE KERILIS, N° ANFR 0290220065

1601. Décret PTTT9000474D du 29 août 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEVEZ/R DE KERILIS à TREMEVEN/KERLOU

1602. Décret PTTT9000474D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREMEVEN/KERLOU, N° ANFR 0290220066

1603. Décret ONDP9330319D du 09 août 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREMEVEN/KERLOU à MOELAN-SUR-MER/VC N°21

1604. Décret PTTS9100315D du 29 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUESNANT/BEG-MEIL, N° ANFR 0290220067

1605. Décret PTTS9100243D du 01 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOGOFF/RTE DE KERVRERGARD, N° ANFR 0290220068

1606. Décret PTTT9000219D du 23 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/TRÉBEUZEC, N° ANFR 0290220069

1607. Décret PTTS9200062D du 27 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILE-DE-BATZ/AR RU, N° ANFR 0290220071

1608. Décret PTTS9200325D du 10 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORAY/PORS-CLOS, N° ANFR 0290220072

1609. Décret PTTS9300014D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUEGAT-GUERAND/PEN MES RIOU, N° ANFR 0290220073

1610. Décret PTTS9100233D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOC-EGUINER-SAINT-THEGONNEC/TY, N° ANFR 0290220074

1611. Décret PTTS9200629D du 21 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUISSENY/6 R DE LESNEVEN, N° ANFR 0290220075

1612. Décret PTTS9200325D du 10 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNEDERN/TY JAFFRE, N° ANFR 0290220076

1613. Décret ONDP9330319D du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOELAN-SUR-MER/VC N°21, N° ANFR 0290220077

1614. Décret ONDP9330319D du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MARTYRE/TY GARDE, N° ANFR 0290220078

1615. Décret ONDP9330319D du 09 août 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA MARTYRE/TY GARDE à HANVEC/CROAS AR HALVE

1616. Décret ONDP9330319D du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HANVEC/CROAS AR HALVE, N° ANFR 0290220079

1617. Décret P00024D du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOPERHET/R DE LA GARE, N° ANFR 0290220080

1618. Décret P00024D du 07 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOPERHET/R DE LA GARE à PLOUGASTEL-DAOULAS/CENTRAL TÉL

1619. Décret MIPS00075D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDEVENNEC/BELLEVUE, N° ANFR 0290220084

1620. Décret MIP00075D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE FAOU/RTE DE CHÂTEAULIN, N° ANFR 0290220085

1621. Décret PTTT8900197D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/CAPITELLES à SOUDORGUES/COL DE FAGEAS

1622. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/CAPITELLES à LE GRAU-DU-ROI/MON PLAISIR

1623. Décret PTTT8800929D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/CAPITELLES à UZES/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

1624. Décret PTTT8900445D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/CAPITELLES à VENEJAN/LOMBREN ET DARBOUSSIER

1625. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VIGAN/AVENUE DU MONT AIGOUA, N° ANFR 0300220002

1626. Décret PTTT8900584D du 05 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VIGAN/AVENUE DU MONT AIGOUA, N° ANFR 0300220002

1627. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGAN/AVENUE DU MONT AIGOUA à SUMENE/LE CASTANET

1628. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SUMENE/LE CASTANET, N° ANFR 0300220003

1629. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOURBIES/L'ESPEROU, N° ANFR 0300220004

1630. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DOURBIES/L'ESPEROU à VALLERAUGUE/MONT AIGOUAL

1631. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANUEJOLS/LA ROQUARIE, N° ANFR 0300220005

1632. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANUEJOLS/LA ROQUARIE, N° ANFR 0300220005

1633. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANUEJOLS/LA ROQUARIE à VALLERAUGUE/MONT AIGOUAL

1634. Décret PTTT9000240D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAU-DU-ROI/MON PLAISIR, N° ANFR 0300220007

1635. Décret du 09 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAU-DU-ROI/MON PLAISIR, N° ANFR 0300220007

1636. Décret PTTT9000240D du 14 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE GRAU-DU-ROI/MON PLAISIR à VAUVERT/COUDÈGUE

1637. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET, N° ANFR 0300220008

1638. Décret du 29 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET à LUSSAN/SOUS LE BARRY

1639. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET à ALES/27 R FERNAND PELLOUTIER

1640. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET à BAGNOLS-SUR-CEZE/AUBIAN

1641. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET à SAINT-AMBROIX/SERRE DES PRADEL

1642. Décret du 29 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET à SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE/LES J

1643. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNOLS-SUR-CEZE/AUBIAN, N° ANFR 0300220009

1644. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAGNOLS-SUR-CEZE/AUBIAN à BAGNOLS-SUR-CEZE/LÉON FONTAINE

1645. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNOLS-SUR-CEZE/LÉON FONTAINE, N° ANFR 0300220010

1646. Décret PTTT8900445D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNOLS-SUR-CEZE/LÉON FONTAINE, N° ANFR 0300220010

1647. Décret PTTT8900445D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAGNOLS-SUR-CEZE/LÉON FONTAINE à VENEJAN/LOMBREN ET DARBOUSSIER

1648. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALES/27 R FERNAND PELLOUTIER, N° ANFR 0300220011

1649. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GENOLHAC/LES BOUZEDES à MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE/ST RO

1650. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GENOLHAC/LES BOUZEDES à GENOLHAC/RUE DE LA GARE

1651. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GENOLHAC/RUE DE LA GARE, N° ANFR 0300220013

1652. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAUMANE/CAPOU ET LA CARRIERE , N° ANFR 0300220014

1653. Décret du 29 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUSSAN/SOUS LE BARRY, N° ANFR 0300220015

1654. Décret du 29 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE/LES J, N° ANFR 0300220016

1655. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIMES/22 BD NATOIRE, N° ANFR 0300220018

1656. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/22 BD NATOIRE à BEAUCAIRE/MAS DE SICARD

1657. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/22 BD NATOIRE à GENERAC/LES COUDELOUSES

1658. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLERAUGUE/LA BESSEDE, N° ANFR 0300220019

1659. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALLERAUGUE/LA BESSEDE à VALLERAUGUE/MONT AIGOUAL

1660. Décret PTTT8900584D du 05 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VIGAN/LA GASTIÈRE, N° ANFR 0300220020

1661. Décret PTTT8900584D du 05 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGAN/LA GASTIÈRE à SAINT-ANDRE-DE-BUEGES/LE ROC B

1662. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMBROIX/SERRE DES PRADEL, N° ANFR 0300220022

1663. Décret du 24 avril 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLERAUGUE/MONT AIGOUAL, N° ANFR 0300220023

1664. Décret PTTT9000455D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALLERAUGUE/MONT AIGOUAL à BALSIEGES/SIGNAL DE FLAGIT

1665. Décret PTTT8900445D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENEJAN/LOMBREN ET DARBOUSSIER, N° ANFR 0300220024

1666. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALES/AUVERGNE, N° ANFR 0300220025

1667. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-PIN/MONTAGNE ST-, N° ANFR 0300220026

1668. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-DU-PIN/MONTAGNE ST- à MONTAGNAC/MAYARGUES

1669. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAGNAC/MAYARGUES, N° ANFR 0300220027

1670. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAGNAC/MAYARGUES à SAINT-JEAN-DU-GARD/SUEILLE HAU

1671. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAGNAC/MAYARGUES à LASALLE/MONTREDON

1672. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-GARD/SUEILLE HAU, N° ANFR 0300220028

1673. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-GARD/VIGERE, N° ANFR 0300220029

1674. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LASALLE/MONTREDON, N° ANFR 0300220030

1675. Décret PTTT8800807D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LASALLE/RTE DE ST HYPOLITE DU , N° ANFR 0300220031

1676. Décret PTTT8900197D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOUDORGUES/COL DE FAGEAS, N° ANFR 0300220033

1677. Décret PTTT8900197D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SOUDORGUES/COL DE FAGEAS à BALSIEGES/SIGNAL DE FLAGIT

1678. Décret PTTT9000240D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUVERT/COUDÈGUE, N° ANFR 0300220034

1679. Décret PTTT8800929D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UZES/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0300220037

1680. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GENERAC/LES COUDELOUSES, N° ANFR 0300220038

1681. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUCAIRE/MAS DE SICARD, N° ANFR 0300220039

1682. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUCAIRE/MAS DE SICARD à BELLEGARDE/COSTE CANET

1683. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUCAIRE/MAS DE SICARD à SAINT-GILLES/48, R DU PLEIN SO

1684. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GILLES/48, R DU PLEIN SO, N° ANFR 0300220040

1685. Décret PTTT8900914D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE/COSTE CANET, N° ANFR 0300220041

1686. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GAUDENS/LA SERRE DE CAZA à MONDILHAN/LA PAQUÈRE DU VILLAG

1687. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AVENTIN/SUPERBAGNÈRES, N° ANFR 0310220002

1688. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-LUCHON/6 AVE ALEXA, N° ANFR 0310220003

1689. Décret PTTS9100220D du 29 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-LUCHON/6 AVE ALEXA, N° ANFR 0310220003

1690. Décret PTTS9200288D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA, N° ANFR 0310220004

1691. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA, N° ANFR 0310220004

1692. Décret PTTS9200288D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA à TOULOUSE/44, AV DE MURET

1693. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA à BELLEGARDE-SAINTE-MARIE/CORNAC

1694. Décret INDP9401264D du 02 décembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA à GRISOLLES/L'ESQUIVE

1695. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA à LAUTIGNAC/LABATUT

1696. Décret INDP9501316D du 10 janvier 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA à VERFEIL/CANTELOUP

1697. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAMONVILLE-SAINT-AGNE/LA CORNA à MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU

1698. Décret ECOI9920074D du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAUTIGNAC/LABATUT, N° ANFR 0310220005

1699. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAUTIGNAC/LABATUT à RECURT/CLOS DE LA GARENE

1700. Décret PTTT9000440D du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELMAUROU/PÉREILLE, N° ANFR 0310220006

1701. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELMAUROU/PÉREILLE à BOULOC/BOUDON

1702. Décret PTTT9000440D du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELMAUROU/PÉREILLE à VILLARIES/AUTOCOMMUTATEUR

1703. Décret PTTT9000440D du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELMAUROU/PÉREILLE à VERFEIL/PUITS DU PLA

1704. Décret PTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEMUR-SUR-TARN/AUTOCOMMUTAT, N° ANFR 0310220008

1705. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLEMUR-SUR-TARN/AUTOCOMMUTAT à BOULOC/BOUDON

1706. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONDILHAN/LA PAQUÈRE DU VILLAG, N° ANFR 0310220009

1707. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONDILHAN/LA PAQUÈRE DU VILLAG à BOULOGNE-SUR-GESSE/LES ORMEAUX

1708. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONDILHAN/LA PAQUÈRE DU VILLAG à L'ISLE-EN-DODON/L'ALODEN

1709. Décret PTTT8800775D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULOGNE-SUR-GESSE/LES ORMEAUX, N° ANFR 0310220010

1710. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULOGNE-SUR-GESSE/LES ORMEAUX, N° ANFR 0310220010

1711. Décret PTTT8800775D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOULOGNE-SUR-GESSE/LES ORMEAUX à LARROQUE/PARADIS

1712. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ISLE-EN-DODON/L'ALODEN, N° ANFR 0310220011

1713. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLOMIERS/65 CHEM D'EN SIGAL, N° ANFR 0310220012

1714. Décret MIPP9600109D du 22 avril 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLOMIERS/65 CHEM D'EN SIGAL, N° ANFR 0310220012

1715. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLOMIERS/65 CHEM D'EN SIGAL à BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE/SUZOR

1716. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE/SUZOR, N° ANFR 0310220013

1717. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE/SUZOR à CADOURS/RUE NAPOLÉON

1718. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CADOURS/RUE NAPOLÉON, N° ANFR 0310220014

1719. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SAINTE-MARIE/CORNAC, N° ANFR 0310220015

1720. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEGARDE-SAINTE-MARIE/CORNAC à LA SAUVETAT/HUTAUT LASSU

1721. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEGARDE-SAINTE-MARIE/CORNAC à AUCH/EMBATS

1722. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUT/MOURELOU, N° ANFR 0310220016

1723. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESSIERES/LE CLOS, N° ANFR 0310220027

1724. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BESSIERES/LE CLOS à BOULOC/BOUDON

1725. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRONTON/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0310220028

1726. Décret MIPP00377D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRONTON/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0310220028

1727. Décret MIPP00377D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FRONTON/AUTOCOMMUTATEUR à CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS/CHÂTE

1728. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FRONTON/AUTOCOMMUTATEUR à BOULOC/BOUDON

1729. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERFEIL/PUITS DU PLA, N° ANFR 0310220029

1730. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARIES/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0310220030

1731. Décret PTTS9200288D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/77/79 CHEM DES COURSE, N° ANFR 0310220031

1732. Décret PTTT8800775D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARROQUE/PARADIS, N° ANFR 0310220034

1733. Décret PTTT9000527D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARROQUE/PARADIS, N° ANFR 0310220034

1734. Décret PTTT8800775D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LARROQUE/PARADIS à SAINT-PLANCARD/AUTCOMMUTATEUR

1735. Décret PTTT8800775D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PLANCARD/AUTCOMMUTATEUR, N° ANFR 0310220035

1736. Décret PTTT8900813D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUTX/LE MOURTIS, N° ANFR 0310220037

1737. Décret PTTT8900813D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUTX/LE MOURTIS à SAINT-BEAT/AV DU GÉNÉRAL DE GA

1738. Décret PTTT8900813D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BEAT/AV DU GÉNÉRAL DE GA, N° ANFR 0310220038

1739. Décret PTTT9000104D du 23 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN-DE-LUCHON/LA CASCADE, N° ANFR 0310220039

1740. Décret PTTT9000104D du 23 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN-DE-LUCHON/LA CASCADE à CAZEAUX-DE-LARBOUST/SOUBERVIEL

1741. Décret PTTT9000104D du 23 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAZEAUX-DE-LARBOUST/SOUBERVIEL, N° ANFR 0310220040

1742. Décret PTTT9000518D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MURET/9 R ST SERNIN, N° ANFR 0310220041

1743. Décret PTTT9000518D du 29 août 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MURET/9 R ST SERNIN à MURET/LA FERRANE

1744. Décret PTTT9000027D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MURET/LA FERRANE, N° ANFR 0310220042

1745. Décret PTTT9000517D du 31 août 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MURET/LA FERRANE à BRAGAYRAC/SERVIGUERE

1746. Décret PTTT9000027D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MURET/LA FERRANE à BERAT/FAUBOURG DES ECOLES

1747. Décret PTTT9000440D du 25 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULOC/BOUDON, N° ANFR 0310220044

1748. Décret PTTS9100194D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOULOC/BOUDON à LARRA/LA PLAINE DE CAVAILLE

1749. Décret PTTT9000027D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERAT/FAUBOURG DES ECOLES, N° ANFR 0310220047

1750. Décret PTTT9000527D du 29 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARRECAVE/LA PRADE, N° ANFR 0310220048

1751. Décret PTTT9000417D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/44 CHEM DUROUX, N° ANFR 0310220049

1752. Décret MIPP9500758D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARAMAN/LES OULIERS, N° ANFR 0310220050

1753. Décret MIPP9500758D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CARAMAN/LES OULIERS à LABASTIDE-BEAUVOIR/AUTOCOMMUTA

1754. Décret MIPP9500758D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CARAMAN/LES OULIERS à BEAUVILLE/LA TOUR

1755. Décret MIPP9500758D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CARAMAN/LES OULIERS à TARABEL/LES GOURDOUS

1756. Décret PTTT9000657D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUVILLE/LA TOUR, N° ANFR 0310220051

1757. Décret PTTT9000657D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-BEAUVOIR/AUTOCOMMUTA, N° ANFR 0310220053

1758. Décret PTTT9000517D du 31 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAGAYRAC/CHEM DUBERT, N° ANFR 0310220054

1759. Décret PTTT9000517D du 31 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAGAYRAC/SERVIGUERE, N° ANFR 0310220055

1760. Décret PTTT9000571D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAZERES/R JEANNE PENENT, N° ANFR 0310220056

1761. Décret PTTT9000571D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAZERES/R JEANNE PENENT à ROQUEFORT-SUR-GARONNE/PÉRÉ

1762. Décret PTTT9000571D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-SUR-GARONNE/PÉRÉ, N° ANFR 0310220057

1763. Décret PTTT9000571D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROQUEFORT-SUR-GARONNE/PÉRÉ à SAINT-GAUDENS/17 R DE L'INDÉPE

1764. Décret PTTT9000571D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GAUDENS/17 R DE L'INDÉPE, N° ANFR 0310220058

1765. Décret INDP9300319D du 14 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GAUDENS/17 R DE L'INDÉPE, N° ANFR 0310220058

1766. Décret INDP9300319D du 14 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GAUDENS/17 R DE L'INDÉPE à FOUGARON/MONT ARAGNOUÉ

1767. Décret PTTT9000657D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TARABEL/LES GOURDOUS, N° ANFR 0310220062

1768. Décret PTTS9100194D du 17 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARRA/LA PLAINE DE CAVAILLE, N° ANFR 0310220063

1769. Décret PTTS9200288D du 24 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/44, AV DE MURET, N° ANFR 0310220065

1770. Décret INDP9500196D du 20 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEZINS-GARRAUX/MAIL LONG, N° ANFR 0310220066

1771. Décret INDP9500196D du 20 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIERP-GAUD/CAP DE LAS AGOUAOUX, N° ANFR 0310220067

1772. Décret INDP9401316D du 10 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERFEIL/CANTELOUP, N° ANFR 0310220068

1773. Décret INDP9300131D du 08 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASPET/BOUT DE FONTAGNERES, N° ANFR 0310220070

1774. Décret INDP9400171D du 08 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAZECUEILLE/LE PICON, N° ANFR 0310220071

1775. Décret INDP9400171D du 08 mars 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAZECUEILLE/LE PICON à BOUTX/COULEDOUX

1776. Décret INDP9400171D du 08 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUTX/COULEDOUX, N° ANFR 0310220072

1777. Décret INDP9300319D du 14 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUGARON/MONT ARAGNOUÉ, N° ANFR 0310220073

1778. Décret MIPP9600383D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAZARIL-TAMBOURES/LES NAUDES, N° ANFR 0310220074

1779. Décret MIPP9600109D du 22 avril 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULOUSE/LA BARIGOUDE, N° ANFR 0310220077

1780. Décret MIPP9300377D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS/CHÂTE, N° ANFR 0310220078

1781. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA SAUVETAT/HUTAUT LASSU, N° ANFR 0320220001

1782. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA SAUVETAT/HUTAUT LASSU à VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN/PAGNON

1783. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUCH/EMBATS, N° ANFR 0320220002

1784. Décret du 08 juillet 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUCH/EMBATS à GAZAX-ET-BACCARISSE/COUJOT

1785. Décret du 08 juillet 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUCH/EMBATS à BRUGNENS/LA BOURDETTE

1786. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUCH/EMBATS à CONDOM/SECULI

1787. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUCH/EMBATS à EAUZE/LE DURET

1788. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EAUZE/LE DURET, N° ANFR 0320220003

1789. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EAUZE/LE DURET à NOGARO/AV. DU CASSOU DE HERRE

1790. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOGARO/AV. DU CASSOU DE HERRE, N° ANFR 0320220004

1791. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONDOM/SECULI, N° ANFR 0320220005

1792. Décret du 08 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRUGNENS/LA BOURDETTE, N° ANFR 0320220006

1793. Décret du 08 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAZAX-ET-BACCARISSE/COUJOT, N° ANFR 0320220007

1794. Décret du 10 février 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GAZAX-ET-BACCARISSE/COUJOT à RISCLE/R DE LA POSTE

1795. Décret du 08 juillet 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GAZAX-ET-BACCARISSE/-COUJOT à VIC-FEZENSAC/MOULIN DE MARTIN

1796. Décret du 08 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIC-FEZENSAC/MOULIN DE MARTIN, N° ANFR 0320220008

1797. Décret du 10 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RISCLE/R DE LA POSTE, N° ANFR 0320220009

1798. Décret PTTT8900984D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ISLE-JOURDAIN/CENTRAL, N° ANFR 0320220010

1799. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C, N° ANFR 0330220001

1800. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C à LANTON/BLAGON

1801. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERTHEUIL/LA GRAVIÈRE, N° ANFR 0330220004

1802. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERTHEUIL/LA GRAVIÈRE à BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID

1803. Décret du 07 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAYE/LE MONTEIL EST, N° ANFR 0330220005

1804. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAYE/LE MONTEIL EST, N° ANFR 0330220005

1805. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLAYE/LE MONTEIL EST à BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID

1806. Décret du 07 juin 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLAYE/LE MONTEIL EST à BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/EDF

1807. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLAYE/LE MONTEIL EST à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C

1808. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-HELENE/GÉMEILLAN, N° ANFR 0330220007

1809. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-HELENE/GÉMEILLAN à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C

1810. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-HELENE/GÉMEILLAN à LESPARRE-MEDOC/COULON

1811. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-HELENE/GÉMEILLAN à LACANAU/LE MOUTCHIC

1812. Décret PTTT8801022D du 14 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACANAU/LE MOUTCHIC, N° ANFR 0330220008

1813. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACANAU/LE MOUTCHIC, N° ANFR 0330220008

1814. Décret PTTT8801022D du 14 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LACANAU/LE MOUTCHIC à LE PORGE/LE BOURG SUD

1815. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASSEUIL/COURTIADE, N° ANFR 0330220009

1816. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASSEUIL/COURTIADE à VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN/PAGNON

1817. Décret PTTT8700896D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASSEUIL/COURTIADE à LANGON/3 R GUY ARCAM

1818. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASSEUIL/COURTIADE à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C

1819. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA REOLE/LE MIRAIL EST, N° ANFR 0330220010

1820. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA REOLE/LE MIRAIL EST à PELLEGRUE/MOULIN DES JUDES

1821. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PELLEGRUE/MOULIN DES JUDES, N° ANFR 0330220011

1822. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOULAC-SUR-MER/DUNE DE LESPINE, N° ANFR 0330220012

1823. Décret PTTT9000287D du 13 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOULAC-SUR-MER/DUNE DE LESPINE, N° ANFR 0330220012

1824. Décret PTTT9000287D du 13 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SOULAC-SUR-MER/DUNE DE LESPINE à LESPARRE-MEDOC/COULON

1825. Décret PTTT8800970D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUILLOS/LAHON à BORDEAUX/MERIADEC

1826. Décret PTTT8800970D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUILLOS/LAHON à BELIN-BELIET/LA HOUNA

1827. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAZAS/PRADÈRES, N° ANFR 0330220014

1828. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAZAS/PRADÈRES à GRIGNOLS/R DU CHATEAU D'EAU

1829. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRIGNOLS/R DU CHATEAU D'EAU, N° ANFR 0330220015

1830. Décret du 07 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/EDF, N° ANFR 0330220016

1831. Décret du 10 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL/AUX , N° ANFR 0330220018

1832. Décret PTTT8900558D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C, N° ANFR 0330220020

1833. Décret PTTT9000392D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C à TARGON/LA FORÊT SUD

1834. Décret INDP9330348D du 27 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C à CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST

1835. Décret PTTT9000392D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C à LISTRAC-MEDOC/CENTRAL TÉLÉPHON

1836. Décret PTTT8900558D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C à BORDEAUX/MERIADEC

1837. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANTON/BLAGON, N° ANFR 0330220021

1838. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANTON/BLAGON à ANDERNOS-LES-BAINS/34, AV DE B

1839. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDERNOS-LES-BAINS/34, AV DE B, N° ANFR 0330220022

1840. Décret PTTT8801022D du 14 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANDERNOS-LES-BAINS/34, AV DE B à LE PORGE/LE BOURG SUD

1841. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERIGNAC/PICHEY, N° ANFR 0330220023

1842. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MERIGNAC/PICHEY à BORDEAUX/MERIADEC

1843. Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PESSAC/L'ALOUETTE, N° ANFR 0330220024

1844. Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PESSAC/L'ALOUETTE à BORDEAUX/MERIADEC

1845. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BORDEAUX/MERIADEC, N° ANFR 0330220025

1846. Décret PTTT8800937D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX/MERIADEC à AMBES/RTE DE FORT LAJARD

1847. Décret PTTT8800978D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX/MERIADEC à PESSAC/ZI

1848. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX/MERIADEC à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC/R DU 8 M

1849. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX/MERIADEC à BORDEAUX/322 AV THIERS/R REINE

1850. Décret PTTT8800982D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX/MERIADEC à BORDEAUX/LES AUBIERS

1851. Décret MIPP9600357D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX/MERIADEC à FLOIRAC/12 R ARISTIDE BERGES

1852. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC/R DU 8 M, N° ANFR 0330220026

1853. Décret PTTT8800970D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELIN-BELIET/LA HOUNA, N° ANFR 0330220030

1854. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE/EDF, N° ANFR 0330220031

1855. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE/EDF à BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID

1856. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAYE/CAP DE HAUT, N° ANFR 0330220032

1857. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLAYE/CAP DE HAUT à BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID

1858. Décret PTTT8700896D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGON/3 R GUY ARCAM, N° ANFR 0330220033

1859. Décret PTTT8900544D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID, N° ANFR 0330220034

1860. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESPARRE-MEDOC/COULON, N° ANFR 0330220035

1861. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LESPARRE-MEDOC/COULON à PAUILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

1862. Décret PTTT9000287D du 13 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LESPARRE-MEDOC/COULON à HOURTIN/3 R DU CHATEAU D'EAU

1863. Décret PTTT8800978D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PESSAC/ZI, N° ANFR 0330220039

1864. Décret PTTT9000392D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LISTRAC-MEDOC/CENTRAL TÉLÉPHON, N° ANFR 0330220040

1865. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAUILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0330220041

1866. Décret PTTT8800982D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BORDEAUX/LES AUBIERS, N° ANFR 0330220042

1867. Décret PTTT8801022D du 14 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PORGE/LE BOURG SUD, N° ANFR 0330220043

1868. Décret PTTT9000392D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TARGON/LA FORÊT SUD, N° ANFR 0330220045

1869. Décret PTTT8800937D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBES/RTE DE FORT LAJARD, N° ANFR 0330220046

1870. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BORDEAUX/322 AV THIERS/R REINE, N° ANFR 0330220048

1871. Décret du 05 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAVIN/R CÉLESTIN JOUBERT, N° ANFR 0330220050

1872. Décret du 05 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SAVIN/R CÉLESTIN JOUBERT à BRAUD-ET-SAINT-LOUIS/LA PRÉSID

1873. Décret du 05 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SAVIN/R CÉLESTIN JOUBERT à CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST

1874. Décret PTTT9000287D du 13 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HOURTIN/3 R DU CHATEAU D'EAU, N° ANFR 0330220053

1875. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBES/LA CHAPELLE D'AMBES, N° ANFR 0330220060

1876. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMBES/LA CHAPELLE D'AMBES à CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST

1877. Décret du 27 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST, N° ANFR 0330220061

1878. Décret du 05 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST, N° ANFR 0330220061

1879. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUBNEZAIS/PERROT-BICHON OUEST, N° ANFR 0330220061

1880. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PESSAC/AV DE MAGELLAN, N° ANFR 0330220064

1881. Décret du 17 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PESSAC/AV DE MAGELLAN à ARTIGUES-PRES-BORDEAUX/ZI DE C

1882. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLOIRAC/12 R ARISTIDE BERGES, N° ANFR 0330220065

1883. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/760 R DES GREZES, N° ANFR 0340220002

1884. Décret PTTT9100010D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/760 R DES GREZES, N° ANFR 0340220002

1885. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AGDE/MONT ST LOUP, N° ANFR 0340220003

1886. Décret du 28 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIO-ET-VALQUIERES/PUECH CAUBEL, N° ANFR 0340220004

1887. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIO-ET-VALQUIERES/PUECH CAUBEL à LA TOUR-SUR-ORB/LA GARRIGUE

1888. Décret PTTT8900520D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEZIERS/MERCORENT, N° ANFR 0340220005

1889. Décret du 28 mai 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEZIERS/MERCORENT à DIO-ET-VALQUIERES/PUECH CAUBEL

1890. Décret PTTT8900520D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEZIERS/MERCORENT à BEDARIEUX/PIC DE TANTAJO

1891. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PONS-DE-THOMIERES/AV DE , N° ANFR 0340220006

1892. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIOLS/PUECH DES BOLES, N° ANFR 0340220007

1893. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIOLS/PUECH DES BOLES à SAINT-PONS-DE-THOMIERES/AV DE

1894. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIOLS/PUECH DES BOLES à FRAISSE-SUR-AGOUT/LIGNIERES HA

1895. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRAISSE-SUR-AGOUT/LIGNIERES HA, N° ANFR 0340220008

1896. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA SALVETAT-SUR-AGOUT/R DE LA , N° ANFR 0340220009

1897. Décret du 30 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA SALVETAT-SUR-AGOUT/R DE LA à FRAISSE-SUR-AGOUT/LIGNIERES HA

1898. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLMET-ET-VILLECUN/COSTE TAILLA, N° ANFR 0340220013

1899. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OLMET-ET-VILLECUN/COSTE TAILLA à GIGNAC/RUE GUILHEM

1900. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LODEVE/FANGOUZE, N° ANFR 0340220014

1901. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-DE-BUEGES/LE ROC B, N° ANFR 0340220015

1902. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TOUR-SUR-ORB/LA GARRIGUE, N° ANFR 0340220016

1903. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEDARIEUX/JAURES, N° ANFR 0340220017

1904. Décret PTTT8900520D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEDARIEUX/JAURES, N° ANFR 0340220017

1905. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIGNAC/RUE GUILHEM, N° ANFR 0340220019

1906. Décret PTTT9000602D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GANGES/R DE TIRONDEL, N° ANFR 0340220022

1907. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GANGES/R DE TIRONDEL, N° ANFR 0340220022

1908. Décret PTTT8900520D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEDARIEUX/PIC DE TANTAJO, N° ANFR 0340220024

1909. Décret PTTT9100010D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/CROIX D'ARGENT, N° ANFR 0340220025

1910. Décret PTTT9000602D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/CROIX D'ARGENT, N° ANFR 0340220025

1911. Décret PTTT9000602D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTPELLIER/CROIX D'ARGENT à VALFLAUNES/ST DAUMARY

1912. Décret PTTT9000602D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAZILHAC/PUECH POINTU, N° ANFR 0340220032

1913. Décret PTTT9000602D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAZILHAC/PUECH POINTU à VALFLAUNES/ST DAUMARY

1914. Décret PTTT9000602D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALFLAUNES/ST DAUMARY, N° ANFR 0340220033

1915. Décret MIPP9500879D du 25 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CESSENON-SUR-ORB/PUECH NOLIEU, N° ANFR 0340220035

1916. Décret MIPP9500879D du 25 octobre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSENON-SUR-ORB/PUECH NOLIEU à BEZIERS/MERCORENT

1917. Décret MIPP9500879D du 25 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CESSENON-SUR-ORB/LA TUILERIE, N° ANFR 0340220036

1918. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LONGAULNAY/LA BARRE, N° ANFR 0350220001

1919. Décret du 19 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LONGAULNAY/LA BARRE à PLEUGUENEUC/RUE BROUSSAIS

1920. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAIMPONT/CARREFOUR DU ROX, N° ANFR 0350220002

1921. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAIMPONT/CARREFOUR DU ROX à CESSON-SEVIGNE/BEL AIR

1922. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAIMPONT/CARREFOUR DU ROX à MONTERBLANC/PALHOUARN

1923. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAIMPONT/CARREFOUR DU ROX à REDON/BEAUMONT

1924. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LECOUSSE/LA BUTTE, N° ANFR 0350220003

1925. Décret du 06 juin 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LECOUSSE/LA BUTTE à LOUVIGNE-DU-DESERT/11 R LARIBO

1926. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LECOUSSE/LA BUTTE à SAINT-MARC-LE-BLANC/INCONNU

1927. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LECOUSSE/LA BUTTE à CESSON-SEVIGNE/BEL AIR

1928. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUBOURG/INCONNU, N° ANFR 0350220004

1929. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD, N° ANFR 0350220005

1930. Décret PTTT8700213D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD à SAINT-LUNAIRE/LE TERTRE AUX SC

1931. Décret PTTT9000861D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD à PLEURTUIT/LA VILLE ROCHER

1932. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD à DOL-DE-BRETAGNE/R MARCEL DELPL

1933. Décret PTTT8900435D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-THURIAL/LA LANDE ORAIN, N° ANFR 0350220006

1934. Décret PTTT8900435D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-THURIAL/LA LANDE ORAIN à MAXENT/RÉSIDENCE DE LA LANDE D

1935. Décret PTTT8900435D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-THURIAL/LA LANDE ORAIN à RENNES/R MALAKOFF

1936. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-JANSON/LE PETIT PL, N° ANFR 0350220008

1937. Décret ECOI0020391D du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR, N° ANFR 0350220009

1938. Décret ECOI0020200D du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR, N° ANFR 0350220009

1939. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à VITRE/6 R DE PLAGUÉ

1940. Décret PTTT9000208D du 14 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à MELESSE/AV LAËNNEC

1941. Décret PTTT8900462D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à BAIN-DE-BRETAGNE/LA LANDE MEL

1942. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à COMBOURG/LA MAISON ROUGE

1943. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à CHATEAUBOURG/ZI BELLEVUE

1944. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à JANZE/INCONNU

1945. Décret du 14 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à RENNES/R MALAKOFF

1946. Décret du 31 décembre 1965 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à LONGAULNAY/LA BARRE

1947. Décret PTTT8800919D du 06 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CESSON-SEVIGNE/BEL AIR à MONTREUIL-SUR-ILLE/BEAUSÉJOUR

1948. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REDON/BEAUMONT, N° ANFR 0350220010

1949. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REDON/BEAUMONT à LA GACILLY/GRASLIAS

1950. Décret PTTT8700522D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REDON/BEAUMONT à LANGON/LA HOUSSAIS

1951. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REDON/BEAUMONT à GRAND-FOUGERAY/LES HUTTES

1952. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REDON/BEAUMONT à NIVILLAC/LE CLOS ST JAMES

1953. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND-FOUGERAY/LES HUTTES, N° ANFR 0350220011

1954. Décret du 14 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RENNES/R MALAKOFF, N° ANFR 0350220012

1955. Décret PTTT8700137D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RENNES/R MALAKOFF à MONTFORT-SUR-MEU/LE HAUT BEAUM

1956. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGON/LA HOUSSAIS, N° ANFR 0350220013

1957. Décret PTTT8700522D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANGON/LA HOUSSAIS à MERNEL/BEL AIR

1958. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBOURG/LA MAISON ROUGE, N° ANFR 0350220014

1959. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COMBOURG/LA MAISON ROUGE à SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD

1960. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VITRE/6 R DE PLAGUÉ, N° ANFR 0350220015

1961. Décret PTTT8900462D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VITRE/6 R DE PLAGUÉ à LA GUERCHE-DE-BRETAGNE/R FRÉDÉ

1962. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JANZE/INCONNU, N° ANFR 0350220016

1963. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JANZE/INCONNU, N° ANFR 0350220017

1964. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUBOURG/ZI BELLEVUE, N° ANFR 0350220020

1965. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOL-DE-BRETAGNE/R MARCEL DELPL, N° ANFR 0350220021

1966. Décret PTTT8700137D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFORT-SUR-MEU/LE HAUT BEAUM, N° ANFR 0350220022

1967. Décret PTTT8700137D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFORT-SUR-MEU/LE HAUT BEAUM à MEDREAC/LE CLOS HURÉ

1968. Décret PTTT8700137D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTFORT-SUR-MEU/LE HAUT BEAUM à SAINT-MEEN-LE-GRAND/R MAURICE

1969. Décret PTTT8700137D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MEEN-LE-GRAND/R MAURICE, N° ANFR 0350220023

1970. Décret PTTT8700137D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEDREAC/LE CLOS HURÉ, N° ANFR 0350220024

1971. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARC-LE-BLANC/INCONNU, N° ANFR 0350220025

1972. Décret PTTT8700522D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURE-DE-BRETAGNE/R DE CAMPEL, N° ANFR 0350220026

1973. Décret PTTT8700522D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERNEL/BEL AIR, N° ANFR 0350220027

1974. Décret PTTT8700213D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LUNAIRE/LE TERTRE AUX SC, N° ANFR 0350220028

1975. Décret PTTT8700213D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LUNAIRE/PL D'HEXHAM, N° ANFR 0350220029

1976. Décret PTTT8800919D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREUIL-SUR-ILLE/BEAUSÉJOUR, N° ANFR 0350220030

1977. Décret PTTT8800919D du 06 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREUIL-SUR-ILLE/PL DE REY -, N° ANFR 0350220031

1978. Décret PTTT8900435D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAXENT/RÉSIDENCE DE LA LANDE D, N° ANFR 0350220032

1979. Décret PTTT8900462D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIN-DE-BRETAGNE/LA LANDE MEL, N° ANFR 0350220035

1980. Décret du 08 juin 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAIN-DE-BRETAGNE/LA LANDE MEL à MARTIGNE-FERCHAUD/3 R DU MARÉC

1981. Décret PTTT8900462D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE/R DES L, N° ANFR 0350220036

1982. Décret PTTT8900462D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GUERCHE-DE-BRETAGNE/R FRÉDÉ, N° ANFR 0350220037

1983. Décret PTTT9000197D du 19 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEUGUENEUC/RUE BROUSSAIS, N° ANFR 0350220038

1984. Décret PTTT9000208D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MELESSE/AV LAËNNEC, N° ANFR 0350220039

1985. Décret PTTT9000861D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEURTUIT/LA VILLE ROCHER, N° ANFR 0350220041

1986. Décret du 06 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUVIGNE-DU-DESERT/11 R LARIBO, N° ANFR 0350220043

1987. Décret du 08 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARTIGNE-FERCHAUD/3 R DU MARÉC, N° ANFR 0350220044

1988. Décret du 16 février 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAZOUGES-LA-PEROUSE/LA VALLÉE, N° ANFR 0350220045

1989. Décret du 16 février 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAZOUGES-LA-PEROUSE/LA VALLÉE à LECOUSSE/LA BUTTE

1990. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREVIN/ECOLE PUBLIQUE, N° ANFR 0350220046

1991. Décret du 27 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CREVIN/ECOLE PUBLIQUE à CESSON-SEVIGNE/BEL AIR

1992. Décret du 17 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRION/PIÈCE DE LA JALOUSIE, N° ANFR 0360220001

1993. Décret du 17 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIGOUX/HAMEAU DE LA BORDE, N° ANFR 0360220002

1994. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MAGNY/CHAMP DE LA CHAPELLE, N° ANFR 0360220003

1995. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MAGNY/CHAMP DE LA CHAPELLE à SAINT-MAUR/LES TERRES LÉGÈRES

1996. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARGENTON-SUR-CREUSE/LE TERRIER, N° ANFR 0360220005

1997. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARGENTON-SUR-CREUSE/LE TERRIER à SAINT-MAUR/LES TERRES LÉGÈRES

1998. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MAUR/LES TERRES LÉGÈRES, N° ANFR 0360220009

1999. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MAUR/LES TERRES LÉGÈRES à ISSOUDUN/VIGNES DE PIÉ-GIRARD

2000. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISSOUDUN/VIGNES DE PIÉ-GIRARD, N° ANFR 0360220012

2001. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBRAY-LES-TOURS/INCONNU, N° ANFR 0370220001

2002. Décret du 10 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIGUEIL/LES BEAUREGARDS, N° ANFR 0370220003

2003. Décret du 10 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIGUEIL/LES BEAUREGARDS à LE GRAND-PRESSIGNY/LA PROVIDEN

2004. Décret du 10 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAND-PRESSIGNY/LA PROVIDEN, N° ANFR 0370220004

2005. Décret du 10 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE GRAND-PRESSIGNY/LA PROVIDEN à BOSSAY-SUR-CLAISE/LA TUILERIE

2006. Décret du 10 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOSSAY-SUR-CLAISE/LA TUILERIE, N° ANFR 0370220005

2007. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAZIERES-DE-TOURAINE/LA GRANDE, N° ANFR 0370220006

2008. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAZIERES-DE-TOURAINE/LA GRANDE à MONNAIE/LES PETITES LANDES

2009. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAZIERES-DE-TOURAINE/LA GRANDE à SAVIGNE-SUR-LATHAN/BOUDERIE

2010. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAVIGNE-SUR-LATHAN/BOUDERIE, N° ANFR 0370220007

2011. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONNAIE/LES PETITES LANDES à NEUVY-LE-ROI/FOSSE GERMAINE

2012. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONNAIE/LES PETITES LANDES à TOURS/PL DU PRÉSIDENT COTY

2013. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOURS/103 AV DU DANEMARK, N° ANFR 0370220010

2014. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOURS/103 AV DU DANEMARK à VILLEDOMER/LE BOIS VERT

2015. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOURS/103 AV DU DANEMARK à AMBOISE/LA GRANGE TIFAINE

2016. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOURS/103 AV DU DANEMARK à SAINT-EPAIN/LA BACHOTERIE

2017. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-EPAIN/LA BACHOTERIE, N° ANFR 0370220011

2018. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-EPAIN/LA BACHOTERIE à CHINON/LA MARTINIÈRE

2019. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHINON/LA MARTINIÈRE, N° ANFR 0370220012

2020. Décret PTTT8700172D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHINON/LA MARTINIÈRE à RICHELIEU/LA HAUTE CHARNIÈRE

2021. Décret PTTT8700172D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHINON/LA MARTINIÈRE à BRIZAY/CHENILLE

2022. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEDOMER/LE BOIS VERT, N° ANFR 0370220013

2023. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLEDOMER/LE BOIS VERT à VENDOME/R DES CHAMPLES

2024. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBOISE/LA GRANGE TIFAINE, N° ANFR 0370220014

2025. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVY-LE-ROI/FOSSE GERMAINE, N° ANFR 0370220016

2026. Décret PTTT8800708D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVOINE/CENTRALE NUCLÉAIRE DE C, N° ANFR 0370220017

2027. Décret PTTT8800708D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AVOINE/CENTRALE NUCLÉAIRE DE C à HUISMES/RUE DES ECOLES

2028. Décret PTTT8800708D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HUISMES/RUE DES ECOLES, N° ANFR 0370220018

2029. Décret PTTT9000528D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RICHELIEU/LA HAUTE CHARNIÈRE, N° ANFR 0370220019

2030. Décret PTTS00328D du 03 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOURS/PL DU PRÉSIDENT COTY, N° ANFR 0370220020

2031. Décret PTTT9000528D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIZAY/CHENILLE, N° ANFR 0370220021

2032. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMROUSSE/LA CROIX DE CHAMROU, N° ANFR 0380220001

2033. Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMROUSSE/LA CROIX DE CHAMROU, N° ANFR 0380220001

2034. Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HUEZ/LE LAC BLANC, N° ANFR 0380220002

2035. Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HUEZ/CITRIERE ET SAGNE, N° ANFR 0380220003

2036. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOURG-D'OISANS/RUE GAMBETTA, N° ANFR 0380220004

2037. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-DE-LANS/LE FIOC, N° ANFR 0380220005

2038. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-DE-LANS/L'ALPE DE MONT DE, N° ANFR 0380220006

2039. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRENOBLE/4, PL PASTEUR à ALLEVARD/BRAME FARINE

2040. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEVARD/BRAME FARINE, N° ANFR 0380220008

2041. Décret du 10 juillet 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES/LE R, N° ANFR 0380220009

2042. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORAS/FRETIGNIER (LE MONT), N° ANFR 0380220010

2043. Décret du 14 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORAS/FRETIGNIER (LE MONT) à CHASSIEU/LES BOUTIERES

2044. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORAS/FRETIGNIER (LE MONT) à SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND

2045. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORAS/FRETIGNIER (LE MONT) à LE BOURGET-DU-LAC/MONT DU CHAT

2046. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURIS/LE CERT, N° ANFR 0380220011

2047. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-DE-LANS/VILLAGE DE VACANC, N° ANFR 0380220013

2048. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEMOND/VIGIE DU BARRAGE, N° ANFR 0380220015

2049. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ALLEMOND/VIGIE DU BARRAGE à OZ/HAMEAU DE SARDONNE

2050. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OZ/HAMEAU DE SARDONNE, N° ANFR 0380220016

2051. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OZ/HAMEAU DE SARDONNE à ALLEMOND/LE RIVIER

2052. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEMOND/LE RIVIER, N° ANFR 0380220017

2053. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLAIR-DE-LA-TOUR/LE PLAT, N° ANFR 0380220018

2054. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES AVENIERES/INCONNU, N° ANFR 0380220019

2055. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORESTEL/LES ROCHES, N° ANFR 0380220020

2056. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTALIEU-VERCIEU/R DE CORNOU, N° ANFR 0380220021

2057. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER/INCONN, N° ANFR 0380220022

2058. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER/INCONN à CHAMAGNIEU/MIANGES

2059. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMAGNIEU/MIANGES, N° ANFR 0380220023

2060. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMAGNIEU/MIANGES à HIERES-SUR-AMBY/LE CRUI

2061. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMAGNIEU/MIANGES à CREMIEU/INCONNU

2062. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREMIEU/INCONNU, N° ANFR 0380220024

2063. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HIERES-SUR-AMBY/LE CRUI, N° ANFR 0380220025

2064. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HIERES-SUR-AMBY/LE CRUI à LA BALME-LES-GROTTES/LE PLANTE

2065. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BALME-LES-GROTTES/LE PLANTE, N° ANFR 0380220026

2066. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HUEZ/COMBE DU BRAS, N° ANFR 0380220027

2067. Décret du 29 mars 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OYEU/PLAN DU REY, N° ANFR 0380220028

2068. Décret du 29 mars 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JARRIE/PLASSONNEY, N° ANFR 0380220029

2069. Décret PTTT8800725D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRIMARETTE/COMBE QUARTIER, N° ANFR 0380220032

2070. Décret PTTT8900198D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREFFORT/LES GRIVETS, N° ANFR 0380220033

2071. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORBELIN/CHÂTEAU GAILLARD, N° ANFR 0380220038

2072. Décret PTTT8900742D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT/LA CR, N° ANFR 0380220042

2073. Décret PTTT8900742D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT/LA CR à APREMONT/COL DE FRENE GRANIER

2074. Décret PTTT8788757D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUJANY/BARRAGE DE GRAND MAISO, N° ANFR 0380220061

2075. Décret PTTT8788757D du 15 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUJANY/PRÉ LAURENT, N° ANFR 0380220062

2076. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREYS-MEPIEU/CNPE CREYS MALVIL, N° ANFR 0380220063

2077. Décret PTTT9000752D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARMILIEU/LE SERVERIN, N° ANFR 0380220064

2078. Décret PTTS9200563D du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN-FALLAVIER/LA FES, N° ANFR 0380220077

2079. Décret PTTS9200502D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MAURICE-L'EXIL/PIVOZ COR, N° ANFR 0380220099

2080. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERRIGNY/MONT CHENEVIÈRE, N° ANFR 0390220001

2081. Décret PTTT8700691D du 15 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERRIGNY/MONT CHENEVIÈRE à LENT/LES MONLAISSUTS

2082. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERRIGNY/MONT CHENEVIÈRE à CHAUMERGY/AU PIOCHY

2083. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERRIGNY/MONT CHENEVIÈRE à LOISIA/SUR LES FONTAINES

2084. Décret PTTT8700186D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERRIGNY/MONT CHENEVIÈRE à CHAPELLE-VOLAND/LES GRANDES RI

2085. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCHELANGE/MONT CHATAIN, N° ANFR 0390220005

2086. Décret PTTT8800768D du 16 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARCHELANGE/MONT CHATAIN à DAMPIERRE/AUX MICHELS

2087. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOISIA/SUR LES FONTAINES, N° ANFR 0390220006

2088. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOISIA/SUR LES FONTAINES à ARINTHOD/LES LEZINNES

2089. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOISIA/SUR LES FONTAINES à SAINT-JULIEN/ST MAURICE

2090. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JULIEN/ST MAURICE, N° ANFR 0390220007

2091. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARD-SAINT-SAUVEUR/FORÊT DU, N° ANFR 0390220008

2092. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLARD-SAINT-SAUVEUR/FORÊT DU à SAINT-CLAUDE/8 R REYBERT

2093. Décret PTTS0200224D du 19 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLARD-SAINT-SAUVEUR/FORÊT DU à LA PESSE/LE CERNETROU

2094. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLAUDE/8 R REYBERT, N° ANFR 0390220009

2095. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLAUDE/8 R REYBERT, N° ANFR 0390220009

2096. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAJOUX/TRÈS COMBE, N° ANFR 0390220010

2097. Décret du 29 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEVREAUX/GRANDS CHAMPS DE LA , N° ANFR 0390220011

2098. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARINTHOD/LES LEZINNES, N° ANFR 0390220012

2099. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMERGY/AU PIOCHY, N° ANFR 0390220013

2100. Décret PTTT8700691D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPAGNOLE/ALLÉE GABRIEL RIPO, N° ANFR 0390220014

2101. Décret PTTT8700691D du 15 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMPAGNOLE/ALLÉE GABRIEL RIPO à LENT/LES MONLAISSUTS

2102. Décret PTTT8700691D du 15 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LENT/LES MONLAISSUTS, N° ANFR 0390220015

2103. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEPTMONCEL LES MOLUNES/SUR LES, N° ANFR 0390220016

2104. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEPTMONCEL LES MOLUNES/LE GITA, N° ANFR 0390220017

2105. Décret PTTT8900282d du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAC-DES-ROUGES-TRUITES/LE MONT, N° ANFR 0390220018

2106. Décret PTTT8900282D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORBIER/LOGE A FAYET, N° ANFR 0390220019

2107. Décret PTTT8900282D du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORBIER/LOGE A FAYET à MOREZ/SOUS LES CARRIÈRES

2108. Décret PTTT8900282D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOREZ/SOUS LES CARRIÈRES, N° ANFR 0390220020

2109. Décret PTTS9200328D du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOREZ/SOUS LES CARRIÈRES, N° ANFR 0390220020

2110. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-THIEBAUD/MONT POUPET, N° ANFR 0390220021

2111. Décret PTTT8900291D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CERNON/FAVIÈRE, N° ANFR 0390220022

2112. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMOUR/SUR CARELET, N° ANFR 0390220024

2113. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-AMOUR/SUR CARELET à CHEVREAUX/GRANDS CHAMPS DE LA

2114. Décret PTTT8700186D du 22 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAPELLE-VOLAND/LES GRANDES RI, N° ANFR 0390220025

2115. Décret PTTT9000712D du 15 novembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POLIGNY/INCONNU, N° ANFR 0390220026

2116. Décret PTTT9000712d du 15 novembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-FARLAY/AU VILLAGE, N° ANFR 0390220027

2117. Décret PTTT9000712D du 15 novembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-FARLAY/INCONNU, N° ANFR 0390220028

2118. Décret PTTT8800768D du 16 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMPIERRE/AUX MICHELS, N° ANFR 0390220029

2119. Décret du 05 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMMUNAILLES-EN-MONTAGNE/CHAMP, N° ANFR 0390220030

2120. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON/BOIS DE LA CÔTE DE L, N° ANFR 0390220031

2121. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLAIRVAUX-LES-LACS/INCONNU, N° ANFR 0390220032

2122. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUCIER/INCONNU, N° ANFR 0390220033

2123. Décret PTTT8901060D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMOURA/SOUS LA FRAIRIE, N° ANFR 0390220034

2124. Décret du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUDREY/ETANG DE MONT SOUS VAU, N° ANFR 0390220035

2125. Décret du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREMANON/LA JOUE DESSUS - LE C, N° ANFR 0390220037

2126. Décret du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUX-DES-PRES/LES FAIVRES, N° ANFR 0390220038

2127. Décret du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOIRANS-EN-MONTAGNE/INCONNU, N° ANFR 0390220039

2128. Décret du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ONOZ/LA CÔTE, N° ANFR 0390220041

2129. Décret PTTS9200328D du 11 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHASSAL-MOLINGES/R DES ÉCOLES, N° ANFR 0390220043

2130. Décret du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PESSE/RUE DE L'ÉPICÉA, N° ANFR 0390220044

2131. Décret du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PESSE/LE CERNETROU, N° ANFR 0390220045

2132. Décret IND00023D du 02 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDELOT-MORVAL/AU VILLAGE, N° ANFR 0390220046

2133. Décret du 02 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES MOUSSIERES/R DE LA MAIRIE, N° ANFR 0390220047

2134. Décret du 02 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES MOLUNES/TRES LES CERNOIS, N° ANFR 0390220048

2135. Décret du 02 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA RIXOUSE/R DES CRÊTES, N° ANFR 0390220049

2136. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-DE-MARSAN/INCONNU, N° ANFR 0400220001

2137. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONT-DE-MARSAN/INCONNU à VILLENEUVE-DE-MARSAN/LA BATAIL

2138. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-DE-MARSAN/LA BATAIL, N° ANFR 0400220002

2139. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-DE-MARSAN/LA BATAIL à GABARRET/CHATEAU ROUGE

2140. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-DE-MARSAN/LA BATAIL à AIRE-SUR-L'ADOUR/LE BITON

2141. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GABARRET/CHATEAU ROUGE, N° ANFR 0400220003

2142. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIRE-SUR-L'ADOUR/LE BITON, N° ANFR 0400220004

2143. Décret du 27 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DU-MONT/LAREIGNE, N° ANFR 0400220006

2144. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DU-MONT/LAREIGNE, N° ANFR 0400220006

2145. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-DU-MONT/LAREIGNE à HAGETMAU/INCONNU

2146. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE-DU-MONT/LAREIGNE à SAINT-BOES/QUARTIER DU FRÉROU

2147. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-LES-DAX/LA PIGNERAI, N° ANFR 0400220009

2148. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PAUL-LES-DAX/LA PIGNERAI à CAUNEILLE/SEMPÉ

2149. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PAUL-LES-DAX/LA PIGNERAI à SAINT-BOES/QUARTIER DU FRÉROU

2150. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PAUL-LES-DAX/LA PIGNERAI à MONTFORT-EN-CHALOSSE/AUX ECOLE

2151. Décret PTTT8700844D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PAUL-LES-DAX/LA PIGNERAI à SAINT-MARTIN-DE-HINX/LA MONTAG

2152. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUNEILLE/SEMPÉ, N° ANFR 0400220010

2153. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAUNEILLE/SEMPÉ à HABAS/INCONNU

2154. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HABAS/INCONNU, N° ANFR 0400220012

2155. Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFORT-EN-CHALOSSE/AUX ECOLE, N° ANFR 0400220013

2156. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAGETMAU/INCONNU, N° ANFR 0400220014

2157. Décret PTTT8700844d du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-HINX/LA MONTAG, N° ANFR 0400220015

2158. Décret PTTT8700844D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DE-HINX/LA MONTAG à BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE

2159. Décret PTTT8800766D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DE-HINX/LA MONTAG à SOUSTONS/LE POT DE RÉSINE

2160. Décret PTTT8800766D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOUSTONS/LE POT DE RÉSINE, N° ANFR 0400220027

2161. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE/CASAB, N° ANFR 0400220028

2162. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE/CASAB à SOUSTONS/LE POT DE RÉSINE

2163. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEZOS/INCONNU, N° ANFR 0400220030

2164. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIELLE-SAINT-GIRONS/MOT, N° ANFR 0400220035

2165. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIELLE-SAINT-GIRONS/MOT à SOUSTONS/LE POT DE RÉSINE

2166. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIELLE-SAINT-GIRONS/MOT à MEZOS/INCONNU

2167. Décret du 07 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DU-MONT/AV ST SEV, N° ANFR 0400220036

2168. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUFFRY/LES FERRANDIÈRES, N° ANFR 0410220001

2169. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERBAULT/R DE LA PIGEARDIERE, N° ANFR 0410220002

2170. Décret du 21 juin 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HERBAULT/R DE LA PIGEARDIERE à VILLEBAROU/LA GARGOTIÈRE

2171. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMOTTE-BEUVRON/LES BOIS, N° ANFR 0410220003

2172. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMOTTE-BEUVRON/LES BOIS à FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD

2173. Décret du 17 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIOU/LA TUILERIE, N° ANFR 0410220004

2174. Décret du 17 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUR-DE-SOLOGNE/LA GRAVELLE, N° ANFR 0410220005

2175. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MUR-DE-SOLOGNE/LA GRAVELLE à ROMORANTIN-LANTHENAY/LES BRUYÈ

2176. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MUR-DE-SOLOGNE/LA GRAVELLE à VILLEBAROU/LA GARGOTIÈRE

2177. Décret du 21 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENY/LE HAUT POIRIER, N° ANFR 0410220006

2178. Décret du 21 juin 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENY/LE HAUT POIRIER à VILLEBAROU/LA GARGOTIÈRE

2179. Décret du 21 juin 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENY/LE HAUT POIRIER à FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD

2180. Décret du 21 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEBAROU/LA GARGOTIÈRE, N° ANFR 0410220007

2181. Décret du 27 mai 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLEBAROU/LA GARGOTIÈRE à MER/BURAY

2182. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROMORANTIN-LANTHENAY/LES BRUYÈ, N° ANFR 0410220008

2183. Décret PTTT8700172D du 26 juin 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENDOME/R DES CHAMPLES, N° ANFR 0410220012

2184. Décret PTTT8800843D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-NOUAN/CENTRALE N, N° ANFR 0410220016

2185. Décret PTTT8800843D du 01 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LAURENT-NOUAN/CENTRALE N à BEAUGENCY/LES HAUTS DE LUTZ

2186. Décret du 27 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MER/BURAY, N° ANFR 0410220021

2187. Décret du 27 mai 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MER/BURAY à SAINT-LAURENT-NOUAN/LES COUTUR

2188. Décret PTTS9200230D du 27 mai 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-NOUAN/LES COUTUR, N° ANFR 0410220024

2189. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERANNE/LES TROIS DENTS, N° ANFR 0420220008

2190. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIOLAY/TOUR MATAGRIN, N° ANFR 0420220009

2191. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIOLAY/TOUR MATAGRIN à MABLY/62, R DE LA FONTAINE

2192. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIOLAY/TOUR MATAGRIN à SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND

2193. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALMAZEL/LE PONT, N° ANFR 0420220011

2194. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE/ROCHEF, N° ANFR 0420220012

2195. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE/ROCHEF à NOIRETABLE/BELLEVUE NORD

2196. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE/ROCHEF à SAINT-POLGUES/FOND VALLÉE

2197. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOIRETABLE/BELLEVUE NORD, N° ANFR 0420220014

2198. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEROCHE/LES ECHARMEAUX, N° ANFR 0420220015

2199. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEROCHE/LES ECHARMEAUX à CLAVEISOLLES/SOUBRAN

2200. Décret du 17 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHAMOND/15/17 R VICTOR H, N° ANFR 0420220019

2201. Décret du 17 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHAMOND/15/17 R VICTOR H à LE BESSAT/BOIS DE TOILE

2202. Décret du 17 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BESSAT/BOIS DE TOILE, N° ANFR 0420220020

2203. Décret du 17 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE BESSAT/BOIS DE TOILE à SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ/LA CHAP

2204. Décret du 17 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ/LA CHAP, N° ANFR 0420220021

2205. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROANNE/2 R DES FOSSÉS, N° ANFR 0420220022

2206. Décret PTTT8900743D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROANNE/2 R DES FOSSÉS, N° ANFR 0420220022

2207. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROANNE/2 R DES FOSSÉS à MONTAGNY/LE BOURG

2208. Décret PTTT8900743D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROANNE/2 R DES FOSSÉS à VILLEREST/LA NOIERIE

2209. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAGNY/LE BOURG, N° ANFR 0420220023

2210. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAGNY/LE BOURG à LE CERGNE/ANSENOT

2211. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAGNY/LE BOURG à COUTOUVRE/LA TORADIERE

2212. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUTOUVRE/LA TORADIERE, N° ANFR 0420220024

2213. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MABLY/62, R DE LA FONTAINE, N° ANFR 0420220025

2214. Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MABLY/62, R DE LA FONTAINE à JOB/PIERRE SUR HAUTE

2215. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-POLGUES/FOND VALLÉE, N° ANFR 0420220026

2216. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JUST-EN-CHEVALET/LE CHAM à SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE/CITÉ TA

2217. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS/RUE , N° ANFR 0420220030

2218. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAMBA/VIMONT, N° ANFR 0420220031

2219. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAMBA/INCONNU, N° ANFR 0420220032

2220. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CERGNE/ANSENOT, N° ANFR 0420220033

2221. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELMONT-DE-LA-LOIRE/LE CIMETIÈ, N° ANFR 0420220034

2222. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE/D39, N° ANFR 0420220035

2223. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE/CITÉ TA, N° ANFR 0420220036

2224. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTBRISON/43, R REPUBLIQUE, N° ANFR 0420220038

2225. Décret PTTS9100269D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIOLAY/PL FOUILLAT, N° ANFR 0420220039

2226. Décret PTTT8900743D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEREST/LA NOIERIE, N° ANFR 0420220051

2227. Décret PTTT8900743D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMMELLE-VERNAY/BARRAGE DE VIL, N° ANFR 0420220052

2228. Décret PTTS9200502D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERANNE/MONT PILAT, N° ANFR 0420220053

2229. Décret du 03 août 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENEUJOLS/LE DEVES, N° ANFR 0430220002

2230. Décret PTTT8900916D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENEUJOLS/LE DEVES à SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON/

2231. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PUY-EN-VELAY/LES CARMES, N° ANFR 0430220003

2232. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE PUY-EN-VELAY/LES CARMES à SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER

2233. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER, N° ANFR 0430220004

2234. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER à LA CHAISE-DIEU/SIGNAL DE ST CL

2235. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER à CRAPONNE-SUR-ARZON/CHAMP FAUGI

2236. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER à SEMBADEL/LA GARE

2237. Décret PTTS9100251D du 11 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-DE-NAY/CHANTUZIER à ROCHE-EN-REGNIER/POUSSAC

2238. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAISE-DIEU/SIGNAL DE ST CL, N° ANFR 0430220005

2239. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRAPONNE-SUR-ARZON/CHAMP FAUGI, N° ANFR 0430220006

2240. Décret PTTT8900823D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEMBADEL/LA GARE, N° ANFR 0430220007

2241. Décret PTTT8900476D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON/, N° ANFR 0430220008

2242. Décret PTTT8900476D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON/ à SAINT-VINCENT/LA COMBE

2243. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUZAC/LA DENT, N° ANFR 0430220009

2244. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUZAC/LA DENT à MONTFAUCON-EN-VELAY/LE BOURG

2245. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUZAC/LA DENT à SAINT-PAL-DE-CHALENCON/TANLAS

2246. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUZAC/LA DENT à RETOURNAC/LES TOURILLES

2247. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BEAUZAC/LA DENT à LAPTE/CHAMP DAPPE

2248. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YSSINGEAUX/AV GEORGES CLÉMENCE, N° ANFR 0430220010

2249. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHAMBON-SUR-LIGNON/BOIS DE , N° ANFR 0430220011

2250. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CHAMBON-SUR-LIGNON/BOIS DE à FAY-SUR-LIGNON/LE GARAY

2251. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FAY-SUR-LIGNON/LE GARAY, N° ANFR 0430220012

2252. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAPTE/CHAMP DAPPE, N° ANFR 0430220013

2253. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RETOURNAC/LES TOURILLES, N° ANFR 0430220014

2254. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFAUCON-EN-VELAY/LE BOURG, N° ANFR 0430220015

2255. Décret PTTT8900395D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAL-DE-CHALENCON/TANLAS, N° ANFR 0430220016

2256. Décret PTTT8900476d du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT/LA COMBE, N° ANFR 0430220018

2257. Décret PTTT8900476D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VINCENT/LA COMBE à VOREY/LA SIGNOLE HAUTE

2258. Décret PTTT8900476D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOREY/LA SIGNOLE HAUTE, N° ANFR 0430220019

2259. Décret PTTT8900782D du 24 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANGEAC/LE GRAIL à AUBAZAT/LA PIERRE PLANTÉE

2260. Décret PTTT8900465D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANGEAC/LE GRAIL à LANGEAC/AV DE L AUVERGNE

2261. Décret PTTT9000039D du 09 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANGEAC/LE GRAIL à VILLENEUVE-D'ALLIER/L'ESPERON

2262. Décret PTTT8900465D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGEAC/AV DE L AUVERGNE, N° ANFR 0430220021

2263. Décret PTTT8900916D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-DE-TARTAS/ROCHEFOUR, N° ANFR 0430220022

2264. Décret PTTT8900465D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALETTES/BORDEYRAC, N° ANFR 0430220023

2265. Décret PTTT8900782D du 24 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBAZAT/LA PIERRE PLANTÉE, N° ANFR 0430220025

2266. Décret PTTT9000039D du 09 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-D'ALLIER/L'ESPERON, N° ANFR 0430220026

2267. Décret du 11 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROCHE-EN-REGNIER/POUSSAC, N° ANFR 0430220027

2268. Décret du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAZEILLES-PRES-SAUGUES/SOURGIR, N° ANFR 0430220028

2269. Décret ECOI0020138D du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NAZAIRE/LE HEINLEX, N° ANFR 0440220001

2270. Décret ECOI0020201D du 24 juillet 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NAZAIRE/LE HEINLEX, N° ANFR 0440220001

2271. Décret PTTT8900010D du 26 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-NAZAIRE/LE HEINLEX à PONTCHATEAU/CHEM DE CRIBOEUF

2272. Décret INDP9330424D du 09 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-NAZAIRE/LE HEINLEX à ASSERAC/CHEM DE MINGUIN

2273. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NORT-SUR-ERDRE/R DU GÉNÉRAL LE, N° ANFR 0440220004

2274. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NORT-SUR-ERDRE/R DU GÉNÉRAL LE à NANTES/TOUR DE BRETAGNE

2275. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEGE/LE MOULIN GUERIN, N° ANFR 0440220007

2276. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEGE/LE MOULIN GUERIN à NANTES/TOUR DE BRETAGNE

2277. Décret PTTT8900010D du 26 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FEGREAC/BALLAC, N° ANFR 0440220008

2278. Décret PTTT8900010D du 26 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FEGREAC/BALLAC à PONTCHATEAU/CHEM DE CRIBOEUF

2279. Décret PTTT9000130D du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ABBARETZ/RUE SAINT SYMPHORIEN, N° ANFR 0440220009

2280. Décret PTTT9000130D du 20 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ABBARETZ/RUE SAINT SYMPHORIEN à TREFFIEUX/9, RUE DU STADE

2281. Décret PTTT9000130D du 20 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ABBARETZ/RUE SAINT SYMPHORIEN à BLAIN/GUÉRANDE

2282. Décret ECOI0020200D du 06 juillet 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS à SAINT-HERBLAIN/1, R AMBROISE C

2283. Décret PTTS9200313D du 19 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS à PIERRIC/RTE DE DERVAL

2284. Décret PTTS9100224D du 31 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ERBRAY/RTE DU PETIT BROSSOIS à LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE/DOIT

2285. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HERBLAIN/1, R AMBROISE C, N° ANFR 0440220011

2286. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-HERBLAIN/1, R AMBROISE C à BLAIN/GUÉRANDE

2287. Décret du 07 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BAULE-ESCOUBLAC/AV MAL FOCH, N° ANFR 0440220013

2288. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BAULE-ESCOUBLAC/AV MAL FOCH, N° ANFR 0440220013

2289. Décret du 07 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA BAULE-ESCOUBLAC/AV MAL FOCH à LE CROISIC/AV DES MOULINS

2290. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA BAULE-ESCOUBLAC/AV MAL FOCH à SAINT-NAZAIRE/LE HEINLEX

2291. Décret du 07 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA BAULE-ESCOUBLAC/AV MAL FOCH à LA TURBALLE/BD DE LA FRATERNIT

2292. Décret PTTT9000130D du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAIN/GUÉRANDE, N° ANFR 0440220014

2293. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAIN/GUÉRANDE, N° ANFR 0440220014

2294. Décret PTTT9000052D du 21 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEREON/LE CORBIN à SAINT-MARS-LA-JAILLE/LA SERVIÈ

2295. Décret PTTT8900093D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEREON/LE CORBIN à BELLIGNE/LE MOULIN NEUF

2296. Décret PTTT8901003D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEREON/LE CORBIN à LANDEMONT/ROUTE DE SAINT-SAUVE

2297. Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANTES/TOUR DE BRETAGNE, N° ANFR 0440220016

2298. Décret 00270D du 02 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANTES/TOUR DE BRETAGNE à SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE/R D

2299. Décret PTTT8900988D du 21 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANTES/TOUR DE BRETAGNE à SAINTE-PAZANNE/CHEM DES NOUIES

2300. Décret PTTT8900376D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANTES/TOUR DE BRETAGNE à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE/AV DES

2301. Décret ECOI0020026D du 23 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANTES/TOUR DE BRETAGNE à VIEILLEVIGNE/R DE QUARTERON

2302. Décret 30260P du 25 juin 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANTES/TOUR DE BRETAGNE à LE CELLIER/CHÂTEAU D'EAU

2303. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NANTES/TOUR DE BRETAGNE à CORDEMAIS/LA CALOTTE

2304. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORDEMAIS/LA CALOTTE, N° ANFR 0440220017

2305. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CORDEMAIS/LA CALOTTE à SAVENAY/CH DE ST ARMEL

2306. Décret PTTT8900127D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORNIC/LE SANDIER, N° ANFR 0440220018

2307. Décret PTTT8900093D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PORNIC/LE SANDIER à PREFAILLES/R DE LA RENAUDIÈRE

2308. Décret PTTT8900127D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PORNIC/LE SANDIER à FROSSAY/FOUGEROUGE

2309. Décret PTTT8900127D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PORNIC/LE SANDIER à SAINT-BREVIN-LES-PINS/CENTRAL

2310. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAVENAY/CH DE ST ARMEL, N° ANFR 0440220019

2311. Décret ECOI0020137D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLIGNE/LE MOULIN NEUF, N° ANFR 0440220020

2312. Décret PTTS9100216D du 28 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLIGNE/LE MOULIN NEUF à MAUMUSSON/RTE DE ST MARS LA JA

2313. Décret du 07 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TURBALLE/BD DE LA FRATERNIT, N° ANFR 0440220021

2314. Décret INDP8330424D du 09 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTCHATEAU/CHEM DE CRIBOEUF, N° ANFR 0440220022

2315. Décret PTTT8900010D du 26 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTCHATEAU/CHEM DE CRIBOEUF, N° ANFR 0440220022

2316. Décret INDP8330424D du 09 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONTCHATEAU/CHEM DE CRIBOEUF à LA CHAPELLE-DES-MARAIS/LA PERR

2317. Décret du 07 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CROISIC/R DES POILUS, N° ANFR 0440220025

2318. Décret du 07 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CROISIC/AV DES MOULINS, N° ANFR 0440220026

2319. Décret PTTT8900127D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FROSSAY/FOUGEROUGE, N° ANFR 0440220027

2320. Décret PTTT8900127D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BREVIN-LES-PINS/CENTRAL , N° ANFR 0440220028

2321. Décret PTTT9000167D du 23 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEILLEVIGNE/R DE QUARTERON, N° ANFR 0440220029

2322. Décret PTTT8900988D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-PAZANNE/CHEM DES NOUIES, N° ANFR 0440220030

2323. Décret PTTT8900988D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-PAZANNE/CTEL, N° ANFR 0440220031

2324. Décret INDP8330424D du 09 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-DES-MARAIS/LA PERR, N° ANFR 0440220032

2325. Décret PTTT9000052D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARS-LA-JAILLE/LA SERVIÈ, N° ANFR 0440220034

2326. Décret PTTT9000052D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARS-LA-JAILLE/RTE DE BO, N° ANFR 0440220035

2327. Décret PTTT8900093D du 13 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREFAILLES/R DE LA RENAUDIÈRE, N° ANFR 0440220036

2328. Décret PTTT8900376D du 17 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIGREFEUILLE-SUR-MAINE/AV DES , N° ANFR 0440220037

2329. Décret INDP9330424D du 09 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASSERAC/CHEM DE MINGUIN, N° ANFR 0440220039

2330. Décret PTTS9100365D du 19 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NORT-SUR-ERDRE/LE MOULIN DES P, N° ANFR 0440220043

2331. Décret PTTS9100365D du 19 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NORT-SUR-ERDRE/LE MOULIN DES P à JOUE-SUR-ERDRE/CENTRAL TÉLÉPHO

2332. Décret INDP9330260D du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CELLIER/R DU RECTEUR JACQUE, N° ANFR 0440220048

2333. Décret INDP9330260D du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CELLIER/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0440220049

2334. Décret PTTS9200270D du 02 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-DE-MER-MORTE/R D, N° ANFR 0440220051

2335. Décret du 19 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOUE-SUR-ERDRE/CENTRAL TÉLÉPHO, N° ANFR 0440220052

2336. Décret PTTS9100224D du 31 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE/R DU, N° ANFR 0440220053

2337. Décret PTTT9000130D du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREFFIEUX/9, RUE DU STADE, N° ANFR 0440220054

2338. Décret PTTT9000864D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRESNAY-EN-RETZ/6, R DES CITÉS, N° ANFR 0440220058

2339. Décret PTTS9100224D du 31 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE/DOIT, N° ANFR 0440220060

2340. Décret PTTS9100216D du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAUMUSSON/RTE DE ST MARS LA JA, N° ANFR 0440220066

2341. Décret PTTS9200313D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIERRIC/RTE DE DERVAL, N° ANFR 0440220067

2342. Décret INDI0220083D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TEMPLE-DE-BRETAGNE/R DU GRA, N° ANFR 0440220069

2343. Décret INDI0220044D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUSSAY/3 RUE D'ANJOU, N° ANFR 0440220071

2344. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAZOCHES-LES-GALLERANDES/R DE , N° ANFR 0450220001

2345. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAZOCHES-LES-GALLERANDES/R DE à PITHIVIERS-LE-VIEIL/LE MOULIN

2346. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS/LES, N° ANFR 0450220002

2347. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS/LES à TREIGNY/MOULIN À VENT

2348. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS/LES à AMILLY/LE PETIT MALTAVERNE

2349. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBON-LA-FORET/ENCLAVE DE CH, N° ANFR 0450220003

2350. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMBON-LA-FORET/ENCLAVE DE CH à PITHIVIERS-LE-VIEIL/LE MOULIN

2351. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMBON-LA-FORET/ENCLAVE DE CH à FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD

2352. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOYERS/BRÛLE-BORDE, N° ANFR 0450220004

2353. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOYERS/BRÛLE-BORDE à QUIERS-SUR-BEZONDE/LE COUVENT

2354. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOYERS/BRÛLE-BORDE à AMILLY/LE PETIT MALTAVERNE

2355. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIEN/LE BUISSON D'ARRABLOY, N° ANFR 0450220005

2356. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD, N° ANFR 0450220006

2357. Décret du 20 avril 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD à OUZOUER-SUR-LOIRE/LA CHAUME

2358. Décret PTTT9000025D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEURY-LES-AUBRAIS/LES BICHARD à BEAUGENCY/L'ORME À LA CHÈVRE

2359. Décret du 20 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUZOUER-SUR-LOIRE/LA CHAUME, N° ANFR 0450220007

2360. Décret du 20 avril 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OUZOUER-SUR-LOIRE/LA CHAUME à GIEN/LES BRIQUEMEAUX

2361. Décret PTTT8800862D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OUZOUER-SUR-LOIRE/LA CHAUME à DAMPIERRE-EN-BURLY/INCONNU

2362. Décret PTTT8800886D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OUZOUER-SUR-LOIRE/LA CHAUME à CERDON/LES GOURDEAUX

2363. Décret du 20 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIEN/LES BRIQUEMEAUX, N° ANFR 0450220008

2364. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PITHIVIERS-LE-VIEIL/LE MOULIN , N° ANFR 0450220009

2365. Décret PTTT8901085D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PITHIVIERS-LE-VIEIL/LE MOULIN à SERMAISES/LA MOTTE

2366. Décret du 11 mars 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PITHIVIERS-LE-VIEIL/LE MOULIN à BOISCOMMUN/LES SAUVAGÈRES

2367. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMILLY/LE PETIT MALTAVERNE, N° ANFR 0450220010

2368. Décret PTTT9000045D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMILLY/LE PETIT MALTAVERNE à MONTCRESSON/LE NID A LA CANE

2369. Décret PTTT9000025D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUGENCY/L'ORME À LA CHÈVRE, N° ANFR 0450220011

2370. Décret PTTT8800843D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUGENCY/INCONNU, N° ANFR 0450220012

2371. Décret PTTT8800843D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUGENCY/LES HAUTS DE LUTZ, N° ANFR 0450220013

2372. Décret du 11 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOISCOMMUN/LES SAUVAGÈRES, N° ANFR 0450220018

2373. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIERS-SUR-BEZONDE/LE COUVENT, N° ANFR 0450220019

2374. Décret PTTT9000045D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTCRESSON/LE NID A LA CANE, N° ANFR 0450220024

2375. Décret PTTT9000045D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTCRESSON/LE NID A LA CANE à SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON/R DE

2376. Décret PTTT9000045D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON/R DE, N° ANFR 0450220025

2377. Décret PTTT8800886D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CERDON/LES GOURDEAUX, N° ANFR 0450220026

2378. Décret PTTT8901085D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERMAISES/LA MOTTE, N° ANFR 0450220027

2379. Décret PTTT8901085D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERMAISES/LA MOTTE à MALESHERBES/CHÂTEAUGAY

2380. Décret PTTT8901085D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERMAISES/LA MOTTE à PUISEAUX/MONTAGNE DU GRAND BAR

2381. Décret PTTT8901085D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALESHERBES/CHÂTEAUGAY, N° ANFR 0450220028

2382. Décret PTTT8901085D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUISEAUX/MONTAGNE DU GRAND BAR, N° ANFR 0450220029

2383. Décret PTTT8800862D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMPIERRE-EN-BURLY/INCONNU, N° ANFR 0450220030

2384. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE, N° ANFR 0460220003

2385. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à CANIAC-DU-CAUSSE/CHEM DU CAUSS

2386. Décret PTTS9200006D du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à FLORESSAS/PEYRE ROUGE

2387. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU

2388. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à LIMOGNE-EN-QUERCY/BEL AIR

2389. Décret PTTS9200006D du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à GINDOU/RIGAL HAUT

2390. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à MONTCUQ/PENTECÔTE

2391. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à LABASTIDE-MURAT/LA BESSE

2392. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à SAINT-CIRQ-LAPOPIE/PECH LABORI

2393. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à LALBENQUE/AU MERCADIOL

2394. Décret PTTS9200006D du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TRESPOUX-RASSIELS/VITARELLE à GOUJOUNAC/PLAINE DE MADONE

2395. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CANIAC-DU-CAUSSE/CHEM DU CAUSS, N° ANFR 0460220004

2396. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CANIAC-DU-CAUSSE/CHEM DU CAUSS à VIAZAC/PLANIOLES

2397. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CANIAC-DU-CAUSSE/CHEM DU CAUSS à STRENQUELS/ARQUE

2398. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIAZAC/PLANIOLES, N° ANFR 0460220005

2399. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIAZAC/PLANIOLES à LATRONQUIERE/LES CARBONNIERES

2400. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIAZAC/PLANIOLES à SAINT-CHELS/MAS HAUT

2401. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIAZAC/PLANIOLES à LIVERNON/TERRAIN DE CAMPING

2402. Décret PTTT8900519D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-LESPINASSE/LE CAUSS, N° ANFR 0460220006

2403. Décret PTTT8900519D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-LESPINASSE/LE CAUSS à LATRONQUIERE/LES CARBONNIERES

2404. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CERE/Z.I DU PARANT, N° ANFR 0460220007

2405. Décret PTTT8900519D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CERE/Z.I DU PARANT, N° ANFR 0460220007

2406. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CERE/Z.I DU PARANT à STRENQUELS/ARQUE

2407. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHELS/MAS HAUT, N° ANFR 0460220008

2408. Décret PTTT8900519D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LATRONQUIERE/LES CARBONNIERES, N° ANFR 0460220009

2409. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LATRONQUIERE/LES CARBONNIERES, N° ANFR 0460220009

2410. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOURDON/INCONNU, N° ANFR 0460220010

2411. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GOURDON/INCONNU à LANZAC/LES BRUGES

2412. Décret du 18 juillet 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANZAC/LES BRUGES, N° ANFR 0460220011

2413. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANZAC/LES BRUGES, N° ANFR 0460220011

2414. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANZAC/AV MARTIN MALVY, N° ANFR 0460220012

2415. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRESSENSAC/BOIS NAUDIÈRE, N° ANFR 0460220013

2416. Décret du 27 juin 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de STRENQUELS/ARQUE, N° ANFR 0460220014

2417. Décret PTTT8800203D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de STRENQUELS/ARQUE, N° ANFR 0460220014

2418. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-MURAT/LA BESSE, N° ANFR 0460220015

2419. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CIRQ-LAPOPIE/PECH LABORI, N° ANFR 0460220016

2420. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMOGNE-EN-QUERCY/BEL AIR, N° ANFR 0460220017

2421. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LALBENQUE/AU MERCADIOL, N° ANFR 0460220018

2422. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTCUQ/PENTECÔTE, N° ANFR 0460220019

2423. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOUILLAC/INCONNU, N° ANFR 0460220020

2424. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIVERNON/TERRAIN DE CAMPING, N° ANFR 0460220021

2425. Décret PTTT8800203D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAYRAC/INCONNU, N° ANFR 0460220022

2426. Décret PTTT8800203D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAYRAC/LE PORTAIL DE ROME, N° ANFR 0460220023

2427. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLORESSAS/PEYRE ROUGE, N° ANFR 0460220024

2428. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLORESSAS/PEYRE ROUGE à SAINT-MATRE/GREALOU

2429. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DURAVEL/L'ORATOIRE, N° ANFR 0460220025

2430. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GINDOU/RIGAL HAUT, N° ANFR 0460220026

2431. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MATRE/GREALOU, N° ANFR 0460220027

2432. Décret PTTT9000570D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALVIAC/PECH HAHUT, N° ANFR 0460220028

2433. Décret PTTT9000376D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACAPELLE-MARIVAL/INCONNU, N° ANFR 0460220029

2434. Décret PTTT9000376D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOURG/LE BOIS BORDET, N° ANFR 0460220030

2435. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOUJOUNAC/PLAINE DE MADONE, N° ANFR 0460220031

2436. Décret du 27 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAHORS/24, AV DE FREYCINET, N° ANFR 0460220032

2437. Décret du 27 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAHORS/PUECH DE ROLLES, N° ANFR 0460220033

2438. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-LOT, N° ANFR 0470220001

2439. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-SUR-LOT à VALEILLES/CENTRAL

2440. Décret PTTS9200342D du 30 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTILLONNES/LE JARDIN, N° ANFR 0470220003

2441. Décret PTTS9200342D du 30 octobre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTILLONNES/LE JARDIN à VILLEREAL/CAILLAOU EST

2442. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARMANDE/CHEM DU ROC, N° ANFR 0470220004

2443. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARMANDE/CHEM DU ROC, N° ANFR 0470220004

2444. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARMANDE/CHEM DU ROC à TONNEINS

2445. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARMANDE/JUVELIN, N° ANFR 0470220005

2446. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARMANDE/JUVELIN, N° ANFR 0470220005

2447. Décret PTTT8900618D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARMANDE/JUVELIN, N° ANFR 0470220005

2448. Décret PTTT8900618D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARMANDE/JUVELIN à COCUMONT/CD.3 - BOURG DU VILLA

2449. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARMANDE/JUVELIN à MIRAMONT-DE-GUYENNE/GRAND-CROI

2450. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARMANDE/JUVELIN à DURAS/LES BOUTÈRES

2451. Décret du 27 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DURAS/LES BOUTÈRES, N° ANFR 0470220006

2452. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DU-QUEYRAN/PAGNON, N° ANFR 0470220007

2453. Décret PTTS9200342D du 30 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEREAL/CAILLAOU EST, N° ANFR 0470220008

2454. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NERAC/GOUDOU, N° ANFR 0470220009

2455. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NERAC/GOUDOU à SOS/LE CAILLAOU

2456. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOS/LE CAILLAOU, N° ANFR 0470220010

2457. Décret du 13 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DU-CASSE/LA TUQUETTE, N° ANFR 0470220011

2458. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONT-DU-CASSE/LA TUQUETTE à VALEILLES/CENTRAL

2459. Décret du 13 juin 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONT-DU-CASSE/LA TUQUETTE à BEAUVILLE/CIMETIERE

2460. Décret du 13 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUVILLE/CIMETIERE, N° ANFR 0470220012

2461. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FUMEL/AU SAULOU, N° ANFR 0470220013

2462. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FUMEL/AU SAULOU à VALEILLES/CENTRAL

2463. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNEINS, N° ANFR 0470220014

2464. Décret PTTT8800995D du 20 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNEINS à LE MAS-D'AGENAIS/INCONNU

2465. Décret du 30 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIRAMONT-DE-GUYENNE/GRAND-CROI, N° ANFR 0470220017

2466. Décret PTTT8900618D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COCUMONT/CD.3 - BOURG DU VILLA, N° ANFR 0470220020

2467. Décret PTTT8800995D du 20 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MAS-D'AGENAIS/INCONNU, N° ANFR 0470220022

2468. Décret INDP9400503D du 31 mai 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-LOT/18, R JEAN , N° ANFR 0470220028

2469. Décret INDP9400503D du 31 mai 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-SUR-LOT/18, R JEAN à VALEILLES/CENTRAL

2470. Décret du 24 avril 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHASTEL-NOUVEL/BARRAQUE, N° ANFR 0480220002

2471. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLORAC/R DE SIPPLE SERT, N° ANFR 0480220003

2472. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLORAC/LA PEYRE PLANTADE, N° ANFR 0480220004

2473. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENDE/INCONNU, N° ANFR 0480220005

2474. Décret PTTS9100332D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENDE/INCONNU, N° ANFR 0480220005

2475. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENDE/INCONNU, N° ANFR 0480220005

2476. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BADAROUX/INCONNU, N° ANFR 0480220006

2477. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTS-DE-RANDON/TRUC DE FORTUN, N° ANFR 0480220007

2478. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTS-DE-RANDON/TRUC DE FORTUN à CHATEAUNEUF-DE-RANDON/LACHAM

2479. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTS-DE-RANDON/TRUC DE FORTUN à SAINT-AMANS/RTE D'ESTABLES

2480. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTS-DE-RANDON/TRUC DE FORTUN à SAINT-CHELY-D'APCHER/R DE LA C

2481. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHELY-D'APCHER/R DE LA C, N° ANFR 0480220008

2482. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PALHERS/TRUC DU MIDI, N° ANFR 0480220009

2483. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PALHERS/TRUC DU MIDI à MARVEJOLS/11 T AV THEOPHILE RO

2484. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARVEJOLS/11 T AV THEOPHILE RO, N° ANFR 0480220010

2485. Décret du 06 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGOGNE/INCONNU, N° ANFR 0480220011

2486. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE/ST RO, N° ANFR 0480220012

2487. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGOGNE/LIGNOLAS, N° ANFR 0480220013

2488. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANGOGNE/LIGNOLAS à GRANDRIEU/LOU CHAUMAS

2489. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDRIEU/LOU CHAUMAS, N° ANFR 0480220014

2490. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFORT/CHAPELAS, N° ANFR 0480220015

2491. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLEFORT/-CHAPELAS à VILLEFORT/AV DE LA GARE

2492. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFORT/AV DE LA GARE, N° ANFR 0480220016

2493. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANS/RTE D'ESTABLES, N° ANFR 0480220017

2494. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-DE-RANDON/LACHAM, N° ANFR 0480220018

2495. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BALSIEGES/SIGNAL DE FLAGIT à LE RECOUX/LE TENSIONNIEU

2496. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BALSIEGES/SIGNAL DE FLAGIT à SAINTE-ENIMIE/DIGNAS

2497. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE RECOUX/LE TENSIONNIEU, N° ANFR 0480220020

2498. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE RECOUX/LE TENSIONNIEU à LE MASSEGROS/LOT PUECH DE LAS

2499. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MASSEGROS/LOT PUECH DE LAS , N° ANFR 0480220021

2500. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-ENIMIE/DIGNAS, N° ANFR 0480220022

2501. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-ENIMIE/LOU VIALA, N° ANFR 0480220023

2502. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDRIEU/BEAUSÉJOUR, N° ANFR 0480220031

2503. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE ROZIER/CAPLUC, N° ANFR 0480220034

2504. Décret PTTT8900197D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALSIEGES/SIGNAL DE FLAGIT, N° ANFR 0480220035

2505. Décret PTTS9100332D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUDEYRAC/LE MARTINET, N° ANFR 0480220040

2506. Décret ECOI9920279D du 06 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BADAROUX/LE CAUSSE, N° ANFR 0480220041

2507. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU/2 R D, N° ANFR 0490220001

2508. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU/2 R D à LA FLECHE/ST GERMAIN DU VAL

2509. Décret PTTT8800712D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU/2 R D à DURTAL/LA GAUFFRIE

2510. Décret PTTT8800838D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU/2 R D à MORANNES/LA JARRIAIS

2511. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU/2 R D à CHALONNES-SUR-LOIRE/TENNIS

2512. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU/2 R D à BRISSAC-QUINCÉ/CHATEAU D'EAU

2513. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUE-LA-FONTAINE/LES RUES CHÈV, N° ANFR 0490220002

2514. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALONNES-SUR-LOIRE/TENNIS, N° ANFR 0490220005

2515. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALONNES-SUR-LOIRE/LOT COURTI, N° ANFR 0490220006

2516. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRISSAC-QUINCE/CHATEAU D'EAU, N° ANFR 0490220007

2517. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE , N° ANFR 0490220009

2518. Décret du 26 mars 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE à SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE/LE CHÂ

2519. Décret PTTT8800724D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE à LA SALLE-DE-VIHIERS/R PRINCIPA

2520. Décret du 05 avril 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE à BEAUPREAU/LE PRESSOIR

2521. Décret du 05 avril 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE à JALLAIS/R DE LA BOUÈRE

2522. Décret PTTT8800123D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE à SAINT-LEZIN/INCONNU

2523. Décret du 26 mars 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHOLET/CH RURAL DES LANDES DE à SAINT-PIERRE-MONTLIMART/LE HAU

2524. Décret du 05 avril 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JALLAIS/R DE LA BOUÈRE, N° ANFR 0490220014

2525. Décret du 05 avril 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JALLAIS/INCONNU, N° ANFR 0490220015

2526. Décret du 05 avril 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUPREAU/LE PRESSOIR, N° ANFR 0490220016

2527. Décret du 26 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-MONTLIMART/LE HAU, N° ANFR 0490220017

2528. Décret du 26 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE/LE CHÂ, N° ANFR 0490220020

2529. Décret PTTT8800838D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORANNES/LA JARRIAIS, N° ANFR 0490220022

2530. Décret PTTT8800712D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DURTAL/LA GAUFFRIE, N° ANFR 0490220023

2531. Décret PTTT8800123D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEZIN/INCONNU, N° ANFR 0490220025

2532. Décret PTTT8800724D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA SALLE-DE-VIHIERS/R PRINCIPA, N° ANFR 0490220026

2533. Décret PTTT8800724D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA SALLE-DE-VIHIERS/R PRINCIPA à VIHIERS/R DE ST HILAIRE

2534. Décret PTTT8800724D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIHIERS/R DE ST HILAIRE, N° ANFR 0490220027

2535. Décret PTTT8901003D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDEMONT/ROUTE DE SAINT-SAUVE, N° ANFR 0490220033

2536. Décret PTTT8901003D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANDEMONT/ROUTE DE SAINT-SAUVE à LA VARENNE/RUE D'ANJOU

2537. Décret PTTT8901003D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA VARENNE/RUE D'ANJOU, N° ANFR 0490220035

2538. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ/LA HOUS, N° ANFR 0500220001

2539. Décret PTTS9100218D du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ/LA HOUS, N° ANFR 0500220001

2540. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ/LA HOUS à LITHAIRE/La pièce de la Tour

2541. Décret PTTS9100218D du 28 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ/LA HOUS à CARENTAN/RTE D'AUVERS

2542. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LITHAIRE/La pièce de la Tour, N° ANFR 0500220002

2543. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LITHAIRE/La pièce de la Tour à LA GLACERIE

2544. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GLACERIE, N° ANFR 0500220003

2545. Décret ECOI0020043D du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERCY/MONT-ROBIN, N° ANFR 0500220004

2546. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUTANCES/MAIRIE, N° ANFR 0500220005

2547. Décret ECOI0020043D du 29 septembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COUTANCES/MAIRIE à LA VENDELEE/CHÂTEAU D'EAU

2548. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES, N° ANFR 0500220006

2549. Décret 30284D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES, N° ANFR 0500220006

2550. Décret PTTT9000871D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES, N° ANFR 0500220006

2551. Décret MIPP9600110D du 19 avril 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES, N° ANFR 0500220006

2552. Décret 30284D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES à LA HAYE-PESNEL/CHÂTEAU D'EAU

2553. Décret MIPP9600110D du 19 avril 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES à JULLOUVILLE/41 AV MARÉCHAL LEC

2554. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES à VILLEDIEU-LES-POELES/LA PETITE

2555. Décret ECOI0020200D du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAULIEU/LE BOURG, N° ANFR 0500220007

2556. Décret PTTT8900586D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES/LA, N° ANFR 0500220009

2557. Décret PTTT8900586D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES/LA à PONTORSON/AUTOCOMMUTATEUR

2558. Décret PTTT9000800D du 11 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES/LA à SAINT-JEAN-LE-THOMAS/RESERVOIR

2559. Décret PTTT8900586D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES/LA à LE MONT-SAINT-MICHEL/LA POSTE

2560. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP, N° ANFR 0500220012

2561. Décret INDP9600721D du 04 août 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP à HERQUEVILLE/CO-GE-MA

2562. Décret INDP9330286D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP à BRICQUEBEC/LE HAUT DU MONT

2563. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP à BARNEVILLE-CARTERET/LES TERRES

2564. Décret PTTT8800834D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP à LE VICEL/D 125

2565. Décret INDP9330286D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP à CHERBOURG-OCTEVILLE/R JEAN LEB

2566. Décret PTTT8801039D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOLLEVAST/LA FERME DU TELEGRAP à GREVILLE-HAGUE/HAMEAU FABIEN

2567. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARNEVILLE-CARTERET/LES TERRES, N° ANFR 0500220013

2568. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS/LA , N° ANFR 0500220018

2569. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS/LA à LA VENDELEE/CHÂTEAU D'EAU

2570. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA VENDELEE/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0500220019

2571. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEDIEU-LES-POELES/LA PETITE, N° ANFR 0500220020

2572. Décret PTTT8801039D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GREVILLE-HAGUE/HAMEAU FABIEN, N° ANFR 0500220022

2573. Décret PTTT8801039D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-HAGUE/CENTRAL TÉLÉPHO, N° ANFR 0500220023

2574. Décret PTTT8800834D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VICEL/D 125, N° ANFR 0500220028

2575. Décret PTTT8800834D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VICEL/D 125 à SAINT-VAAST-LA-HOUGUE/CENTRAL

2576. Décret PTTT8800834D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VICEL/D 125 à BARFLEUR/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2577. Décret PTTT8800834D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARFLEUR/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0500220029

2578. Décret PTTT8900586D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTORSON/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0500220031

2579. Décret PTTT8800834D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VAAST-LA-HOUGUE/CENTRAL , N° ANFR 0500220033

2580. Décret PTTT8900586D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MONT-SAINT-MICHEL/LA POSTE , N° ANFR 0500220039

2581. Décret INDP9400721D du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERQUEVILLE/CO-GE-MA, N° ANFR 0500220040

2582. Décret PTTS9100218D du 28 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARENTAN/RTE D'AUVERS, N° ANFR 0500220041

2583. Décret du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRICQUEBEC/LE HAUT DU MONT, N° ANFR 0500220042

2584. Décret du 09 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRICQUEBEC/LE HAUT DU MONT à VALOGNES/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2585. Décret du 09 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRICQUEBEC/LE HAUT DU MONT à BRICQUEBEC/AUTOCOMMUTATEUR

2586. Décret INDP9330286D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRICQUEBEC/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0500220043

2587. Décret INDP9330286D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALOGNES/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0500220044

2588. Décret INDP9330284D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA HAYE-PESNEL/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0500220045

2589. Décret PTTT9000800D du 11 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-LE-THOMAS/RESERVOIR, N° ANFR 0500220047

2590. Décret PTTT9000800D du 11 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-LE-THOMAS/CENTRAL T, N° ANFR 0500220048

2591. Décret INDP9500379D du 27 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONDE-SUR-VIRE/LE CLOS POIRIER, N° ANFR 0500220049

2592. Décret INDP9500379D du 27 avril 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CONDE-SUR-VIRE/LE CLOS POIRIER à TESSY-SUR-VIRE/RTE DE ST LÔ

2593. Décret INDP9500379D du 27 avril 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CONDE-SUR-VIRE/LE CLOS POIRIER à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ/LA HOUS

2594. Décret INDP9500379D du 27 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TESSY-SUR-VIRE/RTE DE ST LÔ, N° ANFR 0500220050

2595. Décret MIPP9600110D du 19 avril 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JULLOUVILLE/41 AV MARÉCHAL LEC, N° ANFR 0500220051

2596. Décret INDP9330286D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHERBOURG-OCTEVILLE/R JEAN LEB, N° ANFR 0500220052

2597. Décret PTTT8700604D du 25 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORMANS/R DES PETITS RAMPARTS, N° ANFR 0510220001

2598. Décret PTTT8700604D du 25 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DORMANS/R DES PETITS RAMPARTS à VINCELLES/LES PATIS

2599. Décret PTTT8700604D du 25 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VINCELLES/LES PATIS, N° ANFR 0510220002

2600. Décret PTTT8700604D du 25 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VINCELLES/LES PATIS à IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR

2601. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VRIGNY/LA MONTAGNE, N° ANFR 0510220003

2602. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUSSY-LE-CHATEAU/LE RADAR, N° ANFR 0510220004

2603. Décret PTTT8900633D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BUSSY-LE-CHATEAU/LE RADAR à SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ/LES GR

2604. Décret PTTT8900633D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BUSSY-LE-CHATEAU/LE RADAR à SAINTE-MENEHOULD/LA HAUTE JUST

2605. Décret PTTT8900633D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-MENEHOULD/LA HAUTE JUST, N° ANFR 0510220005

2606. Décret PTTS9100349D du 12 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-MENEHOULD/LA HAUTE JUST à VIENNE-LE-CHATEAU/LA CÔTE DES

2607. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR, N° ANFR 0510220006

2608. Décret PTTT9000437D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR à VERTUS/LA MADELEINE

2609. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR à SEZANNE/DEVANT SANS SOUCI

2610. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR à SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR

2611. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR à SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/CH

2612. Décret PTTT8700604D du 25 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGNY-COMBLIZY/LE CARREFOUR à CHAVOT-COURCOURT/LES PATIS

2613. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR, N° ANFR 0510220007

2614. Décret PTTT8800840D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR à MOURMELON-LE-GRAND/8 R PAUL BO

2615. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR à BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE

2616. Décret PTTT8900633D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR à CHALONS-EN-CHAMPAGNE/R DE LA M

2617. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR à GLANNES/MONT VIGNEREUX

2618. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR à MONTEPREUX/MONT À L'ASSAUT

2619. Décret PTTS9900353D du 13 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE/LES GR à VERTUS/LA MADELEINE

2620. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GLANNES/MONT VIGNEREUX, N° ANFR 0510220008

2621. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GLANNES/MONT VIGNEREUX à BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH

2622. Décret PTTT8700442D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GLANNES/MONT VIGNEREUX à SERMAIZE-LES-BAINS/LA COUCHE

2623. Décret PTTT8900741D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GLANNES/MONT VIGNEREUX à SAINT-DIZIER/VERT BOIS

2624. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE, N° ANFR 0510220009

2625. Décret PTTT8900619D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE à REIMS/PONT ASSY

2626. Décret PTTT8900619D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE à FISMES/MONTAGNE DE PERLES

2627. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERRU/MONT DE BERRU LA VIGIE à CHALONS-EN-CHAMPAGNE/INCONNU

2628. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTEPREUX/MONT À L'ASSAUT, N° ANFR 0510220010

2629. Décret PTTS00353D du 13 décembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTEPREUX/MONT À L'ASSAUT à VERTUS/LA MADELEINE

2630. Décret PTTT8900594D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTEPREUX/MONT À L'ASSAUT à SEZANNE/DEVANT SANS SOUCI

2631. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEZANNE/DEVANT SANS SOUCI, N° ANFR 0510220011

2632. Décret INDP8930259D du 25 juin 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEZANNE/DEVANT SANS SOUCI à MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE

2633. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALONS-EN-CHAMPAGNE/INCONNU, N° ANFR 0510220012

2634. Décret PTTT8900619D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FISMES/MONTAGNE DE PERLES, N° ANFR 0510220013

2635. Décret PTTT8700604D du 25 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAVOT-COURCOURT/LES PATIS, N° ANFR 0510220014

2636. Décret PTTT8700442D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERMAIZE-LES-BAINS/LA COUCHE, N° ANFR 0510220015

2637. Décret PTTT8900478D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERMAIZE-LES-BAINS/LA COUCHE à VANAULT-LES-DAMES/BELVAL

2638. Décret PTTT8900633D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALONS-EN-CHAMPAGNE/R DE LA M, N° ANFR 0510220016

2639. Décret PTTT8800840D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOURMELON-LE-GRAND/8 R PAUL BO, N° ANFR 0510220017

2640. Décret PTTT8900619D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REIMS/PONT ASSY, N° ANFR 0510220018

2641. Décret PTTT8900478D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VANAULT-LES-DAMES/BELVAL, N° ANFR 0510220019

2642. Décret PTTT8900478D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VANAULT-LES-DAMES/RN 382, N° ANFR 0510220020

2643. Décret PTTT9000437D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERTUS/LA MADELEINE, N° ANFR 0510220021

2644. Décret PTTT9000437D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERTUS/R DES LORIOTS, N° ANFR 0510220022

2645. Décret PTTS9100369D du 23 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTGENOST/CR DIT DE LA BRÈCHE, N° ANFR 0510220023

2646. Décret PTTS9100349D du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIENNE-LE-CHATEAU/LA CÔTE DES , N° ANFR 0510220024

2647. Décret PTTS9100349D du 12 décembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIENNE-LE-CHATEAU/INCONNU, N° ANFR 0510220025

2648. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU, N° ANFR 0520220001

2649. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU à VAILLANT/CÔTE MALIN

2650. Décret PTTT8800850D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU à LANGRES/GLACIS DE LA CITADELLE

2651. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBONNE-LES-BAINS/BOIS DE LA, N° ANFR 0520220002

2652. Décret du 09 avril 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBONNE-LES-BAINS/BOIS DE LA à LAFERTE-SUR-AMANCE/INCONNU

2653. Décret PTTT8900590D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBONNE-LES-BAINS/BOIS DE LA à PARNOY-EN-BASSIGNY/R NEUVE PAR

2654. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBONNE-LES-BAINS/BOIS DE LA à MONT-LES-NEUFCHATEAU/FORT DE B

2655. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBONNE-LES-BAINS/BOIS DE LA à BOUHANS-ET-FEURG/LE TREMBLE

2656. Décret PTTT8800928D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBONNE-LES-BAINS/BOIS DE LA à LANGRES/GLACIS DE LA CITADELLE

2657. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMONT/FERME DES EPREUVES, N° ANFR 0520220003

2658. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAUMONT/FERME DES EPREUVES à CHATEAUVILLAIN/VAUX MAIGNIEN

2659. Décret PTTT8800839D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAUMONT/FERME DES EPREUVES à LANGRES/GLACIS DE LA CITADELLE

2660. Décret PTTT8800944D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAUMONT/FERME DES EPREUVES à CHAUMONT/INCONNU

2661. Décret PTTT8900431D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAUMONT/FERME DES EPREUVES à MONT-LES-NEUFCHATEAU/FORT DE B

2662. Décret PTTS9200318D du 07 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAUMONT/FERME DES EPREUVES à HUILLIECOURT/SUR LA RÉSERVE

2663. Décret PTTT8800839D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGRES/GLACIS DE LA CITADELLE, N° ANFR 0520220004

2664. Décret du 09 avril 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAFERTE-SUR-AMANCE/INCONNU, N° ANFR 0520220005

2665. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARC-EN-BARROIS/R ANATOLE GABEU, N° ANFR 0520220006

2666. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARC-EN-BARROIS/LA ROCHOTTE, N° ANFR 0520220007

2667. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARC-EN-BARROIS/LA ROCHOTTE à CHATEAUVILLAIN/VAUX MAIGNIEN

2668. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUVILLAIN/18 R DE PENTHIE, N° ANFR 0520220008

2669. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUVILLAIN/VAUX MAIGNIEN, N° ANFR 0520220009

2670. Décret du 11 décembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAUVILLAIN/-VAUX MAIGNIEN à CHATEAUVILLAIN/18 R DE PENTHIE

2671. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAILLANT/GRANDE RUE, N° ANFR 0520220010

2672. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAILLANT/CÔTE MALIN, N° ANFR 0520220011

2673. Décret PTTT8800944D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMONT/INCONNU, N° ANFR 0520220012

2674. Décret PTTT8800899D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOINVILLE/BOIS DE L'HOSPICE, N° ANFR 0520220013

2675. Décret INDP9230236D du 07 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOINVILLE/BOIS DE L'HOSPICE à MONTIER-EN-DER/CÔTE BARDIN

2676. Décret PTTT9000352D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOINVILLE/BOIS DE L'HOSPICE à DOULAINCOURT-SAUCOURT/LE CHATE

2677. Décret PTTT8800899D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOINVILLE/BOIS DE L'HOSPICE à SAINT-DIZIER/VERT BOIS

2678. Décret PTTT8800899d du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DIZIER/VERT BOIS, N° ANFR 0520220014

2679. Décret PTTT8900590D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARNOY-EN-BASSIGNY/R NEUVE PAR, N° ANFR 0520220015

2680. Décret PTTT9000352D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOULAINCOURT-SAUCOURT/R DE VER, N° ANFR 0520220016

2681. Décret PTTT9000352D du 06 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOULAINCOURT-SAUCOURT/LE CHATE, N° ANFR 0520220017

2682. Décret du 07 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTIER-EN-DER/CÔTE BARDIN, N° ANFR 0520220018

2683. Décret du 07 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTIER-EN-DER/CÔTE BARDIN à SOMMEVOIRE/LE MARCHAT

2684. Décret du 07 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOMMEVOIRE/LE MARCHAT, N° ANFR 0520220019

2685. Décret du 07 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOMMEVOIRE/R DE L'AUDITOIRE, N° ANFR 0520220020

2686. Décret du 07 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HUILLIECOURT/SUR LA RÉSERVE, N° ANFR 0520220021

2687. Décret du 07 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HUILLIECOURT/SUR LA RÉSERVE à PREZ-SOUS-LAFAUCHE/COTE DES HA

2688. Décret du 07 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREZ-SOUS-LAFAUCHE/COTE DES HA, N° ANFR 0520220022

2689. Décret du 07 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREZ-SOUS-LAFAUCHE/CD148 OUTRE, N° ANFR 0520220023

2690. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R, N° ANFR 0530220001

2691. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R, N° ANFR 0530220001

2692. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R à RUILLE-LE-GRAVELAIS/LA TOUCHE

2693. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R à LE MANS/LA FORÊTERIE

2694. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R à LAVAL/LA FOUCHERIE

2695. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUILLE-LE-GRAVELAIS/LA TOUCHE, N° ANFR 0530220002

2696. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RUILLE-LE-GRAVELAIS/LA TOUCHE à CESSON-SEVIGNE/BEL AIR

2697. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVAL/LA FOUCHERIE, N° ANFR 0530220003

2698. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVAL/LA FOUCHERIE à MAYENNE/132 IMP DE LA FOSSE

2699. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVAL/LA FOUCHERIE à CRAON/LES SABLONNIÈRES

2700. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVAL/LA FOUCHERIE à SABLE-SUR-SARTHE/BELLEVUE

2701. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVAL/LA FOUCHERIE à ERNEE/40 R AMBROISE PARÉ

2702. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRAON/LES SABLONNIÈRES, N° ANFR 0530220004

2703. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAYENNE/132 IMP DE LA FOSSE, N° ANFR 0530220005

2704. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERNEE/40 R AMBROISE PARÉ, N° ANFR 0530220008

2705. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIS/INCONNU, N° ANFR 0530220009

2706. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLENOD-LES-TOUL/LES CHIQUELINE, N° ANFR 0540220001

2707. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLENOD-LES-TOUL/MONCEL, N° ANFR 0540220002

2708. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLENOD-LES-TOUL/MONCEL à TOUL/FÉVRESSE ET CÔTE LE SEC

2709. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIEY/15,R DE LORRAINE, N° ANFR 0540220003

2710. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRIEY/15,R DE LORRAINE à MALAVILLERS/L'EPINETTE

2711. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIENNES/INCONNU, N° ANFR 0540220004

2712. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PIENNES/INCONNU à MALAVILLERS/L'EPINETTE

2713. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLOMBEY-LES-BELLES/CHEM RURAL, N° ANFR 0540220007

2714. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLOMBEY-LES-BELLES/CHEM RURAL à TOUL/FÉVRESSE ET CÔTE LE SEC

2715. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUDRES/LA GRANDE FRAISE, N° ANFR 0540220010

2716. Décret du 22 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUDRES/LA GRANDE FRAISE, N° ANFR 0540220010

2717. Décret PTTT9000815D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUDRES/LA GRANDE FRAISE, N° ANFR 0540220010

2718. Décret PTTT9000815d du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à LAXOU/41,R DU PLATEAU

2719. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à MONT-LES-NEUFCHATEAU/FORT DE B

2720. Décret PTTT8700848D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à GRIMONVILLER/VIEUX CHEM DE LA

2721. Décret du 16 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à TONNOY/HAUT DES GRÈVES

2722. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à MELIGNY-LE-GRAND/LES COUCHOTS

2723. Décret du 08 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à VARANGEVILLE/INCONNU

2724. Décret PTTT8900454D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à LAXOU/CHAMP LE BOEUF

2725. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUDRES/LA GRANDE FRAISE à TOUL/FÉVRESSE ET CÔTE LE SEC

2726. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALAVILLERS/L'EPINETTE, N° ANFR 0540220011

2727. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALAVILLERS/L'EPINETTE à VILLERUPT/CANTEBONNE

2728. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALAVILLERS/L'EPINETTE à BREHEVILLE/L'ARBRE SEC

2729. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALAVILLERS/L'EPINETTE à MERCY-LE-BAS/COULOEUVRE

2730. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOUL/FÉVRESSE ET CÔTE LE SEC, N° ANFR 0540220012

2731. Décret PTTS8900282D du 03 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOUL/FÉVRESSE ET CÔTE LE SEC à FOUG/QUART EN RÉSERVE

2732. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DEUXVILLE/LES FOLIES, N° ANFR 0540220013

2733. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DEUXVILLE/LES FOLIES, N° ANFR 0540220013

2734. Décret PTTT8900375D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DEUXVILLE/LES FOLIES à BADONVILLER/R MARÉCHAL JOFFRE

2735. Décret PTTT8900454D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DEUXVILLE/LES FOLIES à GIRIVILLER/XAVEUX

2736. Décret INDP9330409D du 28 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DEUXVILLE/LES FOLIES à EINVILLE-AU-JARD/R DU CANAL

2737. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DEUXVILLE/LES FOLIES à BACCARAT/INCONNU

2738. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERCY-LE-BAS/COULOEUVRE, N° ANFR 0540220014

2739. Décret du 27 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERUPT/CANTEBONNE, N° ANFR 0540220015

2740. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BACCARAT/INCONNU, N° ANFR 0540220016

2741. Décret PTTT8700848D du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRIMONVILLER/VIEUX CHEM DE LA , N° ANFR 0540220017

2742. Décret PTTT8900375D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BADONVILLER/R MARÉCHAL JOFFRE, N° ANFR 0540220018

2743. Décret PTTT8900454D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIRIVILLER/XAVEUX, N° ANFR 0540220019

2744. Décret PTTT8901107D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GIRIVILLER/XAVEUX à BAYON/22 B , FACE À LA GARE

2745. Décret PTTT8900454D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GIRIVILLER/XAVEUX à GERBEVILLER/CH RURAL DE GRANDR

2746. Décret PTTT8901107D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAYON/22 B , FACE À LA GARE, N° ANFR 0540220020

2747. Décret PTTT8900454D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GERBEVILLER/CH RURAL DE GRANDR, N° ANFR 0540220021

2748. Décret PTTT8900454D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAXOU/CHAMP LE BOEUF, N° ANFR 0540220022

2749. Décret PTTT9000799D du 11 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIARVILLE/R DU DR MIDON, N° ANFR 0540220025

2750. Décret PTTT9000799D du 11 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIARVILLE/R DU DR MIDON à AVRAINVILLE/LES CAILLES

2751. Décret PTTT9000815D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAXOU/41,R DU PLATEAU, N° ANFR 0540220026

2752. Décret INDP9830412D du 08 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VARANGEVILLE/INCONNU, N° ANFR 0540220028

2753. Décret INDP9330408D du 16 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNOY/HAUT DES GRÈVES, N° ANFR 0540220031

2754. Décret INDP9330408D du 16 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNOY/INCONNU, N° ANFR 0540220032

2755. Décret PTTS9200282D du 03 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUG/INCONNU, N° ANFR 0540220033

2756. Décret PTTS9200282D du 03 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUG/QUART EN RÉSERVE, N° ANFR 0540220034

2757. Décret INDP9330409D du 28 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EINVILLE-AU-JARD/R DU CANAL, N° ANFR 0540220035

2758. Décret MIPP9500847D du 22 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY/13 R, N° ANFR 0540220036

2759. Décret MIPP9300847D du 22 septembre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY/13 R à LUDRES/LA GRANDE FRAISE

2760. Décret MIPP9500847D du 22 septembre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY/13 R à VILLERS-LES-NANCY/8R VERSIGNY

2761. Décret MIPP9500847D du 22 septembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-LES-NANCY/8R VERSIGNY, N° ANFR 0540220037

2762. Décret MIPP9500911D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEZAUMONT/EN TRÊLE, N° ANFR 0540220038

2763. Décret MIPP9500911D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOISY/CHAUFOUR, N° ANFR 0540220039

2764. Décret MIPP9500911D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOISY/CHAUFOUR à LUDRES/LA GRANDE FRAISE

2765. Décret PTTT8900096D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EUVILLE/DERRIÈRE LA CARRIÈRE, N° ANFR 0550220001

2766. Décret PTTT8900096D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EUVILLE/DERRIÈRE LA CARRIÈRE à MAIZEY/LA PITANCERIE

2767. Décret PTTT8900096D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EUVILLE/DERRIÈRE LA CARRIÈRE à AMANTY/LE GRAND JARDIN

2768. Décret PTTT9000043D du 21 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EUVILLE/DERRIÈRE LA CARRIÈRE à PAGNY-SUR-MEUSE/PL DE LA MAIRI

2769. Décret PTTT8900096D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EUVILLE/DERRIÈRE LA CARRIÈRE à MELIGNY-LE-GRAND/LES COUCHOTS

2770. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VARENNES-EN-ARGONNE/R DE L'ANC, N° ANFR 0550220002

2771. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VARENNES-EN-ARGONNE/R DE L'ANC à RARECOURT/FORET DE RARECOURT

2772. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HARVILLE/LE VILLAGE, N° ANFR 0550220003

2773. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HARVILLE/LE VILLAGE à MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES

2774. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULIGNY/CITES ST PIERRE, N° ANFR 0550220004

2775. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOULIGNY/CITES ST PIERRE à SPINCOURT/PL LOUIS BERTRAND

2776. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOULIGNY/CITES ST PIERRE à MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES

2777. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOULIGNY/CITES ST PIERRE à MANGIENNES/LA PIQUETTE MANGIEN

2778. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RARECOURT/FORET DE RARECOURT, N° ANFR 0550220005

2779. Décret PTTT9000131D du 19 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RARECOURT/FORET DE RARECOURT à CIERGES-SOUS-MONTFAUCON/LE NOY

2780. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RARECOURT/FORET DE RARECOURT à MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES

2781. Décret PTTT8900122D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RARECOURT/FORET DE RARECOURT à LES ISLETTES/INCONNU

2782. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES, N° ANFR 0550220006

2783. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES, N° ANFR 0550220006

2784. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES à VERDUN/GLORIEUX

2785. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES à BREHEVILLE/L'ARBRE SEC

2786. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH, N° ANFR 0550220007

2787. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH à VELAINES/MEROUVIN

2788. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH à REVIGNY-SUR-ORNAIN/PL STE BARB

2789. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH à MELIGNY-LE-GRAND/LES COUCHOTS

2790. Décret PTTT9000732D du 17 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAR-LE-DUC/FERME ST ROCH à ROBERT-ESPAGNE/INCONNU

2791. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MELIGNY-LE-GRAND/LES COUCHOTS, N° ANFR 0550220008

2792. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREHEVILLE/L'ARBRE SEC, N° ANFR 0550220009

2793. Décret PTTT8800943D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREHEVILLE/L'ARBRE SEC à MARVILLE/LA CLICHE

2794. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BREHEVILLE/L'ARBRE SEC à DAMVILLERS/LE COLOMBIER

2795. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERDUN/GLORIEUX, N° ANFR 0550220010

2796. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMVILLERS/R DE LA GARE, N° ANFR 0550220011

2797. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMVILLERS/LE COLOMBIER, N° ANFR 0550220012

2798. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REVIGNY-SUR-ORNAIN/PL STE BARB, N° ANFR 0550220013

2799. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANGIENNES/LA PIQUETTE MANGIEN, N° ANFR 0550220014

2800. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIGNY-EN-BARROIS/LE DÉBARQUADÈ, N° ANFR 0550220015

2801. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VELAINES/MEROUVIN, N° ANFR 0550220016

2802. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SPINCOURT/PL LOUIS BERTRAND, N° ANFR 0550220017

2803. Décret PTTT8900096D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAIZEY/LA PITANCERIE, N° ANFR 0550220018

2804. Décret PTTT8901182D du 09 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAIZEY/LA PITANCERIE à VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL/BO

2805. Décret PTTT9000581D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL/BO, N° ANFR 0550220019

2806. Décret PTTT8901182D du 09 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL/BO, N° ANFR 0550220019

2807. Décret PTTT9000581D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL/BO à XIVRAY-ET-MARVOISIN/GRINIBLE

2808. Décret PTTT8800943D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARVILLE/LA CLICHE, N° ANFR 0550220021

2809. Décret PTTT8900371D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TAILLANCOURT/LES AUGES, N° ANFR 0550220022

2810. Décret PTTT8901106D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TAILLANCOURT/LES AUGES à AMANTY/LE GRAND JARDIN

2811. Décret PTTT8900371D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TAILLANCOURT/LES AUGES à VAUCOULEURS/R DES MESANGES

2812. Décret PTTT8900371D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUCOULEURS/R DES MESANGES, N° ANFR 0550220023

2813. Décret PTTT9000043D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAGNY-SUR-MEUSE/PL DE LA MAIRI, N° ANFR 0550220024

2814. Décret PTTT9000581D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUCONVILLE-SUR-MADT/LE COUROT, N° ANFR 0550220025

2815. Décret PTTT9000581D du 12 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de XIVRAY-ET-MARVOISIN/GRINIBLE, N° ANFR 0550220026

2816. Décret PTTT8900122D du 24 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ISLETTES/INCONNU, N° ANFR 0550220027

2817. Décret PTTT8900096D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMANTY/LE GRAND JARDIN, N° ANFR 0550220028

2818. Décret PTTT8901000D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMANTY/LE GRAND JARDIN à GONDRECOURT-LE-CHATEAU/R DU MO

2819. Décret PTTT8901000D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GONDRECOURT-LE-CHATEAU/R DU MO, N° ANFR 0550220029

2820. Décret PTTT9000131D du 19 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIERGES-SOUS-MONTFAUCON/LE NOY, N° ANFR 0550220030

2821. Décret PTTT9000732D du 17 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROBERT-ESPAGNE/INCONNU, N° ANFR 0550220031

2822. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTERBLANC/PALHOUARN, N° ANFR 0560220001

2823. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTERBLANC/PALHOUARN à MALGUENAC/QUELVEHEN

2824. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTERBLANC/-PALHOUARN à PLOUHARNEL/KERGAVAT

2825. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTERBLANC/-PALHOUARN à VANNES/63 AV. DE LA MARNE

2826. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTERBLANC/-PALHOUARN à QUIBERON/3 R DU NOURLES

2827. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTERBLANC/-PALHOUARN à PLOERMEL/LE HARDA

2828. Décret du 26 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOERMEL/LE HARDA, N° ANFR 0560220002

2829. Décret PTTS9100241D du 07 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHARNEL/KERGAVAT, N° ANFR 0560220003

2830. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHARNEL/KERGAVAT, N° ANFR 0560220003

2831. Décret PTTS9100241D du 07 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUHARNEL/KERGAVAT à LOCMARIA/LE JARDIN

2832. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUHARNEL/KER-GAVAT à ILE-D'HOUAT/LE FORT

2833. Décret 00313D du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUHARNEL/KER-GAVAT à AURAY/LA VILLE NEUVE

2834. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUHARNEL/KER-GAVAT à LE PALAIS/BORDILIA

2835. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PALAIS/BORDILIA, N° ANFR 0560220004

2836. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE , N° ANFR 0560220005

2837. Décret PTTS9200649D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE , N° ANFR 0560220005

2838. Décret PTTT8900546D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE , N° ANFR 0560220005

2839. Décret PTTT8900546D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE à INGUINIEL/KERHOUARNE

2840. Décret PTTT87D du 05 mai 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE à LORIENT/R GASTON LELAIN

2841. Décret PTTS9200649D du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE à ROUDOUALLEC/BANLINGUER

2842. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE FAOUET/87, R RESTALGON RTE à PLOEMEUR/KERADEHUEN

2843. Décret ECOI0020201D du 24 juillet 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOEMEUR/KERADEHUEN, N° ANFR 0560220006

2844. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTIVY/31 R DE L'ABBÉ MARTIN, N° ANFR 0560220007

2845. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONTIVY/31 R DE L'ABBÉ MARTIN à MALGUENAC/QUELVEHEN

2846. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAUD/KERMESTR, N° ANFR 0560220008

2847. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAUD/KERMESTR à MALGUENAC/QUELVEHEN

2848. Décret du 18 décembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALGUENAC/QUELVEHEN, N° ANFR 0560220009

2849. Décret PTTT8900592D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALGUENAC/QUELVEHEN à SAINT-CARADEC-TREGOMEL/LE BOUR

2850. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALGUENAC/QUELVEHEN à REGUINY/R GUY RAPARTZ

2851. Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALGUENAC/QUELVEHEN à QUISTINIC/MONT AUX FUSILLÉS

2852. Décret PTTT8801045D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALGUENAC/QUELVEHEN à BREHAN/LA CROIX DE LA JUSTICE

2853. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIVILLAC/LE CLOS ST JAMES, N° ANFR 0560220010

2854. Décret du 02 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROIX/LA POSTE, N° ANFR 0560220011

2855. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROIX/LA POSTE, N° ANFR 0560220011

2856. Décret INDp9401119D du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROIX/LA POSTE, N° ANFR 0560220011

2857. Décret INDP9401119D du 23 novembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROIX/LA POSTE à PLOUHINEC/MANEGUEN

2858. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROIX/LA POSTE à LORIENT/R GASTON LELAIN

2859. Décret du 02 novembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROIX/LA POSTE à LORIENT/R JENNER

2860. Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILE-D'HOUAT/LE FORT, N° ANFR 0560220013

2861. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VANNES/63 AV. DE LA MARNE, N° ANFR 0560220014

2862. Décret PTTS9200628D du 11 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à ILE-D'ARZ/GRANDE RUE

2863. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à SARZEAU/5 R DE LA POSTE

2864. Décret PTTT8900581D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à ARZON/MAIRIE

2865. Décret PTTT8800802D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à MOUSTOIR-AC/KERIGO

2866. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à SULNIAC/QUIBAN

2867. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à SURZUR/RUE GEORGES CADOUDAL

2868. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANNES/63 AV. DE LA MARNE à GRAND-CHAMP/R DE LA RÉSISTANCE

2869. Décret du 07 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARZEAU/5 R DE LA POSTE, N° ANFR 0560220016

2870. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIBERON/3 R DU NOURLES, N° ANFR 0560220017

2871. Décret INDP9500043D du 28 février 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de QUIBERON/3 R DU NOURLES à AURAY/LA VILLE NEUVE

2872. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GACILLY/GRASLIAS, N° ANFR 0560220018

2873. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GACILLY/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0560220019

2874. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REGUINY/R GUY RAPARTZ, N° ANFR 0560220020

2875. Décret du 11 janvier 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LORIENT/R GASTON LELAIN, N° ANFR 0560220021

2876. Décret PTTT8900463D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LORIENT/R GASTON LELAIN à GUIDEL/KERBIGOT

2877. Décret PTTS9200507D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LORIENT/R GASTON LELAIN à PLOUHINEC/MANEGUEN

2878. Décret PTTT8700854D du 19 avril 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LORIENT/R GASTON LELAIN à HENNEBONT/MANÉ-NAZEN

2879. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LORIENT/R GASTON LELAIN à RIANTEC/LES QUATRE CHEMS

2880. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LORIENT/R GASTON LELAIN à LANESTER/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2881. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIANTEC/LES QUATRE CHEMS, N° ANFR 0560220022

2882. Décret PTTT8900497D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SURZUR/RUE GEORGES CADOUDAL, N° ANFR 0560220023

2883. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SURZUR/RUE GEORGES CADOUDAL, N° ANFR 0560220023

2884. Décret PTTT8900497D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SURZUR/RUE GEORGES CADOUDAL à MUZILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2885. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SULNIAC/QUIBAN, N° ANFR 0560220024

2886. Décret PTTS9200507D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SULNIAC/QUIBAN à PLUMELEC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2887. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SULNIAC/QUIBAN à PEAULE/R DU GÉNERAL DE GAULLE

2888. Décret PTTT8900592D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SULNIAC/QUIBAN à SAINT-CONGARD/LA GRÉE DE LANVA

2889. Décret PTTT8900596D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SULNIAC/QUIBAN à DAMGAN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2890. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEAULE/R DU GÉNERAL DE GAULLE, N° ANFR 0560220025

2891. Décret PTTT8700854D du 19 avril 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de INZINZAC-LOCHRIST/LES FORGES, N° ANFR 0560220027

2892. Décret PTTT8700854D du 19 avril 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HENNEBONT/MANÉ-NAZEN, N° ANFR 0560220028

2893. Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUISTINIC/R DE LA RÉSISTANCE -, N° ANFR 0560220029

2894. Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUISTINIC/MONT AUX FUSILLÉS, N° ANFR 0560220030

2895. Décret PTTT8800802D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOUSTOIR-AC/KERIGO à MOREAC/TY MOTEN

2896. Décret PTTT8800802D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOREAC/TY MOTEN, N° ANFR 0560220032

2897. Décret PTTT8800924D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOERMEL/ANGLE R EDOUARD BRANL, N° ANFR 0560220033

2898. Décret PTTT8900120D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOERMEL/ANGLE R EDOUARD BRANL à MAURON/LES PRÉS DES PEEZ

2899. Décret PTTT8800924D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOERMEL/ANGLE R EDOUARD BRANL à MONTENEUF/ROUTE DE POCARO - D.

2900. Décret PTTT8900616D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOERMEL/ANGLE R EDOUARD BRANL à PLEUGRIFFET/KER NORMAND

2901. Décret PTTT8800924D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTENEUF/ROUTE DE POCARO - D., N° ANFR 0560220034

2902. Décret PTTT8800924D du 26 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTENEUF/LE CARBON, N° ANFR 0560220035

2903. Décret PTTT8900592D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CONGARD/LA GRÉE DE LANVA, N° ANFR 0560220036

2904. Décret PTTT8900463D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUIDEL/KERBIGOT, N° ANFR 0560220037

2905. Décret PTTT8900120D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURON/LES PRÉS DES PEEZ, N° ANFR 0560220039

2906. Décret PTTT8801045D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREHAN/LA CROIX DE LA JUSTICE, N° ANFR 0560220040

2907. Décret PTTT8900581D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARZON/MAIRIE, N° ANFR 0560220041

2908. Décret PTTT8900596D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DAMGAN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220042

2909. Décret PTTT8900592D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CARADEC-TREGOMEL/LE BOUR, N° ANFR 0560220043

2910. Décret PTTT8900546D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de INGUINIEL/KERHOUARNE, N° ANFR 0560220044

2911. Décret PTTT8900546D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de INGUINIEL/IMP DE LA POSTE, N° ANFR 0560220045

2912. Décret PTTT8900616D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEUGRIFFET/KER NORMAND, N° ANFR 0560220046

2913. Décret PTTT8900497D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUZILLAC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220047

2914. Décret PTTT9000897D du 07 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOCMARIA/LE JARDIN, N° ANFR 0560220048

2915. Décret PTTS9200649D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUDOUALLEC/CASTEL DOUR, N° ANFR 0560220050

2916. Décret INDP9401119D du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/MANEGUEN, N° ANFR 0560220051

2917. Décret PTTS9200507D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/MANEGUEN, N° ANFR 0560220051

2918. Décret PTTS9200643D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURAY/LA VILLE NEUVE, N° ANFR 0560220052

2919. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURAY/LA VILLE NEUVE à PLUVIGNER/R DE LA DILIGENCE

2920. Décret PTTS9200643D du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURAY/LA VILLE NEUVE à BADEN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

2921. Décret INDP93630322 du 15 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AURAY/LA VILLE NEUVE à LOCMARIAQUER/KERVERESSE

2922. Décret PTTS9200643D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BADEN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220053

2923. Décret PTTS9200628D du 11 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILE-D'ARZ/GRANDE RUE, N° ANFR 0560220054

2924. Décret PTTS9200507D du 26 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLUMELEC/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220055

2925. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLUVIGNER/R DE LA DILIGENCE, N° ANFR 0560220056

2926. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND-CHAMP/R DE LA RÉSISTANCE, N° ANFR 0560220057

2927. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANESTER/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0560220058

2928. Décret INDP9330322D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOCMARIAQUER/KERVERESSE, N° ANFR 0560220059

2929. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAMBACH/WELFERDINGER WALD, N° ANFR 0570220002

2930. Décret du 28 février 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAMBACH/WELFERDINGER WALD à GOETZENBRUCK/WEISSER PFUHL

2931. Décret du 25 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DABO/HELLERT, N° ANFR 0570220004

2932. Décret du 25 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DABO/HELLERT à HESSE/LA VICARERIE

2933. Décret PTTT8700366D du 22 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SCY-CHAZELLES/LE MONT ST QUENT à CATTENOM/KEHM

2934. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SCY-CHAZELLES/LE MONT ST QUENT à THIONVILLE/OETRINGER SEITE

2935. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SCY-CHAZELLES/LE MONT ST QUENT à TROMBORN/PUSTENACKER

2936. Décret PTTT8900178D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SCY-CHAZELLES/LE MONT ST QUENT à XOCOURT/COTE DE DELME

2937. Décret PTTT9000460D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SCY-CHAZELLES/LE MONT ST QUENT à LOUVIGNY/LA HAYE AU PALON

2938. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DABO/LA HOUBE, N° ANFR 0570220009

2939. Décret PTTT8800837D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DABO/LA HOUBE à MONSWILLER/FASANENWALD

2940. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DABO/LA HOUBE à DOMFESSEL/HOCHWALD

2941. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARONVILLE/LE KAHLENBERG, N° ANFR 0570220010

2942. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TROMBORN/PUSTENACKER, N° ANFR 0570220011

2943. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RHODES/HAZELING, N° ANFR 0570220014

2944. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RHODES/HAZELING à HESSE/LA VICARERIE

2945. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RHODES/HAZELING à MOUSSEY/INCONNU

2946. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RHODES/HAZELING à LUDRES/LA GRANDE FRAISE

2947. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RHODES/HAZELING à GOETZENBRUCK/WEISSER PFUHL

2948. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOETZENBRUCK/WEISSER PFUHL, N° ANFR 0570220015

2949. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GOETZENBRUCK/-WEISSER PFUHL à OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE

2950. Décret PTTT8900006D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de XOCOURT/COTE DE DELME, N° ANFR 0570220016

2951. Décret PTTT8900178D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de XOCOURT/COTE DE DELME à REMILLY/INCONNU

2952. Décret PTTT8900006D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de XOCOURT/COTE DE DELME à LUDRES/LA GRANDE FRAISE

2953. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANCY-SUR-MOSELLE/VARIEUX, N° ANFR 0570220017

2954. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANCY-SUR-MOSELLE/VARIEUX à LUDRES/LA GRANDE FRAISE

2955. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANCY-SUR-MOSELLE/VARIEUX à MALAVILLERS/L'EPINETTE

2956. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIONVILLE/OETRINGER SEITE, N° ANFR 0570220018

2957. Décret PTTT9001031D du 21 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THIONVILLE/OETRINGER SEITE à CATTENOM/KEHM

2958. Décret du 17 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BITCHE/FREUDENBERG, N° ANFR 0570220021

2959. Décret du 23 juin 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BITCHE/FREUDENBERG à VOLMUNSTER/CHEM D'EPPING

2960. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUSSEY/INCONNU, N° ANFR 0570220022

2961. Décret 20331D du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HESSE/LA VICARERIE, N° ANFR 0570220023

2962. Décret du 23 juin 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOLMUNSTER/CHEM D'EPPING, N° ANFR 0570220025

2963. Décret du 23 juin 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOLMUNSTER/INCONNU, N° ANFR 0570220026

2964. Décret PTTT8700366D du 22 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CATTENOM/KEHM, N° ANFR 0570220028

2965. Décret PTTT9001031D du 21 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CATTENOM/KEHM à KOENIGSMACKER/INCONNU

2966. Décret PTTT9001043D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CATTENOM/KEHM à SIERCK-LES-BAINS/L'ALTENBERG

2967. Décret PTTT9000944D du 04 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CATTENOM/KEHM à MANOM/AUF LAUR

2968. Décret PTTT9001043D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CATTENOM/KEHM à TERVILLE/HINTER DER LEY

2969. Décret PTTT8900178D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMILLY/INCONNU, N° ANFR 0570220029

2970. Décret PTTT9001043D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TERVILLE/HINTER DER LEY, N° ANFR 0570220032

2971. Décret PTTT9000944D du 04 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANOM/AUF LAUR, N° ANFR 0570220033

2972. Décret PTTT9000944D du 04 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CATTENOM/AM KECHINGER WEG, N° ANFR 0570220034

2973. Décret PTTT9001031D du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de KOENIGSMACKER/INCONNU, N° ANFR 0570220035

2974. Décret PTTT9001043D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIERCK-LES-BAINS/L'ALTENBERG, N° ANFR 0570220036

2975. Décret PTTT9001043D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SIERCK-LES-BAINS/L'ALTENBERG à MONDORFF/HIMMELACKER

2976. Décret PTTT9001043D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONDORFF/HIMMELACKER, N° ANFR 0570220037

2977. Décret PTTT9000460D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUVIGNY/LA HAYE AU PALON, N° ANFR 0570220039

2978. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE, N° ANFR 0580220001

2979. Décret du 13 avril 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE à PREMERY/CHAMP D'ENHAUT

2980. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE à NEVERS/22, R DU LAVOIR

2981. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE à SANCERRE/LA PIERRE COUPILIÈRE

2982. Décret PTTT8700291D du 28 août 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER/LE RON

2983. Décret du 01 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BENIN-DES-BOIS/LES USAGE à ARZEMBOUY/LES COURS LAUVERGEON

2984. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEVERS/22, R DU LAVOIR, N° ANFR 0580220002

2985. Décret PTTT8801025D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEVERS/22, R DU LAVOIR, N° ANFR 0580220002

2986. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS/BOIS, N° ANFR 0580220003

2987. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS/BOIS à BOUHY/LE BOURG

2988. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS/BOIS à COSNE-COURS-SUR-LOIRE/CHEM RUR

2989. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS/BOIS à COLMERY/BOIS DES LACS

2990. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCHEZ/LES CHENEREES, N° ANFR 0580220004

2991. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCHEZ/LES CHENEREES, N° ANFR 0580220004

2992. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLANCHEZ/LES CHENEREES à TREIGNY/MOULIN À VENT

2993. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLANCHEZ/LES CHENEREES à CHATEAU-CHINON(VILLE)/LES FIOT

2994. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLANCHEZ/LES CHENEREES à SAINT-BRISSON/LES GRANDES FOUR

2995. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLANCHEZ/LES CHENEREES à DUN-LES-PLACES/L'HUIS DES CHÊN

2996. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-CHINON(CAMPAGNE)/INCON, N° ANFR 0580220005

2997. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUZY/BOIS DE LUZY, N° ANFR 0580220006

2998. Décret du 08 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-CHINON(VILLE)/LES FIOT, N° ANFR 0580220007

2999. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-CHINON (VILLE)/LES FIOT à OUROUX-EN-MORVAN/LE BOURG

3000. Décret du 08 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-CHINON(VILLE)/LES FIOT à CHATILLON-EN-BAZOIS/CRANGY

3001. Décret du 08 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON-EN-BAZOIS/CRANGY, N° ANFR 0580220008

3002. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATILLON-EN-BAZOIS/CRANGY à VILLAPOURCON/LA VELLE

3003. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COSNE-COURS-SUR-LOIRE/CHEM RUR, N° ANFR 0580220010

3004. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLAMECY/BOIS DES COUDRES, N° ANFR 0580220011

3005. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CLAMECY/BOIS DES COUDRES à CORBIGNY/PRÉS DES RAMOTTES

3006. Décret du 12 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CLAMECY/BOIS DES COUDRES à LORMES/BOIS DE CROISY

3007. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLAPOURCON/LA VELLE, N° ANFR 0580220012

3008. Décret du 06 novembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLAPOURCON/LA VELLE, N° ANFR 0580220012

3009. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSAUCHE-LES-SETTONS/LE CHAM, N° ANFR 0580220013

3010. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTSAUCHE-LES-SETTONS/LE CHAM à OUROUX-EN-MORVAN/LE BOURG

3011. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUROUX-EN-MORVAN/LE BOURG, N° ANFR 0580220014

3012. Décret du 01 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARZEMBOUY/LES COURS LAUVERGEON, N° ANFR 0580220015

3013. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORBIGNY/PRÉS DES RAMOTTES, N° ANFR 0580220016

3014. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BRISSON/LES GRANDES FOUR, N° ANFR 0580220017

3015. Décret du 02 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DUN-LES-PLACES/L'HUIS DES CHÊN, N° ANFR 0580220018

3016. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLMERY/BOIS DES LACS, N° ANFR 0580220021

3017. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLMERY/BOIS DES LACS à COLMERY/LE BOURG

3018. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLMERY/LE BOURG, N° ANFR 0580220022

3019. Décret PTTT8700215D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUHY/LE BOURG, N° ANFR 0580220023

3020. Décret PTTT8700291D du 28 août 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER/LE RON, N° ANFR 0580220024

3021. Décret du 13 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREMERY/LA GARENNE, N° ANFR 0580220025

3022. Décret du 13 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREMERY/CHAMP D'ENHAUT, N° ANFR 0580220026

3023. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLAPOURCON/L'HAUT DES SUIES, N° ANFR 0580220037

3024. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLAPOURCON/L'HAUT DES SUIES à SAINT-LEGER-DES-VIGNES/LES GLE

3025. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-DES-VIGNES/LES GLE, N° ANFR 0580220038

3026. Décret du 12 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LORMES/BOIS DE CROISY, N° ANFR 0580220039

3027. Décret INDP9330407D du 22 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASSEL/MONT CASSEL, N° ANFR 0590220001

3028. Décret INDO9330407D du 22 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASSEL/MONT CASSEL à LENS/21 R LAVOISIER

3029. Décret du 21 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASSEL/MONT CASSEL à LOOS/FLEQUIERES

3030. Décret du 21 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASSEL/MONT CASSEL à FIENNES/LE MONT DE FIENNES

3031. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOOS/FLEQUIERES, N° ANFR 0590220006

3032. Décret INDP9500406D du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOOS/FLEQUIERES à AVELIN/HAMEAU DU CROQUET

3033. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOOS/FLEQUIERES à BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT

3034. Décret INDP9500406D du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOOS/FLEQUIERES à WAVRIN/LES ANSEREUILLES

3035. Décret INDP9500406D du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOOS/FLEQUIERES à WASQUEHAL/HAUT VINAGE

3036. Décret INDP9500406D du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOOS/FLEQUIERES à SEQUEDIN/LA PIERRETTE

3037. Décret PTTT8900412D du 10 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANZIN/AV LÉO LAGRANGE, N° ANFR 0590220008

3038. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANZIN/AV LÉO LAGRANGE, N° ANFR 0590220008

3039. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANZIN/AV LÉO LAGRANGE à LOCQUIGNOL/LE SART BARA

3040. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANZIN/AV LÉO LAGRANGE à CAUDRY/42 R GUSTAVE DELORY

3041. Décret I0220084D du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONS-EN-PEVELE/LE MONT, N° ANFR 0590220009

3042. Décret P00909D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONS-EN-PEVELE/LE MONT à VILLERS-POL/DESSUS DU PAVÉ

3043. Décret P00909D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONS-EN-PEVELE/LE MONT à BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT

3044. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUDRY/42 R GUSTAVE DELORY, N° ANFR 0590220011

3045. Décret INDP9330224D du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUDRY/42 R GUSTAVE DELORY, N° ANFR 0590220011

3046. Décret INDP9330224D du 25 juin 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAUDRY/42 R GUSTAVE DELORY à LE CATEAU-CAMBRESIS/BOSQUET DE

3047. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOCQUIGNOL/LE SART BARA, N° ANFR 0590220012

3048. Décret PTTS9200326D du 10 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOCQUIGNOL/LE SART BARA à HAUTMONT/LA BATTERIE

3049. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOCQUIGNOL/LE SART BARA à AVESNES-SUR-HELPE/HIPPODROME

3050. Décret PTTS9200326D du 10 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVESNES-SUR-HELPE/HIPPODROME, N° ANFR 0590220013

3051. Décret du 20 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVESNES-SUR-HELPE/HIPPODROME, N° ANFR 0590220013

3052. Décret PTTS9200326D du 10 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AVESNES-SUR-HELPE/HIPPODROME à FOURMIES/LA MALIÈRES

3053. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-POL/DESSUS DU PAVÉ, N° ANFR 0590220015

3054. Décret PTTT8900412D du 10 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLERS-POL/DESSUS DU PAVÉ à HAUTMONT/LA BATTERIE

3055. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE, N° ANFR 0590220017

3056. Décret PTTS9100219D du 29 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE à ROUBAIX/R BOUCICAULT

3057. Décret PTTT9000110D du 17 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE à ORCHIES/LE FAUBOURG DE DOUAI

3058. Décret PTTT9000214D du 14 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE à RONCQ/26, R DU DRONKAERT

3059. Décret PTTS9200336D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE à HAUBOURDIN/R BOCQUIAU

3060. Décret PTTS9200336D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENEUVE-D'ASCQ/TOUR HERTZIE à PROVIN/67 69 R NATIONALE

3061. Décret PTTS9200326D du 10 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOURMIES/LA MALIÈRES, N° ANFR 0590220018

3062. Décret P00258D du 29 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOURMIES/LA MALIÈRES, N° ANFR 0590220018

3063. Décret P00258D du 29 juin 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FOURMIES/LA MALIÈRES à WIGNEHIES/CH DE FÉRON

3064. Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TILLOY-LEZ-CAMBRAI/MT BLANC, N° ANFR 0590220019

3065. Décret PTTT8900412D du 10 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTMONT/LA BATTERIE, N° ANFR 0590220020

3066. Décret PTTS9200326D du 10 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTMONT/LA BATTERIE, N° ANFR 0590220020

3067. Décret MIPP9500909D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTMONT/LA BATTERIE, N° ANFR 0590220020

3068. Décret PTTT8700432D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAVELINES/CHEM DE LA CENTRALE, N° ANFR 0590220022

3069. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBOURG/ROUTE DE GRAVELINES, N° ANFR 0590220023

3070. Décret PTTT8700432D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBOURG/ROUTE DE GRAVELINES, N° ANFR 0590220023

3071. Décret PTTT8700432D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBOURG/ROUTE DE GRAVELINES à BOLLEZEELE/ALLÉE DES FLEURS

3072. Décret PTTS9200336D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUBOURDIN/R BOCQUIAU, N° ANFR 0590220027

3073. Décret PTTT8700432D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOLLEZEELE/ALLÉE DES FLEURS, N° ANFR 0590220029

3074. Décret PTTT9000487D du 31 août 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LILLE/LE CALVAIRE à SEQUEDIN/LA PIERRETTE

3075. Décret PTTS9200433D du 01 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUAI/128 R DE CANTELEU, N° ANFR 0590220035

3076. Décret PTTS9200121D du 31 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUAI/128 R DE CANTELEU, N° ANFR 0590220035

3077. Décret PTTS9200433D du 01 octobre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DOUAI/128 R DE CANTELEU à BUGNICOURT/MONT VERLET

3078. Décret PTTS9200433D du 01 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUGNICOURT/MONT VERLET, N° ANFR 0590220036

3079. Décret PTTT9000214D du 14 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RONCQ/26, R DU DRONKAERT, N° ANFR 0590220040

3080. Décret PTTT9000487D du 31 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEQUEDIN/LA PIERRETTE, N° ANFR 0590220041

3081. Décret PTTT9000487D du 31 août 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVELIN/HAMEAU DU CROQUET, N° ANFR 0590220042

3082. Décret PTTT9000110D du 17 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORCHIES/LE FAUBOURG DE DOUAI, N° ANFR 0590220043

3083. Décret PTTS9200336D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PROVIN/67 69 R NATIONALE, N° ANFR 0590220045

3084. Décret INDP9330224D du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CATEAU-CAMBRESIS/BOSQUET DE, N° ANFR 0590220047

3085. Décret PTTS9100219D du 29 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUBAIX/R BOUCICAULT, N° ANFR 0590220048

3086. Décret INDP9330224D du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CATEAU-CAMBRESIS/R FONTEEAY, N° ANFR 0590220049

3087. Décret MIPP00258D du 29 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WIGNEHIES/CH DE FÉRON, N° ANFR 0590220050

3088. Décret INDP9500406D du 02 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WASQUEHAL/HAUT VINAGE, N° ANFR 0590220051

3089. Décret INDP9500406D du 02 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WAVRIN/LES ANSEREUILLES, N° ANFR 0590220052

3090. Décret du 02 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDE-SYNTHE/R DU ROOSEBOOMST, N° ANFR 0590220053

3091. Décret du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANDE-SYNTHE/R DU ROOSEBOOMST à CASSEL/MONT CASSEL

3092. Décret INDP9500394D du 02 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBOURG/WARANDE EDF CV 17, N° ANFR 0590220054

3093. Décret INDP9500394D du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBOURG/WARANDE EDF CV 17 à CASSEL/MONT CASSEL

3094. Décret P00909D du 06 novembre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUVROIL/MAUBEUGE, N° ANFR 0590220055

3095. Décret du 23 février 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORTEFONTAINE/MONTMELIAN, N° ANFR 0600220001

3096. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORTEFONTAINE/MONTMELIAN à CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ

3097. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA NEUVILLE-D'AUMONT/3 R VERTE, N° ANFR 0600220002

3098. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA NEUVILLE-D'AUMONT/3 R VERTE à CHAUMONT-EN-VEXIN/L'AILLERIE

3099. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA NEUVILLE-D'AUMONT/3 R VERTE à BEAUVAIS/93 R DE PARIS

3100. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA NEUVILLE-D'AUMONT/3 R VERTE à MERU/BOSQUET

3101. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HADANCOURT-LE-HAUT-CLOCHER/BOI, N° ANFR 0600220003

3102. Décret du 01 juin 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARGNY-LES-COMPIEGNE/LES OUINE, N° ANFR 0600220004

3103. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ, N° ANFR 0600220009

3104. Décret du 05 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ, N° ANFR 0600220009

3105. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ à BALAGNY-SUR-THERAIN/LES MASURE

3106. Décret du 18 mai 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ à CATILLON-FUMECHON/LA GARENNE

3107. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CREIL/3 BD GABRIEL HAVEZ à NEUILLY-EN-THELLE/CHEM DE LA P

3108. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS/93 R DE PARIS, N° ANFR 0600220010

3109. Décret PTTT8900545D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FORMERIE/R DU BOIS, N° ANFR 0600220011

3110. Décret PTTT8900545D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FORMERIE/R DU BOIS à GRANDVILLIERS/RTE DE ROUEN

3111. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMONT-EN-VEXIN/L'AILLERIE, N° ANFR 0600220012

3112. Décret du 27 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUMONT-EN-VEXIN/L'AILLERIE, N° ANFR 0600220012

3113. Décret du 27 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAUMONT-EN-VEXIN/L'AILLERIE à LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE

3114. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLERMONT/BOIS DU FAY, N° ANFR 0600220013

3115. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CLERMONT/BOIS DU FAY à COIVREL/INCONNU

3116. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COIVREL/INCONNU, N° ANFR 0600220014

3117. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREPY-EN-VALOIS/BLD VICTOR HUG, N° ANFR 0600220015

3118. Décret du 27 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERU/BOSQUET, N° ANFR 0600220016

3119. Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERU/BOSQUET, N° ANFR 0600220016

3120. Décret du 27 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MERU/BOSQUET à LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE

3121. Décret PTTT9000341D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ULLY-SAINT-GEORGES/CAVILLON LE, N° ANFR 0600220017

3122. Décret PTTT9000341D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ULLY-SAINT-GEORGES/CAVILLON LE à CATILLON-FUMECHON/LA GARENNE

3123. Décret PTTT9000341D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ULLY-SAINT-GEORGES/CAVILLON LE à ANDILLY/FORT DE MONTLIGNON

3124. Décret PTTT9000341D du 29 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CATILLON-FUMECHON/LA GARENNE, N° ANFR 0600220018

3125. Décret PTTT9000341D du 29 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CATILLON-FUMECHON/LA GARENNE à DURY/MONT MARTIN

3126. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALAGNY-SUR-THERAIN/LES MASURE, N° ANFR 0600220019

3127. Décret du 27 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE, N° ANFR 0600220020

3128. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE, N° ANFR 0600220020

3129. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE à SERIFONTAINE/BOIS MARIE

3130. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA HOUSSOYE/ALLÉE DE LA POSTE à AUX MARAIS/BUTTE DES MARAIS

3131. Décret du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERIFONTAINE/BOIS MARIE, N° ANFR 0600220021

3132. Décret PTTT8900804D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FROISSY/CHAMPS DE TROUSSURES, N° ANFR 0600220022

3133. Décret PTTT8900804D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FROISSY/CHAMPS DE TROUSSURES à AUX MARAIS/BUTTE DES MARAIS

3134. Décret PTTT8900804D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FROISSY/CHAMPS DE TROUSSURES à BRETEUIL/LES CHANDELLES

3135. Décret PTTT8900804D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRETEUIL/LES CHANDELLES, N° ANFR 0600220023

3136. Décret PTTT8900545D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDVILLIERS/RTE DE ROUEN, N° ANFR 0600220024

3137. Décret PTTT8801023D du 09 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANDVILLIERS/RTE DE ROUEN à AUX MARAIS/BUTTE DES MARAIS

3138. Décret du 04 août 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANDVILLIERS/RTE DE ROUEN à SARCUS/R MARÉCHAL LECLERC

3139. Décret PTTT8900804D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUX MARAIS/BUTTE DES MARAIS, N° ANFR 0600220025

3140. Décret du 23 décembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUILLY-EN-THELLE/CHEM DE LA P, N° ANFR 0600220027

3141. Décret du 23 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMPIEGNE/GAMBETTA, N° ANFR 0600220029

3142. Décret du 23 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMPIEGNE/ZAC MERCIÈRES, N° ANFR 0600220030

3143. Décret du 20 août 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ECUVILLY/LATENA, N° ANFR 0600220031

3144. Décret du 20 août 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ECUVILLY/LATENA à ROYE/FAUBOURG ST PIERRE

3145. Décret du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARCUS/R MARÉCHAL LECLERC, N° ANFR 0600220032

3146. Décret du 03 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLONNE/ZI ALLONE, N° ANFR 0600220034

3147. Décret du 03 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WARLUIS/MÉCACONCEPT, N° ANFR 0600220035

3148. Décret PTTT8800743D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS/, N° ANFR 0610220001

3149. Décret PTTT8800743D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS/ à LA FERRIERE-AUX-ETANGS/INCONNU

3150. Décret PTTT8800743D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEORGES-DES-GROSEILLERS/ à BRIOUZE/MOISSEY

3151. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CETON/BEL AIR, N° ANFR 0610220002

3152. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CETON/BEL AIR à MARCHEVILLE/L'ACHÈRE

3153. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CETON/BEL AIR à LE MANS/LA FORÊTERIE

3154. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MERLERAULT/LE PARC CARDIN, N° ANFR 0610220003

3155. Décret PTTT9000237D du 16 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MERLERAULT/LE PARC CARDIN, N° ANFR 0610220003

3156. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MERLERAULT/LE PARC CARDIN à VALFRAMBERT/VERGER DE THIVILLE

3157. Décret PTTT9000237D du 16 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MERLERAULT/LE PARC CARDIN à GACE/LE GIBET

3158. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MERLERAULT/LE PARC CARDIN à SEVIGNY/LA BRUYÈRE

3159. Décret du 09 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALFRAMBERT/VERGER DE THIVILLE, N° ANFR 0610220004

3160. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALFRAMBERT/VERGER DE THIVILLE à SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE/LA C

3161. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE/LA C, N° ANFR 0610220005

3162. Décret INDP9500380D du 27 avril 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE/LA C à TOUROUVRE/R DES FRÈRES JUCHERE

3163. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE/LA C à SERIGNY/CHATEAU D'EAU ST LAURE

3164. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEVIGNY/LA BRUYÈRE, N° ANFR 0610220006

3165. Décret PTTS9200538D du 07 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEVIGNY/LA BRUYÈRE à LE SAP/LA FONTAINE

3166. Décret INDP00767D du 08 août 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SEVIGNY/LA BRUYÈRE à VIEUX-PONT/TROUSSEL

3167. Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERIGNY/CHATEAU D'EAU ST LAURE, N° ANFR 0610220007

3168. Décret du 07 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS/LA CROIX DU VITOU, N° ANFR 0610220008

3169. Décret du 07 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIMOUTIERS/LA CROIX DU VITOU à LE SAP/LA FONTAINE

3170. Décret du 07 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS/INCONNU, N° ANFR 0610220009

3171. Décret PTTT8800743D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIOUZE/MOISSEY, N° ANFR 0610220012

3172. Décret du 24 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOMFRONT/INCONNU, N° ANFR 0610220013

3173. Décret du 24 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DOMFRONT/INCONNU à CEAUCE/LES RUETTES

3174. Décret du 24 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FERTE-MACE/BEAU SOLEIL, N° ANFR 0610220014

3175. Décret du 24 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA FERTE-MACE/BEAU SOLEIL à CEAUCE/LES RUETTES

3176. Décret PTTT8800743D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIOUZE/INCONNU, N° ANFR 0610220016

3177. Décret PTTT9000237D du 16 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GACE/LE GIBET, N° ANFR 0610220018

3178. Décret PTTT9000237D du 16 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GACE/INCONNU, N° ANFR 0610220019

3179. Décret du 24 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CEAUCE/LES RUETTES, N° ANFR 0610220020

3180. Décret PTTT8800748D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FERRIERE-AUX-ETANGS/INCONNU, N° ANFR 0610220021

3181. Décret PTTT9000237D du 16 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MERLERAULT/INCONNU, N° ANFR 0610220022

3182. Décret du 08 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEUX-PONT/TROUSSEL, N° ANFR 0610220023

3183. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SULPICE-SUR-RISLE/LA GUI, N° ANFR 0610220024

3184. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SULPICE-SUR-RISLE/LA GUI à LA FERRIERE-AU-DOYEN/LA BRÈCHE

3185. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FERRIERE-AU-DOYEN/LA BRÈCHE, N° ANFR 0610220026

3186. Décret du 02 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FERRIERE-AU-DOYEN/LA BRÈCHE, N° ANFR 0610220026

3187. Décret du 02 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA FERRIERE-AU-DOYEN/LA BRÈCHE à SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE/LA C

3188. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULINS-LA-MARCHE/LE CHAMP DE , N° ANFR 0610220027

3189. Décret INDP9330282D du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FERTE-FRENEL/INCONNU, N° ANFR 0610220028

3190. Décret PTTS9200538D du 07 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE SAP/LA FONTAINE, N° ANFR 0610220029

3191. Décret INDP9500380D du 27 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOUROUVRE/R DES FRÈRES JUCHERE, N° ANFR 0610220034

3192. Décret PTTT9000071D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FIENNES/LE MONT DE FIENNES, N° ANFR 0620220002

3193. Décret du 21 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FIENNES/LE MONT DE FIENNES, N° ANFR 0620220002

3194. Décret PTTS9300005D du 11 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FIENNES/LE MONT DE FIENNES à BONNINGUES-LES-CALAIS/MANDARIN

3195. Décret INDP9500387D du 02 mai 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FIENNES/LE MONT DE FIENNES à MARCK/LES ATTAQUES

3196. Décret PTTT9000071D du 10 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FIENNES/LE MONT DE FIENNES à MARCK/BD DE DUNKERQUE

3197. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BETHUNE/37 R LÉON BLUM à FLEURBAIX/R BIACHE FLEURBAIX

3198. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BETHUNE/37 R LÉON BLUM à LESTREM/RTE LA GORGUE

3199. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT, N° ANFR 0620220005

3200. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT à AUTHEUX/LES VINGT QUATRE

3201. Décret du 19 avril 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT à GRAND-RULLECOURT/CENTRAL TÉLÉP

3202. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CALAIS/CTRE D'AMPLIFICATION, N° ANFR 0620220006

3203. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CALAIS/CTRE D'AMPLIFICATION à GUINES/IMP ARTHUR LEDENT

3204. Décret INDP9330275D du 09 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM, N° ANFR 0620220008

3205. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM, N° ANFR 0620220008

3206. Décret PTTS9200539D du 08 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM à NEUFCHATEL-HARDELOT/LES TROIS

3207. Décret PTTS9300015D du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM à ALQUINES/FROMENTEL

3208. Décret PTTS9200539D du 08 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM à SAMER/R DE QUESTRECQUES

3209. Décret PTTS9200539D du 08 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM à AUDRESSELLES/205 B R GUSTAVE D

3210. Décret PTTS9200539D du 08 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM à MARQUISE/BLECQUENECQUES

3211. Décret PTTS9200539D du 08 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM à VIEIL-MOUTIER/LA CALIQUE

3212. Décret PTTS9200508D du 30 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE/AV FRAN, N° ANFR 0620220009

3213. Décret PTTS9200508D du 30 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE TOUQUET-PARIS-PLAGE/AV FRAN à BERCK/R G PERI

3214. Décret PTTT8800860D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERLIN-LE-SEC/LA PLAINE DE ST , N° ANFR 0620220010

3215. Décret pttt8800860d du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HERLIN-LE-SEC/LA PLAINE DE ST à FONTAINE-L'ETALON/CENTRAL TÉLÉ

3216. Décret PTTT8800860D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HERLIN-LE-SEC/LA PLAINE DE ST à LE PARCQ/39 R DE VIEIL HESDIN

3217. Décret du 06 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOYENNEVILLE/VALLÉE DU FOND HE, N° ANFR 0620220011

3218. Décret du 19 avril 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOYENNEVILLE/VALLÉE DU FOND HE à BERTINCOURT/R DU MARÉCHAL FOCH

3219. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUINES/IMP ARTHUR LEDENT, N° ANFR 0620220012

3220. Décret pttt8900412d du 10 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LENS/21 R LAVOISIER, N° ANFR 0620220014

3221. Décret PTTT8900863D du 18 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LENS/21 R LAVOISIER à CARVIN/9001 R DU 19 MARS 1962

3222. Décret pttt8900863d du 18 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LENS/21 R LAVOISIER à DOUVRIN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

3223. Décret PTTT8900863D du 18 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LENS/21 R LAVOISIER à LEFOREST/R DE L'EGALITÉ

3224. Décret du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LENS/21 R LAVOISIER à BLENDECQUES/BOIS DE L'HERMITAG

3225. Décret pttt8900863d du 18 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARVIN/9001 R DU 19 MARS 1962, N° ANFR 0620220018

3226. Décret PTTT8900863D du 18 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOUVRIN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0620220019

3227. Décret PTTT8900124D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAIRES/8 B , VOIE COMMUNALE LA, N° ANFR 0620220020

3228. Décret PTTT8900124D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAIRES/8 B, VOIE COMMUNALE LA à BLENDECQUES/BOIS DE L'HERMITAG

3229. Décret PTTT8900124D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLENDECQUES/BOIS DE L'HERMITAG, N° ANFR 0620220021

3230. Décret du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLENDECQUES/BOIS DE L'HERMITAG à ALQUINES/FROMENTEL

3231. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEMPY/LE MONT MIROUX, N° ANFR 0620220023

3232. Décret pttt8800860d du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PARCQ/39 R DE VIEIL HESDIN, N° ANFR 0620220024

3233. Décret du 19 avril 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERTINCOURT/R DU MARÉCHAL FOCH, N° ANFR 0620220027

3234. Décret du 30 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERCK/R G PERI, N° ANFR 0620220028

3235. Décret du 30 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERCK/R G PERI à DANNES/MONT AU GUET

3236. Décret PTTS9300015D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALQUINES/FROMENTEL, N° ANFR 0620220029

3237. Décret PTTT8800860D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINE-L'ETALON/CENTRAL TÉLÉ, N° ANFR 0620220031

3238. Décret PTTT8700863D du 19 avril 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND-RULLECOURT/CENTRAL TÉLÉP, N° ANFR 0620220032

3239. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEIL-MOUTIER/LA CALIQUE, N° ANFR 0620220040

3240. Décret PTTT8900863D du 18 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEFOREST/R LÉO LAGRANGE, N° ANFR 0620220042

3241. Décret du 30 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DANNES/MONT AU GUET, N° ANFR 0620220045

3242. Décret du 30 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAMIERS/LA BOULONNIERE, N° ANFR 0620220046

3243. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUDRESSELLES/205 B R GUSTAVE D, N° ANFR 0620220047

3244. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARQUISE/BLECQUENECQUES, N° ANFR 0620220048

3245. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARQUISE/R DES PRÈS, N° ANFR 0620220049

3246. Décret PTTS9200539D du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAMER/R DE QUESTRECQUES, N° ANFR 0620220050

3247. Décret PTTS9400262D du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLEURBAIX/R BIACHE FLEURBAIX, N° ANFR 0620220053

3248. Décret PTTT8900863D du 18 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEFOREST/R DE L'EGALITÉ, N° ANFR 0620220056

3249. Décret PTTT9000071D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCK/BD DE DUNKERQUE, N° ANFR 0620220057

3250. Décret PTTS9100262D du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESTREM/RTE LA GORGUE, N° ANFR 0620220062

3251. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUFCHATEL-HARDELOT/PLANQUE MI, N° ANFR 0620220063

3252. Décret du 08 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUFCHATEL-HARDELOT/LES TROIS, N° ANFR 0620220064

3253. Décret S00005D du 11 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BONNINGUES-LES-CALAIS/MANDARIN, N° ANFR 0620220065

3254. Décret INDP9500387D du 02 mai 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCK/LES ATTAQUES, N° ANFR 0620220074

3255. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORCINES/PUY DE DÔME, N° ANFR 0630220001

3256. Décret PTTT9000141D du 20 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ORCINES/PUY DE DÔME à AUBIERE/LES CEZEAUX

3257. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMBERT/36 AV DE LYON à ARLANC/LE BOURG

3258. Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARLANC/LE BOURG, N° ANFR 0630220005

3259. Décret PTTT9000008D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARLANC/LE BOURG, N° ANFR 0630220005

3260. Décret du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ARLANC/LE BOURG à JOB/PIERRE SUR HAUTE

3261. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SULPICE/MONTSEPY, N° ANFR 0630220007

3262. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SULPICE/MONTSEPY à LA BOURBOULE/AV. DU GÉNÉRAL GO

3263. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-SULPICE/MONTSEPY à ORCINES/PUY DE DÔME

3264. Décret PTTT8900013D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOURBOULE/AV. DU GÉNÉRAL GO, N° ANFR 0630220008

3265. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOURBOULE/AV. DU GÉNÉRAL GO, N° ANFR 0630220008

3266. Décret PTTT8900013D du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA BOURBOULE/AV. DU GÉNÉRAL GO à LA TOUR-D'AUVERGNE/LA MONTAGNE

3267. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ELOY-LES-MINES/86 AV JEA, N° ANFR 0630220009

3268. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOB/PIERRE SUR HAUTE, N° ANFR 0630220011

3269. Décret PTTS9100226D du 31 octobre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOB/PIERRE SUR HAUTE à MARAT/LA GRANGE DE FRADAS

3270. Décret PTTT8900013D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA MONTAGNE, N° ANFR 0630220012

3271. Décret PTTT8900013D du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA MONTAGNE à LA TOUR-D'AUVERGNE/LA FAGE

3272. Décret PTTT8900778D du 24 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA FAGE, N° ANFR 0630220013

3273. Décret PTTT8900013D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA FAGE, N° ANFR 0630220013

3274. Décret PTTT8900778D du 24 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA TOUR-D'AUVERGNE/LA FAGE à SAINT-DONAT/LE BOURG

3275. Décret PTTT9000141D du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIERE/LES CEZEAUX, N° ANFR 0630220020

3276. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISSOIRE/45 RTE DE ST GERMAIN L, N° ANFR 0630220024

3277. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ISSOIRE/45 RTE DE ST GERMAIN L à VERNET-LA-VARENNE/LE BOIS BRUN

3278. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNET-LA-VARENNE/LE BOIS BRUN, N° ANFR 0630220025

3279. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERNET-LA-VARENNE/LE BOIS BRUN à ANZAT-LE-LUGUET/LES CLAZELLES

3280. Décret du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANZAT-LE-LUGUET/LES CLAZELLES, N° ANFR 0630220026

3281. Décret du 31 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARAT/LA GRANGE DE FRADAS, N° ANFR 0630220028

3282. Décret PTTS9100226D du 31 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BRUGERON/LE VILLAGE, N° ANFR 0630220029

3283. Décret PTTT8900744D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIOM/IMP DU TACOT DES BATIGNOL, N° ANFR 0630220030

3284. Décret PTTT8900744D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ANCIZES-COMPS/CD 19, N° ANFR 0630220031

3285. Décret PTTT8900778D du 24 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DONAT/LE BOURG, N° ANFR 0630220033

3286. Décret PTTT8901028D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATELDON/LE CHÂTAIGNIER, N° ANFR 0630220036

3287. Décret PTTT8901028D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATELDON/LE CHÂTAIGNIER à SERMENTIZON/RICOU

3288. Décret PTTT8901028D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERMENTIZON/RICOU, N° ANFR 0630220037

3289. Décret PTTT8901028D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERMENTIZON/RICOU à THIERS/29, AV DES ETATS-UNIS

3290. Décret PTTT8901028D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIERS/29, AV DES ETATS-UNIS, N° ANFR 0630220038

3291. Décret PTTT9000042D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE/SUPER, N° ANFR 0630220040

3292. Décret PTTT9000042D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE/SUPER à CHAMBON-SUR-LAC/LE PUY DE LA P

3293. Décret PTTT9000042D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBON-SUR-LAC/LE PUY DE LA P, N° ANFR 0630220041

3294. Décret PTTT9000962D du 22 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CELLES-SUR-DUROLLE/LES LEVADES, N° ANFR 0630220043

3295. Décret PTTT9000962D du 22 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CELLES-SUR-DUROLLE/LES LEVADES à VISCOMTAT/LE CLAPET

3296. Décret PTTT9000962D du 22 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VISCOMTAT/LE CLAPET, N° ANFR 0630220044

3297. Décret 30292D du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PARDOUX/LE VILLAGE, N° ANFR 0630220046

3298. Décret du 15 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE, N° ANFR 0640220001

3299. Décret PTTT8900985D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE, N° ANFR 0640220001

3300. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE, N° ANFR 0640220001

3301. Décret MIPP9600301D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE à SAINT-BOES/QUARTIER DU FRÉROU

3302. Décret MIPP9600301D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE à SAINT-PIERRE-D'IRUBE/HITZE

3303. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE à HASPARREN/PASCOÉNÉA

3304. Décret PTTT8700810D du 12 avril 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAYONNE/IMPASSE LAMOTHE à BIARRITZ/AV. DES MONTAGNES

3305. Décret PTTT8900985D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGLET/R DE L'INDUSTRIE, N° ANFR 0640220002

3306. Décret PTTT8700810D du 12 avril 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BIARRITZ/AV. DES MONTAGNES, N° ANFR 0640220003

3307. Décret MIPP00379D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BIARRITZ/AV. DES MONTAGNES, N° ANFR 0640220003

3308. Décret INDP9001325D du 23 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JURANCON/CLOS BÉARNAIS, N° ANFR 0640220004

3309. Décret du 05 décembre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JURANCON/CLOS BÉARNAIS, N° ANFR 0640220004

3310. Décret PTTS00008D du 12 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à SAINT-VINCENT/POEYLAN

3311. Décret INDP9001325D du 23 janvier 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à OS-MARSILLON/R DU GAVE

3312. Décret PTTS9200012D du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à SEVIGNACQ-MEYRACQ/POEY AGUT

3313. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à ARZACQ-ARRAZIGUET/CHEM DU CHAT

3314. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à ANDREIN/CASTERET

3315. Décret MIPP9300301D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à SAINT-BOES/QUARTIER DU FRÉROU

3316. Décret du 05 décembre 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à MAULEON-LICHARRE/INCONNU

3317. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à OS-MARSILLON/AU BARON

3318. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JURANCON/CLOS BÉARNAIS à LEMBEYE/GALAA

3319. Décret du 05 décembre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAULEON-LICHARRE/INCONNU, N° ANFR 0640220005

3320. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEMBEYE/GALAA, N° ANFR 0640220008

3321. Décret du 25 novembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEMBEYE/GALAA à PONTACQ/INCONNU

3322. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LEMBEYE/GALAA à BARBAZAN-DEBAT/BOIS DE REBISCO

3323. Décret MIPP9300301D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BOES/QUARTIER DU FRÉROU, N° ANFR 0640220009

3324. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BOES/QUARTIER DU FRÉROU, N° ANFR 0640220009

3325. Décret du 10 juin 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARZACQ-ARRAZIGUET/CHEM DU CHAT, N° ANFR 0640220010

3326. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLORON-SAINTE-MARIE/4 AV DE LA, N° ANFR 0640220011

3327. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLORON-SAINTE-MARIE/4 AV DE LA, N° ANFR 0640220011

3328. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLORON-SAINTE-MARIE/4 AV DE LA, N° ANFR 0640220011

3329. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OLORON-SAINTE-MARIE/4 AV DE LA à ANDREIN/CASTERET

3330. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OLORON-SAINTE-MARIE/4 AV DE LA à CASTETNAU-CAMBLONG/MOUSSEROLLE

3331. Décret du 07 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTETNAU-CAMBLONG/MOUSSEROLLE, N° ANFR 0640220012

3332. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTETNAU-CAMBLONG/MOUSSEROLLE, N° ANFR 0640220012

3333. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTETNAU-CAMBLONG/MOUSSEROLLE à ARETTE/LA PIERRE ST MARTIN

3334. Décret du 25 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTACQ/INCONNU, N° ANFR 0640220013

3335. Décret du 27 septembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HASPARREN/PASCOÉNÉA, N° ANFR 0640220015

3336. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ITXASSOU/ARTZAMENDI, N° ANFR 0640220016

3337. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ITXASSOU/ARTZAMENDI à ISPOURE/HARCHURIA

3338. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISPOURE/HARCHURIA, N° ANFR 0640220017

3339. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT/R DE L, N° ANFR 0640220018

3340. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARETTE/LA PIERRE ST MARTIN, N° ANFR 0640220019

3341. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALIES-DE-BEARN/INCONNU, N° ANFR 0640220020

3342. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SALIES-DE-BEARN/INCONNU à ANDREIN/CASTERET

3343. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDREIN/CASTERET, N° ANFR 0640220021

3344. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANDREIN/CASTERET à AMENDEUIX-ONEIX/ETCHETTO

3345. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMENDEUIX-ONEIX/ETCHETTO, N° ANFR 0640220022

3346. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PALAIS/R GAMBETTA, N° ANFR 0640220023

3347. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OS-MARSILLON/AU BARON, N° ANFR 0640220024

3348. Décret du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEVIGNACQ-MEYRACQ/POEY AGUT, N° ANFR 0640220025

3349. Décret du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEVIGNACQ-MEYRACQ/DOUSSINE, N° ANFR 0640220026

3350. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MACAYE/MONT BAÏGURA, N° ANFR 0640220037

3351. Décret du 12 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT/POEYLAN, N° ANFR 0640220040

3352. Décret du 12 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VINCENT/POEYLAN à NAY/LES QUATRE CHEMS

3353. Décret PTTS00008D du 12 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NAY/LES QUATRE CHEMS, N° ANFR 0640220041

3354. Décret PTTS9300012D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARUNS/LES GRANGES DE 5 MONTS, N° ANFR 0640220044

3355. Décret PTTS9300012D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARUNS/64 AVENUE GARE, N° ANFR 0640220045

3356. Décret PTTS9300012D du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LARUNS/64 AVENUE GARE à EAUX-BONNES/GOURETTE ABRI DE L

3357. Décret PTTS9200012D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EAUX-BONNES/GOURETTE ABRI DE L, N° ANFR 0640220046

3358. Décret PTTS9300012D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EAUX-BONNES/LE VALENTIN, N° ANFR 0640220047

3359. Décret MIPP00379D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URRUGNE/KECHILOA, N° ANFR 0640220054

3360. Décret MIPP00379D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OSSE-EN-ASPE/TOURON DE LA BIGU, N° ANFR 0640220058

3361. Décret MIPP00379D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ACCOUS/LE TUQUET, N° ANFR 0640220059

3362. Décret MIPP00379D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URDOS/LE ROUGLAN, N° ANFR 0640220065

3363. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASCAIN/LA RHUNE, N° ANFR 0640220073

3364. Décret MIPP00379D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URDOS/QUARTIER BIOULA, N° ANFR 0640220076

3365. Décret MIPP9600382D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BASTIDE-CLAIRENCE/ISCARROT, N° ANFR 0640220077

3366. Décret MIPP9600382D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA BASTIDE-CLAIRENCE/ISCARROT à MACAYE/MONT BAÏGURA

3367. Décret INDP01323D du 23 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OS-MARSILLON/R DU GAVE, N° ANFR 0640220080

3368. Décret MIPP9600301D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-D'IRUBE/HITZE, N° ANFR 0640220081

3369. Décret MIPP9600301D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUGUERRE/BEL AIR, N° ANFR 0640220082

3370. Décret PTTT8900408D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNEMEZAN/LA GALAVE DÉBAT, N° ANFR 0650220004

3371. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNEMEZAN/LA GALAVE DÉBAT, N° ANFR 0650220004

3372. Décret PTTS00142D du 01 avril 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNEMEZAN/LA GALAVE DÉBAT, N° ANFR 0650220004

3373. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANNEMEZAN/LA GALAVE DÉBAT à BARBAZAN-DEBAT/BOIS DE REBISCO

3374. Décret PTTT8900408D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANNEMEZAN/LA GALAVE DÉBAT à ESPARROS/PIC DU GARROC

3375. Décret PTTS00142D du 01 avril 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANNEMEZAN/LA GALAVE DÉBAT à LANCON/MONT GAILLARD

3376. Décret 00142D du 01 avril 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANCON/MONT GAILLARD, N° ANFR 0650220005

3377. Décret PTTS00142D du 01 avril 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LARY-SOULAN/CHEMIN DE VI, N° ANFR 0650220006

3378. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RECURT/CLOS DE LA GARENE, N° ANFR 0650220007

3379. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RECURT/CLOS DE LA GARENE à BARBAZAN-DEBAT/BOIS DE REBISCO

3380. Décret du 11 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARBAZAN-DEBAT/BOIS DE REBISCO, N° ANFR 0650220008

3381. Décret 00142D du 01 avril 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LARY-SOULAN/PLAT D'ADET, N° ANFR 0650220009

3382. Décret PTTT8800781 du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUREILHAN/ST MARTIN, N° ANFR 0650220014

3383. Décret PTTT8800781D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELNAU-RIVIERE-BASSE/BAYLEN, N° ANFR 0650220015

3384. Décret PTTT8900408D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPARROS/PIC DU GARROC, N° ANFR 0650220016

3385. Décret PTTT8900408D du 07 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABORDE/LE CASTAGNE, N° ANFR 0650220017

3386. Décret PTTT9000674D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERNADETS-DEBAT/ST-CHRIST, N° ANFR 0650220018

3387. Décret PTTT9000674D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BURG/LAPOUTGE, N° ANFR 0650220019

3388. Décret du 26 novembre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAHO/CAMI-DE-LA-PEDRERA, N° ANFR 0660220001

3389. Décret PTTT9000792D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAHO/CAMI-DE-LA-PEDRERA à ELNE/12 R JOFFRE

3390. Décret ECOI9800656D du 15 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAHO/CAMI-DE-LA-PEDRERA à PERPIGNAN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE

3391. Décret du 26 novembre 1969 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAHO/CAMI-DE-LA-PEDRERA à SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS/LANS

3392. Décret du 26 novembre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS/LANS, N° ANFR 0660220002

3393. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAS/FORÇA REAL, N° ANFR 0660220003

3394. Décret PTTS9200429D du 01 octobre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MILLAS/FORÇA REAL à PRADES/MAS RIBES

3395. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MILLAS/FORÇA REAL à PERPIGNAN/R HENRI BATAILLE

3396. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MILLAS/FORÇA REAL à SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS/LA J

3397. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESQUERDE/CRETE DE LESQUERDE, N° ANFR 0660220004

3398. Décret du 04 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET/RUE D, N° ANFR 0660220005

3399. Décret PTTT8901069D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERPIGNAN/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0660220006

3400. Décret du 02 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARLES-SUR-TECH/RTE DE MONTALBA, N° ANFR 0660220007

3401. Décret du 02 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE/PUIG , N° ANFR 0660220008

3402. Décret du 02 août 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE/PUIG à SAINT-LAURENT-DE-CERDANS/LA SO

3403. Décret du 02 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE/AV DU, N° ANFR 0660220009

3404. Décret du 02 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DE-CERDANS/LA SO, N° ANFR 0660220010

3405. Décret MIPP9600304D du 03 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAROQUE-DES-ALBERES/PIC DE NEU, N° ANFR 0660220013

3406. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORTA/COMAS DE PRADOS, N° ANFR 0660220016

3407. Décret PTTT8900964D du 29 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRADES/R JOSEPH ROUS, N° ANFR 0660220017

3408. Décret PTTT8900964D du 29 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRADES/R JOSEPH ROUS à ARBOUSSOLS/PIC DE BAU

3409. Décret PTTT8800903D du 13 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERRALONGUE/R DE ST ANTOINE, N° ANFR 0660220021

3410. Décret PTTT8900965D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OMS/MAS DE LA GARRIGUE, N° ANFR 0660220023

3411. Décret PTTT8900965D du 21 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OMS/MAS DE LA GARRIGUE à LE BOULOU/AV FOCH

3412. Décret PTTT8900095D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA/LAS BOY, N° ANFR 0660220024

3413. Décret PTTT8900095D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA/LAS BOY à BOURG-MADAME/AV DES GUINGUETTE

3414. Décret PTTT8900095D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA/LAS BOY à SAILLAGOUSE/PASSAGE À NIVEAU

3415. Décret PTTT8900095D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAILLAGOUSE/PASSAGE À NIVEAU, N° ANFR 0660220025

3416. Décret PTTT8900095D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-MADAME/AV DES GUINGUETTE, N° ANFR 0660220026

3417. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA/2 AV EM, N° ANFR 0660220027

3418. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EGAT/FORÊT COMMUNALE D'EGAT, N° ANFR 0660220028

3419. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EGAT/FORÊT COMMUNALE D'EGAT à SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS/LA J

3420. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DELS-FORCATS/LA J, N° ANFR 0660220029

3421. Décret PTTT8900784D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERPIGNAN/R HENRI BATAILLE, N° ANFR 0660220030

3422. Décret PTTS9200429D du 01 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRADES/MAS RIBES, N° ANFR 0660220031

3423. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIVESALTES/1 AV JULES VERNES, N° ANFR 0660220032

3424. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RIVESALTES/1 AV JULES VERNES à TAUTAVEL/FOURAT DE LAS NAU BOU

3425. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TAUTAVEL/FOURAT DE LAS NAU BOU, N° ANFR 0660220033

3426. Décret PTTT9000428D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TAUTAVEL/R DU CHATEAU, N° ANFR 0660220034

3427. Décret PTTT8800800D du 06 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAS/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0660220035

3428. Décret PTTT9000792D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOULOU/AV FOCH, N° ANFR 0660220036

3429. Décret PTTT8200965D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOULOU/AV FOCH, N° ANFR 0660220036

3430. Décret PTTT9000792D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE BOULOU/AV FOCH à ELNE/12 R JOFFRE

3431. Décret PTTT8200965D du 21 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE BOULOU/AV FOCH à MONTBOLO/LOUS QUINTANS

3432. Décret PTTT8900965D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTBOLO/LOUS QUINTANS, N° ANFR 0660220037

3433. Décret PTTT8900965D du 21 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMELIE-LES-BAINS-PALALDA/AV GE, N° ANFR 0660220038

3434. Décret PTTT9000792D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ELNE/12 R JOFFRE, N° ANFR 0660220039

3435. Décret MIPP9600304D du 03 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ELNE/12 R JOFFRE, N° ANFR 0660220039

3436. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE, N° ANFR 0670220001

3437. Décret PTTT8900815D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE, N° ANFR 0670220001

3438. Décret PTTT8900598D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE à NEUBOIS/ROCHER DU COUCOU

3439. Décret PTTT8801040D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE à HERRLISHEIM/INCONNU

3440. Décret PTTT8800902D du 06 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE à BRUMATH/INCONNU

3441. Décret PTTT8800901D du 09 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE à WINGERSHEIM/R DES CERISIERS

3442. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de OBERHAUSBERGEN/FORT FRÈRE à MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL

3443. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORSCHWILLER/BERGSTUECK, N° ANFR 0670220002

3444. Décret PTTT8800849D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORSCHWILLER/BERGSTUECK à HOCHFELDEN/INCONNU

3445. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORSCHWILLER/-BERGSTUECK à MONSWILLER/FASANENWALD

3446. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONSWILLER/FASANENWALD, N° ANFR 0670220007

3447. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL, N° ANFR 0670220008

3448. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL à MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER

3449. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOMFESSEL/HOCHWALD, N° ANFR 0670220011

3450. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOLSHEIM/R DE LA FONDERIE, N° ANFR 0670220012

3451. Décret PTTT8800849D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HOCHFELDEN/INCONNU, N° ANFR 0670220015

3452. Décret PTTT8800849D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HOCHFELDEN/INCONNU, N° ANFR 0670220016

3453. Décret PTTT8700679D du 23 décembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARR/GUTLEUTRAIN, N° ANFR 0670220017

3454. Décret PTTT9000112D du 17 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARR/GUTLEUTRAIN à BENFELD/INCONNU

3455. Décret PTTT9000112D du 17 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARR/GUTLEUTRAIN à EPFIG/INCONNU

3456. Décret PTTT9000112D du 17 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARR/GUTLEUTRAIN à BOOFZHEIM/LA ROSERAIE

3457. Décret PTTT9000066D du 20 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARR/GUTLEUTRAIN à OBERNAI/5 R DU MARÉCHAL JUIN

3458. Décret PTTT8700679D du 23 décembre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BARR/GUTLEUTRAIN à SELESTAT/R DE NIDECK

3459. Décret PTTT8900815D du 29 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLE/R DE L'ABBATOIR, N° ANFR 0670220018

3460. Décret PTTT8700679D du 23 décembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SELESTAT/R DE NIDECK, N° ANFR 0670220019

3461. Décret PTTT8801040D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERRLISHEIM/INCONNU, N° ANFR 0670220020

3462. Décret PTTT8900598D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUBOIS/ROCHER DU COUCOU, N° ANFR 0670220021

3463. Décret PTTT8800902D du 06 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRUMATH/INCONNU, N° ANFR 0670220023

3464. Décret PTTT9000066D du 20 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OBERNAI/5 R DU MARÉCHAL JUIN, N° ANFR 0670220024

3465. Décret PTTT8800901D du 09 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WINGERSHEIM/R DES CERISIERS, N° ANFR 0670220028

3466. Décret PTTT9000112D du 17 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOOFZHEIM/LA ROSERAIE, N° ANFR 0670220030

3467. Décret PTTT9000112D du 17 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPFIG/INCONNU, N° ANFR 0670220031

3468. Décret PTTT9000112D du 17 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BENFELD/INCONNU, N° ANFR 0670220035

3469. Décret S00250D du 02 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER, N° ANFR 0680220001

3470. Décret INDP30549D du 23 décembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER, N° ANFR 0680220001

3471. Décret PTTT8901008D du 10 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER à ALTKIRCH/HALSWEG

3472. Décret PTTS9200501D du 25 novembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER à THANN/R DU GL DE GAULLE

3473. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER à BELFORT/FORT DU SALBERT

3474. Décret PTTT8900598D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COLMAR/8 RTE DE SELESTAT, N° ANFR 0680220002

3475. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLMAR/8 RTE DE SELESTAT à VOLGELSHEIM/2 R DU RHIN

3476. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLMAR/8 RTE DE SELESTAT à FESSENHEIM/CENTRALE NUCLEAIRE

3477. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLMAR/8 RTE DE SELESTAT à JEBSHEIM/INCONNU

3478. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COLMAR/8 RTE DE SELESTAT à WESTHALTEN/OELBERG

3479. Décret du 18 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LOUIS/INCONNU, N° ANFR 0680220005

3480. Décret du 18 avril 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WOLSCHWILLER/MONTAGNE FALKEMEL, N° ANFR 0680220006

3481. Décret du 18 avril 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WOLSCHWILLER/MONTAGNE FALKEMEL à MORSCHWILLER-LE-BAS/GLOCKACKER

3482. Décret du 18 avril 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WOLSCHWILLER/MONTAGNE FALKEMEL à SAINT-LOUIS/INCONNU

3483. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JEBSHEIM/INCONNU, N° ANFR 0680220007

3484. Décret PTTT9000048D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WESTHALTEN/OELBERG, N° ANFR 0680220008

3485. Décret PTTT9000048D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WESTHALTEN/OELBERG à FESSENHEIM/INCONNU

3486. Décret Pttt9000048D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WESTHALTE-N/OELBERG à MUNCHHOUSE/RUE DES FLEURS

3487. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WESTHALTEN/OELBERG à OBERHERGHEIM/INCONNU

3488. Décret du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OBERHERGHEIM/INCONNU, N° ANFR 0680220009

3489. Décret PTTT9000048D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUNCHHOUSE/RUE DES FLEURS, N° ANFR 0680220013

3490. Décret du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FESSENHEIM/INCONNU, N° ANFR 0680220017

3491. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FESSENHEIM/CENTRALE NUCLEAIRE, N° ANFR 0680220018

3492. Décret PTTT9000086D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOLGELSHEIM/2 R DU RHIN, N° ANFR 0680220019

3493. Décret PTTT8901008D du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALTKIRCH/HALSWEG, N° ANFR 0680220028

3494. Décret du 25 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THANN/R DU GL DE GAULLE, N° ANFR 0680220041

3495. Décret du 01 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE-LA-COTE/LE RAMPEAU, N° ANFR 0690220004

3496. Décret PTTS9200314D du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND, N° ANFR 0690220007

3497. Décret du 12 juillet 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND, N° ANFR 0690220007

3498. Décret PTTS9200314D du 19 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND à LYON-6E/1 BD JULES FAVRE

3499. Décret PTTS9200314D du 19 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/MT-CIND à LYON-9E/13 R DE LA CORDERIE

3500. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANTIGNIE/MONTAGNE D'AVENAS, N° ANFR 0690220008

3501. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LANTIGNIE/MONTAGNE D'AVENAS à CHASSIEU/LES BOUTIERES

3502. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHASSIEU/LES BOUTIERES, N° ANFR 0690220009

3503. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE/76 R PI, N° ANFR 0690220010

3504. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLEFRANCHE-SUR-SAONE/76 R PI à CLAVEISOLLES/SOUBRAN

3505. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLAVEISOLLES/SOUBRAN, N° ANFR 0690220011

3506. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CLAVEISOLLES/SOUBRAN à LAMURE-SUR-AZERGUES/MALLAVAL

3507. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMURE-SUR-AZERGUES/MALLAVAL, N° ANFR 0690220013

3508. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ARBRESLE/70 CHEM DE ST ETIEN, N° ANFR 0690220014

3509. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de L'ARBRESLE/70 CHEM DE ST ETIEN à AVEIZE/LE GRAND BUT

3510. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVEIZE/LE GRAND BUT, N° ANFR 0690220015

3511. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AVEIZE/LE GRAND BUT à MONTROTTIER/MONTCHANIN

3512. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE/INCONN, N° ANFR 0690220016

3513. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEVILLE/43 BD JOSEPH ROSSEL, N° ANFR 0690220017

3514. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLEVILLE/43 BD JOSEPH ROSSEL à MONSOLS/MONT ST RIGAUD

3515. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONSOLS/MONT ST RIGAUD, N° ANFR 0690220018

3516. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONSOLS/MONT ST RIGAUD à SAINT-IGNY-DE-VERS/TERRES DE L

3517. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-IGNY-DE-VERS/TERRES DE L, N° ANFR 0690220019

3518. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONSOLS/LES FONDS, N° ANFR 0690220020

3519. Décret du 20 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JACQUES-DES-ARRETS/AU CR, N° ANFR 0690220021

3520. Décret PTTT8800810D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIZY/LE PETIT JEAN, N° ANFR 0690220022

3521. Décret PTTT8800810D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THIZY/LE PETIT JEAN à AMPLEPUIS/CHAPET

3522. Décret du 07 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON-3E/131, AV FÉLIX FAURE, N° ANFR 0690220023

3523. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTROTTIER/MONTCHANIN, N° ANFR 0690220024

3524. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET/GO, N° ANFR 0690220025

3525. Décret du 07 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON-3E/9 R DES CUIRASSIERS, N° ANFR 0690220026

3526. Décret PTTT8800810D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMPLEPUIS/PL DE BOUVERIE, N° ANFR 0690220027

3527. Décret PTTT8800810D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMPLEPUIS/CHAPET, N° ANFR 0690220028

3528. Décret du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON/SÉVIGNÉ, N° ANFR 0690220029

3529. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE/MOU, N° ANFR 0690220030

3530. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT-SUR-VALSONNE/LA , N° ANFR 0690220031

3531. Décret du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON-6E/1 BD JULES FAVRE, N° ANFR 0690220039

3532. Décret du 19 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON-9E/13 R DE LA CORDERIE, N° ANFR 0690220040

3533. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEURBANNE/INCONNU, N° ANFR 0690220057

3534. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRON/R DU DOYEN JEAN LEPINE, N° ANFR 0690220058

3535. Décret du 08 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRON/R DU DOYEN JEAN LEPINE à VILLEURBANNE/INCONNU

3536. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUHANS-ET-FEURG/LE TREMBLE, N° ANFR 0700220002

3537. Décret PTTT8800887D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUHANS-ET-FEURG/LE TREMBLE à FOUVENT-SAINT-ANDOCHE/FOUVENT

3538. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBERJON/GRAND BOIS COMBERJON, N° ANFR 0700220003

3539. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COMBERJON/GRAND BOIS COMBERJON à VAUCONCOURT-NERVEZAIN/AUX OISE

3540. Décret du 17 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COMBERJON/GRAND BOIS COMBERJON à GOUHENANS/SUR LE MONT

3541. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JUSSEY/EN LA BERGERIE, N° ANFR 0700220004

3542. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUCONCOURT-NERVEZAIN/AUX OISE, N° ANFR 0700220005

3543. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VAUCONCOURT-NERVEZAIN/AUX OISE à FRESNE-SAINT-MAMES/CH DES VIGN

3544. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRESNE-SAINT-MAMES/CH DES VIGN, N° ANFR 0700220006

3545. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FRESNE-SAINT-MAMES/CH DES VIGN à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT/DEVA

3546. Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OISELAY-ET-GRACHAUX/AUX PLANTE, N° ANFR 0700220007

3547. Décret du 17 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOUHENANS/SUR LE MONT, N° ANFR 0700220008

3548. Décret du 17 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GOUHENANS/SUR LE MONT à LURE/R DE BOURDIEU

3549. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LURE/R DE BOURDIEU, N° ANFR 0700220009

3550. Décret du 17 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LURE/R DE BOURDIEU, N° ANFR 0700220009

3551. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT/DEVA, N° ANFR 0700220010

3552. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUXEUIL-LES-BAINS/INCONNU, N° ANFR 0700220011

3553. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUXEUIL-LES-BAINS/INCONNU à SAINT-BRESSON/LE HOUSSOT

3554. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BRESSON/LE HOUSSOT, N° ANFR 0700220012

3555. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BRESSON/LE HOUSSOT à SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE/AV JULE

3556. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE/AV JULE, N° ANFR 0700220013

3557. Décret PTTT8800981D du 20 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCHER-LES-MINES/ST ANTOINE, N° ANFR 0700220014

3558. Décret PTTT8800981D du 20 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCHER-LES-MINES/R DES VOSGE, N° ANFR 0700220015

3559. Décret PTTT9000945D du 04 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARNAY/BAS DU CIMETIÈRE, N° ANFR 0700220016

3560. Décret du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUVENT-SAINT-ANDOCHE/FOUVENT , N° ANFR 0700220017

3561. Décret du 05 mai 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PASSAVANT-LA-ROCHERE/COLLINE D, N° ANFR 0700220018

3562. Décret PTTT8800891D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VAL-SAINT-ELOI/LA BANNIE, N° ANFR 0700220019

3563. Décret PTTT8800891D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMANCE/LA PAULE, N° ANFR 0700220020

3564. Décret PTTT8800891D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMANCE/12 B GRANDE RUE, N° ANFR 0700220021

3565. Décret PTTT8800891D du 12 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEURCOURT/CHAPELLE, N° ANFR 0700220022

3566. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA LONGINE/PETIT RONCEY, N° ANFR 0700220024

3567. Décret du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPLITTE/ALLÉE DU SAINFOIN, N° ANFR 0700220025

3568. Décret du 21 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELFAHY/MAIRIE, N° ANFR 0700220028

3569. Décret du 26 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULT/R DE CHAUX LA LOTIÈRE, N° ANFR 0700220031

3570. Décret du 21 octobre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHENEBIER/CHEM DES BOUCHURES, N° ANFR 0700220035

3571. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUGEROLLES/LE CALVAIRE, N° ANFR 0700220037

3572. Décret du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARIEZ/LES PETITES LAVIÈRES, N° ANFR 0700220038

3573. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUSSY-EN-MORVAN/GRAND BOIS D' , N° ANFR 0710220001

3574. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CUSSY-EN-MORVAN/GRAND BOIS D' à AUTUN/CHEM ST MARTIN

3575. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CUSSY-EN-MORVAN/GRAND BOIS D' à ANOST/EN MOULU

3576. Décret du 11 octobre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTUN/CHEM ST MARTIN, N° ANFR 0710220002

3577. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTUN/CHEM ST MARTIN, N° ANFR 0710220002

3578. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUTUN/CHEM ST MARTIN à CURGY/LES CRAYS DE COLLONGES

3579. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUTUN/CHEM ST MARTIN à SAINT-PRIX/L'ÉCARIE

3580. Décret PTTT8900414D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IGE/LE MONT DE MANDÉ, N° ANFR 0710220003

3581. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGE/LE MONT DE MANDÉ à BOUZERON/EN VARANT

3582. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGE/LE MONT DE MANDÉ à IGE/LA NOIRIE

3583. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGE/LE MONT DE MANDÉ à CLUNY/TERRE ROUX

3584. Décret PTTT8900434D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGE/LE MONT DE MANDÉ à CORMATIN/ST-ROCH

3585. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de IGE/LE MONT DE MANDÉ à LANTIGNIE/MONTAGNE D'AVENAS

3586. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUZERON/EN VARANT, N° ANFR 0710220004

3587. Décret du 06 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUZERON/EN VARANT, N° ANFR 0710220004

3588. Décret MIPP8800375D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUZERON/EN VARANT à SAINT-MARTIN-EN-BRESSE/LES GRE

3589. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUZERON/EN VARANT à CHALON-SUR-SAONE/AV 8 MAI 45

3590. Décret du 01 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRAGNES/LA FORÊT, N° ANFR 0710220005

3591. Décret du 01 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FRAGNES/LA FORÊT à NAVILLY/LA GRANGE DE BOIS

3592. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FRAGNES/LA FORÊT à FLEY/LES FONDERIES

3593. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLEY/LES FONDERIES, N° ANFR 0710220007

3594. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEY/LES FONDERIES à GENOUILLY/LES BRETAGNES

3595. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEY/LES FONDERIES à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL/LE B

3596. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FLEY/LES FONDERIES à COUCHES/LES PLAINES

3597. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL/LE B, N° ANFR 0710220008

3598. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUCHES/LES PLAINES, N° ANFR 0710220009

3599. Décret du 27 février 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MACON/LA GRISIÈRE, N° ANFR 0710220010

3600. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GENOUILLY/LES BRETAGNES, N° ANFR 0710220011

3601. Décret du 01 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NAVILLY/LA GRANGE DE BOIS, N° ANFR 0710220012

3602. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CREUSOT/LES HAUTS DE BAUDOT, N° ANFR 0710220013

3603. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANOST/EN MOULU, N° ANFR 0710220015

3604. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANOST/CHAMP BOURGUIGNON, N° ANFR 0710220016

3605. Décret PTTT8900414D du 12 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARTIGNY-LE-COMTE/CHAMP BLANC, N° ANFR 0710220017

3606. Décret du 03 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARAY-LE-MONIAL/LES GRENETIÈRE, N° ANFR 0710220018

3607. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARAY-LE-MONIAL/LES GRENETIÈRE à BAUGY/LE CHAMPÊTRE

3608. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARAY-LE-MONIAL/LES GRENETIÈRE à ISSY-L'EVEQUE/LA COMMAILLE DU

3609. Décret INDP9491150D du 29 novembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARAY-LE-MONIAL/LES GRENETIÈRE à NEUVY-GRANDCHAMP/CHIZEUIL

3610. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARAY-LE-MONIAL/LES GRENETIÈRE à OYE/VESANGROS

3611. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALON-SUR-SAONE/AV 8 MAI 45, N° ANFR 0710220019

3612. Décret INDP9401469D du 18 janvier 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHALON-SUR-SAONE/AV 8 MAI 45 à OUROUX-SUR-SAONE/LE PAUTET

3613. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHALON-SUR-SAONE/AV 8 MAI 45 à MERCUREY/EN THEUROT

3614. Décret MIPP9600358D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIERRE-DE-BRESSE/R DE MAUBARDS, N° ANFR 0710220020

3615. Décret MIPP9600358D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PIERRE-DE-BRESSE/R DE MAUBARDS à CHEVREAUX/GRANDS CHAMPS DE LA

3616. Décret MIPP9600358D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUHANS/5 PROMENADE DES CORDEL, N° ANFR 0710220021

3617. Décret MIPP9600358D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LOUHANS/5 PROMENADE DES CORDEL à CHEVREAUX/GRANDS CHAMPS DE LA

3618. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIX/L'ÉCARIE, N° ANFR 0710220023

3619. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PRIX/L'ÉCARIE à MESVRES/LATIVELET

3620. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MESVRES/LATIVELET, N° ANFR 0710220024

3621. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBON-LANCY/ST-MARC, N° ANFR 0710220025

3622. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOURBON-LANCY/ST-MARC à ISSY-L'EVEQUE/LA COMMAILLE DU

3623. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISSY-L'EVEQUE/LA COMMAILLE DU , N° ANFR 0710220026

3624. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLAYETTE/R DE LA POSTE, N° ANFR 0710220027

3625. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA CLAYETTE/R DE LA POSTE à OYE/VESANGROS

3626. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OYE/VESANGROS, N° ANFR 0710220028

3627. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERCUREY/EN THEUROT, N° ANFR 0710220029

3628. Décret du 29 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUISEAUX/R DE L'ECCE HOMO, N° ANFR 0710220030

3629. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES/LE, N° ANFR 0710220034

3630. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURGY/LES CRAYS DE COLLONGES, N° ANFR 0710220035

3631. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CURGY/LES CRAYS DE COLLONGES à EPINAC/PL CHARLES DE GAULLE

3632. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPINAC/PL CHARLES DE GAULLE, N° ANFR 0710220036

3633. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLUNY/TERRE ROUX, N° ANFR 0710220037

3634. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IGE/LA NOIRIE, N° ANFR 0710220038

3635. Décret du 01 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAUGY/LE CHAMPÊTRE, N° ANFR 0710220039

3636. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MATOUR/LESCHIZEAUX, N° ANFR 0710220041

3637. Décret PTTT8700146D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MATOUR/LESCHIZEAUX à LANTIGNIE/MONTAGNE D'AVENAS

3638. Décret du 02 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IGUERANDE/LE TRONCY, N° ANFR 0710220044

3639. Décret du 02 août 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MELAY/LE MERLE - MULSANT, N° ANFR 0710220045

3640. Décret du 02 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MELAY/LE MERLE - MULSANT à BAUGY/LE CHAMPÊTRE

3641. Décret du 02 août 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MELAY/LE MERLE - MULSANT à IGUERANDE/LE TRONCY

3642. Décret PTTT8900434D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALORNAY-SUR-GUYE/LA ROCHE, N° ANFR 0710220047

3643. Décret PTTT8900434D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALORNAY-SUR-GUYE/LA SAULE, N° ANFR 0710220048

3644. Décret PTTT8900434D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORMATIN/ST-ROCH, N° ANFR 0710220049

3645. Décret du 18 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUROUX-SUR-SAONE/LE PAUTET, N° ANFR 0710220050

3646. Décret du 18 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUROUX-SUR-SAONE/LE BOURG EST, N° ANFR 0710220051

3647. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-EN-BRESSE/LES GRE, N° ANFR 0710220052

3648. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-EN-BRESSE/LE BOUR, N° ANFR 0710220053

3649. Décret du 29 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVY-GRANDCHAMP/CHIZEUIL, N° ANFR 0710220056

3650. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUSSIERES/MONSARD, N° ANFR 0710220060

3651. Décret du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BUSSIERES/MONSARD à IGE/LE MONT DE MANDÉ

3652. Décret MIPP9800375D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMOUR-BELLEVUE/CÔTE DE B, N° ANFR 0710220061

3653. Décret du 01 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MANS/LA FORÊTERIE, N° ANFR 0720220001

3654. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à SILLE-LE-GUILLAUME/LA MOITERIE

3655. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à ECOMMOY/LE MONT VAILLANT

3656. Décret PTTT9000649D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à MAYET/LES TERRES BLANCHES

3657. Décret PTTT8901183D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à CHERREAU/CHAMP DE LA PTE BRUYE

3658. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à SABLE-SUR-SARTHE/BELLEVUE

3659. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à LE GRAND-LUCE/LES GUIMERIES

3660. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à BALLON/R DU CHAMP DE FOIRE

3661. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à BONNETABLE/LA DOLONNIÈRE

3662. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à LA FLECHE/ST GERMAIN DU VAL

3663. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MANS/LA FORÊTERIE à NUILLE-LE-JALAIS/INCONNU

3664. Décret du 19 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FLECHE/ST GERMAIN DU VAL, N° ANFR 0720220002

3665. Décret PTTT9000649D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-DU-LOIR/13 AV DU MANS, N° ANFR 0720220003

3666. Décret du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHATEAU-DU-LOIR/13 AV DU MANS à MAYET/LES TERRES BLANCHES

3667. Décret PTTT9000649D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAYET/LES TERRES BLANCHES, N° ANFR 0720220005

3668. Décret du 04 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SABLE-SUR-SARTHE/BELLEVUE, N° ANFR 0720220006

3669. Décret PTTT8901183D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHERREAU/CHAMP DE LA PTE BRUYE, N° ANFR 0720220007

3670. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BONNETABLE/LA DOLONNIÈRE, N° ANFR 0720220008

3671. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ECOMMOY/LE MONT VAILLANT, N° ANFR 0720220009

3672. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ECOMMOY/INCONNU, N° ANFR 0720220010

3673. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALLON/R DU CHAMP DE FOIRE, N° ANFR 0720220011

3674. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAND-LUCE/LES GUIMERIES, N° ANFR 0720220012

3675. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SILLE-LE-GUILLAUME/LA MOITERIE, N° ANFR 0720220013

3676. Décret PTTT8900427D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NUILLE-LE-JALAIS/INCONNU, N° ANFR 0720220014

3677. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBERY/991 CHEM DES MONTS, N° ANFR 0730220001

3678. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMBERY/991 CHEM DES MONTS à LE BOURGET-DU-LAC/MONT DU CHAT

3679. Décret du 08 février 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PALLUD/SOUS LANCON, N° ANFR 0730220003

3680. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/LA SAULIR, N° ANFR 0730220004

3681. Décret du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/COURCHEVE, N° ANFR 0730220005

3682. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/COURCHEVE, N° ANFR 0730220005

3683. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINE-LE-PUITS/LES ROCHERS, N° ANFR 0730220006

3684. Décret du 27 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINE-LE-PUITS/LES ROCHERS, N° ANFR 0730220006

3685. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FONTAINE-LE-PUITS/LES ROCHERS à MOUTIERS/30 R DES ECOLES

3686. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUTIERS/30 R DES ECOLES, N° ANFR 0730220007

3687. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MACOT-LA-PLAGNE/LA GRANDE ROCH, N° ANFR 0730220008

3688. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MACOT-LA-PLAGNE/LA PLAGNE, N° ANFR 0730220009

3689. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE/POI, N° ANFR 0730220010

3690. Décret PTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES BELLEVILLE/QUARTIER PREYER, N° ANFR 0730220011

3691. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES BELLEVILLE/QUARTIER PREYER, N° ANFR 0730220011

3692. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRALOGNAN-LA-VANOISE/ISERTAN, N° ANFR 0730220012

3693. Décret du 24 juillet 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOURGET-DU-LAC/MONT DU CHAT, N° ANFR 0730220013

3694. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ALLUES/LE TRONCHET, N° ANFR 0730220014

3695. Décret du 27 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/LE BETTEX, N° ANFR 0730220015

3696. Décret du 27 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTVALEZAN/LA ROSIÈRE, N° ANFR 0730220016

3697. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTVALEZAN/LA ROSIÈRE, N° ANFR 0730220016

3698. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTVALEZAN/LA ROSIÈRE à BOURG-SAINT-MAURICE/ARC 2000

3699. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAL-D'ISERE/LE CRÊT, N° ANFR 0730220018

3700. Décret du 27 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAL-D'ISERE/LE CRÊT, N° ANFR 0730220018

3701. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-MAURICE/575 AV MAR, N° ANFR 0730220019

3702. Décret du 27 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-MAURICE/575 AV MAR, N° ANFR 0730220019

3703. Décret PTTT8900380D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GENIX-LES-VILLAGES/LESRI, N° ANFR 0730220020

3704. Décret du 17 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GENIX-LES-VILLAGES/LESRI, N° ANFR 0730220020

3705. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIX-LES-BAINS/2 R DES MARQUISA, N° ANFR 0730220021

3706. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIX-LES-BAINS/2 R DES MARQUISA, N° ANFR 0730220021

3707. Décret INDP9400841D du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUGNY-CHATENOD/LE REVARD, N° ANFR 0730220022

3708. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHATELARD/LES GARINS, N° ANFR 0730220023

3709. Décret INDP8400841D du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHATELARD/LES GARINS, N° ANFR 0730220023

3710. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CHATELARD/LES GARINS à PUGNY-CHATENOD/LE REVARD

3711. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHATELARD/LA POSTE, N° ANFR 0730220024

3712. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESCHERAINES/LE PONT, N° ANFR 0730220025

3713. Décret PTTT8800780D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YENNE/INCONNU, N° ANFR 0730220026

3714. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GIETTAZ/VILLA JEANNE D'ARC, N° ANFR 0730220027

3715. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA GIETTAZ/VILLA JEANNE D'ARC à NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE/ROUTE

3716. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE/ROUTE, N° ANFR 0730220028

3717. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PLAGNE TARENTAISE/MONTCHAVI, N° ANFR 0730220029

3718. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE/R DES , N° ANFR 0730220030

3719. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERMILLON/GRENIS, N° ANFR 0730220031

3720. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLOIRE/FORT DU TÉLÉGRAPHE, N° ANFR 0730220032

3721. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALLOIRE/FORT DU TÉLÉGRAPHE à VALLOIRE/ROC ST-PIERRE

3722. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VALLOIRE/FORT DU TÉLÉGRAPHE à HERMILLON/GRENIS

3723. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLOIRE/ROC ST-PIERRE, N° ANFR 0730220033

3724. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE/LA T, N° ANFR 0730220034

3725. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLAREMBERT/POINTE DU CORBIER, N° ANFR 0730220036

3726. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ARVES/LE CHAMBON, N° ANFR 0730220037

3727. Décret PTTT8900742D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTMELIAN/AV DU PRESIDENT GON, N° ANFR 0730220038

3728. Décret PTTT8900742D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de APREMONT/COL DE FRENE GRANIER, N° ANFR 0730220039

3729. Décret PTTT8900742D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT/AU CO, N° ANFR 0730220040

3730. Décret PTTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA LECHERE/NAVES, N° ANFR 0730220044

3731. Décret PTTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA LECHERE/LA CHAPELLE, N° ANFR 0730220045

3732. Décret PTTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES AVANCHERS-VALMOREL/VALMORE, N° ANFR 0730220046

3733. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-MAURICE/ARC 1600, N° ANFR 0730220047

3734. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEISEY-NANCROIX/PLAN PEISEY, N° ANFR 0730220048

3735. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHINDRIEUX/CHAUDIEU, N° ANFR 0730220049

3736. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE/A LA GR, N° ANFR 0730220050

3737. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTELUCE/COL DES SAISIES, N° ANFR 0730220051

3738. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUTELUCE/COL DES SAISIES à BEAUFORT/BARRAGE DE ROSELEND

3739. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUFORT/BARRAGE DE ROSELEND, N° ANFR 0730220052

3740. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTRICHER-ALBANNE/LES KARÉLLI, N° ANFR 0730220053

3741. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARD-SUR-DORON/SIGNAL DE BI, N° ANFR 0730220054

3742. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLARD-SUR-DORON/SIGNAL DE BI à BEAUFORT/CORMET DE ROSELAND

3743. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-MAURICE/ARC 2000, N° ANFR 0730220055

3744. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-FOY-TARENTAISE/ECOLE PR, N° ANFR 0730220056

3745. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-MAURICE/LES BELLES, N° ANFR 0730220057

3746. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TIGNES/LA TOVIÈRE, N° ANFR 0730220058

3747. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TIGNES/LAC DE TIGNES , N° ANFR 0730220059

3748. Décret PTTT8900740D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TIGNES/LA REVIRETTE, N° ANFR 0730220060

3749. Décret du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/27 AV STE THÉRÈSE, N° ANFR 0730220061

3750. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AILLON-LE-VIEUX/VERS BOIS DE T, N° ANFR 0730220062

3751. Décret INDP9400841D du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AILLON-LE-JEUNE/LA POSTE, N° ANFR 0730220063

3752. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ARVES/PIERRE BAIS, N° ANFR 0730220064

3753. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP/LONGC, N° ANFR 0730220065

3754. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-DE-CUINES/LE LOU, N° ANFR 0730220066

3755. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AVRE/LA CHAMBRE, N° ANFR 0730220067

3756. Décret du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE/AV D, N° ANFR 0730220068

3757. Décret PTTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE/R D, N° ANFR 0730220070

3758. Décret PTTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE/CRE, N° ANFR 0730220071

3759. Décret MIPP9600360D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBERY/203 FAUBOURG MONTMELI, N° ANFR 0730220072

3760. Décret PTTT8800780D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBERY/203 FAUBOURG MONTMELI, N° ANFR 0730220072

3761. Décret PTTT8800780D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES DESERTS/BOIS DE L'ENVERS, N° ANFR 0730220073

3762. Décret PTTT8800780D du 01 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES DESERTS/LA FÉCLAZ, N° ANFR 0730220074

3763. Décret PTTT8900394D du 13 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPAGNY-EN-VANOISE/INCONNU, N° ANFR 0730220075

3764. Décret PTTT8900265D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MODANE/R JEAN JAURÈS, N° ANFR 0730220076

3765. Décret PTTT8900265D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE/FORT DU SAPEY, N° ANFR 0730220077

3766. Décret PTTT8900265D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MODANE/VALFREJUS, N° ANFR 0730220078

3767. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UGINE/MONTROUX, N° ANFR 0730220079

3768. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUFORT/CORMET DE ROSELAND, N° ANFR 0730220080

3769. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARD-SUR-DORON/CROIX DE COS, N° ANFR 0730220087

3770. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLARD-SUR-DORON/CROIX DE COS à HAUTELUCE/LA LÉGETTE

3771. Décret INDP00257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTELUCE/LA LÉGETTE, N° ANFR 0730220093

3772. Décret INDP9400841D du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTCEL/LA FERME, N° ANFR 0730220097

3773. Décret MIPP9600360D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURIENNE/MONTGELAS, N° ANFR 0730220098

3774. Décret MIPP9600360D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURIENNE/BOYAT, N° ANFR 0730220099

3775. Décret INDP9200257D du 01 avril 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/FORT DU MONT, N° ANFR 0730220127

3776. Décret MIPP9600360D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIGUEBELETTE-LE-LAC/LE SAUGET, N° ANFR 0730220133

3777. Décret MIPP9600360D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEPIN-LE-LAC/LE GUE DES PLANCH, N° ANFR 0730220134

3778. Décret MIPP9600360D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SULPICE/LES PLATIÈRES, N° ANFR 0730220143

3779. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANCY-SUR-CLUSES/LES SOUZY, N° ANFR 0740220002

3780. Décret du 13 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARACHES-LA-FRASSE/LES CRÊTES, N° ANFR 0740220003

3781. Décret du 14 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONNETIER-MORNEX/MONT SALEVE, N° ANFR 0740220004

3782. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONNETIER-MORNEX/MONT SALEVE à ANNECY-LE-VIEUX/CHANTELOUP

3783. Décret du 14 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNEMASSE/2 R DU DR F. BAUD, N° ANFR 0740220005

3784. Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY-LE-VIEUX/CHANTELOUP, N° ANFR 0740220006

3785. Décret PTTT8900378D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES/L, N° ANFR 0740220007

3786. Décret PTTT8900378D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY/INCON, N° ANFR 0740220008

3787. Décret PTTT8900378D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY/PRÊLE, N° ANFR 0740220009

3788. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THONON-LES-BAINS/13 CHEM DE LA, N° ANFR 0740220010

3789. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THONON-LES-BAINS/13 CHEM DE LA à LA FORCLAZ/LA COMBE

3790. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FORCLAZ/LA COMBE, N° ANFR 0740220011

3791. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA FORCLAZ/LA COMBE à VAILLY/SOUS LA CÔTE

3792. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BAUME/LA DIMERIE, N° ANFR 0740220012

3793. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAILLY/SOUS LA CÔTE, N° ANFR 0740220013

3794. Décret INDP9330497D du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DINGY-SAINT-CLAIR/LES VOINÉES, N° ANFR 0740220014

3795. Décret INDP9330497D du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THONES/RUE DU PRÉ DE FOIRE, N° ANFR 0740220015

3796. Décret INDP9330497D du 08 novembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THONES/RUE DU PRÉ DE FOIRE à LE GRAND-BORNAND/LE MONT

3797. Décret PTTT8900458D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THORENS-GLIERES/LES ERNIERS, N° ANFR 0740220017

3798. Décret PTTT8900458D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THORENS-GLIERES/LES ERNIERS à DINGY-SAINT-CLAIR/TÊTE NOIRE

3799. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DINGY-SAINT-CLAIR/TÊTE NOIRE, N° ANFR 0740220018

3800. Décret PTTT8900458D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THORENS-GLIERES/LES AUGETS, N° ANFR 0740220019

3801. Décret PTTT9000427d du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY/69 AVENUE DES ROMAINS, N° ANFR 0740220020

3802. Décret PTTT9001023d du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY/69 AVENUE DES ROMAINS, N° ANFR 0740220020

3803. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY/69 AVENUE DES ROMAINS, N° ANFR 0740220020

3804. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANNECY/69 AVENUE DES ROMAINS à SILLINGY/BORNACHON

3805. Décret PTTT9001023D du 21 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANNECY/69 AVENUE DES ROMAINS à VIUZ-LA-CHIESAZ/CRET DE CHATIL

3806. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SILLINGY/BORNACHON, N° ANFR 0740220021

3807. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SILLINGY/BORNACHON à MINZIER/CHAMP DE BEAU NORD

3808. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SILLINGY/BORNACHON à CRUSEILLES/INCONNU

3809. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SILLINGY/BORNACHON à MARCELLAZ-ALBANAIS/CHEM RURAL

3810. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRUSEILLES/INCONNU, N° ANFR 0740220022

3811. Décret PTTT9001023D du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIUZ-LA-CHIESAZ/CRET DE CHATIL, N° ANFR 0740220028

3812. Décret PTTS9100246D du 07 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-THOLOME/LA FLÉCH, N° ANFR 0740220031

3813. Décret du 07 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOGEVE/ROUTE DE WUZ-EN-SALLAZ, N° ANFR 0740220033

3814. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CLEFS/MONTISBRAND, N° ANFR 0740220035

3815. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANIGOD/VILLARD DESSUS, N° ANFR 0740220036

3816. Décret PTTT9001023D du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUMILLY/R DE L'INDUSTRIE, N° ANFR 0740220037

3817. Décret PTTT9001023D du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIUZ-LA-CHIESAZ/LE SENMOZ, N° ANFR 0740220038

3818. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCELLAZ-ALBANAIS/CHEM RURAL , N° ANFR 0740220042

3819. Décret PTTT8900783D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAL DE CHAISE/PL DE L'ÉGLISE, N° ANFR 0740220043

3820. Décret PTTT8900783D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAL DE CHAISE/LA CÔTE DE MARLE, N° ANFR 0740220044

3821. Décret PTTT8900783D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERRAVAL/SUR FATTIER, N° ANFR 0740220045

3822. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHENE-EN-SEMINE/LES CARDINAZ, N° ANFR 0740220046

3823. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES HOUCHES/R DE L'ÉGLISE, N° ANFR 0740220047

3824. Décret PTTT9000427D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MINZIER/CHAMP DE BEAU NORD, N° ANFR 0740220049

3825. Décret du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-EUSTACHE/IMP DE L'ECOLE, N° ANFR 0740220050

3826. Décret du 07 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIEUSSY/RTE D907, N° ANFR 0740220051

3827. Décret du 07 octobre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIEUSSY/BOISRIOND, N° ANFR 0740220052

3828. Décret du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VEYRIER-DU-LAC/LA RAVOIRE, N° ANFR 0740220053

3829. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAND-BORNAND/LE MONT, N° ANFR 0740220057

3830. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/LES RIONDES DESSUS, N° ANFR 0740220058

3831. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/JARDIN DE LA POSTE, N° ANFR 0740220059

3832. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAND-BORNAND/VILLENEUVE, N° ANFR 0740220060

3833. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAND-BORNAND/LE CHINAILLON, N° ANFR 0740220061

3834. Décret du 08 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/CROIX DE BEAUREGARD, N° ANFR 0740220063

3835. Décret PTTT9001023D du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY/2 CHEM DES TÊTS, N° ANFR 0740220064

3836. Décret PTTT9001023D du 21 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY/LA GRANDE JEANNE, N° ANFR 0740220065

3837. Décret du 14 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PASSY/LE PLATEAU D'ASSY, N° ANFR 0740220066

3838. Décret du 14 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS/LE BET, N° ANFR 0740220067

3839. Décret du 15 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMONIX-MONT-BLANC/257 RTE DE, N° ANFR 0740220072

3840. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL, N° ANFR 0760220001

3841. Décret PTTT9000527D du 13 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à VAL-DE-LA-HAYE/LE BOURG

3842. Décret PTTT8800851D du 13 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à BUCHY/LE BOURG CENT.TELEPHONIQ

3843. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à BOSC-LE-HARD/BOSC LE HARD

3844. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à SEVIS/BAZOMESNIL

3845. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à AMFREVILLE-LES-CHAMPS/ENTRE BE

3846. Décret du 10 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à MESNIL-RAOUL/187 RUE DU CÈDRE

3847. Décret du 01 mars 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à FONTAINE-LE-BOURG/LA JUSTICE

3848. Décret PTTT8800941D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à BOIS-D'ENNEBOURG/LE MANOIR

3849. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à SAINT-SAENS/LA PLAINE MAUCOMBL

3850. Décret PTTT8800847D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à BARDOUVILLE/CTEL

3851. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à ROUEN/ROUEN

3852. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-ESNARD/VOIE DES MOUL à TOTES/BOSC AUX LIÈVRES

3853. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE HAVRE/R GÉNÉRAL FERRIE D'AP, N° ANFR 0760220003

3854. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE HAVRE/R GÉNÉRAL FERRIE D'AP à SAINT-JOUIN-BRUNEVAL/ANTIFER

3855. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE HAVRE/R GÉNÉRAL FERRIE D'AP à SAINT-PIERRE-DES-IFS/LA BUTTE

3856. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FRENAYE/HAMEAU ET PLAINE DE, N° ANFR 0760220004

3857. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUVILLIERS/LES TERRAINS GRIS, N° ANFR 0760220005

3858. Décret du 06 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUVILLIERS/LES TERRAINS GRIS à SAINT-LEGER-AUX-BOIS/ST LEGER

3859. Décret du 06 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUVILLIERS/LES TERRAINS GRIS à NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH

3860. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN, N° ANFR 0760220006

3861. Décret du 29 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN, N° ANFR 0760220006

3862. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN à CRIQUETOT-L'ESNEVAL/HAMEAU DE

3863. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN à MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D'

3864. Décret PTTT8900474D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN à OURVILLE-EN-CAUX/LE VIEUX CHAT

3865. Décret PTTT8700216D du 18 mars 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN à GODERVILLE/PAVILLON LE TELLIER

3866. Décret du 29 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENNEVILLE-SUR-FECAMP/LES PLAN à SASSETOT-LE-MAUCONDUIT/VC N°12

3867. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D', N° ANFR 0760220007

3868. Décret PTTT8700147D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D' à PALUEL/SUNSET

3869. Décret PTTT8900097D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D' à AUTIGNY/FONTAINE LE DUN

3870. Décret PTTT9000527D du 13 juin 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D' à SAINTE-COLOMBE/LE VILLAGE

3871. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D' à AMFREVILLE-LES-CHAMPS/ENTRE BE

3872. Décret PTTT9000470D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MANNEVILLE-ES-PLAINS/PLAINE D' à MALLEVILLE-LES-GRES/LE VILLAGE

3873. Décret PTTT8800804D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MESNIL-REAUME/VC LA ROUTE D, N° ANFR 0760220008

3874. Décret PTTT8800804D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MESNIL-REAUME/VC LA ROUTE D à EU/DESSUS DU BOIS DU PARC

3875. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMFREVILLE-LES-CHAMPS/ENTRE BE, N° ANFR 0760220009

3876. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMFREVILLE-LES-CHAMPS/ENTRE BE à MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX

3877. Décret PTTT8700147D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMFREVILLE-LES-CHAMPS/ENTRE BE à PALUEL/SUNSET

3878. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JOUIN-BRUNEVAL/ANTIFER, N° ANFR 0760220010

3879. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX, N° ANFR 0760220011

3880. Décret du 15 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à EU/DESSUS DU BOIS DU PARC

3881. Décret PTTT8900446D du 05 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE/CENTR

3882. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à BACQUEVILLE-EN-CAUX/TERRAIN DE

3883. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à SAINT-QUENTIN-AU-BOSC/LES BAHU

3884. Décret du 21 décembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à LES GRANDES-VENTES/TERRAIN DE

3885. Décret PTTT8800824D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à LUNERAY/LUNERAY

3886. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARTIN-EGLISE/LES LONGS BOYAUX à SEVIS/BAZOMESNIL

3887. Décret PTTT8800804D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EU/DESSUS DU BOIS DU PARC, N° ANFR 0760220012

3888. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEVIS/BAZOMESNIL, N° ANFR 0760220013

3889. Décret PTTT8800662D du 29 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FECAMP/R PAUL LEBORGNE, N° ANFR 0760220014

3890. Décret PTTT8800662D du 29 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SASSETOT-LE-MAUCONDUIT/VC N°12, N° ANFR 0760220015

3891. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TRAIT/LE TRAIT, N° ANFR 0760220016

3892. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MAILLERAYE-SUR-SEINE/BAT DE, N° ANFR 0760220017

3893. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOTES/BOSC AUX LIÈVRES, N° ANFR 0760220018

3894. Décret PTTT8900446D du 05 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOTES/BOSC AUX LIÈVRES, N° ANFR 0760220018

3895. Décret PTTT8900446D du 05 septembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOTES/BOSC AUX LIÈVRES à PENLY/CENTRALE NUCLEAIRE

3896. Décret PTTT8900097D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTIGNY/FONTAINE LE DUN, N° ANFR 0760220019

3897. Décret PTTT8900097D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTIGNY/FONTAINE LE DUN, N° ANFR 0760220020

3898. Décret PTTT8700216D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GODERVILLE/CTEL, N° ANFR 0760220021

3899. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOSC-LE-HARD/BOSC LE HARD, N° ANFR 0760220022

3900. Décret du 22 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOSC-LE-HARD/BOSC LE HARD, N° ANFR 0760220023

3901. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUEN/ROUEN, N° ANFR 0760220024

3902. Décret PTTT9001044D du 07 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROUEN/ROUEN à MAROMME/LE VAL AUX DAMES

3903. Décret PTTT8700216D du 18 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GODERVILLE/PAVILLON LE TELLIER, N° ANFR 0760220027

3904. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BACQUEVILLE-EN-CAUX/BACQUEVILL, N° ANFR 0760220028

3905. Décret du 12 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-QUENTIN-AU-BOSC/LES BAHU, N° ANFR 0760220030

3906. Décret PTTT8800824D du 23 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUNERAY/LUNERAY, N° ANFR 0760220031

3907. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAENS/LA PLAINE MAUCOMBL, N° ANFR 0760220032

3908. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BACQUEVILLE-EN-CAUX/TERRAIN DE, N° ANFR 0760220033

3909. Décret PTTT8700147D du 28 juillet 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PALUEL/SUNSET, N° ANFR 0760220034

3910. Décret du 21 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES GRANDES-VENTES/TERRAIN DE , N° ANFR 0760220038

3911. Décret du 21 décembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES GRANDES-VENTES/CTEL, N° ANFR 0760220039

3912. Décret PTTT8800877D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH, N° ANFR 0760220040

3913. Décret PTTT8900433D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH à FRESNOY-FOLNY/CD 26

3914. Décret PTTT8800877D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH à SAINT-RIQUIER-EN-RIVIERE/QUEUE

3915. Décret PTTT8900494D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH à AUMALE/BOIS DE GAUVILLE

3916. Décret du 26 novembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH à CONTEVILLE/LE CAMPDOS

3917. Décret PTTT8900494D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUFCHATEL-EN-BRAY/LE MONT BIH à LA CRIQUE/LA CROIX DE BOIS

3918. Décret PTTT8800877D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RIQUIER-EN-RIVIERE/QUEUE, N° ANFR 0760220041

3919. Décret PTTT8800877D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-RIQUIER-EN-RIVIERE/QUEUE à BLANGY-SUR-BRESLE/LE BOURG

3920. Décret PTTT8800877D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLANGY-SUR-BRESLE/LE BOURG, N° ANFR 0760220042

3921. Décret PTTT8900494D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUMALE/BOIS DE GAUVILLE, N° ANFR 0760220043

3922. Décret PTTT8900494D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUMALE/BEAUSEJOUR, N° ANFR 0760220044

3923. Décret PTTT8900494D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CRIQUE/LA CROIX DE BOIS, N° ANFR 0760220045

3924. Décret PTTT8900494D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLENCOMBRE/HAMEAU ST MARTIN, N° ANFR 0760220046

3925. Décret PTTT8800851D du 13 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUCHY/LE BOURG CENT.TELEPHONIQ, N° ANFR 0760220047

3926. Décret PTTT8800941D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOIS-D'ENNEBOURG/LE MANOIR, N° ANFR 0760220048

3927. Décret PTTT8800847D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARDOUVILLE/CTEL, N° ANFR 0760220049

3928. Décret PTTT8900474D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OURVILLE-EN-CAUX/LE BOURG, N° ANFR 0760220050

3929. Décret PTTT8900474D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OURVILLE-EN-CAUX/LE VIEUX CHAT, N° ANFR 0760220051

3930. Décret PTTT8900474D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRIQUETOT-L'ESNEVAL/AUTOCOMMUT, N° ANFR 0760220052

3931. Décret PTTT8900474D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRIQUETOT-L'ESNEVAL/HAMEAU DE , N° ANFR 0760220053

3932. Décret PTTT8900433D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRESNOY-FOLNY/CD 26, N° ANFR 0760220060

3933. Décret PTTT9000527D du 13 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAL-DE-LA-HAYE/LE BOURG, N° ANFR 0760220061

3934. Décret PTTT8900446D du 05 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE/CENTR, N° ANFR 0760220062

3935. Décret PTTT8900446D du 05 septembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PENLY/CENTRALE NUCLEAIRE, N° ANFR 0760220063

3936. Décret PTTT9000527D du 13 juin 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-COLOMBE/LE VILLAGE, N° ANFR 0760220064

3937. Décret PTTT9000470D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALLEVILLE-LES-GRES/LE VILLAGE, N° ANFR 0760220065

3938. Décret PTTT9001044D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAROMME/CENTRAL TÉLÉPHONIQUE, N° ANFR 0760220066

3939. Décret PTTT9001044D du 07 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAROMME/LE VAL AUX DAMES, N° ANFR 0760220067

3940. Décret du 26 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONTEVILLE/LE CAMPDOS, N° ANFR 0760220069

3941. Décret du 06 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-AUX-BOIS/ST LEGER , N° ANFR 0760220070

3942. Décret du 01 mars 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINE-LE-BOURG/CTEL, N° ANFR 0760220071

3943. Décret du 01 mars 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINE-LE-BOURG/LA JUSTICE, N° ANFR 0760220072

3944. Décret du 08 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAILLEFONTAINE/RTE DE NEUFCHAT, N° ANFR 0760220073

3945. Décret du 08 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAILLEFONTAINE/LE BEAU SOLEIL, N° ANFR 0760220074

3946. Décret du 08 septembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GAILLEFONTAINE/LE BEAU SOLEIL à SOMMERY/LE PARADIS

3947. Décret du 08 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOMMERY/LE PARADIS, N° ANFR 0760220075

3948. Décret du 23 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLACQUEVILLE/CENTRAL TÉLÉPHONI, N° ANFR 0760220087

3949. Décret du 23 novembre 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLACQUEVILLE/-CENTRAL TÉLÉPHONI à LIMESY/RTE DES CAMPAGNETTES

3950. Décret du 23 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMESY/RTE DES CAMPAGNETTES, N° ANFR 0760220088

3951. Décret du 23 novembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMESY/D 142, N° ANFR 0760220089

3952. Décret du 16 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOURVILLE-LA-RIVIERE/VAL RENOU, N° ANFR 0760220090

3953. Décret du 16 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOURVILLE-LA-RIVIERE/RUE DANIE, N° ANFR 0760220091

3954. Décret du 10 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MESNIL-RAOUL/187 RUE DU CÈDRE, N° ANFR 0760220092

3955. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/LE M, N° ANFR 0770220001

3956. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/CH, N° ANFR 0770220002

3957. Décret du 08 janvier 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX/CH à CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE

3958. Décret du 02 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMPILLON/BEAUGUICHET, N° ANFR 0770220003

3959. Décret du 03 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREGY-LES-MEAUX/FERME DE CHAIL, N° ANFR 0770220006

3960. Décret PTTS9200345D du 16 novembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAY-SUR-SEINE/ETANG BRODA, N° ANFR 0770220052

3961. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POIGNY-LA-FORET/LA GROSSE HAIE, N° ANFR 0780220002

3962. Décret INDP9330456D du 22 octobre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ALLUETS-LE-ROI/LE CHEMIN D, N° ANFR 0780220027

3963. Décret INDP9501494D du 11 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ELANCOURT/BUTTE DE LA REVANCHE, N° ANFR 0780220028

3964. Décret du 25 mars 1970 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-COUTANT/LA CHENAYE, N° ANFR 0790220001

3965. Décret PTTT8900588D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-COUTANT/LA CHENAYE à SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE/C

3966. Décret PTTT8900588D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-COUTANT/LA CHENAYE à SAUZE-VAUSSAIS/INCONNU

3967. Décret du 23 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GELAIS/FIEF GÂTEAU, N° ANFR 0790220002

3968. Décret du 23 avril 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GELAIS/FIEF GÂTEAU à SAINT-DENIS-DU-PIN/BOIS D ESSO

3969. Décret PTTS9100245D du 18 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GELAIS/FIEF GÂTEAU à CHIZE/LES TROIS JOURNAUX

3970. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GELAIS/FIEF GÂTEAU à SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE/C

3971. Décret du 23 avril 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GELAIS/FIEF GÂTEAU à SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR

3972. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GELAIS/FIEF GÂTEAU à CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS/PL DU

3973. Décret PTTT9000279D du 21 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR, N° ANFR 0790220003

3974. Décret PTTS9200574D du 10 décembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR à THENEZAY/RUE DES ORMEAUX

3975. Décret PTTT9000279D du 21 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR à CHATILLON-SUR-THOUET/LA BRESSA

3976. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR à PARTHENAY/2, R JEAN MACÉ

3977. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR à MENIGOUTE/4 PL DES CLOITRES

3978. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/TERR à L'ABSIE/R DE LA MORINIÈRE

3979. Décret PTTT8900588D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRESSUIRE/BOIS ROCCARD, N° ANFR 0790220004

3980. Décret du 23 avril 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRESSUIRE/BOIS ROCCARD, N° ANFR 0790220004

3981. Décret PTTT8900588D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRESSUIRE/BOIS ROCCARD à CERIZAY/LONGCHAMP

3982. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ABSIE/R DE LA MORINIÈRE, N° ANFR 0790220005

3983. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENIGOUTE/4 PL DES CLOITRES, N° ANFR 0790220006

3984. Décret PTTS9200582D du 11 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARTHENAY/2, R JEAN MACÉ, N° ANFR 0790220007

3985. Décret du 05 octobre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARTHENAY/2, R JEAN MACÉ, N° ANFR 0790220007

3986. Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIERE/C, N° ANFR 0790220008

3987. Décret du 16 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS/PL DU, N° ANFR 0790220009

3988. Décret PTTT8900588D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAUZE-VAUSSAIS/INCONNU, N° ANFR 0790220010

3989. Décret PTTT8900588D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CERIZAY/LONGCHAMP, N° ANFR 0790220012

3990. Décret PTTS9200582D du 11 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-THOUET/LA BRESSA, N° ANFR 0790220013

3991. Décret PTTT9000279D du 21 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-THOUET/LA BRESSA, N° ANFR 0790220013

3992. Décret PTTS9100245D du 18 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHIZE/LES TROIS JOURNAUX, N° ANFR 0790220015

3993. Décret PTTS9200574D du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THENEZAY/IMP DERRIERE L'EGLISE, N° ANFR 0790220016

3994. Décret PTTS9200574D du 10 décembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THENEZAY/RUE DES ORMEAUX, N° ANFR 0790220017

3995. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTHEUX/LES VINGT QUATRE, N° ANFR 0800220001

3996. Décret MIPP9600188D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTHEUX/LES VINGT QUATRE, N° ANFR 0800220001

3997. Décret S00005D du 11 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUTHEUX/LES VINGT QUATRE à DURY/MONT MARTIN

3998. Décret MIPP9600188D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUTHEUX/LES VINGT QUATRE à OUTREBOIS/R DU HAUT CD 59

3999. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROYE/FAUBOURG ST PIERRE, N° ANFR 0800220002

4000. Décret du 02 mars 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROYE/FAUBOURG ST PIERRE à MONTDIDIER/MOULIN CARDENIER

4001. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEUSE, N° ANFR 0800220003

4002. Décret du 17 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTDIDIER/MOULIN CARDENIER, N° ANFR 0800220005

4003. Décret PTTT9000852D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUSSU/LA FLAQUE, N° ANFR 0800220006

4004. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE, N° ANFR 0800220007

4005. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE à FORT-MAHON-PLAGE/LE VIEUX FORT

4006. Décret du 09 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE à SENARPONT/LA REDERIE

4007. Décret pttt8900736d du 09 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE à WOINCOURT/FONT DE LA VALLÉE

4008. Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DURY/MONT MARTIN, N° ANFR 0800220008

4009. Décret du 11 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DURY/MONT MARTIN à ARGOEUVES/LE MONT COURSELLE

4010. Décret du 20 août 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DURY/MONT MARTIN à ROYE/FAUBOURG ST PIERRE

4011. Décret du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DURY/MONT MARTIN à POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE

4012. Décret du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DURY/MONT MARTIN à AMIENS/PAUL CLAUDEL

4013. Décret du 21 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FORT-MAHON-PLAGE/LE VIEUX FORT, N° ANFR 0800220010

4014. Décret MIPP9500891D du 30 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAM/CHEM D'ACCÈS AU PORT, N° ANFR 0800220014

4015. Décret MIPP9500891D du 30 octobre 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAM/CHEM D'ACCÈS AU PORT à ROYE/FAUBOURG ST PIERRE

4016. Décret PTTT8800900D du 09 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WOINCOURT/FONT DE LA VALLÉE, N° ANFR 0800220015

4017. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMIENS/PAUL CLAUDEL, N° ANFR 0800220017

4018. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE, N° ANFR 0800220018

4019. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE à BEAUCAMPS-LE-VIEUX/AUTOCOMMUTA

4020. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE à LIGNIERES-CHATELAIN/TERRAIN DE

4021. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE à MOLLIENS-DREUIL/LA VALLÉE BIOT

4022. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIGNIERES-CHATELAIN/TERRAIN DE, N° ANFR 0800220019

4023. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUCAMPS-LE-VIEUX/AUTOCOMMUTA, N° ANFR 0800220020

4024. Décret PTTS9200334D du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOLLIENS-DREUIL/LA VALLÉE BIOT, N° ANFR 0800220021

4025. Décret INDP9400734D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENARPONT/LA REDERIE, N° ANFR 0800220031

4026. Décret INDP9500260D du 17 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CROTOY/AUTOCOMMUTATEUR, N° ANFR 0800220035

4027. Décret INDP9500260D du 17 mars 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE CROTOY/AUTOCOMMUTATEUR à MAREUIL-CAUBERT/PRES DES 3 CHE

4028. Décret S00005D du 11 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARGOEUVES/LE MONT COURSELLE, N° ANFR 0800220036

4029. Décret MIPP9600188D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OUTREBOIS/R DU HAUT CD 59, N° ANFR 0800220038

4030. Décret PTTT3800713D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARISOT/AU ROUGE, N° ANFR 0810220001

4031. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARISOT/AU ROUGE, N° ANFR 0810220001

4032. Décret PTTT3800713D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARISOT/AU ROUGE à SALVAGNAC/LES GÉLIS

4033. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARISOT/AU ROUGE à GAILLAC/2 R DU CHAMP DE CALVET

4034. Décret PTTT8800713D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARISOT/AU ROUGE à LAVAUR/27 AV GEORGES POMPIDOU

4035. Décret du 01 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUYLAURENS/BOSSE DE MONTAUT, N° ANFR 0810220003

4036. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PUYLAURENS/BOSSE DE MONTAUT à CASTRES/PUECH DE CORDES

4037. Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE, N° ANFR 0810220004

4038. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE, N° ANFR 0810220004

4039. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL/CLOS D

4040. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à CORDES-SUR-CIEL/LA PEYRADE

4041. Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU

4042. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G

4043. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à CAYLUS/BLANQUE

4044. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à LAGUEPIE/MOULIN DE CONTILLOU

4045. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE à CASTELNAU-DE-LEVIS/LA CLARIE

4046. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORDES-SUR-CIEL/LA PEYRADE, N° ANFR 0810220005

4047. Décret INDP00033D du 07 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAILLAC/2 R DU CHAMP DE CALVET, N° ANFR 0810220006

4048. Décret du 08 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAILLAC/2 R DU CHAMP DE CALVET, N° ANFR 0810220006

4049. Décret INDP00033D du 07 février 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GAILLAC/2 R DU CHAMP DE CALVET à CADALEN/ST JEAN DU VIGAN

4050. Décret PTTT9000580D du 14 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAZAMET/R DE L ORME, N° ANFR 0810220007

4051. Décret PTTT9000580D du 14 septembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAZAMET/R DE L ORME à LABASTIDE-ROUAIROUX/CODEBOSC

4052. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTRES/PUECH DE CORDES, N° ANFR 0810220008

4053. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTRES/PUECH DE CORDES à SOREZE/LA JASSE

4054. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTRES/PUECH DE CORDES à PUYCALVEL/LA BROQUE

4055. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTRES/PUECH DE CORDES à MONTREDON-LABESSONNIE/BARUSQUE

4056. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTRES/PUECH DE CORDES à MONTREDON-LABESSONNIE/PUECH DE

4057. Décret du 19 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTRES/PUECH DE CORDES à PUYLAURENS/AV DE CASTRES

4058. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREDON-LABESSONNIE/PUECH DE, N° ANFR 0810220009

4059. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTREDON-LABESSONNIE/PUECH DE à LACAUNE/PEYRADES

4060. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACAUNE/PEYRADES, N° ANFR 0810220010

4061. Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACAUNE/R DU CALLARET, N° ANFR 0810220011

4062. Décret du 10 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREDON-LABESSONNIE/BARUSQUE, N° ANFR 0810220013

4063. Décret PTTT8800713D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVAUR/27 AV GEORGES POMPIDOU, N° ANFR 0810220014

4064. Décret PTTT8800713D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALVAGNAC/LES GÉLIS, N° ANFR 0810220015

4065. Décret PTTT9000448D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTRES/ALLÉE ALPHONSE JUIN, N° ANFR 0810220016

4066. Décret PTTT9000448D du 18 juillet 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGLES/ROUTE DE CASTRES, N° ANFR 0810220017

4067. Décret PTTT8800888D du 19 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUYLAURENS/AV DE CASTRES, N° ANFR 0810220018

4068. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUYCALVEL/LA BROQUE, N° ANFR 0810220019

4069. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PUYCALVEL/LA BROQUE à SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX/INCONNU

4070. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PUYCALVEL/LA BROQUE à VIELMUR-SUR-AGOUT/INCONNU

4071. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX/INCONNU, N° ANFR 0810220020

4072. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIELMUR-SUR-AGOUT/INCONNU, N° ANFR 0810220021

4073. Décret PTTT9000629D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOREZE/LA JASSE, N° ANFR 0810220022

4074. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULARES/PUECH DEL FAU, N° ANFR 0810220026

4075. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOULARES/PUECH DEL FAU à ALBI/17 R CIRON

4076. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOULARES/PUECH DEL FAU à REALMONT/PUECH DE CAYLOU

4077. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOULARES/PUECH DEL FAU à VALENCE-D'ALBIGEOIS/CHEM DE GI

4078. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBI/17 R CIRON, N° ANFR 0810220027

4079. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBAN/R DE LA HALLE, N° ANFR 0810220028

4080. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALENCE-D'ALBIGEOIS/CHEM DE GI, N° ANFR 0810220029

4081. Décret PTTT9000580D du 14 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-ROUAIROUX/CODEBOSC, N° ANFR 0810220030

4082. Décret PTTT9000580D du 14 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-ROUAIROUX/R LAFARGUE, N° ANFR 0810220031

4083. Décret MIPP9600056D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REALMONT/PUECH DE CAYLOU, N° ANFR 0810220033

4084. Décret P00033D du 07 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CADALEN/ST JEAN DU VIGAN, N° ANFR 0810220035

4085. Décret P00033D du 07 février 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CADALEN/ST JEAN DU VIGAN à GRAULHET/9, BD DE LA LIBERTÉ

4086. Décret P00033D du 07 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAULHET/9, BD DE LA LIBERTÉ, N° ANFR 0810220036

4087. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU, N° ANFR 0820220002

4088. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU, N° ANFR 0820220002

4089. Décret du 25 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU à CASTELSARRASIN/TERRE BLANCHE

4090. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU à MONTAUBAN/LALAUZE

4091. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU à MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G

4092. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUDOU/ESCALIER, N° ANFR 0820220003

4093. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUDOU/ESCALIER, N° ANFR 0820220003

4094. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUDOU/ESCALIER à BRASSAC/AL PECH

4095. Décret du 12 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUDOU/ESCALIER à MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G

4096. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUDOU/ESCALIER à MONTAIGU-DE-QUERCY/MOULIN DE G

4097. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUDOU/ESCALIER à LAVIT/LE BOURG

4098. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUDOU/ESCALIER à LAUZERTE/BEAUCAIRE

4099. Décret MIPP9800135D du 21 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVIT/LE BOURG, N° ANFR 0820220004

4100. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVIT/LE BOURG, N° ANFR 0820220004

4101. Décret MIPP9800135D du 21 mai 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAVIT/LE BOURG à TOUFFAILLES/TUQUE SE ST GERVAI

4102. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRASSAC/AL PECH, N° ANFR 0820220005

4103. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAUZERTE/BEAUCAIRE, N° ANFR 0820220006

4104. Décret du 01 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAIGU-DE-QUERCY/MOULIN DE G, N° ANFR 0820220007

4105. Décret S00251D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G, N° ANFR 0820220008

4106. Décret du 06 mai 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G, N° ANFR 0820220008

4107. Décret S00251D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G à MONTRICOUX/LA NAUZE

4108. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G à CAUSSADE/RICASSAC

4109. Décret S00251D du 13 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTAUBAN/2 RUE JEAN GABRIEL G à LARRAZET/COSTE D'IOT

4110. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-DE-LOMAGNE/LA JACOBIE, N° ANFR 0820220009

4111. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAGUEPIE/MOULIN DE CONTILLOU, N° ANFR 0820220010

4112. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAYLUS/BLANQUE, N° ANFR 0820220011

4113. Décret du 06 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL/CLOS D, N° ANFR 0820220012

4114. Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALEILLES/CENTRAL, N° ANFR 0820220013

4115. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUSSADE/RICASSAC, N° ANFR 0820220014

4116. Décret du 25 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELSARRASIN/TERRE BLANCHE, N° ANFR 0820220015

4117. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRISOLLES/VILLASSE, N° ANFR 0820220016

4118. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRISOLLES/VILLASSE à LARRAZET/COSTE D'IOT

4119. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAFRANCAISE/R LÉON CLADEL, N° ANFR 0820220017

4120. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARRAZET/COSTE D'IOT, N° ANFR 0820220018

4121. Décret du 13 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTRICOUX/LA NAUZE, N° ANFR 0820220022

4122. Décret du 21 mai 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOUFFAILLES/TUQUE SE ST GERVAI, N° ANFR 0820220031

4123. Décret du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN/LALAUZE, N° ANFR 0820220033

4124. Décret du 02 décembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRISOLLES/L'ESQUIVE, N° ANFR 0820220034

4125. Décret du 10 janvier 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DONZAC/BERNESES, N° ANFR 0820220035

4126. Décret du 10 janvier 1995 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DONZAC/BERNESES à MONTAUBAN/SIGNAL DE LE FAU

4127. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE REVEST-LES-EAUX/MONT CAUME, N° ANFR 0830220001

4128. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GONFARON/NOTRE DAME DES ANGES, N° ANFR 0830220002

4129. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FREJUS/MONT VINAIGRE, N° ANFR 0830220003

4130. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAPHAEL/35 R ROGER LANDI, N° ANFR 0830220004

4131. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULON/AV AMIRAL AUBE, N° ANFR 0830220005

4132. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE LAVANDOU/8 AV DES ILAIRES, N° ANFR 0830220006

4133. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULON/R LAURENT MATTIO, N° ANFR 0830220019

4134. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CADIERE-D'AZUR/PL DE LA MIS, N° ANFR 0830220028

4135. Décret du 04 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASTELLET-EN-LUBERON/MOURE NEG, N° ANFR 0840220002

4136. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELLET-EN-LUBERON/MOURE NEG à PERTUIS/R DES CASEMENTS

4137. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASTELLET-EN-LUBERON/MOURE NEG à LE PONTET/297 AVE ST JEAN

4138. Décret INDP9330375D du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERNES-LES-FONTAINES/LES VALAY, N° ANFR 0840220007

4139. Décret du 20 janvier 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de APT/165 IMP DES OCRIERS, N° ANFR 0840220010

4140. Décret INDP9330317D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de APT/165 IMP DES OCRIERS, N° ANFR 0840220010

4141. Décret PTTT8800725D du 18 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEVAL-BLANC/JAS DE FERLAND, N° ANFR 0840220016

4142. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERTUIS/R DES CASEMENTS, N° ANFR 0840220017

4143. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PONTET/297 AVE ST JEAN, N° ANFR 0840220019

4144. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE PONTET/297 AVE ST JEAN à CARPENTRAS/INCONNU

4145. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALREAS/INCONNU, N° ANFR 0840220022

4146. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CADENET/INCONNU, N° ANFR 0840220023

4147. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CADENET/INCONNU, N° ANFR 0840220024

4148. Décret PTTT8700090D du 10 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARPENTRAS/INCONNU, N° ANFR 0840220025

4149. Décret INDP9330375D du 09 août 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAVAILLON/31 R CÉLESTIN MOURET, N° ANFR 0840220036

4150. Décret du 29 novembre 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE/R RICHER, N° ANFR 0850220001

4151. Décret PTTT8900583D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE/R RICHER à CHALLANS/LE GRAND PATUREAU

4152. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON/L, N° ANFR 0850220002

4153. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON/L à LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES

4154. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON/L à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ/INCONNU

4155. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON/L à SAINT-HERBLAIN/1, R AMBROISE C

4156. Décret INDP9330285D du 08 juillet 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON/L à CHALLANS/LE GRAND PATUREAU

4157. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON/L à NOIRMOUTIER-EN-L'ILE/R RICHER

4158. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES, N° ANFR 0850220003

4159. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à LA GUYONNIERE/LA GRILLÈRE

4160. Décret PTTT9000172D du 19 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à LE CHAMP-SAINT-PERE/R DES TOUR

4161. Décret du 20 avril 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à FONTENAY-LE-COMTE/R LOUIS MARI

4162. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à CHANTONNAY/LA CHARDIÈRE

4163. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à LA MOTHE-ACHARD/R DE LA GARE

4164. Décret PTTT8800777D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à LES LUCS-SUR-BOULOGNE/R RICHEL

4165. Décret INDP9400843D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à DOMPIERRE-SUR-YON/LA MARTINIÈR

4166. Décret du 21 novembre 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à THORIGNY/RUE DE LA FORÊT

4167. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA ROCHE-SUR-YON/LES LANDES à LUCON/TORTRON

4168. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ/INCONNU, N° ANFR 0850220004

4169. Décret PTTT8900264D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-MONTS/LA PAREE J, N° ANFR 0850220005

4170. Décret P00032D du 11 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ILE-D'YEU/R DU COIN DU CHAT, N° ANFR 0850220006

4171. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POUZAUGES/LE PUY LOSE, N° ANFR 0850220007

4172. Décret PTTT8800878D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à LA CHATAIGNERAIE/INCONNU

4173. Décret PTTT8800878D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à FONTENAY-LE-COMTE/R LOUIS MARI

4174. Décret PTTT9000963D du 18 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à CHAVAGNES-LES-REDOUX/LES CHAFF

4175. Décret PTTS9200580D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à LA POMMERAIE-SUR-SEVRE/LA PAYN

4176. Décret PTTS9200294D du 25 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à MONTOURNAIS/LA GAZELIÈRE

4177. Décret PTTT8901007D du 03 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à LES HERBIERS/LA GIRARDIERE

4178. Décret PTTT9000963D du 18 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POUZAUGES/LE PUY LOSE à SAINT-MESMIN/R DE L'HERMITAGE

4179. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GUYONNIERE/LA GRILLÈRE, N° ANFR 0850220008

4180. Décret PTTT8900548D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA GUYONNIERE/LA GRILLÈRE à CHAVAGNES-EN-PAILLERS/PL DE LA

4181. Décret PTTS00286D du 03 juillet 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA GUYONNIERE/LA GRILLÈRE à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE/LE B

4182. Décret PTTT9000760D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA GUYONNIERE/LA GRILLÈRE à BAZOGES-EN-PAILLERS/R DES MAUG

4183. Décret PTTS9200294D du 25 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA GUYONNIERE/LA GRILLÈRE à MONTAIGU/INCONNU

4184. Décret du 20 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE, N° ANFR 0850220009

4185. Décret PTTT8900377D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE, N° ANFR 0850220009

4186. Décret P00032D du 11 février 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE à VAIRE/CHEM DE LA CARRIÈRE

4187. Décret PTTS9100412D du 16 janvier 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE à AVRILLE/LES FORGES

4188. Décret PTTT8900377D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE à L'AIGUILLON-SUR-VIE/LA GREVE

4189. Décret PTTT9000927D du 04 mars 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE à SAINT-MATHURIN/2 R DES MURIERS

4190. Décret du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES SABLES-D'OLONNE/LA RENAIE à TALMONT-SAINT-HILAIRE/BEL-AIR

4191. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUCON/TORTRON, N° ANFR 0850220010

4192. Décret INDP9400843D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUCON/TORTRON à CHAILLE-LES-MARAIS/R DU GAZEAU

4193. Décret PTTT8900011D du 26 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUCON/TORTRON à SAINTE-HERMINE/LE MOULIN

4194. Décret PTTT9000865D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUCON/TORTRON à ANGLES/LES MOTETTES

4195. Décret PTTT8900264D du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUCON/TORTRON à LA TRANCHE-SUR-MER/LES JONCS

4196. Décret INDP9330285D du 08 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALLANS/LE GRAND PATUREAU, N° ANFR 0850220011

4197. Décret du 18 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALLANS/LE GRAND PATUREAU, N° ANFR 0850220011

4198. Décret du 20 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTENAY-LE-COMTE/R LOUIS MARI, N° ANFR 0850220012

4199. Décret PTTT8900264D du 20 juin 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FONTENAY-LE-COMTE/R LOUIS MARI à L'ILE-D'ELLE/R DU PRIEURE

4200. Décret PTTS9200237D du 05 juin 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FONTENAY-LE-COMTE/R LOUIS MARI à BENET/LA BARRIÈRE

4201. Décret PTTS9200003D du 26 mars 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de FONTENAY-LE-COMTE/R LOUIS MARI à LE LANGON/LA BRANDONNIÈRE

4202. Décret PTTS9200294D du 25 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAIGU/INCONNU, N° ANFR 0850220013

4203. Décret PTTS9200294D du 25 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAIGU/INCONNU, N° ANFR 0850220014

4204. Décret PTTT8800771D du 19 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES LUCS-SUR-BOULOGNE/R RICHEL, N° ANFR 0850220015

4205. Décret PTTT8901007D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES HERBIERS/LA GIRARDIERE, N° ANFR 0850220019

4206. Décret du 08 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MOTHE-ACHARD/R DE LA GARE, N° ANFR 0850220020

4207. Décret PTTT8900548D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAVAGNES-EN-PAILLERS/PL DE LA, N° ANFR 0850220021

4208. Décret PTTT8800878D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHATAIGNERAIE/INCONNU, N° ANFR 0850220024

4209. Décret PTTT8900011D du 26 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-HERMINE/INCONNU, N° ANFR 0850220025

4210. Décret PTTT8900011D du 26 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-HERMINE/LE MOULIN, N° ANFR 0850220026

4211. Décret INDP9400843D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FLORENT-DES-BOIS/R DU GL, N° ANFR 0850220027

4212. Décret INDP9400843D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FLORENT-DES-BOIS/LES MOL, N° ANFR 0850220028

4213. Décret INDP9400843D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FLORENT-DES-BOIS/LES MOL à THORIGNY/RUE DE LA FORÊT

4214. Décret PTTT8900264D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ILE-D'ELLE/R DU PRIEURE, N° ANFR 0850220029

4215. Décret PTTS00286D du 03 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE/LE B, N° ANFR 0850220031

4216. Décret PTTT9000172D du 19 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHAMP-SAINT-PERE/R DES TOUR, N° ANFR 0850220032

4217. Décret PTTT9000172D du 19 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHAMP-SAINT-PERE/R DU STADE, N° ANFR 0850220033

4218. Décret PTTT8900377D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'AIGUILLON-SUR-VIE/LA GREVE, N° ANFR 0850220036

4219. Décret PTTT9000927D du 04 mars 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MATHURIN/2 R DES MURIERS, N° ANFR 0850220037

4220. Décret PTTT8900264D du 20 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TRANCHE-SUR-MER/LES JONCS, N° ANFR 0850220038

4221. Décret PTTS9100412D du 16 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVRILLE/INCONNU, N° ANFR 0850220039

4222. Décret PTTS9100412D du 16 janvier 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVRILLE/LES FORGES, N° ANFR 0850220040

4223. Décret PTTS9200003D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE LANGON/R JULES FERRY, N° ANFR 0850220041

4224. Décret PTTS9200003D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE LANGON/LA BRANDONNIÈRE, N° ANFR 0850220042

4225. Décret PTTS9200166D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TALMONT-SAINT-HILAIRE/BEL-AIR, N° ANFR 0850220043

4226. Décret PTTS9200166D du 26 mars 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TALMONT-SAINT-HILAIRE/LE QUERR, N° ANFR 0850220044

4227. Décret PTTT9000963D du 18 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MESMIN/R DE L'HERMITAGE, N° ANFR 0850220045

4228. Décret PTTT9000865D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGLES/LES MOTETTES, N° ANFR 0850220046

4229. Décret PTTS9200294D du 25 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTOURNAIS/R DES ALIZÉS, N° ANFR 0850220047

4230. Décret PTTS9200294D du 25 août 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTOURNAIS/LA GAZELIÈRE, N° ANFR 0850220048

4231. Décret PTTS9200237D du 05 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BENET/1 RUE DE LA GAILLARDISE, N° ANFR 0850220049

4232. Décret PTTS9200237D du 05 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BENET/LA BARRIÈRE, N° ANFR 0850220050

4233. Décret PTTS9200237D du 05 juin 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BENET/LA BARRIÈRE à LE MAZEAU/3 PLACE DES ANCIENS

4234. Décret PTTS9200237D du 05 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MAZEAU/3 PLACE DES ANCIENS , N° ANFR 0850220051

4235. Décret PTTS9200580D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA POMMERAIE-SUR-SEVRE/RUE DES, N° ANFR 0850220052

4236. Décret PTTS9200580D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA POMMERAIE-SUR-SEVRE/LA PAYN, N° ANFR 0850220053

4237. Décret PTTT9000963D du 18 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAVAGNES-LES-REDOUX/LES CHAFF, N° ANFR 0850220054

4238. Décret INDP9200439D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THORIGNY/RUE DE LA FORÊT, N° ANFR 0850220055

4239. Décret PTTS9200260D du 21 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THORIGNY/RUE DE LA FORÊT, N° ANFR 0850220055

4240. Décret INDP9400843D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAILLE-LES-MARAIS/R DU GAZEAU, N° ANFR 0850220057

4241. Décret PTTT9000760D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAZOGES-EN-PAILLERS/R DES MAUG, N° ANFR 0850220058

4242. Décret INDP00439D du 09 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOMPIERRE-SUR-YON/LA MARTINIÈR, N° ANFR 0850220059

4243. Décret P00032D du 11 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAIRE/CHEM DE LA CARRIÈRE, N° ANFR 0850220060

4244. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTMORILLON/NÉCHAUD, N° ANFR 0860220005

4245. Décret PTTT9000972D du 22 février 1991 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTMORILLON/NÉCHAUD à BRIGUEIL-LE-CHANTRE/LE PUITS D

4246. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTMORILLON/NÉCHAUD à PERSAC/L'ARBRE SEUL

4247. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ISLE-JOURDAIN/PL DU CHAMP DE, N° ANFR 0860220007

4248. Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de L'ISLE-JOURDAIN/PL DU CHAMP DE à PERSAC/L'ARBRE SEUL

4249. Décret PTTT8900587D du 18 octobre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERSAC/L'ARBRE SEUL, N° ANFR 0860220009

4250. Décret PTTT9000073D du 30 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERSAC/L'ARBRE SEUL à CIVAUX/INCONNU

4251. Décret PTTT8700431D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POITIERS/LA CROIX GALIPEAU à VOUILLE/LE GRAND CHAMP

4252. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POITIERS/LA CROIX GALIPEAU à CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE/FOUGÉR

4253. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE/FOUGÉR, N° ANFR 0860220014

4254. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE/FOUGÉR à CIVRAY/LES CHAMPS LAMIRANDE

4255. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE/FOUGÉR à LUSIGNAN/LA PLAINE

4256. Décret du 07 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIVRAY/LES CHAMPS LAMIRANDE, N° ANFR 0860220015

4257. Décret du 26 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUSIGNAN/LA PLAINE, N° ANFR 0860220016

4258. Décret PTTT8700431D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOUILLE/LE GRAND CHAMP, N° ANFR 0860220019

4259. Décret PTTT8700431D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOUILLE/CTRE VILLE, N° ANFR 0860220020

4260. Décret PTTT9000073D du 30 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIVAUX/INCONNU, N° ANFR 0860220028

4261. Décret PTTT9000972D du 22 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIGUEIL-LE-CHANTRE/LE PUITS D, N° ANFR 0860220029

4262. Décret du 22 février 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIGUEIL-LE-CHANTRE/CIMETIERE, N° ANFR 0860220030

4263. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VIGEN/LE BAS FAURE, N° ANFR 0870220001

4264. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VIGEN/LE BAS FAURE, N° ANFR 0870220001

4265. Décret du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à LA JONCHERE-SAINT-MAURICE/PUY

4266. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à LA CROISILLE-SUR-BRIANCE/LA VI

4267. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à LES CARS/FORÊT DES CARS

4268. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à SAINT-SYLVESTRE/PUY DE ROUSSET

4269. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à LA PORCHERIE/BEAUSOLEIL

4270. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à DOURNAZAC/LE GRAND PUYCONNIEUX

4271. Décret du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VIGEN/LE BAS FAURE à LA GENEYTOUSE/LES LOGES

4272. Décret du 08 décembre 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOURNAZAC/LE GRAND PUYCONNIEUX, N° ANFR 0870220002

4273. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DOURNAZAC/LE GRAND PUYCONNIEUX à MARVAL/LE MAZELIER

4274. Décret du 28 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PORCHERIE/BEAUSOLEIL, N° ANFR 0870220004

4275. Décret du 08 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLAC/LES MÉZIÈRES, N° ANFR 0870220005

4276. Décret du 08 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELLAC/LES MÉZIÈRES à TERSANNES/LA CROIX DE LA GETTE

4277. Décret du 08 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUSSAC-LES-EGLISES/DU PIQUET, N° ANFR 0870220006

4278. Décret du 08 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LUSSAC-LES-EGLISES/DU PIQUET à TERSANNES/LA CROIX DE LA GETTE

4279. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUSSIERE-POITEVINE/3 R LOUIS J, N° ANFR 0870220007

4280. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BUSSIERE-POITEVINE/3 R LOUIS J à TERSANNES/LA CROIX DE LA GETTE

4281. Décret du 08 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TERSANNES/LA CROIX DE LA GETTE, N° ANFR 0870220008

4282. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CARS/FORÊT DES CARS, N° ANFR 0870220009

4283. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES CARS/FORÊT DES CARS à LADIGNAC-LE-LONG/INCONNU

4284. Décret MIPP9600057D du 06 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES CARS/FORÊT DES CARS à LIMOGES/8 R DU CLOS LA BRÉGERE

4285. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESSINES-SUR-GARTEMPE/LES LAND, N° ANFR 0870220013

4286. Décret du 23 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES/1 R, N° ANFR 0870220014

4287. Décret du 26 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LADIGNAC-LE-LONG/INCONNU, N° ANFR 0870220015

4288. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAZES/PUY COR, N° ANFR 0870220018

4289. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAZES/PUY COR, N° ANFR 0870220018

4290. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAZES/PUY COR à SAINT-SYLVESTRE/PUY DE ROUSSET

4291. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAZES/PUY COR à COMPREIGNAC/PUY DE LA BREUILHE

4292. Décret du 14 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SYLVESTRE/PUY DE ROUSSET, N° ANFR 0870220019

4293. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARVAL/LE MAZELIER, N° ANFR 0870220020

4294. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CROISILLE-SUR-BRIANCE/LA VI, N° ANFR 0870220022

4295. Décret du 14 janvier 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EYMOUTIERS/PUY DE LA BESSADE, N° ANFR 0870220023

4296. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GENEYTOUSE/LES LOGES, N° ANFR 0870220024

4297. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JUNIEN/LA VERGNE, N° ANFR 0870220026

4298. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JUNIEN/LA VERGNE à VEYRAC/LA BARRE

4299. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA JONCHERE-SAINT-MAURICE/PUY , N° ANFR 0870220035

4300. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VEYRAC/LA BARRE, N° ANFR 0870220036

4301. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VEYRAC/LA BARRE à CIEUX/LA CROIX DU CHAFAUD

4302. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIEUX/R DU COLLÈGE, N° ANFR 0870220037

4303. Décret du 07 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIEUX/LA CROIX DU CHAFAUD, N° ANFR 0870220038

4304. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMPREIGNAC/AV HENRI IV, N° ANFR 0870220039

4305. Décret PTTT8900593d du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COMPREIGNAC/AV HENRI IV à COMPREIGNAC/PUY DE LA BREUILHE

4306. Décret PTTT8900593D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMPREIGNAC/PUY DE LA BREUILHE, N° ANFR 0870220040

4307. Décret PTTT9000758d du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMOGES/8 R DU CLOS LA BREGERE, N° ANFR 0870220042

4308. Décret PTTT9000758d du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIMOGES/8 R DU CLOS LA BREGERE à LA GENEYTOUSE/LES CROUZETTES

4309. Décret PTTT9000758D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GENEYTOUSE/LES CROUZETTES, N° ANFR 0870220043

4310. Décret PTTT9000758D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT/2 R RE, N° ANFR 0870220044

4311. Décret PTTT9000758D du 19 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT/2 R RE à LA GENEYTOUSE/LES CROUZETTES

4312. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMOGES/30 R VICTOR DURUY, N° ANFR 0870220047

4313. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PANAZOL/LES VIGNES, N° ANFR 0870220048

4314. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PANAZOL/LES VIGNES à LE VIGEN/LE BAS FAURE

4315. Décret PTTT8700370D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIRECOURT/AU BOIS DU FOUR, N° ANFR 0880220001

4316. Décret PTTT8700370D du 16 novembre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MIRECOURT/AU BOIS DU FOUR à CHANTRAINE/FERME DE CHAUD COTE

4317. Décret du 03 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-LES-NEUFCHATEAU/FORT DE B, N° ANFR 0880220002

4318. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONT-LES-NEUFCHATEAU/FORT DE B à THEY-SOUS-MONTFORT/BOIS DE LOR

4319. Décret du 23 janvier 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHANTRAINE/FERME DE CHAUD COTE, N° ANFR 0880220003

4320. Décret pttt8800892d du 09 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHANTRAINE/FERME DE CHAUD COTE à REMIREMONT/LE CORROY EST

4321. Décret pttt8700417d du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHANTRAINE/FERME DE CHAUD COTE à AVRAINVILLE/LES CAILLES

4322. Décret du 22 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHANTRAINE/FERME DE CHAUD COTE à RAMBERVILLERS/INCONNU

4323. Décret PTTT8800931D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-BARBE/INCONNU, N° ANFR 0880220004

4324. Décret PTTT8800931D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-BARBE/INCONNU à SAINT-DIE-DES-VOSGES/INCONNU

4325. Décret PTTT8800931D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DIE-DES-VOSGES/INCONNU, N° ANFR 0880220005

4326. Décret PTTT8800931D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-DIE-DES-VOSGES/INCONNU à FRAIZE/RAIN DE FRANCE

4327. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-DIE-DES-VOSGES/INCONNU à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/CHAUME

4328. Décret du 29 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THEY-SOUS-MONTFORT/BOIS DE LOR, N° ANFR 0880220007

4329. Décret PTTT8700717D du 10 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de THEY-SOUS-MONTFORT/BOIS DE LOR à LAMARCHE/SOUS LA CÔTE DES FOUR

4330. Décret PTTT8800892D du 09 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMIREMONT/LE CORROY EST, N° ANFR 0880220008

4331. Décret PTTT8800892D du 09 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMIREMONT/R DES VIEUX MOULINS, N° ANFR 0880220009

4332. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMIREMONT/R DES VIEUX MOULINS, N° ANFR 0880220009

4333. Décret PTTT9000672D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMIREMONT/R DES VIEUX MOULINS, N° ANFR 0880220009

4334. Décret MIPP9600305D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMIREMONT/R DES VIEUX MOULINS, N° ANFR 0880220009

4335. Décret PTTT9000672D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REMIREMONT/R DES VIEUX MOULINS à SAINT-NABORD/LE ROND CAILLOU

4336. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de REMIREMONT/R DES VIEUX MOULINS à BASSE-SUR-LE-RUPT/HAUT DU ROC

4337. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BASSE-SUR-LE-RUPT/HAUT DU ROC, N° ANFR 0880220010

4338. Décret PTTS9200617D du 11 janvier 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BASSE-SUR-LE-RUPT/HAUT DU ROC à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/CHAUME

4339. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BASSE-SUR-LE-RUPT/HAUT DU ROC à LA BRESSE/HAUT DE BRABANT

4340. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BASSE-SUR-LE-RUPT/HAUT DU ROC à VAGNEY/PRÉ MOUGÉ

4341. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BRESSE/HAUT DE BRABANT, N° ANFR 0880220011

4342. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BRESSE/13 R FRANÇOIS CLAUDE, N° ANFR 0880220012

4343. Décret du 23 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAGNEY/PRÉ MOUGÉ, N° ANFR 0880220013

4344. Décret PTTT8900062D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE THILLOT/INCONNU, N° ANFR 0880220014

4345. Décret PTTT8900062D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE THILLOT/INCONNU à LE THILLOT/TÊTES JEAN NIQUEUSE

4346. Décret PTTT8900062D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE THILLOT/TÊTES JEAN NIQUEUSE, N° ANFR 0880220015

4347. Décret PTTT8800931D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRAIZE/INCONNU, N° ANFR 0880220016

4348. Décret PTTT8800931D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRAIZE/RAIN DE FRANCE, N° ANFR 0880220017

4349. Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRUYERES/INCONNU, N° ANFR 0880220018

4350. Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BRUYERES/INCONNU à GRANGES-SUR-VOLOGNE/RUE DAVID

4351. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORCIEUX/INCONNU, N° ANFR 0880220019

4352. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CORCIEUX/INCONNU à GRANGES-SUR-VOLOGNE/CHEVRY

4353. Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANGES-SUR-VOLOGNE/RUE DAVID, N° ANFR 0880220020

4354. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANGES-SUR-VOLOGNE/RUE DAVID, N° ANFR 0880220020

4355. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANGES-SUR-VOLOGNE/CHEVRY, N° ANFR 0880220021

4356. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANGES-SUR-VOLOGNE/CHEVRY à BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/CHAUME

4357. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/CHAUME , N° ANFR 0880220022

4358. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/CHAUME à GERARDMER/1 BD D'ALSACE

4359. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/CHAUME à PROVENCHERES-SUR-FAVE/GRANDE R

4360. Décret PTTT8700417D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARMES/LE GRAND JARDIN, N° ANFR 0880220023

4361. Décret PTTT8700417D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHARMES/LE GRAND JARDIN à AVRAINVILLE/LES CAILLES

4362. Décret PTTT8700417D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVRAINVILLE/LES CAILLES, N° ANFR 0880220024

4363. Décret PTTT8700417D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AVRAINVILLE/LES CAILLES à ORTONCOURT/INCONNU

4364. Décret 00367D du 22 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMBERVILLERS/INCONNU, N° ANFR 0880220025

4365. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GERARDMER/1 BD D'ALSACE, N° ANFR 0880220031

4366. Décret MIPP00180D du 28 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GERARDMER/1 BD D'ALSACE, N° ANFR 0880220031

4367. Décret PTTT8700417D du 20 octobre 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORTONCOURT/INCONNU, N° ANFR 0880220032

4368. Décret du 10 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMARCHE/SOUS LA CÔTE DES FOUR, N° ANFR 0880220033

4369. Décret du 10 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMARCHE/SOUS LA CÔTE DES FOUR à LES THONS/LES 4 TILLEULS

4370. Décret du 10 février 1988 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMARCHE/SOUS LA CÔTE DES FOUR à BLEVAINCOURT/LE MONTANT

4371. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLEVAINCOURT/LE MONTANT, N° ANFR 0880220034

4372. Décret PTTT8700717D du 10 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLEVAINCOURT/LE MONTANT, N° ANFR 0880220034

4373. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLEVAINCOURT/LE MONTANT à VRECOURT/HAUT DE MATHIEUX

4374. Décret PTTT8700717D du 10 février 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES THONS/LES 4 TILLEULS, N° ANFR 0880220035

4375. Décret PTTT8800920D du 21 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTHUREUX-SUR-SAONE/R DU PARV, N° ANFR 0880220036

4376. Décret PTTT8800920D du 21 février 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTHUREUX-SUR-SAONE/R DU PARV à LES THONS/LES 4 TILLEULS

4377. Décret MIPP9600305D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PROVENCHERES-SUR-FAVE/GRANDE R, N° ANFR 0880220038

4378. Décret PTTT9000006D du 05 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PROVENCHERES-SUR-FAVE/GRANDE R, N° ANFR 0880220038

4379. Décret PTTT9000672D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAON-AUX-BOIS/RAON HAUTE, N° ANFR 0880220040

4380. Décret PTTT9000672D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RAON-AUX-BOIS/RAON HAUTE à SAINT-NABORD/LE ROND CAILLOU

4381. Décret PTTT9000672D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NABORD/LE ROND CAILLOU, N° ANFR 0880220041

4382. Décret PTTT8901111D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DIE-DES-VOSGES/BREUIL, N° ANFR 0880220042

4383. Décret PTTT8901111D du 15 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DIE-DES-VOSGES/ROCHE DES, N° ANFR 0880220043

4384. Décret PTTT9000603D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAON-L'ETAPE/9 R DES PRIMEVÈRE, N° ANFR 0880220044

4385. Décret PTTT9000603D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAON-L'ETAPE/CÔTE DE BEAUREGAR, N° ANFR 0880220045

4386. Décret PTTT9000216D du 16 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENONES/R DU 22/11, N° ANFR 0880220047

4387. Décret PTTT9000216D du 16 mai 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENONES/HAUT DE RECET, N° ANFR 0880220048

4388. Décret PTTT9000216D du 16 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SENONES/HAUT DE RECET à SAINT-DIE-DES-VOSGES/ROCHE DES

4389. Décret PTTT9200761D du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY/LE GRAN, N° ANFR 0880220049

4390. Décret MIPP00180D du 28 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GERARDMER/BOIS DES ROCHIRES, N° ANFR 0880220058

4391. Décret MIPP00180D du 28 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAULXURES-SUR-MOSELOTTE/TETE D, N° ANFR 0880220059

4392. Décret MIPP00180D du 28 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FERDRUPT/LE LINQUENY, N° ANFR 0880220060

4393. Décret du 28 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUPT-SUR-MOSELLE/LA BEUILLE, N° ANFR 0880220062

4394. Décret MIPP00180D du 28 juin 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VECOUX/R DU CENTRE, N° ANFR 0880220063

4395. Décret MIPP9600187D du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VRECOURT/HAUT DE MATHIEUX, N° ANFR 0880220064

4396. Décret MIPP9600359D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETIVAL-CLAIREFONTAINE/LE BOIS , N° ANFR 0880220065

4397. Décret MIPP9600359D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ETIVAL-CLAIREFONTAINE/LE BOIS à SAINT-DIE-DES-VOSGES/ROCHE DES

4398. Décret MIPP9600305D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT/L, N° ANFR 0880220066

4399. Décret MIPP9600359D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUSSANG/TÊTE DES RÉVOLLES, N° ANFR 0880220067

4400. Décret MIPP9600359D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BUSSANG/TÊTE DES RÉVOLLES à FRESSE-SUR-MOSELLE/LA TETE DU

4401. Décret MIPP9600359D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRESSE-SUR-MOSELLE/LA TETE DU , N° ANFR 0880220068

4402. Décret MIPP9600305D du 13 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PETITE-FOSSE/LE SPITZEMBERG, N° ANFR 0880220069

4403. Décret PTTT8800898D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AVALLON/LES CENSIES, N° ANFR 0890220001

4404. Décret PTTT8800898D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AVALLON/LES CENSIES à THIZY/LA PERRIÈRE DE THIZY

4405. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUERCHY/LES PIÈCES DE CROTIN, N° ANFR 0890220002

4406. Décret du 19 novembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GUERCHY/LES PIÈCES DE CROTIN à JOIGNY/BOIS DES QUATRE CENTAIN

4407. Décret du 07 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREIGNY/MOULIN À VENT, N° ANFR 0890220003

4408. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TREIGNY/MOULIN À VENT à SAINT-FARGEAU/LA MARCHANDRIE

4409. Décret du 02 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FARGEAU/LA MARCHANDRIE, N° ANFR 0890220004

4410. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FARGEAU/LA MARCHANDRIE à TOUCY/CHAMPS DES VERGERS

4411. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FLORENTIN/MONT AVRELOT, N° ANFR 0890220005

4412. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-FLORENTIN/MONT AVRELOT à BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S

4413. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOIGNY/BOIS DES QUATRE CENTAIN, N° ANFR 0890220006

4414. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOIGNY/BOIS DES QUATRE CENTAIN à CHARNY/TERRE DES COCHARDS

4415. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de JOIGNY/BOIS DES QUATRE CENTAIN à SAINT-JULIEN-DU-SAULT/PARC AUX

4416. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNERRE/BOUSSEMIS, N° ANFR 0890220007

4417. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNERRE/BOUSSEMIS à CRUZY-LE-CHATEL/LE VAL LORY

4418. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TONNERRE/BOUSSEMIS à BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S

4419. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOUCY/CHAMPS DES VERGERS, N° ANFR 0890220008

4420. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de TOUCY/CHAMPS DES VERGERS à BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S

4421. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S, N° ANFR 0890220009

4422. Décret PTTT8800898D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S à THIZY/LA PERRIÈRE DE THIZY

4423. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BLEIGNY-LE-CARREAU/TUREAU DE S à TAINGY/LE GRAND GENÈVRE

4424. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRUZY-LE-CHATEL/LE VAL LORY, N° ANFR 0890220010

4425. Décret du 16 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARNY/TERRE DES COCHARDS, N° ANFR 0890220011

4426. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR, N° ANFR 0890220012

4427. Décret INDP9401015D du 23 novembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR à SAVIGNY-SUR-CLAIRIS/TERRES DE

4428. Décret PTTT8900397D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR à ARCES-DILO/LES BOIS DE MILLY

4429. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR à SAINT-VALERIEN/CHAMPGRAND

4430. Décret PTTT8800898D du 05 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIZY/LA PERRIÈRE DE THIZY, N° ANFR 0890220013

4431. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VALERIEN/CHAMPGRAND, N° ANFR 0890220014

4432. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-VALERIEN/CHAMPGRAND à CHEROY/LES HAIES BERNET

4433. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEROY/LE VAUBLIN, N° ANFR 0890220015

4434. Décret du 26 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEROY/LES HAIES BERNET, N° ANFR 0890220016

4435. Décret PTTT8900397D du 18 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCES-DILO/LES BOIS DE MILLY, N° ANFR 0890220020

4436. Décret du 23 novembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAVIGNY-SUR-CLAIRIS/TERRES DE , N° ANFR 0890220022

4437. Décret INDP9400960D du 14 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de IRANCY/LA BELLE VUE, N° ANFR 0890220023

4438. Décret MIPP9600384D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOLINONS/SIX GERBES, N° ANFR 0890220024

4439. Décret MIPP9600384D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CLERIMOIS/BOIS DE L'ORMEAU, N° ANFR 0890220025

4440. Décret du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TAINGY/LE GRAND GENÈVRE, N° ANFR 0890220026

4441. Décret INDP9400960D du 14 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCY-SUR-CURE/BOIS DU GRAND TI, N° ANFR 0890220027

4442. Décret INDP9400953D du 21 septembre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JULIEN-DU-SAULT/PARC AUX, N° ANFR 0890220028

4443. Décret MIPP9600384D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETAIS-LA-SAUVIN/LA MONTAGNE MO, N° ANFR 0890220032

4444. Décret du 02 mai 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELFORT/FORT DU SALBERT, N° ANFR 0900220001

4445. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BELFORT/FORT DU SALBERT à DELLE/136 R EUGÈNE CLARET

4446. Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DELLE/136 R EUGÈNE CLARET, N° ANFR 0900220002

4447. Décret PTTT8800772D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUCOURT/LES CHARMOTTES, N° ANFR 0900220003

4448. Décret PTTT8800942D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIROMAGNY/VILLAGE, N° ANFR 0900220004

4449. Décret PTTT8900561D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUGEMONT-LE-CHATEAU/VILLAGE, N° ANFR 0900220005

4450. Décret PTTT8900561D du 23 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROUGEMONT-LE-CHATEAU/VILLAGE, N° ANFR 0900220006

4451. Décret du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREUX-CHATEAU/R DE LA LIBER, N° ANFR 0900220008

4452. Décret du 08 septembre 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORVILLARS/LONG BOIS, N° ANFR 0900220009

4453. Décret du 25 juin 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEPUIX/AU BALLON D'ALSACE, N° ANFR 0900220010

4454. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIDELLES/LES CINQUANTE DE VARE, N° ANFR 0910220004

4455. Décret du 17 juillet 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERMAISE/MONTFLIX, N° ANFR 0910220005

4456. Décret PTTT8900717D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SERMAISE/MONTFLIX à ETAMPES/CHE DU LARRIS

4457. Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LISSES/LES HAUTS CORNUS, N° ANFR 0910220007

4458. Décret INDP9401012D du 23 novembre 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LISSES/LES HAUTS CORNUS à CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE

4459. Décret PTTT8900717D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETAMPES/CHE DU LARRIS, N° ANFR 0910220017

4460. Décret PTTT8900717D du 23 février 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ETAMPES/CHE DU LARRIS à PUISELET-LE-MARAIS/9 CHEM RURA

4461. Décret PTTT8900717D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUISELET-LE-MARAIS/LES COMBLES, N° ANFR 0910220020

4462. Décret PTTT8900717D du 23 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUISELET-LE-MARAIS/9 CHEM RURA, N° ANFR 0910220021

4463. Décret du 07 mai 1958 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEUDON/ETOILE DU PAVE DE MEUDO, N° ANFR 0920220001

4464. Décret du 27 janvier 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE, N° ANFR 0940220001

4465. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE à ANDILLY/FORT DE MONTLIGNON

4466. Décret du 30 août 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDILLY/FORT DE MONTLIGNON, N° ANFR 0950220004

4467. Décret du 03 octobre 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ANDILLY/FORT DE MONTLIGNON à ERAGNY/GRAND CENTRAL INTERURBA

4468. Décret ECOI9920115D du 27 avril 1999 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN, N° ANFR 9710220001

4469. Décret PTTT8900353D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN, N° ANFR 9710220001

4470. Décret PTTS9300009D du 16 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN, N° ANFR 9710220001

4471. Décret PTTS9300009D du 16 février 1993 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN à SAINTE-ROSE/LE DOUBLON

4472. Décret PTTT8900353D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN à LES ABYMES/MORNE MIQUEL

4473. Décret PTTT8900353D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN à GRAND-BOURG/BEAUREGARD

4474. Décret PTTT8900353D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BAIE-MAHAULT/DESTRELLAN à GRAND-BOURG/LA TREILLE

4475. Décret PTTT8900493D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TERRE-DE-HAUT/TÊTE ROUGE LA BA, N° ANFR 9710220003

4476. Décret PTTT8900493D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TERRE-DE-BAS/LES SAINTES, N° ANFR 9710220004

4477. Décret MIPP9500881D du 13 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND-BOURG/LA TREILLE, N° ANFR 9710220008

4478. Décret PTTT8900493D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA DESIRADE/LE DÉBARCADERE, N° ANFR 9710220009

4479. Décret PTTT8901029D du 29 mars 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LA DESIRADE/LE DÉBARCADERE à SAINT-FRANCOIS/DESVARIEUX

4480. Décret PTTT8900493D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POINTE-NOIRE/MORNE-À-LOUIS, N° ANFR 9710220010

4481. Décret du 25 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POINTE-A-PITRE/R FÉLIX EBOUÉ, N° ANFR 9710220012

4482. Décret PTTT8900802D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEUX-FORT/MORNE CACA, N° ANFR 9710220013

4483. Décret du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BASSE-TERRE/19 R BAUDOT, N° ANFR 9710220014

4484. Décret PTTT8900428D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND-BOURG/BEAUREGARD, N° ANFR 9710220015

4485. Décret PTTT9000733D du 17 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAND-BOURG/BEAUREGARD à LE MORNE-ROUGE/MORNE CALLEBASS

4486. Décret PTTT8900428D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAND-BOURG/BEAUREGARD à LES ABYMES/MORNE MIQUEL

4487. Décret ECOI9920117D du 27 avril 1999 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ABYMES/MORNE MIQUEL, N° ANFR 9710220016

4488. Décret PTTT8900428D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ABYMES/MORNE MIQUEL, N° ANFR 9710220016

4489. Décret PTTS9100272D du 28 novembre 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUILLANTE/R LADJYN ADRIEN, N° ANFR 9710220018

4490. Décret PTTT8900802D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BASSE-TERRE/AV GASTON FEUILLAR, N° ANFR 9710220020

4491. Décret PTTT8900802D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BASSE-TERRE/AV GASTON FEUILLAR à BOUILLANTE/BEAU BOIS

4492. Décret du 11 septembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PETIT-BOURG/BLONDE, N° ANFR 9710220021

4493. Décret du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PETIT-BOURG/BLONDE, N° ANFR 9710220021

4494. Décret PTTT8900174D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TROIS-RIVIERES/R GERVILLE REAC, N° ANFR 9710220023

4495. Décret du 05 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAPESTERRE-BELLE-EAU/PETIT PÉR, N° ANFR 9710220024

4496. Décret ECOI9920120D du 29 avril 1999 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAPESTERRE-BELLE-EAU/PETIT PÉR, N° ANFR 9710220024

4497. Décret MIPP9800386D du 16 décembre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FRANCOIS/DESVARIEUX, N° ANFR 9710220027

4498. Décret PTTT8901029D du 29 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FRANCOIS/DESVARIEUX, N° ANFR 9710220027

4499. Décret du 11 septembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-ROSE/LE DOUBLON, N° ANFR 9710220028

4500. Décret PTTT8900138D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORT-LOUIS/LE BOURG, N° ANFR 9710220033

4501. Décret PTTT8900138D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PORT-LOUIS/LE BOURG à ANSE-BERTRAND/ANSE BERTRAND

4502. Décret PTTS9200240D du 10 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANSE-BERTRAND/ANSE BERTRAND, N° ANFR 9710220034

4503. Décret ECOI9920119D du 29 avril 1999 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORNE-A-L'EAU/MOMPIERRE, N° ANFR 9710220035

4504. Décret PTTT8900356D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORNE-A-L'EAU/MOMPIERRE, N° ANFR 9710220035

4505. Décret PTTS9200621D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORNE-A-L'EAU/MOMPIERRE, N° ANFR 9710220035

4506. Décret PTTT8901023D du 16 mai 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MORNE-A-L'EAU/MOMPIERRE à PETIT CANAL/GROS CAP

4507. Décret MIPP9500899D du 30 octobre 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROS-MORNE/MORNE VERT PRÉ, N° ANFR 9720220001

4508. Décret du 19 avril 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE LAMENTIN/MANGOT VULCIN, N° ANFR 9720220002

4509. Décret INDP9500255D du 16 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASE-PILOTE/MORNE ROSE, N° ANFR 9720220006

4510. Décret du 28 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CASE-PILOTE/MORNE ROSE à LE MORNE-ROUGE/MORNE CALLEBASS

4511. Décret PTTT9000733D du 17 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MORNE-ROUGE/MORNE CALLEBASS, N° ANFR 9720220007

4512. Décret INDI9400679D du 04 août 1994 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MORNE-ROUGE/MORNE CALLEBASS à BASSE-POINTE/RTE DE MACOUBA

4513. Décret du 28 décembre 1977 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE MORNE-ROUGE/MORNE CALLEBASS à SAINT-PIERRE/R DE LA PRISON

4514. Décret INDP8500254D du 21 mars 1995 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/R DE LA PRISON, N° ANFR 9720220008

4515. Décret 00147D du 11 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ANSES-D'ARLET/MORNE BIGOT, N° ANFR 9720220010

4516. Décret PTTT9000540D du 06 septembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-ANNE/AV NELSON MANDELA, N° ANFR 9720220011

4517. Décret PTTS9200256D du 17 juin 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES TROIS-ILETS/POINTE ETIENNE, N° ANFR 9720220012

4518. Décret du 04 août 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BASSE-POINTE/RTE DE MACOUBA, N° ANFR 9720220013

4519. Décret 00076D du 22 mars 1996 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BASSE-POINTE/RTE DE MACOUBA à L'AJOUPA-BOUILLON/ABANDONNÉ

4520. Décret PTTT8900009D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE LORRAIN/LE VALLON, N° ANFR 9720220014

4521. Décret PTTT8900009D du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE DIAMANT/ALLÉE DES LAURIERS, N° ANFR 9720220015

4522. Décret PTTT8900396D du 06 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FORT-DE-FRANCE/MORNE DESAIX, N° ANFR 9720220017

4523. Décret P00082D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MARIGOT/MORNE BELLEVUE, N° ANFR 9720220021

4524. Décret PTTS9800006D du 04 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-MARIE/LASSALE, N° ANFR 9720220022

4525. Décret PTTTE00024 du 12 novembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-MARIE/LASSALE, N° ANFR 9720220022

4526. Décret du 17 juillet 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIVIERE-SALEE/PETIT BOURG, N° ANFR 9720220023

4527. Décret PTTT8800742D du 16 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TRINITE/PETIT BRÉSIL, N° ANFR 9720220024

4528. Décret PTTS9200616D du 07 janvier 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TRINITE/PETIT BRÉSIL, N° ANFR 9720220024

4529. Décret du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MARIN/POINTE BORGNESSE, N° ANFR 9720220026

4530. Décret du 13 avril 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEFONTAINE/BELLEFONTAINE, N° ANFR 9720220028

4531. Décret PTTT8800711D du 28 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MORNE-ROUGE/RUE DE SAVANE H, N° ANFR 9720220031

4532. Décret PTTT8800678D du 25 novembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CARBET/MORNE CHARLOTTE, N° ANFR 9720220032

4533. Décret PTTT8800776D du 26 décembre 1988 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONDS-SAINT-DENIS/MORNE DES CA, N° ANFR 9720220033

4534. Décret du 11 septembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ESPRIT/RUE GUEYDON, N° ANFR 9720220034

4535. Décret PTTT8800801D du 17 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VAUCLIN/GOUJON, N° ANFR 9720220035

4536. Décret 00076D du 22 mars 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'AJOUPA-BOUILLON/ABANDONNÉ, N° ANFR 9720220039

4537. Décret INDP9300139D du 28 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MACOUBA/HABITATION BELLEVUE, N° ANFR 9720220040

4538. Décret INDP9300138D du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND'RIVIERE/HOTEL DES POSTES, N° ANFR 9720220041

4539. Décret INDP00534D du 08 juin 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND'RIVIERE/HABITATION BEAUS, N° ANFR 9720220042

4540. Décret pttt8900009d du 22 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MORNE-VERT/BOURG, N° ANFR 9720220043

4541. Décret pttt8901181d du 09 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONDS-SAINT-DENIS/LA CROIX, N° ANFR 9720220047

4542. Décret PTTT9000733D du 17 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TRINITE/MORNE PAVILLON, N° ANFR 9720220049

4543. Décret INDI0320508D du 22 octobre 2003 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAYENNE/TROU BIRAN, N° ANFR 9730220001

4544. Décret 30318D du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DU-MARONI/6 R JE, N° ANFR 9730220009

4545. Décret du 03 mars 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES/POINTE BLONDIN, N° ANFR 9730220010

4546. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REMIRE-MONTJOLY/MONTAGNE DU TI, N° ANFR 9730220011

4547. Décret INDP9330651D du 23 décembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MANA/MANA VILLAGE, N° ANFR 9730220012

4548. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSINERY-TONNEGRANDE/MONTSIN, N° ANFR 9730220013

4549. Décret PTTT8901034D du 03 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROURA/RD 6, N° ANFR 9730220014

4550. Décret du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSINERY-TONNEGRANDE/TONNEGR, N° ANFR 9730220015

4551. Décret du 12 février 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de KOUROU/AV DE FRANCE, N° ANFR 9730220016

4552. Décret du 12 novembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de KOUROU/AV DE FRANCE, N° ANFR 9730220016

4553. Décret PTTT8900125D du 12 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de KOUROU/MONT PARIACABO, N° ANFR 9730220018

4554. Décret du 10 septembre 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AWALA-YALIMAPO/R STE-BERNADETT, N° ANFR 9730220027

4555. Décret du 15 juillet 1993 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DU-MARONI/ST-JEA, N° ANFR 9730220029

4556. Décret du 07 février 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-MARIE/RIVIÈRE DES PLUIE, N° ANFR 9740220001

4557. Décret PTTT8801020D du 09 février 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/186 R MARIUS ET A, N° ANFR 9740220003

4558. Décret PTTT8900012D du 13 décembre 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE/186 R MARIUS ET A à LE TAMPON/33 R LECONTE DE LISL

4559. Décret PTTT9000652D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PIERRE/186 R MARIUS ET A à SAINT-LEU/LE PLATE

4560. Décret PTTS9200249D du 03 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BENOIT/R DE LA MAIRIE, N° ANFR 9740220006

4561. Décret PTTS9200249D du 16 août 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-BENOIT/R DE LA MAIRIE à SAINTE-SUZANNE/BAGATELLE

4562. Décret PTTT8900354D du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LOUIS/LA CHAPELLE, N° ANFR 9740220008

4563. Décret du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CILAOS/PLATEAU FLEURS JAUNES, N° ANFR 9740220011

4564. Décret PTTT9000652D du 31 octobre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEU/LE PLATE, N° ANFR 9740220013

4565. Décret du 04 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEU/LE PLATE, N° ANFR 9740220013

4566. Décret PTTT8900585D du 08 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LOUIS/LES MAKES, N° ANFR 9740220014

4567. Décret du 11 septembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ENTRE-DEUX/LA MARE, N° ANFR 9740220017

4568. Décret du 23 juillet 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANDRE/R DE LA GARE, N° ANFR 9740220019

4569. Décret PTTT8901001D du 20 mars 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PETITE-ILE/MANAPANY LES HAUTS, N° ANFR 9740220023

4570. Décret ECOI9920112D du 13 décembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/33 R LECONTE DE LISL, N° ANFR 9740220025

4571. Décret PTTT8900372D du 06 juillet 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL/SALINE LES HAUTS, N° ANFR 9740220026

4572. Décret du 06 juillet 1989 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PAUL/SALINE LES HAUTS à LE PORT/R JEROME BOSCH

4573. Décret du 29 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL/R SALINS, N° ANFR 9740220029

4574. Décret PTTT8801006D du 30 janvier 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-SUZANNE/BAGATELLE, N° ANFR 9740220031

4575. Décret MIPP9600302D du 04 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-SUZANNE/BAGATELLE, N° ANFR 9740220031

4576. Décret du 11 septembre 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CILAOS/7 R ELIARD TECHER - LA , N° ANFR 9740220035

4577. Décret PTTT8900585D du 08 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JOSEPH/GIROFLE, N° ANFR 9740220041

4578. Décret PTTT8900354D du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PAUL/LE MAIDO, N° ANFR 9740220046

4579. Décret PTTT8900354D du 27 juin 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALAZIE/HELL BOURG, N° ANFR 9740220048

4580. Décret PTTT8900585D du 08 février 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALAZIE/BELOUVE, N° ANFR 9740220052

4581. Décret du 02 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALAZIE/GRAND ILET, N° ANFR 9740220058

4582. Décret du 02 juillet 1992 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CILAOS/ILET À CORDES, N° ANFR 9740220059

4583. Décret du 04 octobre 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CILAOS/R DES GLYCINES, N° ANFR 9740220067

4584. Décret du 08 août 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/LE PAIN DE SUCRE, N° ANFR 9750220001

4585. Décret du 08 août 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE/L'ANSE À PIERRE, N° ANFR 9750220002

4586. Décret INDP0001059D du 11 octobre 1994 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAMANDZI/CTRE DE TELECOMMUNICA, N° ANFR 9760220002

4587. Décret MIPP9600058D du 27 février 1996 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BARTHELEMY/MORNE LURIN, N° ANFR 9770220005

4588. Décret PTTT8900493D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN/MARIGOT, N° ANFR 9780220006

4589. Décret PTTT8900802D du 27 novembre 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN/PIC DU PARADIS FT, N° ANFR 9780220007

4590. Décret PTTT8900174D du 16 août 1989 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN/QUARTIER ST MARTI, N° ANFR 9780220037

4591. Décret du 29 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAPEETE/PLATEAU DE PAPENOO, N° ANFR 9870220001

4592. Décret du 29 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAPEETE/POINTE FARE UTE, N° ANFR 9870220003

4593. Décret du 26 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOUMEA/ILE NOU, N° ANFR 9880220001

4594. Décret du 24 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOUMEA/9 R GÉNÉRAL GALLIENI, N° ANFR 9880220002

4595. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AJACCIO/R LORENZO VERO, N° ANFR 02A0220001

4596. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COTI-CHIAVARI/PUNTA DI PINSELL, N° ANFR 02A0220002

4597. Décret du 06 juillet 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARTENE/INCONNU, N° ANFR 02A0220003

4598. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIANA/ST PIERRE, N° ANFR 02A0220004

4599. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIANA/MONT GIABICO, N° ANFR 02A0220005

4600. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOCOGNANO/COL DE VIZZAVONA, N° ANFR 02A0220007

4601. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLMETO/MILUCCIA, N° ANFR 02A0220013

4602. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARBINI/COL DE MELA, N° ANFR 02A0220014

4603. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORTO-VECCHIO/CHEM DE STAZZALE, N° ANFR 02A0220015

4604. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARGESE/MONTALBO, N° ANFR 02A0220018

4605. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RENNO/COL DE SEVI, N° ANFR 02A0220019

4606. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VICO/SAINT ANTOIRE, N° ANFR 02A0220020

4607. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VICO/INCONNU, N° ANFR 02A0220021

4608. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OTA/CAPU, N° ANFR 02A0220022

4609. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OTA/PORTO, N° ANFR 02A0220023

4610. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONCA/PUNTA DI TELICA, N° ANFR 02A0220024

4611. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CONCA/PUNTA DI TELICA à GHISONACCIA/R DES ÉCOLES

4612. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERBAJOLO/PUNTA ALLA FAVA, N° ANFR 02B0220008

4613. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANTISANTI/CASTELLO VECCHIO, N° ANFR 02B0220009

4614. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAN-GIULIANO/ALISTRO, N° ANFR 02B0220010

4615. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BASTIA/SERRA DI PIGNO, N° ANFR 02B0220011

4616. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BASTIA/SERRA DI PIGNO à BASTIA/INCONNU

4617. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BASTIA/INCONNU, N° ANFR 02B0220012

4618. Décret du 30 octobre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GHISONACCIA/R DES ÉCOLES, N° ANFR 02B0220025

4619. Décret du 30 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de L'ILE-ROUSSE/CHEM DE FOGOTA, N° ANFR 02B0220026

4620. Décret du 27 février 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORTE/INCONNU, N° ANFR 02B0220036

4621. Décret du 27 février 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CORTE/INCONNU à ANTISANTI/CASTELLO VECCHIO

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF

NOR : *ECOI2108402A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 54, L. 57, R. 21, R. 25 et R. 31,

Arrête :

Art. 1er. – Par le présent arrêté, sont abrogés les décrets instituant, au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF, des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles listés en annexe I et II du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
T. Courbe

ANNEXES

ANNEXE I

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES INSTITUÉES AU PROFIT DE TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

1) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010130001
2) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NURIEUX-VOLOGNAT/LA COTE, N° ANFR 0010130002
3) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010130003
4) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/A LA TO, N° ANFR 0010130005
5) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TENAY/LA COMBE, N° ANFR 0010130007
6) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES NEYROLLES/SOUS LA GRANDE C, N° ANFR 0010130008
7) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OYONNAX/LA GRANDE ROCHE, N° ANFR 0010130009
8) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/SORGI, N° ANFR 0010130010
9) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIRIEU-LE-GRAND/LE VILLAGE, N° ANFR 0010130013
10) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DORTAN/MAISSIAT, N° ANFR 0010130015
11) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/LES ARAINES, N° ANFR 0010130018

12) Décret du 19 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORMARANCHE-EN-BUGEY/AU BOUJON, N° ANFR 0010130020
13) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/SERRIÈR, N° ANFR 0010130033
14) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAUCHY/MOULIN DE TOUS VENTS, N° ANFR 0020130001
15) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EPIEDS/COURPOIL, N° ANFR 0020130002
16) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HIRSON/LES CHAMPS ÉLYSÉES, N° ANFR 0020130004
17) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA, N° ANFR 0020130005
18) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GROUGIS, N° ANFR 0020130006
19) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAON/R DU 13 OCTOBRE, N° ANFR 0020130007
20) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CREZANCY/LE CRUCHERON, N° ANFR 0020130008
21) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEURY/MEUNIER NOIR, N° ANFR 0020130009
22) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHEZY-SUR-MARNE/LE PETIT TRONC, N° ANFR 0020130010
23) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLIERS-SAINT-DENIS/L'HÔPITAL, N° ANFR 0020130011
24) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOY-DE-L'AISNE/STATION DE RÉÉM, N° ANFR 0020130014
25) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WISSIGNICOURT/LA MONTAGNE, N° ANFR 0020130017
26) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE VILHAIN/LE POINT DE VUE, N° ANFR 0030130001
27) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURBON-L'ARCHAMBAULT/GROUPE S, N° ANFR 0030130006
28) Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CUSSET/NANTILLE, N° ANFR 0030130007
29) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIGNE-LES-BAINS/LANDRAN, N° ANFR 0040130001
30) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/CHA, N° ANFR 0040130002
31) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JURS/LES GOURETTES, N° ANFR 0040130003
32) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARREME/LIEYE, N° ANFR 0040130015
33) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAUDON-NORANTE/LE TOUERT, N° ANFR 0040130021
34) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRAS-D'ASSE/LEVILLAGE RUINE, N° ANFR 0040130028
35) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIGNE-LES-BAINS/LES FOURCHES, N° ANFR 0040130029
36) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GREOUX-LES-BAINS/RAVIN DE CHIO, N° ANFR 0040130034
37) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLUMANC/LE CLOUET, N° ANFR 0040130036
38) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORIEZ/LA PETITE GRAU, N° ANFR 0040130037
39) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FORCALQUIER/LES CABANONS, N° ANFR 0040130039
40) Décret du 6 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLONS/SUD, N° ANFR 0040130042
41) Décret du 6 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAMBRUISSE/REBIERE, N° ANFR 0040130044
42) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CERESTE/LA GARDETTE, N° ANFR 0040130052

43) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REILLANNE/CÔTEAU DE LESTIC, N° ANFR 0040130073

44) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALENSOLE/ROUTE DE RIEZ, N° ANFR 0040130076

45) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAP/LES TREYNIÈRES, N° ANFR 0050130001

46) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTGENEVRE/BOIS DES SUFFINS, N° ANFR 0050130005

47) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/SER, N° ANFR 0050130011

48) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTGENEVRE/LES ALBERTS, N° ANFR 0050130013

49) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLAR-D'ARENE/LA GUINDAINE, N° ANFR 0050130020

50) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VARS/STE-CATHERINE, N° ANFR 0050130026

51) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PUY-SAINT-VINCENT/LES PRÉS, N° ANFR 0050130027

52) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA GRAVE/LES TERRASSES, N° ANFR 0050130039

53) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ASPRES-LES-CORPS/CROIX D'ASPRE, N° ANFR 0050130044

54) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/LA , N° ANFR 0050130070

55) Décret du 23 mars 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PEILLE/MONT AGEL, N° ANFR 0060130001

56) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN/222 AV D, N° ANFR 0060130002

57) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NICE/MONT ALBAN, N° ANFR 0060130003

58) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT/ENTREE D, N° ANFR 0060130030

59) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NICE/LA MADELEINE SUPÉRIEURE, N° ANFR 0060130035

60) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANTIBES/LA GAROUPE, N° ANFR 0060130037

61) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE ROURET/CAMP ROMAIN, N° ANFR 0060130045

62) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRASSE/TROIS PORTES, N° ANFR 0060130046

63) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALLAURIS/VOIE JULIA, N° ANFR 0060130056

64) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALBONNE/LE HAUT SARTOUX, N° ANFR 0060130068

65) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRIVAS/CHABANET - LES VINCENTE, N° ANFR 0070130002

66) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-ROURE/PAUCHELON, N° ANFR 0070130003

67) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHIROLS/L'HUBAC DE COURBEYRE, N° ANFR 0070130004

68) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-ANDEOL/LIBY, N° ANFR 0070130005

69) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVEYRUNE/SOMMET DU BÈS, N° ANFR 0070130006

70) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CHEYLARD/SERRE DES CATINS, N° ANFR 0070130008

71) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALS-LES-BAINS/CHATEAU LA CHÂT, N° ANFR 0070130011

72) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SANILHAC/TOUR DE BRISON, N° ANFR 0070130014

73) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SATILLIEU/VERNET - SUC DE VINZ, N° ANFR 0070130015

74) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DE-LABEAUME/ROMÉGIER, N° ANFR 0070130016

75) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONESTIER/LE COGNET, N° ANFR 0070130017

76) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEVOCANCE/VEYRIER, N° ANFR 0070130018

77) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT-DE-DURFORT/SERRE, N° ANFR 0070130022

78) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BARTHELEMY-GROZON/MONTCH, N° ANFR 0070130024

79) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT/LA F, N° ANFR 0070130026

80) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LABATIE-D'ANDAURE/LES VIGNES, N° ANFR 0070130029

81) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEURE-D'ANDAURE/SORTIE-E, N° ANFR 0070130030

82) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LARGENTIERE/LA CROISETTE, N° ANFR 0070130034

83) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-FELICIEN/LES SOIES, N° ANFR 0070130041

84) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON/CRÊT, N° ANFR 0070130052

85) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUCOURON/LE VERVAINE CHOUVEL, N° ANFR 0070130056

86) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CELLIER-DU-LUC/CALVAIRE - PRA , N° ANFR 0070130073

87) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SURY/LA POINTE, N° ANFR 0080130001

88) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REVIN/MONT MALGRÉ TOUT, N° ANFR 0080130002

89) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FUMAY/LA ROCHE DU TOURISTE, N° ANFR 0080130003

90) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GIVET/LE MONT D'HAURS, N° ANFR 0080130005

91) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARLEMONT/LA BUTE, N° ANFR 0080130007

92) Décret du 24 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRAYOLS/PRAT DE REDON, N° ANFR 0090130001

93) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELESTA/ROC DE LA GRENOUILLE, N° ANFR 0090130002

94) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/REGONIS, N° ANFR 0090130003

95) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAMIERS/ST-RAYMOND, N° ANFR 0090130004

96) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TIGNAC/SIZET, N° ANFR 0090130007

97) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS, N° ANFR 0090130009

98) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SENTENAC-D'OUST/LE BOUIRECH, N° ANFR 0090130012

99) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AX-LES-THERMES/LA BORDETTE, N° ANFR 0090130014

100) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERCUS-GARRABET/LE PUCH, N° ANFR 0090130017

101) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de USSAT/CROIX DE PRADINES, N° ANFR 0090130022

102) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BALACET/TUC DE PUECH, N° ANFR 0090130025

103) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANTRAS/COL DE MARTY, N° ANFR 0090130026

104) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de USTOU/PRAT MATAOU, N° ANFR 0090130032

105) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/SAUDECH, N° ANFR 0090130037

106) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTOULIEU/TAOUSSOMALO, N° ANFR 0090130038

107) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/SAMURRE, N° ANFR 0090130055

108) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES RICEYS/CHAMPON, N° ANFR 0100130001

109) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHENNEGY/LE MONTMOYEN, N° ANFR 0100130003

110) Décret du 27 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRADELLES-CABARDES/PIC DE NORE, N° ANFR 0110130001

111) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUIZA/MT JOSEPH - PASTABRAC, N° ANFR 0110130003

112) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAUDEBRONDE/EST, N° ANFR 0110130007

113) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NARBONNE/MONT DE LA CLAPE, N° ANFR 0110130017

114) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEUCATE/LEUCATE PLAGE (PHARE), N° ANFR 0110130018

115) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ESCOULOUBRE/COL DES MOULIS, N° ANFR 0110130019

116) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FA/LE CHÂTEAU, N° ANFR 0110130034

117) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de QUILLAN/COMBE DES BANS, N° ANFR 0110130057

118) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAMPAGNE-SUR-AUDE/CROIX LUCET, N° ANFR 0110130059

119) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MILLAU/PUNCHO D'AGAST, N° ANFR 0120130002

120) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-EULALIE-D'OLT/LE PEYRAS, N° ANFR 0120130003

121) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GABRIAC/LA FRAYSSE, N° ANFR 0120130004

122) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/SOMMET DES CAZE, N° ANFR 0120130005

123) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIVIEZ/MAS DEL BOSC, N° ANFR 0120130006

124) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE/MACAR, N° ANFR 0120130007

125) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUILLAC/NISSOLS, N° ANFR 0120130008

126) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BROMMAT/LA CROIX BARREZ, N° ANFR 0120130009

127) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCILLAC-VALLON/VC 7 DE ROQUE, N° ANFR 0120130013

128) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAPDENAC-GARE/CAUSSE BLANC, N° ANFR 0120130014

129) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CHELY-D'AUBRAC/LES CAMBR, N° ANFR 0120130015

130) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEBRAZAC/LIAUZI, N° ANFR 0120130018

131) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-SUR-SOULZON/LE COMBA, N° ANFR 0120130020

132) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DE-SALARS/ALARET, N° ANFR 0120130021

133) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUPIAC/RAYROLLES, N° ANFR 0120130023

134) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DECAZEVILLE/VIVIOLES, N° ANFR 0120130024

135) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON/LUZE, N° ANFR 0120130027

136) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-BRUEL/M.D.DE LA , N° ANFR 0120130028

137) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-EULALIE-DE-CERNON/PUECH, N° ANFR 0120130030

138) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GISSAC/LE ROUQUET, N° ANFR 0120130032

139) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-GENEVIEVE-SUR-ARGENCE/P, N° ANFR 0120130034

140) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FONDAMENTE/LA FERME DE PANISSA, N° ANFR 0120130035

141) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-HIPPOLYTE/LE POUJOULET, N° ANFR 0120130036

142) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BROMMAT/SALAZAT, N° ANFR 0120130038

143) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ESPEYRAC/IRSALINIE, N° ANFR 0120130039

144) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIVIERE-SUR-TARN/FONTANEILLES, N° ANFR 0120130040

145) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBIN/LA SOULIERE, N° ANFR 0120130041

146) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MURASSON/NEGREFEUILLE, N° ANFR 0120130042

147) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CAVALERIE/ROUTADOUS, N° ANFR 0120130045

148) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT, N° ANFR 0120130048

149) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORNUS/LE CAUSSE, N° ANFR 0120130049

150) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARVIEU/TERRAIN DE SPORT, N° ANFR 0120130052

151) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELMONT-SUR-RANCE/LES TRAVERSO, N° ANFR 0120130054

152) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BALAGUIER-SUR-RANCE/LE PUECH, N° ANFR 0120130056

153) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OLEMPS/LA MOULINE, N° ANFR 0120130057

154) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MONASTERE/BANOCRES, N° ANFR 0120130058

155) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RODEZ/SALABRU, N° ANFR 0120130059

156) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SYLVANES/PUECH DE ROSTE, N° ANFR 0120130061

157) Décret du 10 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTJAUX/PLATEAU DE LEVEZOU, N° ANFR 0120130062

158) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIVINHAC-LE-HAUT/LE THABOR, N° ANFR 0120130065

159) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRUSQUE/MAURISSOL, N° ANFR 0120130068

160) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALLES-CURAN/PUECH DE MONACO, N° ANFR 0120130070

161) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBIN/AGARD, N° ANFR 0120130071

162) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/VENDELOVES, N° ANFR 0120130076

163) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-D'OLT/LA GINESTI, N° ANFR 0120130078

164) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GENIEZ-D'OLT/BELAIR, N° ANFR 0120130080

165) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AGEN-D'AVEYRON/ISSANCHOU BAS, N° ANFR 0120130081

166) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTROZIER/GAGES LE HAUT, N° ANFR 0120130082

167) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DE-PANAT/ARNAC, N° ANFR 0120130084

168) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CASSAGNES-BEGONHES/MAS DE GUIN, N° ANFR 0120130085

169) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/PEYRALBE, N° ANFR 0120130089

170) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ROME-DE-TARN/MAZEGA, N° ANFR 0120130090

171) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NANT/LA SERRE DU LIQUIER, N° ANFR 0120130091

172) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAGNOL/BOIS DE CENOMES, N° ANFR 0120130094

173) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARQUES/COSTE FREGE, N° ANFR 0120130095

174) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALMIECH/LA POUGETIE, N° ANFR 0120130096

175) Décret du 10 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARNAC-SUR-DOURDOU/LAS CABOTS, N° ANFR 0120130098

176) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUNES-PROHENCOUX/BARRES, N° ANFR 0120130099

177) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBIN/BOIS COURONNE, N° ANFR 0120130100

178) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POMAYROLS/LE CALVAIRE, N° ANFR 0120130105

179) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DRUELLE/BOIS DE L'OURS, N° ANFR 0120130107

180) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMBRET/PLATEAU DE FOURÈS, N° ANFR 0120130108

181) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE/LE VIAL, N° ANFR 0120130109

182) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONNAC/LA TEULIÈRE, N° ANFR 0120130114

183) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JUST-SUR-VIAUR/LA CALMÉS, N° ANFR 0120130117

184) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BROUSSE-LE-CHATEAU/LE COMBAL, N° ANFR 0120130118

185) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA SELVE/NO AGGLOMÉRATION, N° ANFR 0120130124

186) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BARREZ/LA SALESSE, N° ANFR 0120130130

187) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEBRAZAC/MONTÉGUT, N° ANFR 0120130132

188) Décret du 28 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOIL, N° ANFR 0130130001

189) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-REMY-DE-PROVENCE/MONT DE, N° ANFR 0130130003

190) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROQUEVAIRE/GARLABAN, N° ANFR 0130130004

191) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARSEILLE-7E/ILE DE POMEGUES, N° ANFR 0130130006

192) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROQUEVAIRE/LES PLÂTRIÈRES - ST, N° ANFR 0130130008

193) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUC-BEL-AIR/SUD, N° ANFR 0130130009

194) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CUGES-LES-PINS/COL DE L'ANGE, N° ANFR 0130130010

195) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON/PAS DE, N° ANFR 0130130011

196) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE THOLONET/LE GRAND CABRIÈS, N° ANFR 0130130012

197) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-LA-BEDOULE/S.E. BARR, N° ANFR 0130130014

198) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ENSUES-LA-REDONNE/LA VIERGE, N° ANFR 0130130016
199) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PEYPIN/LE COLLET, N° ANFR 0130130018
200) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ISTRES/BARABANT, N° ANFR 0130130028
201) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-GRIMOULT/LE MONT PI, N° ANFR 0140130001
202) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LISIEUX/CANFRAN, N° ANFR 0140130002
203) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-EN-AUGE/DRUNARD, N° ANFR 0140130003
204) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIVAROT/LA TUILERIE, N° ANFR 0140130004
205) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA VESPIERE/BEAUSOLEIL, N° ANFR 0140130006
206) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HONFLEUR/LA CÔTE VASSALE, N° ANFR 0140130007
207) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIRE/LA BESNARDIÈRE, N° ANFR 0140130008
208) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONDE-SUR-NOIREAU/LA CONTERIE, N° ANFR 0140130009
209) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-D'OUILLY/CHEM DU ROI, N° ANFR 0140130010
210) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FALAISE/CHEMS DES OLIVIERS, N° ANFR 0140130011
211) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THURY-HARCOURT/LA ROCHE BOUQUE, N° ANFR 0140130018
212) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VABRES/MONTAFÉ, N° ANFR 0150130002
213) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de APCHON/LE GROS MONT, N° ANFR 0150130003
214) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVEISSENET/CHEYLANES, N° ANFR 0150130004
215) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-FLOUR/PL D'ARMES, N° ANFR 0150130005
216) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANDIN/VEZOLET, N° ANFR 0150130007
217) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL/, N° ANFR 0150130009
218) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AURILLAC/LES CARRIÈRES, N° ANFR 0150130012
219) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREMOUILLE/LA VIDAL, N° ANFR 0150130018
220) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MASSIAC/PLATEAU DE CHALET, N° ANFR 0150130019
221) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT/LA TR, N° ANFR 0150130034
222) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUVEGLISE/LES ARBRES VENTALS, N° ANFR 0150130059
223) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIOM-ES-MONTAGNES/LE SEDOUR, N° ANFR 0150130062
224) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIEUX-RUFFEC/LE BOIS DES SOUCH, N° ANFR 0160130001
225) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONFOLENS/LA PRECHILLE, N° ANFR 0160130002
226) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHALAIS/LE HOUME, N° ANFR 0160130004
227) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANT/LA CHAISE, N° ANFR 0160130005
228) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANGOULEME/PETIT BEAUREGARD, N° ANFR 0160130006

229) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RUELLE-SUR-TOUVRE/R DE PUYGUIL, N° ANFR 0160130007
230) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTES/IMP DU VÉLODROME, N° ANFR 0170130002
231) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES, N° ANFR 0180130002
232) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIERZON/R DU CHATEAU D'EAU, N° ANFR 0180130003
233) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-FORTUNADE/SIGNAL DU PUY, N° ANFR 0190130001
234) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TULLE/LA BACHELLERIE, N° ANFR 0190130002
235) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/LE PEUCH DE, N° ANFR 0190130003
236) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BORT-LES-ORGUES/LES ORGUES PLA, N° ANFR 0190130004
237) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD/CHAME, N° ANFR 0190130005
238) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de USSEL/LA GARENNE, N° ANFR 0190130011
239) Décret du 24 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORREZE/LA BORIE, N° ANFR 0190130012
240) Décret du 7 septembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALTILLAC/LA VEYSSIÈRE, N° ANFR 0190130014
241) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de UZERCHE/FARGEAS, N° ANFR 0190130015
242) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/ROC DE MIOU, N° ANFR 0190130017
243) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORNIL/BOUCHAILLOU, N° ANFR 0190130018
244) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAGUENNE/SEIGNAC, N° ANFR 0190130019
245) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MEYMAC/LES GARDES, N° ANFR 0190130020
246) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AULAIRE/HAUT GORBAS, N° ANFR 0190130021
247) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LISSAC-SUR-COUZE/PUY GRAMONT, N° ANFR 0190130025
248) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERANDON/PUYD'ENVAL LIGINIAC, N° ANFR 0190130026
249) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MEYMAC/MONT BESSOU, N° ANFR 0190130028
250) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MEYSSAC/LA COSTE, N° ANFR 0190130031
251) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TULLE/TREIZE VENTS, N° ANFR 0190130034
252) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NUITS-SAINT-GEORGES/CLOS DAMES, N° ANFR 0210130001
253) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTBARD/LES LAVIÈRES, N° ANFR 0210130003
254) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VESVRES/GRANGES-DE-VESVRES, N° ANFR 0210130005
255) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAINBLANC/FORET TARBET, N° ANFR 0210130006
256) Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIJON, N° ANFR 0210130007
257) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOMBIERES-LES-DIJON/CÔTEAUX D, N° ANFR 0210130009
258) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANCEY/ROCHE AIGUE, N° ANFR 0210130010
259) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCILLY-SUR-TILLE/LE MONT DE , N° ANFR 0210130014

260) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE, N° ANFR 0210130015
261) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VAL-SUZON, N° ANFR 0210130016
262) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUSSY-LA-FOSSE/LA CROIX DU PUR, N° ANFR 0210130020
263) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DARCEY/LE CHÊNE, N° ANFR 0210130022
264) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIJON/MONTMUSARD, N° ANFR 0210130026
265) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAULE/BELLEVUE, N° ANFR 0220130001
266) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLESSALA/BEL AIR, N° ANFR 0220130002
267) Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERROS-GUIREC/CRÉAC'H MORVAN, N° ANFR 0220130003
268) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANNION/BEG AR LAND, N° ANFR 0220130004
269) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLELO/CHOUCHIGNO, N° ANFR 0220130005
270) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLEUMEUR-BODOU/LANNEC DERIEN, N° ANFR 0220130006
271) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLERIN/LA VILLE CORBON, N° ANFR 0220130007
272) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLENEUF-VAL-ANDRE/CHÂTEAU D'EA, N° ANFR 0220130008
273) Décret du 21 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ERQUY/LANGOURIAN, N° ANFR 0220130009
274) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLE-ISLE-EN-TERRE/LA BOISSIÈ, N° ANFR 0220130010
275) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BRANDAN/CARDRY, N° ANFR 0220130012
276) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREDARZEC/KERMANGANT, N° ANFR 0220130013
277) Décret du 21 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONTRIEUX/KEREMARC H, N° ANFR 0220130014
278) Décret du 27 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GUINGAMP/CASTEL PIC, N° ANFR 0220130015
279) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUBAZLANEC/KERVREN, N° ANFR 0220130017
280) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLERIN/LA COMBE, N° ANFR 0220130018
281) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREDREZ-LOCQUEMEAU/POINTE DE S, N° ANFR 0220130019
282) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MICHEL-EN-GREVE/BEG AR C, N° ANFR 0220130020
283) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLANCOET/LE TERTRE DE BRANDEFE, N° ANFR 0220130023
284) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de YFFINIAC/LE MOULIN À VENT, N° ANFR 0220130026
285) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBUSSON/CHÂTEAU DE CHABASSIÈR, N° ANFR 0230130003
286) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FELLETIN/COLLINE DE BEAUMONT, N° ANFR 0230130004
287) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-REMY/LES VERGNES LONGUES, N° ANFR 0230130006
288) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMBON-SUR-VOUEIZE/LERAGET, N° ANFR 0230130008
289) Décret du 21 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GOUSSAUD/LA PEYRELLE, N° ANFR 0230130009
290) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA, N° ANFR 0230130010

291) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CELLE-DUNOISE, N° ANFR 0230130012

292) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURSAC/LA HAUTE MORENIE, N° ANFR 0240130001

293) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COULOUNIEIX-CHAMIERS/R DE LA C, N° ANFR 0240130002

294) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SARLAT-LA-CANEDA/COL DE TEMNIA, N° ANFR 0240130003

295) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LALINDE, N° ANFR 0240130004

296) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EYMET/DE LA MAISONNETTE, N° ANFR 0240130005

297) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUSSIDAN/EMBURÉE, N° ANFR 0240130007

298) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLEMANS/PUY DE BEAUMONT, N° ANFR 0240130008

299) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONDAT-SUR-VEZERE/LE BRONGIDOU, N° ANFR 0240130009

300) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TERRASSON-LAVILLEDIEU/LE POUGE, N° ANFR 0240130010

301) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BUGUE/LE COTEAU DE LA TERRA, N° ANFR 0240130011

302) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JULIEN-DE-LAMPON/LA SALV, N° ANFR 0240130015

303) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUDRIX/LA BARONNERIE, N° ANFR 0240130016

304) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT/PU, N° ANFR 0240130017

305) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTREM/CHANTEROUDILLES, N° ANFR 0240130020

306) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAPHAEL/LE CUVIER, N° ANFR 0240130021

307) Décret du 21 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHANCELADE/LA CROIX HERBOUZE, N° ANFR 0240130032

308) Décret du 17 mai 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESANCON/BREGILLE, N° ANFR 0250130001

309) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VELLEROT-LES-BELVOIR/LE LOMONT, N° ANFR 0250130002

310) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de METABIEF/LE MOROND, N° ANFR 0250130006

311) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DE-ROIDE/LES ESSARTS, N° ANFR 0250130008

312) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-HIPPOLYTE/PETIT RECET, N° ANFR 0250130015

313) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JOUGNE/LE BALAND, N° ANFR 0250130020

314) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESANCON, N° ANFR 0250130024

315) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESANCON/PORT DOUVOT, N° ANFR 0250130027

316) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CLUSE-ET-MIJOUX/LES GAUFFRE, N° ANFR 0250130028

317) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, N° ANFR 0250130030

318) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEURE/PEU - LA JEURANDE, N° ANFR 0250130032

319) Décret du 19 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIEBVILLERS/LES MONTPRAVONS, N° ANFR 0250130043

320) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURG-LES-VALENCE/TALAVAR, N° ANFR 0260130001

321) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIE/CROIX DE JUSTIN, N° ANFR 0260130002

322) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANE/MONT-BRIAN, N° ANFR 0260130003
323) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBON/LA TOUR D'ALBON, N° ANFR 0260130004
324) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAVASSE/MONTAGNE DE SAVASSE, N° ANFR 0260130005
325) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE POET-LAVAL/MONT RACHAS, N° ANFR 0260130007
326) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/LE FONT, N° ANFR 0260130010
327) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUCELON/PAS DEJANSAC, N° ANFR 0260130011
328) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUVANTE/COL DE LA CROIX:JONCH, N° ANFR 0260130012
329) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHALANCON, N° ANFR 0260130013
330) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT/MONTAN, N° ANFR 0260130014
331) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARRET-DE-LIOURE/BERGES, N° ANFR 0260130015
332) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CROZES-HERMITAGE/CHAVANASSIEU, N° ANFR 0260130019
333) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VALLIER/PITTANCERIE, N° ANFR 0260130020
334) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LACHAU, N° ANFR 0260130022
335) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE/PRE COQ, N° ANFR 0260130026
336) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALDROME/ROSSAS, N° ANFR 0260130036
337) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIE/LA MALADRERIE ST-FÉRÉOL, N° ANFR 0260130042
338) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUREGARD-BARET/LES THÉVENONS, N° ANFR 0260130055
339) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUVANTE/SERRE DE JUJUFFREY, N° ANFR 0260130061
340) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE/GRA, N° ANFR 0260130068
341) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VASSIEUX-EN-VERCORS/FERME DES , N° ANFR 0260130072
342) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AILLY/LES AULNES, N° ANFR 0270130001
343) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE, N° ANFR 0270130002
344) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EVREUX/6 R DU FER À CHEVAL, N° ANFR 0270130003
345) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ANDELYS/CHÂTEAU GAILLARD, N° ANFR 0270130004
346) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES/LES, N° ANFR 0270130007
347) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES HOGUES/LES CABLES, N° ANFR 0270130008
348) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUVILLE/LA SAVALLERIE, N° ANFR 0270130009
349) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-VILLAGE/COTE DE , N° ANFR 0270130010
350) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOUVIERS/LA ROQUETTE, N° ANFR 0270130011
351) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-LE-ROGER/LA CHAPELLE , N° ANFR 0270130012
352) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BONNEVILLE-SUR-ITON/LES CHA, N° ANFR 0270130013

353) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NONANCOURT/LES FOURS À CHAUX, N° ANFR 0270130014
354) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BERNAY/LE STADE, N° ANFR 0270130015
355) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMFREVILLE-SUR-ITON/BOIS D'AMF, N° ANFR 0270130016
356) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOGENT-LE-ROTROU/LA BUTTE DES , N° ANFR 0280130002
357) Décret du 27 octobre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHARTRES/LES HAUTS SAUMONS, N° ANFR 0280130004
358) Décret du 15 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTLANDON/BUTTE DE LA FOSSE, N° ANFR 0280130005
359) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COULOMBS/LA SABLONNIÈRE, N° ANFR 0280130006
360) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAINTENON/LA FEUILLETTE, N° ANFR 0280130007
361) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLOYES-SUR-LE-LOIR/LES ROVARIÈ, N° ANFR 0280130009
362) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EPERNON/LA HAUTE TERRE, N° ANFR 0280130011
363) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON, N° ANFR 0290130001
364) Décret du 21 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de QUIMPER/LYCÉE BRIZEUX, N° ANFR 0290130002
365) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de QUIMPERLE/R DU PARC, N° ANFR 0290130003
366) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORLAIX/LE CREOU, N° ANFR 0290130006
367) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-AVEN/KERAMENTEC, N° ANFR 0290130008
368) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANDERNEAU/TRÉMARIA, N° ANFR 0290130009
369) Décret du 21 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONCARNEAU/KERANDON, N° ANFR 0290130010
370) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/KERMEZEVEN, N° ANFR 0290130011
371) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH/LE G, N° ANFR 0290130014
372) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/KERVAEZ, N° ANFR 0290130015
373) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAULIN/COATIFITEL, N° ANFR 0290130016
374) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CROZON/R DU CHALOTAIS, N° ANFR 0290130017
375) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-NIC/PENTREZ-PLAGE, N° ANFR 0290130018
376) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/KERVENNEC, N° ANFR 0290130019
377) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BREST/PALAIS ARTS ET CULTURE, N° ANFR 0290130021
378) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BREST/R DU VERCORS, N° ANFR 0290130022
379) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALES/L'ERMITAGE, N° ANFR 0300130001
380) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SUMENE/LES JUMEAUX, N° ANFR 0300130002
381) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESSEGES/L'ELZIÈRE, N° ANFR 0300130003
382) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-GARD/SUEILLE HAU, N° ANFR 0300130020
383) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET, N° ANFR 0300130026

384) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOMMIERES/MAS PAGÈS, N° ANFR 0300130029

385) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NIMES/CAPITELLES, N° ANFR 0300130030

386) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NIMES/RTE D'ARLES, N° ANFR 0300130034

387) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PECHBONNIEU/4,CHEM DE LABASTID, N° ANFR 0310130001

388) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEZINS-GARRAUX/MAIL LONG, N° ANFR 0310130003

389) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LABROQUERE/CAP DE LA COSTE, N° ANFR 0310130004

390) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AVENTIN/SUPERBAGNÈRES, N° ANFR 0310130005

391) Décret du 12 avril 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARGUT-DESSOUS/LES PUJOTS, N° ANFR 0310130008

392) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MELLES/SÉRIAIL, N° ANFR 0310130009

393) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUTX/TUC USCLAT, N° ANFR 0310130010

394) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULOUSE, N° ANFR 0310130014

395) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GOUAUX-DE-LUCHON/LA SERRE, N° ANFR 0310130025

396) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALIES-DU-SALAT/MOUNSET, N° ANFR 0310130027

397) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUCH/LA RÉTOURIE, N° ANFR 0320130001

398) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOULIAC/LESPARRE, N° ANFR 0330130002

399) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BORDEAUX, N° ANFR 0330130003

400) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAPTIEUX/LA GARE DU POTEAU, N° ANFR 0330130007

401) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEGE-CAP-FERRET/PIRAILLAN - FO, N° ANFR 0330130008

402) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOULAC-SUR-MER/DUNE DE LESPINE, N° ANFR 0330130011

403) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SETE/1222 CHEM MT ST CLAIR, N° ANFR 0340130003

404) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/LA BLANQUETTE, N° ANFR 0340130004

405) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAMALOU-LES-BAINS/BOIS DE COUB, N° ANFR 0340130008

406) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLERMONT-L'HERAULT/GORJAN, N° ANFR 0340130012

407) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/LA COLLINE, N° ANFR 0340130013

408) Décret du 12 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTPEYROUX/ST-BAUDILLE, N° ANFR 0340130014

409) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOZIERES/PIC DE VINAS, N° ANFR 0340130015

410) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES PLANS/SALNARUC, N° ANFR 0340130022

411) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JONCELS/PUECH DE MOUSSUR, N° ANFR 0340130025

412) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LODEVE/LA VIERGE, N° ANFR 0340130030

413) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LES CLAUZETTES, N° ANFR 0340130051

414) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LA ROUQUETTE, N° ANFR 0340130067

415) Décret du 27 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PERN/LES BUTTES DE RIANT, N° ANFR 0350130001
416) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAIN-DE-BRETAGNE/LE PRÉ DE LA , N° ANFR 0350130004
417) Décret du 6 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOUGERES/COLLINE DE RILLÉ, N° ANFR 0350130006
418) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REDON/RÉSERVOIR D'EAU DE BEAUM, N° ANFR 0350130007
419) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANTRAIN/STADE, N° ANFR 0350130009
420) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VITRE/BEAULIEU, N° ANFR 0350130010
421) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RENNES/L'EPERON, N° ANFR 0350130020
422) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MALO/1 R DE LA MARNE, N° ANFR 0350130021
423) Décret du 27 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIFFRE/CHEM DU MOUTON BRILLA, N° ANFR 0350130038
424) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BLANC/CHATEAU D'EAU DE GARE, N° ANFR 0360130002
425) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MALICORNAY/L'OISEAU, N° ANFR 0360130004
426) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GARGILESSE-DAMPIERRE, N° ANFR 0360130008
427) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MAUR/ROUILLE COUTEAU, N° ANFR 0360130009
428) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOURNON-SAINT-MARTIN/BUISSONS , N° ANFR 0360130010
429) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-EPAIN, N° ANFR 0370130002
430) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHEILLE/LA ROUSSELIÈRE, N° ANFR 0370130003
431) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHINON/LES COMMUNS, N° ANFR 0370130004
432) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOCHES/LES PETITES MAISONS, N° ANFR 0370130005
433) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIGUEIL/LES BEAUREGARDS, N° ANFR 0370130008
434) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE GRAND-PRESSIGNY/LA VIENNE, N° ANFR 0370130009
435) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUSSAY/LES COHETIERES, N° ANFR 0370130012
436) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMROUSSE/CROIX DE CHAMROUSSE, N° ANFR 0380130001
437) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAUD/MOLLARD GUILLON - CARA, N° ANFR 0380130002
438) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SEBASTIEN/CHATEAUX VIEUX, N° ANFR 0380130003
439) Décret du 19 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIENNE, N° ANFR 0380130004
440) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEYSSINET-PARISET/LA TOUR SANS, N° ANFR 0380130005
441) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VENOSC/CLOS FOUCIER COTTE FONT, N° ANFR 0380130007
442) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIVET-ET-GAVET/CHEM DES SOURCE, N° ANFR 0380130009
443) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA MOTTE-D'AVEILLANS/PICABOT, N° ANFR 0380130010
444) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VENOSC/LES ESCALLONS LES COMBE, N° ANFR 0380130012
445) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE FRENEY-D'OISANS/LA CROIX DE, N° ANFR 0380130015

446) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-MESAGE/LES GUI, N° ANFR 0380130016

447) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUTRANS/BELLECOMBE, N° ANFR 0380130017

448) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARD-DE-LANS/TELEPHERIQUE 2, N° ANFR 0380130018

449) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE GUA/AU PLAN, N° ANFR 0380130019

450) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA MURE/LA ROBINE, N° ANFR 0380130020

451) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE/AUX CO, N° ANFR 0380130021

452) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE/LA , N° ANFR 0380130022

453) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE/SUR, N° ANFR 0380130023

454) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HUEZ/L'ECLOSE, N° ANFR 0380130024

455) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRESSE-EN-VERCORS/PAS DE SERPA, N° ANFR 0380130025

456) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLEVARD/LE COLLET - LE MALATR, N° ANFR 0380130027

457) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT/LIEU-, N° ANFR 0380130029

458) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONT-DE-LANS/BONS, N° ANFR 0380130033

459) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA TRONCHE/AV GRAND SABLON, N° ANFR 0380130035

460) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-AGNES/LE MOLLARD MAS CÔ, N° ANFR 0380130036

461) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORPS/BOUSTIGUE, N° ANFR 0380130040

462) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TREMINIS/LES PLATES, N° ANFR 0380130041

463) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LALLEY/LE CLOS DE LA SELLE, N° ANFR 0380130047

464) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA VALETTE/SERGE FEU, N° ANFR 0380130050

465) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVALDENS/LE PLAN, N° ANFR 0380130051

466) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BOURG-D'OISANS/LE CALVAIRE, N° ANFR 0380130054

467) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORRENCON-EN-VERCORS/TÉLESIÉGE, N° ANFR 0380130062

468) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERLAS/LA GAILLAT, N° ANFR 0380130065

469) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHARAVINES/MONT FOLLET, N° ANFR 0380130066

470) Décret du 21 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHIRENS/CROIX DU MOLAROT, N° ANFR 0380130068

471) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLEVARD/PLAN CHANEY, N° ANFR 0380130070

472) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PARMILIEU/LE SERVERIN, N° ANFR 0380130073

473) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALLEMOND/LE CLOT - BACHE-CROS, N° ANFR 0380130074

474) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOIRON, N° ANFR 0380130077

475) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAIGU/SUR LA PUTIÈRE, N° ANFR 0390130001

476) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALINS-LES-BAINS/FORT ST-ANDRÉ, N° ANFR 0390130002

477) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DOLE/LES HAUTS DE PLUMONT, N° ANFR 0390130003

478) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORBIER/ROCHE DES 3 COMMÈRES, N° ANFR 0390130004

479) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CLAUDE/CINQUÉTRAL, N° ANFR 0390130005

480) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOREZ/SUR LE PUITS, N° ANFR 0390130006

481) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRAROZ/EGLISE DE FRAROZ, N° ANFR 0390130008

482) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAJOUX/LES REPLETS, N° ANFR 0390130020

483) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTSOUE/CHEM DU POUY, N° ANFR 0400130001

484) Décret du 15 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHISSAY-EN-TOURAINE/LES CHAUFF, N° ANFR 0410130002

485) Décret du 15 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUFFRY, N° ANFR 0410130003

486) Décret du 15 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENY/LE HAUT POIRIER, N° ANFR 0410130004

487) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VENDOME/LA POTERIE, N° ANFR 0410130006

488) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BONNEVEAU/LES AUDERIES, N° ANFR 0410130007

489) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUTURE-SUR-LOIR/LE HAUT VAUVI, N° ANFR 0410130008

490) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BLOIS/R AUGUSTE POULAIN, N° ANFR 0410130009

491) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLANFOY/LA CROIX DE GUIZAY, N° ANFR 0420130001

492) Décret du 27 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DOIZIEUX/CRET DE L'OEILLON, N° ANFR 0420130002

493) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de UNIEUX/LE DORIER, N° ANFR 0420130004

494) Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMBLES/AUX BRUYAS, N° ANFR 0420130006

495) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ALBAN-LES-EAUX/PRÉFOL, N° ANFR 0420130007

496) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REGNY/LE VIGNOBLE NORD, N° ANFR 0420130008

497) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIVE-DE-GIER/MONTJOINT - PLAIS, N° ANFR 0420130009

498) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-BONNEFONDS/LE CRÊT , N° ANFR 0420130010

499) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CELLIEU/LES AYATS, N° ANFR 0420130011

500) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELMONT-DE-LA-LOIRE/MONTAIGU, N° ANFR 0420130012

501) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHARLIEU/PL MONTROCHER-PARK, N° ANFR 0420130017

502) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LEZIGNEUX/LES LUCHÈRES, N° ANFR 0420130019

503) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CHAMBON-FEUGEROLLES/ANGELIN, N° ANFR 0420130021

504) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POLIGNAC/LA DENISE, N° ANFR 0430130001

505) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PUY-EN-VELAY/ROCHE ARNAUD, N° ANFR 0430130003

506) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUREC-SUR-LOIRE/PIED, N° ANFR 0430130004

507) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAS-EN-BASSET/CHALENÇON, N° ANFR 0430130007

508) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VOREY/RTE DE BELLEVUE, N° ANFR 0430130009

509) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RETOURNAC/ORCIER, N° ANFR 0430130010

510) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHASPINHAC/LA TRIOUVE, N° ANFR 0430130011

511) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-SALOMON/PIFOY, N° ANFR 0430130012

512) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANGEAC/LE VOLMADET, N° ANFR 0430130013

513) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CHAMBON-SUR-LIGNON/LES ROUS, N° ANFR 0430130015

514) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MALREVERS/SUC DE JALLET, N° ANFR 0430130017

515) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BLESLE/LE BABORY, N° ANFR 0430130019

516) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ILPIZE/GRENIER, N° ANFR 0430130020

517) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-LAPRADE/PRA LONG, N° ANFR 0430130021

518) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUBON/POINSAC, N° ANFR 0430130022

519) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ESTABLES/BLACHE REDONDE, N° ANFR 0430130029

520) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CISTRIERES/MADRIAT, N° ANFR 0430130034

521) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-NAY/BOIS DE CHAN, N° ANFR 0430130035

522) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT JUST MALMONT//LA GARNASS, N° ANFR 0430130037

523) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de YSSINGEAUX/LE PIED DE LA ROUE, N° ANFR 0430130042

524) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRAPONNE-SUR-ARZON/LE VERNET, N° ANFR 0430130064

525) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRIVES-CHARENSAC/LE GARAY-BREU, N° ANFR 0430130088

526) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUTE-GOULAINE/LA LOUÉE, N° ANFR 0440130001

527) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PORNICHET/LA VILLE ES BLAIS, N° ANFR 0440130002

528) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NORT-SUR-ERDRE/LE MOULIN DES P, N° ANFR 0440130003

529) Décret du 21 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONTCHATEAU/LE MOULIN DE BRIGN, N° ANFR 0440130007

530) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BAULE-ESCOUBLAC/LA TOUR ST-, N° ANFR 0440130008

531) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NANTES/ILE BEAULIEU, N° ANFR 0440130009

532) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES CHOUX/LE MOULIN A VENT, N° ANFR 0450130001

533) Décret du 15 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TRAINOU/LA PLAINE POTEAU, N° ANFR 0450130002

534) Décret du 15 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORLEANS/2 PL ANATOLE FRANCE - , N° ANFR 0450130004

535) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-DU-HAUT-MONT/LA BESS, N° ANFR 0460130001

536) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANZAC/PIPOU, N° ANFR 0460130003

537) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FIGEAC/PIERRE LEVÉE, N° ANFR 0460130004

538) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-CATUS/GALDOU, N° ANFR 0460130005

539) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAJARC/LA PLANE, N° ANFR 0460130006

540) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUZECH/CRESPIAT, N° ANFR 0460130008

541) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNAC-SUR-CELE/CANTALOUBE, N° ANFR 0460130010

542) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALVIAC, N° ANFR 0460130011

543) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAHORS/LE FAILHAL, N° ANFR 0460130015

544) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAHORS/ST GEORGES, N° ANFR 0460130025

545) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GOURDON/BOURNAZEL, N° ANFR 0460130030

546) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FIGEAC/LE CINGLE, N° ANFR 0460130036

547) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUZECH/L'IMPERNAL, N° ANFR 0460130037

548) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-LOT/PECH DE MON, N° ANFR 0470130001

549) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AGEN/ST-ESPRIT, N° ANFR 0470130002

550) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAYRAL/LES CLUSELS, N° ANFR 0470130003

551) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MENDE/CROIX DU MONT MIMAT, N° ANFR 0480130001

552) Décret du 12 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUROUX/MALMONT, N° ANFR 0480130013

553) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PREVENCHERES/COMBET VIEL, N° ANFR 0480130015

554) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEFORT/CHAPELAS ROC, N° ANFR 0480130016

555) Décret du 1er octobre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEFORT/LES SADARIES, N° ANFR 0480130017

556) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RIEUTORT-DE-RANDON/TRUC DE FOR, N° ANFR 0480130027

557) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARVEJOLS/PRÉFONTAINES, N° ANFR 0480130030

558) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEGRE/LA MIOCHAIS, N° ANFR 0490130002

559) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAUMUR/LES VIOLETTES, N° ANFR 0490130003

560) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANGERS/LA BALLUE, N° ANFR 0490130005

561) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT-SUR-LOIRE/BELLEVUE, N° ANFR 0490130006

562) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE TREMBLAY, N° ANFR 0490130007

563) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DES-GARDES/LA LI, N° ANFR 0490130008

564) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHOLET/GRAND CHAMP, N° ANFR 0490130009

565) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANGERS/HÔPITAL DES ENFANTS, N° ANFR 0490130035

566) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FONTEVRAUD-L'ABBAYE/LES MOULIN, N° ANFR 0490130038

567) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIGOSVILLE/LANDE PANVERSE, N° ANFR 0500130001

568) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHERBOURG-OCTEVILLE/BATTERIE D, N° ANFR 0500130002

569) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AGNEAUX/R DE FALAISE, N° ANFR 0500130004

570) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE/RÉ, N° ANFR 0500130005

571) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEDIEU-LES-POELES/SAULTCHEV, N° ANFR 0500130006

572) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORTAIN/GRANDE FONTAINE, N° ANFR 0500130007

573) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE ROZEL/LES 4 VENTS, N° ANFR 0500130008

574) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OMONVILLE-LA-PETITE/COMMISSARI, N° ANFR 0500130009

575) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAUPERTUS-SUR-MER/POINTE DU BR, N° ANFR 0500130010

576) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-LE-GAST/LE GRAND B, N° ANFR 0500130011

577) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES, N° ANFR 0500130012

578) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUTANCES/LYCÉE AGRICOLE, N° ANFR 0500130014

579) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA MEAUFFE/LA CAVÉE, N° ANFR 0500130015

580) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VAUVILLE/LA FIEFFE, N° ANFR 0500130016

581) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUTANCES/LES SAPINS, N° ANFR 0500130017

582) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARNEVILLE-CARTERET/LES TERRES, N° ANFR 0500130018

583) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRICQUEBEC/LE PIQUERAY, N° ANFR 0500130022

584) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE/BRÉ, N° ANFR 0500130025

585) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de URVILLE-NACQUEVILLE/R DES SAUL, N° ANFR 0500130029

586) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUTVILLERS/LES LHUYS, N° ANFR 0510130001

587) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOMPUIS/LES GROSSES BORNES, N° ANFR 0510130002

588) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de REIMS/MOULIN DE LA HOUSSE, N° ANFR 0510130004

589) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURMONT/MONTAGNE DU CONAT, N° ANFR 0520130002

590) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHALINDREY/LE COGNELOT, N° ANFR 0520130003

591) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU, N° ANFR 0520130004

592) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRE-EN-PAIL/LE MONT DES AVALOI, N° ANFR 0530130001

593) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAYENNE/ROUTE D'AMBRIÈRES, N° ANFR 0530130002

594) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAU-GONTIER/MILIANA, N° ANFR 0530130003

595) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVAL/28 R JEAN MACE, N° ANFR 0530130004

596) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTSURS/PEUPETIT, N° ANFR 0530130005

597) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R, N° ANFR 0530130006

598) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GORRON/LA PIERRE PICHARD, N° ANFR 0530130007

599) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ERNEE/LE HAUT PANARD, N° ANFR 0530130008

600) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRAON/LES SABLONNIÈRES, N° ANFR 0530130009

601) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANDOUILLE/BEL-AIR, N° ANFR 0530130013

602) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MALZEVILLE/LE PLATEAU, N° ANFR 0540130001

603) Décret du 12 mai 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HERSERANGE/BOIS DE CHÂ, N° ANFR 0540130002

604) Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-SAINT-VINCENT/LE FORT, N° ANFR 0540130004

605) Décret du 27 août 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LONGUYON/FROID CUL, N° ANFR 0540130006

606) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRENY/BOIS DE JÉSUS, N° ANFR 0540130008

607) Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLE-HOUDLEMONT/ÉGLISE ST DEN, N° ANFR 0540130010

608) Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAXOU, N° ANFR 0540130011

609) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VANDOEUVRE-LES-NANCY/LA MALGRA, N° ANFR 0540130013

610) Décret du 10 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES, N° ANFR 0550130002

611) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MIHIEL, N° ANFR 0550130003

612) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WILLERONCOURT/LA CROIX PAJOT, N° ANFR 0550130004

613) Décret du 10 novembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEPTSARGES/BEAU REGARD, N° ANFR 0550130008

614) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUSTOIR-AC/KERIGO, N° ANFR 0560130001

615) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROHAN/LA HAUTE VILLE, N° ANFR 0560130003

616) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JOSSELIN/ST-LAURENT, N° ANFR 0560130005

617) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MALESTROIT/LE BOIS SOLON, N° ANFR 0560130009

618) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NIVILLAC/LE CLOS ST JAMES, N° ANFR 0560130010

619) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GUER/L'ABBAYE, N° ANFR 0560130011

620) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLOEMEUR/13 R ST MAUDÉ, N° ANFR 0560130013

621) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PALAIS/STE CROIX, N° ANFR 0560130014

622) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUTTANGE/LA TELEVISION, N° ANFR 0570130001

623) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RUSSANGE/LA HOUTTE, N° ANFR 0570130002

624) Décret du 27 août 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AVOLD/WENHECK, N° ANFR 0570130004

625) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NILVANGE/ALGRANGE, N° ANFR 0570130006

626) Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SARREBOURG/D27 MAISON FORESTIÈ, N° ANFR 0570130007

627) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DABO/LA HOUBE, N° ANFR 0570130009

628) Décret du 7 septembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUGNY/R D'ORLY D157C, N° ANFR 0570130012

629) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTOIS-LA-MONTAGNE/À LA MACHE, N° ANFR 0570130019

630) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATILLON-EN-BAZOIS/LA CHAUME, N° ANFR 0580130007

631) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHALLUY/LE PRÉ DU PAVÉ, N° ANFR 0580130010

632) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT/COUTURE , N° ANFR 0590130002

633) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FOURMIES/FERME DE LA LIONNE, N° ANFR 0590130003

634) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAMBERSART/35 R LEON GAMBETTA, N° ANFR 0590130006

635) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUSOLRE/LE BRAY, N° ANFR 0590130008

636) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BERTHEN/MT DES CATS, N° ANFR 0590130009

637) Décret du 22 mai 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS/LES CHAMPS DOLENTS, N° ANFR 0600130001

638) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONTPOINT/MONT PAGNOTTE, N° ANFR 0600130002

639) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDRU/LE BOIS DE BÉHANCOURT, N° ANFR 0600130003

640) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE/TROUÉE , N° ANFR 0600130006

641) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CLAIROIX/MONT GANELON, N° ANFR 0600130007

642) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PIERREFONDS/FONTENOY, N° ANFR 0600130008

643) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAROLLES/RUELLE ST JEAN, N° ANFR 0600130010

644) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS/AU DES, N° ANFR 0600130011

645) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HANVOILE/LE RONDAIN, N° ANFR 0600130013

646) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BETHISY-SAINT-PIERRE/LES ECAIL, N° ANFR 0600130014

647) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUBERTRE/LES BRUYERES, N° ANFR 0610130001

648) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS, N° ANFR 0610130002

649) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNOLES-DE-L'ORNE/BD LEMEUNIE, N° ANFR 0610130005

650) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRULLEMAIL/LES MTS D'AMAIN, N° ANFR 0610130007

651) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS/LE MT PARNASSE, N° ANFR 0610130008

652) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT BLA, N° ANFR 0620130001

653) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM, N° ANFR 0620130002

654) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOULOGNE-SUR-MER/R DE LA TOUR , N° ANFR 0620130003

655) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DANNES/MONT AU GUET, N° ANFR 0620130004

656) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WIZERNES/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0620130005

657) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-POL-SUR-TERNOISE/R DU 19, N° ANFR 0620130007

658) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FREVENT/LE TIR, N° ANFR 0620130008

659) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM/LE V, N° ANFR 0620130012

660) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUXI-LE-CHATEAU/BOIS DE LANNAY, N° ANFR 0620130013

661) Décret du 18 mai 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORCINES/LE PUY DE DOME, N° ANFR 0630130001

662) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBERT/BUNANGUES, N° ANFR 0630130002

663) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDRIF/LES PRADEAUX, N° ANFR 0630130003

664) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMPEIX/LA CROIX DU BONHOMME, N° ANFR 0630130004

665) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONT-DORE/FERME DE L'ANGLE, N° ANFR 0630130005

666) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMBRAILLES/PUY D'EYDE, N° ANFR 0630130007

667) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERTOLAYE/RESSONCLES, N° ANFR 0630130008

668) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-LES-BAINS/VIGNOLLE, N° ANFR 0630130009

669) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES/LES A, N° ANFR 0630130010

670) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OLLIERGUES/LA BOURBOULHOUSE, N° ANFR 0630130011

671) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATELDON/RONGÈRE BASSE, N° ANFR 0630130012

672) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-NECTAIRE/PUY DE MAZEYRES, N° ANFR 0630130013

673) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROYAT/PUY DE GRAVENOIRE, N° ANFR 0630130016

674) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT-MONTAGNE/LE MARCHEDI, N° ANFR 0630130017

675) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ORCIVAL/LA CROIX-QUEYRADE, N° ANFR 0630130018

676) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERVANT/LES CAPITRAUX, N° ANFR 0630130019

677) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURPIERE/CHEM DE MONTOUYOL, N° ANFR 0630130020

678) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JOB/LA HALLE, N° ANFR 0630130021

679) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIERS/LES BELINS - LES FAYES, N° ANFR 0630130022

680) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MIREFLEURS/CHANSERAT, N° ANFR 0630130023

681) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de YOUX/PUY LAROUX, N° ANFR 0630130024

682) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMALIERES, N° ANFR 0630130026

683) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RENTIERES/LE MARGEUX, N° ANFR 0630130031

684) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERRIER/PUY DE MERCOEUR, N° ANFR 0630130032

685) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDRIF/LA CHABANNE, N° ANFR 0630130035

686) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURG-LASTIC/PRÉCHONNET, N° ANFR 0630130036

687) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DIERY/PÉLINDE, N° ANFR 0630130037

688) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMBRONDE/LES CHOUETTES, N° ANFR 0630130040

689) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUZAT-LA-COMBELLE/LA COMBELLE:, N° ANFR 0630130041

690) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARCONSAT/PARDILLERES, N° ANFR 0630130055

691) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERTAIZON/LE PUY CHALLAT, N° ANFR 0630130057

692) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEL-GUYON/PUY DE CRÉTA, N° ANFR 0630130059

693) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BROMONT-LAMOTHE/LE PINACLE - C, N° ANFR 0630130060

694) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BILLOM/SABLIÈRE BARBARADE, N° ANFR 0630130069

695) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROMAGNAT/PUY BLANC, N° ANFR 0630130073

696) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ASCAIN/LA RHUNE, N° ANFR 0640130001

697) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ASASP-ARROS/SOUBIELLE, N° ANFR 0640130004

698) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BESCAT/GRANGE DE PENNE, N° ANFR 0640130005

699) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEDOUS/BISCARCE, N° ANFR 0640130006

700) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EAUX-BONNES/GRANGE HAURE, N° ANFR 0640130007

701) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARCUS/LA MADELEINE, N° ANFR 0640130008

702) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ACCOUS/LE TUQUET, N° ANFR 0640130013

703) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARETTE/SOUM DE CASTEIGTS, N° ANFR 0640130017

704) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BANCA/ACALDEGUY, N° ANFR 0640130020

705) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-D'ARROSSA/MIKELAR, N° ANFR 0640130021

706) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARNEGUY/MOUSSIOU, N° ANFR 0640130022

707) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALDUDES/PIC OKORO, N° ANFR 0640130023

708) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de URDOS/MONT ROUGLAN, N° ANFR 0640130024

709) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BONLOC, N° ANFR 0640130025

710) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOUHOSSOA/ORDOKIA, N° ANFR 0640130026

711) Décret du 13 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS/GAZTELU, N° ANFR 0640130028

712) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAYONNE/CHAMBRE DE COMMERCE, N° ANFR 0640130097

713) Décret du 18 mai 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-BIGORRE/PIC DU MID, N° ANFR 0650130001

714) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOURDES/LE BÉOUT, N° ANFR 0650130002

715) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUZ-SAINT-SAUVEUR/ARTAILLADE, N° ANFR 0650130004

716) Décret du 19 novembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LANCON/MONTGAILLARD, N° ANFR 0650130006

717) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMORS/ , N° ANFR 0650130008

718) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THEBE/GOUARDÉRE, N° ANFR 0650130009

719) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUZ-SAINT-SAUVEUR/CASTILLON, N° ANFR 0650130010

720) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAILLAGOS/CH DES GORGES, N° ANFR 0650130012

721) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ILHET/SIEUCÈDE, N° ANFR 0650130013

722) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-BIGORRE/LE MESNIL, N° ANFR 0650130014

723) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAPVERN/LACOUMETTE, N° ANFR 0650130015

724) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-BIGORRE/LA MONGIE, N° ANFR 0650130018

725) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GAVARNIE/TURON DE L'EGLISE, N° ANFR 0650130023
726) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAMPAN/NORD DE CAMPAN, N° ANFR 0650130024
727) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AULON/CUBES, N° ANFR 0650130032
728) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FERRIERES/LASTETES, N° ANFR 0650130033
729) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PE-DE-BIGORRE/LES SERRES, N° ANFR 0650130034
730) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAILHAN/TRASSENS, N° ANFR 0650130036
731) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOO-SILHEN/SARRAT, N° ANFR 0650130037
732) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARRENS-MARSOUS/CTRE MEDICO-SOC, N° ANFR 0650130038
733) Décret du 15 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAROQUE-DES-ALBERES/PIC DE NEO, N° ANFR 0660130001
734) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MILLAS/FORÇA REAL, N° ANFR 0660130004
735) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LESQUERDE/CRETE DE LESQUERDE, N° ANFR 0660130012
736) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PERPIGNAN/CHEM DE VILLENEUVE, N° ANFR 0660130039
737) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAURY/BAC DE L'ALVESE, N° ANFR 0660130062
738) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA BROQUE/FRECONRUPT, N° ANFR 0670130002
739) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NORDHEIM/STEPHANSBERG, N° ANFR 0670130004
740) Décret du 27 août 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUBOIS/ROCHER DU COUCOU, N° ANFR 0670130005
741) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANDFONTAINE/LE DONON, N° ANFR 0670130007
742) Décret du 22 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HEILIGENBERG/CIMETIÈRE, N° ANFR 0670130008
743) Décret du 22 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARR/GUTLEUTRAIN, N° ANFR 0670130009
744) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NIEDERBRONN-LES-BAINS/GUIRSBER, N° ANFR 0670130010
745) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOURG-BRUCHE/MOULIN DE LA BRUC, N° ANFR 0670130014
746) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOERSCH/OBERSTEINERWEG, N° ANFR 0670130017
747) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de WISSEMBOURG/COL DU PIGONNIER, N° ANFR 0670130018
748) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MUTZIG/FELSBERG, N° ANFR 0670130028
749) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MULHOUSE/BELVEDÈRE, N° ANFR 0680130001
750) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LUTTENBACH-PRES-MUNSTER/LE SOL, N° ANFR 0680130003
751) Décret du 19 novembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GEISHOUSE/HOCHBERG, N° ANFR 0680130004
752) Décret du 19 novembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LABAROCHE/LE CRAS, N° ANFR 0680130005
753) Décret du 19 novembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ODEREN/THALHORN, N° ANFR 0680130007
754) Décret du 19 novembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de KIRCHBERG/SPRICKELSBERG, N° ANFR 0680130008
755) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BONHOMME/CROIX DES MISSIONS, N° ANFR 0680130009

756) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de KIENTZHEIM/DE SCHWERTZ, N° ANFR 0680130010
757) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAUTENBACH/SCHWEIGHOUSE, N° ANFR 0680130011
758) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAPOUTROIE/CHEM DE RIBEAUGOUTT, N° ANFR 0680130013
759) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRELAND/A L'EST, N° ANFR 0680130019
760) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TARARE/BEL AIR, N° ANFR 0690130003
761) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMPLEPUIS/R DES FONTAINES, N° ANFR 0690130005
762) Décret du 21 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LAGER/MONT BROUILLY, N° ANFR 0690130006
763) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET/MA, N° ANFR 0690130007
764) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURS-LA-VILLE/BRULE, N° ANFR 0690130008
765) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMPLEPUIS/GRANGES NEUVES, N° ANFR 0690130010
766) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIZY/R DU PETIT DONJON, N° ANFR 0690130011
767) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANCY/LE CRÊT D'ARJOUX, N° ANFR 0690130013
768) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GIVORS/TOUR DE VARISSAN, N° ANFR 0690130014
769) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-FOY-LES-LYON/MONTRAY-LA, N° ANFR 0690130015
770) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARDORE/LA CROIX ST-JEAN, N° ANFR 0690130017
771) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-FORGEUX/GINE, N° ANFR 0690130018
772) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VALSONNE/LE MONT, N° ANFR 0690130019
773) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-FORGEUX/LE RUY, N° ANFR 0690130022
774) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GENAY/LE PENDILLON, N° ANFR 0690130023
775) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LYON-9E/LE BOUQUET, N° ANFR 0690130025
776) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURS-LA-VILLE/STATION DE FILT, N° ANFR 0690130028
777) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POULE-LES-ECHARMEAUX/BOIS DE L, N° ANFR 0690130032
778) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT-DE-REINS/PROPREM, N° ANFR 0690130034
779) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VESOUL/CHAPELLE DE LA MOTTE, N° ANFR 0700130001
780) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLANCHER-LES-MINES/LE MONT, N° ANFR 0700130002
781) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT/L, N° ANFR 0700130004
782) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLANCHER-LES-MINES/LES ROCHES, N° ANFR 0700130006
783) Décret du 19 novembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTCENIS/SUR LE CHÂTEAU, N° ANFR 0710130002
784) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIX/BOIS DU ROI, N° ANFR 0710130009
785) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONT-SAINT-VINCENT/LE BELVÉDÈR, N° ANFR 0710130020
786) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAYET/LES TERRES BLANCHES, N° ANFR 0720130001

787) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CALAIS/LA COURTILLE, N° ANFR 0720130002
788) Décret du 27 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE MANS/LA FORÊTERIE, N° ANFR 0720130004
789) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBIGNE-RACAN/LE TERTRE, N° ANFR 0720130005
790) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DISSAY-SOUS-COURCILLON/LE MENH, N° ANFR 0720130006
791) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VANCE/LE JOUG, N° ANFR 0720130007
792) Décret du 25 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FLEE/MOULIN DE LA MOTTE, N° ANFR 0720130008
793) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIBRAYE/BEL AIR, N° ANFR 0720130009
794) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA FLECHE/BOUCHEVEREAU, N° ANFR 0720130012
795) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COURDEMANCHE/LA POCHARDIÈRE, N° ANFR 0720130013
796) Décret du 26 décembre 1960 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE BOURGET-DU-LAC/MONT DU CHAT, N° ANFR 0730130001
797) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ/LE BR, N° ANFR 0730130002
798) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/LA SAULIR, N° ANFR 0730130003
799) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTMELIAN/FORT MONTMÉLIAN, N° ANFR 0730130004
800) Décret du 20 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/FORT DU MONT, N° ANFR 0730130006
801) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARD-SALLET/TOURS DE MONTMA, N° ANFR 0730130013
802) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUFORT/LES PRÉS - LE RION, N° ANFR 0730130014
803) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE/LES , N° ANFR 0730130017
804) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ARVES, N° ANFR 0730130019
805) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE/LE COPET, N° ANFR 0730130020
806) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARCEL/BOIS DE LA FONTAN, N° ANFR 0730130021
807) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRANIER/LA THUILE, N° ANFR 0730130022
808) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MACOT-LA-PLAGNE/LA GRANDEROCHE, N° ANFR 0730130023
809) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELLENTRE/MONTCHAVIN LE REPLAT, N° ANFR 0730130024
810) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PRALOGNAN-LA-VANOISE/LA PLATEA, N° ANFR 0730130028
811) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TIGNES/LA REVIRETTE, N° ANFR 0730130030
812) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUFORT/LA PICHE, N° ANFR 0730130032
813) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TERMIGNON/CHALET DU COIN, N° ANFR 0730130033
814) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/LES BRIGU, N° ANFR 0730130035
815) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CHATELARD/CHEZ GARIN, N° ANFR 0730130036
816) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ECOLE/LES JARSINS, N° ANFR 0730130037
817) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES DESERTS/LE REVARD, N° ANFR 0730130038

818) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CEVINS/LA COUTAZ, N° ANFR 0730130039
819) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ENTREMONT-LE-VIEUX/LES GANDYS, N° ANFR 0730130040
820) Décret du 14 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HERMILLON/LES TROIS NOYERS, N° ANFR 0730130042
821) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARGENTINE/CHARRIÈRE CHAUDE, N° ANFR 0730130044
822) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLAROGER/LES MILLIERES, N° ANFR 0730130045
823) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRENEY/JOLY, N° ANFR 0730130046
824) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTRICHER-ALBANNE/LE BOCHET, N° ANFR 0730130048
825) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AIGUEBELETTE-LE-LAC/LE SAUGET, N° ANFR 0730130049
826) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE/LE P, N° ANFR 0730130051
827) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PONTET/COTEAU DU FRÊNE, N° ANFR 0730130052
828) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de UGINE/LES ALLES, N° ANFR 0730130053
829) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLARD-SUR-DORON/SIGNAL DE BI, N° ANFR 0730130057
830) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CURIENNE/LA PARAIE, N° ANFR 0730130060
831) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTAIMONT/CHAPEL ND BEAUREVER, N° ANFR 0730130062
832) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AILLON-LE-JEUNE, N° ANFR 0730130064
833) Décret du 7 novembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AILLON-LE-JEUNE/LES GRANGETTES, N° ANFR 0730130065
834) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES DESERTS/LES BOUVARDS, N° ANFR 0730130066
835) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE/VILLA, N° ANFR 0730130068
836) Décret du 8 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA MOTTE-EN-BAUGES/LA RAVIERES, N° ANFR 0730130070
837) Décret du 13 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER/LES BAROTIÈRES, N° ANFR 0730130075
838) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de UGINE/LE CLOS, N° ANFR 0730130082
839) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA TABLE/PIC DE L'HUILE, N° ANFR 0730130084
840) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUFORT, N° ANFR 0730130085
841) Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/R DU LIEUTENANT EY, N° ANFR 0730130088
842) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de QUEIGE/LA CHAVONNERIE, N° ANFR 0730130089
843) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA COMPOTE/PRÉ ROSSET, N° ANFR 0730130092
844) Décret du 21 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA PERRIERE/CHAMPÉTEL, N° ANFR 0730130093
845) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAMONIX-MONT-BLANC/AIGUILLE D, N° ANFR 0740130001
846) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SIGISMOND/LA CROIX D'AGN, N° ANFR 0740130003
847) Décret du 5 juillet 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY/TOISI, N° ANFR 0740130004
848) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COMBLOUX/LE BOIS ROULET, N° ANFR 0740130007

849) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANNECY/LA GRANDE JEANNE, N° ANFR 0740130008
850) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/CHALET JUMENTS-LA BA, N° ANFR 0740130010
851) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-SIXT/CRÊT ST-JEA, N° ANFR 0740130011
852) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FAVERGES/VERS LE PONT D'ENGLAN, N° ANFR 0740130012
853) Décret du 22 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES/L, N° ANFR 0740130013
854) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TALLOIRES/ERMITAGE ST-GERMAIN, N° ANFR 0740130016
855) Décret du 22 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THONES/CHEM RURAL DU CARROZ, N° ANFR 0740130017
856) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/LES RIFROIDS, N° ANFR 0740130023
857) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BELLEVUE/CH RURAL, N° ANFR 0740130030
858) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES GETS/LES CHAVANNES, N° ANFR 0740130043
859) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAND-COURONNE/LES ESSARTS, N° ANFR 0760130001
860) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE HAVRE/AV D'APLEMONT, N° ANFR 0760130002
861) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FECAMP/CÔTE DE LA VIERGE, N° ANFR 0760130003
862) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DIEPPE/BONNE NOUVELLE, N° ANFR 0760130005
863) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE/LES C, N° ANFR 0760130006
864) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DARNETAL/BOIS DU ROULE, N° ANFR 0760130007
865) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-VALERY-EN-CAUX/LE CORPS, N° ANFR 0760130008
866) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTIVILLIERS/LA PLAINE DE LA, N° ANFR 0760130009
867) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUBERMESNIL-AUX-ERABLES/LA CHA, N° ANFR 0760130011
868) Décret du 25 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUMALE/BASSIN MUNICIPAL, N° ANFR 0760130012
869) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CANY-BARVILLE/LES CRIQUETS, N° ANFR 0760130013
870) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VEULES-LES-ROSES/BOIS LE NESE, N° ANFR 0760130014
871) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRIEL-SUR-MER/MONT BLANC, N° ANFR 0760130015
872) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CRIEL-SUR-MER/PLAINE DU MESNIL, N° ANFR 0760130016
873) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SAENS/BOIS DE L'HOSPICE, N° ANFR 0760130017
874) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTOINE-LA-FORET/LA MARE, N° ANFR 0760130020
875) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ETRETAT/LES TROIS MATHILDES, N° ANFR 0760130021
876) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VEULETTES-SUR-MER/CÔTE FOLLETT, N° ANFR 0760130022
877) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX/LES P, N° ANFR 0760130023
878) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de INCHEVILLE/MORTAGNE, N° ANFR 0760130024
879) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE/LA VI, N° ANFR 0760130025

880) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE/CIMET, N° ANFR 0760130029

881) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAUDEBEC-EN-CAUX/LA COUTUME, N° ANFR 0760130030

882) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de YPORT/POINTE DU CHICARD, N° ANFR 0760130032

883) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CRESPIN/BOIS DU HÉRON, N° ANFR 0760130033

884) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-ADRESSE/LE STADE, N° ANFR 0760130034

885) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ROUEN/ST SEVER, N° ANFR 0760130035

886) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE/LE M, N° ANFR 0760130036

887) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAVILLY/BOIS DU COMTE D'AUVRAY, N° ANFR 0760130037

888) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLERS-ECALLES/HAMEAU LE SAUS, N° ANFR 0760130038

889) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ESLETTES/LA COTE, N° ANFR 0760130039

890) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIERGEVILLE/LE FILS, N° ANFR 0760130040

891) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEC-DE-MORTAGNE/CIMETIERE, N° ANFR 0760130041

892) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BEAUREPAIRE/QUARTIER PETIT PAS, N° ANFR 0760130042

893) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RY/CÔTE DES GRELLEMONTS, N° ANFR 0760130043

894) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de HAUTOT-SUR-MER/COTE ENRAGÉE, N° ANFR 0760130044

895) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BLAINVILLE-CREVON/CÔTE DE CAPE, N° ANFR 0760130045

896) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AUFFAY/INTERSEC RD 50 ET RD 35, N° ANFR 0760130046

897) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ELBEUF/MONTS LE COMTE, N° ANFR 0760130047

898) Décret du 31 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-EN-VAL/ECOLE DES , N° ANFR 0760130050

899) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RUMONT/CHEM RURAL DIT DU VIGNO, N° ANFR 0770130001

900) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE, N° ANFR 0770130002

901) Décret du 29 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PROVINS/QUARTIER BELLEVUE, N° ANFR 0770130003

902) Décret du 29 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ESMANS/LES TRAVERS DU BRÉAU, N° ANFR 0770130004

903) Décret du 29 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRAY-SUR-SEINE, N° ANFR 0770130005

904) Décret du 7 septembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FONTAINEBLEAU/145, BD WISTON , N° ANFR 0770130006

905) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-BELLOT/LA FONTA, N° ANFR 0770130007

906) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MELUN/HÔPITAL, N° ANFR 0770130008

907) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEMOURS/ROCHER VERT, N° ANFR 0770130009

908) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-SUR-MORIN/LES GROUET, N° ANFR 0770130010

909) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA FERTE-SOUS-JOUARRE/LA GAMBI, N° ANFR 0770130011

910) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/MONT, N° ANFR 0770130012

911) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MORET-SUR-LOING/LE CALVAIRE, N° ANFR 0770130013

912) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOUROUX/LES PARRICHETS, N° ANFR 0770130014

913) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FONTAINEBLEAU/LA BUTTE MONTCEA, N° ANFR 0770130019

914) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BREUIL-BOIS-ROBERT/LES CARRIER, N° ANFR 0780130001

915) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHEVREUSE/BOIS DE VESSERY, N° ANFR 0780130002

916) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SEPTEUIL/R DU CIMETIÈRE, N° ANFR 0780130003

917) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE, N° ANFR 0780130004

918) Décret du 19 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JOUY-EN-JOSAS/1 R DE LA LIBÉRA, N° ANFR 0780130007

919) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIROFLAY/AV DE VÉLIZY, N° ANFR 0780130008

920) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ESSARTS-LE-ROI/R DE L'ARTO, N° ANFR 0780130009

921) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUC/LA GUERINIERE, N° ANFR 0780130010

922) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAISONNAY/LA BROUSSE, N° ANFR 0790130001

923) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRESSUIRE/SICAUDIÈRES, N° ANFR 0790130002

924) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CERIZAY, N° ANFR 0790130003

925) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARGENTON-LES-VALLEES/LA GARENN, N° ANFR 0790130005

926) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-THOUET/LES QUATR, N° ANFR 0790130006

927) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMAILLOUX/BOIS DE BOULA, N° ANFR 0790130007

928) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/LE T, N° ANFR 0790130008

929) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JACQUES-DE-THOUARS/CHÂTE, N° ANFR 0790130009

930) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MERS-LES-BAINS/LE MONT ROTI, N° ANFR 0800130001

931) Décret du 19 septembre 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AULT/BEL-AIR, N° ANFR 0800130002

932) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAILLY-SAILLISEL/STATION TDF D, N° ANFR 0800130003

933) Décret du 19 mai 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE, N° ANFR 0800130005

934) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMIENS/R DELPECH, N° ANFR 0800130006

935) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AULT/LE BOIS DE CISE, N° ANFR 0800130007

936) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIMEUX/LA MOTTE, N° ANFR 0800130008

937) Décret du 24 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONTDIDIER/CITE DU NORD, N° ANFR 0800130009

938) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS/RÉSER, N° ANFR 0800130010

939) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DURY/MI-GROGNE, N° ANFR 0800130011

940) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GUIZANCOURT/CHEM DE POIX, N° ANFR 0800130012

941) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE, N° ANFR 0810130001

942) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DE-LARN/VERMEILS, N° ANFR 0810130002

943) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LACAUNE/LEVES DE MONTAIGUT, N° ANFR 0810130005

944) Décret du 11 août 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANS-VALTORET/LE CUZEL, N° ANFR 0810130011

945) Décret du 16 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ALBI/MASCABRIÈRES, N° ANFR 0810130012

946) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GRAULHET/COMBALIÈRE, N° ANFR 0810130015

947) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MONESTIES/LA BORIETTE, N° ANFR 0810130016

948) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARRE/MONT GOS, N° ANFR 0810130017

949) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LACAUNE/MOULIN MAGE, N° ANFR 0810130018

950) Décret du 21 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CARMAUX/LA CREMADE, N° ANFR 0810130020

951) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JUERY/LES AVALATS, N° ANFR 0810130021

952) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAZAMET/LABRESPY, N° ANFR 0810130022

953) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CORDES-SUR-CIEL/PUECH-GAUDEL, N° ANFR 0810130024

954) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MURAT-SUR-VEBRE/CAMPARNAUT, N° ANFR 0810130025

955) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ESCOUSSENS/PEYRE ROUSSE, N° ANFR 0810130026

956) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOREZE/PICOTALEM, N° ANFR 0810130028

957) Décret du 14 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LACAZE/LE CIMETIÈRE, N° ANFR 0810130029

958) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PONT-DE-LARN/LA VÈNE, N° ANFR 0810130033

959) Décret du 25 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LABRUGUIERE/CAUNAN ENGELIS, N° ANFR 0810130037

960) Décret du 7 août 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SALLES/LE RITOU, N° ANFR 0810130039

961) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOISSEZON/SUC DE LA BORIE, N° ANFR 0810130050

962) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY/LE CAM, N° ANFR 0810130055

963) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL/ROCHER, N° ANFR 0820130002

964) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BORMES-LES-MIMOSAS/LES FOURCHE, N° ANFR 0830130001

965) Décret du 9 avril 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de DRAGUIGNAN/N.D. DES SELVES, N° ANFR 0830130002

966) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA ROQUEBRUSSANNE/LES HAUTES L, N° ANFR 0830130003

967) Décret du 27 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-RAPHAEL/PIC DE L'OURS, N° ANFR 0830130004

968) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SIX-FOURS-LES-PLAGES/CAP SICIE, N° ANFR 0830130005

969) Décret du 16 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SOLLIES-VILLE/CHAPELLE NOTRE D, N° ANFR 0830130010

970) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BARJOLS/LE CASTELLAS, N° ANFR 0830130011

971) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COGOLIN/NOTRE DAME DES ANGES, N° ANFR 0830130012

972) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GONFARON/NOTRE DAME DES ANGES, N° ANFR 0830130013

973) Décret du 6 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE CASTELLET/ROUTE DES HAUTS D, N° ANFR 0830130015

974) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAVALAIRE-SUR-MER/LA VIGIE, N° ANFR 0830130016

975) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CARQUEIRANNE/LA MINETTE, N° ANFR 0830130017

976) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULON/TOUR DE L'HUBAC, N° ANFR 0830130020

977) Décret du 15 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TOULON/MONT FARON, N° ANFR 0830130037

978) Décret du 23 mars 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de APT/ROCSALIERE, N° ANFR 0840130001

979) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAURIS/SANATORIUM DE ROQUEFRAI, N° ANFR 0840130008

980) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LOURMARIN/LES GARDIS, N° ANFR 0840130009

981) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VAIRE/LA GUIONNIÈRE, N° ANFR 0850130001

982) Décret du 11 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA ROCHE-SUR-YON/R PROUD'HON, N° ANFR 0850130002

983) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TALMONT-SAINT-HILAIRE/LES MOUL, N° ANFR 0850130003

984) Décret du 27 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHANTONNAY/LA CHARDIÈRE, N° ANFR 0850130005

985) Décret du 27 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS/BEAULI, N° ANFR 0850130006

986) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES SABLES-D'OLONNE/LES ROSES, N° ANFR 0850130007

987) Décret du 21 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POUZAUGES/LE PUY LOSE, N° ANFR 0850130027

988) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POITIERS/HOP DES CHAMPS, N° ANFR 0860130004

989) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA ROCHE-POSAY/R DU 19 MARS 19, N° ANFR 0860130005

990) Décret du 15 octobre 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POITIERS/ZUP COURONNERIES, N° ANFR 0860130006

991) Décret du 21 mai 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUXEUIL/LES LOGES, N° ANFR 0860130007

992) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHAUVIGNY/LES PLANTIS, N° ANFR 0860130008

993) Décret du 12 février 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATELLERAULT/LES MINIMES, N° ANFR 0860130009

994) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POITIERS/R DE LA MADELEINE, N° ANFR 0860130011

995) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES CARS/LES BORDERIES, N° ANFR 0870130001

996) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EYMOUTIERS/LE CHATEAU ST PIERR, N° ANFR 0870130003

997) Décret du 22 octobre 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-JUNIEN/CODILLE, N° ANFR 0870130004

998) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT/LA VIG, N° ANFR 0870130005

999) Décret du 29 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PEYRAT-LE-CHATEAU/LE MONTEIL, N° ANFR 0870130006

1000) Décret du 4 août 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-SULPICE-LAURIERE/CONSIDA, N° ANFR 0870130007

1001) Décret du 8 septembre 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIMOGES/MOULIN PINARD, N° ANFR 0870130008

1002) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COUZEIX/LE MAS BOURIANNE, N° ANFR 0870130009

1003) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AIXE-SUR-VIENNE/LES RIVAUDS, N° ANFR 0870130010

1004) Décret du 15 mars 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHATEAUPONSAC/FOURNACHOUX, N° ANFR 0870130011

1005) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CONDAT-SUR-VIENNE/LE PRE MARTI, N° ANFR 0870130012

1006) Décret du 2 février 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PANAZOL/LES VIGNES, N° ANFR 0870130013

1007) Décret du 25 juin 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ISLE/LES COURRIÈRES, N° ANFR 0870130014

1008) Décret du 27 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIEST-TAURION/6 R DE LA, N° ANFR 0870130016

1009) Décret du 6 décembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de AMBAZAC/R MARYSE BASTIÉ - LA G, N° ANFR 0870130021

1010) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de EPINAL/BOIS DE LA VIERGE, N° ANFR 0880130001

1011) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DIE-DES-VOSGES/ROCHE ST-, N° ANFR 0880130002

1012) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GERARDMER/BOIS DES ROCHIRES, N° ANFR 0880130004

1013) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT/L, N° ANFR 0880130005

1014) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NEUFCHATEAU/ROUCEUX, N° ANFR 0880130006

1015) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MOYENMOUTIER, N° ANFR 0880130007

1016) Décret du 27 août 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VIEUX-MOULIN, N° ANFR 0880130011

1017) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE THILLOT/DES GROS PRÉS, N° ANFR 0880130012

1018) Décret du 27 août 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de RAON-L'ETAPE/CHÂTEAU ROBERT, N° ANFR 0880130013

1019) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BRUYERES/TOUR AVISON, N° ANFR 0880130019

1020) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BUSSANG/DRUMONT, N° ANFR 0880130020

1021) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THIEFOSSE, N° ANFR 0880130024

1022) Décret du 25 mai 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de XONRUPT-LONGEMER/LES 4 FEIGNES, N° ANFR 0880130025

1023) Décret du 13 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BERTRIMOUTIER/BELLE VUE, N° ANFR 0880130027

1024) Décret du 12 décembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LA PETITE-FOSSE/LE SPITZEMBERG, N° ANFR 0880130028

1025) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de THUILLIERES/LE HAUT DE DIMONT, N° ANFR 0880130030

1026) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de JEANMENIL/REMIONFAINF, N° ANFR 0880130039

1027) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LIFFOL-LE-GRAND/FOUCHU, N° ANFR 0880130040

1028) Décret du 11 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE THOLY/BOUVACOTE, N° ANFR 0880130041

1029) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VENOY/EGRISELLES, N° ANFR 0890130001

1030) Décret du 25 juillet 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR, N° ANFR 0890130002

1031) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-YONNE/ST MARTIN, N° ANFR 0890130003

1032) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GISY-LES-NOBLES/BOIS DE GISY, N° ANFR 0890130004

1033) Décret du 11 février 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ARMEAU/LE MOULIN À VENT, N° ANFR 0890130010

1034) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BAGNEAUX/LA RAVINE AU LOUP, N° ANFR 0890130013

1035) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de TONNERRE/ST-MICHEL, N° ANFR 0890130014

1036) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FULVY/BOIS DE MAUVELIER, N° ANFR 0890130016

1037) Décret du 26 février 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BELFORT/FORT DU SALBERT, N° ANFR 0900130001

1038) Décret du 17 mai 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES MOLIERES, N° ANFR 0910130001

1039) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH, N° ANFR 0910130002

1040) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-LA-RIVIERE/LES GRAND, N° ANFR 0910130004

1041) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MARCOUSSIS/BOIS DES MOCQUETS, N° ANFR 0910130005

1042) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PALAISEAU/LES MARNIÈRES, N° ANFR 0910130006

1043) Décret du 11 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ETAMPES/PONT DE PIERRE, N° ANFR 0910130007

1044) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VILLEBON-SUR-YVETTE/LA PLESSE, N° ANFR 0910130008

1045) Décret du 30 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ETRECHY/BUTTE ST-MARTIN - BOIS, N° ANFR 0910130011

1046) Décret du 22 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-ROBINSON/TERRASSE D, N° ANFR 0920130001

1047) Décret du 30 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de MEUDON/ETOILE DU PAVE MEUDON, N° ANFR 0920130005

1048) Décret du 27 mars 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CACHAN/6 R DE LA CITADELLE, N° ANFR 0940130001

1049) Décret du 26 septembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE, N° ANFR 0940130002

1050) Décret du 22 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SANNOIS/BUTTE DE MONTROUILLET, N° ANFR 0950130001

1051) Décret du 12 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SERAINCOURT/LES CARRIÈRES, N° ANFR 0950130003

1052) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de POINTE-A-PITRE/ARNOUVILLE, N° ANFR 9710130001

1053) Décret du 23 novembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LES ABYMES/MORNE MIQUEL, N° ANFR 9710130003

1054) Décret du 25 janvier 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CAYENNE, N° ANFR 9730130001

1055) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS/BARACHOIS RFO, N° ANFR 9740130001

1056) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS/LA MONTAGNE, N° ANFR 9740130003

1057) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAINTE-SUZANNE/RAMPE DE BEL AI, N° ANFR 9740130004

1058) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON TEXTOR, N° ANFR 9740130006

1059) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON HYACINTHE, N° ANFR 9740130007

1060) Décret du 21 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAPEETE, N° ANFR 9870130001

1061) Décret du 21 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PAPEETE, N° ANFR 9870130012

1062) Décret du 20 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de NOUMEA, N° ANFR 9880130006

1063) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de OTA/MARINE DE PORTO, N° ANFR 02A0130005

1064) Décret du 24 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COTI-CHIAVARI/PUNTA DI PINCELL, N° ANFR 02A0130008

1065) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CARBINI/COL DE MELA, N° ANFR 02A0130013

1066) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PORTO-VECCHIO/PUNTA DI VARRA, N° ANFR 02A0130014

1067) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de FRASSETO/COL DE GRANACE, N° ANFR 02A0130015

1068) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ZICAVO/CAVATELLO, N° ANFR 02A0130025

1069) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de GROSSETO-PRUGNA/TAVULA (CIMETI, N° ANFR 02A0130039

1070) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BOCOGNANO/COL DE VIZZAVONA, N° ANFR 02A0130040

1071) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PIANA/MONTE SAN GHIABICU, N° ANFR 02A0130052

1072) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PALNECA/SERIVANO, N° ANFR 02A0130055

1073) Décret du 14 février 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de CIAMANNACCE/PIANNELLO, N° ANFR 02A0130070

1074) Décret du 27 mars 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de COGNOCOLI-MONTICCHI/FICA BIANC, N° ANFR 02A0130088

1075) Décret du 13 novembre 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de BASTIA/SERRA DI PIGNO, N° ANFR 02B0130001

1076) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de LAVATOGGIO/COL DE SALVI, N° ANFR 02B0130004

1077) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de ANTISANTI/CASTELLO VECCHIO, N° ANFR 02B0130010

1078) Décret du 18 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SAN-GIULIANO/ALISTRO, N° ANFR 02B0130011

1079) Décret du 30 juillet 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA/CAPO, N° ANFR 02B0130026

1080) Décret du 22 mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de VENACO/COL DE BEL GRANAJO, N° ANFR 02B0130035

ANNEXE II

DÉCRETS FIXANT L'ÉTENDUE DES ZONES ET LES SERVITUDES CONTRE LES OBSTACLES INSTITUÉES AU PROFIT DE TÉLÉDIFFUSION DE FRANCE

1) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIJOUX/LE PETIT MONTROND, N° ANFR 0010130001

2) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NURIEUX-VOLOGNAT/LA COTE, N° ANFR 0010130002

3) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAMASSE/LA MONTAGNE LES BERCAD, N° ANFR 0010130003

4) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/A LA TO, N° ANFR 0010130005

5) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TENAY/LA COMBE, N° ANFR 0010130007

6) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES NEYROLLES/SOUS LA GRANDE C, N° ANFR 0010130008

7) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OYONNAX/LA GRANDE ROCHE, N° ANFR 0010130009

8) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE/SORGI, N° ANFR 0010130010

9) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIRIEU-LE-GRAND/LE VILLAGE, N° ANFR 0010130013

10) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DORTAN/MAISSIAT, N° ANFR 0010130015

11) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBERIEU-EN-BUGEY/LES ARAINES, N° ANFR 0010130018

12) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORMARANCHE-EN-BUGEY/AU BOUJON, N° ANFR 0010130020

13) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY/SERRIÈR, N° ANFR 0010130033

14) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAUCHY/MOULIN DE TOUS VENTS, N° ANFR 0020130001

15) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPIEDS/COURPOIL, N° ANFR 0020130002

16) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EPIEDS/COURPOIL à MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE

17) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EPIEDS/COURPOIL à HAUTVILLERS/LES LHUYS

18) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HIRSON/LES CHAMPS ÉLYSÉES, N° ANFR 0020130004

19) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA, N° ANFR 0020130005

20) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROUGIS, N° ANFR 0020130006

21) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROUGIS à LANDOUZY-LA-VILLE/LE GRAND CHA

22) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GROUGIS à SAILLY-SAILLISEL/STATION TDF D

23) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAON/R DU 13 OCTOBRE, N° ANFR 0020130007

24) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CREZANCY/LE CRUCHERON, N° ANFR 0020130008

25) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEURY/MEUNIER NOIR, N° ANFR 0020130009

26) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEZY-SUR-MARNE/LE PETIT TRONC, N° ANFR 0020130010

27) Décret du 21 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLIERS-SAINT-DENIS/L'HÔPITAL, N° ANFR 0020130011

28) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOY-DE-L'AISNE/STATION DE RÉÉM, N° ANFR 0020130014

29) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WISSIGNICOURT/LA MONTAGNE, N° ANFR 0020130017

30) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE VILHAIN/LE POINT DE VUE, N° ANFR 0030130001

31) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE VILHAIN/LE POINT DE VUE à NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES

32) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURBON-L'ARCHAMBAULT/GROUPE S, N° ANFR 0030130006

33) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUSSET/NANTILLE, N° ANFR 0030130007

34) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/CHA, N° ANFR 0040130002

35) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN/CHA, N° ANFR 0040130002

36) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JURS/LES GOURETTES, N° ANFR 0040130003

37) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARREME/LIEYE, N° ANFR 0040130015

38) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUDON-NORANTE/LE TOUERT, N° ANFR 0040130021

39) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAS-D'ASSE/LEVILLAGE RUINE, N° ANFR 0040130028

40) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIGNE-LES-BAINS/LES FOURCHES, N° ANFR 0040130029

41) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GREOUX-LES-BAINS/RAVIN DE CHIO, N° ANFR 0040130034

42) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLUMANC/LE CLOUET, N° ANFR 0040130036

43) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORIEZ/LA PETITE GRAU, N° ANFR 0040130037
44) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FORCALQUIER/LES CABANONS, N° ANFR 0040130039
45) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLONS/SUD, N° ANFR 0040130042
46) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMBRUISSE/REBIERE, N° ANFR 0040130044
47) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CERESTE/LA GARDETTE, N° ANFR 0040130052
48) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REILLANNE/CÔTEAU DE LESTIC, N° ANFR 0040130073
49) Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALENSOLE/ROUTE DE RIEZ, N° ANFR 0040130076
50) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTGENEVRE/BOIS DES SUFFINS, N° ANFR 0050130005
51) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/SER, N° ANFR 0050130011
52) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTGENEVRE/LES ALBERTS, N° ANFR 0050130013
53) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLAR-D'ARENE/LA GUINDAINE, N° ANFR 0050130020
54) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VARS/STE-CATHERINE, N° ANFR 0050130026
55) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PUY-SAINT-VINCENT/LES PRÉS, N° ANFR 0050130027
56) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA GRAVE/LES TERRASSES, N° ANFR 0050130039
57) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASPRES-LES-CORPS/CROIX D'ASPRE, N° ANFR 0050130044
58) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES/LA, N° ANFR 0050130070
59) Décret du 23 juillet 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEILLE/MONT AGEL, N° ANFR 0060130001
60) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN/222 AV D, N° ANFR 0060130002
61) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/MONT ALBAN, N° ANFR 0060130003
62) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NICE/MONT ALBAN à PEILLE/MONT AGEL
63) Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT/ENTREE D, N° ANFR 0060130030
64) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NICE/LA MADELEINE SUPÉRIEURE, N° ANFR 0060130035
65) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANTIBES/LA GAROUPE, N° ANFR 0060130037
66) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE ROURET/CAMP ROMAIN, N° ANFR 0060130045
67) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRASSE/TROIS PORTES, N° ANFR 0060130046
68) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALLAURIS/VOIE JULIA, N° ANFR 0060130056
69) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALBONNE/LE HAUT SARTOUX, N° ANFR 0060130068
70) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRIVAS/CHABANET - LES VINCENTE, N° ANFR 0070130002
71) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-ROURE/PAUCHELON, N° ANFR 0070130003
72) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHIROLS/L'HUBAC DE COURBEYRE, N° ANFR 0070130004
73) Décret du 11 décembre 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-SAINT-ANDEOL/LIBY, N° ANFR 0070130005

74) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVEYRUNE/SOMMET DU BÈS, N° ANFR 0070130006

75) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHEYLARD/SERRE DES CATINS, N° ANFR 0070130008

76) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALS-LES-BAINS/CHATEAU LA CHÂT, N° ANFR 0070130011

77) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANILHAC/TOUR DE BRISON, N° ANFR 0070130014

78) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SATILLIEU/VERNET - SUC DE VINZ, N° ANFR 0070130015

79) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-LABEAUME/ROMÉGIER, N° ANFR 0070130016

80) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONESTIER/LE COGNET, N° ANFR 0070130017

81) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEVOCANCE/VEYRIER, N° ANFR 0070130018

82) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT-DE-DURFORT/SERRE, N° ANFR 0070130022

83) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BARTHELEMY-GROZON/MONTCH, N° ANFR 0070130024

84) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT/LA F, N° ANFR 0070130026

85) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABATIE-D'ANDAURE/LES VIGNES, N° ANFR 0070130029

86) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEURE-D'ANDAURE/SORTIE-E, N° ANFR 0070130030

87) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARGENTIERE/LA CROISETTE, N° ANFR 0070130034

88) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FELICIEN/LES SOIES, N° ANFR 0070130041

89) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON/CRÊT, N° ANFR 0070130052

90) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUCOURON/LE VERVAINE CHOUVEL, N° ANFR 0070130056

91) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CELLIER-DU-LUC/CALVAIRE - PRA , N° ANFR 0070130073

92) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SURY/LA POINTE, N° ANFR 0080130001

93) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SURY/LA POINTE à MARLEMONT/LA BUTE

94) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REVIN/MONT MALGRÉ TOUT, N° ANFR 0080130002

95) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FUMAY/LA ROCHE DU TOURISTE, N° ANFR 0080130003

96) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIVET/LE MONT D'HAURS, N° ANFR 0080130005

97) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARLEMONT/LA BUTE, N° ANFR 0080130007

98) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARLEMONT/LA BUTE à HAUTVILLERS/LES LHUYS

99) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRAYOLS/PRAT DE REDON, N° ANFR 0090130001

100) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELESTA/ROC DE LA GRENOUILLE, N° ANFR 0090130002

101) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTFERRIER/REGONIS, N° ANFR 0090130003

102) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAMIERS/ST-RAYMOND, N° ANFR 0090130004

103) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TIGNAC/SIZET, N° ANFR 0090130007

104) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS, N° ANFR 0090130009

105) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SENTENAC-D'OUST/LE BOUIRECH, N° ANFR 0090130012

106) Décret du 2 février 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AX-LES-THERMES/LA BORDETTE, N° ANFR 0090130014

107) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERCUS-GARRABET/LE PUCH, N° ANFR 0090130017

108) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de USSAT/CROIX DE PRADINES, N° ANFR 0090130022

109) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALACET/TUC DE PUECH, N° ANFR 0090130025

110) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANTRAS/COL DE MARTY, N° ANFR 0090130026

111) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de USTOU/PRAT MATAOU, N° ANFR 0090130032

112) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/SAUDECH, N° ANFR 0090130037

113) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTOULIEU/TAOUSSOMALO, N° ANFR 0090130038

114) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GIRONS/SAMURRE, N° ANFR 0090130055

115) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES RICEYS/CHAMPON, N° ANFR 0100130001

116) Décret du 18 août 1992 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES RICEYS/CHAMPON à SOMPUIS/LES GROSSES BORNES

117) Décret du 21 août 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHENNEGY/LE MONTMOYEN, N° ANFR 0100130003

118) Décret du 21 août 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHENNEGY/LE MONTMOYEN à GISY-LES-NOBLES/BOIS DE GISY

119) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRADELLES-CABARDES/PIC DE NORE, N° ANFR 0110130001

120) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUIZA/MT JOSEPH - PASTABRAC, N° ANFR 0110130003

121) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUDEBRONDE/EST, N° ANFR 0110130007

122) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NARBONNE/MONT DE LA CLAPE, N° ANFR 0110130017

123) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEUCATE/LEUCATE PLAGE (PHARE), N° ANFR 0110130018

124) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESCOULOUBRE/COL DES MOULIS, N° ANFR 0110130019

125) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FA/LE CHÂTEAU, N° ANFR 0110130034

126) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUILLAN/COMBE DES BANS, N° ANFR 0110130057

127) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAMPAGNE-SUR-AUDE/CROIX LUCET, N° ANFR 0110130059

128) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAU/PUNCHO D'AGAST, N° ANFR 0120130002

129) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-EULALIE-D'OLT/LE PEYRAS, N° ANFR 0120130003

130) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GABRIAC/LA FRAYSSE, N° ANFR 0120130004

131) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/SOMMET DES CAZE, N° ANFR 0120130005

132) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIVIEZ/MAS DEL BOSC, N° ANFR 0120130006

133) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE/MACAR, N° ANFR 0120130007

134) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUILLAC/NISSOLS, N° ANFR 0120130008

135) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROMMAT/LA CROIX BARREZ, N° ANFR 0120130009

136) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCILLAC-VALLON/VC 7 DE ROQUE, N° ANFR 0120130013

137) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAPDENAC-GARE/CAUSSE BLANC, N° ANFR 0120130014

138) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CHELY-D'AUBRAC/LES CAMBR, N° ANFR 0120130015

139) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEBRAZAC/LIAUZI, N° ANFR 0120130018

140) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-SUR-SOULZON/LE COMBA, N° ANFR 0120130020

141) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-SALARS/ALARET, N° ANFR 0120130021

142) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUPIAC/RAYROLLES, N° ANFR 0120130023

143) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DECAZEVILLE/VIVIOLES, N° ANFR 0120130024

144) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON/LUZE, N° ANFR 0120130027

145) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-BRUEL/M.D.DE LA , N° ANFR 0120130028

146) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-EULALIE-DE-CERNON/PUECH, N° ANFR 0120130030

147) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GISSAC/LE ROUQUET, N° ANFR 0120130032

148) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-GENEVIEVE-SUR-ARGENCE/P, N° ANFR 0120130034

149) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONDAMENTE/LA FERME DE PANISSA, N° ANFR 0120130035

150) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HIPPOLYTE/LE POUJOULET, N° ANFR 0120130036

151) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROMMAT/SALAZAT, N° ANFR 0120130038

152) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESPEYRAC/IRSALINIE, N° ANFR 0120130039

153) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIVIERE-SUR-TARN/FONTANEILLES, N° ANFR 0120130040

154) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIN/LA SOULIERE, N° ANFR 0120130041

155) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MURASSON/NEGREFEUILLE, N° ANFR 0120130042

156) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CAVALERIE/ROUTADOUS, N° ANFR 0120130045

157) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIVIERE-SUR-TARN/PUECH DE FONT, N° ANFR 0120130048

158) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORNUS/LE CAUSSE, N° ANFR 0120130049

159) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARVIEU/TERRAIN DE SPORT, N° ANFR 0120130052

160) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELMONT-SUR-RANCE/LES TRAVERSO, N° ANFR 0120130054

161) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BALAGUIER-SUR-RANCE/LE PUECH, N° ANFR 0120130056

162) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLEMPS/LA MOULINE, N° ANFR 0120130057

163) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MONASTERE/BANOCRES, N° ANFR 0120130058

164) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RODEZ/SALABRU, N° ANFR 0120130059

165) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SYLVANES/PUECH DE ROSTE, N° ANFR 0120130061

166) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTJAUX/PLATEAU DE LEVEZOU, N° ANFR 0120130062

167) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTJAUX/PLATEAU DE LEVEZOU à TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE

168) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTJAUX/PLATEAU DE LEVEZOU à MONTPEYROUX/ST-BAUDILLE

169) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIVINHAC-LE-HAUT/LE THABOR, N° ANFR 0120130065

170) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRUSQUE/MAURISSOL, N° ANFR 0120130068

171) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALLES-CURAN/PUECH DE MONACO, N° ANFR 0120130070

172) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIN/AGARD, N° ANFR 0120130071

173) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/VENDELOVES, N° ANFR 0120130076

174) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-D'OLT/LA GINESTI, N° ANFR 0120130078

175) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GENIEZ-D'OLT/BELAIR, N° ANFR 0120130080

176) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AGEN-D'AVEYRON/ISSANCHOU BAS, N° ANFR 0120130081

177) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTROZIER/GAGES LE HAUT, N° ANFR 0120130082

178) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFRANCHE-DE-PANAT/ARNAC, N° ANFR 0120130084

179) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CASSAGNES-BEGONHES/MAS DE GUIN, N° ANFR 0120130085

180) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AFFRIQUE/PEYRALBE, N° ANFR 0120130089

181) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ROME-DE-TARN/MAZEGA, N° ANFR 0120130090

182) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANT/LA SERRE DU LIQUIER, N° ANFR 0120130091

183) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAGNOL/BOIS DE CENOMES, N° ANFR 0120130094

184) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARQUES/COSTE FREGE, N° ANFR 0120130095

185) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALMIECH/LA POUGETIE, N° ANFR 0120130096

186) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARNAC-SUR-DOURDOU/LAS CABOTS, N° ANFR 0120130098

187) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUNES-PROHENCOUX/BARRES, N° ANFR 0120130099

188) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIN/BOIS COURONNE, N° ANFR 0120130100

189) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POMAYROLS/LE CALVAIRE, N° ANFR 0120130105

190) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DRUELLE/BOIS DE L'OURS, N° ANFR 0120130107

191) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBRET/PLATEAU DE FOURÈS, N° ANFR 0120130108

192) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE/LE VIAL, N° ANFR 0120130109

193) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONNAC/LA TEULIÈRE, N° ANFR 0120130114

194) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JUST-SUR-VIAUR/LA CALMÉS, N° ANFR 0120130117

195) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROUSSE-LE-CHATEAU/LE COMBAL, N° ANFR 0120130118

196) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA SELVE/NO AGGLOMÉRATION, N° ANFR 0120130124

197) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUR-DE-BARREZ/LA SALESSE, N° ANFR 0120130130

198) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEBRAZAC/MONTÉGUT, N° ANFR 0120130132

199) Décret du 14 avril 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOLINHAC/ANCIENNE ÉCOLE, N° ANFR 0120220010

200) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOIL, N° ANFR 0130130001

201) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARSEILLE - MAISON DE LA RADIO, N° ANFR 0130130002

202) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARSEILLE - MAISON DE LA RADIO à SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOIL

203) Décret du 11 décembre 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-REMY-DE-PROVENCE/MONT DE, N° ANFR 0130130003

204) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEVAIRE/GARLABAN, N° ANFR 0130130004

205) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARSEILLE-7E/ILE DE POMEGUES, N° ANFR 0130130006

206) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEVAIRE/LES PLÂTRIÈRES - ST, N° ANFR 0130130008

207) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUC-BEL-AIR/SUD, N° ANFR 0130130009

208) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CUGES-LES-PINS/COL DE L'ANGE, N° ANFR 0130130010

209) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON/PAS DE, N° ANFR 0130130011

210) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE THOLONET/LE GRAND CABRIÈS, N° ANFR 0130130012

211) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROQUEFORT-LA-BEDOULE/S.E. BARR, N° ANFR 0130130014

212) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ENSUES-LA-REDONNE/LA VIERGE, N° ANFR 0130130016

213) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEYPIN/LE COLLET, N° ANFR 0130130018

214) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISTRES/BARABANT, N° ANFR 0130130028

215) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-GRIMOULT/LE MONT PI, N° ANFR 0140130001

216) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE PLESSIS-GRIMOULT/LE MONT PI à BRULLEMAIL/LES MTS D'AMAIN

217) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LISIEUX/CANFRAN, N° ANFR 0140130002

218) Décret du 30 mars 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-EN-AUGE/DRUNARD, N° ANFR 0140130003

219) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIVAROT/LA TUILERIE, N° ANFR 0140130004

220) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA VESPIERE/BEAUSOLEIL, N° ANFR 0140130006

221) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HONFLEUR/LA CÔTE VASSALE, N° ANFR 0140130007

222) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIRE/LA BESNARDIÈRE, N° ANFR 0140130008

223) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONDE-SUR-NOIREAU/LA CONTERIE, N° ANFR 0140130009

224) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-D'OUILLY/CHEM DU ROI, N° ANFR 0140130010

225) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FALAISE/CHEMS DES OLIVIERS, N° ANFR 0140130011

226) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THURY-HARCOURT/LA ROCHE BOUQUE, N° ANFR 0140130018

227) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VABRES/MONTAFÉ, N° ANFR 0150130002

228) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de APCHON/LE GROS MONT, N° ANFR 0150130003

229) Décret du 1er mars1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVEISSENET/CHEYLANES, N° ANFR 0150130004

230) Décret du 1er mars1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FLOUR/PL D'ARMES, N° ANFR 0150130005

231) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANDIN/VEZOLET, N° ANFR 0150130007

232) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL/, N° ANFR 0150130009

233) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AURILLAC/LES CARRIÈRES, N° ANFR 0150130012

234) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREMOUILLE/LA VIDAL, N° ANFR 0150130018

235) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MASSIAC/PLATEAU DE CHALET, N° ANFR 0150130019

236) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CIRGUES-DE-MALBERT/LA TR, N° ANFR 0150130034

237) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVEGLISE/LES ARBRES VENTALS, N° ANFR 0150130059

238) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIOM-ES-MONTAGNES/LE SEDOUR, N° ANFR 0150130062

239) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEUX-RUFFEC/LE BOIS DES SOUCH, N° ANFR 0160130001

240) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VIEUX-RUFFEC/LE BOIS DES SOUCH à LES CARS/LES BORDERIES

241) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONFOLENS/LA PRECHILLE, N° ANFR 0160130002

242) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALAIS/LE HOUME, N° ANFR 0160130004

243) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANT/LA CHAISE, N° ANFR 0160130005

244) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGOULEME/PETIT BEAUREGARD, N° ANFR 0160130006

245) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUELLE-SUR-TOUVRE/R DE PUYGUIL, N° ANFR 0160130007

246) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTES/IMP DU VÉLODROME, N° ANFR 0170130002

247) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLOUIS/RN 76, N° ANFR 0180130001

248) Décret du 26 mai 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES, N° ANFR 0180130002

249) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES à SAINT-AOUSTRILLE/CLOIS

250) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES à LES CHOUX/LE MOULIN A VENT

251) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NEUVY-DEUX-CLOCHERS/LES USAGES à VILLENY/LE HAUT POIRIER

252) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIERZON/R DU CHATEAU D'EAU, N° ANFR 0180130003

253) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-FORTUNADE/SIGNAL DU PUY, N° ANFR 0190130001

254) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-FORTUNADE/SIGNAL DU PUY à LABASTIDE-DU-HAUT-MONT/LA BESS

255) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-FORTUNADE/SIGNAL DU PUY à LES CARS/LES BORDERIES

256) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TULLE/LA BACHELLERIE, N° ANFR 0190130002

257) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/LE PEUCH DE, N° ANFR 0190130003

258) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BORT-LES-ORGUES/LES ORGUES PLA, N° ANFR 0190130004

259) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD/CHAME, N° ANFR 0190130005

260) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de USSEL/LA GARENNE, N° ANFR 0190130011

261) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORREZE/LA BORIE, N° ANFR 0190130012

262) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALTILLAC/LA VEYSSIÈRE, N° ANFR 0190130014

263) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UZERCHE/FARGEAS, N° ANFR 0190130015

264) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIVE-LA-GAILLARDE/ROC DE MIOU, N° ANFR 0190130017

265) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORNIL/BOUCHAILLOU, N° ANFR 0190130018

266) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAGUENNE/SEIGNAC, N° ANFR 0190130019

267) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEYMAC/LES GARDES, N° ANFR 0190130020

268) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AULAIRE/HAUT GORBAS, N° ANFR 0190130021

269) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LISSAC-SUR-COUZE/PUY GRAMONT, N° ANFR 0190130025

270) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERANDON/PUYD'ENVAL LIGINIAC, N° ANFR 0190130026

271) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEYMAC/MONT BESSOU, N° ANFR 0190130028

272) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MEYMAC/MONT BESSOU à LES CARS/LES BORDERIES

273) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEYSSAC/LA COSTE, N° ANFR 0190130031

274) Décret du 21 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TULLE/TREIZE VENTS, N° ANFR 0190130034

275) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NUITS-SAINT-GEORGES/CLOS DAMES, N° ANFR 0210130001

276) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NUITS-SAINT-GEORGES/CLOS DAMES à FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE

277) Décret du 22 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NUITS-SAINT-GEORGES/CLOS DAMES à MONT-SAINT-VINCENT/LE BELVÉDÈR

278) Décret du 15 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTBARD/LES LAVIÈRES, N° ANFR 0210130003

279) Décret du 15 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VESVRES/GRANGES-DE-VESVRES, N° ANFR 0210130005

280) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAINBLANC/FORET TARBET, N° ANFR 0210130006

281) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIJON, N° ANFR 0210130007

282) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIJON à NUITS-SAINT-GEORGES/CLOS DAMES

283) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOMBIERES-LES-DIJON/CÔTEAUX D, N° ANFR 0210130009

284) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANCEY/ROCHE AIGUE, N° ANFR 0210130010

285) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCILLY-SUR-TILLE/LE MONT DE, N° ANFR 0210130014

286) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLAVIGNEROT/MONT-AFRIQUE, N° ANFR 0210130015

287) Décret du 15 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAL-SUZON, N° ANFR 0210130016

288) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUSSY-LA-FOSSE/LA CROIX DU PUR, N° ANFR 0210130020

289) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DARCEY/LE CHÊNE, N° ANFR 0210130022

290) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIJON/MONTMUSARD, N° ANFR 0210130026

291) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAULE/BELLEVUE, N° ANFR 0220130001

292) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PAULE/BELLEVUE à PLESSALA/BEL AIR

293) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLESSALA/BEL AIR, N° ANFR 0220130002

294) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERROS-GUIREC/CRÉAC'H MORVAN, N° ANFR 0220130003

295) Décret du 21 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANNION/BEG AR LAND, N° ANFR 0220130004

296) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLELO/CHOUCHIGNO, N° ANFR 0220130005

297) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEUMEUR-BODOU/LANNEC DERIEN, N° ANFR 0220130006

298) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLEUMEUR-BODOU/LANNEC DERIEN à PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON

299) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLERIN/LA VILLE CORBON, N° ANFR 0220130007

300) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLENEUF-VAL-ANDRE/CHÂTEAU D'EA, N° ANFR 0220130008

301) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERQUY/LANGOURIAN, N° ANFR 0220130009

302) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLE-ISLE-EN-TERRE/LA BOISSIÈ, N° ANFR 0220130010

303) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BRANDAN/CARDRY, N° ANFR 0220130012

304) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREDARZEC/KERMANGANT, N° ANFR 0220130013

305) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTRIEUX/KEREMARC H, N° ANFR 0220130014

306) Décret du 5 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUINGAMP/CASTEL PIC, N° ANFR 0220130015

307) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUBAZLANEC/KERVREN, N° ANFR 0220130017

308) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLERIN/LA COMBE, N° ANFR 0220130018

309) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREDREZ-LOCQUEMEAU/POINTE DE S, N° ANFR 0220130019

310) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MICHEL-EN-GREVE/BEG AR C, N° ANFR 0220130020

311) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCOET/LE TERTRE DE BRANDEFE, N° ANFR 0220130023

312) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YFFINIAC/LE MOULIN À VENT, N° ANFR 0220130026

313) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBUSSON/CHÂTEAU DE CHABASSIÈR, N° ANFR 0230130003

314) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FELLETIN/COLLINE DE BEAUMONT, N° ANFR 0230130004

315) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-REMY/LES VERGNES LONGUES, N° ANFR 0230130006

316) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBON-SUR-VOUEIZE/LERAGET, N° ANFR 0230130008

317) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GOUSSAUD/LA PEYRELLE, N° ANFR 0230130009

318) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA, N° ANFR 0230130010

319) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CELLE-DUNOISE, N° ANFR 0230130012

320) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURSAC/LA HAUTE MORENIE, N° ANFR 0240130001

321) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COURSAC/LA HAUTE MORENIE à LES CARS/LES BORDERIES

322) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de COURSAC/LA HAUTE MORENIE à PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT/PU

323) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COULOUNIEIX-CHAMIERS/R DE LA C, N° ANFR 0240130002

324) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARLAT-LA-CANEDA/COL DE TEMNIA, N° ANFR 0240130003

325) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LALINDE, N° ANFR 0240130004

326) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EYMET/DE LA MAISONNETTE, N° ANFR 0240130005

327) Décret du 19 février 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUSSIDAN/EMBURÉE, N° ANFR 0240130007

328) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEMANS/PUY DE BEAUMONT, N° ANFR 0240130008

329) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONDAT-SUR-VEZERE/LE BRONGIDOU, N° ANFR 0240130009

330) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TERRASSON-LAVILLEDIEU/LE POUGE, N° ANFR 0240130010

331) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BUGUE/LE COTEAU DE LA TERRA, N° ANFR 0240130011

332) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JULIEN-DE-LAMPON/LA SALV, N° ANFR 0240130015

333) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUDRIX/LA BARONNERIE, N° ANFR 0240130016

334) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AUDRIX/LA BARONNERIE à PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT/PU

335) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT/PU, N° ANFR 0240130017

336) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT/PU à BOULIAC/LESPARRE

337) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTREM/CHANTEROUDILLES, N° ANFR 0240130020

338) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAPHAEL/LE CUVIER, N° ANFR 0240130021

339) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHANCELADE/LA CROIX HERBOUZE, N° ANFR 0240130032

340) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESANCON/BREGILLE, N° ANFR 0250130001

341) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VELLEROT-LES-BELVOIR/LE LOMONT, N° ANFR 0250130002
342) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de METABIEF/LE MOROND, N° ANFR 0250130006
343) Décret du 15 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-ROIDE/LES ESSARTS, N° ANFR 0250130008
344) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-HIPPOLYTE/PETIT RECET, N° ANFR 0250130015
345) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOUGNE/LE BALAND, N° ANFR 0250130020
346) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESANCON, N° ANFR 0250130024
347) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESANCON/PORT DOUVOT, N° ANFR 0250130027
348) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLUSE-ET-MIJOUX/LES GAUFFRE, N° ANFR 0250130028
349) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABERGEMENT-SAINTE-MARIE, N° ANFR 0250130030
350) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEURE/PEU - LA JEURANDE, N° ANFR 0250130032
351) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIEBVILLERS/LES MONTPRAVONS, N° ANFR 0250130043
352) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-LES-VALENCE/TALAVAR, N° ANFR 0260130001
353) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIE/CROIX DE JUSTIN, N° ANFR 0260130002
354) Décret du 11 décembre 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANE/MONT-BRIAN, N° ANFR 0260130003
355) Décret du 11 décembre 1964 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANE/MONT-BRIAN à BOURG-SAINT-ANDEOL/LIBY
356) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBON/LA TOUR D'ALBON, N° ANFR 0260130004
357) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAVASSE/MONTAGNE DE SAVASSE, N° ANFR 0260130005
358) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE POET-LAVAL/MONT RACHAS, N° ANFR 0260130007
359) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE-EN-VERCORS/LE FONT, N° ANFR 0260130010
360) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUCELON/PAS DEJANSAC, N° ANFR 0260130011
361) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUVANTE/COL DE LA CROIX:JONCH, N° ANFR 0260130012
362) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALANCON, N° ANFR 0260130013
363) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT/MONTAN, N° ANFR 0260130014
364) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARRET-DE-LIOURE/BERGES, N° ANFR 0260130015
365) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CROZES-HERMITAGE/CHAVANASSIEU, N° ANFR 0260130019
366) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VALLIER/PITTANCERIE, N° ANFR 0260130020
367) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACHAU, N° ANFR 0260130022
368) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE/PRE COQ, N° ANFR 0260130026
369) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALDROME/ROSSAS, N° ANFR 0260130036
370) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIE/LA MALADRERIE ST-FÉRÉOL, N° ANFR 0260130042
371) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUREGARD-BARET/LES THÉVENONS, N° ANFR 0260130055

372) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUVANTE/SERRE DE JUJUFFREY, N° ANFR 0260130061

373) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE/GRA, N° ANFR 0260130068

374) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VASSIEUX-EN-VERCORS/FERME DES , N° ANFR 0260130072

375) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AILLY/LES AULNES, N° ANFR 0270130001

376) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AILLY/LES AULNES à BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE

377) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AILLY/LES AULNES à SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE

378) Décret du 30 mars 1967 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AILLY/LES AULNES à GRAND-COURONNE/LES ESSARTS

379) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE, N° ANFR 0270130002

380) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-DENIS-DU-BEHELAN/LA MARE à BUBERTRE/LES BRUYERES

381) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EVREUX/6 R DU FER À CHEVAL, N° ANFR 0270130003

382) Décret du 30 mars 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ANDELYS/CHÂTEAU GAILLARD, N° ANFR 0270130004

383) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES/LES, N° ANFR 0270130007

384) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES HOGUES/LES CABLES, N° ANFR 0270130008

385) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUVILLE/LA SAVALLERIE, N° ANFR 0270130009

386) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUVILLE/LA SAVALLERIE à LE HAVRE/AV D'APLEMONT

387) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUVILLE/LA SAVALLERIE à GRAND-COURONNE/LES ESSARTS

388) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-VILLAGE/COTE DE , N° ANFR 0270130010

389) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUVIERS/LA ROQUETTE, N° ANFR 0270130011

390) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUMONT-LE-ROGER/LA CHAPELLE , N° ANFR 0270130012

391) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BONNEVILLE-SUR-ITON/LES CHA, N° ANFR 0270130013

392) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NONANCOURT/LES FOURS À CHAUX, N° ANFR 0270130014

393) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERNAY/LE STADE, N° ANFR 0270130015

394) Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMFREVILLE-SUR-ITON/BOIS D'AMF, N° ANFR 0270130016

395) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOGENT-LE-ROTROU/LA BUTTE DES , N° ANFR 0280130002

396) Décret du 30 mars 1967 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARTRES/LES HAUTS SAUMONS, N° ANFR 0280130004

397) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTLANDON/BUTTE DE LA FOSSE, N° ANFR 0280130005

398) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTLANDON/BUTTE DE LA FOSSE à BOUFFRY

399) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COULOMBS/LA SABLONNIÈRE, N° ANFR 0280130006

400) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAINTENON/LA FEUILLETTE, N° ANFR 0280130007

401) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLOYES-SUR-LE-LOIR/LES ROVARIÈ, N° ANFR 0280130009

402) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPERNON/LA HAUTE TERRE, N° ANFR 0280130011

403) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON, N° ANFR 0290130001

404) Décret du 3 février 1984 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PLOUNEOUR-MENEZ/ROC TREDUDON à BREST/R DU VERCORS

405) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIMPER/LYCÉE BRIZEUX, N° ANFR 0290130002

406) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUIMPERLE/R DU PARC, N° ANFR 0290130003

407) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORLAIX/LE CREOU, N° ANFR 0290130006

408) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-AVEN/KERAMENTEC, N° ANFR 0290130008

409) Décret du 21 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANDERNEAU/TRÉMARIA, N° ANFR 0290130009

410) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONCARNEAU/KERANDON, N° ANFR 0290130010

411) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/KERMEZEVEN, N° ANFR 0290130011

412) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERCH/LE G, N° ANFR 0290130014

413) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-DU-FAOU/KERVAEZ, N° ANFR 0290130015

414) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAULIN/COATIFITEL, N° ANFR 0290130016

415) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CROZON/R DU CHALOTAIS, N° ANFR 0290130017

416) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NIC/PENTREZ-PLAGE, N° ANFR 0290130018

417) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOUHINEC/KERVENNEC, N° ANFR 0290130019

418) Décret du 3 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREST/PALAIS ARTS ET CULTURE, N° ANFR 0290130021

419) Décret du 3 février 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREST/R DU VERCORS, N° ANFR 0290130022

420) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALES/L'ERMITAGE, N° ANFR 0300130001

421) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SUMENE/LES JUMEAUX, N° ANFR 0300130002

422) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESSEGES/L'ELZIÈRE, N° ANFR 0300130003

423) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DU-GARD/SUEILLE HAU, N° ANFR 0300130020

424) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROUZET-LES-ALES/MONT BOUQUET, N° ANFR 0300130026

425) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOMMIERES/MAS PAGÈS, N° ANFR 0300130029

426) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIMES/CAPITELLES, N° ANFR 0300130030

427) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/CAPITELLES à NIMES/RTE D'ARLES

428) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NIMES/CAPITELLES à MONTPEYROUX/ST-BAUDILLE

429) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIMES/RTE D'ARLES, N° ANFR 0300130034

430) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIMES/RTE D'ARLES, N° ANFR 0300130034

431) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PECHBONNIEU/4,CHEM DE LABASTID, N° ANFR 0310130001

432) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PECHBONNIEU/4,CHEM DE LABASTID à TOULOUSE

433) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PECHBONNIEU/4,CHEM DE LABASTID à PRADELLES-CABARDES/PIC DE NORE

434) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PECHBONNIEU/4,CHEM DE LABASTID à TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE

435) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEZINS-GARRAUX/MAIL LONG, N° ANFR 0310130003

436) Décret du 15 mars 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABROQUERE/CAP DE LA COSTE, N° ANFR 0310130004

437) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AVENTIN/SUPERBAGNÈRES, N° ANFR 0310130005

438) Décret du 31 janvier 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARGUT-DESSOUS/LES PUJOTS, N° ANFR 0310130008

439) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MELLES/SÉRIAIL, N° ANFR 0310130009

440) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUTX/TUC USCLAT, N° ANFR 0310130010

441) Décret du 9 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULOUSE, N° ANFR 0310130014

442) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOUAUX-DE-LUCHON/LA SERRE, N° ANFR 0310130025

443) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALIES-DU-SALAT/MOUNSET, N° ANFR 0310130027

444) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUCH/LA RÉTOURIE, N° ANFR 0320130001

445) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULIAC/LESPARRE, N° ANFR 0330130002

446) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOULIAC/LESPARRE à CAPTIEUX/LA GARE DU POTEAU

447) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BORDEAUX, N° ANFR 0330130003

448) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BORDEAUX à BOULIAC/LESPARRE

449) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAPTIEUX/LA GARE DU POTEAU, N° ANFR 0330130007

450) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAPTIEUX/LA GARE DU POTEAU à MONTSOUE/CHEM DU POUY

451) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEGE-CAP-FERRET/PIRAILLAN - FO, N° ANFR 0330130008

452) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOULAC-SUR-MER/DUNE DE LESPINE, N° ANFR 0330130011

453) Décret du 2 février 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SETE/1222 CHEM MT ST CLAIR, N° ANFR 0340130003

454) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/LA BLANQUETTE, N° ANFR 0340130004

455) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMALOU-LES-BAINS/BOIS DE COUB, N° ANFR 0340130008

456) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLERMONT-L'HERAULT/GORJAN, N° ANFR 0340130012

457) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPELLIER/LA COLLINE, N° ANFR 0340130013

458) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTPEYROUX/ST-BAUDILLE, N° ANFR 0340130014

459) Décret du 4 août 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MONTPEYROUX/ST-BAUDILLE à MONTPELLIER/LA BLANQUETTE

460) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOZIERES/PIC DE VINAS, N° ANFR 0340130015

461) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES PLANS/SALNARUC, N° ANFR 0340130022

462) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JONCELS/PUECH DE MOUSSUR, N° ANFR 0340130025

463) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LODEVE/LA VIERGE, N° ANFR 0340130030

464) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LES CLAUZETTES, N° ANFR 0340130051

465) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIVAT/LA ROUQUETTE, N° ANFR 0340130067

466) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PERN/LES BUTTES DE RIANT, N° ANFR 0350130001

467) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PERN/LES BUTTES DE RIANT à RENNES/9 AV JANVIER

468) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-PERN/LES BUTTES DE RIANT à BAIN-DE-BRETAGNE/LE PRÉ DE LA

469) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAIN-DE-BRETAGNE/LE PRÉ DE LA , N° ANFR 0350130004

470) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOUGERES/COLLINE DE RILLÉ, N° ANFR 0350130006

471) Décret du 21 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REDON/RÉSERVOIR D'EAU DE BEAUM, N° ANFR 0350130007

472) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANTRAIN/STADE, N° ANFR 0350130009

473) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VITRE/BEAULIEU, N° ANFR 0350130010

474) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RENNES/L'EPERON, N° ANFR 0350130020

475) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MALO/1 R DE LA MARNE, N° ANFR 0350130021

476) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIFFRE/CHEM DU MOUTON BRILLA, N° ANFR 0350130038

477) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AOUSTRILLE/CLOIS, N° ANFR 0360130001

478) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BLANC/CHATEAU D'EAU DE GARE, N° ANFR 0360130002

479) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALICORNAY/L'OISEAU, N° ANFR 0360130004

480) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALICORNAY/L'OISEAU à SAINT-AOUSTRILLE/CLOIS

481) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALICORNAY/L'OISEAU à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS/SIGNA

482) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GARGILESSE-DAMPIERRE, N° ANFR 0360130008

483) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MAUR/ROUILLE COUTEAU, N° ANFR 0360130009

484) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOURNON-SAINT-MARTIN/BUISSONS , N° ANFR 0360130010

485) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-EPAIN, N° ANFR 0370130002

486) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEILLE/LA ROUSSELIÈRE, N° ANFR 0370130003

487) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHINON/LES COMMUNS, N° ANFR 0370130004

488) Décret du 16 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOCHES/LES PETITES MAISONS, N° ANFR 0370130005

489) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIGUEIL/LES BEAUREGARDS, N° ANFR 0370130008

490) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GRAND-PRESSIGNY/LA VIENNE, N° ANFR 0370130009

491) Décret du 16 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUSSAY/LES COHETIERES, N° ANFR 0370130012

492) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMROUSSE/CROIX DE CHAMROUSSE, N° ANFR 0380130001

493) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SEBASTIEN/CHATEAUX VIEUX, N° ANFR 0380130003

494) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIENNE, N° ANFR 0380130004

495) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEYSSINET-PARISET/LA TOUR SANS, N° ANFR 0380130005

496) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENOSC/CLOS FOUCIER COTTE FONT, N° ANFR 0380130007

497) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIVET-ET-GAVET/CHEM DES SOURCE, N° ANFR 0380130009

498) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MOTTE-D'AVEILLANS/PICABOT, N° ANFR 0380130010

499) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENOSC/LES ESCALLONS LES COMBE, N° ANFR 0380130012

500) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE FRENEY-D'OISANS/LA CROIX DE, N° ANFR 0380130015

501) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-MESAGE/LES GUI, N° ANFR 0380130016

502) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUTRANS/BELLECOMBE, N° ANFR 0380130017

503) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARD-DE-LANS/TELEPHERIQUE 2, N° ANFR 0380130018

504) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE GUA/AU PLAN, N° ANFR 0380130019

505) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MURE/LA ROBINE, N° ANFR 0380130020

506) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE/AUX CO, N° ANFR 0380130021

507) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE/LA , N° ANFR 0380130022

508) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE/SUR, N° ANFR 0380130023

509) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HUEZ/L'ECLOSE, N° ANFR 0380130024

510) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRESSE-EN-VERCORS/PAS DE SERPA, N° ANFR 0380130025

511) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEVARD/LE COLLET - LE MALATR, N° ANFR 0380130027

512) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT/LIEU-, N° ANFR 0380130029

513) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-DE-LANS/BONS, N° ANFR 0380130033

514) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TRONCHE/AV GRAND SABLON, N° ANFR 0380130035

515) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-AGNES/LE MOLLARD MAS CÔ, N° ANFR 0380130036

516) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORPS/BOUSTIGUE, N° ANFR 0380130040

517) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TREMINIS/LES PLATES, N° ANFR 0380130041

518) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LALLEY/LE CLOS DE LA SELLE, N° ANFR 0380130047

519) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA VALETTE/SERGE FEU, N° ANFR 0380130050

520) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVALDENS/LE PLAN, N° ANFR 0380130051

521) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOURG-D'OISANS/LE CALVAIRE, N° ANFR 0380130054

522) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORRENCON-EN-VERCORS/TÉLESIÉGE, N° ANFR 0380130062

523) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERLAS/LA GAILLAT, N° ANFR 0380130065

524) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARAVINES/MONT FOLLET, N° ANFR 0380130066

525) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHIRENS/CROIX DU MOLAROT, N° ANFR 0380130068

526) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEVARD/PLAN CHANEY, N° ANFR 0380130070

527) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARMILIEU/LE SERVERIN, N° ANFR 0380130073

528) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALLEMOND/LE CLOT - BACHE-CROS, N° ANFR 0380130074

529) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOIRON, N° ANFR 0380130077

530) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DOLE/LES HAUTS DE PLUMONT, N° ANFR 0390130003

531) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORBIER/ROCHE DES 3 COMMÈRES, N° ANFR 0390130004

532) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLAUDE/CINQUÉTRAL, N° ANFR 0390130005

533) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOREZ/SUR LE PUITS, N° ANFR 0390130006

534) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRAROZ/EGLISE DE FRAROZ, N° ANFR 0390130008

535) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAJOUX/LES REPLETS, N° ANFR 0390130020

536) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSOUE/CHEM DU POUY, N° ANFR 0400130001

537) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHISSAY-EN-TOURAINE/LES CHAUFF, N° ANFR 0410130002

538) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHISSAY-EN-TOURAINE/LES CHAUFF à VILLENY/LE HAUT POIRIER

539) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUFFRY, N° ANFR 0410130003

540) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOUFFRY à VILLENY/LE HAUT POIRIER

541) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENY/LE HAUT POIRIER, N° ANFR 0410130004

542) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENY/LE HAUT POIRIER à TRAINOU/LA PLAINE POTEAU

543) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VILLENY/LE HAUT POIRIER à ORLEANS/2 PL ANATOLE FRANCE -

544) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENDOME/LA POTERIE, N° ANFR 0410130006

545) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BONNEVEAU/LES AUDERIES, N° ANFR 0410130007

546) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUTURE-SUR-LOIR/LE HAUT VAUVI, N° ANFR 0410130008

547) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLOIS/R AUGUSTE POULAIN, N° ANFR 0410130009

548) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UNIEUX/LE DORIER, N° ANFR 0420130004

549) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMBLES/AUX BRUYAS, N° ANFR 0420130006

550) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ALBAN-LES-EAUX/PRÉFOL, N° ANFR 0420130007

551) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REGNY/LE VIGNOBLE NORD, N° ANFR 0420130008

552) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIVE-DE-GIER/MONTJOINT - PLAIS, N° ANFR 0420130009

553) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-BONNEFONDS/LE CRÊT , N° ANFR 0420130010

554) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CELLIEU/LES AYATS, N° ANFR 0420130011

555) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELMONT-DE-LA-LOIRE/MONTAIGU, N° ANFR 0420130012

556) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHARLIEU/PL MONTROCHER-PARK, N° ANFR 0420130017

557) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LEZIGNEUX/LES LUCHÈRES, N° ANFR 0420130019

558) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHAMBON-FEUGEROLLES/ANGELIN, N° ANFR 0420130021

559) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POLIGNAC/LA DENISE, N° ANFR 0430130001

560) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PUY-EN-VELAY/ROCHE ARNAUD, N° ANFR 0430130003

561) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUREC-SUR-LOIRE/PIED, N° ANFR 0430130004

562) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAS-EN-BASSET/CHALENÇON, N° ANFR 0430130007

563) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VOREY/RTE DE BELLEVUE, N° ANFR 0430130009

564) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RETOURNAC/ORCIER, N° ANFR 0430130010

565) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHASPINHAC/LA TRIOUVE, N° ANFR 0430130011

566) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-SALOMON/PIFOY, N° ANFR 0430130012

567) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANGEAC/LE VOLMADET, N° ANFR 0430130013

568) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHAMBON-SUR-LIGNON/LES ROUS, N° ANFR 0430130015

569) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALREVERS/SUC DE JALLET, N° ANFR 0430130017

570) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLESLE/LE BABORY, N° ANFR 0430130019

571) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ILPIZE/GRENIER, N° ANFR 0430130020

572) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GERMAIN-LAPRADE/PRA LONG, N° ANFR 0430130021

573) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUBON/POINSAC, N° ANFR 0430130022

574) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ESTABLES/BLACHE REDONDE, N° ANFR 0430130029

575) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CISTRIERES/MADRIAT, N° ANFR 0430130034

576) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-NAY/BOIS DE CHAN, N° ANFR 0430130035

577) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT JUST MALMONT//LA GARNASS, N° ANFR 0430130037

578) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YSSINGEAUX/LE PIED DE LA ROUE, No ANFR 0430130042

579) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRAPONNE-SUR-ARZON/LE VERNET, No ANFR 0430130064

580) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRIVES-CHARENSAC/LE GARAY-BREU, No ANFR 0430130088

581) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTE-GOULAINE/LA LOUÉE, No ANFR 0440130001

582) Décret du 26 mai 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTE-GOULAINE/LA LOUÉE, No ANFR 0440130001

583) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUTE-GOULAINE/LA LOUÉE à NANTES/ILE BEAULIEU

584) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUTE-GOULAINE/LA LOUÉE à LE TREMBLAY

585) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUTE-GOULAINE/LA LOUÉE à SAINT-GEORGES-DES-GARDES/LA LI

586) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORNICHET/LA VILLE ES BLAIS, No ANFR 0440130002

587) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NORT-SUR-ERDRE/LE MOULIN DES P, No ANFR 0440130003

588) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NORT-SUR-ERDRE/LE MOULIN DES P à BAIN-DE-BRETAGNE/LE PRÉ DE LA

589) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTCHATEAU/LE MOULIN DE BRIGN, No ANFR 0440130007

590) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BAULE-ESCOUBLAC/LA TOUR ST-, No ANFR 0440130008

591) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NANTES/ILE BEAULIEU, No ANFR 0440130009

592) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CHOUX/LE MOULIN A VENT, No ANFR 0450130001

593) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES CHOUX/LE MOULIN A VENT à RUMONT/CHEM RURAL DIT DU VIGNO

594) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TRAINOU/LA PLAINE POTEAU, No ANFR 0450130002

595) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORLEANS/2 PL ANATOLE FRANCE - , No ANFR 0450130004

596) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-DU-HAUT-MONT/LA BESS, No ANFR 0460130001

597) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LABASTIDE-DU-HAUT-MONT/LA BESS à TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE

598) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANZAC/PIPOU, No ANFR 0460130003

599) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FIGEAC/PIERRE LEVÉE, No ANFR 0460130004

600) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-CATUS/GALDOU, No ANFR 0460130005

601) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAJARC/LA PLANE, No ANFR 0460130006

602) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUZECH/CRESPIAT, No ANFR 0460130008

603) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNAC-SUR-CELE/CANTALOUBE, No ANFR 0460130010

604) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALVIAC, No ANFR 0460130011

605) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAHORS/LE FAILHAL, No ANFR 0460130015

606) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAHORS/ST GEORGES, N° ANFR 0460130025

607) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GOURDON/BOURNAZEL, N° ANFR 0460130030

608) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FIGEAC/LE CINGLE, N° ANFR 0460130036

609) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUZECH/L'IMPERNAL, N° ANFR 0460130037

610) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-LOT/PECH DE MON, N° ANFR 0470130001

611) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AGEN/ST-ESPRIT, N° ANFR 0470130002

612) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAYRAL/LES CLUSELS, N° ANFR 0470130003

613) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MENDE/CROIX DU MONT MIMAT, N° ANFR 0480130001

614) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUROUX/MALMONT, N° ANFR 0480130013

615) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PREVENCHERES/COMBET VIEL, N° ANFR 0480130015

616) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFORT/CHAPELAS ROC, N° ANFR 0480130016

617) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEFORT/LES SADARIES, N° ANFR 0480130017

618) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RIEUTORT-DE-RANDON/TRUC DE FOR, N° ANFR 0480130027

619) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARVEJOLS/PRÉFONTAINES, N° ANFR 0480130030

620) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEGRE/LA MIOCHAIS, N° ANFR 0490130002

621) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAUMUR/LES VIOLETTES, N° ANFR 0490130003

622) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGERS/LA BALLUE, N° ANFR 0490130005

623) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT-SUR-LOIRE/BELLEVUE, N° ANFR 0490130006

624) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de ROCHEFORT-SUR-LOIRE/BELLEVUE à LE TREMBLAY

625) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TREMBLAY, N° ANFR 0490130007

626) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE TREMBLAY à SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R

627) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DES-GARDES/LA LI, N° ANFR 0490130008

628) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-GEORGES-DES-GARDES/LA LI à AMAILLOUX/BOIS DE BOULA

629) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHOLET/GRAND CHAMP, N° ANFR 0490130009

630) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANGERS/HÔPITAL DES ENFANTS, N° ANFR 0490130035

631) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTEVRAUD-L'ABBAYE/LES MOULIN, N° ANFR 0490130038

632) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIGOSVILLE/LANDE PANVERSE, N° ANFR 0500130001

633) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de DIGOSVILLE/LANDE PANVERSE à LE PLESSIS-GRIMOULT/LE MONT PI

634) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHERBOURG-OCTEVILLE/BATTERIE D, N° ANFR 0500130002

635) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AGNEAUX/R DE FALAISE, N° ANFR 0500130004

636) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-GEORGES-DE-LA-RIVIERE/RÉ, N° ANFR 0500130005

637) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEDIEU-LES-POELES/SAULTCHEV, N° ANFR 0500130006

638) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORTAIN/GRANDE FONTAINE, N° ANFR 0500130007

639) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE ROZEL/LES 4 VENTS, N° ANFR 0500130008

640) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OMONVILLE-LA-PETITE/COMMISSARI, N° ANFR 0500130009

641) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAUPERTUS-SUR-MER/POINTE DU BR, N° ANFR 0500130010

642) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS-LE-GAST/LE GRAND B, N° ANFR 0500130011

643) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANVILLE/AV DES PRAIRIES, N° ANFR 0500130012

644) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUTANCES/LYCÉE AGRICOLE, N° ANFR 0500130014

645) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MEAUFFE/LA CAVÉE, N° ANFR 0500130015

646) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAUVILLE/LA FIEFFE, N° ANFR 0500130016

647) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUTANCES/LES SAPINS, N° ANFR 0500130017

648) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARNEVILLE-CARTERET/LES TERRES, N° ANFR 0500130018

649) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRICQUEBEC/LE PIQUERAY, N° ANFR 0500130022

650) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE/BRÉ, N° ANFR 0500130025

651) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URVILLE-NACQUEVILLE/R DES SAUL, N° ANFR 0500130029

652) Décret du 1er juin 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTVILLERS/LES LHUYS, N° ANFR 0510130001

653) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HAUTVILLERS/LES LHUYS à REIMS/MOULIN DE LA HOUSSE

654) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOMPUIS/LES GROSSES BORNES, N° ANFR 0510130002

655) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SOMPUIS/LES GROSSES BORNES à HAUTVILLERS/LES LHUYS

656) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de REIMS/MOULIN DE LA HOUSSE, N° ANFR 0510130004

657) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURMONT/MONTAGNE DU CONAT, N° ANFR 0520130002

658) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALINDREY/LE COGNELOT, N° ANFR 0520130003

659) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CHALINDREY/LE COGNELOT à PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU

660) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU, N° ANFR 0520130004

661) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PERROGNEY-LES-FONTAINES/LE HAU à LES RICEYS/CHAMPON

662) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRE-EN-PAIL/LE MONT DES AVALOI, N° ANFR 0530130001

663) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRE-EN-PAIL/LE MONT DES AVALOI à MAYET/LES TERRES BLANCHES

664) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRE-EN-PAIL/LE MONT DES AVALOI à LA CHAPELLE-JANSON

665) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAYENNE/ROUTE D'AMBRIÈRES, N° ANFR 0530130002

666) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAU-GONTIER/MILIANA, N° ANFR 0530130003

667) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVAL/28 R JEAN MACE, N° ANFR 0530130004

668) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTSURS/PEUPETIT, N° ANFR 0530130005

669) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R, N° ANFR 0530130006

670) Décret du 2 février 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINTE-GEMMES-LE-ROBERT/MONT R à MAYET/LES TERRES BLANCHES

671) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GORRON/LA PIERRE PICHARD, N° ANFR 0530130007

672) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ERNEE/LE HAUT PANARD, N° ANFR 0530130008

673) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRAON/LES SABLONNIÈRES, N° ANFR 0530130009

674) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANDOUILLE/BEL-AIR, N° ANFR 0530130013

675) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALZEVILLE/LE PLATEAU, N° ANFR 0540130001

676) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALZEVILLE/LE PLATEAU à PRENY/BOIS DE JÉSUS

677) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALZEVILLE/LE PLATEAU à DABO/LA HOUBE

678) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MALZEVILLE/LE PLATEAU à THUILLIERES/LE HAUT DE DIMONT

679) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERSERANGE/BOIS DE CHÂ, N° ANFR 0540130002

680) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de HERSERANGE/BOIS DE CHÂ à MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES

681) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-SAINT-VINCENT/LE FORT, N° ANFR 0540130004

682) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LONGUYON/FROID CUL, N° ANFR 0540130006

683) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRENY/BOIS DE JÉSUS, N° ANFR 0540130008

684) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRENY/BOIS DE JÉSUS à MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES

685) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PRENY/BOIS DE JÉSUS à WILLERONCOURT/LA CROIX PAJOT

686) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLE-HOUDLEMONT/ÉGLISE ST DEN, N° ANFR 0540130010

687) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAXOU, N° ANFR 0540130011

688) Décret du 15 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VANDOEUVRE-LES-NANCY/LA MALGRA, N° ANFR 0540130013

689) Décret du 15 mars 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VANDOEUVRE-LES-NANCY/LA MALGRA à MALZEVILLE/LE PLATEAU

690) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES, N° ANFR 0550130002

691) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOULAINVILLE/BOIS DES AMBRES à SEPTSARGES/BEAU REGARD

692) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MIHIEL, N° ANFR 0550130003

693) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WILLERONCOURT/LA CROIX PAJOT, N° ANFR 0550130004

694) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WILLERONCOURT/LA CROIX PAJOT à SOMPUIS/LES GROSSES BORNES

695) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEPTSARGES/BEAU REGARD, N° ANFR 0550130008

696) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUSTOIR-AC/KERIGO, N° ANFR 0560130001

697) Décret du 9 mars 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MOUSTOIR-AC/KERIGO à PLESSALA/BEL AIR

698) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROHAN/LA HAUTE VILLE, N° ANFR 0560130003

699) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOSSELIN/ST-LAURENT, N° ANFR 0560130005

700) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MALESTROIT/LE BOIS SOLON, N° ANFR 0560130009

701) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIVILLAC/LE CLOS ST JAMES, N° ANFR 0560130010

702) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUER/L'ABBAYE, N° ANFR 0560130011

703) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLOEMEUR/13 R ST MAUDÉ, N° ANFR 0560130013

704) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PALAIS/STE CROIX, N° ANFR 0560130014

705) Décret du 1er juin 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUTTANGE/LA TELEVISION, N° ANFR 0570130001

706) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUSSANGE/LA HOUTTE, N° ANFR 0570130002

707) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AVOLD/WENHECK, N° ANFR 0570130004

708) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NILVANGE/ALGRANGE, N° ANFR 0570130006

709) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SARREBOURG/D27 MAISON FORESTIÈ, N° ANFR 0570130007

710) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DABO/LA HOUBE, N° ANFR 0570130009

711) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUGNY/R D'ORLY D157C, N° ANFR 0570130012

712) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTOIS-LA-MONTAGNE/À LA MACHE, N° ANFR 0570130019

713) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON-EN-BAZOIS/LA CHAUME, N° ANFR 0580130007

714) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHALLUY/LE PRÉ DU PAVÉ, N° ANFR 0580130010

715) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT/COUTURE , N° ANFR 0590130002

716) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT/-COUTURE à BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT BLA

717) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FOURMIES/FERME DE LA LIONNE, N° ANFR 0590130003

718) Décret du 22 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAMBERSART/35 R LEON GAMBETTA, N° ANFR 0590130006

719) Décret du 22 décembre 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMBERSART/35 R LEON GAMBETTA à BERTHEN/MT DES CATS

720) Décret du 22 décembre 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LAMBERSART/35 R LEON GAMBETTA à BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT BLA

721) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUSOLRE/LE BRAY, N° ANFR 0590130008

722) Décret du 22 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERTHEN/MT DES CATS, N° ANFR 0590130009

723) Décret du 22 décembre 1972 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BERTHEN/MT DES CATS à FIENNES/LE MONT DE FIENNES

724) Décret du 11 décembre 1964 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUVAIS/LES CHAMPS DOLENTS, N° ANFR 0600130001

725) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONTPOINT/MONT PAGNOTTE, N° ANFR 0600130002

726) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PONTPOINT/MONT PAGNOTTE à PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE

727) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDRU/LE BOIS DE BÉHANCOURT, N° ANFR 0600130003

728) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANDRU/LE BOIS DE BÉHANCOURT à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE/TROUÉE

729) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE/TROUÉE , N° ANFR 0600130006

730) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE/-TROUÉE à DURY/MI-GROGNE

731) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CLAIROIX/MONT GANELON, N° ANFR 0600130007

732) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIERREFONDS/FONTENOY, N° ANFR 0600130008

733) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAROLLES/RUELLE ST JEAN, N° ANFR 0600130010

734) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS/AU DES, N° ANFR 0600130011

735) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HANVOILE/LE RONDAIN, N° ANFR 0600130013

736) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BETHISY-SAINT-PIERRE/LES ECAIL, N° ANFR 0600130014

737) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUBERTRE/LES BRUYERES, N° ANFR 0610130001

738) Décret du 26 mai 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS, N° ANFR 0610130002

739) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNOLES-DE-L'ORNE/BD LEMEUNIE, N° ANFR 0610130005

740) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRULLEMAIL/LES MTS D'AMAIN, N° ANFR 0610130007

741) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIMOUTIERS/LE MT PARNASSE, N° ANFR 0610130008

742) Décret du 1er juin 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT BLA, N° ANFR 0620130001

743) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOUVIGNY-BOYEFFLES/LE MONT BLA, N° ANFR 0620130001

744) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MONT LAM, N° ANFR 0620130002

745) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOULOGNE-SUR-MER/R DE LA TOUR , N° ANFR 0620130003

746) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DANNES/MONT AU GUET, N° ANFR 0620130004

747) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WIZERNES/CHÂTEAU D'EAU, N° ANFR 0620130005

748) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-POL-SUR-TERNOISE/R DU 19, N° ANFR 0620130007

749) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FREVENT/LE TIR, N° ANFR 0620130008

750) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM/LE V, N° ANFR 0620130012

751) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUXI-LE-CHATEAU/BOIS DE LANNAY, N° ANFR 0620130013

752) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBERT/BUNANGUES, N° ANFR 0630130002

753) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDRIF/LES PRADEAUX, N° ANFR 0630130003

754) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANDRIF/LES PRADEAUX à DOIZIEUX/CRET DE L'OEILLON

755) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMPEIX/LA CROIX DU BONHOMME, N° ANFR 0630130004

756) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-DORE/FERME DE L'ANGLE, N° ANFR 0630130005

757) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBRAILLES/PUY D'EYDE, N° ANFR 0630130007

758) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERTOLAYE/RESSONCLES, N° ANFR 0630130008

759) Décret du 16 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUNEUF-LES-BAINS/VIGNOLLE, N° ANFR 0630130009

760) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES/LES A, N° ANFR 0630130010

761) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OLLIERGUES/LA BOURBOULHOUSE, N° ANFR 0630130011

762) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATELDON/RONGÈRE BASSE, N° ANFR 0630130012

763) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NECTAIRE/PUY DE MAZEYRES, N° ANFR 0630130013

764) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BOURBOULE/CHARLANNES, N° ANFR 0630130014

765) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROYAT/PUY DE GRAVENOIRE, N° ANFR 0630130016

766) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROCHEFORT-MONTAGNE/LE MARCHEDI, N° ANFR 0630130017

767) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ORCIVAL/LA CROIX-QUEYRADE, N° ANFR 0630130018

768) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERVANT/LES CAPITRAUX, N° ANFR 0630130019

769) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURPIERE/CHEM DE MONTOUYOL, N° ANFR 0630130020

770) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOB/LA HALLE, N° ANFR 0630130021

771) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIERS/LES BELINS - LES FAYES, N° ANFR 0630130022

772) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MIREFLEURS/CHANSERAT, N° ANFR 0630130023

773) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YOUX/PUY LAROUX, N° ANFR 0630130024

774) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMALIERES, N° ANFR 0630130026

775) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAMALIERES/PUY DE CHATEIX, N° ANFR 0630130027

776) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RENTIERES/LE MARGEUX, N° ANFR 0630130031

777) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERRIER/PUY DE MERCOEUR, N° ANFR 0630130032

778) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDRIF/LA CHABANNE, N° ANFR 0630130035

779) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-LASTIC/PRÉCHONNET, N° ANFR 0630130036

780) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DIERY/PÉLINDE, N° ANFR 0630130037

781) Décret du 13 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBRONDE/LES CHOUETTES, N° ANFR 0630130040

782) Décret du 4 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUZAT-LA-COMBELLE/LA COMBELLE:, N° ANFR 0630130041

783) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARCONSAT/PARDILLERES, N° ANFR 0630130055

784) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERTAIZON/LE PUY CHALLAT, N° ANFR 0630130057

785) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEL-GUYON/PUY DE CRÉTA, N° ANFR 0630130059

786) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BROMONT-LAMOTHE/LE PINACLE - C, N° ANFR 0630130060

787) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BILLOM/SABLIÈRE BARBARADE, N° ANFR 0630130069

788) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ROMAGNAT/PUY BLANC, N° ANFR 0630130073

789) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASCAIN/LA RHUNE, N° ANFR 0640130001

790) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ASASP-ARROS/SOUBIELLE, N° ANFR 0640130004

791) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BESCAT/GRANGE DE PENNE, N° ANFR 0640130005

792) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEDOUS/BISCARCE, N° ANFR 0640130006

793) Décret du 16 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EAUX-BONNES/GRANGE HAURE, N° ANFR 0640130007

794) Décret du 16 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARCUS/LA MADELEINE, N° ANFR 0640130008

795) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ACCOUS/LE TUQUET, N° ANFR 0640130013

796) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARETTE/SOUM DE CASTEIGTS, N° ANFR 0640130017

797) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BANCA/ACALDEGUY, N° ANFR 0640130020

798) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-D'ARROSSA/MIKELAR, N° ANFR 0640130021

799) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARNEGUY/MOUSSIOU, N° ANFR 0640130022

800) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALDUDES/PIC OKORO, N° ANFR 0640130023

801) Décret du 16 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de URDOS/MONT ROUGLAN, N° ANFR 0640130024

802) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BONLOC, N° ANFR 0640130025

803) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOUHOSSOA/ORDOKIA, N° ANFR 0640130026

804) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS/GAZTELU, N° ANFR 0640130028

805) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAYONNE/CHAMBRE DE COMMERCE, N° ANFR 0640130097

806) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOURDES/LE BÉOUT, N° ANFR 0650130002

807) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUZ-SAINT-SAUVEUR/ARTAILLADE, N° ANFR 0650130004

808) Décret du 28 juin 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LANCON/MONTGAILLARD, N° ANFR 0650130006

809) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMORS/ , N° ANFR 0650130008

810) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THEBE/GOUARDÉRE, N° ANFR 0650130009

811) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUZ-SAINT-SAUVEUR/CASTILLON, N° ANFR 0650130010

812) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAILLAGOS/CH DES GORGES, N° ANFR 0650130012

813) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ILHET/SIEUCÈDE, N° ANFR 0650130013

814) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-BIGORRE/LE MESNIL, N° ANFR 0650130014

815) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAPVERN/LACOUMETTE, N° ANFR 0650130015

816) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNERES-DE-BIGORRE/LA MONGIE, N° ANFR 0650130018

817) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GAVARNIE/TURON DE L'EGLISE, N° ANFR 0650130023

818) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAMPAN/NORD DE CAMPAN, N° ANFR 0650130024

819) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AULON/CUBES, N° ANFR 0650130032

820) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FERRIERES/LASTETES, N° ANFR 0650130033

821) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PE-DE-BIGORRE/LES SERRES, N° ANFR 0650130034

822) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAILHAN/TRASSENS, N° ANFR 0650130036

823) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOO-SILHEN/SARRAT, N° ANFR 0650130037

824) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARRENS-MARSOUS/CTRE MEDICO-SOC, N° ANFR 0650130038

825) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAROQUE-DES-ALBERES/PIC DE NEO, N° ANFR 0660130001

826) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MILLAS/FORÇA REAL, N° ANFR 0660130004

827) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LESQUERDE/CRETE DE LESQUERDE, N° ANFR 0660130012

828) Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PERPIGNAN/CHEM DE VILLENEUVE, N° ANFR 0660130039

829) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAURY/BAC DE L'ALVESE, N° ANFR 0660130062

830) Décret du 5 janvier 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de STRASBOURG/PL DE BORDEAUX à NORDHEIM/STEPHANSBERG

831) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de STRASBOURG/PL DE BORDEAUX à GRANDFONTAINE/LE DONON

832) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de STRASBOURG/PL DE BORDEAUX à MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL

833) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA BROQUE/FRECONRUPT, N° ANFR 0670130002

834) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NORDHEIM/STEPHANSBERG, N° ANFR 0670130004

835) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NORDHEIM/STEPHANSBERG, N° ANFR 0670130004

836) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de NORDHEIM/STEPHANSBERG à MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL

837) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUBOIS/ROCHER DU COUCOU, N° ANFR 0670130005

838) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANDFONTAINE/LE DONON, N° ANFR 0670130007

839) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRANDFONTAINE/LE DONON à THUILLIERES/LE HAUT DE DIMONT

840) Décret du 10 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HEILIGENBERG/CIMETIÈRE, N° ANFR 0670130008

841) Décret du 10 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARR/GUTLEUTRAIN, N° ANFR 0670130009

842) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NIEDERBRONN-LES-BAINS/GUIRSBER, N° ANFR 0670130010

843) Décret du 15 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOURG-BRUCHE/MOULIN DE LA BRUC, N° ANFR 0670130014

844) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOERSCH/OBERSTEINERWEG, N° ANFR 0670130017

845) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de WISSEMBOURG/COL DU PIGONNIER, N° ANFR 0670130018

846) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de WISSEMBOURG/COL DU PIGONNIER à NORDHEIM/STEPHANSBERG

847) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL, N° ANFR 0670130023

848) Décret du 26 mars 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MARCKOLSHEIM/LANGKLOTZEL à MULHOUSE/BELVEDÈRE

849) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MUTZIG/FELSBERG, N° ANFR 0670130028

850) Décret du 7 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MULHOUSE/BELVEDÈRE, N° ANFR 0680130001

851) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LUTTENBACH-PRES-MUNSTER/LE SOL, N° ANFR 0680130003

852) Décret du 28 juin 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GEISHOUSE/HOCHBERG, N° ANFR 0680130004

853) Décret du 28 juin 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABAROCHE/LE CRAS, N° ANFR 0680130005

854) Décret du 28 juin 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ODEREN/THALHORN, N° ANFR 0680130007

855) Décret du 28 juin 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de KIRCHBERG/SPRICKELSBERG, N° ANFR 0680130008

856) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BONHOMME/CROIX DES MISSIONS, N° ANFR 0680130009

857) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de KIENTZHEIM/DE SCHWERTZ, N° ANFR 0680130010

858) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAUTENBACH/SCHWEIGHOUSE, N° ANFR 0680130011

859) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAPOUTROIE/CHEM DE RIBEAUGOUTT, N° ANFR 0680130013

860) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRELAND/A L'EST, N° ANFR 0680130019

861) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON-5E/10 R MONTÉE NICOLAS DE, N° ANFR 0690130001

862) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LYON-5E/10 R MONTÉE NICOLAS DE à LYON

863) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON, N° ANFR 0690130002

864) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TARARE/BEL AIR, N° ANFR 0690130003

865) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMPLEPUIS/R DES FONTAINES, N° ANFR 0690130005

866) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAGER/MONT BROUILLY, N° ANFR 0690130006

867) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET/MA, N° ANFR 0690130007

868) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURS-LA-VILLE/BRULE, N° ANFR 0690130008

869) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMPLEPUIS/GRANGES NEUVES, N° ANFR 0690130010

870) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIZY/R DU PETIT DONJON, N° ANFR 0690130011

871) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANCY/LE CRÊT D'ARJOUX, N° ANFR 0690130013

872) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GIVORS/TOUR DE VARISSAN, N° ANFR 0690130014

873) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-FOY-LES-LYON/MONTRAY-LA, N° ANFR 0690130015

874) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARDORE/LA CROIX ST-JEAN, N° ANFR 0690130017

875) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FORGEUX/GINE, N° ANFR 0690130018

876) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VALSONNE/LE MONT, N° ANFR 0690130019

877) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-FORGEUX/LE RUY, N° ANFR 0690130022

878) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GENAY/LE PENDILLON, N° ANFR 0690130023

879) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LYON-9E/LE BOUQUET, N° ANFR 0690130025

880) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURS-LA-VILLE/STATION DE FILT, N° ANFR 0690130028

881) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POULE-LES-ECHARMEAUX/BOIS DE L, N° ANFR 0690130032

882) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VINCENT-DE-REINS/PROPREM, N° ANFR 0690130034

883) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VESOUL/CHAPELLE DE LA MOTTE, N° ANFR 0700130001

884) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCHER-LES-MINES/LE MONT, N° ANFR 0700130002

885) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT/L, N° ANFR 0700130004

886) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLANCHER-LES-MINES/LES ROCHES, N° ANFR 0700130006

887) Décret du 28 juin 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTCENIS/SUR LE CHÂTEAU, N° ANFR 0710130002

888) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIX/BOIS DU ROI, N° ANFR 0710130009

889) Décret du 22 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONT-SAINT-VINCENT/LE BELVÉDÈR, N° ANFR 0710130020

890) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAYET/LES TERRES BLANCHES, N° ANFR 0720130001

891) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CALAIS/LA COURTILLE, N° ANFR 0720130002

892) Décret du 5 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE MANS/LA FORÊTERIE, N° ANFR 0720130004

893) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBIGNE-RACAN/LE TERTRE, N° ANFR 0720130005

894) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DISSAY-SOUS-COURCILLON/LE MENH, N° ANFR 0720130006

895) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VANCE/LE JOUG, N° ANFR 0720130007

896) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FLEE/MOULIN DE LA MOTTE, N° ANFR 0720130008

897) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIBRAYE/BEL AIR, N° ANFR 0720130009

898) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FLECHE/BOUCHEVEREAU, N° ANFR 0720130012

899) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COURDEMANCHE/LA POCHARDIÈRE, N° ANFR 0720130013

900) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE BOURGET-DU-LAC/MONT DU CHAT, N° ANFR 0730130001

901) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ/LE BR, N° ANFR 0730130002

902) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/LA SAULIR, N° ANFR 0730130003

903) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTMELIAN/FORT MONTMÉLIAN, N° ANFR 0730130004

904) Décret du 5 avril 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/FORT DU MONT, N° ANFR 0730130006

905) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARD-SALLET/TOURS DE MONTMA, N° ANFR 0730130013

906) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUFORT/LES PRÉS - LE RION, N° ANFR 0730130014

907) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE/LES , N° ANFR 0730130017

908) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-D'ARVES, N° ANFR 0730130019

909) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CHAPELLE/LE COPET, N° ANFR 0730130020

910) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARCEL/BOIS DE LA FONTAN, N° ANFR 0730130021

911) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRANIER/LA THUILE, N° ANFR 0730130022

912) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MACOT-LA-PLAGNE/LA GRANDEROCHE, N° ANFR 0730130023

913) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELLENTRE/MONTCHAVIN LE REPLAT, N° ANFR 0730130024

914) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PRALOGNAN-LA-VANOISE/LA PLATEA, N° ANFR 0730130028

915) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TIGNES/LA REVIRETTE, N° ANFR 0730130030

916) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUFORT/LA PICHE, N° ANFR 0730130032

917) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TERMIGNON/CHALET DU COIN, N° ANFR 0730130033

918) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-BON-TARENTAISE/LES BRIGU, N° ANFR 0730130035

919) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CHATELARD/CHEZ GARIN, N° ANFR 0730130036

920) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ECOLE/LES JARSINS, N° ANFR 0730130037

921) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES DESERTS/LE REVARD, N° ANFR 0730130038

922) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CEVINS/LA COUTAZ, N° ANFR 0730130039

923) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ENTREMONT-LE-VIEUX/LES GANDYS, N° ANFR 0730130040

924) Décret du 17 décembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HERMILLON/LES TROIS NOYERS, N° ANFR 0730130042

925) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARGENTINE/CHARRIÈRE CHAUDE, N° ANFR 0730130044

926) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLAROGER/LES MILLIERES, N° ANFR 0730130045

927) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRENEY/JOLY, N° ANFR 0730130046

928) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTRICHER-ALBANNE/LE BOCHET, N° ANFR 0730130048

929) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIGUEBELETTE-LE-LAC/LE SAUGET, N° ANFR 0730130049

930) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE/LE P, N° ANFR 0730130051

931) Décret du 5 avril 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PONTET/COTEAU DU FRÊNE, N° ANFR 0730130052

932) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UGINE/LES ALLES, N° ANFR 0730130053

933) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLARD-SUR-DORON/SIGNAL DE BI, N° ANFR 0730130057

934) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CURIENNE/LA PARAIE, N° ANFR 0730130060

935) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTAIMONT/CHAPEL ND BEAUREVER, N° ANFR 0730130062

936) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AILLON-LE-JEUNE, N° ANFR 0730130064

937) Décret du 15 mars 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AILLON-LE-JEUNE/LES GRANGETTES, N° ANFR 0730130065

938) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES DESERTS/LES BOUVARDS, N° ANFR 0730130066

939) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE/VILLA, N° ANFR 0730130068

940) Décret du 2 août 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA MOTTE-EN-BAUGES/LA RAVIERES, N° ANFR 0730130070

941) Décret du 13 juillet 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEGER/LES BAROTIÈRES, N° ANFR 0730130075

942) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de UGINE/LE CLOS, N° ANFR 0730130082

943) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA TABLE/PIC DE L'HUILE, N° ANFR 0730130084

944) Décret du 1er mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUFORT, N° ANFR 0730130085

945) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBERTVILLE/R DU LIEUTENANT EY, N° ANFR 0730130088

946) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de QUEIGE/LA CHAVONNERIE, N° ANFR 0730130089

947) Décret du 5 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA COMPOTE/PRÉ ROSSET, N° ANFR 0730130092

948) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PERRIERE/CHAMPÉTEL, N° ANFR 0730130093

949) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SIGISMOND/LA CROIX D'AGN, N° ANFR 0740130003

950) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY/TOISI, N° ANFR 0740130004

951) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COMBLOUX/LE BOIS ROULET, N° ANFR 0740130007

952) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANNECY/LA GRANDE JEANNE, N° ANFR 0740130008

953) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/CHALET JUMENTS-LA BA, N° ANFR 0740130010

954) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-SIXT/CRÊT ST-JEA, N° ANFR 0740130011

955) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FAVERGES/VERS LE PONT D'ENGLAN, N° ANFR 0740130012

956) Décret du 10 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES/L, N° ANFR 0740130013

957) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TALLOIRES/ERMITAGE ST-GERMAIN, N° ANFR 0740130016

958) Décret du 10 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THONES/CHEM RURAL DU CARROZ, N° ANFR 0740130017

959) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA CLUSAZ/LES RIFROIDS, N° ANFR 0740130023

960) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-BELLEVUE/CH RURAL, N° ANFR 0740130030

961) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES GETS/LES CHAVANNES, N° ANFR 0740130043

962) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE, N° ANFR 0750130002

963) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE à MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE

964) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE à PARIS-7E/15 R COGNAC JAY

965) Décret du 6 janvier 1969 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE à BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE

966) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE à BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH

967) Décret du 22 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de PARIS-19E/34-36 R DES ALOUETTE à CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE

968) Décret du 26 mai 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAND-COURONNE/LES ESSARTS, N° ANFR 0760130001

969) Décret du 22 mai 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de GRAND-COURONNE/LES ESSARTS à ROUEN/ST SEVER

970) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE HAVRE/AV D'APLEMONT, N° ANFR 0760130002

971) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FECAMP/CÔTE DE LA VIERGE, N° ANFR 0760130003

972) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOLBEC/365 R LECHAPTOIS, N° ANFR 0760130004

973) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DIEPPE/BONNE NOUVELLE, N° ANFR 0760130005

974) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE/LES C, N° ANFR 0760130006

975) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DARNETAL/BOIS DU ROULE, N° ANFR 0760130007

976) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-VALERY-EN-CAUX/LE CORPS , N° ANFR 0760130008

977) Décret du 26 mai 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTIVILLIERS/LA PLAINE DE LA , N° ANFR 0760130009

978) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUBERMESNIL-AUX-ERABLES/LA CHA, N° ANFR 0760130011

979) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUMALE/BASSIN MUNICIPAL, N° ANFR 0760130012

980) Décret du 10 mai 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CANY-BARVILLE/LES CRIQUETS, N° ANFR 0760130013

981) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VEULES-LES-ROSES/BOIS LE NESE, N° ANFR 0760130014

982) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRIEL-SUR-MER/MONT BLANC, N° ANFR 0760130015

983) Décret du 10 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CRIEL-SUR-MER/PLAINE DU MESNIL, N° ANFR 0760130016

984) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SAENS/BOIS DE L'HOSPICE, N° ANFR 0760130017

985) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTOINE-LA-FORET/LA MARE, N° ANFR 0760130020

986) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETRETAT/LES TROIS MATHILDES, N° ANFR 0760130021

987) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VEULETTES-SUR-MER/CÔTE FOLLETT, N° ANFR 0760130022

988) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX/LES P, N° ANFR 0760130023

989) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de INCHEVILLE/MORTAGNE, N° ANFR 0760130024

990) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE/LA VI, N° ANFR 0760130025

991) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE/CIMET, N° ANFR 0760130029

992) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAUDEBEC-EN-CAUX/LA COUTUME, N° ANFR 0760130030

993) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de YPORT/POINTE DU CHICARD, N° ANFR 0760130032

994) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CRESPIN/BOIS DU HÉRON, N° ANFR 0760130033

995) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-ADRESSE/LE STADE, N° ANFR 0760130034

996) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE/LE M, N° ANFR 0760130036

997) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAVILLY/BOIS DU COMTE D'AUVRAY, N° ANFR 0760130037

998) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLERS-ECALLES/HAMEAU LE SAUS, N° ANFR 0760130038

999) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESLETTES/LA COTE, N° ANFR 0760130039

1000) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIERGEVILLE/LE FILS, N° ANFR 0760130040

1001) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEC-DE-MORTAGNE/CIMETIERE, N° ANFR 0760130041

1002) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BEAUREPAIRE/QUARTIER PETIT PAS, N° ANFR 0760130042

1003) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RY/CÔTE DES GRELLEMONTS, N° ANFR 0760130043

1004) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de HAUTOT-SUR-MER/COTE ENRAGÉE, N° ANFR 0760130044

1005) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BLAINVILLE-CREVON/CÔTE DE CAPE, N° ANFR 0760130045

1006) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AUFFAY/INTERSEC RD 50 ET RD 35, N° ANFR 0760130046

1007) Décret du 29 septembre 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ELBEUF/MONTS LE COMTE, N° ANFR 0760130047

1008) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-EN-VAL/ECOLE DES , N° ANFR 0760130050

1009) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RUMONT/CHEM RURAL DIT DU VIGNO, N° ANFR 0770130001

1010) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de RUMONT/CHEM RURAL DIT DU VIGNO à BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH

1011) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE, N° ANFR 0770130002

1012) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PROVINS/QUARTIER BELLEVUE, N° ANFR 0770130003

1013) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESMANS/LES TRAVERS DU BRÉAU, N° ANFR 0770130004

1014) Décret du 5 janvier 1968 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRAY-SUR-SEINE, N° ANFR 0770130005

1015) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINEBLEAU/145, BD WISTON , N° ANFR 0770130006

1016) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-BELLOT/LA FONTA, N° ANFR 0770130007

1017) Décret du 14 janvier 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MELUN/HÔPITAL, N° ANFR 0770130008

1018) Décret du 15 avril 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEMOURS/ROCHER VERT, N° ANFR 0770130009

1019) Décret du 12 juin 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-SUR-MORIN/LES GROUET, N° ANFR 0770130010

1020) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA FERTE-SOUS-JOUARRE/LA GAMBI, N° ANFR 0770130011

1021) Décret du 21 août 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/MONT, N° ANFR 0770130012

1022) Décret du 21 août 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/MONT à GISY-LES-NOBLES/BOIS DE GISY

1023) Décret du 21 août 1986 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE/MONT à CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE

1024) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MORET-SUR-LOING/LE CALVAIRE, N° ANFR 0770130013

1025) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOUROUX/LES PARRICHETS, N° ANFR 0770130014

1026) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FONTAINEBLEAU/LA BUTTE MONTCEA, N° ANFR 0770130019

1027) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BREUIL-BOIS-ROBERT/LES CARRIER, N° ANFR 0780130001

1028) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHEVREUSE/BOIS DE VESSERY, N° ANFR 0780130002

1029) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SEPTEUIL/R DU CIMETIÈRE, N° ANFR 0780130003

1030) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE, N° ANFR 0780130004

1031) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JOUY-EN-JOSAS/1 R DE LA LIBÉRA, N° ANFR 0780130007

1032) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIROFLAY/AV DE VÉLIZY, N° ANFR 0780130008

1033) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ESSARTS-LE-ROI/R DE L'ARTO, N° ANFR 0780130009

1034) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUC/LA GUERINIERE, N° ANFR 0780130010

1035) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAISONNAY/LA BROUSSE, N° ANFR 0790130001

1036) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de MAISONNAY/LA BROUSSE à VIEUX-RUFFEC/LE BOIS DES SOUCH

1037) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRESSUIRE/SICAUDIÈRES, N° ANFR 0790130002

1038) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CERIZAY, N° ANFR 0790130003

1039) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARGENTON-LES-VALLEES/LA GARENN, N° ANFR 0790130005

1040) Décret du 27 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATILLON-SUR-THOUET/LES QUATR, N° ANFR 0790130006

1041) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMAILLOUX/BOIS DE BOULA, N° ANFR 0790130007

1042) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de AMAILLOUX/BOIS DE BOULA à SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/LE T

1043) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/LE T, N° ANFR 0790130008

1044) Décret du 7 juillet 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX/LE T à MAISONNAY/LA BROUSSE

1045) Décret du 11 juin 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JACQUES-DE-THOUARS/CHÂTE, N° ANFR 0790130009

1046) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MERS-LES-BAINS/LE MONT ROTI, N° ANFR 0800130001

1047) Décret du 31 août 1966 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AULT/BEL-AIR, N° ANFR 0800130002

1048) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAILLY-SAILLISEL/STATION TDF D, N° ANFR 0800130003

1049) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAILLY-SAILLISEL/STATION TDF D à DURY/MI-GROGNE

1050) Décret du 5 décembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POIX-DE-PICARDIE/LES TERRES DE, N° ANFR 0800130005

1051) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMIENS/R DELPECH, N° ANFR 0800130006

1052) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AULT/LE BOIS DE CISE, N° ANFR 0800130007

1053) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIMEUX/LA MOTTE, N° ANFR 0800130008

1054) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIMEUX/LA MOTTE à DURY/MI-GROGNE

1055) Décret du 20 septembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONTDIDIER/CITE DU NORD, N° ANFR 0800130009

1056) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS/RÉSER, N° ANFR 0800130010

1057) Décret du 11 mars 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de DURY/MI-GROGNE, N° ANFR 0800130011

1058) Décret du 12 juillet 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GUIZANCOURT/CHEM DE POIX, N° ANFR 0800130012

1059) Décret du 23 juin 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNAC/ARBRE DE LA PLAINE, N° ANFR 0810130001

1060) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-LARN/VERMEILS, N° ANFR 0810130002

1061) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACAUNE/LEVES DE MONTAIGUT, N° ANFR 0810130005

1062) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABASTIDE-ROUAIROUX/LA CROIX, N° ANFR 0810130010

1063) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-AMANS-VALTORET/LE CUZEL, N° ANFR 0810130011

1064) Décret du 24 novembre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ALBI/MASCABRIÈRES, N° ANFR 0810130012

1065) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GRAULHET/COMBALIÈRE, N° ANFR 0810130015

1066) Décret du 20 février 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MONESTIES/LA BORIETTE, N° ANFR 0810130016

1067) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARRE/MONT GOS, N° ANFR 0810130017

1068) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACAUNE/MOULIN MAGE, N° ANFR 0810130018

1069) Décret du 25 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARMAUX/LA CREMADE, N° ANFR 0810130020

1070) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JUERY/LES AVALATS, N° ANFR 0810130021

1071) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAZAMET/LABRESPY, N° ANFR 0810130022

1072) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CORDES-SUR-CIEL/PUECH-GAUDEL, N° ANFR 0810130024

1073) Décret du 6 janvier 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MURAT-SUR-VEBRE/CAMPARNAUT, N° ANFR 0810130025

1074) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ESCOUSSENS/PEYRE ROUSSE, N° ANFR 0810130026

1075) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOREZE/PICOTALEM, N° ANFR 0810130028

1076) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LACAZE/LE CIMETIÈRE, N° ANFR 0810130029

1077) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PONT-DE-LARN/LA VÈNE, N° ANFR 0810130033

1078) Décret du 24 février 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LABRUGUIERE/CAUNAN ENGELIS, N° ANFR 0810130037

1079) Décret du 29 mars 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SALLES/LE RITOU, N° ANFR 0810130039

1080) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BURLATS/LA SIMONIÉ, N° ANFR 0810130046

1081) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOISSEZON/SUC DE LA BORIE, N° ANFR 0810130050

1082) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PIERRE-DE-TRIVISY/LE CAM, N° ANFR 0810130055

1083) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL/ROCHER, N° ANFR 0820130002

1084) Décret du 26 mai 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BORMES-LES-MIMOSAS/LES FOURCHE, N° ANFR 0830130001

1085) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROQUEBRUSSANNE/LES HAUTES L, N° ANFR 0830130003

1086) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-RAPHAEL/PIC DE L'OURS, N° ANFR 0830130004

1087) Décret du 8 juillet 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SIX-FOURS-LES-PLAGES/CAP SICIE, N° ANFR 0830130005

1088) Décret du 24 juin 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SOLLIES-VILLE/CHAPELLE NOTRE D, N° ANFR 0830130010

1089) Décret du 24 août 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BARJOLS/LE CASTELLAS, N° ANFR 0830130011

1090) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COGOLIN/NOTRE DAME DES ANGES, N° ANFR 0830130012

1091) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GONFARON/NOTRE DAME DES ANGES, N° ANFR 0830130013

1092) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE CASTELLET/ROUTE DES HAUTS D, N° ANFR 0830130015

1093) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CAVALAIRE-SUR-MER/LA VIGIE, N° ANFR 0830130016

1094) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARQUEIRANNE/LA MINETTE, N° ANFR 0830130017

1095) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULON/TOUR DE L'HUBAC, N° ANFR 0830130020

1096) Décret du 30 octobre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TOULON/MONT FARON, N° ANFR 0830130037

1097) Décret du 16 septembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de APT/ROCSALIERE, N° ANFR 0840130001

1098) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAURIS/SANATORIUM DE ROQUEFRAI, N° ANFR 0840130008

1099) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LOURMARIN/LES GARDIS, N° ANFR 0840130009

1100) Décret du 7 décembre 1978 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VAIRE/LA GUIONNIÈRE, N° ANFR 0850130001

1101) Décret du 26 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHE-SUR-YON/R PROUD'HON, N° ANFR 0850130002

1102) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TALMONT-SAINT-HILAIRE/LES MOUL, N° ANFR 0850130003

1103) Décret du 5 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHANTONNAY/LA CHARDIÈRE, N° ANFR 0850130005

1104) Décret du 5 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS/BEAULI, N° ANFR 0850130006

1105) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES SABLES-D'OLONNE/LES ROSES, N° ANFR 0850130007

1106) Décret du 18 janvier 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POUZAUGES/LE PUY LOSE, N° ANFR 0850130027

1107) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POITIERS/HOP DES CHAMPS, N° ANFR 0860130004

1108) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA ROCHE-POSAY/R DU 19 MARS 19, N° ANFR 0860130005

1109) Décret du 15 mars 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POITIERS/ZUP COURONNERIES, N° ANFR 0860130006

1110) Décret du 15 mars 1973 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POITIERS/ZUP COURONNERIES à MAISONNAY/LA BROUSSE

1111) Décret du 18 janvier 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUXEUIL/LES LOGES, N° ANFR 0860130007

1112) Décret du 5 avril 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHAUVIGNY/LES PLANTIS, N° ANFR 0860130008

1113) Décret du 10 août 1973 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATELLERAULT/LES MINIMES, N° ANFR 0860130009

1114) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POITIERS/R DE LA MADELEINE, N° ANFR 0860130011

1115) Décret du 10 mars 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CARS/LES BORDERIES, N° ANFR 0870130001

1116) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES CARS/LES BORDERIES, N° ANFR 0870130001

1117) Décret du 9 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EYMOUTIERS/LE CHATEAU ST PIERR, N° ANFR 0870130003

1118) Décret du 3 octobre 1969 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-JUNIEN/CODILLE, N° ANFR 0870130004

1119) Décret du 2 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT/LA VIG, N° ANFR 0870130005

1120) Décret du 11 septembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PEYRAT-LE-CHATEAU/LE MONTEIL, N° ANFR 0870130006

1121) Décret du 3 avril 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-SULPICE-LAURIERE/CONSIDA, N° ANFR 0870130007

1122) Décret du 15 mars 1968 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LIMOGES/MOULIN PINARD à LES CARS/LES BORDERIES

1123) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COUZEIX/LE MAS BOURIANNE, N° ANFR 0870130009

1124) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AIXE-SUR-VIENNE/LES RIVAUDS, N° ANFR 0870130010

1125) Décret du 20 mars 1974 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHATEAUPONSAC/FOURNACHOUX, N° ANFR 0870130011

1126) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CONDAT-SUR-VIENNE/LE PRE MARTI, N° ANFR 0870130012

1127) Décret du 25 octobre 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PANAZOL/LES VIGNES, N° ANFR 0870130013

1128) Décret du 20 décembre 1983 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ISLE/LES COURRIÈRES, N° ANFR 0870130014

1129) Décret du 7 mai 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-PRIEST-TAURION/6 R DE LA, N° ANFR 0870130016

1130) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de AMBAZAC/R MARYSE BASTIÉ - LA G, N° ANFR 0870130021

1131) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de EPINAL/BOIS DE LA VIERGE, N° ANFR 0880130001

1132) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de EPINAL/BOIS DE LA VIERGE à THUILLIERES/LE HAUT DE DIMONT

1133) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GERARDMER/BOIS DES ROCHIRES, N° ANFR 0880130004

1134) Décret du 14 octobre 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT/L, N° ANFR 0880130005

1135) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NEUFCHATEAU/ROUCEUX, N° ANFR 0880130006

1136) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MOYENMOUTIER, N° ANFR 0880130007

1137) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VIEUX-MOULIN, N° ANFR 0880130011

1138) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE THILLOT/DES GROS PRÉS, N° ANFR 0880130012

1139) Décret du 21 avril 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de RAON-L'ETAPE/CHÂTEAU ROBERT, N° ANFR 0880130013

1140) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BRUYERES/TOUR AVISON, N° ANFR 0880130019

1141) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BUSSANG/DRUMONT, N° ANFR 0880130020

1142) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THIEFOSSE, N° ANFR 0880130024

1143) Décret du 1er mars 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de XONRUPT-LONGEMER/LES 4 FEIGNES, N° ANFR 0880130025

1144) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BERTRIMOUTIER/BELLE VUE, N° ANFR 0880130027

1145) Décret du 16 mai 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LA PETITE-FOSSE/LE SPITZEMBERG, N° ANFR 0880130028

1146) Décret du 6 février 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de THUILLIERES/LE HAUT DE DIMONT, N° ANFR 0880130030

1147) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de JEANMENIL/REMIONFAINF, N° ANFR 0880130039

1148) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LIFFOL-LE-GRAND/FOUCHU, N° ANFR 0880130040

1149) Décret du 25 octobre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE THOLY/BOUVACOTE, N° ANFR 0880130041

1150) Décret du 28 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENOY/EGRISELLES, N° ANFR 0890130001

1151) Décret du 4 février 1965 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CLEMENT/LA PLAINE D'HEUR, N° ANFR 0890130002

1152) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLENEUVE-SUR-YONNE/ST MARTIN, N° ANFR 0890130003

1153) Décret du 21 août 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GISY-LES-NOBLES/BOIS DE GISY, N° ANFR 0890130004

1154) Décret du 18 novembre 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ARMEAU/LE MOULIN À VENT, N° ANFR 0890130010

1155) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BAGNEAUX/LA RAVINE AU LOUP, N° ANFR 0890130013

1156) Décret du 7 avril 1976 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de TONNERRE/ST-MICHEL, N° ANFR 0890130014

1157) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FULVY/BOIS DE MAUVELIER, N° ANFR 0890130016

1158) Décret du 9 décembre 1971 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BELFORT/FORT DU SALBERT, N° ANFR 0900130001

1159) Décret du 17 mai 1961 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES MOLIERES, N° ANFR 0910130001

1160) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH, N° ANFR 0910130002

1161) Décret du 18 août 1962 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH à RUMONT/CHEM RURAL DIT DU VIGNO

1162) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-CYR-LA-RIVIERE/LES GRAND, N° ANFR 0910130004

1163) Décret du 14 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MARCOUSSIS/BOIS DES MOCQUETS, N° ANFR 0910130005

1164) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PALAISEAU/LES MARNIÈRES, N° ANFR 0910130006

1165) Décret du 16 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETAMPES/PONT DE PIERRE, N° ANFR 0910130007

1166) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VILLEBON-SUR-YVETTE/LA PLESSE, N° ANFR 0910130008

1167) Décret du 15 juin 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ETRECHY/BUTTE ST-MARTIN - BOIS, N° ANFR 0910130011

1168) Décret du 12 février 1975 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE PLESSIS-ROBINSON/TERRASSE D, N° ANFR 0920130001

1169) Décret du 2 octobre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de MEUDON/ETOILE DU PAVE MEUDON, N° ANFR 0920130005

1170) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE, N° ANFR 0930130001

1171) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE

1172) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à BOISSY-SOUS-SAINT-YON/LA BOUCH

1173) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à PONTPOINT/MONT PAGNOTTE

1174) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à MONTGE-EN-GOELE/CIMETIERE

1175) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à BRUEIL-EN-VEXIN/LE GROS CHÊNE

1176) Décret du 3 août 1979 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LES LILAS/FORT DE ROMAINVILLE à PARIS-7E/TOUR EIFFEL

1177) Décret du 5 novembre 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CACHAN/6 R DE LA CITADELLE, N° ANFR 0940130001

1178) Décret du 22 mai 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CHENNEVIERES-SUR-MARNE/FORT DE, N° ANFR 0940130002

1179) Décret du 16 mars 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANNOIS/BUTTE DE MONTROUILLET, N° ANFR 0950130001

1180) Décret du 5 décembre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SERAINCOURT/LES CARRIÈRES, N° ANFR 0950130003

1181) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de POINTE-A-PITRE/ARNOUVILLE, N° ANFR 9710130001

1182) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de POINTE-A-PITRE/ARNOUVILLE à LES ABYMES/MORNE MIQUEL

1183) Décret du 13 avril 1982 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LES ABYMES/MORNE MIQUEL, N° ANFR 9710130003

1184) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS/BARACHOIS RFO, N° ANFR 9740130001

1185) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINT-DENIS/LA MONTAGNE, N° ANFR 9740130003

1186) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAINTE-SUZANNE/RAMPE DE BEL AI, N° ANFR 9740130004

1187) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON TEXTOR, N° ANFR 9740130006

1188) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de LE TAMPON/PITON TEXTOR à LE TAMPON/PITON HYACINTHE

1189) Décret du 22 décembre 1981 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LE TAMPON/PITON HYACINTHE, N° ANFR 9740130007

1190) Décret du 21 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAPEETE, N° ANFR 9870130001

1191) Décret du 21 novembre 1984 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PAPEETE, N° ANFR 9870130012

1192) Décret du 20 novembre 1972 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de NOUMEA, N° ANFR 9880130006

1193) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de OTA/MARINE DE PORTO, N° ANFR 02A0130005

1194) Décret du 23 février 1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COTI-CHIAVARI/PUNTA DI PINCELL, N° ANFR 02A0130008

1195) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CARBINI/COL DE MELA, N° ANFR 02A0130013

1196) Décret du 14 mars 1986 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PORTO-VECCHIO/PUNTA DI VARRA, N° ANFR 02A0130014

1197) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de FRASSETO/COL DE GRANACE, N° ANFR 02A0130015

1198) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ZICAVO/CAVATELLO, N° ANFR 02A0130025

1199) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de GROSSETO-PRUGNA/TAVULA (CIMETI, N° ANFR 02A0130039

1200) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de BOCOGNANO/COL DE VIZZAVONA, N° ANFR 02A0130040

1201) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PIANA/MONTE SAN GHIABICU, N° ANFR 02A0130052

1202) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PALNECA/SERIVANO, N° ANFR 02A0130055

1203) Décret du 19 septembre 1985 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de CIAMANNACCE/PIANNELLO, N° ANFR 02A0130070

1204) Décret du 27 février 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de COGNOCOLI-MONTICCHI/FICA BIANC, N° ANFR 02A0130088

1205) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de LAVATOGGIO/COL DE SALVI, N° ANFR 02B0130004

1206) Décret du 13 octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de ANTISANTI/CASTELLO VECCHIO, N° ANFR 02B0130010

1207) Décret du 1er octobre 1980 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SAN-GIULIANO/ALISTRO, N° ANFR 02B0130011

1208) Décret du 1er octobre 1980 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAN-GIULIANO/ALISTRO à BASTIA/SERRA DI PIGNO

1209) Décret du 13 janvier 1987 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de SANTA-REPARATA-DI-BALAGNA/CAPO, N° ANFR 02B0130026

1210) Décret du 7 janvier 1977 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de VENACO/COL DE BEL GRANAJO, N° ANFR 02B0130035